UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

L'INTERNATIONALE

ET

LE JACOBINISME

AU BAN DE L'EUROPE

Clichy. — Imp. PAUL DUPONT et Cie, rue du Bac-d'Asnières, 12.

T346/2

L'INTERNATIONALE

ET

LE JACOBINISME

AU BAN DE L'EUROPE

PAR

OSCAR TESTUT

II

PARIS
E. LACHAUD, ÉDITEUR
4, PLACE DU THÉATRE-FRANÇAIS

1872

Tous droits réservés.

409701
10. 2. 43

L'INTERNATIONALE

ET

LE JACOBINISME

AU BAN DE L'EUROPE

CHAPITRE VIII

(*suite*)

LE 4 SEPTEMBRE. — LES COMITÉS DE SALUT PUBLIC, DE SURETÉ GÉNÉRALE, DU SALUT DE LA FRANCE ET LE COMITÉ CENTRAL FÉDÉRATIF DE LYON. — LEUR COMPOSITION. — LEURS ATTRIBUTIONS. — LA POLICE LYONNAISE AUX MAINS DE L'INTERNATIONALE. — CHOL, COMMISSAIRE CENTRAL. — OFFICIERS DE PAIX ET GARDES URBAINS.

Nous venons d'indiquer la composition de ce FAMEUX COMITÉ DE SALUT PUBLIC qui, pendant plusieurs jours, répandit la terreur dans la ville de Lyon, et à l'influence duquel le *vigoureux républicain* [1], Challemel-Lacour, n'eut jamais la force de se soustraire.

Trente membres au moins de ce comité appartenaient à l'Internationale; nous possédons entre les mains des preuves irrécusables de leur affiliation. Au premier rang, nous devons placer PALIX ; PLACET ; TACUSSEL, l'un des héros des fa-

[1] *Challemel-Lacour*, VIGOUREUX RÉPUBLICAIN, *part ce soir avec les pouvoirs nécessaires. Continuez à maintenir l'ordre* (DÉPÊCHE DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE AU COMITÉ DE LYON, 5 *septembre* 1870).

meuses ligues du Midi et de l'Est ; Doublé ; Charvet ; Lombail ; Comte, actuellement conseiller municipal et l'un des chefs de groupe de l'Internationale [1] en 1867 ; Bruyat, que nous retrouverons, le 20 décembre, à la salle Valentino présidant cette sinistre réunion où le commandant Arnaud fut condamné à mort ; Albert Richard, à qui sa modestie faisait, il y a quelques mois, un devoir de solliciter une place de consul [2] ; Vindry ; Chol, dont les exploits comme commissaire central rappellent les plus mauvais jours de notre histoire ; Velay, qui, devenu plus tard conseiller municipal, devait, le 30 avril 1871, les armes à la main, empêcher l'ouverture du scrutin à la mairie de la Guillotière ; Beauvoir ; Didier ; Garnier (Pierre) ; Chanoz, à qui revient le triste honneur d'avoir écroué à la maison d'arrêt l'ex-préfet du Rhône, M. Sencier, détenu par ordre du Comité de salut public et par mesure de sûreté générale [3] ; Meynard ; Perret ; Cottin [4] ; Tissot, etc., etc.

[1] *Documents justificatifs*, pièce I.

[2] . . . . . « Ma lettre du 26 février à la *Décentralisation de* « *Lyon* a dû édifier le public à mon égard. Je ne renonce cependant pas à « mon pays, mais je voudrais, si cela était possible, le servir au loin. Si je « n'avais craint de passer pour un chercheur de sinécures comme ont « d'autres, *j'aurais déjà demandé un consulat en Orient*. Mes études écono- « miques, ma connaissance de l'industrie sericicole, mon aptitude pour la « langue arabe, un goût tout particulier pour l'Orient me l'auraient fait dé- « sirer ardemment.

« *Signé :* Albert RICHARD,

« Publiciste délégué des ouvriers lyonnais aux congrès de Bruxelles et Berne (1868) et de Bâle (1869), *président* des sections lyonnaises de l'Association internationale des Travailleurs. » (*Genève*, 12 *mars* 1871.)

Le citoyen Richard prend le titre de *président* des sections lyonnaises afin sans doute de se donner plus d'importance ; mais pourquoi *cet aspirant consul* ne se conforme-t-il pas aux résolutions administratives votées par le congrès de Bâle et ainsi conçues : « *Le congrès invite toutes les sociétés ouvrières affiliées à l'Internationale et toutes les sections à abolir la présidence dans leur sein ?* » (Voir aux *Documents justificatifs*, pièce II, la lettre du 26 février à laquelle fait allusion Richard ; elle est curieuse à plus d'un titre.)

[3] *Chanoz* a signé le registre d'écrou : cet *honorable* citoyen, qui a pris une part active à l'insurrection du 30 avril, exerce la profession de tisseur, rue des Fantasques, 8. Chanoz (Jean-Baptiste), né le 3 mars 1828 à Saint-Jean-de-Soudain (Isère), a subi une condamnation ; il a été pendant quelques jours membre de la célèbre Ligue du Midi.

[4] Cottin (*séance du conseil municipal*, 7 *mars* 1871) déclarait qu'il avait appartenu à l'Internationale, qu'il avait, il est vrai, déchiré sa carte, mais qu'il avait toujours conservé pour cette société la plus profonde sympathie.

Nous devons ajouter que plusieurs des membres du *Comité de salut public* qui n'avaient pas adhéré formellement aux statuts de l'Internationale, n'en étaient pas moins des adeptes fervents de ses doctrines, qu'ils avaient préconisées quelques mois auparavant dans les réunions plébiscitaires. Toutes leurs sympathies étaient donc acquises à l'Internationale, qui se trouvait ainsi maîtresse de la situation.

Il n'entre pas dans le plan de notre ouvrage de relater en détail tous les exploits du Comité de salut public ; cependant il est des faits que nous ne saurions passer sous silence. Il est bon que nos lecteurs apprennent à quels excès peuvent se porter des gens qui prétendent agir au nom de la liberté, et qu'encourage l'indifférence coupable et égoïste d'une bourgeoisie affolée par la peur. Des magistrats ont été arrachés à leur siége ; des fonctionnaires publics ont été traînés en prison par une populace en délire; des membres de l'ancienne commission municipale des négociants ont été pourchassés par des bandes avinées ; des établissements religieux ont été pillés et saccagés; le système des lettres de cachet a été remis en vigueur ; des voleurs, des repris de justice, des assassins ont été rendus à la liberté ; des généraux ont été arrêtés sous le prétexte fallacieux qu'ils entravaient la défense nationale : pas une protestation n'a surgi, pas un cri d'indignation ne s'est élevé, même dans les rangs de la magistrature, gardienne souveraine de la loi et dont plusieurs membres furent jetés en prison.

La démagogie et sa digne sœur, l'*Internationale*, ont pu donner un libre cours à leurs ressentiments contre les *exploiteurs du peuple ;* personne n'a jamais songé à les inquiéter dans cette œuvre que quelques folliculaires avaient le cynisme d'appeler la *régénération sociale*.

Nous avons assisté aux orgies révolutionnaires du Comité de SALUT PUBLIC de Lyon ; nous avons noté tous les incidents des journées de septembre ; nous avons vu à l'œuvre ces hommes qui, à l'ombre du drapeau rouge, présidaient aux destinées de la ville de Lyon, et nous frémissons encore d'indignation à la pensée qu'une population ait pu descendre assez bas pour supporter une dictature aussi dégoûtante.

II

Le Comité de sûreté générale.

A côté du Comité de salut public s'était installé, dès le 4 septembre, un comité de sûreté générale qui avait établi le siége de ses opérations à l'hôtel de police.

Ce comité, comme toutes les autres créations du même genre dont nous aurons occasion de parler, était l'œuvre de l'Internationale ; il se donnait ostensiblement pour mission de *sauver la France* et d'activer la défense nationale, mais il était surtout spécialement chargé de faire la chasse aux *ennemis de la République, aux réactionnaires*, à ces *mauvais citoyens* dont l'attitude paraissait suspecte aux triumvirs Chépié, Chaverot et Perret. Nous verrons bientôt avec quel zèle ce comité s'acquitta de cette noble mission.

Il n'est pas sans intérêt de donner ici la composition de ce comité, recruté parmi la fine fleur de l'Internationale ; les antécédents de ses membres valent bien la peine d'être connus. On jugera par là des dangers que courut pendant plusieurs mois, à Lyon, la liberté des personnes : quand la police d'une ville est confiée à de pareilles gens, il ne reste plus qu'à s'expatrier et à chercher ailleurs une sécurité que l'on demanderait vainement aux autorités de son pays.

A la tête de ce comité, l'*acclamation populaire* avait placé un repris de justice, Timon, sorti de prison depuis quelques jours à peine, et membre de l'Internationale [1].

Le premier soin de cet *intègre* préfet de police fut, on le comprend, de s'entourer de gens du même acabit que lui ; il

[1] Un meilleur choix ne pouvait être fait : Timon était digne à tous les titres de cette faveur. Condamné le 10 décembre 1856, par le tribunal correctionnel de Lyon à trois années d'emprisonnement pour affiliation à une société secrète, il était quelques années plus tard (novembre 1868) traduit devant la cour d'assises du Rhône, sous inculpation de vol de soie. Déclaré en état de faillite au mois de juillet 1870, il se trouvait de nouveau compromis dans les manifestations antipatriotiques dont Lyon fut le théâtre les 20 juillet et jours suivants.

Condamné *par contumace* à la déportation dans une enceinte fortifiée pour avoir pris part à l'insurrection du 23 mars 1871, il vient d'être arrêté à Paris, où il se cachait sous le nom de Lorrain.

n'avait d'ailleurs que l'embarras du choix, car à ce moment-là l'hôtel de police était encore occupé par les *purs* qui l'avaient envahi le matin, et parmi eux on eût trouvé difficilement un homme dépourvu de casier judiciaire. Le commissaire central, mis l'un des premiers en état d'arrestation, affirme avoir reconnu parmi *ses geôliers improvisés* quatre individus que récemment il avait fait condamner pour vol.

Au nombre des *dignes* collaborateurs de Timon, nous devons citer ses secrétaires MATHIS [1] et RIÉAUX [2]; SCHETTEL (Adrien), ouvrier mécanicien, ancien secrétaire correspondant de l'Internationale; BOISSON (Pierre), qui en était déjà à sa quatrième condamnation; TEISSER (Florentin), marchand camelot; PENET, plusieurs fois condamné; BRY (Auguste) [3]; MICHALET (Eugène), garçon de café, qui avait déjà eu maille à partir avec la justice (18 mars 1861, — escroquerie et vol, 7 mois de prison); REBAUD (Jacques), homme d'affaires, condamné, au mois de novembre 1869, à deux mois d'emprisonnement pour abus de confiance; LAGANIER (Maurice), tisseur, qui avait débuté en 1848 par une condamnation à 6 mois d'emprisonnement pour arrestation arbitraire et séquestration de personnes; BLANC (André), dit le père Blanc, ouvrier tisseur, l'un des vétérans de l'Internationale à Lyon; BÉNE (Jean-André), repris de justice; DELAIRE; THOMAS, qui remplissait dans le comité les fonctions de *grand inquisiteur* et qui fut chargé de procéder à l'interrogatoire de

[1] MATHIS (Émile-Eugène), agent d'affaires, condamné deux fois pour escroquerie, a libellé la plupart des mandats d'arrestation et notamment ceux décernés contre M. BAUDRIER, président de chambre à la cour d'appel de Lyon, et M. BOURGEOIS, membre de l'ancienne commission municipale.

Il était encore en prison le 26 août 1870.

[2] RIÉAUX (Jean-Marie), né à Roanne (Loire), le 17 janvier 1817, représentant de commerce, fut l'un des premiers à envahir l'hôtel de police : ancien déporté politique, cinq fois condamné, il subit actuellement la peine d'une année d'emprisonnement prononcée contre lui par le 2e conseil de guerre de Lyon à raison de sa participation à l'insurrection du 23 mars 1871.

[3] BRY (Auguste), avait subi une condamnation à 6 mois de prison pour abus de confiance : c'est lui qui a signé l'ordre d'écrouer à la maison d'arrêt l'ex-préfet du Rhône, M. Sencier. Voici les termes mêmes de cet ordre : « *République française, — Commune de Lyon* : — Au nom de la République, nous donnons ordre au Directeur de la prison du Rhône d'écrouer le nommé Sencier, ex-préfet du Rhône. — Pour le comité. — Pour le délégué à la préfecture de police,

« *Le secrétaire principal*, BRY. »

toutes les personnes arrêtées par mesure de sûreté générale ; Audouard, qui, par ses nombreuses condamnations pour vol, avait su se concilier les sympathies de Timon ; Coignet (Jean-François), qui cumulait ses fonctions avec celles de garçon de salle au café-concert *l'Eldorado*, et qui doit à ses relations avec Parraton, Gaspard Blanc et Albert Leblanc, délégué de la commune de Paris, et tous trois membres de l'Internationale, l'honneur d'avoir figuré dans le procès de l'insurrection des 23 mars et 30 avril ; Jacomard (Nizier), autre repris de justice; Payet (Alexandre), ouvrier veloutier [1] ; Servelle (François), ouvrier vernisseur, dont le nom avait acquis une triste célébrité, en 1849, lors des événements de la Croix-Rousse et qui a figuré avec Bakounine et Cluseret parmi les émeutiers du 28 septembre ; Girod (Prosper), devenu plus tard officier de paix; Coulon ; Gayet (Joseph) ; Husson (Laurent) ; Moreau (Pierre), ouvrier tulliste, à qui revient la gloire d'avoir exécuté la plupart des ordres d'arrestation délivrés par son *illustre* maître Timon ; Charavay, employé plus tard chez un officier de paix; Régipas, membre de l'Internationale, devenu garde urbain, déclaré en état de faillite en novembre 1862, etc., etc.

Qu'on nous permette maintenant d'entrer dans quelques détails sur le rôle odieux joué par cette bande farouche aux gages de l'Internationale, et de retracer le tableau des nombreuses arrestations auxquelles elle procéda avec le cynisme le plus révoltant.

Dès le 4 septembre, tous les fonctionnaires et agents du régime dont on venait de proclamer la déchéance, étaient arrêtés et incarcérés à l'hôtel de police. Parmi ces victimes de la première heure figurent MM. Sencier, préfet du Rhône ; Delaire et Cezan, secrétaires généraux de la préfecture ; Massin, procureur général ; Baudrier, président de chambre, Berenger et Morin, magistrats ; Jacomet, commissaire spécial de la sûreté ; Papin

[1] Payet (Alexandre), fut élevé, le 8 octobre, à la dignité de garde urbain. Nous le retrouvons, au mois de mars 1871, mêlé activement à toutes les menées révolutionnaires de la commune : le 29 avril, il est arrêté en compagnie du charpentier Codex, aux abords du palais de justice, où il s'était rendu dans le but d'épier une occasion favorable pour mettre à exécution un projet d'assassinat arrêté la veille dans une réunion secrète. Nous reviendrons sur ces faits lorsque nous ferons l'historique de l'insurrection du 30 avril. Payet a subi deux condamnations.

(Louis-Alfred), son secrétaire; Rosset (Antoine), inspecteur de police; les commissaires de police Bouche, Bédouret, Dumarest, Plateau; les agents et secrétaires de police Bourget, Prismey, Large, Francés, Clauzel, Balivet, Ganneval, Chroleyrre, Pia, Morton, Charlenger, Bonnard, Labart, Lacroix, Migieu, Veau, Vuillod, Picon, Bardin, Lapersonnerie [1], etc., etc., etc.

Pendant la nuit, on s'assura de la personne de tous les commissaires de police et agents qui n'avaient pu encore être arrêtés; le lendemain on se mit en mesure d'emprisonner les prêtres, les jésuites, les carmes et autres religieux. Les gares furent occupées par des hommes en armes qui avaient reçu la consigne de s'opposer au départ des notables Lyonnais. En même temps, les établissements religieux sont envahis et pillés; partout des perquisitions sont opérées, sous le prétexte dérisoire de chercher des armes. L'*international* Beauvoir est à la tête de la bande, qui se rend au grand-séminaire pour y procéder à une visite des plus minutieuses : les caves sont fouillées, une somme de 2,000 francs disparaît et une partie de l'argenterie est enlevée. Le couvent des jésuites, rue Sainte-Hélène, est saccagé : les livres de la bibliothèque sont lacérés ou brûlés. Aux *Carmes-Déchaussés*, aux *Chartreux*, même pillage : des corps de francs-tireurs reçoivent l'ordre d'y établir leurs casernements; les religieux en sont expulsés après avoir été fouillés et dépouillés de tous les objets de quelque valeur. Ils sont conduits sous bonne escorte au chemin de fer, où, par ordre du Comité de salut public, on leur signifie d'avoir à quitter le territoire français et à se réfugier à Genève.

Les voitures publiques sont soumises à chaque instant à des inspections; tous les trains sont visités, les bagages surveillés et consignés dans le cas où leur forme ou leurs dimensions paraissent suspectes. Dans les rues, les prêtres sont hués et menacés ; il suffit d'être qualifié de *mouchard* par le premier voyou venu pour être aussitôt appréhendé au corps et conduit triom-

[1] Le 5 septembre, tous ces *réactionnaires* à qui l'on donnait la qualification de *détenus politiques*, furent transférés à la maison d'arrêt dans des voitures cellulaires : seul, M. Sencier fut conduit à la mairie de la Croix-Rousse et gardé comme otage par les *purs* du quartier jusqu'au 9 septembre, époque à laquelle on se décida à le soumettre au régime des autres prisonniers. Il ne fut mis en liberté que le 17 septembre.

phalement devant le comité de la rue Luizerne. De son côté, la police de l'Internationale poursuit le cours de ses exploits : des listes de suspects circulent dans les mains de ses sbires, et le nombre des arrestations grossit chaque jour [1].

D'ailleurs le système des lettres de cachet a été remis en vigueur : tous les *purs* sont porteurs de cartes signées en blanc, et, en vertu de ces cartes qu'il leur est loisible de remplir à leur fantaisie, ils acquièrent le droit de faire arrêter toute personne dont la présence peut à titre quelconque les importuner. Le concours de la garde nationale ne leur fait jamais défaut : n'a-t-elle pas, en effet, pour mission de débarrasser le pays des *réactionnaires* et de fomenter l'émeute et la guerre civile?

Pendant que les HONNÊTES GENS étaient traînés en prison, les voleurs et les repris de justice étaient mis en liberté et incorporés dans des compagnies de francs-tireurs. Deux d'entre eux furent même élevés aux plus hautes fonctions dans l'armée des Vosges [2]; un troisième était appelé au commandement des légions mobilisées d'un département voisin du Rhône. Nous n'exagérons rien; nous avons entre les mains les preuves des faits que nous avançons. — Il fut procédé, les 4 septembre et jours suivants, à l'élargissement de cent vingt-neuf individus détenus ou condamnés pour crimes et délits de droit commun. Ajoutons que les filles publiques sequestrées par mesure de correction administrative ne furent pas oubliées : c'est le citoyen Bret, membre de l'Internationale, acclamé plus tard garde urbain, qui prit sur lui de leur ouvrir les portes de la prison. Ainsi, tandis qu'à Toulon le forçat Mégy était porté en triomphe, qu'à Paris l'assassin des pompiers de la Villette, l'étudiant Eudes, était rendu à la liberté, le Comité de salut public de Lyon faisait enrôler tous les vagabonds, mendiants, escrocs, filous, etc., etc., que la justice avait frappés. Le pays, on le conçoit, avait intérêt à ne pas être privé plus longtemps de défenseurs *aussi valeureux et aussi intègres.*

[1] Le nombre des individus arrêtés *par mesure de sûreté générale* dans la période du 4 au 22 septembre s'éleva à 106.

[2] Nous avons vu un certificat de bonne conduite délivré par Deplace, l'un de ces repris de justice, en sa qualité de commandant du corps des tirailleurs d'élite, à un Italien placé sous ses ordres. Deplace a été nommé chevalier de la Légion d'honneur par le ministère Gambetta.

En dépit de tous ces exploits, le préfet de police, Timon, ne tarda pas à tomber en disgrâce ; il avait consenti à remettre provisoirement en liberté un ou deux des fonctionnaires auxquels la populace de la Guillotière et de la Croix-Rousse avait voué une haine implacable. Malgré les précautions prises par ces rares privilégiés, le bruit se répandit bientôt qu'ils n'étaient plus en prison ; on cria *à la trahison*. Timon eut beau répéter qu'il était complétement étranger à ce qui pouvait s'être passé et que les fonctionnaires dont il était question étaient encore gardés en lieu sûr ; dès le 14 septembre il fut regardé comme suspect et ne put, même au prix des plus séduisantes promesses, trouver grâce auprès de ses anciens amis politiques. Dénoncé au Comité de salut public comme *réactionnaire* [1], il était mis en demeure de résigner ses fonctions et de céder sa place au déserteur Chol, l'un des membres les plus importants de l'*Internationale* à Lyon.

Sous l'habile impulsion de Chol, le salut de la France parut désormais assuré. Avec le concours des *Parraton*, des *Gaspard Blanc*, des *Charavay*, des *Benière*, des *Arthur Martin*, et autres membres de l'Internationale, il se mit à l'œuvre pour terrifier la réaction et dissiper les alarmes du *vigoureux républicain*, Challemel-Lacour. Par ses soins tous les membres du comité furent armés de revolvers et de pistolets ; ces revolvers étaient déposés sur la table, dans la salle de leurs délibérations,

[1] Cette dénonciation fut portée contre lui par les autres membres du Comité de sûreté générale. Nous reproduisons *textuellement* un des passages les plus significatifs de la lettre qui fut à cette occasion adressée aux triumvirs *Chépié*, *Chaverot* et *Perret*...«... *En face de l'ennemi, à nos portes, de l'énergie ! « de l'énergie ! de l'énergie ! Les hommes écroués par nous et rendus à la « liberté par d'autres peuvent amener la réaction.* Nous demandons donc *la « révocation immédiate du citoyen Timon comme* SUSPECT. — *Signé :* COIGNET, SCHETTEL, COULON, HUSSON, GAYET (Joseph), GIROD, BÉNE et CHARAVAY.

Ajoutons que deux jours avant sa révocation, Timon avait donné la mesure exacte de ce dont il était capable. Créancier d'une faillite dont la liquidation avait été confiée au syndic Grizard-Delaroue, il signifiait à ce dernier, le 12 septembre, d'avoir à *lui faire tenir dans la soirée même ce qui lui revenait au sujet de cette faillite*, soit le 33 0/0 (textuel). M. Grizard-Delaroue ayant refusé énergiquement d'obtempérer à une aussi brutale injonction, fut mis en état d'arrestation et ne dut sa liberté qu'à l'intervention officieuse de quelques membres du Comité de salut public. Timon avait voulu accomplir un acte de vengeance : il ne pardonnait pas à M. Grizard-Delaroue d'avoir été le syndic de sa faillite, déclarée, comme nous l'avons dit plus haut, au mois de juillet 1870.

toutes les fois qu'ils s'y réunissaient pour concerter ensemble quelque grande mesure.

Le 22 septembre, à son instigation, ce comité publiait un manifeste qui mérite la peine d'être reproduit ; on jugera par là des dispositions bienveillantes dont ses membres étaient animés, et on comprendra à quels dangers se trouvaient exposés les honnêtes gens, en présence de pareilles excitations provenant de ceux-là même qui étaient chargés de maintenir l'ordre et de faire la police. Cet appel à la violence et à la guerre civile fut entendu : nous retrouverons la plupart des signataires parmi les émeutiers du 28 septembre.

Voici ce manifeste, qui fut imprimé sur papier sang-de-bœuf et placardé dans toute la ville :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Le Comité de sûreté générale à ses concitoyens.

« *La patrie est deux fois en danger, par l'ennemi du dehors et celui du dedans;* les *flots de la réaction montent, encore quelques jours comme cela et la République sera perdue;* on *nous pousse à la guerre civile*, évitons, citoyens, une guerre fratricide qui ferait rire tous nos ennemis, employons toute l'énergie et le sang-froid dont nous sommes capables pour nous sauver, il n'en est que temps. Depuis quelques jours tout est paralysé pour la défense nationale, l'armée ne s'organise pas ou presque pas, nos manufactures d'armes chôment, nos arsenaux, nos fonderies, nos usines, qui devraient fonctionner nuit et jour à fabriquer des armes, des engins, des munitions, des projectiles, sont en activité comme en pleine paix ; les campagnes restent en dehors du mouvement ; des villes seules partent des volontaires ; les appels ne se font pas ; les mobiles et les francs-tireurs restent dans les villes quand l'ennemi s'avance méthodiquement, savamment, jusqu'au cœur de la République ; attendez encore un peu, citoyens, et la Patrie sera perdue, foulée aux pieds des hordes du Nord, qui rétabliront, sur nos débris pantelants, le despotisme le plus odieux des temps anciens et modernes que nous venons de secouer.

« Pour nous sauver, citoyens, voici ce que nous vous proposons, sans aucun retard, sous peine de suicide :

« 1° *L'arrestation et la destitution en masse de tous les hauts employés et chefs de services des administrations de l'ex-empire ;*

« 2° La levée en masse de 25 à 45 ans, appelée graduellement ;

« 3° Repousser énergiquement ces élections dangereuses qui nous diviseraient infailliblement et nous feraient perdre un temps précieux pour la Défense de la Patrie ;

« 4° Que le gouvernement de la Défense nationale continue énergiquement son œuvre, nous jurerons tous de le défendre jusqu'à la mort ;

« 5° Organiser dans chaque ville, chef-lieu et village, des comités de guerre pour armer, fabriquer des armes, des munitions, aider les municipalités dans leurs grands travaux, briser celles qui opposeraient ou tenteraient d'opposer de la résistance ou de la négligence à exécuter les ordres de la Défense nationale. Il faut à tout prix briser la mauvaise volonté et la force d'inertie des ennemis de la République, qui lui préfèrent l'invasion étrangère et la ruine de la Patrie. En terminant, citoyens, nous résumons :

« Arrestation de tous les hauts fonctionnaires de l'ex-empire ;

« Levée en masse jusqu'à 45 ans ;

« Réquisition de tous les gens aptes pour fabriquer des armes, engins de guerre et munitions. Les femmes consacrées aux soins des blessés ; les enfants employés à faire de la charpie ;

« Plus d'élections tant que l'ennemi foulera le sol de la Patrie ; soutenons la dictature du 4 septembre 1870 ; si elle est trop faible renforçons-la, mais sous peine de périr, ne la changeons pas.

« *Le président*, CHOL ; BLANC, PARRATON, P. GIROD, CHARTRES, COULON, SOUVANAU, TRÉPIER, THEVENON, SCHETTEL, AUDOUARD, DAURAT, THOZET, SERVELLE, CHARAVAY, GAYET, PERRIN, PAYET, BÉNE, L. HUSSON, GAYET (Joseph), LATOUR, LAGANIER, E. MATIS, PENET, JACOMARD, DELAIRE [1].

[1] La plupart des signataires appartiennent à l'Internationale. — CHOL (Guillaume), ouvrier cordonnier ; BLANC (Gaspard), 27 ans, ex-employé des ponts

« Une grande et heureuse nouvelle nous arrive : le général Cluseret est dans nos murs. Ce vaillant soldat de la démocratie, qui ne combat que pour la sainte cause de la liberté, exilé de vingt années, général de l'indépendance américaine, vient se mettre à notre tête pour délivrer la Patrie, sauver la Liberté et la République. Appelé à Lyon par la démocratie radicale nous *l'acclamons tous le général en chef de l'armée des volontaires de Lyon et des départements du Midi.*

« En avant, *la victoire est à nous.* Vive la République ! »

Voilà à quoi s'amusait le Comité de sûreté générale et quelles sont les résolutions dont il jugeait l'adoption indispensable au salut de la France !

A peine cette proclamation eut-elle été affichée sur les murs de la ville qu'une grande agitation se produisit. Des groupes menaçants se formèrent aussitôt aux abords de l'hôtel de ville ; de temps à autre on entendait vociférer les cris de : LA LEVÉE EN MASSE ! LA LEVÉE EN MASSE ! PAS D'ÉLECTIONS ! PAS D'ÉLECTIONS ! L'arrivée de Cluseret était l'objet des conversations les plus animées : les démagogues le représentaient à la foule ébahie par le prestige d'une telle réputation, comme le seul général qui pût avec Garibaldi ramener la victoire sous nos drapeaux et sauver la situation. L'exaltation de la populace était à son comble ; quelques-uns des fonctionnaires dont l'arrestation avait calmé sa fureur, venaient d'être rendus à la liberté, et elle n'admettait pas que *le peuple* n'eût pas été consulté sur une question aussi

et chaussées ; PARRATON (François) ; 35 ans, ouvrier tisseur, grande rue de la Croix-Rousse, 75 ; GIROD (Prosper), 46 ans, tisseur, montée Rey ; CHARTRES (Jacques), tisseur, rue d'Austerlitz, 25 et 27; SOUVANAU, commis, rue Imbert-Colonés, 8 ; THEVENON (Louis), tisseur, montée Saint-Barthélemy, 28, plus tard garde urbain; BÉNE (Jean-André), rue du Béarn, 31, plusieurs fois condamné ; CHARAVAY (Jacques), 50 ans, tireur d'or, rue Lebrun, 7, garde urbain ; PENET (Louis-Joseph), agent d'affaires ; PERRIN (Jules-Antoine), 49 ans, ouvrier boulanger ; AUDOUARD (Alfred), ouvrier tailleur, membre de la commune révolutionnaire le 30 avril 1871 ; MATIS (Émile-Eugène), 33 ans, agent d'affaires ; THOZET (Alexis), 43 ans, marinier, rue Servient, 10 ; JACOMARD (Nizier), 41 ans, rue Monsieur, 128 ; PAYET ; (Alexandre), veloutier, rue Cuvier 121 ; DAURAT (Joseph), 58 ans, tisseur, rue de l'Alma, 15 ; SERVELLE (François), 60 ans, vernisseur ; LAGANIER (Maurice), tisseur, rue Duminge, 15, devenu plus tard officier de paix du quartier de la Croix-Rousse ; LATOUR (Jean-Marie), tisseur, place Saint-Paul, 5 ; GAYET (Joseph), ouvrier teinturier, rue de Chartres, 6 ; HUSSON (Laurent), 32 ans, ouvrier tisseur, montée Rey, 3, garde urbain ; SCHETTEL (Adrien), 49 ans, mécanicien, rue de Béarn, 31.

capitale pour lui. Les explications que le procureur de la République s'était cru obligé de donner à ce sujet deux jours auparavant au club Valentino, lui avaient paru dérisoires ; elle ne voyait plus dans son idole de la veille qu'un traître et un vil réactionnaire, digne tout au plus d'être traîné aux gémonies.

Le mécontentement de la masse populaire devait, on le comprend, être exploité par les Bakounine, les Cluseret, les Richard, les Bastelica et autres, qui préparaient déjà, dans leurs conciliabules secrets de la rue Madame, leur coup de main du 28 septembre.

III

Comité central fédératif.

L'Internationale avait compris la nécessité de multiplier les comités et d'avoir ainsi sous sa main des groupes tout formés dont elle pourrait, à un moment donné, utiliser le concours.

Le comité central fédératif, dont l'organisation remonte au 17 septembre [1], tenait ses séances au palais Saint-Pierre, dans une salle qui lui avait été cédée par la municipalité. Ce local se trouvait à quelques pas de l'hôtel de ville (*siége du Comité de salut public*) et de la rue Luizerne [2], où fonctionnait en permanence le *Comité de sûreté générale;* ce comité avait encore un local particulier au cercle des tisseurs, rue de la Vieille-Monnaie, 17; il se réunissait les mardis et vendredis en séance publique, et les autres jours en séance privée.

Ce comité, comme tous les autres, affichait la prétention d'organiser *le déchaînement révolutionnaire de toutes les forces vives de la France contre la Prusse;* ses membres se posaient en sauveurs du pays et ne parlaient que de grandes mesures à adopter pour réparer les désastres de la patrie. Il suffit de lire les

[1] *Documents justificatifs,* pièce III.

[2] C'est dans la rue Luizerne qu'était situé, à cette époque, l'hôtel de police. Aujourd'hui les bureaux du commissariat central ont été établis dans un bâtiment dépendant du palais de justice.

manifestes publiés par cette agence de « sauvetage national » pour être édifié sur le concours que l'on devait attendre de pareils énergumènes, qui, sous prétexte de prêcher l'union fraternelle de tous les citoyens et l'oubli de toute dissension, ne trouvaient rien de mieux à proposer que la destitution *de tout ce qui, de près ou de loin, avait pu servir l'empire* : c'était pour eux la première condition de succès. Voici dans quels termes *déclamatoires* et avec quelle emphase ils faisaient appel au patriotisme des Lyonnais :

COMITÉ CENTRAL FÉDÉRATIF SIÉGEANT AU PALAIS-SAINT-PIERRE.

Aux Lyonnais !

« La situation est suprême ; notre patriotisme doit dominer le danger.

« Sans plus nous occuper des causes qui ont provoqué nos désastres, ne songeons aujourd'hui qu'à nous sauver nous-mêmes.

« Aux armes donc, et debout !

« Rien n'est perdu encore, si nous sommes résolus.

« *Nous le sommes.*

« En avant !

« Laissons derrière nous nos femmes que nous devons protéger ; jetons peut-être un dernier regard sur nos enfants que nous devons sauver ; abandonnons nos foyers que nous devons défendre.

« En avant !

« Mais pour pouvoir envisager froidement le danger et forcer le succès, *exigeons d'abord la destitution de tout ce qui, de près ou de loin, a pu servir l'empire.*

« La honte de Sedan impose cette résolution.

« Séparons-nous des timides et des faibles, leurs hésitations nous perdraient.

« Que les citoyens de cœur à qui nous faisons appel n'aient plus qu'un seul cri de ralliement :

« VIVRE LIBRES OU MOURIR !

« A la ville de Lyon, qui la première proclama la République, doit appartenir la gloire de la sauver une seconde fois [1].

« Pour le comité central fédératif :

« *Les présidents :* COMTE, LANGLADE, GARNIER, CARLOD.

« *Les secrétaires :* BONJOUR fils, GAREL, VOLLOT.

« *Le trésorier :* BERGERON.

« *Les assesseurs :* MARCEAU, LŒNGER, CHARAVAY [2].

(1er novembre 1870, dans leur lettre au journal la *Décentralisation*, nº du 7 novembre.)

Les préoccupations de la défense nationale étaient loin d'absorber toute leur activité; ils avaient des loisirs pour surveiller l'exécution des mesures d'ordre public qui avaient pu être décrétées et surtout pour dénoncer à l'autorité les agissements de la *faction cléricale*, comme le prouve cette déclaration adressée *officiellement* aux membres du conseil municipal de Lyon. Nous la reproduisons *textuellement;* elle vaut la peine d'être connue ; c'est ce que les présidents *Comte, Langlade* et *Carlod* appelaient AGIR PAR PRESSION MORALE ET LÉGALE SUR LES ACTES DE L'AUTORITÉ.

COMITÉ CENTRAL FÉDÉRATIF SIÉGEANT AU PALAIS DES ARTS, SALLE DE L'ANCIENNE BOURSE.

Aux membres du conseil municipal de Lyon.

« Citoyens,

« Sur plusieurs points de la ville les sacristies organisent une résistance à vos arrêtés relatifs aux congrégations enseignantes.

[1] Il est bon de constater que pas un des signataires de ce manifeste n'a quitté Lyon.

[2] Voici quelques détails biographiques sur quelques-uns de ces individus. — COMTE (Étienne), 68 ans, fabricant de navettes, 17, rue d'Austerlitz, appartient à l'Internationale. Il a été maire provisoire de la Croix-Rousse pendant quelques jours au lendemain du 4 septembre. — LANGLADE (Germain), 48 ans, pharmacien, rue Thomessin, 8 ; GARNIER (Barthélemy), 31 ans, tisseur, rue des Gloriettes, 9. — CARLOD (Pierre-Alexandre),

« Les confessionnaux transmettent le mot d'ordre — des pétitions se rédigent — des femmes affiliées font la propagande obscurantiste et bientôt on vous présentera des demandes pour le rétablissement de ces écoles peu républicaines, mais utiles pour la propagation des doctrines du *Syllabus* papal.

« Nous espérons, citoyens conseillers, que vous maintiendrez vos décisions sur ce sujet important et que, par vos soins, l'éducation des enfants de la cité cessera d'être une proie jetée à la faction cléricale qui, jusqu'à ce jour, s'est servie de l'enseignement pour étendre son influence sur les familles.

« Citoyens,

« On dit que sur plusieurs points de la ville des locaux communaux ont été laissés à la disposition de ces ennemis de la République. Veuillez, à ce sujet, détruire les appréhensions populaires ; ce sera une mesure d'ordre public.

« *Les commissaires :* LAGLADE, RIVOIRE, GARNIER, BARTH V., GRINAND père.

« *L'un des présidents*, COMTE. »

Le Comité fédératif devint plus tard une succursale de cette *fameuse Ligue du Midi* dont nous parlerons en son temps, et qui avait à sa tête le préfet, Alphonse Esquiros. Ces deux comités, animés du même esprit et obéissant à un mot d'ordre commun, s'envoyaient mutuellement des félicitations et proclamaient hautement que l'objectif de leurs efforts était avant tout LE SALUT ET LA CONSOLIDATION DE LA RÉPUBLIQUE. Il avaient déclaré d'ailleurs

47 ans, marchand de rouenneries, place de la Croix-Rousse, 11 ; GAREL (Louis), 30 ans, homme de lettres, ex-secrétaire du Comité de salut public, devenu membre de la Commune au 23 mars ; VOLLOT (Emmanuel), 30 ans, pharmacien, Grande Côte, 97.

LOENGER (Arthur), 31 ans, mécanicien, chemin de Baraban, 60 ; BERGERON (Joseph), 48 ans, tisseur, rue de la Terrasse, 4, membre de la Commune, installée à la mairie de la Guillotière, le 30 avril 1871 ; MARCEAU, ouvrier tailleur, actuellement membre du conseil municipal.

s'armer CONTRE LE DESPOTISME MONARCHIQUE. (*Manifeste de la Ligue du Midi*, 25 *octobre* 1870).

La lettre suivante donne la mesure exacte de leurs sentiments :

« *Au citoyen Borel, délégué du Comité central fédératif, et à son collègue près la Ligue du Midi.*

« Lyon, le 31 octobre 1870.

« Cher citoyen,

« Nous venons de donner lecture de votre lettre du 19 octobre au Comité central fédératif du Rhône.

« Inutile de dire qu'elle a soulevé des applaudissements unanimes.

« Honneur à Esquiros, réformateur et président de la Ligue du Midi !

« Merci aux Marseillais de leurs bons sentiments envers nous !...

« En se préparant et en s'offrant eux-mêmes, patriotiquement, pour nous soutenir dans le danger dont nous ne sommes plus seulement menacés, mais dont nous sommes actuellement certains, que nos frères de Marseille sachent bien que notre énergie à défendre notre sol et nos foyers aura surtout pour *but de sauver et consolider la République.*

« Nous avons *des ennemis dans nos murs*, vous ne l'ignorez pas; *vous savez aussi que nous pouvons les braver;* mais pour assurer mieux une victoire qui doit être commune à tous les Républicains, nous croyons faire acte de patriotisme en acceptant tous les dévouements.

« Dites donc à nos amis de se tenir prêts.

« Quand l'heure sonnera, nous serons debout, nous défendant résolûment; mais nous les attendons pour jeter avec eux, à la face de tous les despotismes, un cri de liberté qui sera, à coup sûr, celui de notre délivrance.

« D'ici là, citoyens délégués, nous vous chargeons obligatoirement de transmettre à la Ligue et à nos frères du Midi, nos sentiments de chaleureuse confraternité et l'acceptation loyale que nous faisons de leur résolution.

« Tout pour la République, pour avoir enfin tout par Elle.

« Salut et fraternité !

« *Au nom du Comité central fédératif du Rhône,*

« *Le Président* : COMTE.

« *Le secrétaire* : BONJOUR fils. »

* * *

Parmi les autres illustrations de ce comité nous trouvons :

Goutorbe (Jean), 36 ans, employé, rue de la Poulaillerie, 6, compromis dans l'insurrection du 23 mars, acclamé à sa sortie de prison, et à titre de récompense, nommé inspecteur des mœurs par la municipalité lyonnaise.— Il vient de nouveau d'être mis en état d'arrestation pour des faits d'*immoralité*, de *concussion* et autres, commis dans l'exercice de ses fonctions. Il se chargeait notamment, en sa qualité d'inspecteur des mœurs, de placer des filles mineures dans les maisons de tolérance ; il avait organisé pour cela un véritable courtage.

Schettel (Adrien), mécanicien, ex-secrétaire correspondant de l'*Internationale* ;

Grosbois (Pierre), fabricant de formes, passage de l'Hôtel-Dieu, 11 ;

Francfort, pharmacien, place du Tapis, à la Croix-Rousse ;

D'André (Praxéde-Gabriel-Alexandre), tisseur, rue Vendôme, 66 ;

Bonnet (Jean), 52 ans, tisseur, rue de la Madeleine, 16 ;

Henry (Louis), tisseur, montée Saint-Barthélemy, 34 ;

Bérardin (Claude), tailleur, rue Port-du-Temple, 9 ;

Michaloud (Jean-Marie), tisseur, rue de Séze, 116 ;

Torrin, plâtrier-peintre, rue Jean-de-Tourna, 11, (Int.) ;

Gros (Polydore), commis, quai de Serin, 40 ;

Revolon, marchand de matériaux de démolition, cours Vitten, 20 ;

Ch. Teisser ;

Dizin (François), 34 ans, tisseur, rue de la Terrasse, 1 ;

Naudet ;

Bruyat (Jean-Pierre), ouvrier balancier, rue de Marseille, 65;
Buguet (Aristide), rue Terme, 3,

Nous rechercherons bientôt quelle part prit ce comité à l'envahissement de l'hôtel de ville le 28 septembre, et au soulèvement provoqué parmi les ouvriers des chantiers nationaux dans les journées des 3 et 4 novembre. Nous expliquerons alors à la suite de quelles circonstances ses membres furent mis en état d'arrestation et leur comité dissous.

IV

Comité central du salut de la France.

La création de ce comité, dont le président était le citoyen Parraton, fut arrêtée à la suite d'une réunion tenue à la Rotonde, le 17 septembre. Nous croyons utile de reproduire le compte rendu de cette importante séance, publié dans le *Progrès de Lyon* du 19 du même mois; il a été rédigé par un membre de l'*Internationale*, le citoyen Beauvoir. Voici la copie de ce document :

SALLE DE LA ROTONDE.

RÉUNION PUBLIQUE DU 17 SEPTEMBRE.

« Plus de six mille citoyens sont présents. Marseille, Grenoble, Vienne, etc., y sont représentés par des délégués. On y remarque des citoyens russes, polonais, italiens, qui, comprenant que la guerre de la Prusse à la France est contre la liberté des peuples, viennent offrir leur concours.

« A l'ouverture de la séance, les citoyens Albert Richard et Louis Andrieux [1], qui avaient été délégués auprès du gouvernement provisoire à Paris pour combiner et resserrer les moyens de la défense nationale avec le centre de la France, dont Lyon est le cœur, rendent compte de leur mission, d'où il ré-

[1] Louis Andrieux, qui faisait alors partie de cette délégation avec l'*international* Richard, est actuellement procureur de la République à Lyon. (Voir *Documents justificatifs*, pièce III *bis*.)

sulte que, toutes questions secondaires cessantes, la France entière doit s'occuper immédiatement et avec la plus grande énergie de la défense du pays.

« Après avoir entendu plusieurs orateurs sur les moyens pratiques, il résulte des débats que les francs-tireurs, les coureurs et tous les corps formés ou en formation doivent prendre les devants comme avant-garde de la nation, qui doit se lever en masse pour courir sus aux Prussiens, pour dégager Paris au lieu de les attendre.

« A cet effet, l'assemblée décide que *des comités du salut de la France* se *créeront immédiatement dans toutes les communes* et se *mettront en rapport avec le comité central de Lyon*, pour organiser toute la partie virile du centre et du midi de la France, qui se lèvera en masse pour marcher sur Paris, usant de tous les moyens d'armement en son pouvoir pour faire une guerre d'extermination à l'armée prussienne, si *elle ne se retire pas immédiatement dans ses frontières.*

« Pour que ce soulèvement général puisse s'effectuer sans retard, tous les *pouvoirs officiels* et tous les citoyens qui ne peuvent pas prendre part à ce combat de géants doivent prendre immédiatement les mesures les plus énergiques pour assurer des *armes*, des *munitions* et des *vivres* sur tous les points *au torrent de la nation qui, partant des villes, entraînera la campagne dans sa marche.*

« Quiconque chercherait à entraver ce grand mouvement qui doit réveiller la France, la sauver du déshonneur et de la ruine, en la faisant sortir grande et régénérée de cette lutte de la liberté contre l'esclavage, serait *déclaré traître à la patrie et exécuté comme tel.*

« Que tout le monde fasse son devoir sans hésitation, les Prussiens seront écrasés et la République s'assoiera sur les bases inébranlables de la justice et de l'ordre réel.

« La France entière ne peut que sanctionner ces décisions que le Comité provisoire de salut public de Lyon a cru devoir faciliter en envoyant quinze délégués, le 16 courant, dans le midi de la France, pour préparer et faciliter ce mouvement [1].

[1] Il s'agit de la fameuse Ligue du Midi.

« Provisoirement, le comité central est rue Thomassin, 23, à Lyon, chez Jules Frantz. »

Le lendemain, dans une réunion tenue salle Valentino, et où assistait Bastelica, il était procédé par acclamation à la nomination des premiers membres du comité.

Nous trouvons dans le *Gnafron* (numéro du 25 septembre 1870) les noms des citoyens désignés dans cette réunion par le suffrage du peuple. C'étaient Brunet, Chanet, Droz, Desroches, Besson, Vialler, Michalou, Duthé, Polosse, Perret, Dizin, Rivière, Murget, toutes personnalités plus inconnues les unes que les autres.

Quelques jours plus tard, dans une proclamation au peuple, Albert Richard expliquait en ces termes quel avait été le but que ses amis et lui s'étaient proposé en organisant ce comité : [1]

« Nous avons fait, s'écriait-il, tout ce que nous avons pu pour faire adopter les grandes mesures révolutionnaires qui seules peuvent, selon nous, sauver notre malheureuse patrie du déshonneur et de la ruine.

« Nous voulions qu'on employât le mois qui vient de s'écouler à soulever partout les masses populaires et à organiser le déchaînement révolutionnaire de toutes les forces vives de la France contre la Prusse.

« Nous voulions que l'union de tous les citoyens *sans exception, si ce n'est pour les traîtres à la cause nationale,* s'établisse à l'aide d'institutions plus solides et plus démocratiques que la hiérarchie et la centralisation administratives, le vieux système juridique et la vieille organisation militaire qui sont autant de *germes de despotisme et de garanties de l'inégalité sociale actuelle.*

« Nous voulions qu'*il n'y eût plus en France qu'une grande armée de frères se donnant la main pour marcher à une victoire certaine.* »

Il est assez édifiant de voir un pareil langage dans la bouche d'un ambitieux tel que Richard, qui, sous prétexte de sauver la France et d'activer la défense nationale, avait commencé par déclarer qu'il refusait de se battre pour elle [2]. Le seul moyen,

[1] Voir encore (*Documents justificatifs*, pièce III *bis*.)

[2] Richard (Albert), publiciste, né à Tours le 8 décembre 1846, a été con-

a cette époque, d'affirmer son patriotisme était d'aller prendre son rang parmi les défenseurs du pays. La place des Richard et autres énergumènes était à l'armée et non dans les clubs. C'est principalement aux membres du comité central du salut de la France que revient l'honneur de la journée du 28 septembre.

Au nombre des dignes acolytes de Richard figuraient :

Blanc (Gaspard), 26 ans, de l'Internationale, actuellement réfugié à Bruxelles ;

Placet (Balthazard), graveur, rue Masséna, 58, affilié à l'Internationale ;

Charvet [1] (François), tisseur, rue du Bon-Pastèur, 31, affilié à l'Internationale ;

Charles Beauvoir, 58 ans, représentant de commerce, 15, rue d'Algérie, de l'Internationale ;

Schettel (Adrien), 48 ans, mécanicien, rue de Béarn, 31, de l'Internationale ;

Béne (Jean-André), représentant de commerce, rue de Béarn, 31, de l'Internationale ;

Blanc (André), tisseur, quai Pierre-Scize, 73, de l'Internationale ;

Bischoff (Frédéric), 21 ans, employé de commerce, rue Rabelais, 92 ;

Parraton (François), 35 ans, tisseur, grande rue de la Croix-Rousse, 75, de l'Internationale ;

Cheval (Francisque), rue Chaponnay, 20 ;

damné, par jugement en date du 21 février 1871, à 6 mois d'emprisonnement pour refus de service dans la garde nationale mobilisée.

Il avait répondu un jour à ceux qui lui conseillaient d'aller prendre sa place à l'armée comme le seul moyen de travailler utilement à la défense du pays :

« L'idée d'aller me faire tuer pour un pays où j'ai souffert toute ma vie, « et pour conserver les propriétés, les capitaux, les monopoles et la puissance « des bourgeois, cette idée n'excite nullement mon enthousiasme. Vous qui « avez quelque chose à défendre, faites de l'héroïsme si bon vous semble ; « J'ATTENDRAI QUANT A MOI POUR MARCHER QUE LES BOURGEOIS AIENT DÉPOSÉ « LEURS MILLIONS SUR L'AUTEL DE LA PATRIE. »

Et dire qu'après une déclaration aussi héroïque, il avait l'impudence de solliciter l'autorisation d'organiser un corps de francs-tireurs ! (*Documents justificatifs*, Pièce IV.)

[1] Charvet a rempli pendant quelque temps les fonctions de secrétaire correspondant de la section lyonnaise : mis en état d'arrestation à la suite de l'assassinat du commandant Arnaud, il fut tué d'un coup de revolver au moment où, conduit à la maison d'arrêt, il cherchait à s'évader.

Lavallée, rue Sainte-Rose, 5 ;

Husson (Laurent), tisseur, montée Rey, 5 ;

Guillermet (*Intern.*), menuisier en fauteuils, rue de Marignan, 12 ;

Payet (Alexandre), ouvrier veloutier, rue Cuvier, 121 ;

Vignot, rue Gigodot, 6 ;

Thozet (Alexis), marinier, rue Servient, 10 ;

Favre, rue Madame, 98 ;

Rivière (Pierre-Benoît), 66 ans, ouvrier cartonnier, rue Saint-Georges, 19 ;

Camet (Camille)..... secrétaire du Comité ;

Savigny..... boulevard de la Croix-Rousse, 112 ;

Guillot.....rue de Sèze, 126 ;

Pulliat [1] tisseur, rue d'Austerlitz, 12 et 14 (*Intern.*) ;

Deville (François), passementier, rue d'Ivry, 24 (*Intern.*) ;

Tracone (Philippe), tisseur, grande côte, 10 ;

D'André (Praxatède-Gabriel-Alexandre), tisseur, rue Vendôme, 66 ;

Sellier (François), peintre, rue de Chartres, 31 ;

Michalet (Louis), marchand de liqueurs, chemin des Cures, 1 ;

Valence Lunkiewitz, compositeur d'imprimerie, grande-rue de la Croix-Rousse, 21 ;

Premillieux, ouvrier doreur, place Saint-Clair, 5.

Le Comité du salut de la France tint, dès l'origine, ses séances privées au domicile de Gaspard Blanc, rue Madame ; plus tard, le siége de ses réunions fut transporté à la Croix-Rousse, rue d'Ivry. Les réunions publiques de ce comité avaient lieu à la Rotonde.

L'exposé que nous venons de faire de l'organisation des divers comités établis à Lyon pendant le mois de septembre, et dont chaque membre recevait du conseil municipal une indemnité d'un franc par jour permet d'apprécier dans quelle situation désastreuse se trouvait alors cette ville. On comprendra sans peine qu'à la faveur d'une pareille concentration des forces révolutionnaires dans les mains de quelques factieux et avec le concours de

[1] Pulliat a rempli les fonctions de chef de brigade aux chantiers nationaux; il fut compris dans les poursuites dirigées, au mois de mai 1870, contre les membres de la section lyonnaise.

la milice citoyenne, cet auxiliaire si puissant de toutes les émeutes, l'Internationale ait pu se développer librement, augmenter le nombre de ses affiliés et se préparer à soutenir *cette lutte salutaire* dont parlait Eugène Dupont à son ami Richard. — A cette époque, l'Internationale a tout envahi : nous la voyons siéger à l'hôtel de ville; elle est chargée de la police dans la personne de Timon, Chol, Schettel, Parraton, Blanc, etc., etc. Le comité central fédératif obéit à ses inspirations et reçoit ses mots d'ordre; les chantiers nationaux subissent son influence; elle les fait mouvoir à son gré et provoque leur résistance, toutes les fois que s'agite la question de la diminution de leur salaire [1]. Elle puise dans le concours de ces 3,000 ouvriers une véritable force pour tenir en échec l'autorité; c'est avec cette armée, réunie par ses soins sur la place des Terreaux qu'elle s'emparera de l'hôtel de ville, le 28 septembre.

Elle compte des adhérents jusque dans le conseil municipal : ses adeptes se sont implantés dans les mairies et dans tous les services publics. Le comité central du salut de la France fonctionne sous sa direction; la ligue du Midi devient entre ses mains un moyen puissant de propagande socialiste. Elle multiplie son action; ses délégués sont partout. A son instigation Marseille, Saint-Étienne, le Creuzot, Nevers, Clamecy, Narbonne, Béziers, Toulouse, Bordeaux, etc., s'agitent. Sous prétexte d'activer l'œuvre de la défense nationale et de briser toutes les résistances, elle achève de réunir en un seul faisceau toutes les forces de la classe ouvrière afin de pouvoir agir au moment opportun.

L'occasion était trop favorable pour que les sectaires de l'Internationale la laissassent échapper.

[1] Parmi les chefs de brigade des ouvriers employés aux chantiers nationaux nous trouvons comme membres de l'Internationale Pulliat, Poncet (Joannès), ouvrier peigneur, rue Saint-Georges, 10; Vuiton (19e brigade), rue de Marseille, 26.

CHAPITRE IX

LES RÉUNIONS PUBLIQUES DES PREMIERS JOURS DE SEPTEMBRE. — INSTRUCTIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LONDRES A SON CORRESPONDANT DE LYON. — LA SECTION DE LYON DÉLÈGUE L'UN DE SES MEMBRES AUPRÈS DES OUVRIERS DU CREUZOT.

Dès le lendemain de la proclamation de la République, Richard et les autres meneurs de l'Internationale se mettaient à l'œuvre [1]. Le 5 septembre, tous les travailleurs étaient invités par voie d'affiche à se réunir le même jour à l'Alcazar : il s'agissait de décider quelle devait être l'attitude de l'Internationale en présence du nouvel ordre de choses. Les 7, 8, 9, 11, 12, 15, 18, 20 et 22, de nouvelles réunions étaient provoquées ; parmi les questions à l'ordre du jour figurait la discussion des bases d'*un gouvernement républicain socialiste qui fût l'expression des vœux et des aspirations de tous les travailleurs* [2].

A la même époque, le conseil général, préoccupé de la gravité des événements, adressait des instructions à ses correspondants et leur traçait la ligne de conduite à suivre. Voici la lettre qu'Eugène Dupont écrivait à ce sujet, le 7 septembre, à Albert Richard ; nous la reproduisons sans commentaires :

[1] Leur premier soin avait été de courir au greffe du tribunal, afin d'exiger la remise du dossier des poursuites dirigées contre eux : « *Je puis, si vous le voulez*, écrivait Albert Richard le 7 octobre 1870 au rédacteur du *Progrès*, *vous montrer l'interrogatoire que m'a fait subir le juge d'instruction.* » — A Rouen et à Marseille, les *internationaux* se montrèrent, il est vrai, moins exigeants : ils se contentèrent de prendre les pièces et documents saisis à leur domicile.

[2] L'organe officiel de l'Internationale à Lyon, *le Gnafron*, publiait chaque semaine un compte rendu des réunions organisées par la branche lyonnaise. (Voir aux *Documents justificatifs*, pièce V, les avis de convocation de quelques-unes de ces réunions.)

Timbre du conseil général de Londres.

« Londres, 6 septembre 1870.
General Council of the International Working Men's Association, 256, *High Holborn*. London W. C.

« Mon cher Richard,

« La piteuse fin du Soulouque impérial nous amène au pouvoir les Favre et les Gambetta. Rien n'est changé. La puissance est toujours à la bourgeoisie. Dans ces circonstances, le rôle des ouvriers ou plutôt leur devoir est *de laisser cette vermine bourgeoise* faire la paix avec les Prussiens (car la honte de cet acte ne se détachera jamais d'eux), ne pas les affermir par des émeutes, mais profiter des libertés que les circonstances vont apporter pour organiser toutes les forces de la classe ouvrière. La bourgeoisie, qui est dans ce moment affolée de son triomphe, ne s'apercevra pas tout d'abord des progrès de l'organisation, et pour le jour de la *véritable guerre* les travailleurs seront prêts.

« Activer, répandre partout cette organisation, c'est la tâche de notre association. Redoublez donc d'énergie, frères Lyonnais. Que votre dévouement se centuple! Groupez autour de vous tous les hommes actifs et convaincus! Organisez tous les travailleurs de votre ville sous le drapeau de notre chère association! Que le mot d'ordre des travailleurs soit partout l'Internationale, et *le but que nous voulons atteindre sera bien près.*

« Le conseil général a écrit à tous les correspondants afin que tous leurs efforts se concentrent dans ce sens *pour agir avec ensemble au moment opportun et décisif.*

« *A l'œuvre sans relâche jusqu'à la révolution sociale!*

« A bas la bourgeoisie!

« Vive l'Internationale!

« Salut fraternel à tous.

« Eugène DUPONT,
« Secrétaire correspondant pour la France.

« *P.-S.* Écris-moi de suite à l'adresse que tu connais et tiens-moi au courant des événements et des progrès de l'*organisa-*

tion dans la ville et les environs ; sers-toi des pouvoirs que t'a donnés le conseil général pour arriver à ce but. Dans ce moment d'effervescence et de travail populaire, *la Révolution, la vraie, peut marcher à pas de géant par le concours de tous les correspondants de notre association.*

« Surtout écris-moi sans retard [1]. »

Richard n'exécuta qu'une partie de ce programme ; il se consacra bien à l'organisation des forces de la classe ouvrière, ainsi que le lui prescrivait Dupont, mais l'émeute était un de ces moyens qu'il ne pouvait délaisser, dût-il même, à ce prix, affermir les bourgeois. — Nous le voyons provoquer réunions sur réunions, prêcher la lutte à outrance et proposer dans ce but la création du fameux Comité central du *salut de la France.*

Dès le 17 septembre, il songe à s'assurer le concours de la population ouvrière du Creuzot, alors administrée par un des adeptes de l'Internationale, le citoyen Dumay, qui, quelques mois plus tard, devait être le premier à proclamer la Commune et à reconnaître le gouvernement insurrectionnel de Paris.

Le citoyen Charvet est envoyé sur les lieux, porteur d'un mandat de délégation ainsi conçu :

« La commission fédérale ouvrière lyonnaise délègue le citoyen Charvet à l'effet de se mettre en relation avec les ouvriers et les associations ouvrières du Creuzot et d'établir une entente au point de vue révolutionnaire.

« *Les secrétaires de la commission de l'Internationale,*

« BLANC (Gaspard), B. PLACET, ALBERT RICHARD.

« Lyon, le 17 septembre 1870.

Nous devons ajouter que c'est à ce même Charvet qu'était adressée de Manchester par Dupont, dans les premiers jours d'octobre, cette lettre où se trouvent confirmées les instruc-

[1] Cette lettre porte le timbre de Londres du 7 septembre; elle est parvenue à Lyon le 9. Elle était adressée à M. *Putaut*, marchand de rouennerie et mercerie, 21, Cours Vitton, avec cette suscription sur une seconde enveloppe : — POUR REMETTRE A ALBERT RICHARD. — TRÈS-PRESSÉE.

tions déjà données à Albert Richard et dont ce dernier avait négligé d'accuser réception :

Timbre du conseil général portant ces mots : *International Working Men's Association. — Central Council London.*

Au citoyen CHARVET, à Lyon.

« Manchester, 17 octobre 1870.
40, Caernarvon-street, Cheethan Hill.

« Cher citoyen,

« Aussitôt la république proclamée à Paris, j'ai écrit à Richard, comme à tous les autres correspondants, quel devait être le rôle de notre association dans les événements du jour. *Ce rôle consiste à profiter de toutes les libertés, de tous les événements pour répandre l'organisation de la classe ouvrière. Car, sans bonne organisation, les travailleurs seront toujours le jouet et la dupe de la bourgeoisie.* Malheureusement grand nombre de nos amis n'ont pas compris ; ils se sont *laissé aveugler par le patriotisme, ont fait chorus avec les bourgeois* qui criaient partout : Oublions nos différences d'opinions, faisons le sacrifice de nos plus chers principes sur l'autel de la patrie et chassons notre ennemi. Duperie infâme ! Car les bourgeois n'ont rien et n'avaient rien à sacrifier, et *le peuple est encore une fois trompé parce qu'il est sans organisation.* Maintenant qu'il est bâillonné, la réaction toute puissante relève la tête et la proscription recommence comme de plus belle. Voyez ce qui se passe à Paris.

« Je n'ai plus rien à vous dire, car j'ignore si la présente vous parviendra ; si oui répondez-moi au plus vite à l'adresse en tête de la lettre, et donnez-nous des détails sur ce qui s'est passé à Lyon.

« Salut fraternel à tous.

« EUGÈNE DUPONT
« Secrétaire correspondant pour la France. »

« *P.-S.* Nos sections en Allemagne ont publié un manifeste contre le démembrement de la France : il terminait par le

cri de : *Vive la République !* Tous les membres des comités ont été enfermés dans les forteresses ; si ce fait n'est pas connu à Lyon, répandez-le le plus possible. »

Il résulte clairement de ces deux lettres que les travailleurs devaient laisser la *vermine bourgeoise* se débrouiller comme elle l'entendrait, qu'ils ne devaient pas se laisser aveugler par le *patriotisme*, mais réserver toute leur énergie pour le jour des *revendications sociales*. Que signifiaient donc ces appels aux armes et ces manifestes publiés au lendemain du 4 septembre pour engager les Internationaux du monde entier à voler au secours de la France [1]. Hélas ! ce n'était de la part de l'Internationale qu'une manœuvre habile pour augmenter l'effervescence populaire et faire croire aux sentiments patriotiques de ses membres. Elle avait compris que cette attitude lui concilierait les sympathies de la masse et ferait tomber les préjugés qui s'étaient élevés à l'endroit de quelques-uns de ses adeptes. L'Internationale, qui promettait aux naïfs de révolutionner l'Europe pour sauver la France républicaine, avait tout intérêt à ce que la lutte se prolongeât le plus longtemps possible et à ce que le sort des armes nous fût toujours contraire : la victoire eût déjoué tous ses calculs. Chaque nouveau désastre devenait pour elle le prétexte des récriminations les plus violentes contre l'incapacité des uns et la trahison des autres ; elle savait exploiter le moindre incident au profit des doctrines dont elle poursuivait le triomphe. Elle comptait sur l'épuisement de la nation et l'anéantissement de l'armée pour réaliser violemment son programme ; et nous savons par une douloureuse expérience que ses prévisions ont été justifiées par les événements.

[1] Voir aux *Documents justificatifs*, pièce VI, le manifeste aux sections de l'*Internationale*, publié par le journal *la Solidarité*, de Neuchâtel, et affiché le 10 septembre sur tous les murs de la ville de Lyon. Il a été reproduit le lendemain dans le *Réveil* de Delescluze et la *Patrie en danger* de Blanqui.

CHAPITRE X.

ARRIVÉE A LYON DE BAKOUNINE, BASTELICA ET CLUSERET. — LES CONCILIABULES DE LA RUE MADAME. — SÉANCES DU COMITÉ CENTRAL.

Les temps troublés que les circonstances politiques et les malheurs de la guerre avaient fait naître, devaient permettre à l'Internationale de propager librement son influence et de donner des preuves de sa force et de son incroyable audace.

Elle avait senti que c'était à Lyon qu'il fallait frapper un grand coup : aussi ses chefs les plus exaltés et les plus dangereux s'y donnèrent-ils rendez-vous. Le farouche Bakounine accourut le premier [1] ; il se trouvait en Italie, à Locarno, au moment de la chute de l'Empire. En apprenant cette *heureuse nouvelle*, il n'eut rien de plus empressé que de se rendre à Lyon, en passant par Berne, où il toucha une somme d'argent assez importante. Son arrivée à Lyon, le 11 septembre, coïncide avec celle de Bastelica et de Combes, venus en toute hâte de Marseille à l'appel de leurs frères *internationaux* pour travailler avec eux à la formation d'un *grand fonds révolutionnaire*.

A la même époque, le Comité de salut public adressait un appel pressant à l'*illustre général* Cluseret et lui offrait le commandement des volontaires du Rhône. Voici dans quels termes grotesques était formulé cet appel :

[1] Bakounine est connu sous le nom de roi de Saxe pour avoir tenu pendant deux jours la ville de Dresde sous sa dictature.

Interné à Ircoutsch (Sibérie) par le gouvernement russe, il s'est rendu coupable de nombreux vols au préjudice de différents marchands et employés auxquels il avait su inspirer de la confiance. On l'accuse aussi d'avoir trempé dans l'assassinat d'un jeune homme nommé, Nékludoff, qui, dans un duel simulé, fut lâchement assassiné à bout portant par Beckleinichell et tous les témoins, dont faisait partie Bakounine.

« Citoyen Cluseret !

« Notre appel est un appel à l'humanité contre la barbarie. Nous savons que vous y répondrez. Des corps de volontaires se forment parmi nous : nous vous en offrons le commandement. Nous serons de braves soldats, il nous faut des chefs braves. *Les généraux de cour tueraient même notre nationalité.* Général républicain des États-Unis d'Amérique, venez nous aider à fonder les États-Unis d'Europe.

Pour la Commune de Lyon :

Le Comité de salut public,

« *Les présidents :* CHÉPIÉ, CHAVEROT et PERRET. »

Cluseret, dont la situation à Paris était des plus compromises par l'article odieux qu'il avait publié dans la *Marseillaise* du 9 septembre (*article désavoué par Rochefort lui-même*), fut heureux de profiter d'une pareille occasion pour aller exercer ailleurs son métier de *révolutionnaire cosmopolite* [1].

« Appelé, disait-il un jour, par le peuple Lyonnais représenté par le Comité de salut public, je suis venu dans cette ville délégué par le comité central des vingt arrondissements de Paris. »

Quelques jours plus tard (séance du 20 septembre 1870) sur les explications des citoyens Andrieux, Ganguet, et Ychalette, le conseil municipal appelait Cluseret au commandement des volontaires du Rhône et des corps de francs-tireurs venant du Midi.

[1] Le général Cluseret a-t-il été ou est-il réellement général ? Telle est la question que tout le monde s'est posée sans en trouver la solution. Voici la vérité à ce sujet : — Pendant la guerre de sécession, au mois de novembre 1862, il fut nommé général de brigade dans l'armée de l'Est par le président de la république américaine. Il est de principe que toutes les nominations de cette nature faites par le président doivent être confirmées par le Sénat ; si le Sénat ne les confirme pas, elles sont regardées comme nulles et non avenues. Cependant elles donnent à celui qui en est investi le droit d'exercer ses fonctions pendant les vacances du Congrès et jusqu'au dernier jour de la prochaine session. Or, dans l'espèce particulière qui nous occupe, Cluseret a rempli les fonctions de général de brigade *à titre provisoire*, du mois de novembre 1862 jusqu'au 4 mars 1863, jour de la clôture du Congrès.

Le 2 mars, c'est-à-dire deux jours avant cette clôture, Cluseret, qui avait eu vent que sa nomination ne serait pas confirmée, donna sa démission.

Avec sa démission, Cluseret a perdu tout caractère officiel, et jamais son titre de général n'a figuré sur les registres de l'armée américaine.

La présence à Lyon de tous ces *vaillants champions* de la cause sociale ne devait pas tarder à porter ses fruits. Ils se réunissaient tous les soirs dans une chambre située rue Madame, et louée par l'un d'entre eux, Gaspard Blanc. C'est là qu'ils *délibéraient* en comité secret sur *les mesures salutaires à adopter pour empêcher la réaction de ressaisir le pouvoir.* On ne pouvait pénétrer dans ce local que sur la présentation d'un mot d'ordre, ou d'une lettre de recommandation délivrée par l'un des habitués. Il fallait parlementer avant d'être introduit : se présentait-il un délégué, il était reçu au bas de l'escalier par un citoyen qui lui demandait aussitôt l'exhibition de ses pouvoirs et qui, avant même de le laisser monter, avait soin d'aller prendre les ordres des *frères et amis* dont il avait reçu la consigne.

A ces conciliabules assistaient Bakounine, Beauvoir, Doublé, Bastelica, Cluseret, Combes, Richard, Parraton, Gaspard Blanc. Autour d'eux étaient venus se grouper Rivière, Servelle, et Valence Lunkiewitz, l'*alter ego* de Bakounine, Ozeroff, autre réfugié polonais. Le *club républicain* du 2e arrondissement de Lyon s'y était même fait représenter par l'un de ses membres. (Voir *Documents justificatifs*, pièce VII.)

Le premier résultat de leurs délibérations fut la création du *Comité central du salut de la France,* et la formation de sous-comités distribués dans tous les quartiers et destinés à organiser des réunions populaires sur tous les points de la ville.

« Ces sections, avait dit Richard, correspondent avec le comité central, chargé de faire appel à toutes les initiatives, de contrôler les actes de l'autorité, de porter à sa connaissance les désirs et les vœux des travailleurs et, au besoin, de *recourir à l'appel au peuple et aux armes.* Il faut que les conseillers municipaux soient placés sous la surveillance d'un corps révolutionnaire restant toujours en armes et qui devra veiller à ce que *le programme adopté par les hommes de la Révolution soit exécuté dans toute sa rigueur.*

Les deux pièces suivantes suffiront à donner la mesure exacte des préoccupations auxquelles étaient en proie les clubistes de la rue Madame, et démontreront surabondamment à l'aide de quels procédés ils prétendaient assurer le salut du pays. C'est le compte rendu des séances des 18 et 20 septembre.

I

Réunion du 18 septembre 1870.

« Admission des délégués de la Croix-Rousse, dont les noms suivent : Brunet, Vondière, Donafous.

« 1re *Proposition par Richard* de la fondation d'un journal, Adoption des communications ouvrières et des rendements de compte des réunions des comités. — Adoption du format du journal, pouvant servir d'affiche.

« 2e *Proposition.* — Formation d'un bataillon de volontaires (*adopté*) ; formation par district, à la charge de chaque comité, qui reconnaîtra ses hommes restant dans les compagnies de gardes nationaux (*adopté*) ; formation de comités par compagnie de gardes nationaux *pour la surveillance des forts* et l'appel des volontaires pour le bataillon.

« 3e *Proposition.* — Adoption d'une assemblée à Valentino pour le jeudi 22 septembre [1].

« Réception du délégué du Comité de sûreté générale : il affirme et donne les preuves que Baudy [2] a délivré des laisser-passer signés de lui aux anciens sergents de ville de Lyon.

« *Une conspiration est organisée entre les moines, prêtres, jésuites, aristos,* etc. ; *des femmes font et portent les correspondances. L'on a acquis les preuves qu'il y avait des costumes de prussien.* »

[1] Cette réunion a eu lieu à la date indiquée, ainsi que le constate l'affiche que nous reproduisons aux documents justificatifs : cette affiche est conçue dans ce style déclamatoire et emphatique qui convient si bien aux membres de l'Internationale. (Voir pièce VIII.)

[2] Baudy était, à cette époque, l'un des personnages les plus importants de Lyon ; il remplissait les fonctions de *secrétaire général de la police.* C'est à lui que revient l'honneur d'avoir fait arrêter un garde national qui avait refusé de porter les armes devant le drapeau rouge (*Documents justificatifs*, pièce IX). Son nom s'est trouvé mêlé à ces *fameuses quêtes* faites dans les maisons de tolérance, les armes à la main, par son inspecteur des mœurs Boët. Son attitude à l'audience, lors de la poursuite Boët, le rôle équivoque qu'il a joué dans cette affaire, et les attaques dont il a été plus tard l'objet, ont contribué dans une large mesure à le discréditer aux yeux mêmes de ses partisans.

II

Réunion du 20 septembre (rue Madame, 10).

DÉCISIONS ARRÊTÉES.

« 1° Format du journal (comme le *Républicain* [1]), ayant l'avantage de pouvoir servir d'affiche [2].

« Titre : *le Salut de la France.*

« 2° Formation d'un bataillon de volontaires appelés à devenir les gardes du comité susdit.

« 3° *Voies et moyens.* — Organisateurs présentant des hommes sûrs et armés : ROZET, BENIÈRE, CELLIER [3]. Néanmoins les volontaires seront soumis à l'examen des membres du comité, qui eux-mêmes feront immédiatement des inscriptions chacun de leur côté.

« 4° Bertranche [4] étant en guerre, communiquera régulière-

[1] Le *Républicain*, organe radical, avait paru au lendemain du 4 septembre. Il n'a eu que trois numéros.

[2] Le lendemain de cette séance, Gaspard Blanc se préoccupait d'annoncer la publication de cet organe. Voici le projet d'affiche dont la rédaction lui avait été confiée :

Pour paraître le samedi 24 septembre, à 4 heures du soir :

LE SALUT DE LA FRANCE,

ORGANE DE LA FÉDÉRATION RÉVOLUTIONNAIRE DES COMMUNES.

Journal quotidien à 10 centimes.

ADMINISTRATION PROVISOIRE : rue Madame, 8 et 10.
BUREAU CENTRAL DE VENTE : rue d'Algérie, 15 (au *domicile de Beauvoir*).

A la même époque un appel en faveur de ce journal était adressé aux ouvriers des chantiers nationaux (*Documents justificatifs*, pièce X).

[3] ROZET et BENIÈRE, tous deux repris de justice et membres de l'*Internationale*, ont été plus tard jugés dignes par la municipalité lyonnaise de faire partie de la garde urbaine, *corps d'élite* chargé de la police des rues et qui, au mois de décembre 1870, sur 104 membres comptait plus de 50 repris de justice. L'un d'eux avait même subi six condamnations pour escroqueries et vol, dont la moindre était d'une année d'emprisonnement. *Rozet* et *Benière* ont pris part au mouvement insurrectionnel du 23 mars 1871 et ont été condamnés, à raison de cette participation, l'un à une année d'emprisonnement et l'autre à un mois.

Voilà à quels *hommes sûrs* le Comité du salut de la France confiait le soin de recruter le bataillon appelé à l'honneur de lui servir de garde.

[4] Bertranche, ouvrier tisseur, ancien déporté politique, s'était signalé, aux mois d'avril et mai 1870, par la violence de ses discours dans les réunions

ment avec le comité, (*donnera des renseignements sur les faits qui seront vus par lui*).

« 5° Organisation *d'urgence* dans chaque quartier de comités partiels ou districs destinés à jouer le rôle de clubs et chargés de faire des rapports au comité central. (*A Paris, à la même date, étaient organisés dans chaque arrondissement des comités de vigilance.*)

Le travail d'organisation était, comme on le voit, poussé avec la plus grande activité. Quelques jours plus tard, à la veille du 28 septembre, le *Comité central du salut de la France*, qui savait pouvoir compter sur la connivence du commissaire central Chol, l'un des coryphées de l'*Internationale*, lui adressait cette réquisition, qui prouve jusqu'à la dernière évidence que les *aventuriers* de la rue Madame étaient prêts à ne reculer devant aucune extrémité. Une seule chose peut nous étonner : c'est qu'avec les éléments dont ils disposaient, avec le concours aveugle que devait leur prêter une police organisée par leurs soins et imposée par eux à l'autorité, ils n'aient pu se maintenir à l'hôtel de ville que quelques heures. N'est-ce pas une amère dérision que de voir une réquisition d'armes formulée au nom *du Comité du salut de la France*, par son prétendu secrétaire Gaspard Blanc, lorsqu'on songe que ce dernier était alors à la tête du Comité de sûreté générale et que le président de ce comité, *Chol*, ne faisait que suivre ses ordres ? Dès lors, pourquoi ce luxe de précautions ? A-t-on voulu dégager la responsabilité de Chol et lui fournir les moyens de se justifier plus tard, en alléguant que s'il avait fait délivrer des armes, il n'avait agi que sur le vu d'une pièce dont il ne lui appartenait pas de discuter la régularité ? Cela n'est pas admissible, et nous ne savons comment expliquer l'existence d'un pareil document [1]. Voici cette pièce [2] :

plébiscitaires. Traduit devant le tribunal correctionnel de Lyon, il fut condamné à un mois d'emprisonnement, malgré l'habile plaidoirie de Me Andrieux, qui avait lui aussi, à la même audience, à répondre d'un délit de même nature.

[1] On pouvait, à cette époque, se procurer des armes et revolvers à discrétion ; aucune formalité n'était nécessaire, et ceux que la ville avait préposés à la garde des armes dans les divers quartiers, se faisaient un jeu de les délivrer au premier venu. Que de *purs* au domicile desquels on a trouvé plus tard plusieurs fusils, des sabres, des pistolets de cavalerie, etc., etc.

[2] Elle a été écrite par Gaspard Blanc ; elle est revêtue du timbre du *Comité central du salut de la France.*

« Considérant qu'il est dangereux au suprême degré que *les révolutionnaires convaincus se trouvent sans armes;* considérant que *la réaction cherche à se relever* et à s'emparer de tous les pouvoirs, et qu'*une bataille est imminente, le Comité central du salut de la France* demande au commissaire central de Lyon des armes en aussi grand nombre que possible et réclame de lui, à défaut d'armes, des bons pour s'en procurer, soit des revolvers, des pistolets ou des fusils.

« Pour le Comité du salut de la France,

Le secrétaire, GASPARD BLANC. »

Examinons maintenant quels moyens Blanc et ses amis avaient mis en œuvre pour rendre « *une bataille imminente* ».

En même temps que se tenaient les conciliabules de la rue Madame et que le plan d'une insurrection était arrêté au domicile du tailleur Palix, où logeait Bakounine et où prenaient leurs repas tous les jours Valence, Blanc, Ozeroff et Parraton, on se mettait en rapport avec tous les hommes d'action. Les réunions publiques étaient multipliées et prenaient un caractère de violence inouïe. Les motions les plus sanguinaires s'y produisaient et étaient accueillies avec enthousiasme. On y provoquait ouvertement à la révolte, au renversement des lois et de l'ordre de choses établi.

Celles tenues à la Rotonde les 24, 26 et 27 septembre, méritent une mention spéciale; il nous paraît indispensable de donner ici un aperçu des déclamations furieuses à l'aide desquelles les orateurs s'efforcèrent de passionner la foule qui se pressait dans la salle de la Rotonde. Les résolutions qui y furent adoptées permettront d'apprécier à quels excès devaient se livrer les coryphées de l'*Internationale* le jour où l'émeute victorieuse les porterait au pouvoir.

Réunion du 24 septembre. — Cette réunion convoquée au nom *du club* RÉVOLUTIONNAIRE DE LA PATRIE EN DANGER par l'ex-rédacteur de l'*Excommunié*, DENIS BRACK, était présidée par le *farouche* Saignes, [1] qui fut avec Cluseret le héros de la journée

[1] Saignes (Eugène), peintre-plâtrier à la Guillotière, l'un des adeptes les plus fervents de l'Internationale, organisateur des banquets-saucissonniers du

du 28 septembre. Le conseiller municipal Brialou remplissait les fonctions d'assesseur. Après plusieurs discours débités par Albert Richard, Beauvoir, Osmonville [1], discours qui respiraient une haine profonde et *féroce* pour tout ce qui possède et tout ce qui est honnête, il était décidé :

1° Qu'on lèverait un impôt progressif et forcé de 200 milions ;

2° Que tous les *richards Lyonnais* qui s'étaient enfuis seraient tenus de rentrer dans la ville dans les quarante-huit heures, *sous peine de mort ;*

3° Qu'il serait interdit à tout citoyen de porter un autre costume que le costume civil et qu'il serait interdit de faire figurer dans la rue *des mascarades religieuses.*

4° Que tous les officiers de l'armée *nommés par l'empire seraient destitués ;*

5° Que *les forts seraient occupés en entier par la garde nationale ;*

6° Que la liste de tous les mouchards et agents de police qui avaient servi l'empire serait immédiatement publiée [2] ;

7° Que l'on mettrait en liberté *tous les soldats détenus pour crime de républicanisme.*

Voici un extrait du procès-verbal de cette réunion, placardé sur les murs de Lyon, dans la journée du 27 septembre : c'est un appel à l'armée, à qui on prêche l'insubordination et la révolte et que l'on invite, *au nom du salut de la France et de la Révolution, à se donner de nouveaux chefs :*

Vendredi-Saint, s'était signalé longtemps avant le 4 septembre par la violence de son langage ; il comptait parmi les notabilités les plus *cramoisies* de la démagogie. Il est juste de reconnaître qu'il s'est toujours montré à la hauteur de sa réputation.

[1] Osmonville (Albert) rédigeait à cette époque le journal *la Commune.* Plus tard, il a publié à Grenoble le *Républicain des Alpes.* (Voir aux *Documents justificatifs,* pièce X *bis,* le manifeste dont il donna lecture dans cette séance.)

[2] Lors de la discussion de cette question, le plâtrier Saignes déclarait que, si jamais il venait à découvrir *les mouchards salariés par Napoléon III, il ne pourrait se retenir d'en tuer deux ou trois.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 SEPTEMBRE, TENUE A LA ROTONDE.

« Il a été décidé à l'unanimité, dans la réunion tenue à la Rotonde, le 24 septembre 1870, les résolutions suivantes :

« Considérant :

« 1° Qu'il n'y a rien de plus contraire au droit démocratique et de plus dangereux pour la souveraineté du peuple que l'organisation hiérarchique et autoritaire de l'armée.

« 2° Que tous les officiers actuels, nommés sous le régime bonapartiste et attachés à ce régime par leur intérêt et par leur caractère, ne peuvent être de sincères défenseurs de la République : le peuple reconnaît que les citoyens militaires ont le droit et le devoir de nommer eux-mêmes leurs officiers, déclare, en conséquence, les officiers actuels déchus de leurs fonctions, et invite, au nom du salut de la France et de l'avenir de la Révolution, les citoyens soldats à procéder immédiatement aux nouvelles élections.

« Pour le bureau :

« *Le président :* SAIGNE. »

Voilà ce que l'on osait dire, écrire, imprimer et afficher pendant que les Prussiens assiégeaient Paris! Voilà le langage que les *coryphées de l'Internationale et de la démagogie* tenaient à l'armée!

Réunion du 26 septembre. C'est dans cette réunion, plus nombreuse que celle du 24 et où assistaient les ouvriers des chantiers nationaux, convoqués spécialement à cet effet par des délégués de la rue Madame [1], que furent dévoilés les projets séditieux auxquels avait fait allusion Gaspard Blanc lorsqu'il parlait d'*une bataille imminente.* La question fut nettement

[1] Ces délégués étaient FAVRE et BOURRON pour les chantiers de Bron; CHARVET, pour la Croix-Rousse et les chantiers dépendants; GUILLERMET, pour le chantier de la gare de Genève.

posée : il s'agissait de constituer un gouvernement nouveau sous le titre de *Fédération révolutionnaire des communes*, de supprimer toutes les lois, toutes les institutions et de concentrer le pouvoir entre les mains d'une convention révolutionnaire réunie à Lyon et d'un Comité de salut public établi dans chaque commune de France.

Cette organisation était l'œuvre de Bakounine, de Richard et de Saignes; ils avaient eu soin d'en formuler par écrit les principes, afin que le peuple pût se prononcer en parfaite connaissance de cause sur les mesures radicales dont l'adoption lui était proposée.

Au début de la séance, le citoyen Cheval, qui faisait alors ses premières armes, rendait compte de la mission dont il avait été chargé auprès du Comité de la guerre dans le but d'obtenir l'élargissement de tous les militaires détenus pour délits politiques. « Le Comité, s'écriait-il, est impuissant; il est enchaîné « par des volontés ennemies. C'est au peuple à briser ces « obstacles. »

Il était ensuite donné lecture du procès-verbal de la réunion du 24. Le président Saignes, qui se piquait d'être conséquent avec ses principes, expliquait à l'assemblée que la mesure adoptée à l'égard des richards n'était nullement en contradiction avec le grand principe républicain de l'abolition de la peine de mort : il en donnait pour motif qu'*il devait exister une exception en faveur des traîtres.*

Le citoyen Beauvoir [1] monte ensuite à la tribune : il est porteur du document sur LA FÉDÉRATION RÉVOLUTIONNAIRE DES COMMUNES rédigé par le triumvirat Richard, Saignes et Bakounine. La foule applaudit à la lecture de ce factum incendiaire, dont la teneur est adoptée à l'unanimité. On annonce que des affiches ont été faites et qu'elles seront placardées le lendemain sur tous

[1] BEAUVOIR, ex-membre du Comité de salut public, ex-capitaine adjudant-major du corps des éclaireurs républicains du Rhône, devenu plus tard secrétaire de l'un des commissaires de police de Lyon. Il a revendiqué, dans plusieurs lettres livrées à la publicité, l'honneur d'avoir, le 6 juin 1832, joué sa tête dans la rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris, et expliqué que la manifestation du 28 septembre n'avait d'autre but que de briser l'antagonisme des pouvoirs civils et militaires et de faire baisser la tête à la réaction. (Journal *la Commune*, numéro du 7 octobre 1870, *Documents justificatifs*, Pièce XI.

les murs de la ville. Où trouver un appel aux armes plus formel et plus significatif ? Qu'on en juge par la lecture de ce manifeste :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

FÉDÉRATION RÉVOLUTIONNAIRE DES COMMUNES.

« La situation désastreuse dans laquelle se trouve le pays : l'impuissance des pouvoirs officiels et l'indifférence des classes privilégiées ont mis la Nation française sur le bord de l'abîme.

« Si le peuple organisé révolutionnairement ne se hâte d'agir, son avenir est perdu, la Révolution est perdue, tout est perdu. S'inspirant de l'immensité du danger, et considérant que l'action désespérée du peuple ne saurait être retardée d'un seul instant, les délégués des comités fédérés du salut de la France, réunis au comité central, proposent d'adopter les résolutions suivantes :

« Art. 1er. — La machine administrative et gouvernementale de l'État, étant devenue impuissante, est abolie.

« Le peuple de France rentre en pleine possession de lui-même.

« Art. 2. — Tous les tribunaux criminels et civils sont suspendus et remplacés par la justice du peuple.

« Art. 3. — Le payement de l'impôt et des hypothèques est suspendu. L'impôt est remplacé par les contributions des communes fédérées, prélevées sur les classes riches, proportionnellement au salut de la France.

« Art. 4. — L'État, étant déchu, ne pourra plus intervenir dans le payement des dettes privées.

« Art. 5. — Toutes les organisations municipales existantes sont cassées et remplacées dans toutes les communes fédérées, par des comités du salut de la France, qui exerceront tous les pouvoirs sous le contrôle immédiat du peuple.

« Art. 6. — Chaque comité de chef-lieu de département enverra deux délégués pour former la convention révolutionnaire du salut de la France.

Art. 7. — Cette convention se réunira immédiatement à l'hôtel de ville de Lyon, comme étant la seconde ville de France et la

plus à portée de pourvoir énergiquement à la défense du pays.

« Cette convention, appuyée par le peuple entier, sauvera la France.

« Aux armes!!!

« E.-B. SAIGNES; RIVIÈRE; DEVILLE; RAJON (de Tarare); FRANÇOIS FAVRE; LOUIS PALIX; B. PLACET: G. BLANC; CH. BEAUVOIR; ALBERT RICHARD; J. BISCHOFF; DOUBLÉ; H. BOURRON; M. BAKOUNINE; PARRATON, A. GUILLERMET; COIGNET aîné; P.-J. PULLIAT; LATOUR; GUILLOT; SAVIGNY; J. GERMAIN; F. CHARVET; A. BASTELICA (de Marseille); DUPIN (de Saint-Etienne); NARCISSE BARRET[1]. » (*Tous membres de l'Internationale.*)

Le public ne pouvait se méprendre sur le sens de cette affiche, surtout en présence de cette déclaration par laquelle Saignes avait cru devoir en caractériser la portée :

« Nous jouons, disait-il, notre va-tout; nos ennemis sont puissants, il ne faut pas nous le dissimuler. Mais nous engageons la lutte et nous verrons quel sera le plus fort *C'est notre tête que nous jouons en signant cette affiche si nous ne réussissons pas*, mais le moment est venu ! Vaincre ou mourir ! »

Richard et Bastelica tenaient le même langage. Le peuple[2]

[1] SAIGNES (Eugène), peintre-plâtrier, rue de Chartres, 76, actuellement réfugié à Genève, route de Ferney, 22, à Montbrillant; FAVRE (François), doreur, rue Béchevelin, 61; PALIX (Louis), 42 ans, tailleur, Cours Vitton, 41; BEAUVOIR (Charles-François), 59 ans, représentant de commerce, rue d'Algérie, 15; DOUBLÉ (Jean-Baptiste), 48 ans, officier d'état-major de la garde nationale; BISCHOFF (Frédéric), 23 ans, employé de commerce, rue Rabelais, 92; BAKOUNINE (Michel), 57 ans, sans autre profession connue que celle de conspirateur; RIVIÈRE (Pierre-Benoist), 68 ans, cartonnier, rue Saint-Georges, 19; DEVILLE (François), passementier, rue d'Ivry, 24; LATOUR (Jean-Marie), tisseur, place Saint-Paul, 5; CHARVET (François), tisseur, rue du Bon-Pasteur, 31; GUILLERMET, menuisier en fauteuils, rue de Marignan, 12; PULLIAT, tisseur, rue d'Austerlitz, 12 et 14; GUILLOT, rue de Sèze, 126; SAVIGNY, boulevard de la Croix-Rousse, 112; COIGNET (Jean), dit Joanny, tisseur, rue Neyret, 21 et 23; DUPIN, veloutier, rue de la Loire, 27, à Saint-Etienne, secrétaire correspondant de la section stéphanoise, etc., etc.

[2] Nous prenons ici le peuple dans le sens restreint que lui attribue *Parraton*, l'un des signataires du placard *la Fédération révolutionnaire des communes. — Pour lui, le peuple, ce sont les citoyens réunis à la Rotonde ou assemblés sur la place des Terreaux. Quand ce peuple-là a parlé, il n'y a plus qu'à s'incliner.*

avait manifesté sa volonté par la voix de la bande Saignes : il ne restait donc plus qu'à s'entendre sur les moyens pratiques de réaliser le programme Bakounine.

La journée du 27 fut entièrement consacrée aux derniers préparatifs de la lutte : tous les comités furent prévenus qu'une levée de boucliers serait tentée le lendemain et on se mit à l'œuvre pour s'assurer le concours des chantiers nationaux. L'occasion était favorable : le prix de la journée avait été diminué la veille.

Les meneurs se promirent d'exploiter leur mécontentement et les convoquèrent, pour le soir même, à une réunion qui se tint à la Rotonde. On leur fit entrevoir que le seul moyen d'obliger le conseil municipal à revenir sur sa décision et d'obtenir que le prix de la journée fût de nouveau porté à 3 francs, était de faire une *imposante manifestation* sur la place des Terreaux : les ouvriers donnèrent dans le piége. Rien d'ailleurs n'avait été négligé pour triompher de leur résistance ; la mise en scène était complète. Le Comité central du salut de la France et le Comité central fédératif y étaient représentés par des délégués. Richard et Saignes y prenaient la parole et suppliaient les *frères et amis* de ne plus patienter.

Il faut agir ! de l'audace ! de l'audace ! s'écriait Richard, aux applaudissements de tout l'auditoire.

A son tour Bastelica s'élançait à la tribune et terminait son discours par un appel aux armes.

La séance était levée à onze heures et rendez-vous était pris pour le lendemain mercredi à midi sur la place des Terreaux.

A l'issue de cette séance, les membres du *Comité central du salut de la France et du Comité central fédératif* se déclaraient en permanence et se réunissaient dans un local voisin de la salle de la Rotonde pour délibérer *sur les moyens d'action*, et prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le succès de la lutte qui allait être engagée. Nous reproduisons le procès-verbal de cette séance tel qu'il a été rédigé par l'un des assistants ; on verra que la question des moyens à employer pour se procurer de l'argent y fut spécialement agitée.

Comité de permanence révolutionnaire. Séance du 27 septembre 1870.

(La séance s'ouvre à 11 heures du soir.)

« Le citoyen Bakounine[1] prend la parole pour l'acceptation du citoyen Olivier. — Le citoyen Olivier est admis[2].

« Le citoyen Albert Richard prend la parole pour donner quelques explications au sujet de la permanence du comité central et du comité fédératif.

« Le citoyen Bastelica propose que les comités se réunissent au palais Saint-Pierre[3] pour s'entendre *sur les moyens d'action.*

« Un citoyen prend la parole pour proposer que le travail après la réunion soit fait par les deux comités réunis.

« Le citoyen Bakounine insiste pour que les deux comités se réunissent ensemble.

« Le citoyen Poncet appuie cette proposition.

« Le citoyen Olivier demande lequel des deux comités sera chargé de l'exécution.

« Le citoyen Schettel répond que *pour l'action elle sera donnée aux délégués des deux comités.* Le citoyen Tassel partage cette opinion.

« Le citoyen Velay[4] proteste contre la manifestation sans armes.

« Le citoyen Charvet refuse d'aller dans la salle Saint-Pierre de peur d'être cerné.

« Le citoyen Bakounine appuie la proposition du citoyen Velay et demande une manifestation en armes.

[1] Le citoyen Bakounine n'a encore paru dans aucune réunion publique ; il se réservait pour le moment de l'action.

[2] Il s'agit d'un ouvrier tisseur de la rue Masséna, 9, devenu plus tard officier d'état-major de la garde nationale et capitaine d'artillerie dans une légion d'Alsace et Lorraine.

[3] Le *palais Saint-Pierre* est situé sur la place des Terreaux : c'était, ainsi que nous l'avons dit, dans l'une des salles de ce palais que le *Comité central fédératif* avait l'habitude de tenir ses séances.

[4] *Velay*, ouvrier tulliste, ex-membre du Comité de Salut public, était, à cette époque, conseiller municipal ; il a pris une part active à l'insurrection du 30 avril 1871. Il vient, à raison de ce fait, d'être condamné *par contumace* à la déportation dans une enceinte fortifiée.

« Tassel est d'un avis contraire.

« Le citoyen Poncet appuie de toutes ses forces le projet de manifestation en armes. Le citoyen Saignes appuie la manifestation en armes.

« Le citoyen Bastelica demande que le peuple soit libre de se réunir comme il l'entendra.

« Le citoyen Parraton demande la mise aux voix.

« Le citoyen Doublé [1] se plaint vivement des accusations dirigées contre les signataires de l'affiche du 27. (*Affiche de la Fédération révolutionnaire des communes.*)

« Le citoyen Olivier demande que l'on distribue des munitions en ayant soin de savoir à qui on les donne.

« Un autre citoyen demande le mot d'ordre pour les allées et venues des délégués [2].

(*Suit l'énumération des mesures à adopter et à décréter d'urgence.*)

« Toutes les locations au-dessous de 400 francs échéant à la fin d'octobre seront versées dans les caisses publiques.

« L'or et l'argent monnayé seront remplacés, jusqu'à la confection de nouvelles effigies, par des bons dont le cours sera forcé.

« Les cloches seront fondues.

« La levée en masse sera ordonnée.

« Arrestation de tous les généraux d'état-major [3].

« L'élection des chefs de l'armée par les soldats.

« La mise en liberté des soldats prisonniers pour politique ou insubordination.

« L'occupation des forts par le peuple.

« Installation d'ateliers pour la confection d'armes.

« Distribution de cartouches et d'armes.

« (*Réservé.*) Qu'il soit versé une somme assez importante af-

[1] *Doublé*, actuellement concierge du cimetière de Loyasse, était, à l'époque où remontent ces événements, capitaine d'état-major de la garde nationale.

[2] Il est important de constater que tous les individus dont les noms figurent dans ce procès-verbal appartiennent à l'*Internationale.* »

[3] Nous avons vu plus haut qu'à la date du 22 septembre, le Comité de sûreté générale avait déjà demandé l'arrestation de tous les fonctionnaires de l'ex-empire.

fectée aux inventions ayant trait à la défense soit du dehors soit du dedans.

« Les réclamations devront *revêtir la forme impérative;* le peuple ne devra se retirer que lorsqu'il lui aura été donné entière satisfaction.

« Que le peuple ne se retire qu'après que la bourgeoisie aura versé la somme de 100 millions. En cas de refus, procéder à l'arrestation des principaux capitalistes.

« Un emprunt forcé et obligatoire sur les immeubles : tous les citoyens dont la propriété sera taxée selon la valeur, qui se soustrairont par un moyen frauduleux, seront passibles *de peines corporelles et infamantes;* et pour tous ceux qui se rendront à l'étranger, leurs biens seront de droit confisqués et hypothéqués au profit de la nation commune.

« Une réquisition prompte sur les fortunes, au-dessus de 50,000 francs 5 p.0/0, à 100,000, 10 p.0/0, etc., progressivement.

« Que tous les biens du clergé, quels qu'ils soient, sans aucune considération des hypothèques légales et des sommes dues aux entrepreneurs et fournisseurs, soient immédiatement hypothéqués par les banquiers sans être forcé de vendre lesdites propriétés.

« Que l'on frappe un impôt sur toutes les actions et valeurs qui seront payées à la fin du mois de septembre et les suivants, à raison de 10 p. 0/0.

« Arrêter l'exportation des matières précieuses. »

La lecture de ce document ne peut laisser aucun doute sur le caractère véritable de la manifestation qui allait avoir lieu dans quelques heures : l'augmentation du salaire des ouvriers occupés aux chantiers nationaux n'en était que le prétexte. Il n'en a pas été dit un seul mot dans la séance de nuit; il n'en est même pas fait mention dans la pièce suivante écrite de la main de Richard, et où se trouvent formulées les propositions qui devaient être soumises à *la municipalité de la Commune de Lyon* :

« Au nom du peuple français, seul souverain, et suivant ses décisions, le Comité central du salut de la France demande à l'administration municipale de la Commune de Lyon :

1° La DESTITUTION et l'ARRESTATION IMMÉDIATE DU GÉNERAL MAZURE[1] COMME ENTRAVANT LA DÉFENSE DU PAYS ;

2° La réorganisation de l'armée par l'élection des officiers par les soldats ;

3° Que tous les forts soient remis à la garde du peuple, afin que l'armée puisse être immédiatement lancée contre l'ennemi ;

4° La mise en liberté immédiate de tous les militaires détenus dans les salles de police et prisons pour cause politique et d'indiscipline.

« Ces propositions seront présentées par une manifestation pacifique sans armes, composée de la moitié du peuple et APPUYÉE PAR L'AUTRE MOITIÉ QUI RESTERA EN PERMANENCE SOUS LES ARMES JUSQU'A LA SOLUTION. Les divers comités en seront avisés immédiatement, afin que cette manifestation se trouve réunie à quatre heures du soir sur la place des Terreaux. »

Les habiles comprirent l'importance qu'il y avait à dissimuler le caractère véritable de la manifestation sous le couvert de la défense nationale : on s'occupa donc de faire un appel pressant au patriotisme de la population lyonnaise et à son zèle pour la

[1] Plus tard, LE VIGOUREUX RÉPUBLICAIN, CHALLEMEL-LACOUR, donna l'ordre à trois bataillons de la garde nationale d'aller s'assurer de la personne du général Mazure, déclaré TRAÎTRE ET REBELLE AUX LOIS DE SON PAYS. Ce général, dont l'arrestation eut lieu le 3 octobre, au milieu des huées et des menaces d'une foule surexcitée par les agissements de l'autorité, fut traîné jusqu'à l'hôtel de ville devant le proconsul Gambettiste, CHALLEMEL-LACOUR, et de là transféré à la maison d'arrêt ; il ne fut rendu à la liberté que le 14 du même mois, sur les ordres formels et plusieurs fois réitérés du ministre de la guerre. Nous reproduisons, à titre de document, le mandat d'arrêt décerné contre ce général : « ORDRE EST DONNÉ D'ARRÊTER ET DE CONDUIRE A LA PRISON SAINT-« JOSEPH LE GÉNÉRAL MAZURE, ACCUSÉ D'AVOIR CONTREVENU, SOIT A L'ARTICLE 197 « DU CODE PÉNAL EN CONTINUANT SES FONCTIONS APRÈS CONNAISSANCE ACQUISE « DE L'ACTE RÉGULIER QUI LE RÉVOQUAIT, SOIT A L'ARTICLE 226 DU CODE DE JUS-« TICE MILITAIRE EN RETENANT UN COMMANDEMENT CONTRE L'ORDRE DE SES CHEFS. « — Signé : CHALLEMEL-LACOUR, PRÉFET DU RHÔNE, COMMISSAIRE EXTRAORDI-« NAIRE DE LA RÉPUBLIQUE. » Voilà à l'aide de quels procédés on activait la défense nationale et comment on se jouait de la liberté d'un général dont le seul crime était de n'avoir pas voulu abdiquer ses pouvoirs entre les mains d'un préfet impatient de prouver à la population que c'était de lui seul que relevait désormais l'autorité militaire ! Le général Mazure ne faisait, en opposant ce refus, que se conformer à des instructions ministérielles : le citoyen Challemel-Lacour, qui se préoccupait médiocrement des décisions prises par l'amiral Fourrichon, n'hésita pas à faire incarcérer un chef que ce dernier n'avait pas voulu sacrifier aux hommes de son entourage. Le peuple demandait une victime : c'est dans l'armée qu'elle fut choisie. Cet exemple devait trouver des imitateurs quelques jours plus tard à Toulouse et à Grenoble.

défense du pays. Avant de se séparer, Gaspard Blanc, au nom des comités réunis, rédigeait une proclamation qui, imprimée pendant la nuit, fut affichée dans la matinée du 28 septembre. Voici dans quels termes elle était conçue :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« Le peuple lyonnais, vu l'immensité du danger et la lenteur apportée par l'autorité à l'organisation de la défense nationale, est convoqué par l'organe de ses comités populaires réunis (LE COMITÉ DU SALUT DE LA FRANCE ET LE COMITÉ CENTRAL FÉDÉRATIF, siégeant au palais-Saint-Pierre) à une manifestation populaire pour aujourd'hui 28 septembre, à midi, sur la place des Terreaux, à l'effet d'obliger l'autorité à prendre immédiatement les mesures les plus énergiques et les plus efficaces pour la *défense nationale*.

« Par délégation des comités réunis,

« *La commission exécutive*,

« C. TASSEL, F. BISCHOFF, BRUYAT, A. SHETTEL, A. BASTELICA, PARRATON, G. BLANC, G. TORIN. »

Il nous reste maintenant à raconter comment fut dirigée cette manifestation, et à indiquer dans quelles circonstances et à l'instigation de qui se produisit l'envahissement de l'hôtel de ville. Nous mentionnerons avec soin les délibérations prises par les factieux au nom du Comité du salut de la France dans la salle même du conseil municipal ; nous rapporterons les discours prononcés par Saignes et Cluseret du haut du balcon de l'hôtel de ville ; enfin nous reproduirons tous les ordres de réquisition, les mandats d'arrêt, proclamations et autres actes émanés de ce pouvoir révolutionnaire.

CHAPITRE XI

LA JOURNÉE DU 28 SEPTEMBRE. — ATTITUDE DES OUVRIERS DES CHANTIERS NATIONAUX. — SEIZE D'ENTRE EUX SONT DÉLÉGUÉS AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ. — SAIGNES HARANGUE LA FOULE. — ENVAHISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE. — DISCOURS DE SAIGNES ET DE CLUSERET. — INSTALLATION D'UN COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE ; SES DÉLIBÉRATIONS ET SES DIVERS ACTES. — BASTELICA, COMBES, GUÉRIN ET CLUSERET SE RENDENT A LA CROIX-ROUSSE POUR Y PROVOQUER UN SOULÈVEMENT ARMÉ.

Le 28 septembre, à la première heure, une escouade d'une centaine de délégués parcourut tous les chantiers nationaux et réussit à obliger la plupart des ouvriers à cesser le travail pour venir prendre part à la manifestation annoncée pour le même jour à midi. Pendant que cet embauchage se pratiquait, l'affiche rouge rédigée dans la séance de nuit était placardée sur tous les murs [1].

A l'heure indiquée, des bandes de plusieurs milliers d'ouvriers précédés de drapeaux rouges débouchaient sur la place des Terreaux. A la tête de l'une d'elles marchait, entouré des orateurs ordinaires des clubs de la Rotonde et de Valentino, le citoyen Saignes, tête nue et les cheveux en désordre.

Une délégation de seize ouvriers fut envoyée auprès de l'autorité, mais elle dut attendre que le conseil municipal entrât en séance. La foule massée sur la place des Terreaux commençait à s'impatienter : l'occasion était favorable pour donner à la manifestation son véritable caractère. Saignes le comprit. Hissé sur les épaules de ses compères, il se mit à haranguer le peuple, à lui parler de *traîtres* et de *réactionnaires* [2] et à ré-

[1] Nous avons reproduit cette affiche, page 47.
[2] Il était facile à cette époque d'exploiter ces grands mots dont l'effet sur

clamer la démission du conseil municipal et du préfet. Les ouvriers, surexcités par ses déclamations, se pressaient autour de lui. S'élançant alors vers la porte de l'hôtel de ville, il en força l'entrée, renversa brutalement l'officier qui la gardait et pénétra dans l'édifice, suivi d'une soixantaine d'individus.

Quelques instants après Saignes apparaît au balcon de l'hôtel de ville, ayant à ses côtés Richard, Parraton, Bischoff et Bakounine. Un grand silence se fait aussitôt dans la foule. Il annonce qu'il est maître de la préfecture, proclame la déchéance de toutes les autorités et développe en ces termes le plan de gouvernement arrêté dans la séance de la veille :

« Citoyens !

« Je viens déclarer devant la majesté du peuple que la patrie est en danger. Il est du devoir de tous, citoyens, de la sauver. Jusqu'à présent on s'est moqué, on s'est f..... de vous. Je ne VOIS QUE DES TRAITRES, QUE DES INFAMES, QUI N'ONT CHERCHÉ QU'A S'ENGRAISSER DE LA SUEUR DU PEUPLE. Il faut que ça finisse et promptement, nous sommes las d'attendre. »

« Je déclare, au nom du peuple, que le conseil municipal est mis en demeure d'accepter et de signer immédiatement le programme radical, que nous vous avons fait connaître hier et qui

les masses était toujours irrésistible. Saignes avait donc beau jeu lorsqu'il signalait A LA JUSTICE DU PEUPLE comme traîtres et *réactionnaires*, et les conseillers municipaux, et le général commandant la place de Lyon, et les officiers supérieurs *dont l'inaction*, d'après lui, *entravait la défense du pays, qui se refusaient à remettre les forts entre les mains des citoyens* et *qui s'obstinaient à vouloir maintenir la discipline dans l'armée.*

Quelques jours plus tard, les délégués des chantiers nationaux protestaient en ces termes, au nom de leurs camarades, contre les manœuvres à l'aide desquelles on avait donné à cette manifestation un caractère contraire à leurs intentions :

« Nous avons voulu faire une manifestation à l'appui des arrêtés et décisions dudit conseil issu du suffrage, tout sens contraire serait une atteinte à la liberté; et si quelques-uns ont voulu en profiter pour imposer leur programme exagéré, nous sommes les premiers à les repousser, comme excitant à la désunion et à la guerre civile, chose dérisoire, à la veille d'être envahis. La manifestation des chantiers avait encore pour but l'élargissement des citoyens militaires détenus politiques, aimant mieux les voir fraterniser avec nous que de les voir renfermés et consignés dans les forts.

« Voilà les sentiments de tous les travailleurs des chantiers nationaux réunis.

BOUCHÉ, rue Bugeaud, 53. GARIN, rue Bossuet, 29. COLLIARD, rue de Chabrol, 16. E. FISCHESSER, MATHIEU (Louis), rue de Sèze, 87. M. DUCOTÉ, rue de Charres, 119.

se résume ainsi : destitution de tous les fonctionnaires, sans exception, ayant appartenu à l'empire ; révocation de tous les officiers de l'armée, qui ont trahi la cause du peuple et manqué à tous leurs devoirs ; enfin et en un mot, RENVERSEMENT DE TOUT CE QUI EXISTE, AVEC RECONSTITUTION SUR DES BASES RADICALES ET RÉVOLUTIONNAIRES. Tout conseiller qui se refuserait à signer ce programme est dès ce moment DÉCLARÉ TRAITRE A LA PATRIE ET SERA POURSUIVI COMME TEL.

« Vous avez souffert pendant vingt-deux ans une odieuse et insultante tyrannie, assez comme ça ! Mais je vous demande encore un jour de patience, et vos maux seront finis. Que tous, vous restiez en permanence à la place que vous occupez, et que les réactionnaires, s'il y en a, sortent immédiatement. Ils sont indignes de rester dans les rangs du peuple, QUI SAURA EN FAIRE PROMPTE JUSTICE. Il faut que la révolution marche en avant. On nous a assez canulés, qu'elle SAPE, qu'elle TAILLE DANS LE VIF ; NOUS AURONS LE COURAGE ET LA FORCE DE LE FAIRE. Peuple, lève-toi et renverse comme un torrent tout ce qui s'oppose à ta marche ! Je nomme en votre nom le général Cluseret, ici présent à ma droite, général en chef des armées révolutionnaires et fédératives du midi de la France. »

Aussitôt, le *fameux général* Cluseret « confus de tant d'honneur » s'avançait sur le devant du balçon et, grimpé sur une chaise, débitait, en simulant une émotion profonde, cette petite harangue qui complétait, *heureusement* le discours de son farouche ami, Saignes :

« Citoyens !

« Je suis vraiment confus de tant d'honneur de la part du peuple lyonnais. Je répondrai dignement à son appel : j'accepte la grande, la noble mission qu'il vient de me confier, celle de sauver la République ! Vous venez de me proclamer général en chef des armées du midi de la France, et A L'UNANIMITÉ ![1] Oh ! merci, merci, citoyens, mes amis, citoyens que j'aime, merci,

[1] Quelle comédie ! Cluseret proclamé général en chef des armées du Midi par Saignes *lui seul et de sa propre autorité !* Voilà ce que l'on appelle, dans le langage *de ces messieurs* l'unanimité du peuple. C'est avec cette *unanimité* touchante que quelques minorités turbulentes accomplissent nos révolutions.

encore une fois, de m'avoir confié votre destinée. Oui, vous serez heureux ; oui, je ferai votre bonheur, et je saurai briser tout ce qui s'y oppose, les entraves de la tyrannie. En avant! en avant!

« Comme première mesure de salut public, et en attendant les autres, je propose LA DESTITUTION EN MASSE DE TOUS LES OFFICIERS DE L'ARMÉE. Je propose L'ARRESTATION IMMÉDIATE DU GÉNÉRAL QUI COMMANDE A LYON ET DE TOUT SON ÉTAT-MAJOR, COMME CAUSE DES MALHEURS DU PEUPLE. JE VAIS DESCENDRE ET JE VOUS INVITE A ME SUIVRE A LA CROIX-ROUSSE, D'OU NOUS PARTIRONS POUR NOUS EMPARER DU TRAITRE. »

Cette déclaration était accueillie par les trépignements et les hurlements de la foule, frémissante d'enthousiasme pour un si *grand citoyen*. Un troisième orateur, Bastelica, venait à son tour gesticuler du haut de cette tribune improvisée. Dans un langage assez burlesque et qui sentait le terroir, il se posait en libérateur *de la Patrie en danger* et déclarait qu'il avait été délégué par la *population marseillaise* pour venir briser LES FERS DU BRAVE PEUPLE TRAVAILLEUR LYONNAIS.

Lorsqu'il eut fini de pérorer, il se déroba aux applaudissements et rejoignit l'ami Cluseret, déjà descendu sur la place et qui, suivi de quelques autres meneurs [1] et de plusieurs individus en blouse, se dirigeait vers la Croix-Rousse.

Arrivé sur la place du même nom, Cluseret monta sur le piédestal de la croix qui se trouve au milieu de cette place, et s'adressant à la foule qui l'entourait, il l'invita à faire battre le rappel et à descendre immédiatement en armes à l'hôtel de ville. Il parcourut alors tout le quartier, s'arrêtant au bout de chaque rue pour haranguer les attroupements qui s'étaient formés. Lorsqu'il eut terminé sa tournée, il rejoignit « ses compagnons de combat » qui l'attendaient dans un café, remonta de nouveau sur le piédestal de la croix, adressa un dernier

[1] Parmi ces meneurs, nous pouvons signaler COMBES, secrétaire de la chambre fédérale de Marseille ; GUÉRIN, autre membre de l'Internationale, que nous retrouverons plus tard à Grenoble, dirigeant la manifestation dite *des mitrailleuses;* DE BOISLUISANT, étrange personnalité qui était venue offrir ses services à Cluseret et dont la carte de visite est une véritable curiosité (Voir *Documents justificatifs*, pièce XII).

appel au peuple et redescendit ensuite aux Terreaux escorté par ses acolytes Bastelica, Combes et de Boisluisant.

Pendant que Cluseret s'évertuait ainsi à soulever le quartier de la Croix-Rousse [1], les factieux s'installaient à l'hôtel de ville et prenaient des décisions. Le préfet, Challemel-Lacour, le maire, Hénon, et tous les conseillers municipaux présents étaient gardés à vue. Le commandant, Vincent, voulut essayer d'expulser la bande Saignes ; mal lui en prît : il fut entouré, menacé de mort et contraint de se retirer.

Quant à Saignes, il n'avait pas quitté le balcon de l'hôtel de ville et, de temps à autre, sa voix forte et stridente venait remuer la foule réunie sur la place.

A peine Cluseret était-il de retour de la Croix-Rousse qu'un premier incident se produisit : Bakounine, qui se faisait remarquer par sa violence, était arrêté par des gardes nationaux indignés de son attitude. Cluseret allait subir le même sort lorsqu'il prit le parti de chercher un refuge à l'état-major de la garde nationale, où l'accompagnèrent deux membres de la municipalité. Le bruit se répand aussitôt que Cluseret est *prisonnier de la réaction*. Saignes bondit à cette nouvelle ; il appelle le peuple à son aide.

A sa voix un mouvement brusque se produit sur la place : la foule se rue de plus belle dans le vestibule de l'hôtel de ville ; une compagnie de francs-tireurs comtois y pénètre à son tour. Le désordre est à son comble ; c'est un pêle-mêle général. Les gardes nationaux de service sont refoulés et désarmés ; quelques-uns lèvent la crosse en l'air. Les factieux se répandent dans les cours, les escaliers et les salles : l'envahissement est complet et l'émeute maîtresse de la place. Bakounine et Cluseret sont délivrés.

Cluseret apparaît de nouveau au grand balcon et parle en termes émus de sa captivité : MERCI, mes amis, s'écrie-t-il en s'adressant aux gardes nationaux et aux ouvriers qui remplissent la cour intérieure de l'hôtel de ville, MERCI ; VOUS M'AVEZ DÉLIVRÉ ; VOUS M'AVEZ SAUVÉ LA VIE. MAIS NE PERDEZ PAS VOTRE TEMPS ; VOUS

[1] Dans une lettre écrite de Genève, il prétend qu'il ne s'est rendu dans ce quartier que pour éviter une collision (*Documents justificatifs*, pièce XIII).

ÊTES MAÎTRES DE L'HOTEL DE VILLE. IL FAUT NOUS Y MAINTENIR A TOUT PRIX. LE PEUPLE EST DÉSORMAIS SON MAÎTRE : JE VIENS DE FAIRE LA RÉACTION PRISONNIÈRE.

Tandis que ces faits s'accomplissaient, que Saignes par ses discours, Cluseret par ses actes et ses sorties assuraient le succès de la campagne, Richard, Blanc, Parraton et Bischoff s'occupaient de l'organisation et de la distribution des services publics [1]. Ils délibéraient toujours sur les mesures à prendre et aucune décision définitive n'avait été encore arrêtée, lorsque Cluseret et Saignes arrivèrent dans la salle des délibérations et leur annoncèrent que la cause du peuple triomphait.

Dès lors tous les individus ne faisant pas partie des délégations et qui avaient pénétré dans la salle à la suite de Cluseret et de Saignes, furent invités à se retirer.

Cluseret et ses acolytes, de Boisluisant, Torin, Bischoff, le vieux Rivière, Schettel se rangèrent autour de la table. A partir de ce moment, ce fut une véritable avalanche de proclamations, d'ordres à la garde nationale, de mandats d'arrêts, de bons de réquisition, de permis de circulation, etc., etc.

La première question agitée fut celle de la nomination des membres appelés à faire partie du comité provisoire révolutionnaire du salut de la France. Voici la liste officielle telle qu'elle fut arrêtée et donnée à l'impression : *Saignes*, président ; *Parraton*, 1er vice-président ; ANDRÉ-LOUIS *Blanc*, 2e vice-président ; GASPARD *Blanc*, 1er secrétaire ; *Bischoff* [2], 2e secrétaire ; *Chapitet* [3], trésorier ; membres du comité : ROSSIGNEUX, LANGLADE, BRUYAT, BURDIN, GAUDY, GAREL, PERRET, conseiller municipal, VELAY, idem, BOUVATIER, idem, COLON, HIVERT, PINET, THORIN, J. REIGNIER, BERNARD.

Ce comité une fois constitué, on se hâta, sur la demande de Cluseret, de délivrer des permis de circulation [4] et de lancer

[1] Voir aux *Documents justificatifs*, pièce XIV le tableau indiquant la composition et les attributions des divers comités qui étaient appelés à se partager le pouvoir.

[2] BISCHOFF (Frédéric), 22 ans, est un employé de commerce de la rue Rabelais, 92.

[3] CHAPITET, ex-membre du Comité de salut public, compromis dans l'insurrection du 23 mars, appartenait au cercle de la rue Grolée : c'est sous ses auspices qu'il est devenu conseiller d'arrondissement.

[4] Nous reproduisons deux de ces permis de circulation aux *Documents jus-*

des mandats d'amener contre plusieurs fonctionnaires, notamment contre le général Mazure, le commandant de l'hôtel de ville, Vincent, le secrétaire général de police, Baudy et autres personnes [1].

Voici dans quels termes un témoin oculaire dépeint cette orgie révolutionnaire : « *Ce n'était*, écrit-il, *autour de moi qu'explosion de vengeances personnelles et de haines contenues. On s'en donnait à cœur-joie : la plupart des membres ne lisaient rien et signaient tout avec la complaisance la plus patriotique. Quelque farceur aurait pu leur faire signer leur propre arrestation.* »

En même temps que l'on décrétait l'arrestation des fonctionnaires dont la déchéance avait été proclamée quelques heures auparavant du haut du balcon de l'hôtel de ville, le président Saignes ordonnait, *au nom du peuple*, au commandant du 20e bataillon (Guillotière) de faire battre immédiatement la générale dans ce quartier [2], où il espérait recruter des adhérents.

Au même moment, arrivait au milieu des séditieux le commandant de la garde nationale *Métra*, qui figurait parmi les personnes dont l'arrestation avait été proposée.

Dès son entrée dans la salle, on se presse autour de lui : on lui propose de lui conserver son commandement s'il veut reconnaître le nouveau comité. Il refuse : on le somme alors de signer

tificatifs, pièce XV : c'était, on le comprend, une excellente précaution qui devait permettre aux membres du comité, en cas de malheur, de braver impunément les recherches de l'autorité. On se serait bien gardé à cette époque de toucher à un citoyen porteur d'*une pièce de cette importance* : on pourra juger des excellentes dispositions de la police par ce fait que l'agent chargé d'arrêter Bakounine, eut soin de lui exhiber son mandat en l'invitant à se retirer à Marseille. Le commissaire central, Chol, figurait lui-même au nombre des envahisseurs de l'hôtel de ville.

[1] Sept mandats avaient été décernés contre le général Mazure ; quatre contre Baudy. Les mandats étaient libellés par Richard, Bischoff et Blanc. La plupart étaient signés par Saignes en sa qualité de président. — C'est le citoyen Servelle, accompagné d'une escouade de francs-tireurs, qui se présenta à plusieurs reprises dans les bureaux de Baudy pour le mettre en état d'arrestation.

Le lecteur trouvera la copie de tous ces mandats aux *Documents justificatifs*, pièce XVI, ainsi que l'indication de toutes les personnes qui devaient être mises en état d'arrestation.

[2] Voir cet ordre aux *Documents justificatifs*, pièce XVII.

l'arrestation du général Mazure. Il proteste contre une pareille injonction et sort brusquement de la salle.

Cette attitude fut loin de déconcerter Saignes et ses acolytes. Il fut convenu, pour couper court à toute discussion, que le colonel Métra serait maintenu dans ses fonctions et que le général Cluseret prendrait le commandement en chef des armées révolutionnaires de *Lyon*, du *Midi* et de l'*Ouest*. Un arrêté dans ce sens fut aussitôt rédigé par Albert Richard et envoyé à l'imprimerie. Une autre proclamation adressée au peuple par le nouveau gouvernement fut également préparée [1]. Enfin on décida la mise en liberté de tous les militaires détenus pour cause politique ou pour insubordination [2].

Vint ensuite le tour des réquisitions; on en délivra de toute espèce. Les francs-tireurs qui avaient contribué au succès de la journée reçurent l'autorisation par écrit de requérir des vivres partout où ils en trouveraient. Ordre fut également donné de réquisitionner chez tout fournisseur les vivres dont les gardes nationaux de la Croix-Rousse et autres pourraient avoir besoin. Injonction fut encore faite au directeur des cartouches d'avoir à en remettre à tous les gardes nationaux révolutionnaires qui en demanderaient [3]; il y eut également des ordres pour requérir des armes : fusils, pistolets et revolvers.

Au milieu de ces sectaires de l'Internationale se trouvait un membre du conseil municipal. Il leur reprochait de s'occuper trop de paperasses : IL FAUT AGIR, leur répétait-il sans cesse ; NOUS PERDONS LE TEMPS ; LA GARDE NATIONALE VA ARRIVER ; IL FAUT ARRÊTER IMMÉDIATEMENT LE PRÉFET, LE MAIRE ET LES AUTORITÉS MILITAIRES.

Bakounine parlait d'arrêter tous les bourgeois et tous les ecclésiastiques.

Richard était d'avis de ne pas faire d'emprunt, mais de prendre de l'argent chez les bourgeois qui en avaient.

Pendant que l'on organisait ainsi, *sous prétexte de sauver le*

[1] Cet arrêté et cette proclamation figurent parmi les *Documents justificatifs*, pièce XVIII.

[2] Voir *Documents justificatifs*, pièce XIX.

[3] Nous reproduisons tous ces ordres aux *Documents justificatifs*, pièce XX.

pays, le plus magnifique désordre, que ces *gouvernants improvisés* décrétaient la levée en masse, l'abolition des dettes, *la spoliation de la bourgeoisie* et autres belles choses du même genre, le rappel était battu dans toute la ville par ordre de l'autorité ; les gardes nationaux accouraient sur la place des Terreaux, d'où partaient maintenant des clameurs enthousiastes à l'adresse du préfet, qui parcourait les rangs de la garde nationale.

A ce bruit quelques meneurs se précipitent au balcon, et reviennent aussitôt effrayés. TRAHIS ! TRAHIS ! s'écrient-ils avec indignation, NOUS SOMMES MANGÉS PAR LA RÉACTION. — Là-dessus désordre complet, véritable déroute ; impossible de s'entendre. Saignes est impuissant à rétablir le calme. Un quidam arrive tout effaré dans la salle; il annonce que le *gouvernement* siégeant à Tours vient d'investir le préfet de *pouvoirs dictatoriaux*, qu'il est sur la place, où on l'acclame avec frénésie. Il propose, mais sans succès, d'aller procéder à son arrestation. Cluseret, qui parlait *naguère de se maintenir à tout prix dans l'hôtel de ville*, paraît déconcerté : il conseille prudemment aux membres du comité de se retirer.

A ce moment la garde nationale entrait dans l'hôtel de ville et en expulsait les perturbateurs [1]. Plusieurs membres du comité avaient déjà déguerpi ; il ne leur avait pas été difficile de s'échapper. Les autres étaient restés dans la salle de leurs délibérations et s'y trouvaient encore lorsque, quelques minutes après, des membres du conseil municipal s'y présentèrent pour y tenir leurs séances. Ces derniers n'eurent garde de s'assurer de leur personne ; ils écoutèrent avec une *bienveillance mêlée de sympathie* les réclamations formulées au nom du peuple par Richard, Saignes et consorts [2], et consignées dans un programme dont il leur fut donné lecture par un certain Torriu, peintre-plâtrier, et membre de l'Internationale. Ils leur promirent qu'ils s'opposeraient formellement

[1] C'est la seule fois que la garde nationale ait contribué au rétablissement de l'ordre. Nous verrons plus tard comment elle se conduisit lors de l'assassinat du commandant Arnaud, le 23 mars et le 30 avril 1871.

[2] Ces réclamations se trouvent formulées dans le procès-verbal rédigé le soir même de cet événement par le Comité du Salut de la France et que nous reproduisons *Documents justificatifs*, pièce XXI).

à ce qu'une poursuite quelconque fût dirigée contre eux à raison des faits qui venaient de se passer. L'un de ces conseillers municipaux alla jusqu'à inviter *Richard et Bakounine* à lui toucher la main [1]. Voilà quelle était l'attitude des représentants de l'autorité à l'égard des factieux. Comment aurait-il pu en être autrement ? Pouvaient-ils laisser frapper des gens à qui ils devaient leur fortune politique ? Que de fois d'ailleurs, à Lyon et dans les autres villes, nous les verrons de connivence avec l'émeute. Pour ne parler ici que *de la Commune de Paris*, que d'adeptes n'a-t-elle pas comptés parmi les fonctionnaires improvisés au lendemain du 4 septembre. Nous pourrions citer tel maire de la seconde ville de France à qui étaient adressées toutes les proclamations de la Commune de Paris, et qui les faisait afficher soigneusement dans son arrondissement à l'exclusion de celles du gouvernement. Nous connaissons tel conseiller municipal d'un grand centre industriel qui, le 21 mars, écrivait à son ami Assy une lettre où il lui annonçait « QUE LA SECTION DE L'INTERNATIONALE DE B..... ET LE COMITÉ DE PROPAGANDE RÉPUBLICAINE ORGANISAIENT DES COMITÉS CANTONAUX FACILES A RÉVEILLER ET QUI SERAIENT EN RELATIONS CONSTANTES AVEC LA COMMUNE DE PARIS [2]. »

Nous avons tenu à raconter dans ses moindres détails le mouvement insurrectionnel du 28 septembre, afin que le lecteur fût édifié sur les procédés de l'Internationale et pût se faire une idée de ce dont elle est capable. Tous les individus qui ont joué un rôle important dans cette journée comptent parmi ses membres les plus actifs ; quelques-uns même figurent parmi les notabilités de cette redoutable association ; dans ce nombre nous trouvons Richard, le russe Bakounine, Bastelica [3], l'aventurier Cluseret et Gaspard Blanc.

[1] Il s'agit du cafetier Rufin, le même qui, au 4 septembre, conduisait les magistrats en prison et que *Bakounine* avait noté comme *un excellent révolutionnaire.*

[2] Nous aurons plus loin l'occasion de revenir sur cette lettre. Elle portait en tête cette recommandation *assez significative :* « Le signataire de cette communication sera inconnu jusqu'à nouvel ordre à cause de la province. Ce signataire est actuellement conseiller général.

[3] Avec sa prudence habituelle, Bastelica, à son retour de la Croix-Rousse, n'était pas rentré à l'hôtel de ville ; il s'était replié sur Marseille, d'où il

Il est assez intéressant de connaître de quelle manière Bakounine, Bischoff et Richard expliquaient le but qu'ils s'étaient proposé en organisant la manifestation du 28 septembre. Bakounine, dans une lettre écrite le soir même des événements à son ami Palix, pousse le ridicule jusqu'à accuser son compère Cluseret d'avoir EN TRAHISSANT LA CAUSE DU PEUPLE COMPROMIS LE MOUVEMENT. Richard, plus modeste, se plaint amèrement qu'on ait calomnié ses intentions et reproche AUX BOURGEOIS *de ne pas avoir eu conscience du danger que courait alors la France.*

Ces élucubrations méritent la peine d'être connues ; elles sont curieuses à plus d'un titre. Nous les reproduisons aux *Documents justificatifs* (Pièce XXII) avec la proclamation que le général Cluseret eut l'impudence, la veille de son départ (29 septembre), d'adresser aux Lyonnais pour leur faire connaître les sentiments dont il était animé.

Par mesure de prudence et surtout par crainte *de la réaction,* ces *célébrités internationales* transportèrent ailleurs le siége de leurs opérations. La plupart cherchèrent un refuge à Marseille, avec la pensée bien arrêtée de renouveler à la première occasion leurs criminelles tentatives. Cluseret se mit en rapport avec tous les *bons révolutionnaires* de l'endroit, prit la haute direction de ce que l'on avait eu la bonhomie de décorer du titre pompeux de *Ligue du Midi,* fit de fréquents voyages à Aix, La Ciotat, Montpellier, Saint-Étienne, Genève, et, finalement, se retrouva à Marseille, où il se *laissa offrir, le 4 novembre,* « *le commandement en chef de la garde nationale* » [1].

écrivait le lendemain à son ami Palix cette lettre pleine d'une touchante naïveté : « Marseille, 29 septembre 1870. — On m'annonce à l'instant que le *mouvement* « si bien commencé hier a été arrêté et même confisqué. Cluseret aurait été « obligé de partir, et nos amis auraient été chassés de l'hôtel de ville. Je « vous envoie à l'instant même une dépêche. Je ne sais où j'en suis. — Signé : « BASTELICA. »

[1] Nous serions heureux de connaître avec quelles ressources le *prétendu général Cluseret* effectuait ses voyages et ses nombreuses tournées révolutionnaires. Pour mener une pareille existence il faut avoir de la fortune, et nous avons quelque raison de croire que *ce général* n'en possède pas la moindre. Quels sont ses moyens d'existence ? Avait-il donc trouvé un genre de travail singulièrement productif en même temps que peu absorbant ? D'où provenaient ces fonds que l'on nous a affirmé lui avoir été comptés à plu-

Il devait être puissamment secondé dans cette œuvre par les citoyens Bastelica et Combes, qui, quelques jours après l'émeute du 28 septembre, poussaient l'audace jusqu'à sommer, AU NOM DU PEUPLE SOUVERAIN, le procureur de la République de Lyon de retirer les mandats décernés contre eux, S'IL VOULAIT ÉVITER DES TROUBLES A MARSEILLE (*sic*). Qu'on vienne maintenant prétendre que les membres de l'Internationale sont toujours demeurés étrangers à toute tentative de désordre ! [1].

De son côté Bakounine ne restait pas inactif. La lettre suivante donne la mesure exacte des agissements auxquels il se livrait. Nous nous bornerons à en rappeler les passages les plus significatifs [2].

A Palix et à Blanc.

« Chers amis, Marseille ne se soulèvera que quand Lyon sera soulevé ou bien lorsque les Prussiens seront à deux jours de distance de Marseille. Donc, encore une fois, le salut de la France dépend de Lyon. Il vous reste trois ou quatre jours pour faire une révolution qui peut tout sauver. Pour la révolution de la vengeance et du désespoir, il sera toujours temps jusqu'à ce que les Prussiens entrent à Lyon. Si vous croyez pouvoir faire la révolution salutaire et si vous croyez que ma présence soit utile, télégraphiez à Combes ces mots : « Nous attendons Etienne Louis. » Je partirai aussitôt, en vous avertissant par télégramme à l'adresse de Palix par ces mots : « Etienne sera chez madame Rochebrune tel jour, telle heure, Maurice. » (Suit l'indication des mesures à prendre pour introduire secrètement Bakounine à Lyon et pour l'y cacher).

« Quant à la révolution de vengeance et de désespoir, elle

sieurs reprises différentes chez l'ambassadeur prussien à Berne ? Etait-ce le prix de ses services ? Nous sommes autorisés à le supposer.

Un dernier détail sur Cluseret. Marié avec une Italienne et père de deux enfants, il les a abandonnés dans la plus complète misère pour mener sa vie d'aventurier.

A l'époque où il était devenu commandant en chef de la garde nationale à Marseille (4 novembre 1870), sa femme lui demandait des secours, le suppliant de ne plus laisser ses enfants vivre de la mendicité et de la charité publique.

[1] Cette lettre figure aux *Documents justificatifs*, pièce XXIII.

[2] Cette lettre a été reproduite *in extenso*. Tome Ier, page 152.

doit être également utilisée en vue de la formation d'un grand fonds révolutionnaire. Si vous croyez que ma présence peut encore être utile en ce cas, je viendrai également et de la même manière.

« Cette dernière révolution demande encore plus d'organisation que la première. Il ne faut pas beaucoup d'hommes pour elle, mais des hommes réellement énergiques, sûrs et bien dévoués à la cause. *Valence vous dira le reste.* »

Quant à Richard, Gaspard Blanc et leurs acolytes, ils n'avaient pas quitté Lyon. L'impunité leur paraissait assurée, et ils exploitaient cette situation pour organiser une nouvelle levée de boucliers. — Sous leurs auspices le Comité central du salut de la France fonctionnait activement; il s'occupait de recruter, avec l'agrément de l'autorité, une garde républicaine *destinée à mettre le préfet et le conseil municipal à l'abri de la réaction* [1]. Il est amusant de comparer cette attitude avec celle que ses membres avaient tenue quelques jours auparavant vis-à-vis de ces mêmes fonctionnaires.

Ils cherchaient, maintenant, à se mettre dans leurs bonnes grâces et même à se ménager des intelligences dans la place. Le 6 octobre, ils couronnaient dignement leur œuvre en demandant au conseil municipal de Lyon que « *tous les membres des infâmes familles des Bonapartes, des Bourbons et des d'Orléans fussent à jamais, eux et leurs descendants, proscrits du territoire français et privés de leur titre de citoyen* [2].

A la suite d'une descente opérée dans le local de leur réunion qui avait été transporté à la Croix-Rousse, chez le logeur Dunet (rue d'Ivry, 10), et de l'arrestation de Gaspard Blanc, leur zèle parut se refroidir. Richard prit prétexte de ces persécutions pour proclamer *solennellement, le 9 octobre 1870, la dissolution de ce comité, et déclarer qu'il laissait le peuple juge de la situation qui leur était faite : il voulait*, ajoutait-il, *éviter les troubles et les divisions* [3].

[1] *Documents justificatifs*, pièce XXIV.
[2] *Documents justificatifs*, pièce XXV.
[3] A la même époque le révolutionnaire Bakounine dans une brochure intitulée : *Lettres à un Français sur la crise actuelle*, prêchait l'alliance des *ouvriers* et des *paysans* et demandait notamment que l'on distribuât aux paysans « LES TERRES DE LA BOURGEOISIE. »

Une dernière réunion, provoquée par les sectaires de l'Internationale, fut tenue dans la salle de la Rotonde, le 12 octobre, sous la présidence de Parraton (Voir *Documents justificatifs.* — Pièce XXVI.) Le drapeau rouge, devenu le palladium de l'émeute, flottait au-dessus de la tribune. Albert Richard, le factotum en chef de l'Internationale, y fit le tableau de la situation de la France. Invoquant les grands souvenirs de 93, il prêchait la lutte à outrance, et représentait la révolution comme le seul moyen d'improviser des armées et de chasser les Prussiens.

Un autre orateur venait tonner contre les anciens mouchards et les anciens sergents de ville. *Il proposait de* LES FUSILLER.

Un membre de l'ex-Comité du salut de la France, le citoyen d'André, protestait à son tour contre l'arrestation dont il avait été, ainsi que plusieurs de ses collègues, victime quelques jours auparavant. Il réclamait la destitution du préfet, Challemel-Lacour, qui s'était rendu coupable de cette infamie. Les uns parlaient de l'arrêter; les autres, de *le faire passer par la fenêtre.*

« *Celui*, s'écriait le président, *que je considère avant les Prussiens* comme notre premier ennemi, c'est celui qui nous a été envoyé de Paris..... Celui-là, il devrait être à la place de celui d'entre nous qu'on a arrêté. »

« *A l'œuvre* ! ajoutait un dernier orateur. Plus de retards ! Nous ferons voir enfin que nous savons agir. Demain, à cinq heures du matin, sur la place de la Croix-Rousse ! Mais cette fois, ne soyons pas si bêtes que le 28. Tous avec nos fusils et nos cartouches ! Nous verrons bien qui aura raison de nous ou du préfet. Nous fixons l'heure du rendez-vous à cinq heures, à cause des ouvriers qui travaillent aux chantiers nationaux. Ils pourront être avec nous : on se chargera de les avertir. Et nous verrons ! »

Cette comédie se terminait par un vote de reconnaissance à Garibaldi.

Ces excitations ne produisirent pas le résultat qu'on en avait attendu : aucun des assistants ne se trouva le lendemain au rendez-vous fixé.

A dater de ce moment, l'Internationale parut se recueillir. Elle était privée de cette impulsion puissante que savaient lui

communiquer Blanc et surtout Richard [1] : ce dernier, par mesure de précaution, venait de se replier sur Grenoble.

Mais la nouvelle de l'insurrection du 31 octobre à Paris et l'agitation produite par la capitulation de Metz venaient bientôt leur fournir une occasion favorable pour tenter un nouveau coup de main. Les meneurs n'étaient pas hommes à la laisser échapper.

* * *

Pour compléter ce qui a trait à l'affaire du 28 septembre, nous devons placer ici la liste des individus traduits devant le 1er conseil de guerre de Lyon à raison de leur participation à ces événements :

Voici leurs noms :

1° Bakounine (Michel), contumax ;

2° Richard, publiciste, quai de Serin, 20, contumax ;

3° Blanc (Gaspard), rue de Jarente, 31, contumax ;

4° Parraton (François), tisseur, grande rue de la Croix-Roussse, 75 ;

5° Saignes, plâtrier, rue de Chartres, 23, contumax ;

6° Servelle (François), vernisseur, chemin du Sacré-Cœur ;

7° Schettel (Adrien), mécanicien, rue du Repos, 18 ;

8° Rivière (Pierre-Benoît), cartonnier ;

9° Bastelica, employé à Marseille, contumax ;

10° Luckiewicz, compositeur d'imprimerie, grande rue de la Croix-Rousse, 21, contumax ;

11° Combes, contumax ;

12° Cluseret (général), contumax ;

Tous les accusés contumax furent condamnés le 13 août 1871 à la peine de la déportation dans une enceinte fortifiée : Parraton, à cinq années de détention ; Schettel, à un an de prison ; Servelle, à six jours de la même peine.

[1] Ces deux Internationaux viennent de publier à Bruxelles sous ce titre : *l'Empire et la France nouvelle* une brochure bonapartiste. Dès 1868 Richard avait offert ses services au préfet du Rhône et ce dernier avait refusé de les accepter.

CHAPITRE XII

JOURNÉES DES 3 ET 4 NOVEMBRE 1870. — ENVAHISSEMENT DE L'HÔTEL DE POLICE. — LE COMITÉ CENTRAL FÉDÉRATIF ET LES CHANTIERS NATIONAUX. — LE CLUB DE LA RUE DE LA VIEILLE-MONNAIE. — PROPOSITIONS QUI Y SONT FAITES. — ARRESTATION DES MEMBRES DU COMITÉ CENTRAL FÉDÉRATIF. — INCIDENT RELATIF A CETTE ARRESTATION.

A cette époque, la ville de Lyon ne possédait plus de police, ou du moins celle dont elle avait été dotée se faisait un devoir de se joindre aux perturbateurs, toutes les fois que l'occasion lui en était offerte. On avait bien voulu, au lendemain de l'échauffourée du 28 septembre, essayer une réorganisation de ce service : quelques personnalités trop bruyantes avaient été éconduites, mais, en dépit de ces modifications imposées par les circonstances, l'esprit de ce corps était resté le même ; nous pouvons ajouter qu'aux nombreux repris de justice qui y figuraient déjà étaient venus s'en joindre d'autres, et des meilleurs. L'Internationale y était comme auparavant largement représentée : elle dominait dans la garde urbaine et dans les offices de paix, espèce de création bâtarde dont les attributions sont toujours demeurées un mystère[1].

A la faveur de cette situation et de l'appui prêté par les adeptes qu'elle comptait même au sein du conseil municipal, l'Internationale pouvait encore se promettre de beaux jours à Lyon.

Les membres du Comité de sûreté générale expulsés de la rue Luizerne aspiraient à prendre une éclatante revanche ; ils ne pardonnaient pas à ces républicains *de mauvais aloi* de

[1] A la tête de l'office de paix du quartier Saint-Just se trouvait l'ex-commissaire central Chol, assisté des internationaux Arthur Martin, sculpteur ; Tournayre, tulliste, et Brusson, cordonnier, dont les noms ont déjà été plusieurs fois cités dans notre ouvrage.

s'être privés de leurs services [1]. Ils se préparaient donc en secret à tenter quelque nouvelle entreprise dans le genre de celle qui avait avorté le 28 septembre. Ils étaient d'ailleurs puissamment organisés si l'on en juge par cette confidence, faite par l'un d'entre eux :

« Les hommes de notre parti, disait-il, sont déterminés à tout : ils n'attendent que L'ARRIVÉE DES PRUSSIENS POUR METTRE A EXÉCUTION leur projet, qui consiste à renverser tous les pouvoirs qui existent, à arrêter toutes les autorités locales et à faire la révolution comme ils l'entendent. Plus de 2,000 d'entre nous sont déjà embrigadés, tout prêts à recevoir le mot d'ordre et à sacrifier leur vie, s'il le faut, pour assurer la réussite de leur plan. Ils sont certains d'être soutenus, au moment donné, par la majorité des ouvriers des chantiers nationaux ainsi que par une PARTIE DE LA GARDE NATIONALE QUI A PROMIS SON CONCOURS ÉNERGIQUE. »

A la nouvelle qu'un mouvement insurrectionnel avait éclaté à Paris, ils se mirent en campagne. Dans la soirée du 3 novembre, l'hôtel de police était envahi par quelques adeptes de l'Internationale. Ils se disaient délégués des comités et chargés par eux de *nettoyer l'hôtel de police ;* mais, ne se sentant pas en nombre, ils se retirèrent au bout de quelques minutes en disant qu'ils étaient attendus par les comités et QU'IL Y ALLAIT AVOIR DES COUPS DE FUSIL ET DU SANG VERSÉ.

Le lendemain une tentative analogue se produisait. A la tête des envahisseurs se trouvaient les mêmes individus que la veille. C'étaient SERVELLE, LATOUR, CASSIN, PARRATON, BÉNE, PAYET et BOISSON[2]. Ils s'installaient, au vu et su de tout le personnel de la police, dans le cabinet du directeur, fouillaient tous les papiers, cherchaient dans tous les bureaux et tiroirs, et par-

[1] Voir aux *Documents justificatifs*, pièce XXVII, une déclaration de ses membres expliquant quel a été le rôle de ce comité et quelles sont les mesures importantes dont il a pris l'initiative ou assuré l'exécution.

[2] Tous ces individus avaient appartenu au Comité de sûreté générale. La plupart avaient signé le manifeste incendiaire publié par ce comité, le 22 septembre (voir page 10). Cassin et Latour étaient à cette époque employés dans un office de paix. Boisson fut récompensé le lendemain de son zèle et élevé aux fonctions d'agent de police. Ses états de service militaient hautement en sa faveur ; il n'avait encore subi que quatre condamnations : il était l'un des plus dignes de la bande policière d'alors.

venaient à mettre la main sur les mandats décernés contre Bakounine et Cluseret. Le commissaire central assistait impassible à cette perquisition, sans élever la moindre protestation; il poussait même la condescendance jusqu'à montrer aux perturbateurs les dépêches qui venaient de lui être apportées.

L'arrivée d'une compagnie de gardes nationaux mettait fin à cette scène de désordre; mais aucun de ces individus n'était incarcéré. La plupart avaient pu s'échapper; d'autres, mis un instant en état d'arrestation, étaient aussitôt relâchés [1].

Le double envahissement de l'hôtel de police devait coïncider avec une manifestation des chantiers nationaux et d'une partie de la garde nationale. C'était le comité central fédératif qui en avait organisé tous les détails.

Ce comité, qui avait survécu à la dissolution des trois autres [2] (*Comité de salut public*, *Comité du salut de la France*, *Comité de sûreté générale*), tenait, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, les mardis et vendredis, des séances publiques; les autres jours, les séances étaient privées : les délégués des sous-comités de la ville et de la campagne avaient seuls le droit d'y assister.

Dans la réunion tenue le 1er novembre, la question d'une manifestation à faire en vue d'activer les travaux de la défense avait été agitée; on trouvait que la défense nationale n'était pas poussée assez activement. Quelques membres étaient allés

[1] Pendant que les factieux jouissaient à Lyon d'une impunité aussi scandaleuse, le conseil municipal mettait le comble à tous ces méfaits. Après avoir couvert de sa haute protection les hommes du 28 septembre, il avait l'audace de dénoncer et de faire poursuivre comme coupables d'excitation à la guerre civile l'*honorable M. Bérenger*, actuellement membre de l'Assemblée nationale, et les commandants de deux des meilleurs bataillons de la garde nationale. Le général Mazure lui-même, tombé plus tard victime de Challemel-Lacour, avait été compris dans les poursuites. Voici les faits qui leur étaient reprochés : Le général Mazure, sur la demande des deux commandants, demande qui lui avait été transmise par M. Bérenger, avait consenti à faire délivrer des cartouches aux hommes de leurs bataillons : ces derniers n'en possédaient aucune, alors que les bataillons de la Guillotière et de la Croix-Rousse en avaient à discrétion. Etait-ce donc un si grand crime de ne pas vouloir mettre les hommes d'ordre à la merci des perturbateurs et les exposer un beau jour à être attaqués par eux, tandis qu'ils n'auraient pas une seule cartouche à brûler ?

[2] Un autre comité, moins important que les autres, était encore en fonctions à la Guillotière sous la présidence d'un certain *Jacquet*, qui avait *fait partie en* 1848 *du comité de l'hôtel de ville et de la société des mutuellistes*. (Voir aux *Documents justificatifs*, pièce XXVIII, la composition de ce comité.)

jusqu'à accuser le comité lui-même de ne pas s'en occuper avec assez d'énergie.

Dans la séance du 2, les mêmes récriminations étaient à l'ordre du jour. A celle du 3, il était convenu qu'une manifestation aurait lieu le lendemain et qu'il serait tenu, à midi, une nouvelle réunion à laquelle seraient convoqués par lettre tous les chefs de bataillon, plusieurs conseillers municipaux, et les ouvriers des chantiers nationaux à raison de deux délégués par chantier.

A l'heure indiquée la séance était ouverte, *au Cercle des apprêteurs*, rue Vieille-Monnaie, sous la présidence de Comte, membre de l'*Internationale*, assisté du conseiller municipal Velay, également membre de l'*Internationale*. De nombreux officiers de la garde nationale, les membres du comité révolutionnaire de la Guillotière, deux ou trois conseillers municipaux, un délégué du comité révolutionnaire de Roanne, la plupart des membres du comité fédératif, l'officier de paix Chol, et quelques autres notabilités révolutionnaires étaient présents. Après une discussion des plus orageuses et des plus violentes, il était décidé qu'une manifestation en armes aurait lieu le même jour à 4 heures, qu'on se porterait sur l'hôtel de ville pour contraindre le préfet et le conseil municipal à donner leur démission, et que l'on installerait à leur place une Commune révolutionnaire investie des pouvoirs les plus étendus[1]. Séance tenante, il était procédé à la nomination des membres appelés à faire partie de cette Commune ; des délégués étaient également chargés de se rendre immédiatement aux différents chantiers nationaux pour inviter les ouvriers à cesser le travail et à se rendre à Lyon. Des ordres établis sur des feuilles à l'entête du comité et revêtus de son cachet leur étaient remis. Voici dans quels termes ils étaient conçus [2] :

[1] D'autres, et de ce nombre l'officier de paix Chol, demandaient la suppression du gouvernement de Tours, la confiscation de tous les biens du clergé et l'établissement d'un impôt forcé. Quelques-uns réclamaient le renvoi du général de la garde nationale comme *réactionnaire*. Chol insistait surtout pour que la manifestation eût lieu en armes.

[2] La veille et dans la matinée des ordres semblables avaient circulé dans les chantiers.

Comité central fédératif siégeant au palais Saint-Pierre, salle de l'ancienne Bourse. Lyon.

« Le citoyen..... est délégué au Grand-Camp pour y faire circuler l'ordre suivant :

« Ordre aux citoyens travailleurs au Grand-Camp de se réunir aujourd'hui à 4 heures du soir place Tholozan ou place Louis XVI, suivant leurs quartiers respectifs.

« Pour la comité :

« A. LOENGER. »

Timbre du comité central fédératif.

En dépit de tous ces efforts et des démarches pressantes faites dans la matinée du même jour auprès du commandant de l'un des bataillons de la Guillotière[1], la manifestation ne produisit pas le résultat qu'on en avait attendu. Les ouvriers se rendirent bien à l'appel qui leur avait été adressé, mais « *les baïonnettes amies ayant fait défaut* », il fallut remettre à un autre jour l'exécution du programme arrêté dans la réunion de la rue Vieille-Monnaie : tout se borna au stationnement pendant plusieurs heures sur la place des Terreaux de plusieurs centaines d'ouvriers.

Nous devons signaler l'arrivée à Lyon, à la même époque, d'un garde civique de Marseille[2], envoyé en mission par Cluseret afin de chercher le mot d'ordre *des frères et amis*, et de le prévenir dans le cas où les affaires prendraient une tournure favorable, ainsi que la présence d'un délégué du comité révolutionnaire de Roanne, le citoyen Bonichon. Ce dernier avait

[1] Deux fois dans la même journée, trois émissaires furent envoyés auprès de ce commandant pour l'informer de la manifestation qui allait avoir lieu et l'engager à se rendre à ce moment-là avec son bataillon sur la place des Terreaux. Ils avaient fini par triompher de son hésitation : le commandant, en effet, s'était mis en marche avec ses hommes, mais à moitié route il changea d'avis et rebroussa chemin en apprenant que les ouvriers venaient de quitter la place des Terreaux.

[2] Vitel (François-Marie), 35 ans, rue d'Italie, 10, à Marseille.

été chargé de se mettre, au nom de ce comité, en relation avec les comités lyonnais et notamment avec celui de la Guillotière. Après une tentative aussi malheureuse, le comité fédératif avait repris le cours de ses discussions; mais son existence était sérieusement menacée depuis que, levant le masque, il avait donné la mesure de ce dont il était capable. On s'étonnait, et avec raison, de voir la tolérance dont on avait fait preuve jusqu'alors en permettant à un pareil comité de tenir ses réunions dans un local que lui prêtait la municipalité elle-même. L'opinion publique s'indignait d'un tel état de choses : il fallut donc, bien qu'à regret, lui donner satisfaction.

Dans la soirée du 6 novembre, les membres du comité fédératif au nombre de 32 furent arrêtés dans la salle de leurs délibérations, par ordre du préfet et conduits à l'hôtel de police. Parmi eux se trouvait l'agent de Cluseret, Vitel.

L'officier de paix Laganier, de service à l'hôtel de police, refusa d'écrouer ces individus ; il prétendit que *c'était une infamie : que l'on arrêtait les meilleurs républicains et que cette arrestation était l'œuvre de la réaction* [1]. Il abandonna aussitôt son service en protestant contre une mesure qui lui paraissait inqualifiable. En présence d'un pareil refus, les membres du comité fédératif furent invités à se retirer. On peut juger par ce fait du concours que l'autorité préfectorale trouvait dans ses agents [2].

A dater de ce jour, le comité central fédératif cessa d'exister.

[1] Voici les noms de quelques-uns de ces *meilleurs républicains :* Goutorbe; devenu inspecteur à Lyon du service des mœurs, condamné depuis à quatre mois de prison pour concussion; Comte; Garel (Louis); Teisser; Naudet; Grosbois; Carlod; Francfort; Bonnet; Gaudy; Michaloud; Gros; d'André; Henry; Revolon; Bonjour fils; Fontaine; Bérardin; Langlade; Dizin (François); Bruyat-Charavey (Louis); Teisser (Charles), etc., etc.

[2] On s'explique que Laganier n'ait pas eu le courage d'incarcérer des citoyens dont il était encore la veille le collègue au Comité de sûreté générale. Révoqué de ses fonctions par le préfet, le 7 novembre, à raison de cet acte, il n'en continua pas moins à les exercer : la municipalité confirma même son titre d'officier de paix, alléguant qu'il n'était qu'un agent municipal et qu'à ce titre le préfet n'ayant aucune autorité sur lui, la révocation prononcée par lui était illégale.

CHAPITRE XIII

PHYSIONOMIE DES RÉUNIONS PUBLIQUES. — ORGANISATION DES SECTIONS RÉPUBLICAINES. — ASSASSINAT DU COMMANDANT ARNAUD. — RÔLE DE L'INTERNATIONALE. — APPEL D'ALBERT RICHARD AU PEUPLE FRANÇAIS. — MANIFESTE DE CLUSERET.

Après l'insuccès des journées du 28 septembre et du 4 novembre, l'Internationale ne perdit pas courage : elle comptait sur quelque désastre prochain pour jeter à la foule les grands mots de *trahison*, spéculer sur les malheurs publics et tenter de nouveau à la faveur de la surexcitation des esprits et des récriminations du peuple le bouleversement de tout ordre social. Ses adeptes semblaient n'avoir à cette heure d'autre ambition que de faire les affaires de la Prusse en provoquant partout des dissensions intestines : sous prétexte de fédération ils rêvaient d'opérer à leur manière le démembrement de la France.

Privée de l'appui de tous ces comités dont elle avait elle-même provoqué la formation, elle se mit aussitôt en mesure d'organiser secrètement et dans chaque quartier de nouveaux groupes reliés entre eux par un comité central et destinés à solidariser toutes les forces du parti révolutionnaire. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le programme de ces nouveaux groupes dits *sections républicaines* pour demeurer convaincu que leur organisation est l'œuvre de l'Internationale [1] ; nous verrons plus tard que, dès le mois de septembre, les sections parisiennes provoquent, elles aussi, dans chaque quartier la formation de *comités républicains ou de vigilance*.

« Nous accélérons, disaient les membres du conseil fédéral

[1] Nous reproduisons le programme de ces sections républicaines aux *Documents justificatifs*. (Pièce XXIX.)

dans une circulaire *confidentielle* adressée à toutes les sections départementales, L'ORGANISATION DE NOS COMITÉS RÉPUBLICAINS, PREMIERS ÉLÉMENTS DES FUTURES COMMUNES RÉVOLUTIONNAIRES.

« NOUS NE NÉGLIGEONS PAS LES PRÉCAUTIONS A PRENDRE CONTRE LA RÉACTION ÉPARGNÉE ET MENAÇANTE. NOUS ORGANISONS DANS CE SENS NOS COMITÉS DE VIGILANCE ET NOUS POUSSONS A LA FONDATION DES DISTRICTS, QUI FURENT SI UTILES EN 93.

« Notre RÉVOLUTION, A NOUS, N'EST PAS ENCORE FAITE, et nous la ferons, lorsque débarrassés des Prussiens, nous jetterons RÉVOLUTIONNAIREMENT les fondements de la société égalitaire que nous rêvons.

« Ce nous sera facile, si déjà nous sommes RÉSOLUS, ÉNERGIQUES et PERSÉVÉRANTS.

« VIVE LA RÉPUBLIQUE SOCIALE!

« Pour le conseil fédéral parisien :

« B. MALON; E. VARLIN; H. BACKRUCH. »

A la différence des comités dont nous avons fait plus haut l'historique, ces sections agirent dans l'ombre et dissimulèrent leur existence jusqu'au jour où elles furent appelées à prendre part à un mouvement insurrectionnel.

Nous sommes ainsi amené à parler de l'assassinat du malheureux commandant Arnaud ; mais avant de commencer ce douloureux récit et de signaler la part que *l'Internationale* y a prise, il nous paraît indispensable d'étudier quelle physionomie présentaient à cette époque les réunions publiques.

Au mois de décembre, les réunions publiques, un instant interrompues à la suite de la dissolution de tous les *comités sauveurs de la France*, reprenaient leurs cours.

Stimulée par le succès qu'avait remporté quelques jours auparavant, à Marseille, le général cosmopolite Cluseret, la démagogie lyonnaise, qui depuis longtemps s'était ralliée *à l'Internationale*, aspirait à avoir sa petite émeute : elle ne pouvait rester en arrière dans une voie si *dignement* inaugurée par *les frères de la Cannebière*.

Nos clubistes lyonnais tenaient à honneur de partager avec Marseille la gloire d'une effusion de sang préparée de longue

main par les excitations et les manifestes les plus incendiaires.

Dans ce but des réunions étaient tenues, les 8 et 10 décembre, rue Vieille-Monnaie; le 11 décembre, dans la salle du bal Gayet à la Guillotière ; les 11, 13, 14 et 15 décembre, dans la salle Valentino, à la Croix-Rousse.

Partout les discours les plus subversifs étaient prononcés ; partout des appels aux armes se produisaient, aux applaudissements de tout l'auditoire, composé en grande partie d'ouvriers des chantiers nationaux.

Jamais provocations à la révolte et au renversement des lois ne furent plus directes et plus formelles.

Sous le prétexte apparent de fonder un journal, *la République universelle*, qui serait l'organe révolutionnaire des travailleurs [1], les chefs de l'Internationale et les meneurs de la démagogie rivalisaient d'efforts pour surexciter et déchaîner les passions populaires.

Leur véritable but était d'envahir à main armée l'hôtel de ville, de chasser toutes les autorités, de renverser le conseil municipal, de placer Cluseret à la tête de l'armée et de confier le gouvernement de Lyon au BRAVE GÉNÉRAL GARIBALDI, qu'ils représentaient comme le GRAND PATRIARCHE DE LA RÉPUBLIQUE, LE SEUL QUI N'EUT JAMAIS TRAHI.

Leur tâche devait être singulièrement facilitée par le concours de ces trois circonstances : LA DISSOLUTION DES CHANTIERS NATIONAUX, le mécontentement qui en était résulté parmi les ouvriers, et les *prétendues persécutions* exercées contre les *plus purs* des républicains, au nom même de la république [2].

[1] Richard devait être l'un des collaborateurs de ce journal, si l'on s'en rapporte à la lettre suivante qu'il adressait, du fond de sa retraite, le 27 novembre, à son ami Chol, alors officier de paix : « Mon cher ami, je regrette « de ne pouvoir me concerter de vive voix avec toi, mais les poursuites tou- « jours menaçantes de la démocratie bourgeoise me forcent à me dissimuler « hors Lyon. Mon père m'a parlé du projet de journal en question. Je suis « tout disposé à y travailler, à la condition pourtant QUE JE N'Y OCCUPE PAS UNE « POSITION SUBALTERNE. Ce journal est-il le nôtre, celui que nous voulions « fonder pour notre section?..... Comme je ne puis pas me montrer, il est « tout naturel que CHARNAL, auquel nous pouvons d'ailleurs avoir toute con- « fiance, soit rédacteur en chef. — Signé : Albert RICHARD. » (Charnal, autre membre de l'Internationale, rédigeait à cette époque *le Gnafron*.)

[2] A ce moment-là, en effet, plusieurs individus étaient détenus à Lyon pour complot contre la sûreté de l'Etat. Dans ce nombre figuraient PARRATON et

Ils avaient su exploiter habilement cette situation : tout d'ailleurs avait été mis en œuvre pour augmenter l'agitation des esprits. Une tentative insurrectionnelle paraissait donc imminente, lorsque la nouvelle de la bataille de Nuits éclata à Lyon comme un coup de foudre et y répandit la consternation. C'était le 19 décembre : on racontait dans la foule que les deux légions de marche du Rhône avaient été anéanties ; comme toujours *la trahison* apparaissait comme l'unique explication de ce prétendu désastre. On comprend dans quelle inquiétude cette nouvelle avait jeté la population. La plupart des familles comptaient un de leurs membres parmi ces légionnaires : les détails manquaient, les bruits les plus absurdes étaient colportés : l'effervescence populaire ne connaissait plus de bornes.

L'occasion était donc favorable pour les soi-disant sauveurs de la France qui rêvaient de s'emparer du pouvoir et de réaliser VIOLEMMENT leur programme ; ils ne la laissèrent pas échapper.

Le soir même, sous la présidence de Bruyat, ex-membre du comité de salut public et l'un des adeptes les plus fervents de l'Internationale, une réunion était tenue dans la salle Valentino : on y prêchait ouvertement la guerre civile et l'émeute. Le massacre des légions du Rhône à Nuits était le thème favori développé avec rage par tous les orateurs : IL FALLAIT RESSUSCITER MARAT, s'écriait l'un d'entre eux ; NOUS SOMMES TRAHIS ET VENDUS A L'ENNEMI, LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT SONT INEPTES ET INCAPABLES.

IL FAUT A TOUT PRIX, répétait un autre, EN FINIR AVEC CETTE IMMONDE ARISTOCRATIE. NOUS DEVONS MARCHER EN ARMES SUR L'HOTEL DE VILLE, BALAYER TOUS LES TRAITRES ET NOUS EMPARER DE TOUS LES RÉACTIONNAIRES.

SI LA VILLE DE LYON EST MENACÉE, ajoutait un troisième orateur, PLUTÔT QUE DE LA LAISSER AUX CALOTINS, NOUS LA BRULERONS [1] !!!

CASPARD BLANC (*Internationale*) ; SERVELLE ; ESDRAS CRÉMIEUX, de Montpellier, membre de la ligue du Midi ; l'américain TRAIN, autre délégué de la même ligue ; VITEL, membre de la garde civique révolutionnaire de Marseille ; le Polonais VALENCE LUNKIERVITZ, l'homme de confiance de Bakounine ; BONICHON, délégué à Lyon du comité révolutionnaire de Roanne (Loire), etc., etc. (Voir *Documents justificatifs*, pièce XXXI, une protestation de ces détenus.)

[1] Ces paroles étaient prononcées par Denis Brack, rédacteur du journal libre-penseur *l'Excommunié*, et chargé officiellement au mois d'octobre 1870,

A la suite de plusieurs déclamations aussi furibondes qu'insensées, il était convenu qu'on se réunirait de nouveau le lendemain matin à huit heures pour descendre en armes à la préfecture et SAUVER AINSI LYON ET LA FRANCE.

« *Citoyens*, avait dit le président en levant la séance, *soyez demain ici à huit heures, et nous agirons. Cette fois peut-être la victoire nous restera.* »

*
* *

Pendant la nuit des délégués furent chargés d'aller soulever *les sections républicaines* dont nous avons signalé plus haut l'organisation.

Le lendemain, à l'heure indiquée, les meneurs se réunissaient à Valentino : l'Internationale y était représentée par BRUYAT, CHOL, DELOCHE, CHARVET, DELAPIERRE, RIVIÈRE, etc.

A l'instigation du président Bruyat, tout était mis en œuvre pour assurer le succès de la journée : les ouvrières d'une fabrique de cartouches voisine de la salle Valentino y étaient attirées, la générale était battue dans tout le quartier de la Croix-Rousse, le tocsin sonné dans la plupart des églises et une délégation envoyée auprès de la 4e légion de marche du Rhône pour l'inviter à se joindre à la manifestation.

Injonction était faite à tous les hommes présents d'aller chercher leurs fusils ; des cartouches étaient déposées sur une table et distribuées ; la tribune était hérissée de baïonnettes ; l'ordre était donné de charger les armes. Une bande d'affreuses

par le préfet Challemel-Lacour, de *dévaliser* l'établissement des Frères de Caluire (Rhône). Il s'est acquitté de cette mission avec tant de zèle que les Frères dépossédés réclament aujourd'hui une indemnité de plusieurs centaines de mille francs. Ajoutons un détail de nature à nous édifier sur les procédés employés par le *vigoureux* Challemel-Lacour. Toutes les provisions de bouche et autres qui se trouvaient dans cet établissement furent vendues aux enchères publiques par ordre DU PRÉFET DU RHÔNE, COMMISSAIRE EXTRAORDINAIRE DE LA RÉPUBLIQUE. Il alla même jusqu'à affermer (*pour le compte de l'État, sans doute ?*) les propriétés dépendantes de cet établissement.

Quant à Denis Brack, il a été condamné par contumace, le 21 mars (audience du 2e conseil de guerre) à la déportation dans une enceinte fortifiée. Tandis qu'on le croyait caché à Lyon ou dans les environs, il se trouvait à Toulouse où il collaborait à *l'Emancipation*. Pendant près de deux mois il a rempli les fonctions de gérant de cette feuille sous le nom d'EUGÈNE GROS.

mégères vêtues de noir se pressait dans la salle, où un drapeau rouge venait d'être déployé.

Le tumulte était à son comble et l'agitation prenait des proportions de plus en plus graves. De tous les points de la salle partaient des vociférations et des cris : tout le monde parlait à la fois. On ne s'entendait plus. Les uns disaient *que le jour de la vengeance était arrivé;* d'autres ajoutaient *que le moment était venu d'en finir, qu'il fallait juger tous les réactionnaires et frapper fort, que l'heure de la révolution avait sonné, qu'il fallait descendre en armes pour nettoyer l'hôtel de ville et installer comme généraux en chef Cluseret et Garibaldi.*

Au milieu de tout ce bruit, il avait été décidé que tous les commandants des bataillons de la Croix-Rousse seraient sommés de se mettre à la tête du mouvement. Déjà l'un d'entre eux avait été conduit à Valentino où il était retenu prisonnier pour avoir refusé de faire battre le rappel et avoir désobéi *aux ordres du peuple.* Exaspérée par un pareil refus, la foule prenait une attitude menaçante : son irritation était extrême au moment où fut entraîné dans la salle le malheureux commandant Arnaud, qui, pendant plus d'une heure, avait été en butte aux plus mauvais traitements et aux violences les plus inouïes [1].

Poursuivi et menacé par des individus armés, assailli de coups de poing et de coups de pied, atteint de deux coups de baïonnette, frappé au visage, plusieurs fois renversé et roulé à terre, la figure couverte de sang, Arnaud avait tenté vainement d'échapper aux fureurs d'une populace en délire qui l'escortait en vociférant : *Il a tiré sur le peuple; qu'on l'emmène à Valentino et qu'il n'en sorte pas sans être fusillé* [2].

[1] Nous avons relaté tous les détails de cette sinistre agonie dans une brochure publiée au mois de mars 1871, sous ce titre : *Le drame de Lyon,* 20 DÉCEMBRE 1870. — ASSASSINAT DU COMMANDANT ARNAUD D'APRÈS DES DOCUMENTS AUTHENTIQUES. — *Josserand, éditeur,* 3, *place Bellecour,* LYON. Nous nous bornons à renvoyer nos lecteurs à cette publication; ils y trouveront également l'indication précise de toutes les circonstances à la faveur desquelles cet assassinat a pu être commis, et pourront juger de l'insigne lâcheté dont la garde nationale de la Croix-Rousse a fait preuve ce jour-là.

[2] Dans la lutte désespérée qu'il eut à soutenir contre ses bourreaux, Arnaud s'était armé d'un revolver et avait tiré en l'air, afin d'appeler du secours. De là ces vociférations de la foule : « *Il a tiré sur le peuple, tuez-le.* » D'autres ajoutaient qu'il avait blessé une femme et tué un enfant. Autant de mensonges qui ne servirent qu'à exaspérer la foule et à l'ameuter contre lui.

A peine le malheureux commandant fut-il entré dans la salle, que *l'international* Chol s'élança à la tribune en brandissant le sabre et le revolver d'Arnaud : *Le lâche*, s'écria-t-il, en le désignant du doigt, *il a tiré sur le peuple !* La foule se mit aussitôt à vociférer : A MORT ! A MORT ! IL FAUT LE FUSILLER. Une seule voix s'éleva pour protester contre une décision aussi prompte, mais elle fut aussitôt couverte par les murmures de l'assemblée, qui répéta avec plus de rage que jamais : A MORT ! A MORT ! Il n'y eut pas d'autre simulacre de jugement.

C'en était fait d'Arnaud. Des hommes armés s'emparèrent de lui et l'arrachèrent violemment de la tribune. Le sinistre cortége se mit bientôt en marche : il défila devant le poste de la mairie de la Croix-Rousse et devant plusieurs compagnies de gardes nationaux : pas une protestation, pas un cri d'indignation ne partirent de leurs rangs. Les tambours battirent même aux champs sur le passage du cortége. Tout le monde criait : *On va le fusiller*, et la foule resta impassible.

Quelques minutes après, Arnaud tombait courageusement, victime de son devoir[1], sous les yeux de plus de 3,000 personnes, dont aucune n'avait rien fait pour le sauver.

L'Internationale est-elle demeurée complétement étrangère à ce crime et aux faits qui l'ont précédé et suivi? En dépit des bruyantes protestations d'Albert Richard et de *l'Égalité* de Genève[2], nous affirmons qu'elle y a pris la part la plus active. C'est elle qui, dans la personne de Bruyat, a présidé la séance où Arnaud a été condamné à mort par *l'acclamation populaire;* c'est elle qui, dans la personne de Deloche, a maltraité Arnaud dans la salle Valentino, l'a conduit au Clos-Jouve, a commandé le peloton d'exécution et, à quatre reprises différentes, a essayé de faire feu sur ce qui n'était déjà plus qu'un cadavre ; c'est elle qui, dans la personne de l'un de ses secrétaires correspondants, Charvet, a chargé l'arme de ce jeune Émile Boyer dont, à quatorze ans, la perversité de Deloche a su faire un assassin ; c'est l'un de ses coryphées, Chol, qui est venu à la tribune de Valentino ameuter la foule contre Arnaud en déclarant mensongère-

[1] Pour connaître les détails de cette exécution, consulter le *Drame de Lyon*, pages 18 et suiv.

[2] Numéro du 18 mars 1871. — *Le Guignol illustré*, numéro du 12 au 19 mars.

ment qu'il avait fait feu sur le peuple. C'est elle encore qui, le soir du crime, dans la personne de Bruyat, porteur du sabre et du ceinturon d'Arnaud, excitait les compagnies de la garde nationale rangées sur le boulevard de la Croix-Rousse à descendre en armes pour s'emparer de l'hôtel de ville.

Faut-il une nouvelle preuve du rôle odieux joué par l'Internationale dans cette manifestation dont l'assassinat d'Arnaud ne fut qu'un épisode? Elle nous est fournie par les aveux mêmes de ceux qui s'y étaient mêlés. *Nous obéissons aux agents de l'Internationale, dont les délégués sauveront la France*, répondaient les deux individus arrêtés le jour même de l'assassinat à la tête de la bande de femmes qui venaient de s'associer par leurs cris féroces à l'exécution d'Arnaud [1], et qui avaient eu le courage de descendre à l'hôtel de ville pour y formuler le programme de la salle Valentino.

*
* *

Le sang venait de couler : une victime de plus était tombée sous les coups de l'Internationale et de ses séides.

Cependant le résultat de cette journée était loin de satisfaire les aspirations des champions du prolétariat. Ils étaient impatients de saluer l'heure de la révolution sociale, et cette impatience se traduisait par des récriminations à l'adresse même

[1] Voici dans quels termes le rapport lu à l'audience du conseil de guerre définissait le rôle de l'Internationale : « Il résulte pour nous de l'information « la conviction que ce complot est L'ŒUVRE DE L'INTERNATIONALE. Cette société « possède à Lyon un grand nombre d'adeptes dont les mauvais desseins sont « connus depuis longtemps. Ils ont été révélés par une instruction dirigée « contre eux dans le courant du mois de mai dernier. On retrouve dans « l'affaire Arnaud quelques-uns de ceux qui avaient été déjà poursuivis. Le « nommé Poitrasson, un des plus compromis, a déclaré à l'hôtel de ville, le « jour même du crime, qu'il avait agi à l'instigation des agents de l'Interna- « tionale. Un livret saisi chez Deloche établit que cet individu appartient à « l'Internationale. Delapierre, autre inculpé, avoue faire partie de cette « société..... »

Dans son réquisitoire, le commissaire du gouvernement flétrissait à son tour la conduite de l'Internationale : « Nous avons parfaitement saisi, s'écriait-il, « dans cette affaire, la main occulte, mais sûre de l'Internationale : plusieurs « des accusés appartiennent à cette société; deux d'entre eux l'ont avoué « lors de leur arrestation. »

des socialistes auxquels on reprochait de ne pas agir assez activement.

Albert Richard, dans un factum publié à cette époque, poussait l'exagération jusqu'à trouver que les socialistes lyonnais ne *s'étaient associés à aucun projet de manifestation :* il se plaignait amèrement de ce QUE LES ÉVÉNEMENTS DU 31 OCTOBRE A PARIS ET DU 1er NOVEMBRE A MARSEILLE, LES EUSSENT LAISSÉS AUSSI IMPASSIBLES.

« En présence, disait-il dans ce factum, des manœuvres de la réaction, qui a voulu SE SERVIR DE NOUS POUR DÉTRUIRE LA RÉPUBLIQUE, LE MOMENT EST VENU DE PARLER. *Ces quelques lignes que nous publions seront ou notre testament de mort de socialiste révolutionnaire ou le prélude d'une transfiguration sociale qui fera époque dans l'histoire de l'humanité.* »

Expliquant ensuite quelle avait été la mission historique de la France, il définissait ce qu'on devait entendre par *liberté politique*, précisait quels étaient le but et l'objet de la révolution sociale, racontait la situation faite au socialisme par la république bourgeoisie du 4 septembre et terminait par ce dilemme redoutable : *ou la révolution sociale*, ou *la fin de la France.*

« Que M. Thiers, ajoutait-il, se démène ; que M. Jules Favre sourie dédaigneusement ; que M. Gambetta donne sa confiance au général Bourbaki ; que les colonels républicains fassent fusiller les enfants du peuple ; que les procureurs de la république fassent emprisonner les socialistes, et que la tourbe des *démocrapulards* brigueurs de place [1], flatteurs serviles des démocrates *posés* de la bourgeoisie et colporteurs de calomnies, pousse des clameurs, CELA NE FAIT RIEN A L'AFFAIRE : LES ÉVÉNEMENTS IRONT LEUR TRAIN..... »

Et plus loin : « La révolution sociale s'accomplissant par voie de liquidation sociale (abolition des dettes publiques et privées, feu de joie de tous les titres, papiers, registres, actes administratifs, actes notariés [2], livres d'inscriptions de l'État et des

[1] Nous avons déjà eu l'occasion de constater que *cet adversaire de la tourbe des démocrapulards brigueurs de place* avait poussé la modestie jusqu'à solliciter une place de consul en Orient.

[2] Robert, de la Chaux-de-Fonds, tenait le même langage dans sa lettre du 29 septembre 1870. (Tome Ier, p. 47.)

monopoles organisés, réquisitions et impôts extraordinaires sur les riches au profit de la nation, organisation spontanée de la production industrielle par les associations ouvrières) mettrait à la disposition de la France des ressources immenses [1]..... »

Quelques jours plus tard, le général Cluseret, réfugié à Genève, surenchérissait sur les déclarations déjà si peu rassurantes d'Albert Richard : dans un manifeste, sous la date du 6 janvier, il menaçait les honnêtes gens d'un véritable système de terreur, parlait de reconstituer la justice du peuple et recommandait « aux amis » *de veiller, de se grouper, de s'organiser et d'attendre le jour prochain où ils auraient à se lever pour refaire la France de la justice et du travail*[2]. Voici cette profession de foi, qui nous reporte aux plus mauvais jours de notre histoire :

« Genève, 6 janvier 1871.

« J'ai beaucoup voyagé, vu et observé. Je ne crois pas qu'il existe sous la calotte des cieux, y compris les Florentins, UNE COLLECTION DE TREMBLEURS, DE POLTRONS, AUSSI COMPLÈTE QUE CELLE DE FRANCE.

« J'ai visité la France non envahie : ce que j'y ai découvert de besoin de servilité et d'égoïsme est inouï; cela dépasse toute imagination.

« On pourrait hisser la casquette de Gessler au bout de n'importe quel manche à balai, et je réponds qu'on ne trouvera pas le plus petit Guillaume pour refuser de s'incliner.

« *Cette servilité, cette adulation passée à l'état cancéreux, qui gangrène et pourrit le corps social, soigneusement entretenue par des esprits timorés, même dans le sein du gouvernement,*

[1] Nous reproduisons *in extenso* aux *Documents justificatifs* (pièce XXX), le factum d'Albert Richard : il mérite d'être connu. On pourra juger par cette lecture du sort qui attend la bourgeoisie, si jamais la révolution sociale vient à triompher.

[2] Dans son discours de Saint-Quentin, Gambetta parle également *de refaire la France de la justice et du travail.* Est-ce à l'aide des mêmes procédés que Cluseret ? Sommes-nous encore menacés d'un nouveau 18 mars ? En tout cas, nous prévenons l'ex-dictateur que Cluseret professe pour lui une bien médiocre estime, si du moins nous pouvons ajouter foi aux nombreuses catilinaires prononcées contre lui par ce général, aux mois de novembre et décembre 1870. (*Documents justificatifs*, pièce XXXII.)

est la cause unique, entendez-vous? *unique* de toutes nos défaites.

« Partout j'ai trouvé le peuple mécontent, haineux, mais muselé, rongeant son frein, mais ne le brisant pas, protestant dans son for intérieur contre le gouvernement même qui paralyse toute énergie, mais le supportant par la mollesse et par une sorte de lâcheté indigne du caractère français.

« Or, on n'est pas impunément lâche à l'intérieur et brave à l'extérieur.

« Les Français ont été lâches envers Napoléon, ils sont aujourd'hui lâches vis-à-vis de ceux qui les compriment. Tant qu'ils n'auront pas l'énergie de prendre en mains la direction de leurs destinées, ils n'auront certes pas celle de mourir pour la défense de la patrie et de leurs institutions.

« Partout on rencontre l'espionnage comme sous l'empire. A Lyon, chaque jour des centaines de misérables écrivent au procureur pour offrir leurs services, n'attendant pas qu'on les leur demande, ni même qu'on les accepte.

« A cela il n'y a qu'un remède : reprendre les anciennes organisations et RECONSTITUER LA JUSTICE DU PEUPLE.

« Si, à cette disposition misérable des esprits qui subissent l'ascendant d'une terreur inexplicable, on n'oppose pas une terreur plus grande et salutaire, c'en est fait de la nation, du peuple, de son territoire, et de ce qui distingue l'homme de la bête. Il ne restera qu'un énorme corps de pompe aspirante et foulante, aspirant le travail et foulant le peuple ; ce sera le corps social.

« Il faut que le peuple fasse sa propre police. Ce qui se passe à Lyon prouve qu'il n'y a aucune justice à attendre de la société. Il sera à chaque minute exposé à des guet-apens dont on sera assez habile pour faire remonter à lui toute la responsabilité.

« La main de la réaction existe partout à Lyon : il y avait un prêtre parmi les plus acharnés clubistes qui ont prononcé contre Arnaud la sinistre sentence ; l'exécution terminée, il a disparu et on s'est bien gardé de le poursuivre et de l'arrêter.

« En revanche, moi qui n'y étais pas, et qui ne connais pas un chat parmi les personnes arrêtées ou compromises, on a eu bien soin de me mêler dans l'affaire ; c'est ainsi qu'à Marseille

on m'a accusé, le 28 septembre, d'avoir enlevé la caisse, sans compter d'autres accusations de même nature.

« Ces gens-là ont perdu tout sens *moral, ils suent la peur,* et *l'égoïsme les aveugle;* tout leur est bon, calomnie, assassinat, sang, lettres de cachet ; ils ne reculent devant rien. Encouragés par l'impunité, ils arrêtent, ils décrètent, ils fusillent avec une égale facilité. Féroces comme des bourgeois affolés par la terreur, ils ne voient *pas qu'ils délayent et remuent le poison que le peuple les forcera à avaler.*

« Ils amassent, entassent et accumulent plus de haine et de vengeance qu'il n'en faudrait pour chasser les barbares, et ils redoutent.

« PEUPLE, NE T'ENDORS PAS ; VEILLE COMME JE FAIS, ET AGIS ; NOTRE JOUR, CELUI DE LA JUSTICE, *viendra.*

« Tes oppresseurs s'épuisent et s'appauvrissent ; aie le courage d'attendre, l'avenir est aux flegmatiques.

« Quand ces gens dont le cœur et la cervelle sont dans le ventre, qui, à la place d'entrailles, ont une caisse, seront ruinés et affamés; quand il ne restera plus ni or ni argent, que la France n'aura plus que du fer, du plomb, nous, les hommes qui avons appris l'autorité à l'école de la misère et l'inflexibilité à celle de la justice, *nous nous lèverons et nous referons la France de la justice et du travail, la France du devoir, la France austère. Celle-là reprendra sa grande mission, et, de nouveau placée à l'avant-garde de la civilisation, méritera de la reconnaissance des peuples le titre de grande nation.*

« Veillons, amis, groupons-nous, organisons-nous et attendons. Ce ne sera pas long.

« A bientôt, quant à moi.

« Général CLUSERET [1]. »

Voilà ce que nous promettait, dès le mois de janvier 1871, l'aventurier Cluseret. Nous savons aujourd'hui quel a été le résultat de ces menaces, que nous eûmes le tort de prendre alors pour de la fanfaronnade.

1 Gustave-Paul CLUSERET est né à Paris, en 1823.

CHAPITRE XIV

SITUATION RÉVOLUTIONNAIRE DE LYON PENDANT LE MOIS DE JANVIER 1871. — AGITATION PRODUITE PAR LES BRUITS D'ARMISTICE. — MENÉES DE LA DÉMAGOGIE ET DE L'INTERNATIONALE. — LES ÉLECTIONS DU 8 FÉVRIER. — FORMATION DE NOUVEAUX COMITÉS RÉVOLUTIONNAIRES. — LE COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE DE LA GARDE NATIONALE. — PROGRAMME DE CE COMITÉ. — LE CERCLE DE LA RUE GROLÉE ET L'UNION RÉPUBLICAINE.

A la suite de l'assassinat du commandant Arnaud, tous les clubs furent fermés et les réunions publiques interdites par mesure de sûreté générale. Un temps d'arrêt sembla se produire dans les agissements de la démagogie. Le parti révolutionnaire, privé de la plupart de ses chefs, avait besoin de se recueillir. D'ailleurs les personnalités remuantes de l'Internationale étaient en fuite : la persécution sévissait comme aux plus beaux jours de l'empire ; Albert Richard ne donnait plus signe de vie ; Chol avait dû chercher un refuge à Genève ; Gaspard Blanc, Parraton et autres étaient incarcérés « *pour avoir voulu*, disaient-ils, *démasquer l'impuissance du grotesque dictateur Gambetta* [1]. »

Le commun des adeptes de l'Internationale gardait prudemment le silence : l'impulsion leur faisait défaut, et c'est à peine si quelques conciliabules secrets étaient tenus. Ils attendaient qu'un événement nouveau leur permît de reprendre leur œuvre au grand jour.

D'ailleurs à ce moment-là toute tentative insurrectionnelle eût été inopportune : ils l'avaient compris.

L'armée de l'Est, sous la conduite de l'héroïque général Bour-

[1] *Documents justificatifs*, pièce XXXI.

baki, s'avançait au secours de Belfort : un premier succès avait été remporté, et il semblait que la fortune des armes dût nous être favorable. Tout le monde s'abandonnait à cette illusion, lorsque le journal de Genève apporta à Lyon la nouvelle de la capitulation de Paris.

Les cris : *A la trahison ! nous avons été vendus ! Jules Favre est un infâme !* y retentirent aussitôt mêlés à des cris de rage et de désespoir.

La démagogie se réveilla, et les réunions publiques recommencèrent de plus belle. L'autorité elle-même parut s'associer aux récriminations de la masse populaire, et lui donner en partie satisfaction. Partout le mot d'ordre était : *Pas d'élections ! La lutte à outrance !* Quel spectacle affligeant offrirent à cette époque la plupart des grandes villes ! L'histoire impartiale racontera un jour à quels excès se portèrent alors les démagogues : prolonger dans des conditions désastreuses une lutte reconnue désormais impossible, ruiner et affamer les départements non encore envahis, tel était leur objectif. Que leur importait le nombre d'hommes voués à une boucherie certaine, s'ils devaient à ce prix, les uns conserver leurs fonctions, les autres constituer un pouvoir révolutionnaire qui pût terrifier, ne fût-ce que quelques jours, *la réaction et l'immonde bourgeoisie ?*

La physionomie des réunions publiques tenues à Lyon pendant la période qui précéda les élections du 8 février mérite d'être étudiée : il est bon que nos lecteurs aient la mesure exacte du *patriotisme* dont firent parade en cette circonstance les coryphées de l'Internationale et les apôtres du jacobinisme.

Une première réunion avait lieu, le 31 janvier, dans la salle de la Rotonde. Plusieurs conseillers municipaux, de nombreux officiers garibaldiens, le citoyen Grosbois [1], ex-membre du comité de salut public, étaient présents. Jamais procès plus violent ne fut fait au gouvernement de la défense nationale : Jules

[1] Grosbois, fabricant de formes, trésorier du comité Raspail lors des élections générales de 1869, avait été nommé, en décembre 1870, par le ministre de la guerre de Lyon, le citoyen Ganguet, *inspecteur d'artillerie aux ateliers d'Oullins et de la Buire.*

Favre y fut traité de *bandit* et d'*infâme*. On proclama pour tout Français qui le rencontrerait le droit de le poignarder. La lutte à outrance, la reprise immédiate des hostilités, la destitution du préfet, la nomination de Garibaldi comme général en chef de toute l'armée, la réorganisation de la ligue du Midi sur des bases plus révolutionnaires, la suppression de toute élection, la levée en masse, telles furent les propositions présentées par les divers orateurs et acclamées par l'assistance. L'un des porte-voix de l'Internationale ; le conseiller municipal Velay, venait déclarer à l'assemblée que *le moment d'agir était venu, et que désormais toutes les réunions devaient se faire en armes*.

A la même époque arrivait à Lyon, de Londres, l'un des principaux agents de l'Internationale : sa présence se rattachait à un projet de soulèvement de toutes les sections du continent. Il était porteur d'instructions du conseil général, et était chargé de les notifier aux sectionnaires de Lyon.

Dans la séance du 1er février, où se trouvait réunie toute la fine fleur de la démagogie lyonnaise, il était donné lecture du programme suivant, adopté par les membres du bureau et qui devait être soumis, le jour même, à l'acceptation du conseil municipal [1] :

1° La levée en masse de tous les hommes de 20 à 40 ans, mariés ou non ;

2° La guerre à outrance ;

3° La réunion à Lyon d'une Convention nationale composée de deux députés par département, NOMMÉS SEULEMENT DANS LES GRANDES VILLES, à l'exclusion des campagnes ;

4° Nomination, en attendant la Convention, d'un comité de 30 membres destinés à gouverner la ville, avec Garibaldi pour général en chef.

Pendant qu'il était procédé à la nomination de ce comité, une délégation se rendait à l'hôtel de ville pour soumettre ce programme à l'acceptation des élus du suffrage universel. Les édiles lyonnais, qui n'étaient pas sans avoir quelque sympathie

[1] Voir *Documents justificatifs* (Pièce XXXIII *bis*) la compositon à cette époque du conseil municipal de Lyon.

pour les clubistes de la Rotonde, se faisaient un *patriotique* devoir d'annoncer à cette délégation que toutes les résolutions formulées par elle avaient déjà été prises et que dans ce but le maire, M. Hénon, était parti pour Bordeaux [1].

Le lendemain, les mêmes déclamations retentissaient à la Rotonde où étaient accourus plusieurs volontaires garibaldiens en compagnie des citoyens Barodet et Vallier. Comme dans les réunions précédentes, il était question de guerre à outrance, de la déchéance de toutes les autorités civiles et militaires, de la nomination par le peuple d'une Convention révolutionnaire, etc. On y parlait *de couper la tête à la réaction*, de chasser comme un vil troupeau de p..... le préfet, le conseil municipal et les autorités militaires. Comme la veille, une délégation était chargée de porter ces propositions au conseil municipal.

Au même moment d'autres clubs révolutionnaires fonctionnaient en permanence dans tous les quartiers de la ville, au Bal-Lyonnais (Guillotière), au Cercle coopératif (rue Vieille-Monnaie), etc., etc. Partout, sous le prétexte de sauver la France, les projets les plus insensés et les plus révolutionnaires étaient accueillis avec enthousiasme. De nouveaux comités s'étaient formés. Ici c'était la *Société des défenseurs des droits de l'homme et de la république;* là, le *Comité central de résistance aux ennemis de la république;* plus loin, le *Comité de résistance lyonnais* ou ligue républicaine des femmes lyonnaises. La Guillotière obéissait toujours aux inspirations de son *comité révolutionnaire*, organisé au lendemain du 4 septembre et qui avait survécu à la dissolution de tous les autres [2].

La démagogie et l'Internationale relevaient audacieusement la tête et s'apprêtaient à tenter quelque nouvelle aventure, lorsque le triomphe de la liste conservatrice vint déranger tous leurs calculs. A la nouvelle de cet échec, les PURS frémirent de colère : ils s'en prirent aux *ruraux* et se mirent à leur prodiguer toutes sortes d'outrages et d'injures grossières.

[1] Le lendemain ces faits étaient portés à la connaissance de la population par une affiche qui prouve une fois de plus dans quelle anarchie se trouvait à ce moment la ville de Lyon (*Documents justificatifs*, pièce XXXIII).

[2] Voir aux *Documents justificatifs*, pièce XXVIII, la composition de ce comité telle qu'elle existait au mois de septembre 1870.

Une seule ressource leur restait, c'était d'exploiter le mécontentement que jeterait bientôt parmi les miliciens galonnés la conclusion de la paix regardée comme probable, et qui viendrait mettre un terme aux priviléges scandaleux dont ils avaient joui jusqu'alors. Ils devaient désormais trouver le concours le plus aveugle dans cette partie de la garde nationale qui, sentant son existence menacée par le retour de l'armée, voulait à tout prix assurer son maintien. C'est à cette époque que remonte l'organisation du *Comité central démocratique de la garde nationale* Nous allons voir bientôt le rôle important joué par ce comité dans les événements dont la ville de Lyon a été le théâtre aux mois de mars et d'avril dernier. Voici le programme de ce comité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE DE LA GARDE NATIONALE DE LYON.

Citoyens !

« La république étant la seule forme de gouvernement compatible avec l'ordre et la liberté, la seule forme de gouvernement qui puisse s'harmoniser avec le suffrage universel et nous donner les garanties nécessaires à leur fonctionnement, nous devons assurer son maintien et la préserver de toutes LES USURPATIONS CRIMINELLES RÊVÉES PAR LES HOMMES PROVIDENTIELS QUI CONSPIRENT CONTRE ELLE.

« Pour atteindre ce but, nous devons nous unir étroitement et former un rempart inébranlable contre les atteintes coupables dont elle pourrait être l'objet.

« Cette union doit se faire surtout *par la garde nationale* qui EST LA SAUVEGARDE DE NOS DROITS ET LA GARANTIE DE NOS INTÉRÊTS.

« Un comité central s'est formé, un grand nombre de bataillons a répondu à son appel. D'un commun accord, un programme a été rédigé. Nous vous le soumettons :

Programme.

« 1° Maintien de la république une et indivisible ;

« 2° MAINTIEN DE LA GARDE NATIONALE ARMÉE POUR LA DÉFENSE DE L'ORDRE ET DE LA LIBERTÉ ;

« 3° Union générale du parti démocratique en prévision d'élections ;

« 4° ÉTUDE DE TOUTES LES QUESTIONS POLITIQUES ET SOCIALES.

« Nous nous basons sur la Déclaration des droits de l'homme de 1793, qui renferme les bases indestructibles du droit des peuples.

« *Aujourd'hui, nous sommes les conservateurs ;* donc, arrière quiconque oserait porter des mains sacriléges sur les droits du peuple à se gouverner lui-même ; conservons et faisons respecter les principes de liberté, égalité, fraternité renfermés dans le grand mot de république ; nous y parviendrons en nous unissant et en formant un groupe immense de citoyens décidés à assurer leur maintien.

« Pour les délégués, les membres du bureau :

« *Le président*, TONY LOUP ;

« *Le vice-président*, GIRARDIN [1] ;

« *Les secrétaires*, OLLAGNIER, BILLAUD ;

« *Les assesseurs*, MONCHARMONT, THIVEL. »

Ce programme se passe de tout commentaire : on peut juger par là des procédés à l'aide desquels ce comité entendait préserver la république, SEULE FORME DE GOUVERNEMENT COMPATIBLE AVEC L'ORDRE ET LA LIBERTÉ, DES USURPATIONS CRIMINELLES DONT IL LA CROYAIT MENACÉE.

A cette époque d'ailleurs le grand dada du jacobinisme et de sa digne alliée, *l'Internationale*, était *la coalition des partis*

[1] GIRARDIN (Claude) est actuellement conseiller municipal. Plus tard ce comité a eu pour président le tisseur Maniller, mis en état d'arrestation à la suite des événements du 30 avril, et que les électeurs ont vengé des poursuites dirigées contre lui en le jugeant digne de siéger à l'hôtel de ville. Au mois de mai, les fonctions de secrétaire étaient remplies par un lieutenant du 16e bataillon, Louis Martin, qui avait pris quelques mois auparavant une part des plus actives à l'organisation de la fédération lyonnaise, et dont nous avons eu occasion de signaler les nombreux voyages à Genève.

Chaque compagnie de la garde nationale était représentée par deux délégués; tous les délégués réunis constituaient le comité central, dont les séances avaient lieu aux Brotteaux, salle Bonnefond, les lundi, mercredi et vendredi à huit heures du soir.

Tony-Loup, président du comité, est un jeune homme de dix-neuf ans, exerçant la profession de comptable, et domicilié rue Monsieur, 14.

monarchiques; aussi travaillait-on sans relâche à l'organisation d'un grand noyau révolutionnaire qui dût rendre impossible le triomphe des PRUSSIENS DE L'INTÉRIEUR. Le mot d'ordre était parti de Paris, où venait d'être constituée cette *fameuse alliance républicaine* dont nous aurons à signaler les agissements.

La démagogie lyonnaise, qui avait eu l'honneur de proclamer la première la république, ne pouvait manquer de s'engager résolûment dans la voie qui lui était ouverte. Quelques jours plus tard, à l'instigation du citoyen Favier, la rue Grolée devenait le rendez-vous de toutes les notabilités révolutionnaires et internationales : c'était là qu'avait été établi, sous le nom de *Comité central démocratique de l'alliance républicaine du Rhône*, ce fameux cercle dont la réputation est devenue presque européenne et qui, de fait, a exercé pendant plusieurs mois l'influence la plus désastreuse sur les décisions de l'autorité et assuré le triomphe dans toutes les élections des candidatures les plus excentriques et les plus ridicules [1].

Signalons encore une autre association qui, sous des dehors plus modérés en apparence, s'était donné pour mission de veiller au maintien de la république, et qui, sentinelle vigilante, devait déjouer par tous les moyens « la COALITION DES PARTIS MONARCHIQUES » : nous voulons parler de *l'Union républicaine* [2].

[1] Voir aux *Documents justificatifs*, pièce XXXIV, avec le programme de ce comité, un modèle des cartes délivrées à chaque sociétaire.

[2] Nous reproduisons (pièce XXXV) le manifeste publié par l'*Union républicaine* pour annoncer le but que s'étaient proposé ses fondateurs.

CHAPITRE XV

I.

LE PROLOGUE DU 23 MARS. — MANIFESTE DU COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE DE LA GUILLOTIÈRE. — ARRIVÉE A LYON D'ALBERT LEBLANC, DÉLÉGUÉ DU CONSEIL FÉDÉRAL DES SECTIONS PARISIENNES. — SES AGISSEMENTS.

Aussitôt que la nouvelle de la conclusion de la paix fut connue à Lyon, tous les comités révolutionnaires se remirent en campagne : ce ne fut de leur part qu'un concert unanime de récriminations à l'adresse des « *royalistes* » qui avaient sanctionné le démembrement de la France. En revanche, les noms de Millière et des autres radicaux qui avaient protesté contre ce qu'ils appelaient « *un acte d'ignominieuse lâcheté* » furent acclamés : leur attitude fut saluée comme un heureux présage.

Voici dans quels termes le comité révolutionnaire de la Guillotière, par l'organe de son président, se plaisait à insulter les élus du suffrage universel :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

COMMUNE DE LYON.

« Le comité révolutionnaire de la Guillotière, considérant que le déshonneur et la ruine de notre chère et malheureuse patrie seront les suites du vote de l'Assemblée de Bordeaux, sanctionnant le démembrement de la France,

« Proteste de toute l'énergie qui anime des républicains, contre CET ACTE D'IGNOMINIEUSE LACHETÉ ;

« Et, tout en les rendant responsables des malheurs qui en seront l'inévitable résultat, IL VOUE AU MÉPRIS DE L'HISTOIRE ET

AUX FLÉTRISSURES DE LA POSTÉRITÉ, LES NOMS DE CEUX QUI ONT PRIS PART A CETTE INFAMIE.

« Vive la France ! ! !

« Vive la république ! ! !

« *Le président du comité*, H. JACQUET »

« Lyon, le 2 mars 1871 [1].

Quelques jours après la publication de ce manifeste arrivait à Lyon un délégué du conseil fédéral des sections parisiennes, le citoyen Albert Leblanc, l'un des adeptes les plus connus de l'Internationale[2]. En même temps qu'Albert Leblanc partait pour Lyon, 800 autres délégués investis d'une mission analogue se rendaient dans toutes les grandes villes et dans les principaux centres ouvriers. Ils étaient chargés de se mettre en relations avec les sections de l'Internationale et les groupes révolutionnaires de la province : c'était comme autant d'émissaires, comme autant d'avant-coureurs du grand mouvement communard qu'allaient provoquer à Paris les chefs de l'Internationale [3].

Au moment de son départ, chaque délégué recevait un mandat écrit sur parchemin et conçu dans les termes les plus significatifs. Voici la copie textuelle de l'un de ces mandats :

[1] Le lendemain, les édiles lyonnais donnaient à leur tour la mesure de l'état de décrépitude et d'abaissement dans lequel ils étaient tombés : ils poussaient le cynisme jusqu'à faire placarder sur les murs de la ville cette proclamation qui demeurera à jamais célèbre dans les annales révolutionnaires du peuple français : *Le fier drapeau de la patrie en danger et de la résistance à outrance ne survivra pas à l'humiliation de la France. Le drapeau rouge de la commune de Lyon cessera de flotter.*

« *Le drapeau rouge*, avait dit quelques mois auparavant un journal de « Lyon (*la Commune*, numéro du 25 septembre 1870), n'a rien qui nous « effraye, loin de là. et puisque le peuple lyonnais a proclamé la république « avec le drapeau rouge, ceux qui veulent maintenant l'arracher de l'hôtel « de ville ne sauraient être considérés que comme des hommes de désordre, « des fauteurs de réaction qui cherchent à pousser le peuple aux excès, dans « l'espoir de prêcher (*sic*) une monarchie en eau trouble. »

[2] Albert Leblanc a été compris dans les poursuites dirigées contre l'Internationale au mois d'avril 1870, et condamné, le 9 juillet suivant, à deux mois d'emprisonnement.

[3] Nous devons signaler la présence à Toulouse, à la même époque, de Razoua et l'arrestation à Bastia de Ferdinand Gambon, au moment où il se disposait à aller chercher à Caprera *le grand patriote italien.*

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE

DÉLÉGATION.

« Le conseil fédéral des sections parisiennes de l'Association internationale des travailleurs et la délégation révolutionnaire des vingt arrondissements de Paris donnent pleins pouvoirs et délégation au citoyen Albert Leblanc, membre de l'Internationale et membre de la commission exécutive de la délégation des vingt arrondissements de Paris près les sections de l'Internationale et les groupes révolutionnaires de la province [1].

« Paris, le février 1871.

« Pour le conseil fédéral de l'Association internationale des travailleurs,

« *Le secrétaire* [2],

« Henri GOULLÉ.

« Pour la délégation,

« *Le secrétaire*,

« Constant MARTIN.

Indépendamment de ce mandat, il avait été remis à chaque délégué une liste de toutes les notabilités révolutionnaires, avec lesquelles il leur était recommandé d'entrer immédiatement en rapports. On trouvera aux *Documents justificatifs*, pièce XXXVI, avec l'indication de quelques-uns de ces noms relevés sur la liste dont était porteur le délégué Albert Leblanc, un état nominatif de tous les bons républicains, à l'usage des membres de l'Internationale.

[1] Nous expliquerons en détail ce qu'était cette délégation révolutionnaire des vingt arrondissements, quand nous arriverons à l'historique de l'Internationale pendant le siége et pendant la Commune. Qu'il nous suffise d'indiquer dès à présent qu'elle était formée en grande partie d'internationaux et qu'elle revendique hautement l'honneur d'avoir pris part aux journées des 31 octobre et 22 janvier. Le 21 mars, cette délégation se composait de Lefrançais, Theiz, Ch. Beslay, Regère, Pierre Denis, Th. Ferré, Charles Dumont (délégué plus tard à Lyon par la Commune de Paris), Ed. Vaillant, Camelinat, Gérardin.

[2] C'est par suite d'une erreur que Goullé se qualifie *le secrétaire* du conseil fédéral : il aurait dû dire l'*un des secrétaires* pour la France. A cette époque, en effet, le conseil fédéral comptait quatre secrétaires : deux pour la France, Varlin, rue Larrey, 8 ; Goullé, boulevard Sébastopol, 78 ; deux pour l'étranger, Theiz, et le Hongrois Frankel.

Dès son arrivée à Lyon, Albert Leblanc se mettait en relations avec les internationaux Gaspard Blanc et Parraton, que l'autorité, dans sa bienveillance habituelle, venait de rendre à la liberté, pour leur faciliter les moyens de préparer quelque nouvelle émeute. A l'instigation du délégué parisien, des conciliabules fréquents furent tenus ; des rapprochements s'opérèrent par ses soins entre tous les hommes d'action, et il travailla avec une fiévreuse activité à s'assurer le concours de plusieurs bataillons de la garde nationale. Sa tâche d'ailleurs était singulièrement facilitée par les graves nouvelles apportées chaque jour de Paris, et qui représentaient la capitale comme en proie à une dangereuse surexcitation.

Albert Leblanc, qui était dans la confidence des projets de l'Internationale et qui était tenu au courant des décisions et résolutions adoptées au sein des comités de Paris, redoublait d'efforts et mettait tout en œuvre pour être prêt à agir au moment opportun. Il avait su exploiter habilement le mécontentement des ouvriers lyonnais : il leur expliquait que Paris n'aurait jamais capitulé sans la trahison et l'incapacité de ses généraux ; il leur parlait de l'héroïsme de la garde nationale, de l'ineptie notoirement reconnue des membres du gouvernement de la défense nationale et des ressources immenses dont on n'avait pas voulu tirer parti. Il leur jetait les grands noms de Flourens, Millière, Delescluze, Félix Pyat, comme les plus vaillants champions des revendications populaires ; il leur représentait la fédération des communes comme l'unique moyen d'assurer le triomphe du prolétariat et de l'idée socialiste. Il ajoutait que Paris devait prendre l'initiative de ce mouvement destiné à régénérer la France.

Ces idées gagnaient chaque jour du terrain, et le nombre de leurs adeptes allait s'augmentant, lorsqu'éclata l'insurrection du 18 mars. Les fauteurs de désordre n'attendaient que ce moment pour s'associer à la révolte dont Paris venait de donner si audacieusement le signal : ils savaient qu'une partie de la garde nationale se prêterait complaisamment à l'exécution de leurs desseins et que l'autre assisterait impassible à tout ce qu'il leur plairait de faire. Du reste, nous sommes bien obligé de le reconnaître, l'insurrection parisienne fut loin de soulever l'in-

dignation générale. Dès le premier jour elle compta de nombreux partisans : nous vîmes toute la presse démagogique de la province se rallier à elle, et exprimer hautement sa sympathie pour « *la noble cause* » défendue par le peuple de Paris. Que d'outrages ne prodigua-t-elle pas aux membres de l'Assemblée nationale! Pour ne parler que de Lyon, nous vîmes dès la première heure l'organe le plus autorisé de la démagogie déclarer qu'il ÉTAIT AVEC LA COMMUNE DE PARIS, TANT QU'ELLE SE BORNERAIT A TENIR EN ÉCHEC LES TENDANCES MONARCHIQUES DE L'ASSEMBLÉE[1], *et que considérée, dans son ensemble, l'insurrection de Paris lui paraissait légitime (Progrès de Lyon,* — 30 mars 1871.)

Il nous reste maintenant à expliquer dans quelles circonstances se produisit la tentative insurrectionnelle du 23 mars, à rechercher quels en furent les promoteurs et à rappeler par quels actes la Commune de Lyon signala son existence.

II

ATTITUDE DE LA GARDE NATIONALE. — SES BATAILLONS ENVAHISSENT L'HÔTEL DE VILLE. — PROCLAMATION DE LA COMMUNE. — EXPLOITS ET MESURES DU COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE. — ARRIVÉE DU DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE DE PARIS, LE CITOYEN AMOUROUX. — RÔLE DU COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE DE LA GARDE NATIONALE ET DU COMITÉ CENTRAL DE L'ALLIANCE RÉPUBLICAINE (CERCLE DE LA RUE GROLÉE).

Avant de commencer le récit des faits dont la ville de Lyon fut à cette époque le théâtre, qu'on nous permette de parler un instant de l'organisation de cette garde nationale qui a pris une part si active aux insurrections des 23 mars et 30 avril.

Dans la journée du 4 septembre, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, tous les arsenaux et les forts de Lyon furent pillés par les *purs* de la Guillotière et de la Croix-Rousse : plus de soixante mille fusils disparurent de la sorte. Il a été constaté

[1] Ce même journal, après l'assassinat des otages, appelait Delescluze un *diamant d'honneur et d'intégrité.*

depuis, que plusieurs individus en avaient emporté jusqu'à trois. Les plus âpres à la curée furent, on le comprend, les nombreux repris de justice qui pullulaient à la Guillotière, les gens sans aveu, les souteneurs de filles publiques et autres du même acabit : ils tenaient essentiellement à ne pas perdre une si belle occasion de se procurer des armes.

Ce sont ces bandes ainsi armées qui constituèrent le noyau de la garde nationale. Aucune exclusion ne fut prononcée ; au nom des principes égalitaires, tout le monde sans distinction fut admis à servir dans les milices citoyennes. Le Comité de salut public avait décrété l'armement général de la nation, et il se réjouissait à la pensée que quelques heures avaient suffi pour recruter *une force aussi imposante*. On s'expliquera sans peine qu'avec une pareille organisation, et surtout à la faveur du mandat impératif, l'élection des officiers de la garde nationale ait dû produire les résultats les plus déplorables. Existait-il dans un bataillon, dans une compagnie un homme taré, un repris de justice, un démagogue à tous crins, il était sûr de réunir tous les suffrages et d'être investi du plus haut commandement : quelquefois même la faveur populaire l'envoyait siéger à l'état-major de la garde nationale[1].

D'ailleurs la garde nationale ne connut jamais d'autre autorité que la sienne. Ce n'était à cette époque, dans les rues, qu'un va-et-vient continuel de compagnies et de bataillons ; à chaque instant le rappel était battu sans ordre ; un capitaine, un chef de bataillon recevait-il des instructions du général, il était tenu *de par le mandat impératif* d'en référer préalablement aux hommes placés sous son commandement : il ne devait s'y conformer que tout autant que ces derniers l'y avaient autorisé.

Une décision était-elle prise par la municipalité, une arrestation quelconque était-elle opérée dans les rangs de la garde nationale, il fallait lui en faire connaître les motifs. Avait-on négligé de remplir cette formalité, des délégations étaient aussitôt envoyées, les unes auprès du maire, les autres auprès

[1] Nous pourrions citer plusieurs officiers d'état-major de la garde nationale qui avaient été condamnés pour vol ; la plupart étaient depuis longtemps affiliés à l'Internationale.

du procureur de la république pour protester contre de pareils procédés. Le général se permettait-il de se plaindre de l'indiscipline qui régnait au sein de ces bandes armées, on parlait aussitôt de le révoquer, quelquefois même *de l'enlever* comme *traître* et *réactionnaire*.

La garde nationale de Lyon (*il en fut ainsi à peu près partout*) était l'idéal du désordre et de l'anarchie. Avec de pareils éléments et la surexcitation toujours croissante des esprits, il est permis de s'étonner que l'insurrection n'ait pas été plus souvent maîtresse de Lyon. On faisait, il est vrai, tant de concessions aux factieux et on montrait à leur égard tant de condescendance, qu'ils se sentaient en quelque sorte désarmés. Ils n'avaient qu'à formuler leurs réclamations pour qu'aussitôt on s'empressât de leur accorder ce qu'ils demandaient.

Le lecteur comprendra maintenant de quel puissant secours devait être cette garde nationale pour le maintien de l'ordre, le jour où il serait sérieusement compromis. Aussi dès la première nouvelle de l'insurrection de Paris, les officiers de plusieurs bataillons de la garde nationale se concertèrent-ils sur le parti à prendre. Leurs sympathies étaient depuis longtemps acquises à la Commune, et Albert Leblanc n'eut pas à faire de grands efforts pour les décider à la proclamer à Lyon.

Le 20 mars, une réunion privée eut lieu aux Brotteaux, salle Bonnefond. A cette réunion, où assistaient des délégués de plusieurs bataillons de la garde nationale, Albert Leblanc et le citoyen Rocher [1], ex-rédacteur de la *Marseillaise*, autre membre de l'Internationale, plaidèrent avec exaltation la cause de l'insurrection. Leurs discours furent d'une telle violence qu'un ou

[1] Rocher avait quitté Paris, le 8 février, pour se rendre à Lyon : il a publié dans cette ville divers pamphlets des plus orduriers, notamment *le plan Trochu, les Assassins de la France, du Devoir des travailleurs dans les élections, les Tueurs d'hommes, la République ou la mort.*

Rocher fut, à Paris, l'un des orateurs les plus violents des réunions antiplébiscitaires. Il fut condamné, le 6 mai 1870 (7e chambre), à 15 jours de prison et 100 francs d'amende pour attaques contre le principe de la propriété. Il a figuré également dans le troisième procès de l'Internationale et a récemment subi une nouvelle condamnation à Issoudun.

Rocher faisait, dans *la Marseillaise*, le compte rendu des réunions publiques. Pendant le siége de Paris, il fut secrétaire de la section du Panthéon et organisateur de la *légion garibaldienne* dont le général Trochu refusa d'utiliser les services.

deux délégués, effrayés par un tel langage, jugèrent prudent de quitter le lieu de la réunion. Rocher et Leblanc s'écrièrent à l'envi *qu'il fallait se soulever en faveur de Paris, prendre immédiatement les armes, marcher sur l'hôtel de ville, s'emparer de tous les forts, de toutes les autorités, renverser le gouvernement de Versailles et proclamer la Commune.*

Le lendemain, dans une réunion tenue par plusieurs centaines d'officiers de la garde nationale au palais Saint-Pierre, les mêmes excitations se produisirent. Albert Leblanc y fit un appel direct et immédiat à l'insurrection. — Ses paroles furent couvertes d'applaudissements [1]. Il était dès lors facile de prévoir qu'on était à la veille de quelque grave événement. Pendant que les « *galonnés* » de la garde nationale manifestaient les sentiments dont ils étaient animés à l'égard du gouvernement de Versailles, les soldats étaient victimes des tentatives d'embauchage les plus scandaleuses : ils étaient accostés dans les rues, au vu et su de tout le monde, par des gardes nationaux qui leur faisaient promettre de lever la crosse en l'air ou de tirer sur leurs officiers.

Dans la matinée du 22 mars, une agitation des plus grandes régnait à Lyon : à l'enthousiame dont faisaient parade les fauteurs habituels de désordre, on pouvait deviner que la proclamation de la Commune était imminente. A deux heures les officiers de la garde nationale, au nombre d'environ 400, tenaient une nouvelle réunion. Les deux coryphées de l'Internationale, Rocher et Albert Leblanc, étaient présents. Ce dernier harangua les officiers, développa les idées politiques et sociales dont le gouvernement de la Commune poursuivait la réalisation, fit l'apologie de l'insurrection parisienne et insista vivement pour que la garde nationale de Lyon lui vînt en aide et proclamât la Commune en cette ville. A la suite de nombreuses et violentes discussions sur la décision qu'il convenait de prendre, une députation fut chargée de se rendre auprès du maire pour lui demander une plus grande extension des libertés municipales;

[1] A la suite de cette réunion, plusieurs officiers se disant délégués du comité central de la garde nationale se présentèrent dans le cabinet du préfet et, d'un ton insolent et provocateur, lui reprochèrent de témoigner à l'endroit de la garde nationale une *défiance systématique*.

mais déjà le mot d'ordre avait été donné aux délégués à la tête desquels s'était mis Albert Leblanc : les libertés municipales n'étaient pour eux qu'un prétexte : il s'agissait d'une déclaration de guerre civile. — Albert Leblanc, qui avait été l'âme de la conjuration, somma le maire de Lyon de proclamer la Commune et de prendre parti pour les insurgés de Paris. Sur le refus de ce fonctionnaire, les délégués déclarèrent qu'ils allaient en appeler aux armes et proclamer eux-mêmes la Commune. Ils descendirent en effet quelques minutes après de l'hôtel de ville, le sabre nu, en criant : *Aux armes! aux armes!*

A leur instigation la générale fut aussitôt battue de tous côtés; les bataillons gagnés à la cause de l'émeute s'assemblèrent en toute hâte [1] et ne tardèrent pas à se porter en masse sur la place des Terreaux, d'où l'on avait eu soin d'éloigner les compagnies dévouées à l'ordre, accourues pour protéger l'autorité [2].

Les bataillons de la Guillotière débouchent les premiers sur la place et défilent devant l'hôtel de ville aux cris de : *Vive l Commune!* Ils sont bientôt rejoints par ceux de la Croix-Rousse et des Brotteaux. Tandis qu'une nouvelle députation d'officiers se rend auprès du conseil municipal pour lui proposer l'acceptation de la Commune, les agents de l'Internationale, *Albert Leblanc, Gaspard Blanc, Schettel, Parraton* et *Colonna* s'élancent vers la porte de l'hôtel de ville et pénètrent dans cet édifice à la tête de plusieurs compagnies, et aux cris plusieurs fois répétés de *Vive la Commune ! Vive Paris !*

En un instant et sans rencontrer la moindre résistance, ils furent maîtres de l'hôtel de ville; les compagnies préposées

[1] Une commission provisoire de la Commune était déjà, à ce moment-là, entrée en fonctions : ce fut elle qui donna l'ordre au 22e bataillon de se rendre dans le voisinage de l'hôtel de ville. La preuve de ce fait est fournie par le document suivant : « *Ordre est donné au 22e bataillon de la garde « nationale de se réunir au signal de la générale et de se rendre dans le « voisinage de l'hôtel de ville. — Lyon, 22 mars* 1871. — *Les membres de « la commission :* Blanc, Colonna, Parraton. »

[2] C'est en vertu d'ordres émanés de la même commission que toutes ces compagnies avaient été reléguées dans les rues adjacentes avec la consigne formelle de laisser libres les abords de la place des Terreaux. Il en fut de même des bataillons, notamment les 7e et 8e, qui avaient reçu l'ordre de se porter dans les rues adjacentes à la place Bellecour (Voir *Documents justificatifs* pièce XXXVII).

ce jour-là à la garde du palais municipal appartenaient aux bataillons de la Croix-Rousse : au lieu de croiser la baïonnette, comme c'était leur devoir, elles s'empressèrent de livrer passage aux émeutiers [1].

Une bande d'officiers et de gardes nationaux se précipita aussitôt au balcon de l'hôtel de ville pour y proclamer la Commune; cette proclamation était accueillie par les applaudissements « des frères et amis restés sur la place » pas la moindre protestation ne s'éleva dans les rangs des bataillons moins tarés que les autres, échelonnés dans les rues et le long de la place : ils se contentèrent de regagner leurs quartiers respectifs avec la même impassibilité que s'ils venaient d'assister à une fête. Pendant ce temps, un comité révolutionnaire était nommé et prenait en main le pouvoir. La plupart de ses membres appartenaient à l'Internationale; c'étaient : *Gaspard Blanc, Leblanc, Schettel, Colonna, Parraton,* etc. ; quant aux autres, personnalités inconnues, ils ne jouèrent qu'un rôle des plus secondaires, et c'est à peine si l'on retrouve leurs noms au bas de quelques ordres insignifiants délivrés par la Commune. Toutes les décisions importantes du comité, toutes les arrestations et perquisitions opérées par ses soins furent exclusivement l'œuvre des internationaux Leblanc, Parraton et Blanc. Ce sont eux qui ont pris l'initiative du mouvement, eux qui les premiers ont envahi l'hôtel de ville, eux encore qui ont proclamé la déchéance des autorités; ce furent eux seuls qui, pendant toute la durée de la Commune, exercèrent tous les pouvoirs et qui restèrent jusqu'à la dernière heure à l'hôtel de ville, alors que la plupart de leurs complices avaient déjà pris la fuite.

Nous avons tenu, avant de continuer notre récit, à établir d'une manière irrécusable le rôle joué par l'Internationale dans la tentative du 23 mars et dans les actes qui l'ont précédée. C'est elle qui à tout fait et tout dirigé.

Occupons-nous maintenant des mesures adoptées par le triumvirat Leblanc, Parraton et Gaspard Blanc, pour assurer le succès de leur usurpation.

[1] Il avait été question de renforcer ce poste d'une ou deux compagnies empruntées aux bataillons conservateurs, mais on dut renoncer à cette combinaison dans la crainte de mécontenter les gardes nationaux de la Croix-Rousse.

Leur premier soin fut de faire procéder à l'arrestation du préfet. A la tête d'une bande armée de soixante individus, parmi lesquels se trouvaient deux brigadiers de la garde urbaine, Roset et Gaudin, l'officier Sancet, du 22e bataillon (Guillotière), se rendit auprès de ce fonctionnaire et l'entraîna dans la salle où siégeait le comité [1]. Albert Leblanc l'interpella brutalement et le somma de déclarer s'il était pour Paris ou pour Versailles. Sur sa réponse qu'il ne reconnaissait nullement l'autorité de la Commune, il fut décidé qu'il serait maintenu en état d'arrestation et gardé à vue dans ses appartements jusqu'à nouvel ordre. La même mesure fut prise à l'égard du secrétaire général de la préfecture. De nombreux factionnaires furent placés à toutes les portes.

A la même heure, les bureaux du télégraphe étaient envahis et occupés par un détachement de gardes nationaux aux ordres du comité; toutes les dépêches adressées par le gouvernement au préfet et au général étaient saisies et lues quelques instants après du haut du balcon de l'hôtel de ville, en même temps que la liste de la commission chargée de l'administration *de la commune*. La destitution du préfet et du général de la garde nationale, la nomination de Riciotti Garibaldi comme général en chef des troupes de Lyon [2], la substitution du drapeau rouge au drapeau tricolore [3], et la rédaction d'un long manifeste adressé

[1] Les individus qui furent préposés, la première nuit, à la garde du préfet, appartenaient à la 4e compagnie du 22e bataillon; ils passèrent la nuit à boire, manger et jouer au billard dans les appartements du préfet. Une indemnité de 25 francs leur fut allouée par les membres du comité (Voir *Documents justificatifs*, pièce XXXVIII). — Parmi eux figuraient un certain Potier, ouvrier tourneur sur métaux, et membre de l'Internationale; un cordonnier du nom de *Veit*, de nationalité bavaroise, repris de justice, admis à CE TITRE dans la garde nationale; Verdier, lieutenant de la garde nationale, qui avait le commandement des sentinelles placées à l'issue de toutes les portes conduisant au cabinet du préfet; Timon, l'ex-commissaire central du 4 septembre, etc., etc.

[2] Le 24 mars, deux délégués de la Commune provisoire au nombre desquels se trouvait l'international Schettel, se rendirent à Chambéry pour inviter Riciotti Garibaldi à venir prendre le commandement de la force armée de Lyon. Leur démarche n'eut pas le succès qu'ils en attendaient. Riciotti refusa de se mettre à la tête de l'insurrection. Voici le télégramme que ces délégués adressaient le 25 mars aux membres de la Commune : « *La Commune, hôtel* « *de ville de Lyon. — Notre frère est à Annecy. — Nous l'attendons.* — « *Bon espoir. — Signé :* Schettel, Robesson. »

[3] Voir ce manifeste aux *Documents justificatifs*, pièce XXXIX.

à la population pour lui annoncer la révolution qui venait de s'accomplir, telles furent les premières mesures par lesquelles la commission signala son entrée en fonctions.

Le lendemain, le comité s'empressait de télégraphier aux villes les plus voisines et aux grandes villes du Midi le triomphe de l'insurrection[1]; la garde urbaine, qui s'était ralliée à la Commune, recevait des armes à l'hôtel de ville et était pourvue d'un commandant; plus de 60,000 cartouches, enlevées dans l'une des poudrières de la ville, y étaient transportées; le fortin des Charpennes était occupé par la garde nationale; des canons, des mitrailleuses étaient mis en batterie aux abords de l'hôtel de ville et à l'entrée de toutes les rues adjacentes.

Pendant que toutes ces mesures étaient prises, des tentatives d'arrestation avaient lieu. Ici c'était un commandant de la garde nationale recherché par des hommes de son bataillon qui, leurs fusils chargés à la main et sous la conduite de l'un de leurs capitaines, faisaient à son domicile les plus minutieuses perquisitions pour le découvrir, et sommaient les gens de la maison de le leur livrer sous peine d'être fusillés (*commandant Bachère, du 22e bataillon, — Guillotière*).

Là c'était la garde urbaine qui, devenue l'auxiliaire le plus actif du comité, procédait en armes à des visites domiciliaires afin d'arrêter le nouveau général que la municipalité venait de placer à la tête de la garde nationale. Il est édifiant de voir la police faire ainsi cause commune avec l'émeute. On est, il est vrai, moins étonné par la vue d'un pareil spectacle quand on se reporte aux antécédents judiciaires des individus que l'autorité elle-même avait jugés dignes d'en faire partie. Quand on a pris soin de recruter la police parmi les voleurs et les repris de

[1] Le délégué, Fournier, ex-membre du comité de salut public, chargé de la transmission de ces télégrammes, fut arrêté au moment où il se présentait au bureau du télégraphe, porteur d'une réquisition de la Commune. (Voir aux *Documents justificatifs*, pièce XL.) Les dépêches transmises par le comité insurrectionnel étaient toutes conçues dans les mêmes termes. Voici la copie textuelle de l'une d'elles : « *Proclamé hier, dix heures du soir, Commune révolutionnaire. — Conseil municipal dissous. — Préfet révoqué et arrêté. — Captivité douce. — Tout est calme.* — Membres de la commune : Durand, Colonna, Poncet, Micoud, Garel, Parraton, Bouvatier. »

Ces dépêches devaient être transmises à Mâcon, Dijon, Châlon, Valence, Saint-Etienne, Marseille, Toulon et Toulouse.

justice, on doit s'attendre à ce qu'elle prenne parti pour les gens de désordre, toutes les fois que l'occasion s'en présentera : elle n'a du reste qu'à y gagner [1].

L'Internationale qui siégeait à l'hôtel de ville ne pouvait oublier que l'un de ses plus fervents adeptes, Deloche, venait d'être frappé la veille par la justice républicaine « *des Thiers et Jules Favre, pour avoir voulu sauver la France et s'être fait l'instrument de la vengeance populaire.* A tous les titres, l'assassin Deloche méritait de figurer parmi les membres du nouveau comité : Parraton avait même songé à lui en conférer la présidence. Ce fut lui qui signa son ordre d'élargissement ainsi que celui de tous les autres condamnés de l'affaire Arnaud (Voir *Documents justificatifs*, pièce XLI). Heureusement pour la société, cet ordre ne put être exécuté : au moment où il fut délivré, Deloche avait déjà quitté Lyon, pour être dirigé sur la maison centrale de Riom. Si le comité avait pris cette décision dès la première heure de son installation, nous ne mettons pas en doute qu'il eût suffi d'un bataillon de la garde nationale pour enlever d'un coup de main Deloche et tous les autres condamnés.

Le même jour, arrivait à Lyon un nouveau délégué de la Commune de Paris, le chapelier Amouroux, autre membre de l'Internationale : il prétendait être chargé, par le comité central fédéraliste de la garde nationale de Paris, de recueillir des adhésions en province et d'entraîner dans le mouvement insurrectionnel autant de bataillons de gardes nationaux qu'il le pourrait. Conduit au club de la salle Bonnefond, où se trouvait réuni le

[1] Le comité avait confié le commandement de la garde urbaine à un membre de l'Internationale, à un repris de justice, le citoyen Roset, qui déjà faisait partie de ce corps en qualité de brigadier. D'autres promotions eurent également lieu en faveur de plusieurs gardes urbains, affiliés à l'Internationale, notamment d'un certain Benier, qui, lui aussi, avait subi une condamnation à quelques mois d'emprisonnement pour abus de confiance. Roset et Benier commandaient les deux escouades qui, dans la nuit du 23 au 24 mars, furent chargées de procéder à l'arrestation du nouveau général de la garde nationale. Indépendamment de la garde urbaine, qui passa presque tout entière dans le camp des émeutiers, plusieurs agents de police, un commissaire judiciaire même, vinrent se mettre à la disposition du comité et prendre ses ordres.

Encore un fait qui ne doit pas passer inaperçu : un garde urbain profita du désordre qui s'était produit à la suite de l'envahissement de l'hôtel de ville pour faire main basse sur tout ce qui était à sa convenance.

comité central démocratique de la garde nationale de Lyon, il excipa des pouvoirs dont il était porteur; de là il se rendit à l'hôtel de ville, accompagné de cinq délégués, et fut présenté à la commission provisoire de la Commune. Il lui donna des renseignements sur ce qui se passait à Paris, et, cédant à l'invitation de quelques-uns de ses membres, il parut au balcon de l'hôtel de ville pour haranguer la foule qui stationnait sur la place [1].

A leur tour, les deux comités révolutionnaires dont nous avons signalé plus haut l'existence (*Comité central démocratique de la garde nationale, Comité central démocratique de l'alliance républicaine du Rhône, dit cercle de la rue Grolée*) adressaient un appel à la population en faveur de « *cette sublime institution appelée Commune* », qu'ils regardaient comme la sauvegarde de leurs droits et la garantie de leurs intérêts [2]. Voilà comment le comité central démocratique de la garde nationale entendait défendre l'ordre et la liberté et justifier le titre de *conservateur* qu'il s'était donné dans son programme. Dès le premier moment il s'était associé à l'œuvre de la Commune et lui avait prêté le concours le plus actif [3] : c'était lui qui avait fait occuper le fortin des Charpennes et désigné successivement deux de ses membres pour en prendre le commandement; c'est par ses soins que des pièces d'artillerie furent amenées sur la place des Terreaux; c'est lui qui procéda à toutes les opérations militaires, organisa les postes et distribua des cartouches aux compagnies ralliées à l'insurrection.

Quant au cercle de la rue Grolée, son rôle dans cette circonstance fut plus modeste. Il était encore en séance au moment où le comité de l'hôtel de ville lui fit annoncer par une délégation que la Commune venait d'être proclamée. Il s'empressa aussitôt

[1] Le lendemain les paroles prononcées par le délégué de la Commune de Paris étaient portées à la connaissance de la population par une affiche placardée à un nombre très-restreint d'exemplaires et portant la signature de Gaspard Blanc et Parraton (*Documents justificatifs*, pièce XLII).

De son côté, Amouroux, dans une lettre adressée aux citoyens membres du comité central de Paris, dont il était le délégué, leur annonçait le triomphe de l'insurrection à Lyon. (*Documents justificatifs*, pièce XLIII.)

[2] *Documents justificatifs*, pièce XLIV.

Il résulte d'un document reproduit parmi les pièces annexées, pièce XLV, la preuve que ce comité avait, dans la journée du 23, convoqué des bataillons de la garde nationale afin de concourir à l'installation de la Commune.

de donner son adhésion à ce nouvel ordre de choses et de rédiger la proclamation dont nous avons déjà parlé et qui fut apportée le lendemain au comité démocratique de la garde nationale pour être revêtue de la signature de ses adhérents. C'est sans doute pour récompenser le club Grolée de ce beau zèle, que la Commune avait voulu s'adjoindre plusieurs de ses adeptes; nous en trouvons la preuve dans le document suivant:

« Les citoyens ci-dessous sont nommés pour appartenir à la Commune :

« Goyne, quai de l'Archevêché, 18.
« Rousset, rue Tabarot, 20.
« Duperret, rue Duminge, 13.
« Gay, Grande-Côte, 11.
« Remilleux, rue Duminge, 13.
« Bouvard, rue de la Monnaie, 3.
« Tesser, rue Dumont, 10.

Timbre du comité central de l'Alliance républicaine.

« *Signé :* A. TISSOT [1],
« Membre de la Commune. »

Après trois jours d'un règne des plus agités et consacrés à prendre des décisions qui restaient toujours inexécutées, la Commune lyonnaise, contrefaçon bâtarde de l'insurrection de Paris, se désorganisa d'elle-même et s'affaissa sous le poids de la réprobation publique. Ses membres essayèrent vainement d'organiser des commissions (*commission des intérêts publics*, *commission de résistance* [2], *commission de la guerre*) et de convoquer les électeurs : ils finirent par ne plus s'entendre et allèrent jusqu'à se reprocher mutuellement leur inaction.

D'ailleurs, l'isolement et l'impuissance du comité devenaient d'heure en heure plus manifestes : la lassitude et le découragement s'étaient emparés des nombreux et farouches satellites qui avaient juré de défendre jusqu'à la mort « le pouvoir acclamé par le peuple » ; ils s'étaient esquivés l'un après l'autre tout honteux du rôle ridicule qu'ils avaient joué, en montant pendant deux

[1] Tissot avait fait partie du comité de salut public (section de la guerre).
[2] *Documents justificatifs*, pièce XLVI.

jours la garde autour de pièces d'artillerie qu'ils eussent été incapables de manœuvrer. Les huées et les quolibets de la foule ne furent pas tout à fait étrangers à ce résultat : c'est à eux qu'on dût de voir, dans la journée du 24 mars, les gardes-nationaux rentrer piteusement d'eux-mêmes dans l'hôtel de ville les canons qu'ils avaient mis en batterie la veille autour de la place des Terreaux. On avait songé un instant à faire conduire ces pièces de canon au gymnase de la Croix-Rousse : l'ordre en avait été donné aux 7e et 8e batteries, mais il ne fut pas possible de le mettre à exécution. (Voir *Documents justificatifs*, pièce XLVII.)

Déjà les deux délégués de Paris, s'apercevant que la situation était désespérée, avaient disparu et laissé aux autres membres du comité le soin de prolonger de quelques heures la durée de leur pouvoir éphémère. Ils avaient transporté ailleurs le siége de leurs opérations : le chapelier Amouroux était parti pour Marseille, pendant qu'Albert Leblanc se rendait au Creuzot et y proclamait la Commune de concert avec toutes les autorités du lieu.

Abandonné ainsi à ses propres forces, délaissé par la plupart de ses membres et se croyant menacé dans son existence par les préparatifs de l'autorité militaire, le comité révolutionnaire avait songé un instant à se roidir contre la mauvaise fortune et à tenter un suprême effort ; mais en présence de la défection des bataillons de la garde nationale qui lui avaient jusqu'alors prêté leurs concours, et de l'impossibilité où il se trouva, dans la soirée du 24, de recruter des gens armés pour lui servir de garde et protéger l'hôtel de ville, il comprit que tout était perdu. A la suite d'une dernière séance, où aucune décision ne put être adoptée, presque tous les membres prirent le parti de battre en retraite. Seuls, Gaspard Blanc et Parraton voulurent faire preuve d'héroïsme et rester sur la brèche jusqu'au dernier moment. Mais cet élan de courage ne fut pas de longue durée : quelques heures plus tard, le 25, à la pointe du jour, ils prenaient bravement la fuite après avoir fait parvenir leur démission au préfet dont ils avaient proclamé la déchéance et qu'ils retenaient prisonnier dans ses appartements. Voici dans quels termes était conçue cette démission :

Commune de Lyon

« Considérant que la Commune provisoire de Lyon, acclamée par la garde nationale, ne se sent plus soutenue par la garde nationale ;

« Considérant que la garde nationale, en manquant à ce devoir de soutenir la Commune, qu'elle a acclamée, (*sic ?*)

« Les membres de la Commune se déclarent déliés de leurs engagements envers leurs mandants et résilient tous les pouvoirs qu'ils tenaient d'eux [1].

« La Commune provisoire,

« *Signé :* BLANC, PARRATON. »

C'est ainsi que l'hôtel de ville fut débarrassé des factieux et l'ordre rétabli à Lyon, sans qu'il fût nécessaire de recourir à une répression sanglante. Pendant que la Commune agonisait au sein de l'ivresse et des orgies les plus dégoûtantes, que toutes les salles du palais municipal étaient transformées en écuries d'Augias, quelques réunions d'officiers appartenant aux bataillons conservateurs avaient lieu ; mais comme toujours l'indécision était à l'ordre du jour : on parlait d'agir et on perdait le temps en discussions et en pourparlers. La municipalité, affolée par la peur et fidèle à ses traditions, prêchait le système de la conciliation et croyait à la possibilité d'une entente avec le comité révolutionnaire, dont elle avait reçu une convocation [2] pour s'occuper, concurremment avec lui et sous sa direction, des intérêts de la cité ; aussi aucune décision n'avait-elle été prise, aucun moyen d'action concerté, et il est certain que si la Commune n'avait pas été délaissée par ses adeptes, elle eut pû vivre quelques jours encore sans que l'autorité songeât à l'inquiéter. Il eût suffi cependant de quelques hommes énergiques et résolus pour nettoyer l'hôtel de ville et s'emparer des séditieux ; mais aucune tentative n'eut lieu. Il valait mieux subir la

[1] Ce document était écrit en entier de la main de Gaspard Blanc : il fut remis au préfet au moment de son élargissement, le samedi 25 mars, à 4 heures du matin.

[2] *Documents justificatifs*, pièce XLVIII.

domination DE LA CANAILLE et ne pas la troubler dans son œuvre de « RÉGÉNÉRATION SOCIALE. » Les bourgeois lyonnais ne pouvaient, on le comprend, sortir de leur apathie et de leur indifférence : ils avaient durant de longs mois toléré, sans élever la moindre protestation, les actes les plus révoltants et les abus les plus scandaleux; ils avaient assisté impassibles au pillage de tous les établissements religieux, au sac des édifices publics, aux arrestations les plus iniques et autres exploits des comités révolutionnaires, et avaient alors donné la mesure exacte de leur courage : il n'est donc pas étonnant qu'au 23 mars, ils n'aient rien fait pour paralyser les efforts des factieux; peut-être même s'y seraient-ils associés s'ils avaient dû à ce prix ne courir aucun danger.

Nos lecteurs trouveront aux *Documents justificatifs*, pièce XLIX, la collection de tous les ordres, proclamations et autres actes émanés du comité révolutionnaire : ils jugeront par là de l'impuissance et de l'insanité de ses membres [1]. Un état nominatif de tous les individus condamnés pour avoir pris part à l'émeute du 23 mars figure aux *Documents justificatifs*, pièce XLIX *bis*.

[1] Aucune de ces pièces ne porte la signature d'Albert Leblanc : il a eu la précaution de ne laisser aucune trace de son passage à Lyon; il tenait essentiellement à ne pas se compromettre : il a d'ailleurs pour principe de ne jamais rien signer; il laisse ce soin à ses acolytes.

CHAPITRE XVI

ATTITUDE DE L'INTERNATIONALE AU LENDEMAIN DU 23 MARS. — ARRIVÉE A LYON D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE DE PARIS. — APPARITION DU JOURNAL, LE CRI DU PEUPLE LYONNAIS, ORGANE DE L'INTERNATIONALE. — AGISSEMENTS DE LEBLANC, DUMONT, BLANC ET AUTRES. — ORGANISATION D'UNE COMMISSION PROVISOIRE DE LA COMMUNE ET DE GROUPES RÉVOLUTIONNAIRES. — CARTES ET MANDATS REMIS AUX DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE PROVISOIRE. — FORMATION D'UNE COMMISSION MILITAIRE. — SON PLAN D'ATTAQUE ET SES MOYENS D'ACTION.

L'insuccès du mouvement insurrectionnel du 23 mars ne découragea pas les coryphées de l'Internationale : ils se persuadèrent que s'ils n'avaient pu se maintenir plus longtemps au faîte de leur victoire, c'était par suite du manque d'organisation. Ils se disaient qu'il leur serait facile, un jour ou l'autre, d'envahir l'hôtel de ville, mais qu'ils devaient, comme première condition du succès de leur cause, se concerter à l'avance sur les mesures révolutionnaires dont l'exécution devait coïncider avec leur arrivée au pouvoir. Il fallait également recruter des hommes sûrs et leur désigner les fonctions qu'ils seraient appelés à remplir, afin qu'ils pussent agir utilement au moment opportun. Ils se mirent donc à l'œuvre avec plus d'activité que jamais : ils avaient compris que, pour être sérieusement établie, la Commune devait avoir son organisation préparée de longue main, son comité directeur, ses agents attitrés, ses listes de proscription toutes prêtes, ses commissions militaires en état de prendre la direction de la force armée, sa police, etc, etc.

A la faveur de la prolongation de la résistance de Paris et des excitations incessantes dont les masses populaires étaient

l'objet, il devait leur être facile de préparer une autre émeute.

D'ailleurs la Commune de Paris et l'Internationale, dont elle était l'œuvre, espéraient que la cité lyonnaise, dont les sentiments socialistes leur étaient connus, lèverait bientôt de nouveau l'étendard de la révolte; elles comptaient puissamment sur le concours de la province pour tenir en échec les forces « *des chouans* » de Versailles. Leur premier soin avait été d'inonder la plupart des villes de délégués, afin de créer partout des foyers d'agitation et de gagner les classes ouvrières à la cause de la révolution sociale. Lyon avait déjà reçu la visite des internationaux Albert Leblanc et Amouroux; mais ce dernier avait dû rentrer à Paris pour rendre compte de sa mission au comité central. Albert Leblanc ne pouvait plus suffire à une tâche aussi laborieuse : il avait beau se multiplier, il lui était impossible de veiller à tout, et il succombait à la peine. Amouroux avait dû faire connaître cette situation aux membres de la Commune, indiquer tout le parti que l'on pouvait tirer des éléments révolutionnaires qui existaient à Lyon et insister sur la nécessité d'envoyer de nouveaux délégués dans les grandes villes.

Dans les derniers jours du mois de mars, un nouveau délégué de la Commune de Paris arrivait à Lyon : c'était le citoyen Charles-Pascal Dumont, âgé de vingt-sept ans, ouvrier typographe, compositeur à l'*Avenir National*, membre de l'Internationale (section du 13e arrondissement) et de la délégation révolutionnaire des vingt arrondissements.

Quelques jours plus tard la Commune de Paris déléguait le citoyen Louis Marchand, à Bordeaux, Jules Montels, à Béziers, Collot, à Montargis et Sens, les citoyens Edmond Mégy, Dupont, Caulet de Tayac [1] et Landeck à Marseille, etc., etc. Tous ces délégués, qui appartenaient à l'Internationale, avaient

[1] Gaston Caulet de Tayac, né à Paris, le 5 juin 1840, homme de lettres, a été secrétaire de l'Encyclopédie du XIXe siècle. Il a également collaboré au journal *le Temps* et au *Courrier français* avec Vermorel. Il a fondé, en 1870, le journal *l'Athée*. En février 1869, en mai et en juin 1870, il a subi plusieurs condamnations pour discours prononcés dans les réunions publiques de Paris. Au 18 mars, il fut adjoint à Raoul Rigault pour réorganiser les divers services de la préfecture de police; quelques jours après, il devenait commissaire civil de la Commune, et, le 11 avril, il était délégué par elle et envoyé à Marseille.

reçu la mission d'ACTIVER DANS LA PROVINCE LE MOUVEMENT COMMUNAL, D'ASSURER LA FÉDÉRATION DES GARDES NATIONALES ET L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE[1]. Voici d'ailleurs un aperçu des instructions dont ils étaient porteurs ; elles révèlent les secrètes pensées et les menées odieuses des conspirateurs de l'hôtel de ville de Paris :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Commune de Paris.

Commission des relations extérieures. — Instructions.

« 1° Ne faire connaître sa qualité et l'esprit de sa mission qu'à des amis politiques sûrs et pouvant être utiles.

« 2° Se mettre en relation avec les journaux ; dans le cas où il n'en paraîtrait pas dans certaines contrées, les remplacer par des écrits, des circulaires ou copies imprimées retraçant exactement le fond et la forme du mouvement communal.

« 3° Agir par et avec les ouvriers lorsqu'ils ont un commencement d'organisation.

« 4° Éclairer le commerce, l'engager par des raisons solides à continuer ses affaires avec Paris, et s'appliquer à favoriser le ravitaillement.

« 5° Se mettre en rapport avec la bourgeoisie et avec l'élément républicain modéré pour, à l'instar de Lille, pousser les conseils municipaux à envoyer des adresses ou des délégués au citoyen Thiers pour le sommer de mettre fin à la guerre civile.

« 6° Empêcher le recrutement pour l'armée de Versailles, faire écrire aux soldats pour les détourner de la guerre contre Paris.

« En résumé, s'appliquer à faire jeter des bâtons, de tous côtés de la France, dans les roues du char gouvernemental de Versailles. »

Dès son arrivée à Lyon, le délégué Charles Dumont se signalait par la violence de ses déclamations et étonnait même par

[1] Voir *l'Affranchi* (numéro du 13 avril 1871).

son audace les vétérans de la cause révolutionnaire : ses débuts au cercle de la rue Grolée, le 5 avril, avaient permis d'apprécier ce dont il était capable [1].

Les deux délégués Leblanc et Dumont avaient senti la nécessité d'avoir un organe spécial destiné par la violence de ses articles à surexciter les passions populaires, et dont chaque numéro contiendrait l'apologie la plus enthousiaste de l'insurrection parisienne. C'est pour atteindre ce résultat que fut créé « *le Cri du Peuple lyonnais*, » petite feuille à cinq centimes, paraissant les dimanche, mercredi et vendredi. Il suffit de connaître les noms de ses rédateurs pour être édifié sur la valeur des principes dont ce journal cherchait à assurer le triomphe.

Cette feuille socialiste révolutionnaire, rédigée d'abord par Charles Dumont et Leblanc, compta plus tard parmi ses collaborateurs Gaspard Blanc, Albert Richard et Caulet de Tayac ; elle n'eut que quatre numéros, sous les dates des 5, 23, 26 et 28 avril. On y trouve les attaques les plus furieuses contre l'Assemblée nationale et le gouvernement de Versailles, les appels les plus ardents à la guerre civile et à l'insurrection. Les extraits suivants donneront une idée du langage tenu par ces notabilités de l'Internationale [2] :

« De quel côté est l'ordre, s'écrie Albert Leblanc dans le numéro du 5 avril? De quel côté sont les insurgés? Je vous rappellerai les belles paroles du maire du Creuzot [3], qui vient lui-même de proclamer la Commune dans sa localité : — JE SUIS

[1] Dumont, qui avait été admis à prendre part aux réunions de ce cercle en sa qualité de délégué de la Commune de Paris, y prêcha ouvertement, dans la séance du 5 avril, *la guerre civile* et *l'insurrection*, et demanda que le peuple de Lyon se levât en armes pour aider au renversement de l'Assemblée nationale et déclarât s'il voulait oui ou non marcher contre Versailles, et tout de suite. « Mais que mettrons-nous à la place de cette Assemblée, s'écria ingénuement l'un des auditeurs. — NOUS Y METTRONS, reprit aussitôt Dumont avec emportement, LA GUILLOTINE POUR VOUS ET LES RÉACTIONNAIRES QUI VOUS RESSEMBLENT. »

[2] *Le Cri du Peuple lyonnais* a publié en feuilleton le *fameux dossier Jules Favre* avec tous les actes de l'état civil argués de faux, tel qu'il avait paru dans *le Vengeur*, sous la signature de Millière.

[3] *Dumay*, membre de l'Internationale, mêlé activement aux deux grèves de 1870. Nous aurons bientôt l'occasion de dévoiler les turpitudes de ce fonctionnaire municipal, qui dut son élévation au préfet Frédéric Morin. (Arrêté du 24 septembre 1870.)

LA POUR MAINTENIR L'ORDRE, ET JE TROUVE QUE L'ORDRE, C'EST LA COMMUNE RÉVOLUTIONNAIRE.

« Les insurgés SONT POUR NOUS CES SOI-DISANT MANDATAIRES DE LA FRANCE qui, chargés, disaient-ils, de faire avec l'ennemi les conditions les plus favorables pour elle, ont accompli leur mission en lui baisant pieds et mains, et lui accordant plus que celui-ci n'avait osé demander. » Et plus loin : « Messieurs de la réaction, ce ne sont plus les injures excrétées dans ces vomitoires que vous appelez journaux de l'ordre qui vous permettront d'absorber de nouveau le travail du peuple. Que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas, l'horizon obscur dans lequel vivait le prolétariat va disparaître pour faire place au monde révolutionnaire, à l'Internationale.

« Quoi que l'on dise de toi, ô Paris ! le monde entier t'admire, et tôt ou tard, tu seras imité..... »

Et encore...

« O mon pays ! ô chère république ! dans les mains de quels bandits es-tu tombée ! Seras-tu assez forte pour vaincre tous les réactionnaires, tous les vendus, tous les traîtres, afin qu'ils ne reparaissent plus ?

« J'espère que oui ! mais pour cela il te faut un appui ; et nous l'espérons, il ne te manquera point.

« Quant au moyen de te sauver ?...

« JE VAIS RELIRE 93 ! »

Qu'on nous permette de reproduire encore quelques passages de cette feuille incendiaire ; nous les empruntons au numéro du 23 avril.

C'est d'abord un appel aux armes sous la signature de Charles Dumont et sous ce titre : TUE ! TUE ! TUE ENCORE !

« Le sang coule donc !... La guerre civile, que Paris voulait éviter à tout prix, prend des proportions épouvantables..... Si la raison ne revient point AUX PROVOCATEURS DE VERSAILLES, l'insurrection gagnera bientôt la France entière..... Allons ! allons ! du courage : en avant la mitrailleuse ! ce sont des républicains..... Si nos ennemis s'obstinent, s'ils veulent les massacres quand même, oh ! alors, citoyens, à notre tour, nous dirons : IL FAUT EN FINIR.

« Et nous crierons :

« AUX ARMES! FRAPPONS! FRAPPONS! »

L'article suivant : Où est Blanqui? écrit par le même individu est encore plus significatif :

« Lorsque chaque jour nous entendons *les calotins* se lamenter sur les otages retenus par la Commune de Paris, nous ne pouvons nous empêcher de nous récrier, et de nous poser une simple question : Où est Blanqui?...

« Et aussitôt ces messieurs de bondir et de nous regarder ébahis. « Blanqui, s'écrient-ils, ce révolutionnaire, ce socialiste : ah! celui-là, si on le tient, qu'on le fusille! »

« Mais alors, si la Commune par représailles agit de même avec Darboy et Deguerry, que direz-vous, messieurs les jésuites?.....

« Qu'est devenu Blanqui?

« Profitant de sa condamnation à mort, LES BANDITS L'ONT-ILS ASSASSINÉ? . . . . . .

. . . . . .

« RÉACTION, PRENDS GARDE!

« TAIS-TOI ET DISPARAIS, IL EST PEUT-ÊTRE TEMPS ENCORE.

« NE METS POINT LE LION en furie, TU N'Y RÉSISTERAIS POINT.

« En tout cas, si tu ne dis point ce que tu as fait de Blanqui, le PEUPLE AURA LE DROIT D'AJOUTER CE NOUVEAU CRIME A TON ACTIF, ET TU SAIS QUE DERNIÈREMENT, A MONTMARTRE, IL S'EST RAPPELÉ LES FUSILLADES DE JUIN.

« Réaction, n'as-tu point assez des chassepots et mitrailleuses?

« Comme l'inquisition, te servirais-tu encore du poignard et du poison? »

Nous bornons là ces citations!

*
* *

On s'explique sans peine l'effet que devaient produire sur la masse de pareilles récriminations, alors surtout que cette feuille, devenue en quelque sorte le *Moniteur officiel* de l'insurrection parisienne, reproduisait tous les manifestes et déclarations de la Commune en les accompagnant des commentaires les plus en-

thousiastes. Pour elle, Paris, c'était la cité martyre luttant avec une *héroïque résolution* pour le triomphe des idées révolutionnaires et l'émancipation définitive des travailleurs; pour elle, la Commune défendait *la cause de la justice, de la raison et du bonheur universel*[1]. Tantôt elle expliquait aux ouvriers quels seraient pour le prolétariat les résultats désastreux et les conséquences funestes de la victoire « DES MOUCHARDS DE VERSAILLES ». Tantôt, s'adressant aux soldats, elle leur rappelait qu'à Paris le peuple et l'armée avaient fraternisé, le jour où l'on avait voulu les faire entr'égorger, et les invitait à ne pas tirer sur leurs frères, les travailleurs[2]. Elle parlait surtout de la fédération révolutionnaire des Communes dont l'établissement devait être la première étape de la révolution sociale.

Les autres organes de la démagogie lyonnaise, et notamment *le Défenseur des droits de l'homme*, proclamaient également la légitimité de l'insurrection parisienne.

Mais ce n'étaient pas là les seules causes d'agitation : il y en avait plusieurs autres et des plus sérieuses. Pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à étudier les menées occultes auxquelles se livraient, à Lyon, les partisans de la Commune, à les suivre dans les nombreuses réunions secrètes tenues à cette époque, à signaler les décisions qui y étaient prises et le travail d'organisation auquel ils se livraient.

Dans les premiers jours du mois d'avril, des groupes révolutionnaires avaient été constitués sur des bases nouvelles. La direction de tous ces groupes avait été confiée à une commission dite *Commission provisoire exécutive de la Commune de Lyon* et composée de 27 membres. Cette commission était à son tour subdivisée en quatre sections : l'une, dite *section de sûreté*, était chargée de surveiller les principales autorités civiles et militaires, dont elle devait connaître les adresses, afin d'être en mesure de les mettre en état d'arrestation, dès que l'ordre lui en serait donné; une autre section, dite *section militaire*, avait à se rendre un compte exact du nombre des troupes com-

[1] Numéro du 26 avril, 1re page, 1re colonne, lignes 56 et suiv.

[2] Le numéro du 28 avril contient, sur la situation de Paris, une *correspondance particulière* signée par *Constant Martin*, membre de l'Internationale et secrétaire de la délégation révolutionnaire des vingt arrondissements.

posant la garnison de la ville, à s'occuper exclusivement de la centralisation des forces révolutionnaires, de la combinaison des moyens d'action et de l'exécution du plan d'attaque qui serait définitivement adopté.

Les deux documents suivants permettront d'apprécier toute l'importance des dispositions stratégiques et du mouvement insurrectionnel dont cette commission avait combiné tous les détails, mouvement insurrectionnel qui, fixé d'abord au 8 avril, puis au 11, au 13, au 15 et enfin au 27, ne put recevoir qu'un commencement d'exécution dans la matinée du 30 avril :

I

Commune de Lyon.

Plan d'attaque.

« Une commission militaire nommée parmi les membres de la commission exécutive devra immédiatement entrer en fonctions.

« Cette commission devra se rendre un compte exact des forces des troupes régulières formant la garnison, soit dans les camps environnants, soit dans les forts qui ne sont pas en notre possession.

« Attacher immédiatement des citoyens de notre parti à la suite des principales autorités civiles et militaires afin de connaître parfaitement leur résidence et les lieux qu'ils fréquentent. (L'archevêque sera également l'objet d'une surveillance spéciale, officiers de la garde nationale et conseillers municipaux.)

« S'occuper de la centralisation de nos forces, afin de savoir d'une manière certaine ce dont nous pouvons disposer, placer ces forces sous le commandement d'un homme habile, et dont toutes les sympathies seront acquises à notre parti.

« Le mouvement étudié par la commission militaire et approuvé par la commission exécutive devra se faire jeudi 27 courant, à 2 heures après minuit, et être ainsi conçu :

« Aucun signal pouvant donner l'éveil à nos adversaires ne devra être employé ;

« Les forces militaires révolutionnaires, qui devront former

un minimum de 5,000 hommes, seront convoquées et réunies aux postes qui leur seront assignés par un ordre que leurs chefs recevront de la commission exécutive. Ce mouvement devra se faire avec le plus grand calme et un ordre parfait, à seule fin de nous assurer promptement la victoire.

Mouvement.

« Les citoyens délégués devront être revêtus du costume d'officiers supérieurs de la troupe régulière ; il leur sera également adjoint plusieurs délégués portant la tenue d'un grade inférieur.

« Ces groupes devront se présenter à une heure indiquée aux logements des autorités comme étant chargés d'une mission, et opérer immédiatement leur arrestation (leurs armes seront le sabre et revolvers).

« Ces délégués seront protégés à petite distance par un peloton d'hommes armés prêts à prêter main-forte.

« Les prisonniers devront, autant que possible, être incarcérés dans un endroit secret et sous bonne garde.

« En même temps que ce premier mouvement s'opérera, des avant-postes composés de dix-huit hommes devront se rendre sur tous les points où s'opère la rentrée ou la sortie de la ville et en garder strictement les issues ; à partir de ce moment, personne à quelque titre que ce soit ne pourra sortir au dehors (pas même un enfant). Ces avant-postes auront pour mission de faire l'arrestation de tous les officiers qui le matin se rendraient soit aux camps, soit aux casernes situées au dehors, et ils seront appuyés par des compagnies placées en embuscades, principalement sur les points occupés par l'armée.

« Des bataillons appuyés d'artillerie devront être campés aux environs des forts les plus redoutés, afin d'en interdire toute communication et surtout l'approvisionnement.

« Aussitôt que nous serons sûrs que ce mouvement s'est bien accompli, y compris l'occupation des gares et des bureaux télégraphiques, banque, etc., ce qui devra être fait avant le jour, une délégation composée de citoyens désignés par la commis-

sion se rendra au milieu des camps et casernes, informera les troupes du mouvement qui vient de s'opérer, et, en leur témoignant nos sympathies, leur fera connaître l'arrestation de leurs chefs, et que nous les invitons à rentrer dans nos rangs comme gardes nationaux salariés.

« Cette délégation devra être, autant que possible, porteur d'ordres émanant des autorités militaires prisonnières, et revêtus de leurs timbres, dont nous devrons nous emparer.

« Mais pour que le succès nous soit assuré les mesures les plus rigoureuses devront être prises.

« Les trains arrivant en gare devront être arrêtés et aucun départ ne pourra avoir lieu pendant le mouvement.

« Les bateaux à vapeur et autres voitures de la banlieue et de poste, rien ne pourra sortir de la ville.

« Dans le cas où le fort des Brotteaux voudrait faire résistance en envoyant des obus dans la ville, les membres de la Commune pourraient se réunir au palais de justice.

II

Action.

« 1° Rassembler, samedi 8 avril, à 7 heures présises du soir, sur le cours des Tapis à la Croix-Rousse, par l'intermédiaire des comités révolutionnaires, tous les citoyens partisans de la Commune.

« 2° Il est urgent qu'il y ait 5 ou 6,000 hommes, et dans tous les cas 3,000 hommes au moins, bien armés et munis de cartouches.

« 3° Ils s'organiseront spontanément, autant que possible sans l'intervention de leurs officiers habituels ; ils porteront pour signe de ralliement un mouchoir, ou un linge, ou une bande d'étoffe qui ne soit pas noire, roulé autour de leur chapeau, képi ou casquette.

« 4° On marchera sur le fort Saint-Jean, après s'être muni d'échelles ; on l'envahira par les derrières ; on s'avancera rapidement dans l'intérieur en ne rompant les rangs que le moins

possible et l'on criera, en présence des soldats : *Vive l'armée!*

« 5° 300 hommes sous le commandement d'un homme énergique formeront la garnison du fort Saint-Jean; 100 hommes munis de tambours et de trompettes se détacheront pour courir dans les 4e, 1er et 3e arrondissements, et inviter à haute voix les citoyens à se rendre au fort Saint-Jean; ils réquisitionneront également pour cela les clairons et tambours de la garde nationale.

« 6° Tous les hommes disponibles s'organiseront en colonne d'attaque, sur le quai de la Saône, en face la caserne de Serin, et de là marcheront sur le fort de Loyasse.

« 7° Après l'occupation de ce fort ainsi que du fortin de Vaise y attenant, 300 hommes y resteront comme garnison; 100 hommes iront battre le rappel dans le 5e arrondissement, invitant les citoyens à se rendre en armes au fort de Loyasse, où ils seront immédiatement organisés, pour être dirigés ainsi que le gros des forces populaires sur le fort Saint-Jean, où l'on ralliera les renforts venus des autres quartiers.

« 8° La colonne marchera sur l'hôtel de ville en longeant le quai Saint-Vincent et la rue d'Algérie et bousculera au besoin tout ce qui pourrait s'opposer à son passage. Elle aura soin de jeter en passant 100 hommes dans la manutention du quai Saint-Vincent, sous la direction d'un homme intelligent, avec ordre de fabriquer et de faire fabriquer du pain sans désemparer et de rassembler des fourgons et voitures de réquisition pour le transporter dans les forts occupés; les commandants de ces forts pourront en outre, à l'aide de bons de réquisition signés d'urgence par eux-mêmes, se procurer tout ce qu'il leur faudra.

« 9° La colonne occupera tout le côté nord de la place des Terreaux et s'avancera pour occuper par la force, s'il le faut, le devant de la façade de l'hôtel de ville en même temps qu'un détachement le cernera par la place de la Comédie. ON ARRÊTERA et on enverra aussitôt au fort Saint-Jean TOUS LES CONSEILLERS OU AUTORITÉS QUELCONQUES, QUI SERONT TROUVÉS DANS L'HÔTEL DE VILLE.

« 10° On laissera 300 hommes au poste de la rue Luizerne sous la direction d'un homme énergique pour arrêter ILLICO

LES RÉACTIONNAIRES [1]. La colonne se ravitaillera et marchera sur la Part-Dieu; fort Lamothe, prisons, fort Saint-Irénée. »

Au bas de ce document se trouve cette mention significative :

« NE COMMUNIQUER AUX GROUPES QUE LES TROIS PREMIERS ARTICLES ; — TRÈS-PEU DOIVENT CONNAITRE LE PLAN. »

Nous venons de faire connaître le rôle qu'était appelé à jouer cette commission militaire ; il nous reste à indiquer de quelle manière les groupes révolutionnaires étaient tenus au courant des décisions adoptées par la commission provisoire de la Commune.

Chaque jour cette dernière se réunissait. Ses séances étaient secrètes. Pour être admis dans le lieu de la réunion il fallait être porteur, d'une carte spéciale, nominative et revêtue du timbre de la Commune. La commission était allé jusqu'à déléguer un de ses membres pour exercer le contrôle le plus rigoureux sur ces cartes et veiller à ce qu'aucune fraude ne se produisît. Voici le modèle de l'une de ces cartes établies sur carton rouge ; elles servaient en outre à se faire reconnaître *des frères et amis :*

Timbre bleu, avec ces mots :
COMMUNE de Lyon —
COMMISSION provisoire.

Codex, rue Voltaire, 37.

C'était dans ces réunions qu'étaient concertées toutes les mesures à prendre. C'était là que les délégués venaient chercher les mots d'ordre et recevoir les instructions qu'ils devaient porter à la connaissance des groupes révolutionnaires. Tous ces délégués avaient été nantis d'un mandat destiné à établir leur qualité et à se faire admettre dans les diverses réu-

[1] On trouvera aux *Documents justificatifs*, pièce L, une liste des *réactionnaires*, dressée par l'international PARRATON au mois de septembre 1870. Ce sont les individus désignés dans cette liste qui devaient être les premières victimes du nouveau pouvoir révolutionnaire.

nions tenues par les groupes et auxquelles ils étaient tenus d'assister. En un mot ils servaient d'intermédiaires entre la commission et les groupes révolutionnaires ; témoin la pièce suivante :

« MANDAT EST DONNÉ AU CITOYEN CODEX *de se mettre en rapport avec les groupes révolutionnaires avec lesquels il aura l'occasion d'entrer en relations et d'être l'intermédiaire entre ces groupes et la commission* [1].

Pour la commission,

« *Le secrétaire,*

« *Signé :* FOURNIER [2]. »

Au bas se trouve un cachet bleu
avec ces mots :
Commune de Lyon.
Commission provisoire.

Nous avons à nous occuper maintenant des conciliabules secrets organisés par les membres de la COMMISSION PROVISOIRE, à initier le lecteur à tout ce qui s'y est dit, à rendre compte de ces nombreuses réunions publiques où, sous le prétexte apparent d'établir une entente au sujet des élections municipales, les meneurs préparaient les éléments d'une nouvelle tentative insurrectionnelle, en y prêchant l'abstention générale et l'opposition au vote même par les armes, à reproduire les discours et les propos incendiaires qui y ont été tenus, à signaler enfin tous les agissements des délégués de la Commune de Paris, Leblanc, Dumont et Caulet de Tayac, qui se présentaient dans chacune de ces réunions comme autant de sauveurs chargés « *de guider le peuple dans les voies de la régénération sociale.* »

[1] CODEX (Jean), charpentier, rue Voltaire, 37, dont il est question dans ce mandat, appartient à l'Internationale. Deux fois condamné pour vol, cet individu a figuré à la tête des bandes armées qui, le lendemain du désastre de Sedan, se ruèrent sur les prisons pour en enlever les détenus politiques. Il pénétra l'un des premiers dans la cellule où « gémissait » le procureur actuel de la république de Lyon, le citoyen Andrieux.

[2] Il s'agit ici de Fournier Léonard, ouvrier mécanicien, ex-membre du Comité de salut public (commission de la guerre).

CHAPITRE XVII

LES CONCILIABULES SECRETS DE LA COMMISSION PROVISOIRE ET DES GROUPES RÉVOLUTIONNAIRES. — LES RÉUNIONS PUBLIQUES DE LA SALLE VALENTINO, DU BAL PARISIEN, DU CLUB DE LA RUE GROLÉE, DES SALLES BONNEFOND, GUILLERME ET FREDOUILLÈRE, DE LA RUE BÉCHEVELIN, DE LA RUE SUCHET, ETC, ETC. — APERÇU DES DISCOURS PRONONCÉS DANS CES DIVERSES RÉUNIONS. — LES PRÉPARATIFS DE LA COMMISSION MILITAIRE. — ATTITUDE DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE DE PARIS. — ILS PRÊCHENT LA GUERRE CIVILE ET L'INSURRECTION.

Avant d'entreprendre ce récit, une observation préliminaire nous paraît indispensable. Le nombre et surtout l'importance de ces réunions nous font un devoir d'en retracer les incidents : on jugera par là de la violence des attaques dirigées contre le gouvernement de Versailles, de l'enthousiasme dont la Commune de Paris était l'objet et de la persistance que mettaient les coryphées de la démagogie et de l'Internationale à fomenter une nouvelle émeute. Afin d'éviter toute confusion nous aurons soin, dans l'exposé du sujet, de suivre l'ordre chronologique. Nous ne signalerons d'ailleurs que les réunions les plus importantes.

Une première réunion [1] eut lieu, le 8 avril, dans la salle Valentino, sous la présidence d'un certain Raymond, ouvrier tisseur [2]. Les outrages les plus grossiers y furent proférés à l'adresse de l'Assemblée nationale . Tous les orateurs répétèrent qu'il fallait à tout prix défendre la Commune de Paris, se lever en masse, et sans retard, pour marcher à son secours ;

[1] Voir aux *Documents justificatifs*, pièce LI, l'affiche de convocation de cette réunion.

[2] Cet individu appartient à l'Internationale.

que le gouvernement de Versailles n'était composé que d'infâmes et d'assassins que Thiers, Jules Favre, Simon et Cie ; faisaient égorger « *leurs frères*, » et que le peuple ne devait plus se laisser gouverner par cette « *bande de brigands.* » Il fut décidé qu'une manifestation en faveur de la Commune aurait lieu le lundi suivant (11 avril) à l'occasion d'une revue de la garde nationale, qu'on *enlèverait* le général et qu'on se porterait ensuite en armes sur la prison pour délivrer les individus mis en état d'arrestation à la suite de l'émeute du 23 mars. A cette séance assistait l'un des délégués de la Commune de Paris.

Le 12 avril, deux réunions privées furent tenues, l'une, rue Béchevelin, 25, par le comité révolutionnaire de la Guillotière, l'autre, rue Suchet, 19, aux Brotteaux : partout la Commune de Paris fut acclamée comme le seul gouvernement légitime du pays.

Le président du club de la rue Béchevelin [1] donna lecture d'une circulaire de Cluseret faisant appel à toutes les forces vives de la nation et invitant les Lyonnais à suivre sans retard l'exemple de Paris.

La réunion de la rue Suchet, où assistaient plus de 300 personnes, fut des plus animées : l'assemblée réclama avec insistance les delégués de la Commune de Paris, qui, retenus à la Croix-Rousse, n'avaient pu se rendre à cette séance ; il fut procédé à la nomination de cinq delégués chargés, au nom du groupe de la rue Suchet, de s'entendre avec les délégués des autres réunions et avec les membres de la COMMISSION PROVISOIRE de la Commune. Il importe d'expliquer ici que les groupes se réunissaient tous les soirs ; que chacun d'eux déléguait, à l'issue de ces séances, un ou plusieurs de ses membres avec mission de se rendre soit au lieu où siégeait la Commune, afin de prendre ses instructions, soit au local des autres groupes, pour les

[1] Jacquet, qui avait rempli les fonctions de président de ce club depuis l'époque de son organisation (septembre 1870), fut révoqué dans cette réunion à cause de ses idées trop modérées et accusé de trahison. Il fut remplacé par un nommé Sellinger. Le charpentier André Dumontet devint vice-président, et le mécanicien Franc, trésorier (Voir le manifeste de Jacquet à l'occasion de la signature du traité de paix, page 88).

aviser de ce qui avait été décidé et se concerter avec eux pour agir avec ensemble.

Le lendemain, nouvelle réunion du groupe Suchet. L'un des delégués explique qu'il vient de parler à *monsieur* Hénon, mais que ce dernier, avant d'agir, demande 48 heures afin de connaître le résultat des démarches des cinq délégués envoyés par la municipalité à Versailles, à l'effet d'opérer un rapprochement entre le gouvernement et la Commune de Paris.

Il continue : « Si nous attendons 48 heures, nous ne serons pas plus avancés qu'il y a huit jours... Ne sommes-nous pas en force suffisante POUR NOUS EMPARER DU PRÉFET ET DE TOUTE LA SACRÉE BOUTIQUE ? L'autre fois nous étions à peu près deux cent cinquante hommes quand nous avons pris la boîte [1] (*sic*).

« *Une voix.* — Oui, mais maintenant il y a la ligne.

« *Le président.* — Les soldats de la ligne seront avec nous, j'en réponds.

« Citoyens, s'écrie à son tour un autre orateur, le citoyen Hénon demande d'attendre 48 heures. Pourquoi faire? Attendrons-nous ou n'attendrons-nous pas ? Eh bien, non ! nous n'attendrons pas, car il est plus que probable que les délégués de Lyon se mettront du côté du plus fort..... Remarquez ce que je vais vous dire : Jules Simon, E. Picard, Jules Favre et le bonhomme Thiers pendant vingt ans ont prêché la séparation de l'Église avec l'État, aujourd'hui c'est tout le contraire..... Ils changent de face tous les jours..... Ils sont tous royalistes. Voyez Paris, ils (*sic*) vendent les temples et les églises, ils se gouvernent tout seuls, ils n'ont pas besoin de CES CHARLATANS DE VERSAILLES. Et nous, citoyens, ne pouvons-nous pas être dans les mêmes conditions? nous vendrons tout ce qui appartient aux différents cultes religieux ; nous n'avons qu'à arrêter le préfet et le maire, car, du moment que la Commune existe, nous n'avons plus besoin d'eux, car LE PLUS BÊTE DES CANUTS VAUT BIEN TOUS CES BLAGUEURS-LÀ. »

Ces excitations et ces appels à la révolte furent encore plus

[1] Ce délégué, ancien officier d'état-major de la garde nationale et ancien capitaine d'artillerie dans l'une des légions d'Alsace et Lorraine, voulait faire allusion à l'envahissement de l'hôtel de ville, le 23 mars.

accentués dans les réunions tenues le 15 avril, salle Valentino [1] (Croix-Rousse) et salle Bonnefond (Brotteaux).

A la salle Valentino, nous retrouvons l'une des notabilités révolutionnaires et internationales de Lyon, le vieux Rivière, l'acquitté de l'affaire Armand, l'émeutier du 28 septembre et du 23 mars [2]. Il y tenait les propos les plus incendiares ; on pourra juger par les paroles suivantes du ton habituel de ses déclamations ; nous les reproduisons textuellement :

« Citoyens !

La situation actuelle va nous faire tomber dans un abîme sans fond !...

« Que faut-il faire ?

« Que Paris ou Versailles triomphe, nous aurons toujours une guerre civile avec les PRUSSIENS DE VERSAILLES... Ne craignez pas les Allemands. — Les Prussiens voudraient bien être chez eux : ce ne sont que ces préliminaires de paix ou de guerre qui les retiennent ; c'est cette Assemblée nationale, cette société qui existe depuis 1796, 1815, 1830 et 1848. Qu'avons-nous besoin de cette société, de cette Assemblée?... Ah ! ils veulent nous appliquer l'article 91 ! Savez-vous ce que dit ce fameux article 91 ? Il prononce la peine de mort.

« CE N'EST PAS NOUS QUI MÉRITONS LA MORT, C'EST VERSAILLES.

« Citoyens, IL N'EN FAUT PLUS DE CETTE ASSEMBLÉE ; consolez-vous, nous n'avons pas longtemps à attendre.

« Hâtons-nous de prendre nos mesures, car le temps presse.

« NOUS NE POUVONS PAS PLUS NOUS PASSER DE GUERRE CIVILE QUE DE PAIN.

« D'un côté comme de l'autre (Versailles ou Paris), C'EST

[1] La réunion Valentino était présidée par le nommé CHANAY, membre de l'Internationale, le même qui, dans l'une des nombreuses réunions plébiscitaires tenues au mois de mai 1870, s'écriait en parlant de l'empereur, qu'il fallait le pendre ; le 4 septembre, le préfet Challemel-Lacour, l'un des rédacteurs actuels du journal *la République française*, en avait fait un commissaire de police.

[2] Au lendemain du 28 septembre, il avait répondu à ceux qui l'accusaient de complot contre le gouvernement : « Comment pourrais-je comploter contre le gouvernement ? il n'en existe point : il n'y a pour le moment ni monarchie ni république ; nous sommes dans la révolution, et c'est pour cela que nous avons le droit de faire des propositions et de fonder un gouvernement nous-mêmes. »

LA GUERRE CIVILE A OUTRANCE QU'IL NOUS FAUT.

« CHASSONS LES GREDINS DE CETTE ASSEMBLÉE, il n'en faut plus.

« Au premier signal donc, à nos groupes, et faisons la banqueroute générale ! VIVE LA RÉPUBLIQUE ! VIVE LA COMMUNE ! »

Après plusieurs autres discours dans le même goût et des récriminations sans nombre à l'endroit de l'inertie dont les membres du bureau étaient accusés de faire preuve, il était décidé que le rappel serait battu dans la nuit même et la Commune proclamée [1].

Les orateurs du club Bonnefond, où n'étaient admis que les délégués du comité central de la garde nationale, furent encore plus violents : la proclamation immédiate de la Commune, tel fut le thème favori développé par eux avec emportement. On procéda d'abord à la nomination d'une commission composée de dix membres [2], chargée de remplacer le conseil municipal, dont le renversement allait être effectué. L'un des assistants fit connaître à l'assemblée qu'il résultait de son entretien avec des officiers de l'armée active que celle-ci était toute disposée à fraterniser avec le peuple ; un autre vint annoncer que Thiers, Jules Favre et Trochu, prisonniers de la Commune de Paris, avaient été fusillés. On convint que le rappel allait être battu dans tous les quartiers, qu'on allait aviser de cette décision le club Valentino et toutes les autres réunions, et s'entendre avec elles sur l'heure à laquelle aurait lieu cette prise d'armes. Des délégués furent aussitôt dépêchés dans toutes les directions ; c'était de la salle Valentino que devait partir le signal. En attendant, le club Bonnefond s'était déclaré en permanence : à deux heures et demie du matin seulement les instructions de la com-

[1] Dans cette même réunion il était donné lecture d'une lettre adressée de Paris par un membre du comité central aux groupes révolutionnaires de Lyon. En voici les passages les plus saillants : « Citoyens, démentez les fausses nouvelles du gouvernement ; ne vous laissez pas inquiéter..... NOUS AVONS ÉTÉ VICTORIEUX..... MAC-MAHON EST EN PLEINE DÉROUTE ; nous sommes maîtres de Neuilly..... l'armée de Versailles est battue sur tous les points..... »

[2] Parmi ces membres sept étaient notoirement connus pour appartenir à l'Internationale : c'étaient Tacussel, Fournier, Cornier, Imbert, Ollivier, Coulon et Audouard (ce dernier était porteur du cachet de la Commune et des adresses de toutes les personnes à arrêter. C'était encore lui qui remplissait dans toutes les réunions les fonctions de secrétaire.

mission provisoire lui étaient transmises. Elles portaient qu'à trois heures le rappel serait battu et le tocsin sonné à la Croix-Rousse, à la Guillotière et aux Brotteaux [1].

A l'heure indiquée, un tambour de la garde nationale, plusieurs fois repris de justice, partait de la salle Bonnefond et parcourait les divers quartiers pour inviter les citoyens à prendre les armes. Mais cette première manifestation échoua complétement, et la levée de boucliers projetée dut être remise à un autre jour.

De nouvelles réunions furent tenues le 20 avril salle du Bal Parisien; le 21, chez Guillerme, aux Brotteaux; le 22, salle Valentino et salle du Bal Parisien. Partout les mêmes excitations et les mêmes provocations se reproduisirent : à la réunion Guillerme, où les membres *de la Commune provisoire* étaient seuls admis, il fut procédé à la nomination d'une commision exécutive composée de vingt et un membres; le lendemain le groupe du Bal Parisien delibérait sur l'opportunité d'ordonner l'arrestation de tout l'état-major de l'armée et se rendait, à l'issue de la séance, à la gare du chemin de fer pour empêcher le départ d'un convoi de munitions dirigé sur Versailles.

Les élections municipales venaient d'être fixées; l'abstention générale et l'opposition au vote même par les armes devinrent dès la première heure le mot d'ordre de tous les groupes.

« Tous les comités se sont prononcés pour l'abstention, » s'écriait un de leurs délégués dans la séance tenue, le 22 avril, salle

[1] Dans cette même réunion un incident des plus caractéristiques se produisit. Parmi les assistants figurait un ex-adjudant sous-officier au 85e de ligne, le nommé Baudin, sept fois condamné pour vol, vagabondage, filouterie et abus de confiance; il était revêtu de l'uniforme militaire et porteur du ruban de la légion d'honneur. Traité de mouchard et d'agent provocateur, il fut menacé d'être mis en jugement et fusillé séance tenante. Il ne put échapper à ce danger qu'en se faisant passer pour le neveu du représentant Baudin et en recontant qu'arrivé de Paris le jour même, il était chargé d'inviter les Lyonnais à secourir au plus tôt leurs frères de la capitale. Ces déclarations firent tomber en partie les soupçons dont il avait été l'objet dès le premier moment.

Parmi les individus présents à la même réunion nous pouvons citer : Guitat (Louis), gérant du *Cri du Peuple lyonnais;* Thivel (Agricol), 41 ans, tourneur sur bois, rue de Vauban, 29; Girardin (Claude), papetier, rue Servient, 103, actuellement conseiller municipal; Olivier (Vincent), 33 ans, ouvrier tisseur, rue Masséna, 9; Damaizin (Vincent), 29 ans, ouvrier menuisier, rue des Martyrs, 35.

Valentino. Il ajoutait : « Nous fonctionnons activement dans tous les quartiers. NOUS AVONS AVEC NOUS LES DÉLÉGUÉS DE PARIS. Nous avons des capitaines de la garde nationale, des sergents ; nous attendons ce soir même la réponse d'un commandant. Les noms je pourrais vous les dire, mais..... »

A son instigation l'assemblée tout entière décidait que le vote n'aurait pas lieu.

Deux jours plus tard, la réunion Suchet se prononçait dans le même sens, ne reconnaissant pas « AUX ASSASSINS DE VERSAILLES LE DROIT DE FAIRE DES ÉLECTIONS. » A la même heure tous les membres de la commission centrale tenaient leur séance habituelle chez Guillerme [1], et se partageaient entre eux le travail d'organisation. Quatre sections étaient établies avec des attributions spéciales : l'une d'elles devait se procurer le signalement des agents de police afin de les arrêter dans le cas où ils se présenteraient dans une réunion quelconque ; une autre recevait la mission de s'informer de la force de la garnison de chaque fort. Tandis que ces mesures étaient concertées, la salle Valentino retentissait des déclamations furibondes de ses orateurs : la question du vote était à l'ordre du jour de la réunion. Le programme électoral de l'alliance républicaine (cercle de la rue Grolée) y fut l'objet d'une discussion des plus orageuses.

« *Vous ne devez pas voter !* » s'écriait l'un des assistants : *vos bulletins de vote, vous devez les mâcher et en faire des bourres de fusil.* »

Le citoyen DUMONT, membre de l'Internationale et délégué de

[1] Guillerme, propriétaire du local où se réunissait LA COMMISSION PROVISOIRE, a été nommé par la municipalité lyonnaise inspecteur des ports aux appointements de 6,000 francs par an. Ex-officier d'état-major de la garde nationale, il a été compromis dans le mouvement insurrectionnel du 23 mars et mis de nouveau en état d'arrestation, le 25 mai, pour avoir dit dans un groupe, sur une place publique, *que c'était la crapulerie de Versailles qui avait incendié les monuments de Paris.* Il n'en a pas moins été maintenu en fonctions. D'ailleurs, la municipalité a toujours eu soin de s'entourer de fonctionnaires aussi recommandables.

Un dernier détail : le local où se tenaient ces réunions anarchiques avait été loué par l'un des adeptes de l'Internationale, le conseiller municipal Velay, que nous allons retrouver tout à l'heure devant la mairie de la Guillotière, armé d'un fusil et s'opposant à l'ouverture du scrutin.

la Commune de Paris, tenait le même langage. Il reprochait au peuple d'annoncer trop à l'avance ce qu'il voulait faire et d'avoir moins de courage révolutionnaire qu'à Paris; il lui recommandait de se tenir prêt en vue des graves événements qui s'accompliraient dans le courant même de la semaine et de faire peu de réunions publiques, parce qu'on se moquait de lui. Il terminait son discours par cette apostrophe assez significative :

« Quant à vous, écrivains réactionnaires, qui êtes ici à nous entendre et qui travestissez nos réunions dans vos numéros à trois sous, nous nous rions de vous !

« VOUS NE NOUS RENCONTREREZ PAS LA PLUME A LA MAIN, VOUS NOUS RENCONTREREZ SUR LA BARRICADE, ET ALORS NOUS VOUS ÉCRASERONS COMME DES SERPENTS [1]. »

A la suite de cette déclaration, il était convenu que l'on se conformerait aux décisions du comité central, décisions qui seraient communiquées ultérieurement par les délégués des groupes révolutionnaires.

Nous arrivons à l'une des réunions les plus importantes de la commission provisoire de la Commune, à celle du 25 avril, tenue salle Guillerme. C'est dans cette réunion que fut combiné le plan d'attaque dont nous avons déjà rapporté toutes les dispositions stratégiques (page 119). C'est également dans cette réunion qu'il fut décidé que l'action décisive commencerait dans la nuit du 27 au 28 et que cette résolution serait dans le plus bref délai possible portée à la connaissance de tous les groupes révolutionnaires. Un détail caractéristique mérited'être connu. A la tête de ce complot figurait un ancien soldat d'infanterie de marine, Lorrain, admis, depuis la veille seulement, dans le service de la police de sûreté sur les pressantes sollicitations d'un commissaire judiciaire[2]. A la même heure des réunions secrètes étaient tenues par tous les groupes.

[1] *Six mois de drapeau rouge à Lyon*, page 119.

[2] Voici l'indication sommaire des déclarations qu'il fit à cette occasion aux membres de la commission exécutive :

« Nous devons, leur disait-il, connaître l'adresse de tous les officiers de l'armée afin de les empêcher de sortir de chez eux au moment convenu et jeter ainsi la désorganisation parmi les soldats. Je réponds de m'emparer avec deux cents hommes du fort de la Vitriolerie, où se trouvent des cartouches et des bombes.

Le lendemain, salle Fredouillère, avait lieu la nomination d'une commission de vingt-cinq membres dite *Conseil de guerre* et chargée exclusivement de la direction des opérations militaires. Cette réunion ne se composait que de quatorze individus, au nombre desquels se trouvait le délégué des sections parisiennes, Albert Leblanc[1]. Ce dernier, après avoir fait l'énumération des forces dont pouvait disposer la Commune, ajoutait : « Nous avons des munitions en abondance : des boulets, des canons, des obus, des mitrailleuses, etc. ; nous sommes en mesure de *faire le coup* et *d'arrêter toutes les grosses têtes.* »

Le même jour le comité démocratique de la garde nationale, réuni salle Bonnefond, s'élevait avec violence contre les procédés inqualifiables des « ASSASSINS DE VERSAILLES » et décidait qu'un piquet d'hommes armés serait placé à l'entrée de tous les bureaux de vote afin d'empêcher les électeurs d'y pénétrer. Le groupe de la rue Suchet prenait une résolution analogue[2].

Les 27, 28 et 29 avril, les mêmes excitations furent à l'ordre du jour de toutes les réunions : on va pouvoir en juger par le compte rendu suivant, que nous demandons à nos lecteurs la permission de placer sous leurs yeux. Il nous a paru indispensable de résumer les discours qui y furent prononcés, afin que l'on ait la mesure exacte du ton auquel en étaient arrivés les meneurs de l'Internationale et les apôtres du jacobinisme.

Occupons-nous d'abord du club Valentino, de ce club d'où était parti le signal de l'assassinat du commandant Arnaud et

« J'ai visité hier le camp de Sathonay et le Grand Camp : j'ai causé avec les chefs et avec les soldats. Ils nous reprochent notre inertie et n'attendent que le signal pour marcher avec nous.

« Si je me suis fait incorporer dans la police, c'est uniquement afin de me procurer l'adresse de tous les fonctionnaires et d'être au courant de tout ce qui se passe dans l'administration pour vous en informer. »

[1] C'est ce même Albert Leblanc qui vient de faire, devant le premier conseil de guerre de Lyon (audience du 5 décembre 1871), cette déclaration de nature à nous édifier sur les dispositions de « *l'humanitaire Internationale* » : « Vous avez provoqué l'Internationale ; eh bien! vous serez dévorés par elle!!! »

[2] A cette réunion assistait l'un des délégués de la Commune de Paris. Prenant prétexte de la saisie dont *le Cri du Peuple lyonnais* venait d'être l'objet, il s'écriait à l'adresse des *mouchards* qui avaient pu se glisser dans la réunion : « Regardez-moi bien, et quand vous me trouverez, saisissez-vous de moi : j'ai un revolver à six coups à votre intention : mes deux camarades sont aussi décidés que moi. »

d'où devait partir dans quelques heures le signal de l'émeute de la Guillotière.

La réunion du 27, réunion publique où avaient été convoqués tous les électeurs de la Croix-Rousse fut des plus bruyantes. Les trois délégués de la Commune de Paris y prirent la parole. A la violence de leur langage il était facile de prévoir que le sang ne tarderait pas à couler. Il avait été annoncé, la veille, par la commission exécutive que le mouvement projeté pour la nuit du 27 au 28 ne pouvait avoir lieu. En présence de cette décision, motivée par les obstacles qui avaient surgi à la dernière heure et empêché de prendre en temps utile les dispositions nécessaires pour assurer le succès du plan d'attaque concerté dans la séance du 25 avril, il ne restait plus qu'un seul parti à prendre : se soulever en armes le jour des élections municipales et empêcher le vote. Tous les groupes avaient dû se rallier à cette proposition, qui servit désormais de thème à tous les orateurs. Voici dans quels termes s'exprimaient à ce sujet, dans la soirée du 27, les délégués de la Commune de Paris :

« Citoyens, s'écriait le délégué Dumont, je viens encore occuper votre tribune, mais aujourd'hui, à l'émotion qui me domine vous devez comprendre qu'il s'agit de choses graves..... Je ne vous ai pas encore dit ma qualité, mais je vais vous la dire, puisque j'y suis forcé.

« Je suis rédacteur du journal *le Cri du Peuple ;* aujourd'hui devait paraître notre quatrième numéro, mais il a été saisi, et mes deux amis et moi sommes sous le coup d'un mandat d'arrêt... Les autorités ne veulent pas que nous vous disions la vérité... En sortant d'ici peut-être va-t-on nous arrêter tous trois, mais cela ne nous préoccupe guère[1], nous sommes prêts à mourir pour votre cause qui est la nôtre, pour la RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE, POUR LA RÉVOLUTION. J'appuie fortement sur le mot RÉVOLUTION, car vous ne pourrez jamais avoir cette république, si vous ne faites la révolution. L'heure a sonné ! le moment est opportun ! vous ne devez pas voter.

[1] Dumont était si peu préoccupé par la crainte d'une arrestation, qu'il avait soin, à l'issue de chaque réunion, de changer de costume de peur d'être reconnu à la sortie par quelque policier.

Albert Leblanc déclarait à son tour que voter c'était reconnaître le gouvernement de Versailles ; que le peuple ne pouvait pas se passer de la révolution et qu'il devait, le jour du vote, prendre un fusil et empêcher de voter.

Dans cette même réunion, le jeune Caulet de Tayac, autre délégué de la Commune de Paris, tout récemment arrivé à Lyon, signifiait à l'assemblée par les paroles suivantes qu'elle devait, sous peine d'être taxée de lâcheté, *faire la révolution :*

« Délégué de la Commune de Paris, je suis venu vous faire connaître les sentiments de Paris à votre égard. — Lyonnais, si vous restez tranquilles et que vous ne fassiez pas la *révolution*, vous laissez mourir Paris, et avec Paris vous laissez périr l'humanité, la liberté et la république universelle.

« Je suis allé aujourd'hui, au péril de ma vie, au milieu de vos conseillers municipaux leur demander ceci : Voulez-vous la Commune ? Voulez-vous respecter le droit et la liberté des travailleurs ? Eh bien, savez-vous ce qu'ils m'ont répondu, vos beaux et bons conseillers ? Ils m'ont répondu que oui ; mais qu'ils ne pouvaient signer aucun des programmes qui leur étaient présentés parce que, disaient-ils, ils ressortent du suffrage universel et que l'Assemblée de Versailles se trouve dans le même cas qu'eux. Je leur ai déclaré alors que, s'ils étaient des peureux, nous les entourerions, nous préserverions leur demeure et au besoin leur ferions un rempart de notre corps, s'ils voulaient se joindre à nous pour faire la révolution. Ils ont décliné cet offre et ont menacé de me faire arrêter[1]. Sur ce, je leur

[1] Caulet de Tayac se présenta, en effet, le 24 avril, dans le cabinet du maire de Lyon ; il lui notifia sa qualité de délégué de la Commune de Paris et lui exhiba un mandat dont il était porteur et qui lui avait été délivré au nom de la Commune de Paris, par *Mégy*, *Tridon* et *Vaillant*. Puis, s'adressant à lui d'un ton menaçant, il lui signifia d'avoir à faire une proclamation pour inviter les citoyens à ne pas voter, lui représentant que *c'était là le seul moyen d'éviter la guerre civile rendue inévitable par l'attitude du gouvernement*. Le maire de Lyon, désireux de ne pas se départir de cette faiblesse qu'il avait montrée en toutes circonstances, se contenta d'inviter son interlocuteur à se retirer.

« *Je suis athée, socialiste* et *révolutionnaire*, disait Caulet de Tayac dans l'audience du premier conseil de guerre de Lyon, le 6 décembre dernier :

« Athée, parce qu'en fouillant les annales des peuples de l'univers, en considérant les événements contemporains, j'ai conclu que chaque fois qu'on avait eu du sang à verser, une grande iniquité à commettre, on s'était abrité derrière une divinité quelconque ;

ai montré mon revolver et suis parti. Alors, citoyens, mes amis et moi, nous venons vous dire : S'il reste encore un cœur qui bat dans votre poitrine, vous devez faire la révolution. Si vous ne la faites pas, c'est que vous n'êtes plus les Lyonnais de 1834, de 1848 et de 1851. C'est que vous vous laissez gagner par la lâcheté. »

A leur tour plusieurs délégués du comité central parlaient dans le même sens « PAS DE VOTE ! s'écriait-on de tous côtés, DES COUPS DE FUSIL !

* * *

A la même heure le comité démocratique de la garde nationale se réunissait dans son local habituel (salle Bonnefond). « Il nous faut la révolution, déclarait le président ; nous n'avons pas d'homme énergique à mettre à notre tête. Réveillons-nous ! PRENONS NOS FUSILS ! Allons délivrer nos frères qui sont en prison. FUSILLONS CE COQUIN DE CROUZAT [1]. La troupe est toute disposée à ne pas nous tirer dessus. Démolissons le préfet. Faisons la révolution à tout prix. » Sur la proposition de l'un des délégués annonçant que la rue Grolée était décidée à faire voter, un blâme énergique était infligé à ces *hommes qui s'étaient laissé corrompre par l'aristocratie* (sic).

Le lendemain, des résolutions importantes étaient arrêtées dans ce club, où assistaient les membres de la commission provisoire. Il était annoncé que l'on procéderait dans la nuit à l'arrestation du préfet, du général, d'une partie de son état-major, du commissaire central, de l'archevêque et de toute sa suite ; que les domiciles particuliers de ces fonctionnaires étaient connus et que des agents de la Commune avaient reçu ordre de les *filer ;* enfin qu'une délégation avait été placée à l'hôtel de ville même afin de ne pas perdre le préfet de vue. La commis-

« Je suis SOCIALISTE, parce que je veux l'affranchissement effectif du travail, comme je veux l'émancipation réelle de l'idée ;

« Je suis RÉVOLUTIONNAIRE, parce que je crois que le moment est venu de faire prévaloir quand même la justice et la vérité. »

[1] Crouzat, général commandant la division.

sion exécutive [1] déclarait à l'assemblée qu'elle était prête à agir et qu'elle n'attendait plus que le moment favorable pour mettre à exécution le plan concerté.

Une somme de 2 fr. 50 c. était remise par les délégués de la Commune de Paris à tous les individus faisant partie de *la section d'agents* organisée par la commission provisoire.

A l'issue de cette séance, une réunion secrète était tenue; toutes les commissions s'y trouvaient réunies : Dumont, Caulet de Tayac et des délégués de Genève étaient présents [2]. Tous les groupes révolutionnaires y étaient représentés. L'objet de cette réunion était de faire connaître les dispositions qui avaient été définitivement concertées et d'assigner à chaque groupe et à chaque commission la part qui lui revenait dans l'action générale. Dès ce moment, chaque affilié se mit à l'œuvre en se conformant aux instructions qu'il avait reçues : les uns se portèrent aux abords du palais de justice pour épier la sortie du procureur de la république; d'autres se rendirent sur différents points indiqués d'avance, afin de couper les fils télégraphiques.

Dans la soirée du 29, de nouvelles excitations à la guerre civile et des appels aux armes retentissaient au club Valentino. Les dépêches de la Commune étaient communiquées aux assistants : on y parlait d'une GRANDE DÉFAITE ESSUYÉE PAR LES VERSAILLAIS, DONT PLUSIEURS RÉGIMENTS S'ÉTAIENT FUSILLÉS ENTRE EUX; DE PIÈCES DE CANON ENCLOUÉS PAR LES MARINS EUX-MÊMES, etc.

« Citoyens, vociférait le délégué Dumont, le moment des paroles est passé; c'est le tour des actes : si demain, AU LIEU DE DÉPOSER VOS BULLETINS DANS L'URNE, VOUS N'EN FAITES PAS DES BOURRES A FUSIL, VOUS ÊTES DES LACHES!

« Je ne puis pas vous expliquer ici tout ce qui va se faire. Je ne vous dis que cela : Veillez! veillez!

« — Citoyens, ajoutait à son tour le président Raymond, *nous n'aurons plus de réunions; maintenant c'est autre chose que nous aurons. La séance est levée. Que demain matin chacun*

[1] Parmi les membres de cette commission exécutive, figurait le conseiller municipal Velay.

[2] Dans la journée du 28, Albert Leblanc était parti pour Genève afin d'y faire imprimer la proclamation qui devait être placardée dans la nuit qui précéderait le vote.

soit à son poste. » On ne pouvait se méprendre sur la signification de cette déclaration.

Quelques heures plus tard, le mot d'ordre était donné par les chefs du mouvement : c'était à 4 heures du matin que le rappel devait être battu et le tocsin sonné dans toutes les églises.

Avant d'entrer dans le récit des faits qui s'accomplirent dans la journée du 30 avril, nous avons à rechercher quelle fut au milieu de tous ces événements l'attitude de la garde nationale et à signaler plus spécialement dans quelle mesure l'Internationale a participé à toutes ces menées révolutionnaires.

CHAPITRE XVIII

ATTITUDE DE LA GARDE NATIONALE. — SES SYMPATHIES EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE PARIS. — RÔLE DE L'INTERNATIONALE. — LES INTERNATIONAUX GÉNEVOIS PRÉPARENT UN SOULÈVEMENT. — APPEL DU COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE DES PROVINCES AUX RÉPUBLICAINS DÉVOUÉS (*circulaire confidentielle*).

Pendant que les clubs s'agitaient, la garde nationale manifestait hautement ses sympathies pour la Commune de Paris. Une revue avait-elle lieu, le défilé s'effectuait aux cris de : *Vive la Commune! A bas Versailles!* Une affiche du gouvernement était-elle apposée, elle était aussitôt lacérée par des gardes nationaux furieux d'apprendre que les fédérés avaient été repoussés ; et malheur à celui qui aurait voulu protester contre cette lacération ! On se saisissait de lui, on l'injuriait, on le menaçait ; quelquefois même on allait jusqu'à le frapper. En revanche les proclamations de la Commune de Paris, et les placards incendiaires qui, à cette époque, étaient apposés chaque nuit dans la plupart des quartiers, devaient être respectés ; si quelqu'un se permettait de les enlever, des bandes d'individus se ruaient sur lui. Nous avons été témoin, le 10 avril, des mauvais traitements dont fut l'objet pendant plus d'une heure un capitaine, qui, indigné à la vue de l'un des placards, avait eu le courage de le déchirer avec la pointe de son sabre ; on ne parlait rien moins que de le jeter à l'eau, et nul doute qu'on ne lui eût fait un mauvais parti sans l'intervention énergique de quelques personnes.

Ailleurs, c'étaient des officiers de la garde nationale qui péroraient sur la place publique et faisaient à la foule l'apologie enthousiaste de la Commune de Paris ; plus loin, des militaires étaient

insultés ou assaillis à coups de pierre [1]. A la Guillotière, des fourgons de munitions étaient arrêtés par le poste de la mairie qui s'opposait formellement à leur départ pour Versailles.

L'irritation de la milice citoyenne était extrême : pour elle tous les membres du gouvernement n'étaient que « *de vils assassins* » faisant égorger le peuple. Elle ne voyait partout que la main de LA RÉACTION ROYALISTE, et elle était disposée à se prêter à tout mouvement qui aurait pour but de renverser l'Assemblée nationale.

D'ailleurs les excitations ne lui faisaient pas défaut, et parmi ses chefs il en était qui, dès la première heure, avaient offert au conseil municipal de lever des volontaires pour marcher au secours de la Commune de Paris [2].

L'Internationale ne pouvait manquer de tirer parti d'une situation aussi favorable. Nous avons déjà vu à l'œuvre tous ces groupes révolutionnaires dont elle avait provoqué la formation et qui n'obéissaient qu'à ses inspirations. Nous avons signalé l'activité déployée par Albert Leblanc, Dumont et Caulet de

[1] Ces agressions étaient devenues si fréquentes que le général commandant la division militaire avait dû, le 22 avril, par un ordre du jour, prescrire aux troupes de la garnison d'avoir à faire de leurs armes *l'usage le plus énergique contre tout individu qui tenterait de les arrêter ou de les maltraiter.* Le comité central démocratique crut devoir protester contre cette mesure (*Documents justificatifs*, pièce LI *bis*).

[2] Voici quelques passages d'une lettre par laquelle un ex-capitaine de chasseurs à pied, en retrait d'emploi à la suite d'attaques injurieuses contre des officiers de l'armée, le citoyen Ferrer, faisait connaître aux gardes nationaux du 16e bataillon qu'il ne pouvait accepter les fonctions de commandant qu'ils venaient de lui conférer à la suite d'une élection irrégulière :

« Citoyens gardes nationaux !

. . . . . .

« N'écoutez donc pas ces hommes lâches, insouciants ou malintentionnés, qui veulent vous persuader qu'il est avantageux aux citoyens de ne pas se garder eux-mêmes, qu'ils doivent confier ce soin aux troupes ; comme s'ils n'avaient pas plus d'intérêt à veiller à leur défense, à leur sûreté, que des stipendiés étrangers et sans attache aux lieux où ils se trouvent, n'ayant d'autre mobile que l'impulsion qu'ils reçoivent de leurs chefs, obligés d'obéir à leur commandement et d'exécuter aveuglément leurs ordres, même les plus injustes et les plus sanguinaires, et qui enfin ont si souvent été employés à opprimer les peuples et à les réduire à la servitude.

« Le jour où ces vérités seront connues, les actes de brigandage ne seront plus impunis, et le soldat saura que dans aucun cas il ne doit être employé contre le citoyen. »

Voilà le langage que tenait à la garde nationale un ancien militaire !

Tayac ; ce n'étaient pas là les seules manœuvres employées par elle pour hâter l'heure de la révolution sociale.

Fidèle à son programme, *la fédération révolutionnaire* des communes, elle adressait dans les premiers jours du mois d'avril une circulaire à tous les républicains dévoués. Ce document *confidentiel* offre une importance capitale ; il jette une complète lumière sur les agissements auxquels, sous le couvert *d'un comité dit comité révolutionnaire des provinces*, s'est livrée l'Internationale pour assurer le triomphe des revendications populaires. C'est à Carouge (Genève) qu'il a été imprimé ; c'est de là que sont partis les agents chargés de remettre ces instructions aux hommes sur le concours desquels il était permis de compter.

COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE DES PROVINCES [1]

APPEL AUX RÉPUBLICAINS DÉVOUÉS.

(*Confidentiel.*)

« Chers citoyens !

« Nous nous adressons à vous, convaincus que vous ne voudrez pas déserter la cause de la république, ni assumer la responsabilité de sa défaite, entreprise par les USURPATEURS CRIMINELS de Versailles.

« Le moment est décisif, il y va du salut de la France, et avec elle du salut de la liberté dans le monde entier. Pour cette liberté, Paris lutte avec l'héroïsme ressuscité de nos pères de 92 ; mais si Paris est abandonné par nous, il succombera peut-être sous la coalition bâtarde des jésuites et des Vendéens de tous les régimes monarchiques, qui ont désolé la France et l'ont amenée à un état permanent de guerres extérieures et civiles.

« Mais si Paris succombe, ce serait grâce à notre trahison.

[1] A cette époque tous les efforts de l'*Internationale* tendaient à la création, sous des formes et avec des noms divers, de comités destinés à coordonner le grand mouvement révolutionnaire dont Paris venait de donner le signal. Nous aurons bientôt occasion de parler *du Comité central républicain socialiste de la France méridionale,* dont le siége se trouvait à Lyon et qui fut organisé par Albert Richard quelques jours après l'insurrection du 30 avril.

Épargnons donc aux provinces ce crime sanglant, mettons fin à ces boucheries interminables où les meilleurs fils du peuple sont assassinés PAR NOS BOURREAUX.

« Il nous suffit pour cela de *nous organiser sans retard dans toute la province* pour procéder à la condamnation effective de l'infâme réaction de Versailles.

« Cette réaction, en effet, *n'est forte que par notre division*, par l'absence d'une *entente générale* entre nous tous. Et cependant, les grandes villes ne manquent pas d'hommes intelligents et dévoués à la cause de la république.

« Rassemblez donc autour de vous tous ceux sur le courage et l'intelligence desquels vous pouvez compter, pour provoquer une *action immédiate et collective de toutes les villes :* les populations nous suivront dans la révolution communale, que nous devons accomplir pour le bien et le salut général de la France. Il vous sera facile de démontrer *aux citoyens de la garde nationale*, que la réaction complote leur *désarmement* et qu'elle est déjà en train de l'accomplir à Marseille, à Bordeaux et partout ailleurs.

« De cet attentat au droit des citoyens d'être armés pour la défense de leurs intérêts est née la révolution du 18 mars, car nos frères de Paris ont compris que ce désarmement serait suivi d'une nouvelle Terreur blanche, de déportations et de commissions mixtes du 2 décembre, par lesquelles passeraient tous les citoyens honnêtes et qui priveraient de nouveau des milliers de femmes de leurs maris et de leurs enfants.

« Tous ceux à qui sont chers les grands intérêts de *la cité* comprendront aussi que le désarmement des gardes nationaux équivaut à la *suppression de toutes les garanties municipales.* Or le peuple ne sera plus assez lâche pour abandonner encore une fois ses affaires à l'arbitraire des préfets et des maires, désignés par la fantaisie peureuse de l'astucieux vieillard, pour nous imposer de nouveau l'ordre des prétoriens, fusillant les travailleurs et ruinant le commerce et l'industrie.

« Vos concitoyens comprendront tout le danger de cette situation, en appréciant à sa juste valeur la loi bâtarde sur les municipalités, cette loi qui porte atteinte à tous nos droits et détruit les derniers vestiges des franchises communales.

« Et si la réaction de Versailles a osé décréter une telle loi — pendant que le canon gronde sous les murs de Paris, et que la garde nationale des grandes villes de Lyon, Saint-Étienne, Bordeaux, Montpellier, Nîmes, Béziers, Grenoble, Valence, est encore en possession de ses armes — que serait-ce, si les jésuites légitimistes, orléanistes et bonapartistes parvenaient à triompher de la grande révolution de Paris? C'en serait fait de la liberté et de la France, et nos aspirations étouffées ne trouveraient plus de place que dans les cachots et l'exil, sinon dans la fosse commune de fusillés, par la grâce d'un Henri V ou d'un Bonaparte de Sedan et de la Ricamarie!

« Ces considérations, citoyens et frères, peuvent vous servir de *base à l'entente générale* de vos concitoyens, ainsi qu'à l'appel général au peuple, quand vous jugerez le moment opportun.

« Ce que nous vous demandons maintenant, c'est de vous entendre avec les hommes de confiance, afin de provoquer immédiatement dans votre ville la FORMATION DU COMITÉ CENTRAL DE LA GARDE NATIONALE.

« Une fois que ce comité sera formé définitivement et qu'il aura pris toutes ses *mesures d'organisation, de défense et d'attaque*, il devra présider à l'installation de la *Commune*, dont le but est indiqué par la force des choses et se résume clairement et simplement en quelques mots :

« Rendre aux villes le libre exercice de leurs droits, qui s'expriment par la direction indépendante et communale de leurs intérêts;

« Sauvegarder l'établissement de la république, garanti par la *suppression définitive de toutes les conspirations sanguinaires des anciens régimes;*

« Assurer le libre développement politique et social des institutions réellement républicaines, par *l'organisation solide et ferme de la garde nationale*, qui est l'expression de la volonté populaire, armée pour se faire respecter;

« Réaliser enfin, au moyen d'une organisation équitable, l'harmonie qui doit exister entre la prospérité du commerce et de l'industrie et les droits imprescriptibles du peuple de *vivre en travaillant et en jouissant des produits de son travail,* dans les villes comme dans les campagnes;

« Supprimer par tout cela, une fois pour toutes, l'état permanent de guerres, de ruines et de meurtres qui pèse sur la France, grâce aux criminels attentats de la réaction ;

« Telle est la tâche sublime que nous avons devant nous!

« Suivons donc Paris dans sa voie émancipatrice. Paris nous donne un exemple fraternel : il ne veut plus de l'omnipotence ni de la centralisation d'un Bonaparte, il veut être membre vivant de la fédération des grandes villes de la France, tout en laissant aux campagnes leur part respective des droits à la souveraineté nationale.

« N'oubliez pas, en outre, que c'est pour la première fois que la Commune se trouve *en possession légale de tous les moyens de l'État*, car à l'heure qu'il est, c'est l'*Assemblée de Versailles qui commet le délit de révolte et d'usurpation* : elle n'a été appelée que pour prendre une décision sur les conditions de la paix avec la Prusse ; aucun hameau rural de la France ne lui a donné le mandat de continuer l'œuvre des Prussiens, en bombardant Paris et Marseille, en mettant toute la France en état de siége ! A l'heure qu'il est, il *n'y a pas de gouvernement légitime en France*. Paris est la première ville qui soit sortie de cette anarchie, et il aurait établi la vie paisible et républicaine à laquelle nous aspirons tous, si la réaction ne l'avait forcé à reprendre les armes pour sa défense. PARIS A ÉLU UN GOUVERNEMENT LÉGAL, NOTRE DEVOIR A NOUS EST DE NOUS FÉDÉRER AVEC CE GOUVERNEMENT, AVEC LA COMMUNE DE PARIS, ET NON DE NOUS LAISSER TRAINER A LA REMORQUE DES ASSASSINS DE VERSAILLES.

« Par notre action révolutionnaire, prompte et énergique, nous sauverons Paris et la France, et notre fédération sera le commencement d'une nouvelle ère paisible et fraternelle. La réaction, nous le répétons encore une fois, n'est forte que par notre division ; et, croyez-le, par notre action collective, lors même que nos ennemis voudraient s'y interposer et faire couler notre sang, nous épargnerons des milliers de victimes, et nous sauverons la plus grande des victimes, la France, qui autrement serait assassinée sur les décombres de Paris et sur les échafauds qui nous attendent tous, républicains et révolutionnaires.

« Hâtez-vous donc de vous joindre à nous ! Le temps presse !

Levons-nous, et montrons que la république peut avoir plus de volontaires que la Vendée!

« Vive la révolution des Communes! Vive la république démocratique et sociale!

« Salut et fraternité! »

Timbre :
Comité révolutionnaire des provinces.
— Fédération des villes.

Une pareille circulaire se passe de tout commentaire ; il est d'ailleurs depuis longtemps acquis à l'histoire que l'armement des citoyens par la garde nationale fait partie *des monita secreta* de l'Internationale.

A côté de cette pièce nous devons placer un document non moins important et qui donne sur l'organisation et les projets des « *communiers* » des renseignements extrêmement circonstanciés : nous voulons parler *du catéchisme des adhérents de la Commune.*

Partie préparatoire.

« 1° Entente clandestine avec des hommes dévoués et connus, pour la formation du comité secret de salut public ;

« 2° Formation, par l'impulsion de ce comité, d'un comité central de la garde nationale ;

« 3° Préparation de la liste des hommes qui seront appelés à former le conseil de la Commune ; répartition préalable de leurs fonctions pour ne pas perdre un temps précieux au moment de l'action ;

« 4° Choix de trois hommes connus et éprouvés, qui auront la dictature pour l'action militaire et feront partie de la Commune ;

« 5° Organisation préalable de 5 à 10 commissions militaires ou d'action, chacune de 3 hommes ; leur objet sera de procéder à l'occupation militaire des endroits qui leur seront indiqués d'avance ;

« 6° Organisation de la commission de surveillance, pour la police révolutionnaire et pour surveiller l'exactitude et la promptitude de l'exécution des mesures arrêtées à l'avance. Un membre de cette commission devra faire partie de la Commune ; les autres peuvent être recrutés parmi les membres du comité se-

cret de salut public, et devront autant que faire se pourra, rester *inconnus* à la majorité des hommes d'action;

« 7° Entente préalable sur les *signaux* d'avertissement et d'alarme; des *lanternes*, hissées aux hauteurs convenues d'avance, et des *fusées* peuvent remplir le but : la lanterne ou la fusée *jaune* signifierait l'ordre de se préparer et de prendre les armes; lanterne ou fusée *verte*, l'ordre de s'assembler en masse pour tels et tels bataillons dans les endroits convenus; lanterne ou fusée *rouge*, l'ordre de marcher au combat, à l'encontre du danger. Cette entente sur les signaux, restant secrète entre les chefs insurrectionnels, est de la plus haute importance.

Partie d'action.

« 1° Proclamation, appel au peuple; s'il le faut, une assemblée populaire; si on peut l'éviter, tant mieux;

« 2° Marche *subite* et simultanée sur l'hôtel de ville, sur les mairies, sur les postes, le télégraphe, les chemins de fer; et dans le même moment arrestation immédiate du général, des colonels et des chefs des bataillons réactionnaires, du préfet, du maire et des conseillers municipaux, du procureur de la république, des membres des tribunaux civils et militaires;

« 3° Dès l'arrestation, ordre formel au général de signer l'ordre d'abandonner les forts; en cas de résistance, justice capitale pour provocation à la guerre civile, justice accomplie par une main inconnue;

« 4° Occupation immédiate de la banque de France et de toutes les caisses publiques, des bureaux des receveurs, des chemins de fer, etc. L'ordre au directeur de la banque de signer la même convention que celle qui a été passée à Paris, attendu que les banques de provinces n'en sont que les succursales. En cas de résistance, recours aux procédés révolutionnaires pour obtenir les fonds quand même;

« 5° Proclamation immédiate assurant les gardes nationaux de *la solde* tant par jour, et de l'adoption des familles des citoyens qui tomberaient pour la défense de la république organisée en Commune :

« 6° Licenciement des bataillons réactionnaires, leur incorporation par fraction dans les bataillons fidèles ;

« 7° Les troupes de ligne ayant fraternisé avec la garde nationale, les régiments sont licenciés et il leur est proposé de se faire incorporer dans les bataillons de la garde nationale ;

« 8° Formation d'une *garde permanente* au service de la Commune ;

« 9° Formation de la garde exécutive secrète;

« 10° Construction des barricades;

« 11° Établissement des piquets et postes à toutes les entrées et sorties de la ville ;

« 12° Compagnie d'éclaireurs.

Partie d'établissement.

« 1° La proclamation de la Commune est affichée dans tous les endroits propres à cela ; la proclamation doit expliquer la profession de foi de la Commune, ses droits et la tâche qu'elle a à accomplir ;

« 2° Tous les fonctionnaires, les gardes champêtres, etc., sont requis d'afficher et de veiller à la conservation de cette proclamation, ainsi que de toutes les autres affiches de la Commune. En cas de refus ou de résistance, les commissaires de la Commune destitueront les fonctionnaires et les emprisonneront. Les fonctionnaires sont tenus à ne laisser afficher aucune proclamation ou affiche n'émanant pas de la Commune;

« 3° La presse réactionnaire est abolie. Les imprimeries réactionnaires sont occupées militairement pour arrêter leurs provocations à la guerre civile. Il est créé le *Journal officiel* de la Commune;

« 4° La Commune institue dans son sein des commissions spéciales, à l'instar de la Commune de Paris;

« 5° La Commune institue une commission spéciale de justice, connaissant toutes les affaires pendantes des tribunaux cassés ;

« 6° La commission des relations extérieures au nom de la Commune instruit les autorités allemandes du changement opéré dans le régime intérieur, en lui assurant le payement de

l'indemnité de guerre et l'observation des stipulations de la paix votée par l'Assemblée de Bordeaux, investie de ce seul mandat spécial ;

« 7° Prenant en considération la justice, on fera supporter les frais de guerre par ceux qui l'ont provoquée sous le régime de Bonaparte. Une enquête immédiate sera ordonnée pour s'enquérir des grandes fortunes accumulées sous l'empire par les compagnies et les individus, et ces fortunes seront frappées d'un impôt de guerre proportionnel et progressif ;

« 8° La commission des finances sera chargée d'opérer le séquestre de tous les biens nationaux usurpés par le *clergé* et toutes ses ramifications ;

« 9° La même commission sera chargée, sur le préavis de la commission de la justice, de procéder à la séquestration des biens de tous ceux qui continueront à conspirer contre la république, érigée en Communes, ainsi que de ceux qui porteront les armes contre elle, ou bien qui abandonneront leur domicile pour échapper au service dans la garde nationale ;

« 10° Tous les agents du gouvernement illégal de Versailles, civils ou militaires, ainsi que tous les individus reconnus comme coopérant en secret au renversement de la Commune, resteront en état d'arrestation. L'assurance leur sera donnée qu'ils ne passeront que par la justice publique et que toutes les garanties de défense leur seront accordées ; cette condition ne sera pas observée, et tous ces otages ne seront plus à l'abri de la peine capitale, dès que la réaction usera de ses anciens procédés contre les républicains, ou dès qu'elle entreprendra le siége ou le bombardement d'une ville érigée en Commune ;

« 11° La commission du travail sera chargée d'établir des ateliers coopératifs de travailleurs et de travailleuses pour tous les travaux d'utilité publique. Les ateliers abandonnés par leurs propriétaires, sans motif fondé pour la cause de la Commune, sont remis à l'exploitation des associations ouvrières ;

« 12° La Commune fera appel aux bataillons pour marcher contre la réaction à Versailles ou dans le midi de la France. La commission de guerre est chargée de tout ce qui concerne les mesures préparatoires ;

« 13° La loi des échéances est abolie ;

« 14° La remise des loyers pour les termes de la guerre est décrétée ;

« 15° L'appel communal est fait à tous les grands centres de la France, invités à envoyer les délégués de leurs Communes pour constituer une *Assemblée fédérale des Communes*, en attendant que la réaction soit vaincue, et qu'on puisse procéder à *la convocation de la Convention nationale de la France* pour établir l'organisation définitive et rationnelle de la république française ;

« 16° Lorsque la *Commune* sera assurée contre tous les attentats de la réaction, lorsqu'il sera raisonnable de lever l'état de siége et de guerre, il sera procédé aux élections régulières des autorités de la Commune ; en attendant ce moment, la Commune restera composée des hommes qui ont été appelés par les suffrages de la garde nationale, qui représente le peuple en armes ; de même, jusqu'à l'élection définitive de la Commune, toutes les autorités civiles et militaires en fonctions continueront leur service.

*
* *

Nous trouvons encore dans la lettre suivante une preuve manifeste de la part active que l'Internationale a prise à tous les événements ; elle a été adressée de Genève, le 22 avril, au délégué Albert Leblanc :

« Genève, 22 avril 1871.

« Citoyen Leblanc,

« Je vous prie de m'accuser réception par le même courrier des dispositions d'esprit sur (*sic*) la garde nationale de Lyon. Nous avons DANS L'INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DE GENÈVE TOUS LES ÉLÉMENTS VOULUS. Nous attendons les réponses des délégués de Lyon, de Savoie et du Var pour pouvoir agir tous à la fois. Nous devons recevoir 500 chassepots et cartouches. Nous devons proclamer la Commune partout où nous passerons, jusqu'aux villes désignées ci-dessus. En partant 500 nous arriverons par milliers. De cette manière, le gouvernement illusoire

de Versailles sera obligé de diviser ses forces. — Je ne peux vous en dire davantage.....

« Salut et fraternité.

« *Signé :* COLONNA[1]. »

Voici dans quels termes Albert Leblanc répondait, le lendemain, à ces ouvertures :

« Cher ami,

« J'approuve ton projet de toutes mes forces : il faut absolument sortir de l'impasse où nous nous trouvons. — MARCHEZ DONC avec courage et confiance : il en est grandement temps.

« Indiquez-moi votre itinéraire afin que vous soyez reçus par les AMIS. — Réponse de suite à l'adresse que je t'indique. A bientôt donc et en avant[2] !

« Salut fraternel.

« ALBERT LEBLANC. »

Quelques jours auparavant, un autre adepte de l'Internationale, qui s'est trouvé mêlé à tous les mouvements insurrectionnels de Lyon, le citoyen PARRATON, ouvrier tisseur de la Croix-Rousse, se rendait à Paris pour y prendre les instructions *du général Cluseret.* Il était porteur de plusieurs lettres délivrées par Outine, Ozeroff et autres de Genève, qui devaient l'accréditer auprès *de ce général cosmopolite.* Mais il ne put remplir la mission IMPORTANTE dont il avait été chargé ; malgré toutes les précautions qu'il avait prises pour dissimuler son identité et en dépit d'une carte d'agent de police dont il avait eu soin de se nantir, il fut reconnu à la gare de Tonnerre et mis en état d'arrestation (14 avril).

Nous avons déjà parlé de ces nombreux placards qui, à cette époque, étaient nuitamment apposés sur les murs de la ville.

[1] Colonna, d'origine italienne, bien connu pour ses opinions révolutionnaires, faisait partie des membres de la Commune installée à l'hôtel de ville lors de la sédition du 23 mars. Il avait dû, à la suite de cet événement, se réfugier à Genève.

[2] A la même époque, Gaspard Blanc, prenant le pseudonyme de *Champuseaux*, faisait à l'un de ses amis la confidence des projets et des aspirations de l'Internationale.

Nous sommes en mesure d'affirmer que la plupart de ces appels aux armes sortaient des officines de l'Internationale.

Il est encore un détail qui a son importance : c'est par les soins de l'Internationale qu'étaient imprimés et distribués en province sur la voie publique les proclamations et appels de la Commune de Paris.

Il est tel journal de l'*Internationale* dans lequel on trouvait, à chaque numéro, un ou plusieurs de ces placards tirés sur des feuilles détachées, et que l'on indiquait comme imprimés à Paris (*Imprimerie Nationale*), alors qu'ils sortaient des presses de l'Internationale, à Carouge. Nous tenons ce renseignement d'une personne qui, par ses relations avec les internationaux, était à même de connaître la vérité sur ce point.

Maintenant que nous avons établi le rôle joué à Lyon par l'Internationale à la veille du 30 avril, abordons le récit des faits dont le quartier de la Guillotière fut ce jour-là le théâtre.

CHAPITRE XIX

L'INSURRECTION DU 30 AVRIL. — PROCLAMATION DE LA COMMUNE PROVISOIRE. — RUPTURE DES FILS TÉLÉGRAPHIQUES. — ENVAHISSEMENT DE LA MAIRIE DE LA GUILLOTIÈRE. — LE GÉNÉRAL BOURRET ET LE DÉLÉGUÉ DE PARIS, GAILLARD. — LES MEMBRES DE LA COMMUNE S'INSTALLENT A LA CROIX-ROUSSE. — LEURS FAITS ET GESTES PENDANT LES JOURNÉES DES 30 AVRIL ET 1er MAI.

Le plan d'insurrection concerté dans les diverses réunions tenues par la COMMISSION PROVISOIRE et les GROUPES RÉVOLUTIONNAIRES portait que le rappel serait battu le 30 avril, vers 4 heures du matin, dans tous les quartiers de Lyon. A l'heure indiquée, une bande d'individus armés, dont quelques-uns étaient en costume de soldat et même de marin, parcourait, tambours en tête, les rues de la Guillotière, pénétrait dans plusieurs églises après en avoir brisé les portes à coups de crosse de fusil et se mettait en devoir de sonner le tocsin. Dès 7 heures du matin, elle prenait possession de la mairie de la Guillotière et s'opposait à l'ouverture du scrutin. A ce moment le nombre des émeutiers ne s'élevait pas à plus d'une trentaine : il eût suffi de quelques hommes énergiques pour avoir raison de cette minorité factieuse ; mais l'autorité locale, qui ne voyait peut-être pas d'un mauvais œil ce qui se produisait et qui, tenue au courant de toutes ces menées, n'avait pris aucune précaution pour assurer dans son quartier le maintien de l'ordre, se borna à parlementer avec les émeutiers « MAIS SANS LES BRUSQUER [1]. »

[1] Expressions textuelles dont s'est servi le maire de la Guillotière dans le récit qu'il a dû faire de ces événements. — Ce fonctionnaire ajoutait qu'il n'avait pas prévenu l'autorité préfectorale de ce qui se passait, ne voulant être pour rien dans la répression. Le citoyen Crestin (pourquoi ne le nommerions-nous pas?) tenait à tout prix à conserver sa popularité. Dans une lettre rendue

A leur tête se trouvait un certain Gaillard, délégué à Lyon par la *fédération républicaine du département du Rhône* dont le siége se trouvait à Paris. Il déclina sa qualité, précisa la mission dont il se prétendait investi par 35,000 Lyonnais résidant à Paris, et, comme des doutes semblaient s'élever à cet égard dans la foule, il se recommanda du maire lui-même, à qui, disait-il, la Commune de Paris devait avoir adressé, la veille, des proclamations [1].

publique, il explique que l'agitation inquiétante qui régnait dans son quartier était *le fait des provocations directes du gouvernement, de ses incroyables circulaires et des éloges adressés par lui aux généraux capitulards.* (Voir *Documents justificatifs*, pièce LII.)

Pendant toute la période insurrectionnelle, les affiches de la Commune de Paris se sont étalées, à l'exclusion de toutes autres, à la porte de la mairie de ce digne fonctionnaire. Quand le drapeau rouge, sur les injonctions du gouvernement, eut disparu de l'hôtel de ville, on le vit flotter encore pendant plusieurs mois au balcon de sa mairie.

« Chacune des couleurs, disait-il en parlant du drapeau rouge, dans une proclamation adressée à ses administrés, A POUR TENANTS DES HONNÊTES GENS ET DES RÉPUBLICAINS.

« Il n'est convenable à personne d'en douter et surtout de n'en pas tenir compte.

« Dans ces conditions, quand un drapeau, pour obéir aux indications de la concorde, s'efface noblement après avoir maintenu la tranquillité et l'ordre pendant six mois d'angoisses, dans une ville comme Lyon, on doit, QUAND ON NE L'ACCOMPAGNE PAS DE SES REGRETS, le laisser au moins rentrer aux archives AVEC TOUT L'HONNEUR ET TOUT LE RESPECT QU'IL A MÉRITÉS. »

[1] Ses allégations étaient exactes : il fut, en effet, trouvé le lendemain à la mairie un paquet à l'adresse du citoyen *Crestin* et dans lequel se trouvaient plusieurs exemplaires d'une affiche insurrectionnelle émanant de la Commune de Paris. Une proclamation insérée dans le journal *la Sociale* du 8 mai 1871 et adressée aux citoyens du département du Rhône, résidant à Paris, fait connaître le rôle joué par le délégué *Gaillard* dans l'insurrection du 30 avril. Voici cette proclamation :

FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

Aux citoyens du département résidant à Paris.

« Citoyens,

« La guerre sauvage que nous a déclarée le gouvernement de Versailles nous fait un devoir d'appeler à nous tous nos concitoyens.

« Après avoir épuisé les moyens de conciliation que plusieurs groupes républicains, et entre autres la franc-maçonnerie, se sont cru le devoir de faire, il ne faut plus tergiverser.

« Le temps est à la lutte, nous l'acceptons.

« Citoyens du département du Rhône, un délégué envoyé par nous, par son énergie et son audace, a fait proclamer la Commune à Lyon.

« Ne restons pas en route. La réaction est forte, et Lyon a besoin encore d'être éclairé.

« Lyon, la grande ville, au peuple généreux et travailleur intelligent, a

Les négociations entamées avec lui, en vue de faire évacuer la mairie, n'aboutirent à aucun résultat : le maire, désireux surtout « DE NE PAS LE BRUSQUER, » se contenta de se retirer annonçant qu'il allait prendre un arrêté portant suspension jusqu'à nouvel ordre dans tout son arrondissement des opérations électorales. Cet acte de civisme une fois accompli, il regagna prudemment son domicile et laissa l'autorité préfectorale se débrouiller comme elle l'entendrait.

Tandis que le rappel était battu sur l'ordre des meneurs, une proclamation de la commission provisoire était placardée sur tous les murs, afin d'apprendre aux habitants le but que s'étaient proposé les révolutionnaires lyonnais en acclamant de nouveau la Commune. Voici dans quels termes était conçu cet odieux placard :

COMMUNE DE LYON.

« Citoyens,

« L'HEURE EST VENUE, la cité lyonnaise, la première qui, le 4 septembre, ait revendiqué ses droits à la Commune, ne peut plus longtemps laisser égorger sa sœur, l'héroïque cité de Paris.

« *Les traîtres de Versailles ont dépassé leur mandat;* après avoir accepté pour la France, sans discussion, toutes les conditions faites par l'ennemi, ils veulent encore s'imposer à nous comme gouvernement constituant, servant d'échelon à une royauté.

besoin que l'on vienne lui dire que ces misérables qui siégent à Versailles sont des traîtres et des parjures qui, après avoir vendu la patrie, voudraient encore lui ravir sa liberté, en lui enlevant ses franchises communales proclamées par nos pères de 93, et remplacer ces choses sacrées par une monarchie.

« Combattons donc à outrance, nous vaincrons.

« Vingt mille Lyonnais résident à Paris, ils doivent entendre notre appel.

« Paris leur a ouvert ses bras, ses manufactures; le Lyonnais n'est pas ingrat et se souvient.

« Lyonnais, debout, nous vous attendons!

« *Le président de la fédération :* NOYET.·.

« *Le délégué :* GAILLARD.·.

« *Commission exécutive :*

« RATELLE, EMMONET, BAIL, COIN, MATHELIN, BONNET. »

« La population lyonnaise a voulu voir jusqu'où irait leur audace, mais sa patience est à bout, et elle ne peut souffrir plus longtemps QU'UNE ASSEMBLÉE FACTIEUSE AGITE EN FRANCE LE DRAPEAU DE LA GUERRE CIVILE.

« Les élections municipales étaient le dernier coup porté à la république, ce sera le signal de la chute de nos oppresseurs.

« En conséquence,

« Les révolutionnaires lyonnais, tous d'accord, se sont assemblés et ont nommé une Commune provisoire, *ayant les pouvoirs les plus étendus.*

« Cette Commune, *sans se faire connaître*, A PRÉPARÉ LA RÉVOLUTION QUI S'ACCOMPLIT AUJOURD'HUI, ET RESTERA DÉPOSITAIRE DE TOUS LES POUVOIRS JUSQU'A CE QUE, DANS UN BREF DÉLAI, DES ÉLECTIONS LOGIQUES ET OPPORTUNES SOIENT FAITES.

« La situation actuelle est difficile, citoyens, et nous comptons sur votre concours énergique ; mais les membres qui composent la Commune provisoire SONT RÉSOLUS à employer tous les éléments de succès qui sont en leur pouvoir, et ils sont SURTOUT RÉSOLUS, plutôt que de se voir ravir la victoire, à ne faire qu'un MONCEAU DE RUINES *d'une ville assez lâche pour laisser assassiner Paris et la république* [1].

« Vive la république démocratique, sociale et universelle ! »

Ce placard ne portait aucune signature ; ce n'était qu'un ballon d'essai. Avant de se faire connaître, les membres de la Commune provisoire avaient voulu voir quelle tournure prendraient les événements. En hommes prudents, ils tenaient à ne pas se compromettre en pure perte, ils attendaient que l'émeute eût triomphé pour lever le masque et faire connaître au peuple qui ils étaient. Dans cette prévision, l'affiche que nous venons de reproduire avait été tirée sur papier blanc à un très-grand nombre d'exemplaires, au bas desquels figurait cette indication :

La Commune provisoire :

RIVOIRE, BERGERON, BRUGNOL, G. BLANC, BOURET, TACUSSEL, PELEA, VELAY, AUDOUARD.

[1] Cette proclamation, rédigée par Gaspard Blanc, a été imprimée à Genève (Imprimerie coopérative de l'Internationale), par les soins d'Albert Leblanc, délégué à cet effet à Genève, le 28 avril.

Parmi ces membres, sept appartiennent notoirement à l'Internationale ; ce sont : Gaspard Blanc, l'un des chefs de la sédition du 28 septembre et de celle du 23 mars ; Rivoire (Auguste), tisseur, 60 ans, domicilié à la Croix-Rousse, passage Lamure, 5; Velay, ouvrier tulliste, ex-membre du comité de salut public et du conseil municipal [1]; Audouard, tailleur, ex-membre du comité de sûreté générale ; Péléa; Tacussel (Louis-Joseph), serrurier, ex-délégué de la ligue du Midi (*Marseille*) et de la ligue de l'Est [2] (Besançon) ; François Bourret, ouvrier tonnelier, rue Voltaire, 5, ancien capitaine dans la 3e légion de marche du Rhône.

Quant à Bergeron (Joseph), 48 ans, tisseur, rue de la Terrasse, 2, à la Croix-Rousse, il avait siégé pendant longtemps au comité central fédératif et avait partagé avec Tacussel *le périlleux honneur* de parcourir les provinces du Midi pour réveiller leur patriotisme. Plus tard il s'était également rendu dans le même but à Besançon auprès du commissaire de la république, le citoyen Ordinaire.

Nous devons ajouter que, dans la nuit du 29 au 30, des individus partis de Lyon avaient été chargés de couper les fils télégraphiques à une assez grande distance de la ville, et sur toutes les lignes de chemin de fer y aboutissant. La rupture des fils télégraphiques fut, en effet, constatée : 1° sur le territoire de la commune de Rillieux, et entre les gares de Saint-Clair et de Miribel (*ligne de Lyon à Genève*) ; 2° entre les gares de Saint-Fons et de Feizin (*ligne de Lyon à Marseille*) ; 3° entre les gares de Venissieux et de Saint-Priest (*ligne de Lyon à Grenoble*).

Il ne nous appartient pas d'apprécier la conduite inqualifiable tenue dans ces circonstances par le général de la garde nationale, l'ex-commandant Bourras ; il est de ces turpitudes qui ne peuvent être racontées. Il a été prévenu de ce qui se passait dans le quartier de la Guillotière, des estafettes lui ont été

[1] Le matin du 30 avril, il faisait partie des émeutiers qui avaient envahi la mairie et qui montaient la garde devant la porte pour empêcher les électeurs d'y pénétrer. — Réfugié actuellement à Genève.

[2] Tacussel a également appartenu au comité de salut public et au comité central démocratique de la garde nationale où il avait été délégué par la 5e compagnie du 19e bataillon.

envoyées à plusieurs reprises, les commandants des bataillons se sont eux-mêmes rendus auprès de lui pour s'enquérir des mesures à prendre ; en dépit de toutes ces démarches, la matinée du 30 s'écoula sans qu'aucun ordre fût donné ; — nul doute que si l'on eût agi dès la première heure, on eût eu facilement raison des quelques factieux qui avaient envahi la mairie. Ce n'est que vers midi, alors que l'agitation était extrême dans tout le quartier et qu'une foule sans cesse grossissante et animée des plus mauvaises intentions se ruait aux abords de la mairie, qu'on commit l'imprudence fatale de faire battre le rappel. Seules, les compagnies dont les officiers étaient gagnés à la cause de l'émeute s'empressèrent d'accourir ; en présence des dispositions hostiles manifestées par elles et de l'attitude non équivoque de la plupart des gardes nationaux, il fallut leur intimer l'ordre d'avoir à se retirer. Une pareille injonction n'était pas faite pour calmer leur effervescence, alors surtout qu'à leur tête se trouvait en sa qualité de capitaine de la 4e compagnie du 20e bataillon, le citoyen Bourret, l'un des membres de la commission provisoire de la Commune.

Il saisit cette occasion pour entraîner toutes ces compagnies à la mairie, où elles vinrent faire cause commune avec l'émeute après avoir défilé sur la place aux cris de : *Vive la Commune!* Quelques instants après, il paraissait lui-même au balcon, y arborait le fanion rouge de sa compagnie, proclamait la Commune et invitait tous les citoyens à venir en armes à la mairie.

En même temps, Bourret, devenu chef militaire de la révolte et prenant le titre de commandant supérieur de la garde nationale, faisait battre le rappel dans tous les quartiers, donnait l'ordre écrit à une compagnie de la garde nationale d'occuper l'arsenal des Missions étrangères [1], et d'en distribuer les armes aux individus qui s'y présenteraient porteurs de bons délivrés par la Commune.

A la même heure, des tentatives d'arrestation avaient lieu

[1] Dans cet arsenal se trouvaient, indépendamment d'un nombre considérable de fusils, 14 canons, 6 obusiers, des mitrailleuses et une quantité prodigieuse de bombes, boulets et munitions de toute nature.

La garde de ce dépôt était confiée aux gardes nationaux du quartier de la Guillotière.

et des barricades s'élevaient dans toutes les rues avoisinant la mairie. Un officier garibaldien présidait à leur construction.

Le désordre allait s'augmentant, et il n'y avait plus désormais à compter que sur les mesures de répression pour triompher d'une émeute qu'avec moins d'indécision, le général de la garde nationale eût certainement pu étouffer à son début. C'était à l'autorité militaire qu'était réservé ce douloureux devoir. Dès la veille, elle avait pris ses précautions et elle était prête à agir vigoureusement si les circonstances l'exigeaient.

A cinq heures, les troupes se mettaient en mouvement, leur départ était annoncé par un coup de canon parti de l'un des forts de Lyon. Elles ne tardèrent pas à déboucher sur le cours de Brosses, situé à quelques centaines de mètres de la mairie de la Guillotière. Elles s'avançaient sur plusieurs colonnes, à la tête desquelles marchaient le général *Crouzat*, commandant la division, le général *Février*, commandant la place, le préfet du Rhône [1], le procureur de la république, et M. de Gourlet, directeur de la sûreté publique, qui firent preuve dans cette circonstance d'un courage et d'une énergie au-dessus de tout éloge. Quant à M. Hénon et au général de la garde nationale, ils se gardèrent bien de se montrer au poste du danger ; alors que tous les autres fonctionnaires donnaient l'exemple et payaient bravement de leur personne, ils avaient jugé prudent de se claquemurer à l'hôtel de ville. Après des sommations plusieurs fois réitérées, mais sans succès, des coups de canon furent tirés à blanc comme suprême avertissement et des charges de cavalerie eurent lieu, mais tout fut inutile : les émeutiers refusèrent de se retirer et il fallut enfin recourir à la force. — Les troupes répondirent au feu par le feu, et après une courte résistance occupèrent la mairie.

Dès lors la fusillade continua dans les rues adjacentes, et

[1] Le préfet du Rhône reçut une balle dans la jambe. Le procureur de la république fut reconnu par un groupe de communards qui se jetèrent sur lui en s'écriant : « Ah! c'est toi, Andrieux, nous allons te faire ton affaire! » Ce magistrat fut renversé à terre, et déjà les fusils étaient braqués sur lui lorsqu'une brigade de cavaliers lancés au galop passa sur le groupe en le bousculant et le dispersant. M. Andrieux fut protégé contre les pieds des chevaux par le corps d'un de ses adversaires tombé avec lui, et il put se relever sain et sauf, à part quelques contusions sans gravité.

autour des barricades, on entendait de temps à autre le crachement des mitrailleuses mêlé au sifflement des balles. Les insurgés embusqués dans les maisons ou derrière des tas de pierres faisaient pleuvoir sur la troupe un feu continu. Comme toujours les femmes se montrèrent les plus acharnées; on vit de ces furies, les cheveux au vent, les mains tachées de sang, courir de barricade en barricade, exciter les hommes et leur distribuer des cartouches. La police municipale était, elle aussi, représentée derrière les barricades : un garde urbain, Jean Saunier, tomba mortellement frappé au moment où, mêlé aux émeutiers, il tirait sur une patrouille de cavalerie[1]; deux autres furent également trouvés, au coin d'une rue, armés de mousquetons. Il a été constaté depuis que l'un et l'autre avaient subi plusieurs condamnations pour délit de droit commun.

A quatre heures du matin, l'insurrection était complétement vaincue : les troupes étaient partout maîtresses de la situation.

*
* *

Le contre-coup de ces événements s'était fait sentir à la Croix-Rousse : des groupes nombreux stationnaient sur les places publiques. Les délégués de la Commune de Paris, Dumont et Caulet de Tayac[2], dans leur prudence habituelle, avaient transporté dans ce quartier le siége de leurs opérations; ils avaient bien promis aux clubistes de Valentino d'être avec eux sur les barricades, mais ils n'étaient pas hommes à tenir une semblable promesse : ils se contentaient d'exciter la foule à prendre les armes et à marcher au secours de la Guillotière. Ces excitations étaient restées sans écho, et la population paraissait devoir demeurer sourde à leurs pressantes sollicitations, lorsque soudain le bruit se répandit que la troupe s'avançait contre les insurgés. A cette nouvelle la surexcitation devint extrême :

[1] Le nombre des personnes tuées dans cette échauffourée ou qui succombèrent à la suite de leurs blessures, s'élève à vingt-neuf. Parmi ces victimes, deux seulement appartenaient à l'armée.

[2] Albert Leblanc avait été arrêté, la veille, par le commissaire de police de Bellegarde, à son retour de Genève, où il venait de faire imprimer des placards incendiaires.

les meneurs en profitèrent pour jeter à la masse ces grands mots : *On massacre nos frères, on égorge les citoyens.*

A leur instigation, le tumulte s'était accru ; des hommes armés circulaient çà et là dans les rues, demandant à hauts cris de se joindre aux émeutiers. La situation était alarmante, et on s'explique difficilement que, sous prétexte d'éviter de plus graves désordres, le général de la garde nationale ait consenti à signer l'ordre de faire battre le rappel dans des bataillons dont toutes les sympathies étaient pour la Commune[1].

Une pareille mesure ne pouvait qu'augmenter l'agitation et produire les plus fâcheuses conséquences.

Les compagnies de la garde nationale étaient à peine réunies que des bandes d'individus s'en détachaient, faisaient irruption dans les salles de vote et en expulsaient le public et les scrutateurs eux-mêmes.

Quelques heures plus tard, Dumont et Caulet de Tayac, ceints d'une écharpe rouge, se présentaient à la tête d'un groupe de gardes nationaux au domicile du commandant du 12e bataillon pour le sommer de prendre parti pour les insurgés. Sur son refus ils prononçaient sa destitution au nom de la Commune et allaient jusqu'à exiger de lui la remise immédiate du sceau du bataillon[2].

De là ils se portaient sur la mairie de la Croix-Rousse qu'ils envahissaient sans rencontrer la moindre résistance et y installaient la commission exécutive de la Commune. Ce comité insurrectionnel entrait aussitôt en fonctions sous la présidence du tisseur Raymond ; autour de lui siégeaient les deux délégués de la Commune de Paris, Dumont et Caulet de Tayac, Gaspard Blanc, Drevet, Pochon et Guittat, ce dernier gérant du *Cri du Peuple* lyonnais. Une partie du 9e bataillon de la garde nationale s'était mise à leur disposition.

Le premier soin des membres de la Commune révolutionnaire

[1] Que s'est-il passé, ce jour-là, au moment où le général Bourras s'est rendu à la mairie de la Croix-Rousse? N'y a-t-il pas eu des pourparlers engagés entre lui et les chefs du mouvement? N'a-t-il fait aucune promesse?... *L'Egalité* (numéro du 7 mai 1871) apprécie en ces termes le rôle qu'il aurait joué dans cette circonstance : « Un général trompe lachement le peuple de la Croix-Rousse en lui jurant qu'il adhère a la Commune et en promettant de se rendre a l'hotel de ville pour la proclamer..... »

[2] *Documents justificatifs,* pièce LIII.

devait être, on le comprend, de procurer des munitions aux gardes nationaux : ils délivraient dans ce but de nombreuses réquisitions dont la plupart portent la signature de l'international Gaspard Blanc[1]. (Voir *Documents justificatifs*, pièce LIV.)

Par leur ordre il était procédé à l'arrestation du commandant du 10e bataillon et au désarmement des gendarmes casernés dans un local contigu à la mairie [2].

A la même heure, c'est-à-dire vers onze heures, obéissant aux injonctions de la Commune, un peloton de gardes nationaux se ruait sur le chemin de fer de Lyon à Sathonay, coupait les fils télégraphiques et barricadait la voie. Le commandant de cette escouade poussa la naïveté jusqu'à signer l'ordre d'arrêter un train à destination du camp de Sathonay. Nous reproduisons cette pièce à titre de curiosité; elle rappelle les ordres de même espèce délivrés, quelques jours auparavant, par le colonel Henry, ordres par lesquels il prescrivait de mettre des poutres sur la voie pour arrêter la circulation des trains :

« Je soussigné, capitaine de la 5e compagnie du 11e bataillon, certifie avoir donné l'ordre au chef de train Perret d'avoir à arrêter le train de Sathonay.

« *Signé :* LEMOINE. »

Pendant que toutes ces mesures étaient prises et que des barricades s'élevaient sur divers points, la commission provisoire envoyait deux parlementaires auprès du général Bourras ; ils étaient porteurs d'une délégation ainsi conçue :

« La commission provisoire de la Commune de Lyon délègue les citoyens Dumont et Caulet de Tayac auprès du général Bourras, afin d'établir, si possible, une entente révolutionnaire.

« *Les délégués de la Commune :*

« GASPARD BLANC et RAYMOND. »

Sur cette pièce était apposé le timbre de la mairie de la Croix-Rousse.

[1] Aucun de ces ordres n'a été signé par Dumont et Caulet de Tayac. On ne trouve leur signature au bas d'aucune des pièces émanées de la commission provisoire.

[2] *Documents justificatifs*, pièce LV.

Ces émissaires ne purent pénétrer jusqu'auprès du général ; découragés sans doute par cet échec, et surtout peu désireux de rejoindre leurs frères et amis de la Croix-Rousse en présence de la mauvaise tournure que prenaient les événements, ils allèrent se réfugier dans une brasserie. Mais leur présence ne tarda pas à être signalée, et ils furent bientôt mis en état d'arrestation par le procureur de la république lui-même.

En dépit des nouvelles peu rassurantes qui leur arrivaient à chaque instant du théâtre de la lutte et de l'insuccès des émeutiers, les autres membres de la Commune n'en continuèrent pas moins à siéger pendant toute la nuit à la mairie de la Croix-Rousse. Dans la matinée du 1er mai, ils donnaient l'ordre de sonner le tocsin, de battre la générale et de réunir les batteries d'artillerie [1] ; mais personne ne répondit à leur appel. Ne se sentant plus soutenus et réduits aux abois, ils ne voulurent pas se retirer avant d'avoir tenté un suprême effort, et par deux proclamations où le mensonge le disputait à la violence, ils appelèrent aux armes toute la garde nationale. Voici le texte de ces deux placards pour l'impression desquels il avait fallu recourir à un déploiement de forces [2] :

I

COMMUNE DE LYON.

« Le sang a coulé dans notre ville. Une réaction infâme a forcé les soldats à mitrailler leurs frères et les vôtres.

« La situation actuelle des esprits fait craindre le retour de nouveaux malheurs, et la garde nationale peut seule, par le calme et la fermeté de sa contenance, empêcher de nouveaux crimes.

« Il est nécessaire qu'une manifestation imposante de la garde nationale de Lyon montre d'une manière évidente la force et la dignité du peuple armé.

« Les gardes nationaux de la Croix-Rousse sont convoqués, en armes, aujourd'hui, à quatre heures du soir et sans attendre

[1] *Documents justificatifs*, pièce LVI.
[2] *Documents justificatifs*, pièce LVII.

l'ordre de leurs chefs ; il est certain que par leur nombre et leur attitude les soldats-citoyens imposeront à leurs frères de l'armée régulière les sentiments de fraternité qu'ils sont en droit d'attendre d'eux.

« Nous le croyons, citoyens, pas un de vous ne manquera à l'appel, et votre union sera un sûr garant qu'il n'y aura plus de sang versé.

« RAYMOND POCHON, DREVET,
G. BLANC, GUITTAT [1]. »

II

COMMUNE DE LYON.

« Citoyens gardes nationaux de la Croix-Rousse,

« Des ordres viennent d'être lus dans les quartiers de la Guillotière, ainsi conçus :

« *Les* 16e, 17e, 18e, 19e *et* 20e *bataillons sont sommés par le préfet de déposer leurs armes dans la mairie de la Guillotière. En cas de non-exécution, il fera appliquer la loi.* »

« Quelle loi? Celle qu'il professe depuis hier à coups de fusil.

« Citoyens de la Croix-Rousse, voulons-nous recevoir ce dernier soufflet? Non, levons-nous tous en masse, faisons respecter la dignité du peuple lyonnais, qui n'avait jamais été témoin d'un semblable assassinat.

« CITOYENS, AUX ARMES! AUX ARMES! DEMAIN PEUT-ÊTRE IL N'EN SERA PLUS TEMPS.

« Au nom de la Commune,

« *La commission exécutive.* »

Ces cris désespérés furent loin de produire le résultat que l'on en attendait; c'est à peine si quelques gardes nationaux

[1] Ces cinq individus, réunis à Dumont et Caulet de Tayac, composaient la commission provisoire installée à la mairie de la Croix-Rousse dans la soirée du 30 avril, commission qui est restée en fonctions jusqu'au 2 mai.

Drevet (Jean), tisseur, rue de la Visitation, 8, sous-lieutenant à la 5e compagnie du 12e bataillon, nommé par la Commune, dans la nuit du 30 avril, au commandement de ce bataillon.

se rendirent à cet appel. Les membres de la Commune comprirent qu'il était impossible désormais de tenter la moindre résistance : à la vue de cette défection ils ne songèrent plus qu'à se soustraire par la fuite aux conséquences de leurs actes. Avant leur départ et sur l'injonction qui leur en fut faite par un détachement de soldats, ils donnèrent l'ordre écrit de suspendre la construction des barricades et de procéder au rétablissement de la voie ferrée [1]. Quelques heures plus tard l'agitation avait complétement cessé dans ce quartier : les barricades avaient disparu comme par enchantement, démolies par ceux-là mêmes qui les avaient élevées. Tel fut le dénoûment de cette insurrection, dont toute la responsabilité doit retomber sur ces énergumènes aux gages de l'Internationale qui, durant de longs mois, s'étaient fait un jeu de surexciter par les discours les plus incendiaires et les déclamations les plus insensées une foule ignorante et crédule [2].

En terminant le récit des faits qui se rattachent aux événements du 30 avril, nous tenons à appeler l'attention de nos lecteurs sur un document d'une certaine importance, document qui permet de mesurer l'étendue des désastres dont la ville de Lyon était menacée par les agents de la Commune de Paris. Nous voulons parler d'une lettre écrite par l'un de ses délégués au maire de Lyon. Voici dans quels termes était conçue cette dénonciation :

« Lyon, vendredi 19 mai 1871.

« Monsieur le maire de Lyon,

« La Commune de Paris dont je suis délégué vient, en me révoquant de mes fonctions, de m'infliger une insulte que je ne croyais pas avoir méritée. J'avais fait à Lyon pour la Commune plus que n'importe qui aurait pu faire ; mais puisque la Commune veut rompre avec moi, je la ferai périr.

[1] *Documents justificatifs*, pièce LVIII.

[2] *Le Cri du Peuple* de Paris (5 mai 1871) indiquait comme la cause véritable de cette insurrection *la prétention élevée par le préfet de n'admettre au scrutin que les électeurs inscrits sur les listes impériales* (*textuel*). Voir aux *Documents justificatifs*, pièce LVIII *bis*, le récit de l'incident Favier dans la séance du conseil de guerre de Lyon. — 14 novembre 1871.

« La faction socialiste de Paris comptait ÉNORMÉMENT SUR LYON POUR INQUIÉTER VERSAILLES PAR DES TROUBLES INTÉRIEURS. ELLE A CRU VOIR SES ESPÉRANCES RÉALISÉES LE JOUR DES ÉVÉNEMENTS DE LA GUILLOTIÈRE. Se voyant déçue, elle garde rancune à la ville de Lyon. Aussi je suis à même, d'après les instructions que j'ai reçues de Paris avant ma destitution, de vous prévenir de veiller avec le plus grand soin sur votre ville si vous ne voulez pas voir arriver des catastrophes. Mes instructions particières « m'ordonnaient de RECRUTER DES HOMMES POUR FAIRE SAUTER LES GAZOMÈTRES ET INCENDIER L'ARSENAL, LA PRÉFECTURE, LE MUSÉE, L'HÔTEL DE VILLE ET LA BOURSE.

« On devait m'envoyer un chimiste pour préparer du phosphore d'hydrogène liquide afin d'allumer ces incendies.

« Puis, une fois la troupe et la population occupées à éteindre ces incendies, je devais me diriger vers les casernes et y mettre le feu à l'aide de bombes en verre remplies d'un liquide inflammable.

« Ces bombes sont à Lyon; elles ont été apportées par le chimiste que la Commune m'avait envoyé. C'est ce même chimiste qui, muni d'un mandat de Paris, m'a remis ma destitution. Ah! la Commune n'est pas contente de ses serviteurs! Que ceci leur serve de leçon! Quant à moi, je pars pour l'Italie, et quand vous recevrez cette lettre, monsieur, je serai à Marseille.

« Veuillez agréer, citoyen, mes salutations.

« L. CREUZAT.

« *P.-S.* — Le nouveau délégué de la Commune est un jeune homme imberbe, il est d'origine américaine. »

Le lendemain des événements du 30 avril, la municipalité publiait cette étrange proclamation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Commune de Lyon.

« Citoyens,

« De bien douloureux événements se sont accomplis hier. Au nom de la république, au nom de l'humanité, unissons nos

efforts pour que de pareilles calamités ne se renouvellent pas.

« Ces agitations ne sont provoquées que par nos ennemis, dans un but *de restauration monarchique*. Les continuer serait mettre le comble aux malheurs qui affligent notre patrie.

« Nous en appelons à votre cœur, à votre amour des institutions républicaines qu'on voudrait détruire, et qui ne peuvent se fonder que par l'ordre, le travail, le respect du suffrage universel et la saine pratique de la liberté.

« Citoyens,

« Fermez l'oreille aux mauvais conseils d'hommes qui vous sont étrangers; songez à l'envahisseur et à la conservation de la république.

Le maire de Lyon,
HÉNON.

Les adjoints,
CHEPIÉ, CONDAMIN, BARODET,
CHAVEROT, CHAVANNE.

Le général de la garde nationale,
BOURRÀS.

CHAPITRE XX

ATTITUDE DE L'INTERNATIONALE A LYON AU LENDEMAIN DU 30 AVRIL. — ORGANISATION DU COMITÉ CENTRAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE DE LA FRANCE MÉRIDIONALE. — MANIFESTES DE CE COMITÉ. — LETTRE D'ALBERT RICHARD. — IL ENVOIE DES ÉMISSAIRES A GENÈVE. — MANIFESTES ET PLACARDS INCENDIAIRES AFFICHÉS A LYON PENDANT LES MOIS D'AVRIL ET MAI 1871.

Cet échec aurait dû déconcerter les agents de l'Internationale et les faire renoncer à leurs entreprises criminelles, mais ils n'étaient pas hommes à se laisser abattre par la mauvaise fortune. Tant que la Commune de Paris n'eut pas succombé, ils restèrent sur la brèche. Albert Richard et Blanc, qui avaient réussi à déjouer toutes les recherches de la police, recommencèrent de plus belle leur propagande socialiste et révolutionnaire.

Dès que l'émotion produite par les événements de la Guillotière fut calmée, ils s'occupèrent d'organiser un nouveau comité dit *comité central républicain socialiste de la France méridionale*, dont l'action devait s'étendre dans toutes les villes importantes du Midi et du Centre, MAIS QUI DEVAIT RESTER INVISIBLE ET INSAISISSABLE JUSQU'AU JOUR DU TRIOMPHE, AFIN DE NE COMPROMETTRE PERSONNE.

Voici quelques proclamations de ce comité; elles donnent la mesure du but que s'étaient proposé ses fondateurs et des inspirations auxquelles ils obéissaient :

I

Protestation des républicains socialistes.

« Citoyens!

« Au moment où l'héroïque Paris soutient une lutte à outrance contre les représentants du despotisme et de la superstition ;

« Pendant que la réaction cléricale et monarchique emprisonne, exile, fusille, menace et calomnie les défenseurs du peuple ;

« Pendant que vingt villes de France s'agitent, frémissent et attendent avec anxiété le triomphe de la VÉRITABLE RÉPUBLIQUE ;

« Alors que les ouvriers de Marseille et de Lyon font au prix de leur sang de généreux efforts pour secouer le joug de ces vieillards sans pudeur et sans conscience qui veulent nous plonger pour toujours dans la misère et l'oppression ;

« Il s'est trouvé des gens assez infâmes pour tromper le peuple en se disant hypocritement républicains et partisans de l'autonomie communale ;

« En parlant de conciliation, quand la réaction implacable cherche à nous écraser ; en poussant le peuple à voter sur L'ORDRE DES TRAITRES DE VERSAILLES, avant que la réaction soit vaincue et pendant que les véritables républicains sont paralysés par des poursuites et par des condamnations ;

« En présentant à Lyon des candidats dont les uns sont foncièrement *réactionnaires*, tandis que les autres sont des nullités qui n'offrent aucune garantie à la République ;

« Ils ont cherché à arrêter l'essor de la révolution, à annuler par la ruse la volonté populaire ; le ROYALISTE PICARD les a félicités en pleine Assemblée à Versailles.

« Au nom du peuple qu'on a trompé et exploité, au nom de la justice méconnue, au nom de l'avenir de Paris, au nom de la liberté que nous rêvons et que nous ne nous laisserons pas arracher par une BANDE DE SCÉLÉRATS, nous déclarons traîtres à la république et à la France ceux qui ont poussé à ces coupables élections que nous considérons comme nulles et non avenues.

« Le peuple ne peut plus entendre maintenant la voix de ses amis ; la presse n'est plus libre et les républicains sont en prison. Qu'il pense et réfléchisse lui-même ; qu'il ne se laisse plus endormir par les manœuvres jésuitiques de ces réactionnaires les plus dangereux de tous, qui ne se disent républicains que pour mieux seconder les Thiers, Jules Favre et autres monarchistes.

« Qu'il se rappelle surtout que les véritables républicains ne sont pas ceux qui pleurent honteusement pour demander des

transactions et des compromis, mais qui veulent l'anéantissement complet des ennemis du peuple, L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉPUBLIQUE SANS ARMÉE PERMANENTE, SANS BUDGET DES CULTES, SANS MAGISTRATURE, SANS FONCTIONNAIRES ET L'AUTONOMIE COMMUNALE SANS PRÉFET, SANS MAIRE ET SANS DICTATURE D'UN GOUVERNEMENT CENTRAL[1].

II

Le comité central républicain socialiste de la France méridionale.

Aux habitants de Lyon.

« Ouvriers, commerçants et industriels !

« On vous cache la vérité à tous avec le plus grand soin!

« Les jésuites et les monarchistes dépensent des sommes immenses pour vous diviser, pour vous faire haïr les uns les autres, pour faire calomnier et pour perdre dans l'opinion publique ceux qui se sacrifient pour l'autonomie communale et pour la régénération sociale.

« Méfiez-vous des langues venimeuses et apprenez à juger par vous-mêmes.

« Deux partis sont en présence aujourd'hui :

« L'un est composé des successeurs et des héritiers de ces vampires qui depuis des siècles sucent le sang et les trésors de la France. Royalistes, impérialistes, faux républicains, jésuites, monopoleurs, exploiteurs; voilà ceux qui à l'aide de déclarations hypocrites et de manœuvres de toute espèce essayent de vous tromper.

« C'est le gouvernement de Versailles qui combat pour eux avec une armée de gendarmes, de sergents de ville, de mouchards, de Vendéens et de sacristains.

« Du côté de la Commune de Paris, au contraire, sont les fils des hommes de 89 et de 92, ceux qui veulent délivrer la France des chaînes qui la meurtrissent, ceux qui veulent la liberté et

[1] Cette proclamation fut affichée clandestinement pendant la nuit du 14 au 15 mai, mais dans les quartiers excentriques seulement.

justice pour tous. C'est dans les rangs du travail et de la moyenne bourgeoisie que se recrutent les combattants de Paris.

« Entre les deux partis qui combattent, il n'y a pas de moyen terme, la conciliation est impossible et ceux qui la prêchent sont des traîtres ou des hypocrites.

« Peut-on concilier le maître avec l'esclave, la victime avec le bourreau?

« La république ou la mort : voilà quelle doit être aujourd'hui la devise des hommes de cœur.

« Traitez comme d'ignobles reptiles ceux qui vous disent que les républicains socialistes ne veulent que la ruine et le désordre.

« Nous voulons arriver par la libre fédération des communes délivrées de l'action atrophiante de l'autorité et de la légalité centralisées, du joug des hiérarchies et des monopoles, à la libre solidarité de tous les producteurs qui seule peut détruire la misère et la souffrance tout en favorisant l'initiative et la propriété individuelles plus qu'elles ne l'ont jamais été jusqu'à présent.

« Ce n'est point par une perturbation violente de l'ordre social que ces grands résultats peuvent être obtenus et c'est pourquoi la Commune doit protéger également tous les citoyens, *quelles que soient leurs opinions et quelle que soit leur position sociale, dans leur personne et dans leurs propriétés.*

« Que l'industrie et le commerce ne soient donc point inquiets; au gouvernement de la Commune plus qu'à tout autre, il importe que la production et le mouvement des affaires ne soient point ralentis.

« Les travailleurs molestés, les commerçants écrasés d'impôts et de dettes, les industriels privés du crédit et des débouchés qui leur sont nécessaires, sont tous appelés à bénéficier de la révolution qui s'accomplit.

« C'est pour maintenir dans ces voies et pour coordonner le grand mouvement révolutionnaire actuel qu'a été formé le *comité central républicain socialiste de la France méridionale.*

« Ce comité, dont l'action s'étend dans toutes les villes importantes du Midi et du Centre, restera invisible et insaisis-

sable jusqu'au jour du triomphe, pour *ne compromettre personne et pour échapper aux recherches de la police.*

« Un certain nombre d'hommes sûrs ayant la confiance du peuple seront seuls en rapport avec lui.

« Mettons-nous tous à l'œuvre et avec courage ; le succès est certain.

« Des mesures efficaces ont été prises, et bientôt la Commune sera proclamée dans toute la France méridionale.

« Ouvriers, commerçants et industriels, unissez-vous sur le terrain du devoir et de l'intérêt commun, et la France régénérée nous récompensera tous de nos efforts !

« *Le comité central républicain socialiste de la France méridionale.*

« Ce 16 mai 1871. »

III

« Citoyens lyonnais,

« Le moment est venu de faire cesser l'attentat infâme qu'une Assemblée de chouans veut commettre sur la république.

« Le moment est venu de venger nos frères parisiens des assassinats commis sur eux.

« Il ne faut pas que l'œuvre monstrueuse entreprise par Versailles contre le droit et le progrès s'accomplisse et refoule, pour un siècle peut-être, l'ère de liberté qu'avait promise l'aurore du 4 septembre.

« C'est maintenant que les Lyonnais indignés doivent jeter dans la balance de la révolution le poids de leur civisme et de leur attachement à la république.

« Lyonnais, prenez vos armes, c'est le seul moyen d'empêcher les emprisonnements et les proscriptions, dernière espérance d'un gouvernement interlope qui veut régner à tout prix, et qui espère arriver à ses fins par la *Terreur blanche.*

« AUX ARMES, CITOYENS LYONNAIS, AUX ARMES !

« Levez-vous comme se sont levés vos pères de 32 et de 34 et renversez d'un souffle le petit Thiers et tous ses suppôts.

« Levez-vous ! et les renégats qui prétendent vous tyranniser encore disparaîtront sans laisser de traces.

« Courez à vos fusils, sinon vous vous verrez bientôt désarmés, décimés et condamnés à ramper indéfiniment devant un maître aussi inique que celui qui vous a piétinés pendant vingt ans.

« Citoyens lyonnais, votre devoir comme votre intérêt vous le commandent, prenez vos armes et balayez vos oppresseurs.

« AUX ARMES, AUX ARMES!

« *Le comité central républicain socialiste de la France méridionale.*

« Lyon, le 18 mai 1871. »

Ces diverses proclamations, rédigées par Gaspard Blanc et Albert Richard, avaient été imprimées à Genève par les soins de l'Internationale et tirées à plusieurs milliers d'exemplaires. Comme il fallait à tout prix les soustraire aux investigations de la police de Bellegarde et surtout ne pas donner l'éveil sur les agissements de ce nouveau comité, un émissaire [1] avait été envoyé à Genève avec la mission spéciale de concerter avec Perron et Ozeroff [2] les mesures à prendre pour que ces manifestes pussent rentrer sûrement en France.

Les lettres suivantes d'Albert Richard et de Gaspard Blanc indiquent d'une manière précise le rôle qu'ils ont joué dans cette circonstance, et confirment tout ce que nous venons de dire au sujet de l'envoi d'un émissaire à Genève et de la mission qui lui avait été confiée :

« NOUS PRÉPARONS UN MOUVEMENT SÉRIEUX, écrit Richard [3] à Perron, le 12 mai 1871.

« Je crois pouvoir compter sur notre vieille amitié et j'ai maintenant besoin plus que jamais d'y faire appel.

« Je te prie d'aider le jeune homme qui te remettra ce billet de tes conseils et de tes renseignements.

[1] Lance (Claude), ouvrier tisseur, affilié à l'Internationale depuis le 14 février 1870, — Engagé pendant la guerre dans une compagnie de francs-tireurs.

[2] Membres influents des sections génevoises. Perron (Charles), demeure à Carouge, rue de Lancy.

[3] Voir aux *Documents justificatifs* pièce LXXXV, les appréciations des journaux de l'Internationale sur la conduite d'Albert Richard et de son acolyte, Gaspard Blanc.

« Le plus difficile, le voici : il s'agirait de trouver quelqu'un qui transporterait à Seyssel ou Annecy UN BALLOT D'IMPRIMÉS MIS EN CAISSE ET TRANSFORMÉS POUR LA CIRCONSTANCE EN QUELQUE INOFFENSIF PRODUIT DE L'INDUSTRIE, TEL QUE SAVON, ETC. : LE TOUT SERAIT ADRESSÉ A QUELQU'UN DE SUR A LYON.

« Si tu ne nous aides pas, nous serons très-embarrassés.

« Je compte sur toi et t'embrasse fraternellement.

« *Signé :* ALBERT RICHARD. »

Au bas de cette lettre se trouvait *ce post-scriptum* de la main de Gaspard Blanc :

« En outre de ce que vous demande Albert, je vous prie de vouloir bien revoir avec soin les épreuves DES DIVERSES IMPRESSIONS QUE NOUS FAISONS FAIRE A GENÈVE.

« Ce cosaque de Jonck qui les a corrigées l'autre [1] fois y a laissé des imperfections épatantes. Les Lyonnais sont des GANACHES, mais ils sont très-méticuleux pour ce qui est des choses de l'orthographe. Occupez-vous donc immédiatement de nos IMPRESSIONS.

« Poignée de main,

« GASPARD BLANC. »

« Informe-toi, écrivait à la même époque un autre membre [2] de la *fédération lyonnaise* à l'un de ses amis réfugiés à Genève [3], si, en passant par Saint-Jullien (Haute-Savoie), des paquets que l'on te ferait remettre pourraient venir ici sans subir la douane. En cas contraire, informe-toi où il faudrait se rendre le plus proche et quelles sont les personnes qui pourraient le passer jusqu'au dit endroit. Tu nous rendrais un grand service : FAIS CELA SANS DÉLAI ET N'EN PARLE ABSOLUMENT A PERSONNE, PAS PLUS A CHOL [4] qu'aux autres.

« Salut et fraternité.

« CAMILLE CAMET. »

[1] Il s'agit des proclamations affichées dans la nuit du 29 au 30 avril.

[2] Camille Camet, tisseur, qui a fait partie du comité central du salut de la France.

[3] Dumartheray, impliqué dans les poursuites dirigées contre l'Internationale au mois d'avril 1870.

[4] Chol, membre de l'Internationale, ex-commissaire central à Lyon.

Le comité central républicain socialiste avait envoyé des délégués dans toutes les villes du Midi, afin d'agir puissamment sur les groupes révolutionnaires déjà formés, de surexciter les masses et de provoquer leur soulèvement en faveur de la Commune de Paris. Tous ces délégués étaient nantis d'un mandat ainsi conçu :

COMITÉ CENTRAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

DE LA FRANCE MÉRIDIONALE.

Mandat est donné au citoyen

intermédiaire entre le comité et l'un des groupes révolutionnaires à l'effet

d

A le 1871.

Le délégué à la signature.

Au bas de chaque mandat figurait cette mention significative :

Article 4. — Aucun nom et aucune signature ne devront jamais être portés SUR LES PIÈCES. ILS SERONT REMPLACÉS PAR DES INITIALES, UN PARAPHE OU UN SCEAU.

Le nombre de ces délégués devait être considérable, si l'on en juge par le nombre des mandats imprimés à Genève.

Tous ces délégués étaient déjà entrés en campagne lorsque la chute de la Commune de Paris vint déranger leurs calculs : ils comprirent que l'heure des revendications était passée et que toute tentative insurrectionnelle n'aboutirait désormais qu'à une sanglante répression. Ils renoncèrent donc à leur entreprise ; depuis cette époque, ce comité n'a plus donné signe de vie. Signalons encore qu'à la date du 5 mai, le conseil municipal avait convoqué à Lyon, pour le 14, un congrès de toutes les municipalités de la province (*Documents justificatifs*, pièce LIX *bis*). Quelques jours auparavant ses délégués se rendaient à Paris et à Versailles sous prétexte de conciliation (*ibidem*).

Nous en avons fini avec les agissements de l'Internationale

et du jacobinisme à Lyon durant la période qui s'est écoulée depuis le désastre de Sedan jusqu'à l'entrée des troupes dans Paris. Pour compléter cet historique, il nous reste à faire connaître quelle est à l'heure actuelle la situation de l'Internationale dans cette ville.

Avant d'aborder cette étude, nous devons dire un mot de ces nombreuses affiches qui, pendant les mois d'avril et mai, furent maintes fois placardées nuitamment sur les murs de Lyon. Tantôt c'étaient des manifestes ou des programmes de la Commune de Paris [1], tantôt des proclamations à l'armée ou des appels aux armes adressés aux grandes villes de la province par les divers comités révolutionnaires dont nous avons parlé. La plupart de ces affiches, où l'odieux le dispute au ridicule, valent la peine d'être connues : nous en reproduisons quelques-unes des plus significatives (Voir *Documents justificatifs*, pièce LIX).

Nous devons ajouter qu'à la même époque des placards identiques étaient apposés à Bordeaux, Marseille, Le Havre, Brest (nuit du 12 au 13 avril), Rennes, Grenoble, Toulouse, Nîmes, etc., etc.

Le 18 mai, le *Salut public*, journal de Maroteau, annonçait « qu'une délégation communale émanant de la commune de Paris était en train de fonctionner à Lyon où elle ne tarderait pas à donner d'utiles résultats. »

[1] Ces manifestes étaient envoyés le lendemain de leur publication aux délégués Dumont, Leblanc et Caulet de Tayac. Ils étaient chargés à leur tour d'en expédier dans toutes les villes voisines. On n'avait qu'à s'inscrire au bureau du journal *le Cri du Peuple* pour en recevoir des exemplaires destinés à être placardés ou même distribués sur la voie publique. Un cafetier de Tarare notamment, dans une lettre écrite au gérant *Guittat*, le priait de vouloir bien lui faire parvenir des programmes de la Commune de Paris aussitôt qu'il en recevrait.

CHAPITRE XXI

LA VÉRITÉ SUR LE RÔLE ET LES AGISSEMENTS DE L'INTERNATIONALE. — ELLE DISSIMULE SON ACTION SOUS LE COUVERT DE COMITÉS RÉVOLUTIONNAIRES AFIN DE NE PAS SE DISCRÉDITER EN CAS D'INSUCCÈS. — SITUATION ACTUELLE DE L'INTERNATIONALE A LYON.

A Lyon, comme dans la plupart des villes où elle a réussi à s'implanter, l'Internationale n'a eu pendant plusieurs mois d'autre préoccupation que de fomenter des émeutes et d'essayer ainsi les forces du prolétariat. Tous ses efforts y ont tendu à la création de comités révolutionnaires, recrutés dans ses rangs et dans ceux du jacobinisme, agissant à son instigation et dont l'existence se traduisait par des actes d'une violence inouïe et des appels sans cesse réitérés à la guerre civile. A la faveur de nos désastres et du désarroi profond dans lequel une série de défaites avait jeté le pays, elle a pu tout à son aise agir, s'organiser, se réunir, lancer manifestes sur manifestes, sans que l'autorité (quelle autorité!!) ait jamais songé à apporter la moindre entrave à des agissements dont il eût été cependant facile dès le principe de deviner le véritable caractère.

Nous avons vu au 4 septembre l'Internationale y faire ouvertement parade de ses sentiments patriotiques, prêcher la guerre à outrance, réclamer à hauts cris la levée en masse, l'armement général de la nation. Elle voulait à l'aide de pareilles démonstrations donner le change sur ses projets intimes ; aussi, tandis que le public croyait à la sincérité de son attitude, ses adeptes déclaraient-ils dans leurs conciliabules privés qu'ils ne se serviraient jamais de leur fusil que contre LES PRUSSIENS DE L'INTÉRIEUR.

Il est une objection que ne manqueront pas de nous faire les gens qui croient encore que l'Internationale veut réaliser par des

moyens économiques l'émancipation du prolétariat. Ils viendront sans doute prétendre que, dans tous les agissements que nous avons signalés, l'Internationale n'a joué qu'un rôle des plus secondaires et que l'action des comités jacobins a été partout prépondérante.

Nous répondons que ces comités sont exclusivement l'œuvre de l'Internationale, et, à toutes les preuves que nous avons déjà fournies en les empruntant à des documents d'une authenticité incontestable, nous pouvons ajouter un autre argument, irrésistible, puisé dans les déclarations mêmes de ses adeptes. Il suffit de parcourir les procès-verbaux des séances tenues par les sections parisiennes pendant le siége et pendant la Commune pour être édifié sur la tactique à laquelle obéissait partout l'Internationale. Voici en effet sur quels principes reposait cette tactique : *profiter de toutes les libertés nouvelles pour s'organiser puissamment; procéder sur tous les points à la formation de comités chargés de coordonner le mouvement révolutionnaire et d'exercer par leur attitude une pression, soit matérielle, soit morale, sur les décisions des municipalités; placer à la tête de tous ces comités un ou plusieurs de ses membres qui agiraient comme citoyens et non comme membres de l'Internationale;* lancer ces comités dans les manifestations qu'il serait nécessaire de provoquer, mais avoir soin de dissimuler le plus possible la part qu'y prendrait l'Internationale, afin qu'en cas d'insuccès, ce fût le comité seul qui fût discrédité. En un mot, pendant toute cette période, l'Internationale, qui a été surprise par les événements du 4 septembre, et qui craint à ce moment de ne pouvoir engager la lutte avec des chances assez sérieuses de succès, cherche à cacher son jeu sous le couvert de comités qui tous, sous des noms différents, poursuivent au fond le même but, *la fédération révolutionnaire des communes*. L'un de ces comités vient-il à échouer dans une tentative insurrectionnelle, il n'aura plus qu'à disparaître ou à se réorganiser sur des bases nouvelles, et tout sera dit. Qu'on songe au contraire aux conséquences désastreuses qu'eût entraînées pour l'Internationale, ayant agi comme corps, un insuccès quelconque ! c'eût été donner une preuve de la faiblesse des ressources dont elle disposait, et elle tenait alors essentiellement

à laisser croire que sa puissance était immense et inébranlable[1]. A Paris, par exemple, c'est elle qui, dans la soirée du 4 septembre, décide la création du *comité central des vingt arrondissements*, comité où domine l'élément jacobin et dont elle se servira bientôt pour faire le 31 octobre et le 22 janvier ; plus tard elle appliquera ses statuts à l'organisation du *comité central de la garde nationale* et en prendra d'une manière occulte la direction pour préparer la révolution du 18 mars.

Partout les agissements de l'Internationale ont été les mêmes. Nous savons ce qu'elle a fait à Lyon et comment ont fonctionné ses divers comités. Au 28 septembre, c'est *le comité central du salut de la France* qui envahit l'hôtel de ville. Le 4 novembre, une manifestation armée des chantiers nationaux a lieu à l'instigation du *comité central fédératif*. Au 23 mars et au 30 avril, nous trouvons à l'œuvre *le comité central démocratique de la garde nationale*, au sein duquel l'Internationale compte de nombreux délégués. Quelques jours plus tard, un nouveau comité était organisé, *le comité central républicain socialiste de la France méridionale*.

Ce fut là le dernier acte révolutionnaire de l'Internationale à Lyon. Privée de ses chefs, désorganisée par les nombreuses arrestations opérées dans ses rangs, ne se sentant plus soutenue par la garde nationale, elle parut désormais se recueillir et dissimuler son existence. Les derniers exploits de la Commune de Paris lui avaient porté un coup terrible. Toutes les sympathies qui lui avaient été jusqu'alors prodiguées s'évanouirent. Un instant la municipalité lyonnaise s'était associée à l'indignation générale dont l'*Internationale* était devenue l'objet ; mais ce beau mouvement ne fut pas de longue durée : elle se ravisa bientôt, et, au lieu de sacrifier toutes les recrues de l'Internationale qu'elle avait mises dans sa police ou même dans les divers services publics placés dans ses attributions, elle en

[1] Cette préoccupation avait été poussée si loin, qu'au mois de janvier 1871 le conseil fédéral parisien n'avait pas voulu publier sous son nom un journal, de peur d'être obligé d'en suspendre la publication faute de fonds (ce qui eût produit un mauvais effet) : il avait été alors décidé que ce serait la section des *Ternes et Batignolles* qui assumerait la responsabilité d'une déconfiture regardée comme inévitable. Le journal publié par cette section sous ce titre : *La République des travailleurs*, n'eut, en effet, que quelques numéros.

augmenta le nombre, comme pour donner de nouveaux gages à cette infernale association et jeter ainsi un défi à l'opinion publique.

Un seul comité avait survécu : c'était le comité de *l'alliance républicaine*, plus connu sous le nom de *cercle de la rue Grolée*. Formé de la fine fleur du jacobinisme et de l'Internationale, ce comité, dont les tendances communardes s'étaient manifestées dès le 23 mars et qui avait pris une part si active aux réunions où avaient été combinés tous les détails de l'émeute du 30 avril, a exercé pendant plusieurs mois une influence désastreuse sur les destinées de la ville de Lyon. Lors des dernières élections au conseil général et au conseil municipal sa puissance s'est relevée de la façon la plus inquiétante, et, tandis que les conservateurs, fidèles à leurs habitudes ou sous de futiles prétextes s'abstenaient de voter, tous ses adeptes se rendaient au scrutin et assuraient par leurs suffrages le succès des candidatures les plus excentriques [1]. Aujourd'hui ses créatures siégent dans tous les conseils : la majorité leur est même acquise dans la plupart de ces assemblées.

Aussi, en dépit de sa dissolution si bruyamment annoncée, ce comité n'a jamais cessé de fonctionner ; il a couvert la ville de Lyon de sections révolutionnaires, et si jamais de nouvelles élections sont rendues nécessaires, nul doute qu'avec les éléments dont il dispose il ne lui soit facile de faire triompher ses candidats, surtout si le système de l'abstention continue à prévaloir et que les conditions du cens électoral ne soient pas profondément modifiées.

La fédération lyonnaise, qui comptait au mois de juillet 1870 trente-trois corporations adhérentes, existe-t-elle encore ? a-t-elle depuis cette époque recruté de nouveaux adhérents [2] ? quelle est à Lyon actuellement l'organisation de l'Internationale ? Telle est la dernière question à laquelle nous avons à répondre.

L'Internationale a toujours compté et compte encore de nombreux adhérents à Lyon, mais toutes ces adhésions sont de-

[1] Voir aux *Documents, justificatifs* pièce LIX, la formule du mandat qui a dû être accepté par tous les candidats patronnés par ce comité.

[2] Voir l'indication de ces corporations, *L'Internationale*, pages 188 et 189.

venues individuelles. La fédération ne fonctionne plus depuis le mois de septembre 1870 [1], et c'est à peine si dans ces derniers temps quelques corporations se sont assemblées pour traiter de questions relatives à leur salaire. Les corporations ne sont plus comme autrefois réunies en un seul faisceau par une commission fédérale composée d'autant de délégués qu'il y avait de corporations adhérentes. La désorganisation sous ce rapport est des plus complètes. Cet état de chose s'explique naturellement par l'absence des Albert Richard, Gaspard Blanc, Palix, Chol et autres véterans de l'Internationale, qui eussent pu tenter avec succès la reconstitution d'une nouvelle fédération. En dehors des séances secrètes que tient le cercle de la rue Grolée, aucune réunion de l'Internationale n'a lieu, n'en déplaise à *Paris-Journal:* tout se réduit à des rapports verbaux entre les adeptes et les anciens membres de la commission fédérale. A proprement parler, il n'existe plus pour le moment de section de l'Internationale à Lyon : les affiliés agissent individuellement, isolément et se communiquent tout ce qui peut intéresser l'association, mais aucun lien ne les rattache entre eux, et s'ils échangent parfois des correspondances avec le conseil central de Londres, c'est en leur nom personnel et nullement en qualité de fondés de pouvoirs ou de correspondants de la section. On ne compte plus aujourd'hui que des affiliés *directs* à *l'Internationale :* autrefois la plupart des adhérents ne l'étaient que comme membres de sociétés corporatives qui avaient voté en bloc leur affiliation. Nous sommes loin, comme on le voit, de ces vingt-trois sections se réunissant tous les jours et où bon leur semble, dont quelques journaux ont naguère signalé l'existence à Lyon. A aucune époque il n'a existé dans cette ville plus d'une section. En effet, si nous remontons à l'année 1867, nous trou-

[1] Quant à Landeck, dont *Paris-Journal* (numéro du 28 août 1871) annonçait la présence à Lyon, il n'y a jamais mis les pieds : ce voyage de Landeck n'a jamais eu lieu ; il en est de même des agissements *du tanneur* et de *Pyrargue*, qui sont représentés dans le même numéro comme les factotums de l'Internationale à Lyon.

Des renseignements puisés aux sources les plus authentiques nous permettent d'affirmer que toutes les indications reproduites par ce journal relativement au nombre des affiliés, aux faits et gestes des sections lyonnaises sont inexactes.

vons une section unique, subdivisée en dix-huit groupes et dont l'administration est confiée à une commission exécutive. En 1870, le mode d'affiliation était différent, mais le résultat au point de vue qui nous occupe était le même : au lieu d'adhésions individuelles, c'étaient des adhésions collectives qui se produisaient ; mais aucun des groupes corporatifs [1] affiliés ne constituait à lui seul une section comme cela se pratique à Genève [2]. Il étaient rattachés entre eux par un pacte fédéral, et la gestion de leurs intérêts était dévolue à une commission unique dite *commission fédérale*. Cet état de choses s'est continué jusqu'au mois de septembre 1870. A dater de ce jour, les meneurs de l'Internationale ont laissé sommeiller cette organisation pour se jeter résolûment sur le terrain politique et donner un libre cours à leurs aspirations révolutionnaires. D'ailleurs les événements ne permettaient plus à la fédération de continuer utilement l'œuvre entreprise sous ses auspices : la plupart de ses délégués venaient d'être compris dans les levées, et leur départ, en privant la fédération d'un concours qui eût été si précieux pour assurer le triomphe du prolétariat, ne pouvait manquer d'y jeter le désarroi le plus profond. Il n'y avait plus alors à s'occuper de questions de salaire ou à fomenter des grèves : l'industrie était paralysée, les ateliers fermés, le chômage à peu près général. On ne devait plus songer qu'à surexciter les masses et travailler au déchaînement des passions révolutionnaires. Nous savons comment les coryphées de l'Internationale se sont acquittés de cette patriotique mission.

On peut évaluer à 1,200 environ le chiffre actuel des internationaux lyonnais. Nous ne parlons ici, bien entendu, que des membres actifs, et nullement de tous ces ouvriers dont l'affiliation a été la conséquence forcée de l'affiliation même de la corporation à laquelle ils appartiennent et qui sont demeurés complétement étrangers. En tenant compte de ces affiliations

[1] Il existe entre la section et le groupe corporatif une très-grande différence : les groupes corporatifs n'admettent que des individus de la même profession ; dans la section, au contraire, se trouvent réunis tous les adhérents compris dans un rayon déterminé, quel que soit le métier qu'ils exercent.

[2] A Genève, chaque corporation forme une section spéciale ayant son bureau particulier, ses statuts, ses réunions, etc.

collectives, le nombre des adhérents pourrait être porté à plus de 20,000 : il est en effet des corporations, comme celles des passementiers, des ovalistes, des tisseurs, des veloutiers, qui comptent plusieurs milliers d'ouvriers.

En résumé, si, au point de vue de l'organisation, l'Internationale n'a plus cette vitalité d'autrefois, il est certain néanmoins qu'elle possède à Lyon des éléments très-sérieux et qu'un jour ou l'autre, sous l'impulsion d'un chef qui lui manque actuellement, elle se rendra de nouveau maîtresse de la situation. D'ailleurs cette tâche lui sera singulièrement facilitée par l'inertie dont l'autorité municipale ne cesse de donner les preuves les plus éclatantes, et surtout par l'appui que lui prêteront à un moment donné les adeptes dont son comité de la rue Grolée a eu soin d'enrichir le conseil municipal [1], et ces affiliés, plus nombreux encore, dont se trouvent infestés les mairies, les octrois et tous les autres services municipaux. Qu'on ne se fasse pas illusion : le danger est plus grand qu'on ne paraît le croire.

A la faveur de ce désordre, il est loisible au premier meneur venu de reprendre l'œuvre d'Albert Richard et de réunir en un seul faisceau les forces actuellement éparses du prolétariat. L'impulsion une fois donnée, tous les comparses suivront aveuglément, prêts à lever de nouveau au premier signal l'étendard de la révolte. D'ailleurs la presse radicale a toujours compté à Lyon de nobles et dignes *représentants;* on peut en juger par ce remarquable morceau de prose démocratique emprunté au journal le *Défenseur des droits de l'homme :*

« Les prêtres ont fait du sacerdoce une sinécure et de la divinité un charlatanisme. Tous les moyens leur ont été bons pour entretenir le prestige qui a fait leur force : l'inquisition et ses bûchers, les madones et leurs miracles, l'enfer et ses damnations, les morceaux de la vraie croix, les encycliques, les excommunications, etc., etc.

« Peuple, ces hommes qui travaillent à t'abrutir, ces don Juan tonsurés qui portent dans tes foyers l'adultère et la déso-

[1] Parmi les conseillers municipaux actuels figurent six membres de l'Internationale.

lation, ces béats érotiques qui inoculent à tes filles, dans l'ombre de leurs confessionnaux, le venin des dépravations honteuses, ces instituteurs qui font de tes fils des ignorantins ou des zouaves pontificaux, c'est toi qui les payes de tes deniers.

« Ne te sens-tu pas révolté en songeant que le produit des impôts dont on t'écrase sert à entretenir cette lèpre sociale qu'on appelle le clergé? Ne penses-tu pas que le moment est venu de te faire justice de ces inutiles, en les écrasant de ton dédain et de ton mépris?

« Voilà ce qu'il faut que tu fasses, peuple, et tu verras s'ouvrir devant toi une ère de prospérité et de bonheur. Le prêtre est un ennemi dont il faut te défaire à tout prix. »

Il serait difficile de tenir un langage plus ignoble!

*
* *

On lit dans l'*Internationale* de Bruxelles (numéro du 25 février 1872) : « Nous venons de recevoir de bonnes nouvelles de la seconde ville de France : nos amis nous écrivent que la *fédération lyonnaise* est en bonne voie de reconstitution..... Ils veulent avant tout reconstituer solidement leur fédération.

. . . . . .

« L'énergie et l'intelligence de cette brave population ouvrière nous est un sûr garant que, par ses relations avec Paris, elle sera avant peu l'une des fédérations militantes les plus dévouées à l'affranchissement du prolétariat. Il y aura eu un court arrêt, mais rien de plus..... »

CHAPITRE XXII

L'Internationale à Brest.

DÉTAILS SUR L'ORGANISATION DE LA SECTION DE BREST ET LE NOMBRE DE SES MEMBRES. — AGISSEMENTS DE CETTE SECTION AU LENDEMAIN DU DÉSASTRE DE SEDAN. — ELLE FORME UN COMITÉ DE SURVEILLANCE ET DE DÉFENSE NATIONALE. — RÉUNIONS TENUES LES 28 SEPTEMBRE ET 1er OCTOBRE 1870. — DES DISCOURS INCENDIAIRES Y SONT PRONONCÉS PAR LES CHEFS DE L'INTERNATIONALE. — ILS SONT ARRÊTÉS LE 2 OCTOBRE SOUS INCULPATION DE COMPLOT ET D'EXCITATION A LA GUERRE CIVILE. — RÉCIT DES ÉVÉNEMENTS QUI MOTIVÈRENT CETTE ARRESTATION.

La section de Brest fut organisée au mois de septembre 1869 par le citoyen Pindy, de Paris [1] : elle ne comprenait à cette époque qu'un noyau de six membres. Ces nouveaux sociétaires avaient versé le montant de leurs cotisations entre les mains de Pindy, qui leur avait délivré une carte de l'Internationale signée par lui. Parmi ces recrues figuraient : Ledoré (Constant-Eugène), 29 ans, écrivain employé à la comptabilité du port (direction d'artillerie), l'un des amis d'enfance de Pindy, affilié le 6 septembre 1869 ; Plouzané (Claude-Marie-Victor), 52 ans, ouvrier tonnelier, dont l'affiliation avait eu lieu le même jour ; Tréguer (Pierre), 25 ans, mécanicien, affilié le 6 septembre; Le Chêne (Augustin), 39 ans, ouvrier mécanicien au port ; Plouzané (Célestin) (affiliation du 6 septembre 1869) 19 ans, ouvrier plâtrier ; Couchouron (Jean-Victor), 22 ans, voilier au port.

[1] Pindy, ouvrier menuisier, natif de Brest, l'un des membres les plus importants et les plus actifs de la fédération parisienne, devenu plus tard membre de la Commune et colonel commandant l'hôtel de ville, a été pris et fusillé à Vincennes, le 28 mai.

Au mois de mars 1870, le nombre des adhérents n'avait pas dépassé douze. — Le 7 avril suivant, Ledoré (Constant) était nommé secrétaire correspondant de cette section et s'adjoignait en qualité de secrétaire auxiliaire le plâtrier Plouzané. C'est à la même époque qu'il échangeait avec son ami Pindy ces fameuses lettres chiffrées dont nous nous sommes déjà occupé : il entrait également en relations avec Combault et Malon dont il avait fait connaissance dans un récent voyage à Paris. Quelques jours plus tard, des statuts étaient élaborés ; le 23 avril, le journal la *Marseillaise* publiait, sous la signature des deux secrétaires Plouzané et Ledoré, une déclaration de la section de Brest annonçant son intention de se fédérer avec celles de Paris (Tome Ier, annexes, pièce Y, page 346).

Des réunions hebdomadaires étaient tenues au domicile de Ledoré : on y recevait les adhésions ; on y discutait sur les événements du jour. La plupart des feuilles démagogiques de Paris y étaient lues et commentées.

La cotisation mensuelle était de 1 franc.

La section de Brest, dont les agissements anti-plébiscitaires étaient connus, ne pouvait échapper aux persécutions dirigées au mois de mai contre les membres de la branche française. Nous avons indiqué (tome Ier, page 107, annexes, pièce U) le résultat des poursuites intentées aux sectionnaires de Brest : six d'entre eux furent frappés, le 23 juillet 1870, de peines variant de trois mois à dix jours d'emprisonnement. C'étaient les deux frères Ledoré, Plouzané, père et fils, Tréguer et Moallic.

Ces « nobles victimes du despotisme césarien » n'en continuèrent pas moins leur propagande socialiste et révolutionnaire. De nouveaux adeptes étaient venus se joindre à eux : au nombre de ces affiliés nous trouvons Le Gall (Louis), 36 ans, ouvrier perceur au port (*affiliation du 16 juillet* 1870) ; Le Page (Yves), 34 ans, ouvrier charpentier au port, affilié le 20 juillet ; Landrin, (Jean-Marie), 41 ans, ex-sergent de ville, employé au port ; Hamon (Joseph), 33 ans, poulieur, et Cloarec (Gabriel), 49 ans, calfat au port (affiliation du mois d'août 1870) ; Bréluzeau (Hyppolite), 24 ans, voilier au port, adhérent du 10 septembre.

La section comptait à cette époque 30 membres.

Ledoré et ses amis n'avaient pas encore commencé à subir leur peine au moment où éclata la révolution de septembre. Le pouvoir insurrectionnel installé à l'hôtel de ville de Paris, qui venait de faire rendre à la liberté des assassins tels que Mégy et Eudes, s'empressait de télégraphier à Brest l'ordre de ne pas écrouer *les six condamnés de l'Internationale*. Nous verrons qu'un mois plus tard il les traduisit devant un conseil de guerre et les fit condamner comme coupables d'avoir voulu changer *la forme du gouvernement*.

A peine amnistié, Ledoré fut un des premiers à demander des instructions au conseil fédéral parisien : une circulaire confidentielle lui fut adressée, le 10 septembre, par Varlin, Malon et Bachruch. Nous reproduirons cette importante communication [1].

Nous tenons à constater une fois de plus que la tactique de l'Internationale fut la même dans tous les centres où elle comptait des adhérents. Partout des comités furent organisés sous ses auspices. Partout des réunions populaires furent tenues par ses soins. Partout ses coryphées, afin de mieux cacher leur jeu, protestèrent qu'ils n'avaient d'autre but que d'activer l'œuvre de la défense nationale. Ils s'affublèrent de dehors patriotiques, mais en réalité tous leurs efforts tendirent à renverser les autorités constituées et à leur substituer le gouvernement de leur choix, la FÉDÉRATION RÉVOLUTIONNAIRE DES COMMUNES.

Étudions maintenant quels furent les agissements de la section de Brest. Laissant de côté l'étude des questions sociales et économiques, elle s'occupa de la formation *d'un comité de surveillance et de défense nationale*. Dans ce but, des réunions préparatoires provoquées par elle eurent lieu le 25 septembre au Vallon et le lendemain au Taillis-Vert : la question du développement à donner à l'Internationale et de la création d'un organe spécial dit le *Républicain du Finistère* y fut spécialement agitée.

Dans une nouvelle réunion, tenue à Brest, le 28 septembre,

[1] Voir *La vérité sur le rôle de l'Internationale à Paris pendant le siège et pendant la Commune*.

sur la place de la Liberté, il fut procédé à la nomination de neuf délégués qui reçurent mission d'organiser par voie d'affiches une réunion pour le 1er octobre où devaient être élus *les membres du comité de surveillance et de défense nationale.* — Voici les noms de ces neuf délégués : Ledoré (Constant), Ledoré (Armand), Tréguer (*Int.*), Breluzeau, Landrin (*Int.*), Le Gall (*Int.*), Legrand, Robinet et André.

Dans la soirée du 30 septembre tous les membres de l'Internationale se trouvaient réunis au domicile de Ledoré : on y discutait en commun la teneur du discours dont le secrétaire correspondant devait donner lecture à la séance du lendemain. Cette élucubration mérite d'être connue : elle permet d'apprécier à l'aide de quels procédés les internationaux se proposaient de sauver la France. On conviendra que c'est une singulière manière de prêcher la conciliation que de faire appel à la discorde, à l'anarchie et aux plus mauvaises passions, de préconiser le renversement des pouvoirs établis et de pousser même à l'indiscipline militaire. Qu'on en juge par ce factum :

« Citoyens,

« La réunion qui a eu lieu sur la place de la Liberté, le mercredi 28 septembre, a désigné neuf délégués pour s'occuper de faire les démarches nécessaires afin d'organiser une réunion des travailleurs dans un local clos appartenant à la commune. Ce sont les citoyens (*Suit l'énumération des délégués*).....

« Le citoyen André seul ne s'est pas présenté : les autres ont rempli leur mandat.

« Parmi ces délégués se trouvaient plusieurs membres de l'Internationale.

« La section de Brest de l'Association internationale des travailleurs a arrêté le travail qui suit et m'a chargé comme secrétaire correspondant de vous en donner communication.

« Citoyens et citoyennes,

« Nous demandons qu'il soit nommé ce soir un comité composé de vingt membres.

« Notre devise étant : *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*, par conséquent pas de président, ni de vice-président.

« Les délégués composant ce comité seront tous égaux et agiront de concert.

« Ils ne devront faire que ce que les assemblées leur diront.

« Que ce comité ne soit composé que de travailleurs.

« Dans chaque réunion le comité devra rendre compte de son travail.

« Une réunion aura lieu chaque semaine, et plus souvent, si la nécessité l'exigeait.

« Le comité devra faire son possible pour aider d'autres comités semblables à se former dans les autres communes et se mettre en communication avec eux.

« Il devra immédiatement se mettre en communication avec ceux déjà formés.

« Un appartement de la mairie sera mis à la disposition du comité, qui y établira son siége.

« Quatre des membres de ce comité seront spécialement chargés de toutes les démarches nécessaires concernant l'intérêt général.

« Ce local sera ouvert de 8 heures du matin à 9 heures du soir ; un membre au moins devra être toujours présent pour recevoir toutes les communications : chacun d'eux recevra trois francs par jour.

« Les vingt membres devront se réunir tous les soirs ; si dans la journée les circonstances exigeaient leur réunion, leur temps leur serait payé. Tous les frais seront couverts par une cotisation mensuelle de vingt centimes par adhérent.

« Le comité aura pour but :

« 1° De surveiller et d'activer la défense nationale ;

« 2° De s'occuper D'ORGANISER LA COMMUNE d'après les principes de justice, de liberté, d'égalité et de fraternité.

« Citoyens et citoyennes !

« La guerre actuelle est le massacre des travailleurs français et allemands.

« LES TRAVAILLEURS DE DIFFÉRENTS PAYS SONT DEPUIS PLUSIEURS JOURS EN ALLEMAGNE ET AU MILIEU DE L'ARMÉE POUR ÉCLAIRER LEURS CAMARADES.

« Les Allemands commencent à crier à la trahison, même ceux qui sont devant Paris.

« Espérons que bientôt ils vont s'entendre pour faire justice de la bande de scélérats qui les mènent à la boucherie. Alors une paix honorable sera possible entre les travailleurs des deux pays.

« En attendant, prenons au plus tôt les mesures nécessaires pour avoir un bon fusil, un chassepot, et des munitions, et que ceux qui savent s'empressent d'instruire ceux qui ne savent pas.

« Que tous, nous nommions librement les officiers nécessaires. Prenons pour cela des travailleurs, des soldats, des caporaux, des sergents et tous ceux dont nous sommes sûrs. MAIS NE PRENONS PAS CEUX QUI ONT UN INTÉRÊT CONTRAIRE AU NÔTRE ou des incapables ; dans ce cas, ce serait notre perte.

« Qu'aucun officier n'ait plus de droits que les autres citoyens. Comme aucun homme n'est infaillible et que la vie de chacun est en jeu, il faut que tous ses actes soient contrôlés par tous ceux qu'il guide et qu'il instruit.

« Peu de bourgeois sont partis jusqu'à aujourd'hui.

« Il faut qu'ils partent avec les travailleurs pour aider à sauver Paris et la France.

« Il faut qu'il reste à Brest une *armée de travailleurs* POUR DÉFENDRE LA VILLE CONTRE LES ENNEMIS DU DEHORS ET DU DEDANS.

« NOUS NE DEVONS NOUS BATTRE, VERSER NOTRE SANG ET MOURIR QUE POUR LA LIBERTÉ, L'ÉGALITÉ, LA FRATERNITÉ.

« IL NE FAUT PAS QUE PENDANT notre absence, nos familles *souffrent*... et que ceux qui reviendraient retombent sous le joug des maîtres, grands et petits.

« PLUS DE MAITRES, TEL DOIT ÊTRE NOTRE BUT !

« Justice et bien-être pour tous !

« On nous traite de voleurs et d'assassins, nous qui sommes les victimes, nous qui sommes pauvres et que l'on assassine de tant de manières

« Pourquoi existe-il encore une armée en dehors des citoyens ?

« Pourquoi pas une seule armée : *l'armée nationale*, élisant librement tous ses officiers ?

« Pourquoi les administrateurs nommés sous l'Empire sont-ils toujours en place ? Croit-on qu'ils sont dévoués à la République française, qu'ils fraterniseront jamais franchement avec les travailleurs français ?

« Pourquoi reçoivent-ils de si gros appointements et pourquoi sont-ils aussi nombreux, quand le peuple manque du nécessaire et n'a pas d'armes pour défendre la France et sa liberté ?

« Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Rouen, Rochefort et bien d'autres villes et communes sont organisés.

« A nous tous, travailleurs de Brest, de juger et d'aviser le plus tôt. Avec *de l'ordre, du calme* et surtout DE L'ÉNERGIE, nous pouvons remédier à tout cela. C'est à nous tous de le vouloir.

« Les ouvriers de la ville et ceux du port ont le même intérêt. Pourquoi se diviseraient-ils ? Pas d'égoïsme, pas de lâcheté, de l'union, et nous deviendrons libres ! ! ! ».

*
* *

La réunion des travailleurs annoncée pour le 1er octobre fut tenue dans la salle du théâtre, à la halle. L'ordre du jour, affiché la veille dans les divers quartiers de la ville et de la banlieue, portait : *Surveillance et défense nationale*. Tous les membres de l'Internationale étaient présents. Le discours de Ledoré y fut accueilli par de frénétiques et chaleureux applaudissements. Exaltés par ce discours, plusieurs des assistants prirent la parole et provoquèrent par le débordement de leur langage des cris séditieux. A son tour le matelot Coupard, mécanicien à bord de la *Ville-de-Bordeaux*, et se *disant affilié des sociétés internationales de Paris, Lyon, Marseille et Brest*, s'élançait à la tribune pour réclamer contre les rigueurs de la discipline militaire et proposer la révocation du préfet maritime. Ses paroles étaient accueillies par les cris de : *A bas le préfet maritime ! A bas le colonel d'artillerie !*

Il était ensuite procédé à la nomination des individus appelés à faire partie du comité *de surveillance et de défense nationale*. Voici les noms de ces 20 membres : LEDORÉ (Constant); LE GALL (Louis); TRÉGUER ; LANDRIN ; LEPAGE ; BRÉLUZEAU ; PLOUZANÉ (Célestin); HAMON ; COUPARD (Jean-Louis), 26 ans ; CLOAREC (Gabriel)

— (tous adeptes notoirement connus de l'Internationale); Ledoré (Armand), 55 ans; Le Gall (Jean-Marie)[1]; Domalin (Joseph); Goavec (Jean-Marie), 41 ans, perceur au port; Cloarec (Yves), tailleur de pierres; Debray (Louis), ouvrier ajusteur au port; Cabon (Laurent), 25 ans, peintre; Outin (Constant), contre-maître forgeron au port; Legrand (Edmond), mécanicien; Lucas-Labartue (Joseph).

Avant de lever la séance, le comité élu décidait de se rendre le lendemain auprès de la municipalité afin de lui demander qu'un local à l'hôtel de ville fût mis désormais à la disposition du comité pour que ses délégués pussent s'y tenir en permanence. Il avait été même question d'envoyer auprès du gouvernement de Tours deux de ses membres qui auraient été chargés de lui notifier les résolutions qui venaient d'être prises : mais ce projet n'eut pas de suites.

Dans la matinée du 2 octobre, le maire de Brest recevait à son domicile la visite de Ledoré qui, sans attendre l'heure convenue pour la démarche collective qui devait être faite dans la journée, était venu le sommer de mettre à sa disposition la salle où avait été tenue la réunion de la veille. Sur le refus de ce fonctionnaire d'accéder à une demande faite dans de pareils termes, il lui répondait d'un ton menaçant et provocateur que le *peuple saurait bien trouver un autre local*, qu'il allait se réunir *en masse sur la place de la Liberté*, et *qu'il ne répondait pas de ce qui pourrait se passer*.

Quelques heures plus tard, les membres du comité se portaient sur l'hôtel de ville, dont ils tentaient l'envahissement. A leur tête marchaient Ledoré et le marin Coupard. Mais cette tentative échoua complétement : l'autorité, mise en éveil, avait pris les mesures nécessaires pour mettre l'hôtel de ville à l'abri d'un coup de main. C'est en vain que les meneurs, réunis aux abords du palais municipal, essayèrent d'en forcer l'entrée : ils eurent beau faire appel aux armes, leurs excitations demeurèrent sans effet. Cette manifestation séditieuse se termina par l'arrestation des principaux meneurs. Déférés à l'autorité militaire, en vertu de l'état de siége décrété à Brest le 13 août 1870, ils

[1] Le Gall, contre-maître au port, était alors sergent de la garde nationale.

furent traduits, le 27 octobre suivant, devant le 2e conseil de guerre de la 16e division militaire pour complot tendant à changer la forme du gouvernement. Coupard et Ledoré furent condamnés à deux ans d'emprisonnement, Plouzané (Célestin) à un an de la même peine, et Landrin à dix jours. Tous les autres prévenus furent acquittés. Peu de jours après, Ledoré et ses complices étaient graciés par la délégation de Tours : Ledoré rentrait à l'arsenal où il était admis à reprendre son service.

La section de Brest est aujourd'hui complétement désorganisée : elle n'existerait même plus, si nous devons nous en rapporter à une lettre publiée dans le *Télégraphe* du 3 avril dernier, par son ex-secrétaire correspondant, Ledoré[1] ; par cette lettre Ledoré déclarait la section de Brest dissoute et annonçait qu'il ne s'occuperait plus désormais de l'Internationale.

Il est juste de reconnaître que depuis plusieurs mois elle n'a plus donné signe de vie, et nous sommes autorisé à croire que jusqu'à ce jour aucune tentative n'a été faite pour la réorganiser.

[1] Dans la séance du 15 mars 1871, sur la proposition de Franquin, le conseil fédéral parisien mettait une somme de 50 francs à la disposition des internationaux de Brest ; mais, par suite des événements, cette somme ne put être envoyée. (*Séances officielles de l'Internationale à Paris pendant le siége et la Commune.* — Lachaud, éditeur.)

CHAPITRE XXIII

LES EXPLOITS DE L'INTERNATIONALE ET DU JACOBINISME AU CREUZOT.— COUP D'ŒIL GÉNÉRAL SUR LA SITUATION DU CREUZOT AU MOIS DE SEPTEMBRE 1870. — PROGRÈS DES DOCTRINES SOCIALISTES. — CLUBS RÉVOLUTIONNAIRES ORGANISÉS ET PRÉSIDÉS PAR L'AUTORITÉ LOCALE, DUMAY ET CONSORTS.—APERÇU DES DISCOURS QUI Y SONT PRONONCÉS PAR LES FONCTIONNAIRES DU CREUZOT.—ATTAQUES INCESSANTES AU PRINCIPE DE LA PROPRIÉTÉ. — PROVOCATIONS A L'ASSASSINAT ET AU PILLAGE. — INCIDENT ROY. — LA RÉUNION DU 21 FÉVRIER 1871 ET LES DÉCLAMATIONS INCENDIAIRES DE LA CITOYENNE VIRGINIE BARBET. — PROGRAMME DU COMITÉ RÉPUBLICAIN DU CREUZOT. — MANIFESTATION SÉDITIEUSE DU 26 FÉVRIER. — ATTITUDE DU MAIRE, DU COMMANDANT DE LA GARDE NATIONALE ET DE LA POLICE. — ALBERT LEBLANC, DÉLÉGUÉ DU CONSEIL FÉDÉRAL PARISIEN, SE REND AU CREUZOT. — PROCLAMATION DE LA COMMUNE PAR DUMAY. — RÉCIT DES FAITS ACCOMPLIS DANS LA JOURNÉE DU 26 MARS.

Il importe de rappeler que la population ouvrière du Creuzot avait été, longtemps avant le 4 septembre, travaillée par les doctrines socialistes, et qu'une forte section de l'Internationale y avait été organisée par Malon, au mois d'avril 1870. A la tête de cette section se trouvait un certain DUMAY, ouvrier tourneur sur métaux, chassé quelques jours plus tard de l'usine Schneider [1] et qui avait été, avec Assi, l'un des principaux instigateurs de la grève.

[1] Consulter la lettre écrite par Dumay à Varlin, le 12 avril 1870, tome Ier, *Documents justificatifs*, pièce T, et les autres lettres reproduites à la fin de ce volume, pièce LXI. — Dumay (Jean-Baptiste), né au Creuzot le 10 septembre 1841, était entré dans l'usine Schneider le 19 mars 1855. Renvoyé une première fois le 17 janvier 1870, il en fut définitivement expulsé le 11 mai suivant. Candidat aux élections du conseil d'arrondissement contre M. Henri Schneider, il n'avait obtenu que 420 voix sur 3,560 votants.

C'est à cet individu taré que les hommes du 4 septembre s'empressèrent de confier les fonctions d'administrateur du Creuzot. Le département de Saône-et-Loire avait l'honneur à ce moment-là d'avoir pour préfet Frédéric Morin [1].

A peine installé dans ses nouvelles fonctions, Dumay s'entoura des hommes réputés les plus dangereux par leurs opinions ultra-révolutionnaires, la plupart adeptes de l'Internationale, et dont les antécédents étaient des moins recommandables. Parmi ses dignes acolytes, nous trouvons : Supplissy, ancien sous-officier d'artillerie, horloger tombé en déconfiture en 1869, acclamé d'abord colonel de la garde nationale et plus tard commissaire de police; les officiers de paix Lavoillotte, Gaffiot et Nigault, condamnés pour avoir, au mois d'août 1870, promené le drapeau rouge dans les rues du Creuzot et proféré les cris les plus anti-patriotiques; le sécrétaire de la mairie Pillet; le cafetier Maître, acclamé commandant de la garde nationale; le brasseur Alemanus fils, qui avait lui aussi figuré dans le procès des grévistes du Creuzot; et autres socialistes de la même valeur. La plupart de ces fonctionnaires avaient été renvoyés de l'usine pour des motifs peu avouables. On s'explique sans peine à quels excès devaient se porter de pareils énergumènes. Hâtons-nous de le dire, ces fonctionnaires furent les fauteurs les plus actifs et les véritables instigateurs des mouvements insurrectionnels qui se produisirent au Creuzot. Ils avaient compris qu'ils ne pourraient se maintenir que par la violence, aussi pendant près de huit mois cette malheureuse ville fut-elle chaque jour sous le coup des menaces les plus sinistres.

La bande Dumay, qui entendait à sa façon l'éducation des classes ouvrières, mit tout en œuvre pour augmenter l'agitation des esprits et soulever les mauvaises passions. Son but était d'amener un bouleversement social, et elle ne profita du pouvoir dont la révolution venait de l'investir que pour travailler à la propagande des théories les plus subversives.

[1] Frédéric Morin, professeur de philosophie, en 1849, au collége de Mâcon. Un des considérants de l'arrêté de nomination de Dumay, portait : « *Considérant que le citoyen Dumay a été persécuté pour ses opinions démocratiques sous le régime déchu et qu'il a souffert pour la république.....* »

Dès le 18 novembre[1], des clubs étaient organisés à l'instigation et sous le patronage de cette administration, recrutée parmi la fine fleur de l'Internationale. Sous le prétexte fallacieux de raviver la défense nationale et de prêcher l'amour de la République, des attaques incessantes contre les personnes, la famille, la propriété, les lois constitutionelles, et des appels réitérés à la guerre civile s'y produisaient. La liquidation sociale, la banqueroute, le pillage, l'assassinat, tels étaient les thèmes favoris développés avec emportement par les orateurs. Ces réunions, qui étaient le théâtre des scènes les plus violentes et des discours les plus anarchiques, étaient tenues le plus souvent en présence du maire et quelquefois sous sa présidence [2]. A chacune d'elle assistaient en qualité d'assesseurs ou de secrétaires le commissaire et les agents de police, les employés de la mairie et le commandant de la garde nationale. Parfois le sous-préfet d'Autun, le citoyen Marais, se rendait dans ces clubs et y prenait même la parole. Il s'associait hautement à tout ce qui s'y disait et semblait encourager par son attitude les mesures violentes réclamées par ses administrés. Il n'est pas sans intérêt de rapporter ici quelques-uns des discours prononcés dans ces clubs : on jugera par là de la gravité exceptionnelle de la situation qui fut faite au Creuzot durant de longs mois et du cynisme de langage auquel en étaient arrivés les agents de l'administration septembriste.

[1] Un avis publié ce jour-là dans les rues annonçait à la population, qu'aux termes d'un arrêté municipal, des clubs allaient être ouverts. Les habitants étaient invités à venir y assister assidûment.

[2] Dans les premiers jours du mois de septembre (17 septembre), Dumay avait fait cette déclaration, assez significative, à l'endroit de M. Schneider : « Un orage terrible gronde sur le Creuzot. Cet orage est amassé par LA RÉACTION. Ici *seulement* les institutions impériales sont encore debout parce que nous, républicains, nous avons passé notre temps à chercher et à propager des moyens de conciliation. Une réunion publique a lieu ce soir; j'y prononcerai un discours calme, pacifique, mais ÉNERGIQUE. Si les hommes qui, jusqu'ici, ont soutenu l'Empire et retardé l'avénement de la République prétendent sauver du cataclysme le nom de Schneider, ils sont en flagrant délit avec la France entière. Nous abandonnons l'homme à sa destinée, mais il faut QUE LE NOM TOMBE. Au nom de la patrie en danger, nous voulons éviter le conflit qui se prépare : nous serions désespérés d'avoir recours à la force, ce qu'il ne tient qu'à nous de faire. »

Nous avons entendu raconter que dans une réunion, au mois de novembre, le sous-préfet aurait tenu ce langage : « *Il faut se débarrasser par tous les moyens possibles de Schneider. Quand il sera parti, l'Etat prendra l'usine à son compte et vous serez entièrement heureux. Tapez dessus.* »

Le 26 novembre, dans une réunion composée principalement de femmes et où assista le sous-préfet d'Autun, les propos les plus outrageants étaient tenus contre la religion et le clergé, ses membres étaient traités de CANAILLES et de PRUSSIENS. « Pour se *débarrasser des calotins,* disait un orateur, *le remède le plus efficace consiste à s'emparer de leurs écuries* (*les églises*) et à en faire des écoles pour nos enfants. Autrefois le *Paganisme* admettait une foule de dieux plus ou moins malpropres. L'un d'eux, plus adroit que les autres, est demeuré : *C'est le soi-disant Jésus*, qui, sa vie durant, s'entoura de canailles (*les apôtres*). Il eut pour mère une PROSTITUÉE, mère de six enfants, et c'est elle qu'on présente à nos hommages. Femmes qui m'écoutez, ne rougissez-vous d'une religion qui a un pareil fondateur ? » Les attaques contre les riches et contre M. Schneider n'étaient pas moins violentes.

« Nous partirons, s'écriait un de ces énergumènes, mais avant nous irons chez ceux qui possèdent, qui ont de l'argent : et malheur à eux ! Nous irons chez ce tyran qui a ramassé des millions au prix de nos sueurs.—Il faut faire au Creuzot comme à Lyon, ajoutait un autre, chasser les communautés religieuses, abolir les impôts, l'octroi, la gendarmerie, la police, chasser tous les surveillants de l'usine. Ceux qui ne marcheront pas, nous les écraserons... »

Le lendemain, dans une des salles de la mairie, on parlait *de boire du sang et de manger du Schneider. L'international Dumay*, qui ne lui pardonnait pas de l'avoir renvoyé, ajoutait : *L'usine ne se relèvera jamais de cette guerre : que les Prussiens viennent ou ne viennent pas, j'ai là dix-huit barils de poudre pour la faire sauter* [1].

Un mois plus tard, les agents de police Lauprêtre et Nigault tenaient dans l'un des clubs municipaux les propos suivants : « Le citoyen Gambetta fait arrêter nos frères à Lyon (*les assas-*

[1] Nous tenons d'un témoin oculaire que le jour même où les Prussiens occupèrent, pour la première fois, la ville de Dijon, toutes les notabilités révolutionnaires de l'endroit furent convoquées à la mairie du Creuzot. Il fut convenu que l'on profiterait de la panique produite par l'approche des Prussiens pour assassiner les principaux employés de l'usine. Les dix-huit barils de poudre ont été trouvés plus tard au domicile du brasseur Alemanus, où se trouvaient également huit caisses de cartouches.

sins d'Arnaud). C'est un traître, qui veut vendre la France aux Prussiens. Le préfet Morin est aussi un traître, c'est le sous-préfet d'Autun qui l'a dit... Le gouvernement de la défense nationale est composé de traîtres... Il faut donner l'exemple de la révolution, qui, commencée au Creuzot, se répandra dans toute la France. Terrassons d'abord les calotins, démolissons leurs écuries ; puis viendra le tour des réactionnaires, des gros autrement dits. Plus d'octroi, plus d'impôt sur l'ouvrier. A bas les chefs ! ou plutôt ne marchons qu'avec Cluseret et Garibaldi..... Si le préfet ne fait pas nos volontés, nous le tuerons... » D'autres ajoutaient : « Nous n'avons que deux cents fusils : c'est bien peu contre la réaction. — Nous nous en procurerons, répliquait un troisième, nous irons chez les riches et nous les ferons payer. S'ils ne veulent pas, nous leur ferons *conit.* » Malheur à celui qui aurait osé hasarder la moindre protestation ! on se précipitait sur lui et on menaçait de lui faire un mauvais parti. D'autres fois on en venait aux coups. Nous en voulons pour preuve le quasi-assassinat dont fut victime dans la réunion du 25 décembre (salle Goby) un malheureux employé de l'octroi, un certain Roy. Il s'agissait de décider de quelle manière auraient lieu les obsèques d'un garibaldien. Roy s'étant permis une observation en faveur de l'enterrement religieux et une protestation courageuse contre les doctrines subversives développées par Lauprêtre et Nigault, fut renversé à terre et foulé aux pieds, sous les yeux du commissaire de police; il eut le corps labouré à coups de talon et la figure affreusement meurtrie : il succombait quelques jours après, des suites de ses blessures. Voilà de quelle singulière façon la bande Dumay entendait la liberté de discussion !

*
* *

Nous arrivons au club du 21 février. Jamais les violences de langage n'avaient été aussi accentuées que dans cette réunion, présidée par le secrétaire du commandant de la garde nationale et convoquée par voie d'affiches. Les déclamations les plus odieuses et les plus incendiaires s'y produisirent. On va pouvoir juger des monstruosités qui y furent débitées sous la tutelle des agents de l'autorité, tous présents à la séance :

« *Il ne faut pas se faire un monstre de la guerre civile*, IL N'Y A QUE LE PREMIER COUP DE FUSIL QUI COUTE, proclamait le président, UNE FOIS QU'UN CADAVRE EST ÉTENDU DANS LA RUE, le reste devient facile. Plus DE MÉNAGEMENTS POUR NOS ADVERSAIRES POLITIQUES : IL FAUT SANS MARCHANDER LEUR ENVOYER UNE BALLE ENTRE LES DEUX ÉPAULES.

«—Je me suis engagé, s'écriait un capitaine des francs-tireurs de Vaucluse, pour tuer les Prussiens et ASSASSINER ENSUITE LES PRUSSIENS FRANÇAIS. Il y a ici dans l'auditoire des Prussiens de cette catégorie : il faut s'en défier ; ce sont des républicains déguisés : les vrais républicains veulent la révolution. Si on a besoin de mon concours, j'offre mes services et ceux de ma compagnie. Je déteste cordialement Schneider, le négrier, le bourreau des ouvriers, et s'il était présent à la séance, JE LUI CRACHERAIS A LA FIGURE. »

Parmi les membres du bureau figurait la femme Barbet, la digne émule des Paule Minck et des André Léo, et l'une des virtuoses de l'Internationale[1]. Elle venait à son tour provoquer le déchaînement des passions révolutionnaires. Elle demandait la spoliation des riches et le partage des biens. Faisant allusion aux procédés barbares des Prussiens, et trahissant sans doute le secret des conciliabules, elle ajoutait : « IL NE FAUT PAS EN VOULOIR AUX PRUSSIENS : EN BRULANT ET SACCAGEANT LA FRANCE, ILS NOUS ONT APPRIS CE QU'IL FALLAIT FAIRE CONTRE LA RÉACTION. SI ON POUVAIT FAIRE SORTIR DE PARIS LES TRAVAILLEURS ET LES PAUVRES, JE SERAIS HEUREUSE D'Y METTRE LE FEU. »

Sur sa proposition, l'assemblée déclarait protester énergiquement contre la conduite « indigne de l'Assemblée de Bordeaux vis-à-vis du grand patriote J. Garibaldi[2]. »

Le programme suivant, élaboré et adopté dans cette même séance, permet d'apprécier quel était le but poursuivi par ces

[1] La femme Barbet, native du Creuzot, domiciliée à cette époque à Lyon, signataire de la protestation contre le service militaire que nous avons reproduite dans le tome Ier (annexes, pièce J), a été condamnée par contumace à trois ans de prison par la cour d'assises de Châlon. Elle se trouve actuellement à Genève, en compagnie des autres communeux.

[2] *Documents justificatifs*, pièce LXII.

agitateurs, pour qui LA RÉPUBLIQUE ÉTAIT SUPÉRIEURE AU SUFFRAGE UNIVERSEL ET A LA PATRIE ELLE-MÊME :

LIGUE RÉPUBLICAINE.

« Le comité républicain du Creuzot,

« Considérant qu'il importe de réunir en un faisceau compact toutes les forces vives de la République et de la révolution, pour lutter contre les agissements avoués et secrets de la réaction, a arrêté le programme suivant qui a été élaboré et adopté en séance publique, le mardi 21 février 1871 :

« 1° Afin que la République ne soit pas escamotée, ainsi que l'a fort bien dit Henri Rochefort, à la séance de l'Assemblée de Bordeaux, le 17 février 1871, tout citoyen DOIT CONSERVER SES ARMES ET SE TENIR PRÊT A DÉFENDRE LE PRINCIPE RÉPUBLICAIN AVANT TOUTE CHOSE.

« 2° Pour arriver à ce but, nul effort isolé ne doit et ne peut être tenté, mais tous les républicains de France doivent s'unir pour reconstituer, sur une vaste échelle, et d'une manière inébranlable, la ligue du Midi, sous le nom de *Ligue républicaine.*

« 3° Si l'Assemblée de Bordeaux vient à porter une main traîtresse sur la République, c'est-à-dire si ses tendances laissaient croire qu'elle veuille implanter sur notre sol révolutionnaire la souche d'une monarchie quelconque, les représentants républicains devront immédiatement quitter la Chambre et se réunir dans une autre ville, où les rejoindront les délégués des villes républicaines, nommés pour former avec eux une *Convention nationale.*

« 4° La République ne peut exister qu'avec les libertés essentielles et naturelles, qui sont : *liberté de parler et d'écrire, liberté de réunion et d'association.*

« Tout acte attentatoire à l'une de ces libertés devra être regardé comme une violation du principe républicain, et tout citoyen doit s'y opposer par *tous* les moyens en son pouvoir.

« 5° La lâcheté du peuple ayant été la cause de la tyrannie im-

périale qui nous a courbés pendant dix-huit ans, et de la honte qui s'en est suivie, nul ne doit supporter la moindre vexation, ET CHACUN DOIT VOLER AU SECOURS DE QUICONQUE SERAIT TRACASSÉ OU ARRÊTÉ POUR SES OPINIONS RÉPUBLICAINES.

« 6° Comme conclusion, il est enjoint à tous les membres de la *ligue républicaine*, de ne jamais transiger avec le *principe* et, en conformité de l'article 1er, de rester dans un état de défense permanent.

« Nous appelons *principe* l'état républicain, la République étant reconnue comme indiscutable, c'est-à-dire COMME SUPÉRIEURE AU SUFFRAGE UNIVERSEL ET A LA PATRIE ELLE-MÊME. (En effet, la République c'est le droit, et le droit est au-dessus de tout, et ne peut être soumis à un vote.)

« Antoine LECOCQ, LEMOINE, assesseur.

« *Ont Signé :* A. LECOCQ ; DUMAY, maire ; SUPPLISSY, colonel de la garde nationale; GAFFIOT, NIGAULT, officiers de paix ; PILLET, secrétaire de la mairie ; MAITRE, commandant de la garde nationale ; ROBERT ; PERRUCHOT; VAUDIAN; LAVOILLOTTE, officier de paix ; DEVILLARD ; EVRARD ; GAGNE (Claude); PRÉSELIN; LEMOINE, (Victor); NOMBLOT ; BONTEMPS, lieutenant de la garde nationale ; LAURENT ; LAUPRÊTRE ; BOUDIN; PICHARD [1].

« Creuzot, le 21 février 1871. »

Défendre la République avant toute chose!!!
La République est supérieure à la patrie elle-même!!!
Et les Prussiens étaient à 30 kilomètres du Creuzot!!!

[1] Voici quelques détails sur la profession des principaux signataires de ce programme : LECOCQ (Antoine), 43 ans, journaliste, ex-instituteur ; LAVOILLOTTE (Louis), 30 ans, ouvrier forgeron ; SUPPLISSY (Joseph-Désiré), 32 ans, horloger; GAFFIOT (Louis-Philippe), 31 ans, vannier; NIGAULT (Jean), 32 ans, ouvrier mineur; PILLET (Louis), 33 ans, employé, ancien élève du petit séminaire d'Autun, renvoyé de la mairie sous l'administration de M. Schneider, mêlé plus tard à l'émeute du 10 août 1870 et condamné pour ce fait; MAITRE (Claude), 41 ans, cafetier; LAUPRÊTRE (Jean-Claude), 27 ans, ouvrier ajusteur; LEMOINE (Victor), cafetier; BONTEMPS (Marcel) 35 ans, agent d'affaires, ex-huissier à Palinges (Saône-et-Loire).

*
* *

De pareilles excitations ne devaient pas tarder à porter leurs fruits. Une véritable terreur régnait au Creuzot. Toute la population honnête était consternée par les agissements criminels des dépositaires de l'autorité. On se racontait, dans la journée du 23 février, que des listes de personnes à massacrer avaient été placardées sur les murs de la mairie, que quarante à cinquante maisons de prétendus réactionnaires devaient être pillées par des francs-tireurs appelés à cet effet, et que dans la nuit l'usine de M. Schneider serait incendiée. Le commandant des mobiles des Basses-Alpes, informé de ce qui se tramait, organisa de nombreuses patrouilles, et, grâce à la surveillance qu'il fit exercer pendant la nuit, cet odieux attentat ne put être mis à exécution. Le lendemain, dans l'une des auberges du Creuzot, à la suite d'une conversation des plus animées sur l'armistice, l'un des interlocuteurs avait annoncé que, dans *la nuit du* 26 *au* 27, *à minuit, on sonnerait le tocsin*, QU'IL Y AURAIT UN MASSACRE COMME EN 1793, QUE LES BADINGUET ET TOUS LES RÉACTIONAIRES Y PASSERAIENT.

Ces bruits sinistres avaient répandu la consternation dans la ville : pour augmenter encore l'effervescence des esprits, Dumay publiait, dans la matinée du 26, une proclamation où il déclarait que ces bruits étaient l'œuvre des bonapartistes et des réactionnaires et que la population ne devait pas répondre à leurs provocations. (Voir *Documents justificatifs*, pièce LXIII.)

Ajoutons que la présence au Creuzot de soldats garibaldiens isolés et de francs-tireurs n'était pas faite pour rassurer la population.

Il était d'ailleurs facile de deviner que Dumay et les autres républicains du même acabit n'attendaient qu'une occasion favorable pour faire éclater un mouvement depuis longtemps projeté. La nouvelle de la signature des préliminaires de paix leur servit de prétexte pour donner le signal de l'émeute.

Dans l'après-midi du 26 une agitation inaccoutumée régnait au Creuzot : l'armistice allait expirer dans quelques heures et l'on avait faussement répandu le bruit qu'une attaque de la part

de l'ennemi était imminente. Une prise d'armes pouvait être considérée comme inévitable : le drapeau rouge, ce palladium de toutes les émeutes, venait d'être promené dans les rues par l'ex-gréviste Poisot[1] et arboré à l'hôtel de ville. Les propos les plus menaçants retentissaient de tous côtés : « *C'est ce soir qu'on se soulève*, disait l'un. — C'EST CE SOIR QUE NOUS MANGEONS DU CURÉ, ajoutait un autre. — *Il y a assez longtemps que ça grouille*, répétait un troisième, IL FAUT QUE ÇA ÉCLATE. »

A peine la dépêche officielle annonçant les préliminaires de paix eut-elle été publiée, que des bandes armées parcoururent les rues en poussant les cris les plus anarchiques, et notamment ceux de : VIVE LA RÉVOLUTION! VIVE LA RÉPUBLIQUE ROUGE! VIVE LA GUERRE CIVILE! PAS DE PAIX HONTEUSE! LA LUTTE A OUTRANCE! VIVE ROBESPIERRE! VIVE 93! VIVE LE CRIME! VIVE LE VOL! A BAS LES CALOTINS! A BAS LES BUVEURS DE SANG, LES MANGEURS DE CHAIR HUMAINE! A BAS THIERS! A BAS LES ASSASSINS DU PEUPLE! VIVE LA GUILLOTINE! NOUS AURONS LA RÉVOLUTION! LES ARISTOS ET LES CALOTINS Y SAUTERONT! IL FAUT LES METTRE EN BROCHE ET LES FAIRE RÔTIR! GARE BADINGUE! GARE LE PÈRE SCHNEIDER! VIVE ASSY!

Au même moment, des coups de feu tirés sur la place, près de l'église et aux extrémités des faubourgs, retentissaient au milieu des appels aux armes et des clameurs des émeutiers vociférant : *On assassine nos frères*. Les rues étaient sillonnées par des individus ivres de vin et de fureur : les uns heurtaient les portes à coups de crosses de fusil pour faire sortir les gardes nationaux et les rallier à l'insurrection; d'autres (et c'était le plus grand nombre) pénétraient violemment dans les habitations pour les sommer avec des menaces sinistres de descendre dans la rue. « Il faut marcher, criait-on de tous côtés : ceux qui ne marcheront pas, on leur f..... un coup de fusil dans la rue. Il faut nous suivre, avec ou sans armes, ou nous faisons feu dessus. » Plus loin, on entendait tenir cette autre conversation : « As-tu une capsule sur ton fusil? F... donc un coup de fusil dans les fenêtres pour les réveiller! « Ailleurs on criait :

[1] Poisot dit Pyrouge, ouvrier mineur, avait été condamné, lors de la grève du Creuzot, à un an de prison, par arrêt de la cour de Dijon, en date du 27 avril 1870. Le 4 septembre le rendit à la liberté.

Ouvrez ou l'on fait feu..... Trois pas en arrière... joue, feu! »

On pourrait être tenté de crier à l'exagération : il importe donc de citer des faits à l'appui de notre récit. En voici deux des plus caractéristiques. Un ancien gréviste [1] (*les grévistes d'avril* 1870 *ont en effet joué un grand rôle dans cette circonstance*) sortait de chez lui armé d'une hache : il se rendait, porteur de cet instrument, au domicile de tous ses voisins et menaçait de leur couper la tête s'ils ne couraient se joindre aux insurgés. L'exaltation de ce forcené était telle, qu'un garde national récalcitrant s'étant permis de demander le motif de cette prise d'armes, il lui adressa, en brandissant sa hache sur sa tête, ces lugubres paroles : *Vous voyez ce que cela veut dire : je taille, je coupe et j'emporte.* JE VAIS REPASSER DANS TROIS minutes et, si je trouve *quelqu'un de couché*, JE TUE PÈRE, MÈRE ET ENFANT.

Sur un autre point de la ville, un coiffeur du faubourg de la Molette, en tenue de lieutenant de la garde nationale, s'acharnait à poursuivre les passants à coups de baïonnette pour les contraindre à prendre part au soulèvement.

Pendant que ces faits s'accomplissaient, une bande de gardes nationaux, drapeau rouge en tête, envahissait de vive force l'habitation du marguillier de l'église Saint-Laurent et parlait de le fusiller s'il ne livrait les clefs de l'église. Quelques instants après les portes de cette église volaient en éclats, et, pendant toute la nuit, le tocsin, qu'ils appelaient « *le tocsin de la révolution sociale* », répandait l'alarme dans la ville.

A la même heure une autre bande se portait à l'église Saint-Charles : le tocsin y était également sonné sous la direction de Pillet, secrétaire de la mairie, qui se tenait en faction devant la porte conduisant au clocher, afin sans doute d'empêcher que l'on ne vînt déranger « ses hommes » dans leur patriotique occupation.

Quelques habitants attardés dans les rues manifestaient leur étonnement d'entendre sonner le tocsin : pour toute explication on leur répondait : « Oui, c'est le tocsin qui sonne, C'EST LE SIGNAL DE LA VENGEANCE, C'EST L'HEURE DE L'ASSASSINAT POPULAIRE, ON VA

[1] Deux fois condamné pour vol.

ÉGORGER TOUS LES RÉACTIONNAIRES. » D'autres ajoutaient : « NOUS ATTENDONS LES RÉACTIONNAIRES POUR LES FUSILLER. »

Une centaine environ de gardes nationaux ralliés à l'émeute étaient sur pied : leurs chefs les avaient postés sur différents points de la ville. Dans la matinée du 26 des cartouches avaient été distribuées à profusion à tous les hommes qui paraissaient les plus dévoués. Le Creuzot d'ailleurs était devenu à cette époque un véritable arsenal : le maire Dumay disposait de plus de 3,000 fusils, de 6 à 7,000 kilogrammes de poudre, de 80,000 cartouches [1], et avait même de sa propre autorité fait installer une fabrique clandestine de munitions chez le brasseur Alemanus. Cet armement n'était nullement destiné aux Prussiens : c'était, ainsi qu'on avait eu soin de l'indiquer, contre les Prussiens de l'intérieur qu'on devait s'en servir. Quant à la garde nationale, elle était digne en tous points des fonctionnaires du Creuzot : ils l'avaient organisée à leur image, et formée en grande partie de gens exclus par la loi de cette milice ou de ces ouvriers détournés des voies du travail par l'esprit de haine, de révolte et de convoitise, et qui n'ont d'autre objectif que le déplacement à leur profit, par un bouleversement social, de la propriété et du capital.

Ces scènes de désordre, ces démonstrations séditieuses, ces détonations, ces promenades dans la rue du drapeau rouge en signe de ralliement, se poursuivirent pendant toute la nuit : mais les émeutiers eurent beau s'agiter et multiplier les actes de violence, ils ne purent mettre à exécution leurs sinistres projets. L'absence d'un renfort de troupes garibaldiennes, sur lequel ils avaient compté, et la défection d'une partie des clubistes qui avaient promis leur concours à cette levée de boucliers, ne permirent pas à ce mouvement révolutionnaire de prendre un plus grand développement.

Les *Dumistes*, effrayés de leur petit nombre et ne se sentant pas soutenus par la population, demeurée sourde à leurs appels en dépit de leurs menaces, perdirent bientôt une partie de leur assurance : « *Vous êtes des imbéciles*, leur disait le commandant

[1] Ces armes et ces munitions avaient été envoyées de Dijon par le général Bordonne.

de la garde nationale, CE N'EST PAS COMME CELA QU'ON FAIT : ON NE BRAILLE PAS TANT ; ON AGIT ! »

Vers 4 heures du matin, réduits à l'impuissance et voyant leur état d'isolement, ils finirent par se débander et rentrèrent chez eux en murmurant : NOUS SOMMES TRAHIS ! NOUS DEVIONS ÊTRE DEUX MILLE, NOUS N'AVONS ÉTÉ QUE DEUX CENTS ! LE COUP EST MANQUÉ. IL EST TEMPS DE RENTRER CHEZ NOUS ET DE CHANGER DE VÊTEMENTS POUR NE PAS ÊTRE RECONNUS QUAND NOUS RETOURNERONS AU TRAVAIL.

Le lendemain de ces troubles, le maire du Creuzot, qui en avait été le principal instigateur et qui avait tout mis en œuvre pour assurer le succès de cette entreprise anarchique, se hâtait de rédiger, de connivence avec les hommes de son entourage, la proclamation suivante ; nous la recommandons à l'attention de nos lecteurs comme un chef-d'œuvre de duplicité, de perfidie et de lâcheté hypocrite :

Aux habitants du Creuzot.

« Citoyens !

« Malgré l'avertissement donné, DES IVROGNES ET DES INSENSÉS sont tombés dans le piége qui leur était tendu et ont déshonoré la République en commettant en son nom des actes stupides et grossiers.

« Je proteste de toute mon énergie contre ce qu'ont fait ces NOCTURNES TAPAGEURS, DONT PLUSIEURS, A LA SOLDE DES BONAPARTISTES, ONT OSÉ SE PARER DU TITRE DE RÉPUBLICAINS ET DONNÉ PAR LEUR CONDUITE gain de cause à ceux qui désirent le désarmement de la garde nationale.

« Je l'ai dit et je le répète, je serai le premier à faire appel à la force si jamais la République était menacée dans son existence, mais je déclare mauvais citoyens et réactionnaires les hommes qui, sans raison aucune, jettent la perturbation dans la ville, et la douleur dans leur famille par les punitions qu'ils se sont attirées.

« Vive la République !

« L'administrateur du Creuzot,
« DUMAY. »

Le même jour, le sous-préfet d'Autun arrivait au Creuzot et adressait, lui aussi, une proclamation aux habitants (*Documents justificatifs*, pièce LXIV).

Il est édifiant de connaître de quelle singulière façon ces événements ont été racontés par l'historien de l'Internationale, Malon. Voici les termes mêmes de cet ignoble récit :

« Comme Paris, le Creuzot avait été provoqué par le gouvernement Thiers. Le 1er mars au soir[1], immédiatement après la signature des préliminaires de paix, la ville s'étonna d'être sans gaz; les révolutionnaires flairèrent quelque chose d'insolite, et ils ne s'étaient pas trompés. Quelques agents provocateurs, mêlés à des créatures de Schneider, coururent les rues en criant : *Vive 93! Vive la guillotine!* Ils sonnèrent le tocsin, mais furent repoussés de la mairie par Dumay et Supplissy[2], qui arrêtèrent sept des principaux meneurs, lesquels furent relâchés le lendemain par ordre du parquet d'Autun. Cette affaire fut accompagnée d'une circonstance étrange. Il est de tradition au Creuzot que, chaque fois qu'il y a de l'agitation, la population se porte en masse à Montchanin, autre centre ouvrier : le cri *A Montchanin!* est l'accompagnement obligé de tous les mouvements. Or par une singulière coïncidence, dans cette nuit du 1er au 2 mars où les agents provocateurs firent leur tentative avortée, des personnages mystérieux plaçaient sur la route de Montchanin des engins chargés de fulminate; mais ils s'y prirent maladroitement et, dans l'opération, une explosion eut

[1] C'est par erreur que Malon place ces faits à la date du 1er mars; ils ont eu lieu dans la nuit du 26 au 27 février. Cette erreur est d'autant moins excusable qu'il était loisible à Malon de se renseigner auprès de son compagnon d'exil, l'ex-administrateur du Creuzot et le héros de ces sorties nocturnes.

[2] Dumay repoussa si peu ces agents provocateurs que, vers minuit, il feignit une défaillance subite pour se faire reconduire à son domicile, d'où il prétendit plus tard n'avoir entendu aucun bruit. Dans sa proclamation du 28 février, il tenait le même langage que Malon et parlait, lui aussi, d'AGENTS PROVOCATEURS, d'IVROGNES ET D'INSENSÉS, DONT PLUSIEURS, A LA SOLDE DES BONAPARTISTES, AVAIENT OSÉ SE PARER DU TITRE DE RÉPUBLICAIN. Dumay poussait si loin l'impudence qu'il eut le triste courage de rédiger un procès-verbal où il signalait, pour les avoir reconnus comme les auteurs de toutes ces menées, des agents de l'ancienne police et des grévistes condamnés en 1870. Il représentait également les employés de l'usine comme n'étant pas étrangers à ces désordres.

lieu et tua quinze d'entre eux [1]. A qui étaient destinées ces meurtrières torpilles? La réponse est facile : on avait voulu attirer dans un piége infernal la population révolutionnaire du Creuzot. Tels sont les moyens de la réaction. (*La troisième défaite du prolétariat français*, pages 374 et 375, Neufchâtel, Guillaume éditeur, 1871.)

Dumay, dont le rôle odieux n'était un secret pour personne, n'en fut pas moins maintenu dans ses fonctions de maire. L'autorité préfectorale, peu soucieuse des intérêts de la malheureuse ville du Creuzot, et éclairée cependant sur les dangers d'une pareille situation, tenait-elle à lui faciliter les moyens de tenter quelque nouvelle sédition? On serait porté à le croire, en présence de l'attitude étrange qu'elle garda dans cette circonstance. Le commissaire de police fut, il est vrai, révoqué, mais Dumay refusa d'installer son successeur, et protesta par la voie de la presse contre cette mesure. (*Documents justificatifs*, pièce LXV.)

Le 18 mars vint bientôt fournir à l'international Dumay l'occasion qu'il recherchait depuis longtemps pour lever encore une fois l'étendard de la révolte. Il n'eut garde de la laisser échapper.

*
* *

Dès la première heure la municipalité du Creuzot avait pris parti pour l'insurrection parisienne et donné des marques non

[1] Il est exact qu'une expérience de dynamite fut faite durant cette nuit, avec l'agrément de l'autorité militaire, sur les rails du chemin de fer, près de la gare de Montchanin, et qu'une explosion s'en suivit et coûta la vie à plusieurs des opérateurs. Une enquête des plus minutieuses a établi que cette explosion devait être attribuée à la mauvaise qualité des matières employées.

Quant aux amis de Malon et de Dumay, ils croyaient si peu à un piége infernal qu'ils prirent prétexte de cette détonation pour faire croire que c'était le signal de la reprise des hostilités et de l'approche des Prussiens. Ils se rendirent même en armes jusqu'à la gare de Montchanin et en revinrent sains et saufs sans être tombés « dans le piége infernal » qui n'a jamais existé que dans l'imagination de Malon.

Pour dégager sa responsabilité, Dumay, le lendemain de ces événements, alla jusqu'à faire procéder à l'arrestation de plusieurs personnes qui y étaient demeurées complétement étrangères. Il était facile de deviner qu'il n'avait d'autre but, en agissant ainsi, que de donner le change à l'opinion publique. Le parquet d'Autun ayant dû ordonner l'élargissement immédiat de ces *prétendus* coupables, Dumay se répandit en récriminations violentes à l'endroit de la justice et lui reprocha d'être de connivence avec « ces misérables. »

équivoques de ses sympathies pour la révolution communale. Elle n'attendait donc que le moment favorable pour provoquer un nouveau soulèvement.

Le lendemain de la proclamation de la Commune à Lyon, l'agent de police Gaffiot[1] recevait d'elle l'ordre de se rendre dans cette ville. L'historien Malon nous apprend que Gaffiot était chargé de s'entendre avec la Commune lyonnaise sur la possibilité de faire de Lyon, où se seraient rendus les révolutionnaires des départements voisins, une troisième citadelle de la Révolution (Marseille étant encore debout). Mais il ne fut pas donné suite à ce projet de fédération révolutionnaire des provinces du Rhône que quelques-uns avaient rêvé et qui aurait été le salut peut-être (*La troisième défaite du prolétariat français*, page 377).

Dans la matinée du 25 mars, Gaffiot rentrait au Creuzot, accompagné d'Albert Leblanc, l'un des mandataires accrédités en province par le conseil fédéral des sections parisiennes et dont les agissements nous sont déjà connus.

Albert Leblanc avait senti qu'il fallait avant tout solidariser les efforts du prolétariat, et que toutes les tentatives de revendications sociales échoueraient misérablement, si elles restaient indépendantes les unes des autres. C'est pour travailler à cette solidarisation qu'il avait entrepris de faire une tournée dans tous les centres ouvriers : il avait choisi pour première étape le Creuzot, où il savait l'organisation révolutionnaire des plus puissantes et la section internationale des plus vivaces.

Dès son arrivée dans cette ville il provoquait, avec le concours du maire, une réunion publique qui se tint le même jour dans la salle Goby. L'agent de police Gaffiot présidait, il avait pour assesseurs Nigault, l'un de ses collègues, et l'aubergiste Lemoine. Plus de trois cents personnes étaient présentes; on remarquait parmi les assistants un grand nombre de femmes.

Albert Leblanc fut le premier à prendre la parole. Il déclara qu'il était membre de l'Internationale, qu'il avait quitté Paris

[1] Gaffiot, pendant la dictature jacobine de Dumay, fut le voyageur patenté de la municipalité et des clubs. On le trouve à Dijon, à Mâcon, à Autun, à Lyon et même à Paris.

depuis peu de jours et qu'il arrivait de Lyon où il avait installé la Commune révolutionnaire. Il ajoutait : « Il est de toute nécessité de proclamer la Commune au Creuzot, dans ce centre démocratique ; c'est le gouvernement le plus convenable : de même que la Révolution de 89 et de 93 a affranchi la bourgeoisie, de même il faut que le prolétariat soit affranchi en 1871... Le drapeau rouge doit être arboré partout ; c'est le véritable drapeau national... L'Assemblée de Versailles a fait son temps ; elle s'est suicidée elle-même ; elle n'avait d'autre mission que de traiter la paix ou de continuer la guerre... Nous allons leur montrer que les jeunes vont plus vite en idées que les vieux... Le mouvement qui s'est produit à Paris, Lyon, Marseille, doit s'etendre à tout le reste de la France et même à toute l'Europe. Il faut envoyer des délégués dans toutes les campagnes voisines pour exciter les habitants à proclamer la Commune et leur apprendre que les Creuzotains ne mangent pas le monde... Jules Favre est connu dans tout Paris pour un escroc et un faussaire; aux dernières élections il a volé les voix de Blanqui. Thiers en a fait de même à l'égard d'un ouvrier bijoutier, Comtés. »

Ce discours était accueilli par des applaudissements et salué par les cris de : *A bas l'Assemblée! A bas Thiers! A bas Jules Favre! Vive la Commune! Vive la Révolution!*

Le maire Dumay tenait le même langage : « Le préfet[1], disait-il en terminant, m'a écrit qu'il me sera reconnaissant de maintenir l'ordre au Creuzot. Proclamer la Commune révolutionnaire, ce n'est pas troubler l'ordre. Si le préfet ne marche pas selon nos vues, ce n'est pas lui qui nous mènera, mais c'est nous qui le mènerons. D'ailleurs avec la Commune il n'est plus besoin de préfet. »

Le président Gaffiot annonçait qu'une grande revue de la garde nationale aurait lieu le lendemain à 1 heure pour proclamer la Commune; il invitait la milice citoyenne à rester fidèle à son origine populaire.

Sur l'invitation du maire l'assemblée se séparait aux cris de VIVE LA COMMUNE! VIVE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE!

A l'heure convenue, la garde nationale se réunissait derrière

[1] Charles Ferry.

le cimetière. Toutes les mesures avaient été concertées pour que personne ne s'abstînt de prendre part à cette manifestation. Le commandant Maître avait donné les ordres les plus sévères et décidé qu'une amende extraordinaire de 3 francs serait infligée à tout garde national qui manquerait à l'appel. Un millier d'hommes se trouvèrent ainsi réunis sous les armes. Albert Leblanc, la ceinture garnie de pistolets, défila sur le front du 1er bataillon, où le drapeau rouge venait d'être déployé, par les ordres du commandant même de la garde nationale. A la vue de cet étendard, le délégué de l'Internationale harangua la foule : « Marchons, s'écriait-il, en avant le drapeau rouge ! Ce drapeau flotte à Paris, à Marseille, à Lyon, à Saint-Étienne, il faut également qu'il flotte au Creuzot. Vive le drapeau rouge ! Vive la Commune ! »

Quoi qu'en dise l'historien Malon, cette harangue fut loin de provoquer un enthousiasme général. Quelques officiers, indignés du caractère séditieux que l'on donnait à cette manifestation, protestèrent contre le déploiement du drapeau rouge et le langage tenu par Albert Leblanc. L'un d'eux, le capitaine Chazeau (6e compagnie, 2e bataillon), fut même entouré par un certain nombre de gardes nationaux qui se mirent à crier en chargeant leurs armes : *A bas les réactionnaires ! A bas les galonnés !* NOUS LES FORCERONS BIEN A MARCHER. »

Albert Leblanc mit fin à cet incident : « *Si vous ne voulez pas le suivre*, répliqua-t-il, *ne le suivez pas*; *mais en avant le drapeau rouge !* A la suite de cette déclaration, une grande partie des gardes nationaux se retira : cent cinquante environ s'ébranlèrent et se mirent en marche, vers 4 heures, dans la direction de la mairie : un énorme drapeau rouge, sur lequel était écrit à la craie le mot *Commune*, précédait le cortége ; derrière cet emblème séditieux, et à la tête de la bande émeutière, marchaient le commandant de la garde nationale Maître, les agents de police Gaffiot et Nigault, et le délégué de l'Internationale, Albert Leblanc.

L'autorité militaire, prévenue de ce qui se passait, avait fait occuper à temps la place de l'hôtel de ville par un escadron du 9e cuirassiers. Dès que la colonne déboucha sur la place, le lieutenant-colonel se porta au-devant des perturbateurs et parlementa avec eux. Quelques-uns croisèrent la baïonnette,

d'autres le mirent en joue, d'autres enfin chargèrent leurs armes. S'adressant ensuite au maire Dumay, qui venait de les rejoindre, et au commandant Maître, il les interpella vivement sur leur conduite inqualifiable : ses paroles fermes, son attitude énergique parurent les déconcerter ; Dumay consentit à rétablir le drapeau tricolore [1] et à faire enlever le drapeau rouge qui venait d'être hissé au-dessus de la porte de la mairie.

Devant cette soumission du maire, le colonel, persuadé que tout allait rentrer dans l'ordre, crut pouvoir faire retirer ses hommes ; mais il avait compté sans la perfidie et la duplicité de cet étrange fonctionnaire.

La troupe venait à peine d'évacuer la place lorsque le maire Dumay, suivi d'Albert Leblanc et d'un agent de police, Lavoillotte, se précipita au premier étage de la mairie. Ceint de l'écharpe tricolore, il apparut à l'une des fenêtres de l'hôtel de ville, monta sur une chaise et harangua la foule en des termes que nous demandons à nos lecteurs la permission de placer sous leurs yeux :

« Citoyens, s'écriait-il, le gouvernement de Versailles a quatre fois trahi la République : 1° par l'insulte faite à Garibaldi; 2° pour avoir abandonné Paris ; 3° pour n'avoir pas mis au bas d'une proclamation : *Vive la République !* 4° parce que, d'après l'article 2 de l'armistice, la Chambre ne devait se réunir que pour traiter la paix et qu'elle ne devait pas être constituante.

« Nous devons faire comme nos frères de Paris, Lyon, Saint-Étienne, qui se sont constitués en Commune ; si la guerre civile en est résultée, c'est la faute du gouvernement de Versailles qui a abandonné Paris.

[1] « Le colonel, raconte Malon (page 373), somma le peuple de se retirer : le peuple répondit par un immense cri de : *Vive la Commune!* En même temps, une dizaine de citoyens s'élancèrent au-devant des soldats, les adjurant de ne pas faire feu sur leurs frères. LE COLONEL COMMANDE LE FEU; PAS UN FUSIL NE S'ABAISSE. VIVE LA LIGNE ! VIVE LA RÉPUBLIQUE ! s'écrie la foule. Les gens de l'ordre voulaient une effusion de sang : la cavalerie s'avance pour charger. Les gardes nationaux croisent résolûment la baïonnette : les chevaux s'arrêtent; toutes les poitrines sont oppressées. — Mais que voulez-vous donc? s'écrie alors le chef militaire. — La Commune, lui fut-il répondu. — Eh bien! faites-la votre Commune, répliqua-t-il. Et il fit retirer ses troupes. » Vit-on jamais pareil travestissement de faits? Ces commandements de feu, ces charges de cavalerie, ces baïonnettes croisées, cette quasi-proclamation de la Commune par le chef même de la troupe n'ont jamais existé que dans l'imagination de Malon.

« J'ai été destitué, il y a 14 jours, par le gouvernement de Versailles ; mais ils n'ont pas osé me faire connaître ma révocation : ils ont eu peur de moi, parce qu'ils savent bien qu'ici la majorité est pour moi.

« Je ne suis plus le représentant du gouvernement de Versailles, je suis le représentant de la Commune au Creuzot. Ainsi, citoyens, la Commune est proclamée : je vous invite à vous rendre immédiatement dans la salle du théâtre et à nommer vingt membres qui formeront cette Commune et se rendront auprès de moi pour prendre les mesures nécessaires. »

Quelques instants après, le tambour municipal parcourait les rues de la ville et annonçait à la population que, par ordre du maire, une réunion publique allait avoir lieu dans la salle du café Armand pour nommer les membres de la Commune.

A 5 heures la réunion annoncée avait lieu : le maire Dumay, le brasseur Alemanus, les agents de police Gaffiot et Lavoillotte, le secrétaire de la mairie Pillet, Albert Leblanc et Lemoine, étaient présents ; plus de trois cents personnes s'étaient rendues à l'appel de la municipalité. A l'ouverture de la séance Dumay prenait la parole et faisait à l'assemblée cette édifiante déclaration : « Nous ne reconnaissons plus le gouvernement de Versailles, nous avons proclamé la Commune ici, demain elle sera proclamée à Montcenis et dans les villages voisins. Nous voulons désormais nous gouverner nous-mêmes. »

« La Commune, s'écriait à son tour Albert Leblanc, c'est la suppression des ministres, des préfets, des sous-préfets, des gendarmes ; avec la Commune plus de soldats, mais seulement des citoyens armés. Le gouvernement de Versailles n'existe plus : la Commune est proclamée dans toutes les grandes villes. Il faut que le travailleur jouisse à l'avenir de tout le bénéfice de son travail. »

Il donnait ensuite lecture d'une liste de trente-deux noms, qui lui était remise par Dumay lui-même, et les proclamait comme ceux des membres provisoires de la Commune, sans les soumettre même pour la forme à la ratification populaire.

Une proclamation était rédigée, séance tenante, pour porter ces faits à la connaissance des habitants. Voici dans quels termes elle était conçue.

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE — ARRONDISSEMENT D'AUTUN — VILLE DU CREUZOT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Proclamation de la Commune.

« Citoyens,

« En présence des tendances monarchiques du gouvernement de Versailles, le Creuzot, qui figure au premier rang des principales villes de France comme importance politique, a dû, dans son intérêt et pour son honneur, suivre le mouvement de Paris, Lyon, Marseille, Saint-Étienne.

« L'Assemblée nationale a prouvé son incapacité gouvernementale : le peuple n'a plus qu'à compter sur lui-même; il ne doit donc pas suivre CES PRÉTENDUS CHEFS DANS LEUR DÉCADENCE.

« En conséquence, l'indépendance de la Commune est proclamée; une commission provisoire est composée pour exercer pendant quelques jours les pouvoirs administratifs en attendant des élections.

« Les membres qui la composent sont ici pour remplir un devoir sacré et non pour satisfaire des intérêts personnels ou des passions quelconques. Toutes les mesures d'administration communale seront immédiatement soumises à l'appréciation du peuple en réunion publique ou par voie d'affiches.

« Vive la République !

« Vive la Commune !

« *Les membres de la Commune*,

« ALEMANUS; BONTEMPS; BARRAT; BLANGEY; DEMORLIÈRE; DESVIGNES; DUMAY; GEISSE; GAFFIOT; HARDY; JACQUARD; LEBLANC; LEMOINE; LAVOILLOTTE; LAURENT; NIGAULT;

PALLOT ; PELLETIER ; PICHARD ; PILLET ; PRIEUR ; ROYER ; SARRE ; SUPPLISSY ; SAUNIER ; TRONCY [1] ; VERNEAU.

Cachet de la mairie
du Creuzot.

« Creuzot, le 27 mars 1871. »

Au nombre des membres de la Commune révolutionnaire figurait tout le personnel de la police du Creuzot, représenté par Supplissy, commissaire, Nigault, Gaffiot et Lavoillotte, officiers de paix et agents et le secrétaire de la mairie Pillet. Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que l'on retrouve la plupart de ces noms sur la liste des notabilités révolutionnaires et socialistes remises à ses délégués en province par le conseil fédéral des sections parisiennes (Voir cette liste aux *documents justificatifs*, pièce XXXVI).

A l'issue de la réunion tenue dans la salle Armand, la bande Dumay se rendait à la mairie, où étaient concertées les mesures à prendre pour procéder à l'installation définitive des membres de la Commune.

L'autorité, qui savait désormais à quoi s'en tenir sur le compte de Dumay, crut enfin devoir intervenir pour mettre un terme à des excès aussi scandaleux commis par ses propres agents. Tous ces désordres suscités par eux avaient porté à la prospérité du Creuzot une grave atteinte : il était temps de donner à cette malheureuse population des gages d'ordre et de sécurité.

Le lendemain le préfet de Mâcon, Charles Ferry, se rendait au Creuzot où une nouvelle commission municipale entrait en fonctions : Dumay et Maître, mandés près de lui, consentaient à donner leur démission. On s'expliquera difficilement de pareils ménagements à l'égard de fonctionnaires aussi indignes que criminels.

Dès que la nouvelle de cette double démission fut connue, une nouvelle tentative de désordre se produisit : entre 6 et

[1] Troncy, négociant failli, avait porté le drapeau rouge, quelques heures auparavant, en tête de la bande armée qui, sous le commandement de Maître, s'était rendue sur la place de la mairie.

7 heures du soir, un rassemblement assez considérable se forma sur la place de la mairie ; les vociférations et les cris recommencèrent de plus belle ; les uns criaient : *Nous voulons notre maire! Vive Dumay!* les autres : *Vive la Commune! Mort au préfet!*

Monté sur une borne, l'un des membres de la Commune révolutionnaire, Victor Lemoine, haranguait la foule et lui proposait de se porter en masse au domicile de Dumay, de le ramener à la mairie et d'y installer avec lui les autres membres de la Commune acclamés dans la réunion de la veille.

A la même heure, une grande agitation régnait dans le quartier des Rieaux, où des hommes en armes n'attendaient qu'un signal pour se soulever. Il fallut toutes les précautions prises par l'autorité militaire et les nombreuses patrouilles organisées par elle pour déjouer leurs projets. L'effervescence était telle dans ce faubourg que le gendarme Goujon, envoyé en reconnaissance, faillit y être assassiné. Assailli par une grêle de pierres, il vit les femmes s'acharner à sa poursuite en le menaçant et l'injuriant ; deux coups de feu furent déchargés sur lui, mais sans l'atteindre, presque à bout portant.

Pendant ce temps l'ex-maire Dumay, que le préfet avait parlé D'EMMENER EN OTAGE à Mâcon et qui avait promis de s'y rendre le soir même, partait pour Genève en compagnie de son collègue, le commandant Maître.

Ainsi finit cette comédie dont l'autorité du Creuzot avait donné pendant plus de six mois le hideux spectacle [1].

Un mois plus tard, lors des élections municipales, les clubs s'ouvraient de nouveau, les déclamations incendiaires étaient une fois de plus à l'ordre du jour. On parlait de l'exploitation des capitalistes et des bourgeois « spéculant sur la sueur de

[1] Il n'est peut-être pas sans intérêt de faire connaître le résultat des poursuites exercées contre les instigateurs de ces scènes de désordre. Sur vingt-deux individus renvoyés devant la cour d'assises de Saône-et-Loire, les contumaces seuls ont été condamnés. Tous les autres prévenus ont été acquittés le 1er juillet 1871. Voici les noms des individus contumaces et l'indication des peines prononcées contre eux par arrêt de la cour d'assises en date du 9 septembre dernier : DUMAY, travaux forcés à perpétuité; LAUPRÊTRE, LEMOINE, NIGAULT, MAÎTRE et GAFFIOT, déportation dans une enceinte fortifiée; VENOT (Catherine), femme BARBET, trois années d'emprisonnement.

l'ouvrier et absorbant tous les produits de son travail. » On représentait les gendarmes, les officiers de l'armée comme des éléments de désordre « portant des revolvers à la ceinture comme défi jeté à l'ouvrier. » On faisait l'apologie enthousiaste de l'insurrection parisienne. Les cris de : *Vive la guillotine!* se mêlaient parfois aux applaudissements.

La section internationale du Creuzot est, relativement, l'une des plus nombreuses de France : la plupart des ouvriers de ce centre industriel sont embrigadés dans cette redoutable association. Cette adhésion remonte au mois d'avril 1870. « Nous PROCLAMONS HAUTEMENT, disaient à cette époque les membres du comité de la grève, NOTRE ADHÉSION A LA GRANDE ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS, CETTE SUBLIME FRANC-MAÇONNERIE DE TOUS LES PROLÉTAIRES DU MONDE, CET ESPOIR DE L'AVENIR D'ÉGALITÉ [1].

La présence à la tête de l'administration du Creuzot, du citoyen Dumay, l'un de ses fondateurs, n'a pas peu contribué au développement de cette section. Pendant plusieurs mois l'Internationale a été complétement maîtresse du Creuzot, et si, depuis les événements du mois de mars, les fonctionnaires ne sont plus recrutés dans son sein, elle n'en a pas moins conservé une influence prépondérante sur la population ouvrière de cette localité. Le jour, prochain peut-être, où il lui plaira de décréter de nouveau la grève, nous verrons les ouvriers, obéissant à ces mots d'ordre, déserter la mine et les ateliers.

*
* *

A la fin du mois de septembre 1870 paraissait au Creuzot un organe socialiste, *l'Ouvrier :* il avait pour rédacteur un certain Lecoq, ex-maître adjoint à l'école primaire de Châlon, ex-collaborateur des journaux *le Courrier de Saône-et-Loire*, *le Progrès de Saône-et-Loire*, *le Sifflet du Creuzot*, *le Grelot*, de Dijon.

Voici un échantillon des idées émises par cette nouvelle feuille (n° 4) :

1 L'*Internationale*, page 98.

« Ce n'est pas une Constituante, c'est une Convention... que le gouvernement de Tours, soutenu par les grandes villes, cherche à établir.

« Que cette Convention une fois décrétée et fonctionnant organise donc énergiquement la défense... Qu'elle PROVOQUE LA SUPPRESSION DE L'INTÉRÊT DU CAPITAL, L'ABOLITION DU PRIVILÉGE, LA DESTRUCTION DU MONOPOLE, et le remplacement par la possession viagère de la propriété aubaniale et héréditaire; qu'elle nous donne l'équité de l'échange et le règne du travail, voilà sa tâche! »

CHAPITRE XXIV

LES EXPLOITS DU JACOBINISME A TOULOUSE.

LE PRÉFET DUPORTAL. — SES PROVOCATIONS A LA GUERRE CIVILE. — UN MOT SUR LE PERSONNEL DE LA POLICE. — LES VIOLENCES DU JOURNAL L'ÉMANCIPATION. — LES CLUBS DE LA SOLIDARITÉ ET DU COLYSÉE. — UN ÉCHANTILLON DES DISCOURS DE DUPORTAL. — LA MANIFESTATION DU 31 OCTOBRE. — ENVAHISSEMENT DE L'ARSENAL. — ARRESTATION DU GÉNÉRAL COURTOIS D'HURBAL. — DUPORTAL EST RÉVOQUÉ. — SA RÉPONSE AU GOUVERNEMENT DE BORDEAUX. — ARRIVÉE DE RAZOUA A TOULOUSE. — DUPORTAL L'ACCOMPAGNE AU CLUB DU COLYSÉE. — PROCLAMATION DE LA COMMUNE LE 25 MARS. — ATTITUDE DE DUPORTAL ET DE LA GARDE NATIONALE. — RÉCIT DES ÉVÉNEMENTS ACCOMPLIS DANS LES JOURNÉES DES 25, 26 ET 27 MARS.

A Toulouse, où l'Internationale ne compte encore à l'heure actuelle que quelques adhésions individuelles, le jacobinisme, dans la personne du préfet Duportal, a toujours eu le haut du pavé. A l'instar du maire du Creuzot, Duportal a pendant plus de six mois tenu son département sous la menace de la guerre civile et gouverné par la terreur ; comme lui il s'est déclaré à son heure représentant de la Commune, et c'est par ses soins qu'elle a été installée au Capitole.

Armand Duportal se trouvait à Sainte-Pélagie au moment de la proclamation de la République. Ses nombreuses condamnations pour délits de presse (douze condamnations depuis le mois d'août 1868), sa qualité de victime du 2 décembre et surtout sa notoriété comme rédacteur en chef de l'*Émancipation*, le désignaient suffisamment au choix du gouvernement pour le poste de préfet de la Haute-Garonne.

Sa première proclamation aux habitants de Toulouse avait donné la mesure exacte de ce qu'on pouvait attendre de lui.

Nous y relevons curieusement ce passage odieux : « *Rapportez-vous-en au gouvernement que je représente, du soin d'exercer en temps et lieu et sur qui de droit de justes représailles et de légitimes revendications publiques. Je cesserai de le servir le jour où il faillirait à cet engagement que je contracte envers vous*[1]. »

Dès son entrée en fonctions, Duportal, qui ne voyait dans tous les policiers du régime déchu que de vils mouchards, s'empressait de recruter un personnel d'agents, peut-être d'un républicanisme éprouvé, mais d'une honnêteté des plus contestables. A leur tête se trouvait un certain Cavarré, ex-fermier des poids publics, qui portait le titre de directeur de la sûreté publique : nous relaterons bientôt les étranges procédés de ce fonctionnaire qui, le 26 mars, avait fait distribuer des fusils et des cartouches à tous ses hommes et les avait postés sur la toiture du Capitole pour tirer sur la troupe, lorsqu'elle se présenterait.

L'impartialité nous fait un devoir de proclamer bien haut, à la honte des hommes du 4 septembre, qu'à Toulouse comme partout ailleurs, la police n'avait à cette époque d'autre occupation que de faire la chasse aux réactionnaires et à ceux que l'on était convenu d'appeler « *les Prussiens de l'intérieur.* » Son rôle dans les élections fut scandaleux : il est de notoriété publique qu'à la veille du scrutin du 8 février, les agents de la police Duportal parcoururent les communes de la banlieue pour faire de la propagande en faveur de sa candidature.

On les vit, le jour du scrutin, recruter sur la voie publique toute espèce de vagabonds, de mendiants, de souteneurs de filles publiques et autres individus du même acabit et leur distribuer les cartes d'électeurs qui n'avaient pas été retirées de la mairie. Un mendiant était-il amené au Capitole, on lui promettait un billet

[1] On lisait quelques jours plus tard dans un journal de Lyon, sous cette rubrique : CORRESPONDANCE DE TOULOUSE. « *Toulouse, le 22 septembre* 1870 : La nomination de Duportal avait inspiré certaines craintes à la bourgeoisie; mais ses actes pleins de modération ayant donné un démenti à ses opinions politiques et sociales, la classe moyenne s'est rassurée. Il inspire maintenant confiance à tous ses concitoyens..... La garde sédentaire se compose d'environ deux mille hommes, recrutés pour la plupart dans la classe ouvrière; COMME LA BOURGEOISIE INSPIRE DES DÉFIANCES, ON REÇOIT BIEN SA DÉCLARATION, MAIS ON LA RENVOIE POUR LUI DÉLIVRER DES ARMES..... »

de logement s'il allait voter, et on lui remettait aussitôt une carte et un bulletin. On devine sans peine pour qui votaient de semblables électeurs. Ailleurs, les agents cherchaient dispute aux distributeurs des bulletins de la liste réactionnaire, et si ces derniers se permettaient une observation, ils étaient aussitôt conduits au poste où l'on déchirait leurs bulletins. Dans quelques sections électorales, le bureau était formé d'agents de police : la plupart d'entre eux votèrent plusieurs fois à l'aide des cartes dont ils étaient porteurs.

Un dernier détail des plus caractéristiques : le jour des troubles de Toulouse, l'inspecteur préposé à la surveillance des maisons de tolérance répétait à qui voulait l'entendre : *On en verra bien d'autres : je me charge de brûler la cervelle à cinq ou six cents personnes et de tirer la corde pour cinq à six mille. S'il ne faut que moi pour tirer la corde, je le ferai de bon cœur.*

L'*Émancipation*, devenue l'organe officiel de la préfecture, et qui s'inspirait de la pensée du maître, se faisait également remarquer par *la modération de son langage*. Voici en effet ce qu'avait proposé cette feuille dans les derniers jours du mois de septembre :

« Nous demandons que la PEINE DE MORT soit prononcée, par défaut et sans appel ultérieur, contre tout homme, ouvrier paysan, fils de famille, séminariste, jésuite, moine, abbé, curé ou évêque, s'il est âgé de moins de trente-cinq ans, qui, dûment sommé de se rendre sous les drapeaux, ne se présentera pas dans les délais fixés. Nous demandons que cette PEINE DE MORT AINSI PRONONCÉE SOIT DÉCLARÉE EXÉCUTABLE DÈS QUE LE DÉSERTEUR POURRA ÊTRE SAISI, SANS QU'IL PUISSE EN AUCUN CAS ÊTRE FAIT GRACE AU COUPABLE.

« Nous demandons de plus *que les biens des déserteurs, des fuyards, de tous ceux qui se cachent ou se sauvent lâchement en présence des dangers actuels de la patrie, soient immédiatement confisqués et vendus sans retard* au profit des femmes et des enfants laissés sans ressources, sans moyens d'existence, par suite du départ des pères et des maris. »

C'est du pur 93 ou nous ne nous y connaissons pas ! N'est-ce pas le cas de répéter cette vérité, devenue banale à force d'avoir

été dite, *que la République n'a pas de plus mortels ennemis que certains républicains.*

A ces excitations de l'organe préfectoral se joignaient celles des clubs, CLUB DE LA SOLIDARITÉ, DU THÉATRE MONTCAVREL, DU CIRQUE ET DU COLYSÉE. Ces clubs, dont les agents de police étaient les orateurs habituels, faisaient de temps à autre leur petite manifestation : le citoyen préfet, qui s'était toujours montré très-friand de ces longues queues de citoyens braillant dans les rues, profitait de l'occasion pour adresser à la foule quelques paroles marquées au coin de *la pureté* révolutionnaire. Un jour entre autres — il s'agissait d'une manifestation provoquée par le club *de la Solidarité* à propos de la taxe du pain — Duportal parut au balcon de la préfecture et prononça ce vigoureux discours :

. . . . . .

. . . . . .

« Il y a quarante-huit heures, le gouvernement m'envoyait le signalement d'un membre de la branche cadette de la maison de Bourbon qui parcourait le Midi, semant l'or et la corruption : les limiers de la République sont lancés sur ses traces, et si, on le conduit ici, vous me permettrez, citoyens, de vous le présenter et je soufflerai sur sa face le principe monarchique.

« Ce qui me distingue en effet de certains de mes collègues, c'est que je combats et poursuis légalement les Prussiens de l'intérieur et les Prussiens de l'extérieur ; c'est ma haine contre la monarchie et la réaction ; c'est ce qui fait que le bruit de ma révocation a quelquefois couru, mais j'ai le courage de mes opinions, et quels que soient la publicité et le retentissement que l'on donne à mes paroles, j'estime assez le gouvernement de la défense nationale pour être convaincu qu'il a su distinguer mon dévouement entre tous.

« Je suis un vétéran de la République, que je sers depuis trente-sept ans. Le gouvernement de la défense nationale est républicain, je vous l'ai dit bien souvent : il est républicain et je réponds de lui. Je suis à mon poste comme une sentinelle avancée de la République et au besoin je lui montrerais la voie. Oui, citoyens, mon travail incessant, ma préoccupation de tous les instants, c'est de sauver la République ! Vive la République ! »

Le même jour, le grand promoteur de la ligue du Midi, Esquiros, laissait tomber sur les frères et amis de la démagogie ces quelques paroles aussi mielleuses que rassurantes :

« Citoyens,

« Je suis heureux de vous parler de ce balcon à côté de votre préfet. Toulouse aura une grande place dans l'histoire de la République. La République a de nombreux ennemis à combattre, à l'extérieur comme à l'intérieur. Nous la sauverons si nous restons unis. Elle est née, je ne me le dissimule pas, dans des circonstances douloureuses et sous la bouche des canons prussiens, mais je m'en réjouis, car elle seule peut sauver la France.

« Nous ne sommes pas des novateurs, nous sommes les continuateurs de 1792 et 1793... »

*
* *

A la nouvelle de la capitulation de Metz, le général commandant la division, Courtois d'Hurbal, grand officier de la Légion d'honneur, fut victime de l'aggression la plus brutale. Nous devons à nos lecteurs de leur faire connaître dans quelles circonstances cet officier supérieur fut « enlevé par le peuple » et conduit à la préfecture, où il fut gardé à vue jusqu'au moment de son départ de Toulouse. Toulouse ne voulait rien avoir à envier à Marseille, Lyon et Grenoble, et, comme dans ces trois villes, on y pratiqua la chasse au général sur une vaste échelle.

Dans la journée du 30 octobre, à l'issue d'une manifestation organisée par la garde nationale, Duportal, qui lui avait promis la garde de l'arsenal, adressait à l'autorité militaire cette lettre, conçue dans des termes que nous nous abstiendrons de qualifier :

« Toulouse, 30 octobre 1870.

« Citoyen général,

« En raison des graves événements dont nous venons d'avoir connaissance et dans l'intérêt de L'ORDRE PUBLIC, j'ai l'honneur de vous informer que, d'accord avec le président de la commis-

sion municipale, j'ai donné l'ordre au citoyen commandant supérieur des gardes nationales d'envoyer une compagnie de la garde nationale pour protéger l'arsenal CONTRE LES IMPRUDENCES D'UNE VIVE ÉMOTION POPULAIRE.

« Des symptômes caractéristiques m'imposent le devoir de prendre ces urgentes précautions.

« Salut et fraternité!

« ARMAND DUPORTAL.

« Approuvé l'ordre donné par le citoyen préfet :

« *Le président de la commission municipale,*

« COUSIN. »

Il est nous est difficile d'admettre que l'on songe sérieusement à protéger un établissement quelconque avec la garde nationale. et avec celle de Toulouse moins encore qu'avec toute autre, puisqu'on avait eu soin d'en éliminer les bourgeois. Que penser d'un préfet dont tous les efforts tendirent à exciter les passions révolutionnaires et qui, le 30 octobre, parlait DE SYMPTÔMES CARACTÉRISTIQUES et des IMPRUDENCES D'UNE VIVE ÉMOTION POPULAIRE?

Le lendemain un détachement de gardes nationaux se présentait à l'arsenal et en expulsait le poste. Sur ces entrefaites le général, informé par cette lettre de la décision prise par le préfet de concert avec la municipalité, s'était rendu à la préfecture pour protester, au nom des règlements militaires, contre l'occupation de l'arsenal. Il avait été convenu que ce poste serait fourni à l'avenir moitié par la troupe et moitié par la garde nationale. Le général fit aussitôt connaître au lieutenant installé à l'arsenal depuis le matin la mesure qui venait d'être prise, mais ce dernier se retrancha derrière sa consigne : il fallut de nouveau aller prendre les instructions du préfet, et celui-ci, sous les yeux mêmes du général, remit au lieutenant l'ordre écrit de laisser rentrer à l'arsenal un piquet de soldats.

Tout semblait terminé et toute cause de conflit disparue, lorsqu'un incident des plus graves se produisit. En quittant la préfecture, le général Courtois et le lieutenant s'étaient fait conduire au Capitole, afin de s'entendre au sujet de la mesure adoptée

avec le commandant supérieur de la garde nationale. Le lieutenant seul était descendu : quant au général, il attendait dans la voiture, lorsque tout à coup les portières en furent violemment ouvertes ; plusieurs forcenés, le revolver au poing, se précipitèrent sur lui, le prirent au collet, l'arrachèrent de la voiture et le traînèrent dans la salle de Clémence-Isaure, où siégeait le comité de salut public. Pendant ce temps une foule énorme remplissait la place du Capitole et ses abords : l'exaspération était à son comble et se manifestait par des clameurs et des cris menaçants.

Du *comité de salut public* le général avait été conduit devant la commission municipale. On lui reprochait d'avoir fait distribuer des cartouches à la troupe et d'avoir donné l'ordre de faire feu sur le peuple. Il eut beau fournir des explications ! On le somma de faire retirer le détachement d'artillerie qui par son ordre avait été envoyé à l'arsenal. Il s'y refusa énergiquement : ni les pressantes exhortations du maire, ni les menaces de la populace, qui se ruait furieuse à la porte de la salle, ne purent ébranler son courage ; il persista jusqu'à la fin dans son refus.

Il fut alors ramené devant le comité de salut public, qui décida qu'il serait retenu prisonnier de la garde nationale et conduit immédiatement à la préfecture. On fit approcher une voiture, ce ne fut qu'à grande peine qu'on parvint à soustraire le général aux violences de la foule. Il prit place dans la voiture avec Duportal et le commandant de la garde nationale ; le secrétaire du comité de salut public, Sarrans [1], monta sur le siége à côté du cocher. De chaque côté de la voiture marchaient des gardes nationaux en armes ; une foule compacte se pressait sur le passage du cortége et accablait le général d'outrages et de menaces.

Il fut enfermé à la préfecture et tenu au secret dans une chambre dont toutes les issues étaient gardées par des gardes nationaux : ce ne fut que sur le vu de sa démission et au bout de trois jours qu'il recouvra sa liberté. Voilà de quelle singulière

[1] Sarrans (Jules-Noël-André), 45 ans, ancien adjoint au maire de Muret, ex-avoué dans la même ville, ancien employé de la mairie Campaigno, acclamé au 4 septembre secrétaire général de la mairie de Toulouse.

façon Duportal et les hommes de son entourage pratiquaient le respect de la liberté individuelle.

Débarrassé ainsi d'un général qui se permettait de ne pas être de son avis, Duportal profita de l'occasion pour révoquer le colonel directeur de l'arsenal et le remplacer par son fils, l'ingénieur Duportal. Il désigna le même jour comme général de division un de ses partisans, le citoyen Demay, qui fut plus tard chargé avec Lissagaray de l'organisation de cette FAMEUSE ARMÉE DU SUD-OUEST DONT L'HISTOIRE REDIRA UN JOUR LES HAUTS FAITS D'ARMES.

La délégation du gouvernement s'était émue de l'arrestation du général Courtois d'Hurbal. Ce n'était pas d'ailleurs la première fois qu'un pareil scandale se produisait : elle avait déjà eu à intervenir lors de « l'enlèvement » par le peuple lyonnais du général Mazure, et il n'avait pas fallu moins de trois sommations pour que le préfet Challemel-Lacour consentît à l'élargissement de son prisonnier.

A la suite de ces faits Duportal fut mis en demeure de donner sa démission. Mais il savait mieux que personne à quoi s'en tenir sur la valeur et l'énergie des membres du gouvernement. Il était habitué depuis longtemps à ne plus leur obéir et il se croyait assez fort pour pouvoir les braver impunément. « Vous me demandez ma démission, leur avait-il répondu le 7 novembre, que celui d'entre vous qui a fait un seul jour de prison pour la République vienne la chercher. »

Des manifestations tumultueuses obligèrent son successeur [1] à donner sa démission avant même d'avoir pris possession de la préfecture. Duportal conserva donc ses fonctions en dépit du gouvernement et put tout à son aise continuer le cours de ses exploits. Chaque fois qu'il fut question de son remplacement, ce ne fut dans toute la presse rouge qu'un concert de louanges à l'adresse de ce fonctionnaire, dont on représentait le départ de Toulouse comme le signal de la guerre civile (*Documents justificatifs*, pièce LXVI).

Il n'entre pas dans le plan de notre ouvrage de faire l'histoire complète du règne Duportal : nous laissons à d'autres le soin de

[1] Huc, professeur de Code civil à la Faculté de droit de Toulouse.

flétrir comme il convient les procédés inqualifiables de cet apôtre du jacobinisme. Nous avons maintenant à présenter le récit des événements dont la ville de Toulouse fut le théâtre les 25, 26 et 27 mars.

*
* *

A la veille du 18 mars une grande agitation régnait à Toulouse, où la cause de la révolution communale comptait dans les régions du pouvoir de nombreux et ardents partisans. On avait répandu le bruit que la République était menacée par les tendances royalistes de l'Assemblée : les excitations du journal l'*Émancipation* avaient redoublé, et les réunions politiques du Colysée avaient emprunté à tous ces faits une aigreur et une exaltation extraordinaires. Dans l'une des séances de ce club (le jeudi 16 mars), tous les officiers de la garde nationale, en grande tenue, étaient montés sur l'estrade l'un après l'autre, et, tournés vers le public, avaient dû, en tendant la main, prêter le serment solennel de défendre la République « contre les menées des royalistes [1]. » A cette réunion présidée par le secrétaire général de la mairie, Sarrans, assistaient la plupart des agents de police.

Il n'est pas sans intérêt d'indiquer la présence à Toulouse à la même époque du citoyen Razoua, accouru de Bordeaux auprès de son ami Duportal. Ce voyage a sa signification et sa portée. S'agissait-il d'une prétendue visite [2], ou bien de se concerter avec le seigneur du lieu et de préparer les voies au mouvement séditieux dont Paris allait donner le signal et qui, dans la pensée de ses auteurs, ne pouvait réussir qu'à la condition de s'étendre à la France entière ? La réponse à cette question est facile à faire.

Arrivé à Toulouse dans la soirée du 17 mars, Razoua fut

[1] Duportal, *la Commune à Toulouse*, page 11.

[2] « Étant venu à Bordeaux pour contribuer comme député de Paris aux succès oratoires de M. Depeyre, Razoua, en ennemi de la famille, vint voir sa mère à Beaumont-de-Lomagne, et, par un caprice d'itinéraire ou une combinaison infernale de Karl Marx, poussa jusqu'à Toulouse son criminel pèlerinage. Il vint me rendre à la préfecture la visite que je lui avais faite quelque temps auparavant au café de Bordeaux. » (*La Commune à Toulouse*, simple exposé des faits, par Armand Duportal, pages 14 et 15.)

reçu à la préfecture et se rendit le lendemain, en compagnie de Duportal, au club du Colysée. Ce club, organisé dans les premiers jours du mois de février, n'était autre chose qu'une succursale de l'alliance républicaine fondée à Paris par les notabilités du parti révolutionnaire [1]. Les habitués de ce club s'étaient d'abord réunis au Capitole, mais plus tard ils avaient dû transporter le siége de leurs opérations dans la salle du Colysée. Les séances avaient lieu *les mardi* et *vendredi*. Le bureau était formé d'un président et de quatre assesseurs renouvelables chaque semaine. Le nombre des adhérents s'élevait à 800. Au nombre de ces adeptes figuraient le directeur de la sûreté publique, toute la gent policière, plusieurs officiers de la garde nationale, Ducasse, l'un des rédacteurs de l'*Émancipation*, Sarrans, le secrétaire général de la mairie, quelques membres de la commission municipale, notamment l'adjoint Leygues, etc., etc.

Razoua prit le premier la parole ; il remercia l'assemblée de l'avoir désigné dans une séance précédente comme délégué de Toulouse auprès du comité central de l'alliance républicaine de Paris [2]. Il félicita le parti révolutionnaire de Toulouse de sa puissante organisation, et déclara qu'à son retour dans la capitale il serait heureux de rapporter à l'alliance républicaine de Paris les vœux et les sentiments de celle de Toulouse et d'apprendre au peuple parisien qu'il pouvait compter sur Toulouse.

A son tour Duportal, qui s'était installé au fauteuil de la présidence, adressait aux clubistes cette véhémente allocution : « Citoyens, il faut que Toulouse soit bien révolutionnairement organisé, pour qu'un préfet de M. Thiers puisse se trouver ici et vous parler comme je le fais. La République et la Révolution ont en moi un défenseur énergique. Je suis menacé d'avoir un successeur à la préfecture; mais je n'abandonnerai pas ma position, tant qu'elle pourra être utile à la cause révolutionnaire : JE

[1] Voir aux *Documents justificatifs* le programme et la circulaire n° 1 de l'Alliance républicaine de Paris, pièce XLVII.

[2] Dans la séance du 17, sur la proposition du citoyen Ducasse, il avait été délégué pour établir une entente entre l'alliance républicaine de Paris et les sections établies en province et notamment celle de Toulouse.

« On sait que le citoyen *Razoua* est l'un des fondateurs de *l'Alliance républicaine* et l'un des membres les plus actifs du *Comité central de Paris*. » (*Emancipation*, 20 mars 1871.)

DESCENDRAI PLUTOT DANS LA RUE ! LA PRÉFECTURE RENFERME DES ARMES ET DES CARTOUCHES : ON N'A QU'A SE PRÉSENTER, J'EN DONNERAI A TOUT LE MONDE. VOUS SAVEZ QUE JE SUIS UN HOMME D'ACTION : VOUS POUVEZ COMPTER SUR MOI, MILLE DIEUX ! VOUS ME VERREZ A L'ŒUVRE. »

Duportal ne faillit pas à cet engagement : peu de jours en effet après cette déclaration, il était donné à la ville de Toulouse de le voir à l'*œuvre* et de juger s'il ÉTAIT UN HOMME D'ACTION.

A la nouvelle de l'insurrection parisienne, l'émotion fut grande à Toulouse : la garde nationale, cet auxiliaire si puissant de toute sédition, parla aussitôt de proclamer la Commune et de faire acte d'adhésion à la révolution du 18 mars.

Duportal (*la Commune à Toulouse*, simple exposé des faits, pages 4 et 5) explique « que la proclamation de la Commune à Toulouse ne fut pas un mouvement communaliste et n'eut pas la signification socialiste qu'il avait affectée à Paris et dans quelques autres villes des départements. Il ajoute : « C'EST UNE QUESTION DE GARDE NATIONALE QUI A PROVOQUÉ CE MOUVEMENT, ET C'EST EXCLUSIVEMENT LA GARDE NATIONALE QUI L'A CONSOMMÉ, SANS LA PARTICIPATION D'AUCUN ÉLÉMENT SOCIALISTE ET AVEC LA SEULE ATTACHE RÉVOLUTIONNAIRE DU MOMENT ET DU PRÉTEXTE CHOISI POUR LE FAIRE ÉCLATER. — L'INTERNATIONALE ET SES MOTS D'ORDRE NE SONT POUR RIEN DANS CE QUI S'EST PASSÉ. »

Nous reconnaissons l'exactitude de cette appréciation ; mais Duportal aurait bien dû nous apprendre pourquoi, au mépris de la loi, il s'était permis d'éliminer de la garde nationale les deux tiers de la population et de ne confier des armes qu'à ses partisans [1]. Il se flattait, il est vrai, de l'avoir spécialement organisée POUR LA DÉFENSE DE L'ORDRE DANS LA RÉPUBLIQUE ET PAR LA RÉPUBLIQUE [2]. D'ailleurs, pour bien apprécier le rôle que ce coryphée du jacobinisme a joué dans les événements du 25 mars, il importe de faire le récit des faits qui les ont précédés.

[1] La garde nationale ne comprenait à cette époque que quatre bataillons : 1er bataillon, canton ouest; 2e bataillon, canton sud; 3e bataillon, canton centre; 4e bataillon, canton nord. L'effectif de tous ces bataillons n'était que de 4,111 individus.

[2] *La Commune à Toulouse*, page 6.

Depuis longtemps l'autorité militaire revendiquait la réoccupation du poste de l'arsenal dont elle avait été dépossédée le 31 octobre. En venant prendre possession de la 12e division militaire, le général de Nansouty avait reçu du ministre l'ordre de faire rentrer les choses dans leur état normal.

A la suite de nombreux pourparlers, ce poste avait été rendu à la troupe dans la matinée du dimanche 19 mars; mais en présence de l'émotion causée par cet événement dans les rangs de la garde nationale, il avait paru prudent d'abandonner de nouveau ce poste à la milice sédentaire. C'est sur une démarche faite le même jour au quartier général par Duportal et trois membres de la commission municipale, Cousin, A. Calvet et Boudin que les généraux de Nansouty et Desnoëttes avaient consenti à ajourner l'exécution de cette mesure. Ils tenaient à enlever tout prétexte à une agitation quelconque. Cette entrevue fut marquée par un incident des plus caractéristiques. Partisan des situations nettes, le chef d'état-major, Guillaume, n'avait pas hésité à mettre le préfet, dont l'attitude lui inspirait une médiocre confiance, en demeure de se prononcer pour Paris ou pour Versailles : Duportal lui avait répondu par une déclaration de fidélité au gouvernement de Versailles.

Deux jours plus tard (21 mars), il protestait encore de son dévouement à ce même pouvoir dans une réunion tenue chez le premier président Saint-Gresse, et où avaient été convoqués le maire Castelbou, le procureur général Manau, et le procureur de la République Delcurrou. Nous verrons tout à l'heure quelle autorité il fallait attacher à de semblables engagements. La situation n'en était pas moins des plus tendues ; l'état moral de la ville était inquiétant. *L'Émancipation*, demeurée aux ordres du citoyen préfet manifestait hautement ses sympathies pour « les vaillants lutteurs de la Commune de Paris [1]. » Elle disait aux soldats (numéro du 22 mars) :

« Frères de l'armée de Toulouse, vous savez que l'on ne vous a jamais armés contre le peuple que pour avoir de l'or et des grades, et que votre misère, à vous, n'a fait qu'augmenter.

[1] *Documents justificatifs*, pièce LXVIII.

« Nous vous tendons les bras ! Criez donc avec nous comme les héros de l'armée de la Loire, trahis ainsi que vous, et qui, à Paris, levant la crosse, ont répudié le massacre et fraternisé avec le peuple : *Vive la République !* »

Tous les soirs, au relevé des postes, la garde nationale se séparait aux cris de : *Vive Paris! Vive la Commune!* D'un autre côté, dès le 21, le club du Colysée s'était déclaré en permanence afin de se concerter sur les mesures que commanderaient les événements. Il avait été question dans cette séance d'organiser une revue pour le lendemain, 22 mars, de réclamer une distribution de cartouches et de sommer le préfet de prendre parti pour ou contre la Commune de Paris.

Les provocations incessantes et les excitations dont la populace avait été l'objet depuis plusieurs mois allaient porter leurs fruits ; il suffisait maintenant d'une étincelle pour déterminer l'explosion. Ce fut la révocation de Duportal qui devint le signal de la sédition. La nomination de son successeur parvint à Toulouse le 23 mars.

En apprenant cette nouvelle, le maire Castelbou et toute la commission municipale donnèrent leur démission. Cette retraite, motivée « sur la solidarité fraternelle qui n'avait jamais cessé d'exister entre le préfet, le maire et la commission », ne pouvait qu'ajouter aux difficultés de la situation et surexciter les esprits.

Déjà, dans la journée du 22, l'autorité militaire, alarmée par ce qui lui était revenu des réunions publiques et par les résolutions qui y avaient été prises, avait transporté son quartier général à l'arsenal afin de se mettre à l'abri d'un coup de main. Une partie de la garnison avait été concentrée dans cet établissement. Il n'en avait pas fallu davantage pour exciter la plus vive émotion au sein de la garde nationale. Le bruit s'était d'ailleurs répandu que les troupes du camp en tenue de campagne et le fusil chargé, étaient dirigées sur la ville par le chemin détourné du pont de Blagnac. Une députation de gardes nationaux se rendait aussitôt auprès du préfet pour protester contre « une pareille provocation. » Le général de Nansouty informé de cette démarche par une lettre de Duportal, lui avait répondu qu'il ne S'ÉTAIT JAMAIS AGI QUE D'UNE PROMENADE MILITAIRE,

que contre-ordre avait été envoyé et que les troupes étaient rentrées au camp [1].

Le même jour, le maire Castelbou couronnait dignement sa carrière administrative en donnant l'ordre de distribuer des cartouches à la garde nationale à raison de 2,000 par compagnie : c'était créer un nouveau péril pour la tranquillité publique et mettre ainsi aux mains de la milice citoyenne les moyens de faire la guerre civile.

Nous ne parlerons que pour mémoire de la courte apparition à Toulouse du nouveau préfet, de Kératry, de sa visite au quartier général et de son départ pour Agen, où il dut attendre l'envoi de renforts qui lui permissent de triompher des résistances que paraissait devoir provoquer son installation. L'attitude du général de Nansouty, à l'égard de M. de Kératry fut, dans cette circonstance, des plus étranges : « J'AI REÇU, écrivait-il le 22 mars à Duportal, la visite de M. de Kératry : JE L'AI ENGAGÉ À SE RETIRER, EN LUI DISANT QUE VOUS AVIEZ TOUTE MA CONFIANCE ET QUE J'ÉTAIS PERSUADÉ QUE VOUS SAURIEZ MIEUX QU'AUCUN AUTRE PROTÉGER L'ORDRE ET LA SOCIÉTÉ.

Le lendemain de cette visite, le général de Nansouty provoquait une entrevue avec Duportal. Sur l'engagement pris par ce dernier de maintenir l'ordre et la tranquillité, s'il restait préfet, et de procéder de concert avec la municipalité à l'organisation régulière de la garde nationale, il n'hésitait pas à adresser cette dépêche au chef du pouvoir exécutif :

« Je viens d'avoir une longue conversation avec M. Duportal, en présence de mes deux généraux de brigade. Par suite je me crois autorisé à vous déclarer qu'il y a urgence de tenir compte des circonstances qui s'imposent à tous et de maintenir M. Duportal à son pos te.

Le gouvernement ne se laissa pas prendre à ces belles déclarations et persista dans sa résolution de se priver du concours

[1] Voir aux *Documents justificatifs*, pièce LXIX, la correspondance échangée à cette occasion entre Duportal et de Nansouty, ainsi que la lettre de ce dernier annonçant au préfet qu'il vient de faire occuper l'arsenal.

[2] Une copie de cette dépêche avait été communiquée à Duportal. (*La Commune à Toulouse*, page 24.)

d'un fonctionnaire dont le dévouement lui paraissait suspect à plus d'un titre.

Duportal qui triomphait du témoignage éclatant que le général de Nansouty rendait à ses intentions et à ses services, conservait quelque espoir à l'endroit de son maintien : aussi ne fut-il pas peu surpris de recevoir dans la soirée du 24, une lettre de M. de Kératry lui annonçant *officiellement qu'il venait le remplacer* [1].

Froissé dans son amour-propre, Duportal ne dissimula plus son hostilité à l'égard du gouvernement de Versailles. Voici les termes mêmes de la réponse qu'il adressa à son successeur :

« Toulouse, 25 mars 1871.

« Monsieur le comte,

« Vous me demandez mon concours pour assurer l'ordre et a tranquillité dans notre ville au moment où vous allez prendre possession de la préfecture de la Haute-Garonne et vous invoquez, pour justifier cet appel, la déclaration de fidélité au gouvernement de Versailles que j'ai faite en présence des généraux de Nansouty et Lefebvre-Desnoëttes et de plusieurs de mes concitoyens [2].

« Quelque honorable que soit pour moi cette ouverture, je regrette de ne pouvoir y répondre selon vos désirs. Les rapports de gouvernements à subordonnés sont basés sur une confiance réciproque. En retirant la sienne à un homme éprouvé comme moi, le gouvernement de Versailles m'a donné la mesure exacte de ce que je lui dois. En second lieu, dans les temps difficiles que nous traversons, les responsabilités doivent être entières, et vous ne trouverez pas mauvais que, n'ayant partagé avec personne celle que j'ai acceptée depuis près de sept mois, je veuille, à compter de ma sortie de la préfecture, n'avoir à ré-

[1] *Documents justificatifs*, pièce LXXX.

[2] « L'affectation avec laquelle mon malin successeur parlait de mes engagements envers le gouvernement frisait l'impertinence. Or, je ne passe pas généralement pour pratiquer les vertus négatives du renoncement catholique. Je me devais donc à moi-même de retirer ma main à qui me la tendait avec tant de perfidie. » (*La Commune*, page 27.)

pondre que des actes individuels du simple citoyen et du journaliste que je serai demain.

« Je vous convie à venir assister à la réunion que j'ai provoquée des officiers de nos diverses milices pour organiser les bataillons de garde constitutionnelle demandés par le gouvernement. Elle aura lieu aujourd'hui à 1 heure après midi à la préfecture. Ce sera pour le nouvel administrateur une excellente entrée en fonctions, et pour celui qui se retire une occasion non moins bonne de constater qu'il a tenu jusqu'à la dernière heure ses engagements envers le pouvoir qui l'a méconnu.

« A compter de ce moment je resterai complétement étranger à l'administration du département.

« Agréez...

« ARMAND DUPORTAL. »

Le même jour, il écrivait au général de Nansouty pour l'informer de l'arrivée de M. de Kératry et le remercier des nombreux « TÉMOIGNAGES D'ESTIME ET DE SYMPATHIE PERSONNELLES QU'IL EN AVAIT REÇUS [1]. »

Duportal avait en effet convoqué pour le samedi 25, à 1 heure, dans son cabinet, par voie d'affiche et d'insertion dans les journaux, les officiers des *gardes* CIVIQUE, NATIONALE, SÉDENTAIRE, MOBILE et MOBILISÉE. Cette convocation inopportune servit de prétexte aux officiers de la garde nationale pour organiser une manifestation et venir témoigner leurs sympathies au préfet révoqué. Ils se réunirent dans la matinée au Capitole, et décidèrent de faire battre le rappel dans toute la ville. Il fut également question dans cette réunion de proclamer la Commune.

Des ordres furent aussitôt envoyés dans les bataillons, et, à 1 heure, toute la garde nationale, massée sur la place du Capitole, recevait des cartouches et se mettait en marche dans la direction de la préfecture, dont les abords étaient déjà envahis par une foule énorme.

Les chefs, interrogés par leurs hommes sur les motifs de cette convocation, avaient répondu qu'il s'agissait de l'installation de

[1] *Documents justificatifs*, pièce LXXXI.

M. de Kératry, que l'on craignait des troubles et que l'on avait fait appeler la garde nationale pour maintenir l'ordre.

Les officiers, au nombre d'une centaine, furent introduits auprès du préfet [1].

Duportal leur annonça qu'il allait se retirer et qu'il regrettait de ne pouvoir leur présenter son successeur, auquel il avait donné rendez-vous pour 1 heure.

Il les consulta ensuite sur la formation d'une garde constitutionnelle et leur demanda s'ils voulaient répondre à l'appel du gouvernement.

Les officiers furent unanimes à déclarer qu'ils n'entendaient nullement soutenir l'Assemblée et demandèrent la proclamation de la Commune. La conversation ne tarda pas à être des plus animées. « Il nous faut la Commune ! » disaient les uns ; « *Au Capitole !* » criaient les autres. L'enthousiasme fut à son comble lorsque Duportal leur apprit qu'il venait de recevoir la nouvelle de l'arrestation de M. de Kératry. Les cris de *Vive la Commune ! Vive Paris !* éclatèrent aussitôt de toutes parts. On proposa à Duportal de lui conférer les fonctions de délégué de la Commune à la préfecture. En homme habitué à jouer la comédie il feignit d'abord de décliner cet honneur, alléguant son intention de rentrer dans la vie privée et dans le journalisme ; mais il finit par se laisser faire et céda aux instances des officiers : « J'accepte, leur déclara-t-il, puisque vous le voulez absolument, et je vous suivrai au capitole [2].

A ces mots les officiers sortent de la préfecture en criant : *Vive la Commune!* A bas Versailles ! et se rendent à leurs

[1] Quelques instants avant leur arrivée, Duportal avait tenu aux chefs de la magistrature ce langage significatif : « Le gouvernement de Versailles m'a retiré sa confiance ; à mon tour je lui retire la mienne et je vais dès aujourd'hui reprendre la direction de mon journal et ma liberté de simple citoyen. Il n'y aurait pas eu d'émeute, si j'étais resté préfet; une heure après que j'aurai quitté la préfecture, je ne réponds plus de rien. » Le directeur de la sûreté déclarait à son tour qu'il avait donné sa démission, et que s'il arrivait quelque chose, il laisserait faire. La veille déjà, il avait exprimé hautement ses sympathies pour la Commune de Paris dans une réunion tenue au parquet du procureur de la République et où assistaient tous les commissaires de police.

[2] C'est ce que M. Duportal (*la Commune à Toulouse*, pages 41 et 60) appelle avoir été entraîné de vive force et engagé malgré lui dans cette équipée.

compagnies respectives pour leur donner connaissance de la décision qui vient d'être prise. Cette communication est accueillie dans tous les rangs par les cris de *Vive la Commune ! Vive Paris !* De rares protestations se font entendre. Duportal descend aussitôt sur la place ; les officiers agitent leurs képis ; il est entouré et acclamé. Il se met à la tête de la garde nationale, qui le conduit en triomphe au Capitole. Arrivé au Capitole, il entre dans la grande salle du conseil municipal, où il est bientôt rejoint par les officiers. « Que faisons-nous ? leur demanda Duportal. — Nous allons proclamer la Commune, répondent ces derniers. — Eh bien, reprit Duportal, il faut faire une proclamation. »

Il passa alors dans le cabinet du maire et en ressortit quelques minutes après rapportant ce factum que nous reproduisons textuellement :

COMMUNE DE TOULOUSE.

« La garde nationale de Toulouse, réunie à l'occasion de la création de bataillons de garde constitutionnelle et de l'installation de M. de Kératry en qualité de préfet de la Haute-Garonne, a proclamé aujourd'hui, à 2 heures, l'organisation de la Commune, aux cris de : Vive Paris !

« Le corps des officiers de la garde nationale sédentaire constitue la *Commune de Toulouse*.

« La *Commune* déclare M. de Kératry déchu de son titre de préfet, et maintient le citoyen Duportal en qualité de délégué du pouvoir central.

« La Commune déclare vouloir la République une et indivisible, et elle adjure les députés de Paris d'être les intermédiaires d'une transaction désirable entre le gouvernement de la République et le peuple de Paris.

« Dans ce but elle somme le gouvernement d'avoir à dissoudre l'Assemblée nationale comme ayant accompli le mandat pour lequel elle a été élue, comme *étant la cause de toutes les difficultés présentes et le fruit de la peur et de la corruption cléricale.*

« Elle adhère aux préliminaires de la paix et demande que, pour délivrer le plus tôt possible le sol de la patrie de la souillure de l'étranger, des mesures énergiques soient prises pour faire payer sans délai les frais de la guerre à ceux qui en ont déchaîné le fléau sur le pays et conclu une paix ruineuse et humiliante.

« La Commune de Toulouse fera respecter toutes les opinions et assurera la conservation de tous les intérêts publics et privés, mais elle sévira avec vigueur contre toute tentative de perturbation.

« Son but est de mettre la République à l'abri des conspirations monarchiques de toute sorte et d'arriver, par le concours qu'elle entend donner à la représentation radicale de l'Assemblée, à la disparition de tous les malentendus qui prolongent nos déchirements [1].

« Vive la République, une et indivisible ! »

Ce manifeste en disait assez pour faire pressentir à quelles résolutions désespérées se porterait son auteur dans le but de se perpétuer par la Commune dans ses fonctions de préfet. Ne poussait-il pas l'impudence jusqu'à télégraphier cet événement au ministre de l'intérieur? Voici en effet la dépêche qu'il lui adressa à cette occasion :

Préfet de Toulouse à ministre de l'intérieur.

« La Commune est proclamée à Toulouse par la garde nationale, qui s'est opposée à l'installation de M. de Kératry.

« Une proclamation signée de tous les officiers adjure les députés de Paris d'intervenir pour amener une transaction désirable entre le gouvernement et le peuple de Paris.

« La Commune demande la dissolution de l'Assemblée

[1] « Non, mille fois non, je ne désavoue pas cet écrit : je m'honore de l'avoir formulé, car, à part le mot de Commune qui n'a là qu'une signification de circonstance, il ne contient rien que d'avouable, rien que n'aient pensé tous les républicains depuis Delescluze jusqu'à Jules Simon. » (*La Commune à Toulouse*, page 45.)

nationale comme ayant accompli son mandat et comme étant la seule cause de tous nos déchirements.

« L'ordre n'a pas été troublé un seul instant [1].

« ARMAND DUPORTAL. »

La proclamation insurrectionnelle rédigée par Duportal fut lue au peuple et à la garde nationale, du haut du balcon du Capitole, par un artiste du théâtre, un certain Saint-Gaudens, alors capitaine adjudant-major de la garde nationale. Après cette lecture, accueillie par les acclamations les plus enthousiastes, le défilé de la garde nationale avait lieu aux cris de : *Vive la Commune! Vive Paris!* Quelques instants après, ce manifeste, au bas duquel on avait ajouté les noms des cent vingt-trois officiers [2] composant le cadre des quatre bataillons de la milice sédentaire, fut envoyé à l'impression : pendant la nuit il était affiché dans tous les quartiers de la ville sur des placards en forme officielle.

La Commune installée au Capitole sous les auspices de Duportal lui avait conféré le titre de délégué du comité central et proclamé la déchéance de M. de Kératry. Il fallait donc s'opposer matériellement à l'installation de ce dernier comme préfet, et pour cela le seul moyen était d'embusquer des agents chargés de l'arrêter, s'il se présentait à Toulouse. Duportal et ses séides n'avaient pas d'ailleurs attendu jusqu'à ce moment pour s'occuper de cette arrestation. Le directeur de la sûreté publique, Cavarré, n'était pas homme à reculer devant les mesures les plus extrêmes. On l'avait déjà vu à l'œuvre au mois de février, lors des élections à l'Assemblée nationale : ses exploits dans cette circonstance avaient donné la mesure de ce qu'on

[1] Les mêmes allégations étaient reproduites dans le journal de Duportal : « Depuis la proclamation solennelle de la Commune, faite au balcon du Capitole par l'état-major de la garde nationale, la tranquillité la plus complète n'a cessé de régner dans la ville, tant la population était unanime pour cette proclamation et tant elle puisait de confiance et de force dans son unanimité.

« Deux ou trois agents provocateurs salariés par la réaction ont tenté d'égarer la foule en poussant le cri de : *Vive Versailles!* et, voyant qu'ils ne réussissaient qu'à redoubler les acclamations en faveur de Paris, ils ont pris la fuite. C'est en observant ainsi l'ordre le plus parfait qu'un peuple se montre digne de la liberté. Honneur aux citoyens de Toulouse! »

[2] Voir *Documents justificatifs*, pièce LXXXII.

pouvait attendre de lui. A la veille des événements du 18 mars, il tenait à ses agents ce langage odieux : « *Les temps vont devenir mauvais! j'espère que tout le monde me suivra sans broncher : ceux qui hésiteront seront fusillés.*

Dès que la nouvelle de la nomination de M. Kératry lui avait été connue, il avait réuni son personnel : *Voyez-vous* CET HOMME ? leur avait-il dit en leur montrant sa photographie, *si vous le trouvez, il faut l'arrêter.*

Le 25, le bruit s'étant répandu que M. de Kératry se cachait à Toulouse dans la rue du Vieux-Raisin ou dans la rue des Fleurs, on se mit en mesure de s'emparer de sa personne. Des escouades d'agents furent dépêchées sur les lieux : les uns furent postés sur la place des Carmes, d'autres à l'entrée de la rue des Fleurs. C'est à ces faits qu'avait voulu faire allusion Duportal, lorsqu'il annonçait mensongèrement aux officiers présents dans son cabinet que M. de Kératry venait d'être arrêté. Cette surveillance se continua pendant une partie de la nuit. Pour en finir avec le rôle inqualifiable qu'a joué dans cette circonstance la police jacobine du proconsul Duportal, nous devons signaler que, le lundi 27 mars, à l'instigation de Cavarré, l'inspecteur de police Caubet se rendit lui-même à la gare du chemin de fer pour arrêter M. de Kératry, dont le départ pour Toulouse avait été signalé. Mais il avait compté sans les précautions prises par ce dernier pour se soustraire aux recherches dont il savait être l'objet. Descendu à la station de Lacourtensau [1], il arrivait avec des troupes de renfort. L'inspecteur Caubet, qui s'était renseigné auprès des employés du chemin de fer, avait songé à se porter en voiture à sa rencontre. Il avait à peine dépassé les barrières de l'octroi qu'il aperçut un escadron de cavalerie. Devant ce déploiement de forces, il crut prudent de s'esquiver et de renoncer à l'exécution de son mandat.

Les algarades de la police toulousaine une fois connues, reprenons notre récit.

Après s'être associés à la proclamation de la Commune, les officiers avaient décidé de se réunir le soir même au Capitole pour procéder à la nomination de la commission exécutive de la

[1] Dernière gare avant celle de Toulouse, sur la ligne de Toulouse à Bordeaux.

Commune. A 8 heures, une cinquantaine d'entre eux délibéraient dans la salle Clémence-Isaure et après une longue discussion désignaient comme membres de cette commission tout l'état-major de la légion, un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant pris dans chaque bataillon [1].

Au même moment Duportal libellait dans les bureaux de la sûreté un mandat d'arrêt contre son secrétaire général, M. Mulé. Il lui faisait un crime d'avoir publié deux dépêches de Versailles annonçant des échecs subis par les fédérés, et d'avoir mis au bas de ces affiches la mention : *Pour le préfet absent.* « C'est là une usurpation de fonctions, répétait-il au directeur *Cavarré, il faut aller arrêter immédiatement M. Mulé.* » Puis il ajoutait, en lui remettant le mandat : *Il faut que je fasse un exemple en commençant par les miens.* »

Nanti de cet ordre, le directeur Cavarré se rendit en toute hâte à la préfecture. Il pénétra brusquement dans le cabinet du secrétaire général, suivi de deux agents, Jacob et Colas, et lui signifia qu'il était chargé par la Commune de lui demander des explications sur ce qui s'était passé. « *Quelles explications?* demanda M. Mulé. — *Je ne sais,* ajouta Cavarré, *il s'agit de dépêches, de télégraphe. — Je n'ai aucune explication à vous donner : je ne reconnais pas la Commune,* répliqua M. Mulé. — Alors, dit Cavarré, suivez-moi, J'AI DES ORDRES. — Je refuse formellement de vous suivre, reprit à son tour le secrétaire général, — Agents, s'écria aussitôt Cavarré, allez *requérir un piquet de gardes nationaux pour enlever ce monsieur.* » En présence de ces menaces, M. Mulé déclara qu'il ne cédait qu'à la force et se laissa conduire en voiture au Capitole.

Pendant que s'accomplissait cet attentat à la liberté individuelle, le citoyen Duportal faisait son entrée dans la réunion des officiers et leur annonçait la mesure qu'il venait de prendre :

« *Messieurs, pour vous faire voir qui je suis, j'ai fait arrêter*

[1] Le lendemain la liste des membres désignés pour faire partie de la commission exécutive de la Commune révolutionnaire était portée à la connaissance de la population par une affiche (Voir *Documents justificatifs,* pièce LXXXIII) dont la rédaction avait été confiée à Duportal.

Antonin Mulé, qui avait donné l'ordre d'imprimer deux dépêches sans mon consentement : il est prisonnier. Je dois, ajouta-t-il, vous signaler comme dangereux le général Desnoëttes et son aide de camp *le manchot* : notre premier soin doit être de les faire arrêter. »

Après avoir ainsi rendu compte à l'assemblée de sa conduite, il quitta un instant la salle : on venait de lui apprendre que M. Mulé était arrivé au Capitole et demandait à lui parler. Voici le dialogue édifiant qui s'échangea à ce moment entre le préfet insurrectionnel, et son ex-secrétaire général, qui, en dépit de sa démission, n'avait pas voulu quitter son poste avant d'y être remplacé par le nouveau préfet.

Qu'avez-vous fait ? lui dit Duportal en l'apercevant, et ces dépêches ? — Il fallait bien, répliqua M. Mulé, les faire afficher en l'absence du préfet. — Mais je ne suis pas absent, interrompit Duportal. — Si vous n'êtes pas absent, repartit M. Mulé, vous n'êtes plus préfet. — Ah ! je ne suis plus préfet, reprit Duportal ; eh bien, ajouta-t-il en lui montrant du doigt le directeur Cavarré qui assistait à ce colloque, suivez monsieur, le comité décidera.

Duportal, tout fier de cette équipée, remonta aussitôt dans la salle Clémence-Isaure et déclara aux membres de la réunion que, les explications fournies par M. Mulé ne l'ayant pas satisfait, il l'avait fait maintenir en état d'arrestation. Ce n'est que vers 11 heures du soir qu'un capitaine de la garde nationale se rendit dans le cabinet du directeur et annonça à M. Mulé, gardé à vue par des agents, qu'il pouvait se retirer.

Le préfet de la Commune ne s'arrêta pas dans cette voie si brillamment inaugurée. Dès le lendemain il se mit en mesure de briser toutes les résistances et de se débarrasser des fonctionnaires administratifs restés fidèles à leur devoir.

Apprenant que le journal *l'Émancipation* venait d'être saisi à la poste par ordre de M. Delcurrou, procureur de la République, il n'hésita pas à décerner un mandat d'arrêt contre ce magistrat et contre le directeur des postes. Voici ces deux pièces; de semblables documents se passent de tout commentaire :

I

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Commune de Toulouse, direction de la sûreté publique. — Secrétariat.

« Toulouse, le 26 mars 1871.

« Au nom de la Commune de Toulouse,

« Ordre d'arrêter immédiatement le procureur de la République, Delcurrou, s'il ne lève pas sur l'heure la saisie qu'il a fait faire du journal *l'Émancipation* et ne restitue pas TOUS (*sic*) les numéros saisis [1].

« *Le préfet de la République,*

« *Signé :* ARMAND DUPORTAL.

« Pour copie conforme, avec ordre de l'exécuter promptement,

« *Le directeur de la sûreté publique,*

« CAVARRÉ. »

Timbre de la direction de la sûreté publique portant au centre une tête de femme coiffée du bonnet phrygien.

II

Mairie de Toulouse. — Cabinet.

« Toulouse, 26 mars 1871.

« Au nom de la Commune de Toulouse,

« Ordre d'arrêter sur l'heure le directeur des postes de Tou-

[1] « Je fis rechercher M. Delcurrou pour savoir en vertu de quels ordres il avait fait saisir MON JOURNAL. J'en avais le droit comme préfet, car je n'étais pas encore relevé de mes fonctions. (Duportal, *la Commune à Toulouse,* page 53.)

louse, s'il apporte le moindre obstacle à la circulation du journal *l'Émancipation*.

« *Le préfet de la République*,

« ARMAND DUPORTAL.

« Vu : un membre de la Commune,

Cachet de la mairie de Toulouse.

« *Signé :* J. DUNAC. »

Duportal rédigea lui-même ces deux mandats et les remit personnellement à son homme de confiance, l'agent Jacob. Celui-ci se rendit d'abord, le 26, entre 7 et 8 heures du matin, au domicile du procureur de la République ; il était escorté par un lieutenant et une trentaine de gardes nationaux. Ce magistrat était absent, et Jacob revint bientôt au Capitole faire connaître à Duportal le résultat infructueux de ses recherches. Ce dernier lui prescrivit alors d'aller au parquet et d'y prendre les numéros de l'*Émancipation* dont la saisie avait été opérée. Le policier Jacob ne fut pas plus heureux dans cette deuxième expédition, M. Delcurrou, prévenu de son arrivée, avait eu le temps de s'esquiver. Il somma, au nom de la Commune, le concierge du tribunal de lui donner les clefs du parquet. Mais il eut beau visiter minutieusement tous les cabinets et feuilleter les papiers, il ne trouva pas un seul exemplaire de l'*Émancipation*.

Une heure après, à la tête d'une escouade de trois agents, il se présentait chez le directeur des postes et lui notifiait l'ordre dont il était porteur. Cet honorable fonctionnaire ne se laissa nullement intimider par une pareille injonction et déclara qu'il n'obéirait qu'aux réquisitions de l'autorité judiciaire. « Êtes-vous pour la Commune? lui demanda l'agent Jacob. — Non certes, répondit le directeur. — Alors, vous êtes arrêté, reprit aussitôt l'agent. — De quel droit? objecta le directeur. — Voilà, ajouta Jacob, en tirant une écharpe de sa poche! C'est le signe pour vous arrêter. » Le directeur obtint cependant de se rendre librement au Capitole auprès de Duportal, suivi à distance par les agents.

Pendant ce temps Duportal s'était transporté au bureau du télégraphe, qu'il avait eu soin de faire occuper la veille par un piquet de gardes nationaux, avec ordre de lire toutes les dépêches

et de s'opposer au départ de celles qui auraient un caractère politique. Cette mesure vexatoire avait donné lieu, dans la matinée du 26, à de nombreuses disputes qui avaient failli dégénérer en rixes; et c'était pour s'expliquer à ce sujet avec le directeur des transmissions que Duportal était allé dans la rue Saint-Antoine du T. Il signifia au directeur de lui adresser au Capitole toutes les dépêches politiques qu'il recevrait et de n'en transmettre aucune sans son autorisation. Il lui fut répondu que, comme président ou membre de la Commune, on ne reconnaissait pas son autorité, et qu'on n'avait pas d'ordre à recevoir de lui; quant aux dépêches, elles seraient portées à la préfecture. Duportal se retira en annonçant qu'il allait envoyer une réquisition écrite pour qu'on eût à se conformer à ses injonctions [1]. En présence de l'attitude du directeur, il comprit que la garde nationale n'avait plus rien à faire dans ce bureau et il l'invita à s'en aller.

Revenu au Capitole, Duportal se trouva en présence de M. Couly, le directeur des postes. L'entretien roula sur la saisie de l'*Émancipation* et les motifs pour lesquels elle avait été opérée. « *Si le procureur de la République vous envoie un ordre de saisie*, lui demanda Duportal, et que vous receviez un ordre contraire du préfet, auquel des deux obéirez-vous? L'ordre du procureur de la République, répondit M. Couly, sera seul exécuté, à moins qu'on ne l'empêche par la force. Quant à un ordre émané de vous, je ne l'exécuterai pas, parce que je ne vous reconnais plus comme préfet. Quant à la Commune, je ne la reconnais pas davantage. Vous pouvez, si vous le voulez, maintenir mon arrestation. » Cette fière réponse déconcerta Duportal; il renonça à exercer une contrainte inutile : « Je comprends, dit-il au directeur, vos scrupules et votre position, vous êtes libre. »

D'ailleurs ces arrestations ne furent pas les seules : il y en eut d'autres opérées ce même jour dans des circonstances encore plus étranges. Deux surtout méritent une mention spéciale.

Un juge suppléant du tribunal de Toulouse, M. Laborde, avait été témoin des mauvais traitements infligés dans la rue Romiguière à un gamin parce qu'il vendait dans la rue la *Ga-*

[1] Voir cette réquisition aux *Documents justificatifs*, pièce LXXXIV.

zette du Languedoc [1]. Il était intervenu pour le soustraire aux violences dont il était l'objet et le protéger contre les fureurs de la populace. Mal lui en prit : il fut appréhendé au collet par l'agent de police Bézard et conduit au poste du Capitole; il eut beau décliner sa qualité, il n'en fut pas moins maintenu en état d'arrestation. A toutes les explications qu'il voulut fournir les agents répondaient par ces mots : *Tous les magistrats sont des réactionnaires.* L'un d'eux alla même jusqu'à lui porter le poing dans la figure. Un autre fit devant lui l'apologie de 93 et de la Commune révolutionnaire. Un troisième, l'agent Jacob, l'accabla d'outrages. Il fallut l'arrivée du commissaire de police Cathala, pour mettre fin à cette scène aussi scandaleuse qu'ignoble.

Le colonel de gendarmerie, Serra, eut le même sort que M. Laborde. Il se trouvait en civil, dans l'après-midi du 26, sur la place du Capitole, lorsqu'il entendit près de lui des femmes et des hommes en blouse pousser les cris de : *Vive Paris! Vive la Commune!* Il protesta et essaya de faire comprendre à la foule qui l'entourait que le seul gouvernement légal était celui de Versailles. Mais il avait à peine prononcé quelques paroles qu'une bande de forcenés se rua sur lui et l'entraîna au poste du Capitole. Les agents de police se refusèrent à le mettre en liberté, bien qu'il leur eût fait connaître qui il était : ce n'est qu'au bout d'une heure qu'il put s'esquiver, grâce à l'intervention d'un chef de bataillon de la garde nationale. Deux autres personnes, M. Deyre fils et M. Cantalause, furent arrêtées dans les mêmes circonstances.

La police Duportal ne bornait pas là le cours de ses exploits. Elle avait, aussitôt la proclamation de la Commune, confectionné et arboré un drapeau rouge. Ses bureaux au Capitole étaient remplis de munitions. Il est de notoriété publique que, pendant les journées des 26 et 27 mars, tous les agents de police des divers commissariats de Toulouse avaient été convoqués par lettre au Capitole et que le DIMANCHE 26 NOTAMMENT, ils s'y trouvèrent réunis en armes au nombre de trente et un, sous les ordres du directeur de la sûreté. Des cartouches leur furent distribuées et, en

[1] Organe légitimiste et clérical.

procédant à cette distribution, Cavarré leur avait tenu ce langage : C'EST LE MOMENT DE MONTRER VOTRE DÉVOUEMENT A LA RÉPUBLIQUE : IL FAUT VOUS BATTRE AU PROFIT DE LA COMMUNE ET DÉFENDRE LE CAPITOLE CONTRE LES TROUPES. Pendant toute la journée, les agents attendirent, le fusil au bras, et, le lendemain, au moment où les troupes sortaient de l'arsenal, ils furent postés les uns sur la toiture du Capitole, les autres dans les embrasures des fenêtres, avec ordre de tirer sur les soldats lorsqu'ils arriveraient sur la place. Voilà à quel usage l'on employait la police sous le règne de Duportal. Un dernier détail qui a son importance : ce même jour, des armes furent remises, au Capitole, à tous ceux qui se présentèrent pour en demander.

Pour se soustraire aux recherches dont ils étaient l'objet, les chefs de la magistrature avaient, dès le 26, cherché un refuge à l'arsenal où ils furent bientôt rejoints par la plupart des fonctionnaires administratifs. A cette nouvelle, Duportal écrivit au général de Nansouty cette étrange lettre :

Mairie de Toulouse. — Cabinet.

« Toulouse, 26 mars 1871.

« Monsieur le général,

« J'apprends que l'arsenal, où vous avez cru devoir vous retirer, bien que rien ne menaçât ni votre personne ni cet établissement, est un foyer de conspiration contre l'administration qui a assumé la responsabilité des événements à Toulouse. Tout ce que je sais de vous m'est un sûr garant que c'est bien malgré vous que ces machinations menacent la tranquillité publique ; je viens donc vous prier en grâce d'user de toute votre influence auprès des fanatiques qui abusent de votre position, pour les dissuader de toute tentative contre les dépositaires de l'autorité. Ils ont promis de maintenir l'ordre dans la ville ; ils tiendront parole. Ils ont la force, le nombre et la bonne volonté. Ce serait assumer une responsabilité terrible ! et je vous sais trop sage pour douter des conseils de PRUDENCE QUE VOUS ALLEZ DONNER AUX AGITATEURS QUI VEULENT COMPROMETTRE LA RÉPUBLIQUE en l'obligeant à une répression que, vous le savez, je ne saurais ME RÉSOUDRE A METTRE

EN ŒUVRE contre aucun de mes concitoyens, MAIS QUE LA MASSE IRRITÉE POURRAIT BIEN LEUR INFLIGER.

« Veuillez agréer, monsieur le général, la nouvelle assurance de mes meilleurs sentiments et de ma haute considération.

« ARMAND DUPORTAL. »

Quel étrange spectacle! Duportal, le représentant de la sédition, qui parle DES AGITATEURS QUI VEULENT COMPROMETTRE LA RÉPUBLIQUE, et LES MENACE DE LA RÉPRESSION QUE POURRAIT LEUR INFLIGER LA MASSE IRRITÉE! Dans quel degré d'avilissement sommes-nous donc tombés pour que l'on ait l'audace d'écrire de pareilles choses et que plus tard on vienne, faisant allusion à cette lettre, prétendre QU'ELLE TÉMOIGNE DU RÔLE CONCILIATEUR DONT ON NE S'EST JAMAIS DÉPARTI? (*La Commune à Toulouse*, simple exposé des faits, page 55.)

Dans l'après-midi du 26, à la suite d'une proclamation adressée aux habitants de Toulouse par les chefs de la magistrature [1], des pourparlers furent entamés entre les représentants de la Commune et les autorités réunies à l'arsenal. Le premier, M. Gourdin, un des rédacteurs *du Progrès libéral*, se présenta au Capitole en qualité de parlementaire ; il était porteur d'un écrit signé par MM. Manau et de Saint-Gresse. Sur sa proposition, une délégation de la Commune fut chargée d'établir une entente : elle se composait de MM. Antoine Calvet, Valette, Laval et Auba. Presque toute la nuit se passa ainsi en négociations, auxquelles prirent part les membres de l'association républicaine, mais elles ne purent aboutir, parce que les délégués mettaient comme première condition à l'évacuation de l'hôtel de ville l'impunité de tous ceux qui, à un titre quelconque, avaient pris part aux événements [2]. En se retirant, vers 11 heures du soir, ces délégués avaient été prévenus que le Capitole serait

[1] *Documents justificatifs*, pièce LXXXVII.

[2] Le premier président, de Saint-Gresse, eut beau leur déclarer que, s'il y avait des poursuites, il se chargerait lui-même de l'instruction, et que tout le monde le connaissait assez pour savoir que jamais il ne permettrait qu'on inquiétât ses anciens amis politiques, cette déclaration n'avait pas paru produire une grande impression sur l'esprit des délégués.

attaqué dans la matinée s'ils persistaient dans leurs prétentions.

Dès que cette nouvelle et le résultat de ces démarches furent connus au Capitole, l'exaltation et la fureur des *communards* ne firent que redoubler : ils se refusèrent à dissoudre la Commune et à laisser revenir à l'arsenal des officiers pour parlementer. Tous les efforts faits par l'un des délégués, M. Valette, pour calmer leur exaspération demeurèrent infructueux, et ce n'est que sous l'escorte d'un sous-lieutenant et de plusieurs gardes nationaux armés qu'il obtint, vers 3 heures du matin, de se rendre de nouveau auprès de l'autorité militaire. Il arriva à l'arsenal tout effaré, fit le tableau de l'agitation qui régnait au Capitole, déclara que les officiers seraient assassinés par leurs hommes s'ils ne marchaient pas avec eux, et demanda qu'il fût sursis, jusqu'à 11 heures, à la sortie qui se préparait avec le concours *des volontaires réunis à l'arsenal par* les soins de l'honorable M. de Carbonnel, receveur général des finances. Une heure avant l'expiration du délai accordé, les pourparlers furent repris : un arrangement était intervenu et l'on en avait même consigné les dispositions par écrit [1], lorsqu'on apprit l'arrivée à Toulouse pour 1 heure du soir de M. de Kératry. Les négociations furent aussitôt rompues.

Deux heures plus tard, M. de Kératry, que le général Desnoëttes était allé attendre à la gare de Lacourtenseau, faisait son entrée à Toulouse et se rendait à l'arsenal auprès des autorités. Le moment était venu d'agir vigoureusement contre ces prétendus « représentants de l'ordre » demeurés sourds à toutes les exhortations qui leur avaient été adressées. Aussi les troupes de l'arsenal, jointes aux volontaires de l'ordre, ne tardèrent-elles pas à se mettre en marche. Une colonne d'infanterie et de cavalerie, sous la conduite du général de Nansouty, vient prendre position sur la place du Capitole : des canons sont braqués sur cet édifice, dont les toits et les balcons regorgent d'individus armés et d'agents de police prêts à faire feu. L'intérieur de la cour est rempli de gardes nationaux manifestant hautement leur intention d'opposer une énergique résistance. M. de Ké-

[1] *Documents justificatifs*, pièce LXXXV.

ratry, M. Manau et M. de Saint-Gresse s'avancent et essayent vainement de ramener les esprits à des sentiments de conciliation. Il faut en venir aux sommations légales : elles restent sans effet, et tout espoir d'éviter une effusion de sang semble perdu lorsque plusieurs parlementaires sortent de l'hôtel de ville et viennent conférer avec les généraux et les chefs de la magistrature. A 5 heures du soir, un accord était intervenu : la garde nationale avait consenti à évacuer le Capitole à la condition d'y conserver pendant la nuit un poste de quarante hommes

Pendant ce temps une autre colonne s'était dirigée vers la préfecture : ce ne fut qu'après de nombreux pourparlers et devant la menace faite par le général de Croutte de tirer des coups de canon, que les gardes nationaux qui s'y étaient établis en force finirent par capituler. Dans la soirée tous les membres de la Commune publièrent par voie d'affiche un désaveu formel de tous leurs actes et de tous leurs écrits [1].

Nous avons cru nécessaire de faire un récit détaillé de tous ces événements, afin de ne laisser dans l'esprit de nos lecteurs aucun doute sur le rôle étrange joué dans cette circonstance par le citoyen Duportal. Jamais le jacobinisme ne compta de représentant plus digne et surtout plus terroriste. Son adhésion à l'Internationale n'a jamais été un fait accompli, mais il a manifesté si souvent sa profonde sympathie pour les doctrines préconisées par *cette humanitaire* association qu'il peut à juste titre en être considéré comme un des plus chauds partisans et des plus ardents apologistes.

Un dernier détail. Cet intrépide préfet a pris soin de nous faire un éloge pompeux de son administration ; voici quelques passages de cette oraison funèbre.

« Pour la défense nationale, j'étais signalé par la délégation de Tours et de Bordeaux comme l'ayant servi plus qu'aucun autre..... J'ai tout fait pour exciter l'enthousiasme des populations et isoler les misérables qui, dans un intérêt dynastique, ne craignaient pas de semer la défiance, de démoraliser nos milices, de soulever les mauvais instincts des classes ignorantes,

[1] *Documents justificatifs*, pièce LXXXVI.

en calomniant les membres du gouvernement républicain et ses agents politiques.....

« Comme administrateur, J'AI ASSURÉ L'ORDRE ET LA TRANQUILLITÉ DANS LES CIRCONSTANCES LES PLUS DIFFICILES. J'ai résisté à toutes les excitations de représailles et de réaction. J'ai publiquement défendu contre des attaques inconvenantes un général qui m'avait pourchassé ; j'en ai sauvé un autre d'une mort certaine au péril de mes jours, de mes relations, de ma popularité, au péril même des calomnies de la presse royaliste.

« Longtemps maltraité par les serviteurs des régimes précédents, JE N'AI EXERCÉ AUCUNE VENGEANCE..... » (*La Commune à Toulouse*, simple exposé des faits, pages 65 et 66.)

Quelle impudence éhontée ! On ne saurait pousser plus loin le mensonge et l'audace.

Nous en avons fini avec les exploits du jacobinisme à Toulouse. On trouvera aux pièces annexées (*Pièce LXXXVIII*) le tableau du personnel de l'administration et de la police à Toulouse sous la dictature Duportal.

ANNEXES

PIÈCES ET DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

ANNEXES

PIÈCES ET DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

PIÈCE I

LISTE DES CHEFS DE GROUPES DE LA SECTION INTERNATIONALE LYONNAISE EN 1867[1].

Gerin père, cours des Tapis, à la Croix-Rousse.
Penel (Louis), rue Pellelier, 10.
Comte, navetier, rue d'Austerlitz, 17.
Dutel, rue Tholozan, 6.
Ravier id., 19.
Richard père, quai de Serin, 4.
Durantet, montée de la Butte, 6.
Blanc (André), quai Pierre-Seize, 74.
Muguet, rue de Sèze, 79.
Thévenet, rue de Sèze, 103.
Palix, tailleur, rue Ney.
Gauthier, rue Moncey, 212.
Tissot, rue des Pierres-Plantées, 22.
Guinamard, à la Guillotière.
Sippel, rue de la Charité, 48, à Perrache.
Molard, rue Salla, 44.
Demard (Tony), rue Dumenge, 15, à la Croix-Rousse.
Baton, petite rue de Cuire, 6.

[1] Cette liste dont l'original est entre nos mains a été dressée par Albert Richard au mois de février 1867. — A cette époque la section de Lyon comprenait dix-huit groupes distribués dans les différents quartiers de la ville.

Plusieurs de ces chefs de groupes ont joué un certain rôle depuis la révolution du 4 septembre : Gerin et Comte sont actuellement conseillers municipaux ; Dutel et Durentel ont fait partie de la garde urbaine ; Blanc et Baton ont appartenu pendant quelques jours à la police ; Tissot a été membre du comité de salut public, etc., etc.

PIÈCE II

LA CONFESSION D'ALBERT RICHARD, EX-SECRÉTAIRE CORRESPONDANT DE LA *Fédération lyonnaise.*

A M. le rédacteur de la DÉCENTRALISATION, *à Lyon.*

« Genève, le 20 février 1871.

« Monsieur le rédacteur,

« Des amis obligeants viennent de m'envoyer un paquet de journaux de Lyon, petits et grands, où l'on s'évertue à me faire passer pour réfractaire.

« Le vôtre est naturellement le plus virulent ; ne croyez pas au moins que je m'en formalise ; ce n'est point pour vous chercher querelle que je vous écris, mais simplement pour vous communiquer quelques réflexions que je crois importantes et qui m'ont été suggérées par la lecture de l'aimable entrefilet que vous m'avez consacré.

« Laissez-moi vous dire d'abord que je ne suis pas assez simple pour chercher à me justifier de l'accusation portée contre moi ; dites-moi, je vous prie, monsieur le rédacteur, quel est le révolutionnaire imbécile qui, étant activement traqué et poursuivi pour avoir voulu RENVERSER UN GOUVERNEMENT INCAPABLE et PLUS TYRANNIQUE QU'UNE MONARCHIE, serait venu bénévolement, sans aucune garantie, malgré l'emprisonnement persistant de ses amis et malgré l'assassinat impuni d'un membre de l'Internationale, le pauvre Charvet, se mettre entre les mains des hommes du gouvernement ?

« M. le procureur de la République à Lyon, mon EX-CO-DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE, bien qu'il m'ait fait condamner à six mois de prison, sans doute pour me prouver qu'il ne m'a pas complétement oublié, sait très-bien que je ne suis pas réfractaire, car *je lui ai exposé à lui-même, il y a trois mois, et par correspondance, qu'il me fallait absolument un sauf-conduit pour que je pusse me rendre à l'armée.* Il sait d'ailleurs que j'ai réclamé ce sauf-conduit par la voie de la presse et que mes parents l'ont réclamé avec instance aux innombrables agents qu'on a envoyés pour m'arrêter.

« Je constate en outre que vous vous trompez, aussi bien que les autres journaux, en affirmant que c'est mon père qui a demandé le délai de quinze jours qui m'a été accordé ; on le lui a offert : ce point a son importance.

« Sur quoi j'arrive aux réflexions en question. Les attaques dont je suis l'objet, de même que l'incroyable jugement qui vient de me frapper, me prouvent que j'inspire toujours une haine profonde et un grand effroi à messieurs les bourgeois lyonnais, républicains ou non républicains, et qu'ils croient toujours frapper en moi le spectre de leurs rêves.

« Pour eux et pour moi, il importe de les détromper.

« Pendant cinq ans, j'ai sacrifié ma position et mon avenir, j'ai travaillé jour et nuit, j'ai tout enduré, déceptions, calomnies, poursuites, emprisonnements, tortures morales de toute sorte, afin de pousser le peuple dans la voie de la justice et de la solidarité.

« J'étais jeune, j'étais sincère autant que téméraire, et je puis le dire, j'y allais de bon cœur. Aujourd'hui, ce serait une folie que de continuer à rouler ce rocher de Sisyphe.

« Les Français, *sans distinction de classes ni de partis,* ont prouvé qu'ils veulent l'ordre, la paix et la tranquillité *à tout prix.* Les bavardages de quelques matamores ne sauraient nous faire illusion.

« Eh bien, je vous l'avoue franchement, cela me met à mon aise. Je l'ai dit cent fois à mes amis révolutionnaires scandalisés : ce n'est pas sans regret que j'ai abandonné mon penchant naturel aux charmes bucoliques d'un intérieur campagnard pour me jeter au milieu des orages de la vie politique.

« C'est vous dire avec quelle joie je saisis le prétexte qui m'est offert pour rentrer dans ma nature.

« En ce qui me concerne personnellement, je ne vois aucun inconvénient à ce que l'on conserve l'ordre social actuel. Si les ouvriers se trouvent heureux et libres, si les commerçants et les paysans ne craignent ni les impôts, ni les hypothèques, ni les humiliations, si les bourgeois préfèrent donner leurs milliards aux Prussiens plutôt qu'au peuple français qui a produit ces milliards, je n'ai pas le droit de chercher à imposer aux gens la justice sociale, puisqu'elle leur déplaît tant.

« Nul plus que moi ne désire la concorde entre les citoyens et l'apaisement des haines.

« Si l'exposition de mes idées trouble sans profit la sécurité publique, je suis tout prêt à les refouler en moi. Autrefois, quand je voyais commettre une injustice ou souffrir un malheureux, je bondissais d'indignation et je pleurais de rage ; maintenant, croyez-le, je saurai comprimer les élans de mon cœur en me disant qu'il n'y a sans doute pas autant de la faute des bourgeois que je l'ai cru jusqu'ici.

« D'ailleurs, je ne suis pas assez fat pour me dissimuler que j'ai pu me tromper dans mes appréciations ; ceux qui ne pensent pas comme moi ont leurs raisons pour cela, qui peut-être valent bien les miennes.

« Je me soucie bien moins par conséquent de la forme politique, quelle qu'elle soit, qui conviendra le mieux aux Français, c'est là pour moi une question fort secondaire.

« Que messieurs les agitateurs politiques se débrouillent comme ils l'entendront.

« Quant à moi, je vous assure, monsieur le rédacteur, que pour que je sorte désormais de mon repos, il faudra que l'inexorable fatalité qui se joue de toutes les combinaisons humaines me place entre des moteurs auxquels rien ne puisse résister, car je prétends leur opposer jusqu'à nouvel ordre une force d'inertie invincible.

« Maintenant, permettez-moi d'aborder la deuxième partie de mes réflexions, qui consiste à vous faire observer que les légitimistes ont une réputation de politesse, de dignité et même de loyauté, que l'article que vous avez publié à mon sujet ne justifie nullement.

« La *Décentralisation* m'est tombée plusieurs fois entre les mains et j'y ai toujours remarqué cette aigreur, cette colère outrée, cette exaspération mesquine, qui n'appartiennent qu'aux faibles et aux ignorants. Je ne vous range certainement pas dans ces catégories, mais je suis obligé de constater le fait que je vous reproche.

« Par exemple, vous m'appelez ironiquement le guerrier à outrance, sans doute pour mieux faire ressortir le contraste qui existe entre mes paroles et la situation que vous cherchez à me faire. Le contraste est une belle figure de pensée, dont la rhétorique fait grand cas, et à ce point de vue je vous adresse mes sincères félicitations.

« Je ne saurais toutefois acquiescer aussi facilement au portrait que vous faites de ma pauvre personnalité. Je ne suis pas plus guerrier à outrance que je ne suis réfractaire.

« Lorsque, avant le 28 septembre, je demandais la guerre à outrance, j'avais bien soin d'expliquer qu'il fallait auparavant supprimer le système d'armement, d'organisation et d'administration préconisé par M. Gambetta et ses amis. Je disais que la France serait écrasée si l'on persistait dans la voie fatale où l'on s'était engagé.

« Mes prévisions, hélas ! se sont complétement réalisées, et vous devriez être assez juste pour le reconnaître. Le *Courrier de Lyon*, qui n'est pas tendre non plus pour les révolutionnaires, s'est montré dans certains cas plus digne et plus impartial envers moi.

« J'ai connu autrefois des légitimistes et des orléanistes : c'étaient des esprits élevés, honnêtes, sincères et profondément religieux, comme je l'étais moi-même à l'époque où j'écrivais ces poésies candides que le *Progrès* a su me rappeler avec une aménité de langage qui ne le cède pas à la vôtre.

« J'étais cependant déjà un socialiste élémentaire et je causai plus d'une fois de cette grande question de la vie économique des so-

ciétés avec vos coreligionnaires : le croirez-vous? au point de vue théorique, nous étions presque d'accord.

« C'est que les royalistes dont je vous parle étaient des royalistes sérieux, de l'école de Châteaubriand, de Berryer et de La Roche-jacquelin. Croyez-moi, monsieur le rédacteur, revenez à ces bonnes traditions, si vous ne voulez pas que le système politique que vous defendez et, qui certes en vaut bien un autre, reçoive de votre déplorable manière de le défendre une ineffaçable flétrissure.

« Votre cause y gagnera et vos adversaires vous en estimeront davantage.

« Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

« ALBERT RICHARD [1].

« *P.-S.* Ce serait peu généreux de votre part de me refuser l'insertion de cette lettre, et j'espère que vous consentirez à la publier *intégralement;* je prierais bien, par la même occasion, le *Salut public*, le *Courrier de Lyon* et le *Progrès* de la reproduire, car ce n'est pas seulement pour moi qu'elle a de l'importance, mais je crains que ces journaux ne soient trop mal disposés pour moi.

« A. R. »

(*Décentralisation*, 2 mars 1871.)

PIÈCE III

MANIFESTE DU COMITÉ CENTRAL FÉDÉRATIF DE LYON [2].

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Palais Saint-Pierre, salle de l'ancienne Bourse.

COMITÉ CENTRAL D'INITIATIVE RÉVOLUTIONNAIRE, DÉMOCRATIQUE, FÉDÉRATIF.

LIBERTE — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ.

« Les membres provisoires du comité central invitent tous les citoyens à se réunir ce soir, mardi 20 septembre, dans les lieux ordinaires de leurs réunions pour se concerter, élire et envoyer un délégué par vingt-cinq citoyens présents, afin de former d'une ma-

[1] Albert Richard vient de publier a Bruxelles sous ce titre : l'*Empire et la France Nouvelle*, une brochure où il préconise la restauration impérialiste comme la seule planche de salut pour la France.

[2] Voir un autre manifeste de ce même comité (*Pièce LXXXIX.*)

nière définitive le comité central. Les délégués devront être porteurs d'un mandat régulier, signé des citoyens présents, plus leur adresse.

« Citoyens,

« La patrie est en péril. Que des quatre coins de la grande cité lyonnaise accourent les hommes de courage et de cœur pour s'unir dans une même pensée, une même étreinte !

« Comme en 1792, l'ennemi souille notre territoire, rêvant de renverser la République, rêvant de replacer encore sur un peuple écrasé le joug d'une tyrannie d'opprobres, de ruines et de guerre. Nous avons à veiller sur nos libertés, à nous entendre sur nos droits, à organiser la défense nationale, à briser les résistances impies des déserteurs de la cause populaire, à éveiller en nous la fièvre du patriotisme, le sentiment altier de nos droits, de la dignité humaine, de la liberté, de la justice, qui seuls peuvent faire de nous une nation grande et forte dans le péril, grande dans la victoire.

« Soyez tous au rendez-vous.

« *Les membres du comité central.*

« *Ont signé :* COMTE, président; DESCHAMP, A. GRINAND, secrétaires; GAUDY, DUGUERRY, BONNET, BÉRARDIN, MICHALOUX, GROS, D'ANDRÉ. »

PIÈCE IV

LETTRE ÉCRITE AU MOIS D'OCTOBRE 1870 PAR ALBERT RICHARD AU PRÉFET DU RHÔNE POUR LUI DEMANDER L'AUTORISATION D'ORGANISER UN BATAILLON DE VORACES LYONNAIS [1].

A M. Challemel-Lacour, commissaire extraordinaire de la République à Lyon et préfet du Rhône.

« Monsieur le préfet,

« Mes amis et moi nous avons été accusés de n'avoir proposé *des mesures révolutionnaires* dans l'organisation de la défense nationale que dans le but de susciter des troubles.

« Laissant de côté les plaintes et les récriminations, je viens en mon nom et au nom de mes amis vous faire une dernière proposition à laquelle nous nous rattachons en désespoir de cause.

« Les Prussiens marchent sur Lyon pour y étouffer le foyer de la Révolution et pour y prendre l'argent des riches : nous demandons, *nous révolutionnaires*, à ce qu'on nous permette de nous orga-

[1] Cette lettre a été reproduite dans le *Courrier de Lyon* du 12 octobre 1870.

niser *révolutionnairement* POUR MARCHER SANS DÉLAI CONTRE LES PRUSSIENS.

« Le gouvernement de la défense nationale vous ayant investi de pleins pouvoirs, il dépend exclusivement de vous de donner à la France cette nouvelle force dont elle a si grand besoin. Vous donneriez à une commission nommée à cet effet les autorisations nécessaires et l'assurance que le gouvernement lui fournira comme au reste de l'armée des armes et des munitions.

« Nous formerions immédiatement un ou plusieurs bataillons des *voraces* de Lyon ; que ce titre n'effraie personne : les *voraces* ne dévoreront que les Prussiens. Les *voraces* seraient recrutés par voie d'engagement volontaire parmi les hommes de la levée de 25 à 35 ans, parmi les francs-tireurs, dans la garde nationale et dans la garde nationale mobilisée.

« Pour compléter et mettre sur le meilleur pied les nouveaux bataillons, la commission, dès qu'elle serait reconnue par vous, ferait à la bourgeoisie, au nom du *salut de la France* et de l'avenir de la liberté, un dernier et solennel appel.

« Nous lui donnerions l'exemple de l'union et de la confiance en mettant sous nos pieds les vieilles haines et les mauvais souvenirs, et en lui demandant de nous aider pécuniairement pour que nous puissions mettre nos poitrines à sa disposition.

« Ce n'est qu'après de mûres réflexions, que malgré nos récentes déceptions et les colères qui les ont suivies, nous avons pris la résolution de tenter un nouvel effort en donnant les premiers une preuve d'abnégation et de dévouement qui peut, si on le veut, amener de gigantesques résultats.

« Nous vous prions, monsieur le préfet, de vous mettre au-dessus de toutes les mesquines considérations qui pourraient vous empêcher de nous donner votre consentement.

« La France et la Révolution avec elle peuvent être anéanties, si nous ne sommes pas en mesure de faire aux Prussiens UNE GUERRE ÉCHEVELÉE, UNE GUERRE A OUTRANCE, une guerre sans trêve ni merci, dans laquelle nous pourrons tous nous engager sans arrière-pensée et sans obstacles intérieurs à redouter.

« Je vous prie instamment de me répondre le plus tôt possible et je vous salue respectueusement.

« ALBERT RICHARD,

« Quai de Serin, 20, à Lyon. »

PIÈCE V

AVIS DE CONVOCATION A DIVERSES RÉUNIONS TENUES PAR L'INTERNATIONALE A LYON AU MOIS DE SEPTEMBRE 1870.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE,

« Une réunion publique aura lieu aujourd'hui mercredi, 7 septembre, à 7 heures du soir, dans la salle de la Rotonde, aux Brotteaux, à l'effet de discuter les bases d'un gouvernement républicain socialiste, qui exprime les vœux et les intentions de tous les travailleurs.

« *La commission d'organisation et de rédaction :*

« LAROUSSE ; ARTHUR MARTIN ; E.-B. SAIGNES ; D. COING ; COLON ; CHARVET ; MICHALLET ; G. BRIALOU ; B. PLACET ; DUCREUX ; BOURRON ; FAVRE ; GAUTHIER ; ALBERT RICHARD ; CORNIER. »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

« Réunion publique, salle de la Rotonde, aujourd'hui 8 septembre à 7 heures du soir.

« Pour la commission d'initiative :

« ARTHUR MARTIN ; E.-B. SAIGNES ; D. COING ; COLON ; CHARVET ; MICHALLET ; G. BRIALOU ; B. PLACET ; DUCREUX ; BOURRON ; FAVRE ; GAUTHIER ; ALBERT RICHARD ; CORNIER. »

Compte rendu de cette séance.

« Les citoyens lyonnais, réunis au nombre de cinq à six mille, le 8 septembre 1870, à la salle de la Rotonde, ont voté les propositions suivantes :

« Attendu qu'il est urgent que les départements, en prévision du siége de la capitale, nomment immédiatement, et par acclamation, des représentants pour constituer une assemblée ayant pour but de pourvoir aux mesures d'intérêt général, les citoyens lyonnais ont nommé les dix délégués suivants :

« Raspail, Andrieux, Jaclard, Albert Richard, Brialou, Gros-Denis Brack, Chanet, Jules Frantz, Clerc, Gustave Flourens.

« Ces représentants choisiront trois d'entre eux qui seront spécialement délégués auprès du gouvernement provisoire pour lui faire connaître les vœux du peuple lyonnais et l'assister de leurs conseils.

« Les dix délégués ont reçu le mandat impératif suivant : 1° l'urgence pour la levée en masse de 18 à 35 ; 2° les autres citoyens valides formeront la garde nationale, de laquelle on pourra tirer des corps-francs qui surveilleront la marche de l'ennemi ; 3° confiscation des biens de tous ceux qui abandonneront leurs localités au moment du danger pour un autre motif que la défense de la patrie.

« Pour le comité :

« CHARVET, D. COING, COLON, FAVRE, GAUTHIER, E.-B. SAIGNES, Arthur MARTIN, B. PLACET, DUCREUX.

« Les citoyens qui nous ont apporté cette communication, en apprenant qu'un décret convoque une Constituante, ont cru devoir la faire suivre des observations suivantes, adressées à leurs mandants :

« Citoyens,

« Désignés par vos suffrages pour remplir la mission indiquée dans le procès-verbal ci-dessus, nous nous sommes assemblés, et la nouvelle des élections pour la Constituante nous a paru nécessiter une réunion et des résolutions nouvelles.

« Vous voulez, comme nous, éviter en ce moment si grave pour les destinées de la révolution et de la France, tout conflit d'autorité qui pourrait compromettre l'une et l'autre.

« Aussi, citoyens, nous appelons votre attention sur la situation que nous crée l'élection prochaine, et quelque flatteur que soit pour nous le mandat que vous nous avez confié, nous serons toujours prêts à le sacrifier à l'intérêt de la patrie. Pour une nouvelle réunion qui aura lieu demain soir, à 7 heures salle de la Rotonde.

« Salut fraternel,

« ANDRIEUX, Jules FRANTZ, Albert RICHARD, BRIALOU.

« Les trois délégués pour Paris sont partis.

« (*Progrès de Lyon*, 10 septembre 1870.) »

« Lyon, 9 septembre 1870.

Commune de Lyon.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Avis au peuple.

« Le peuple lyonnais est invité à se réunir aujourd'hui 12 septembre 1870, à l'effet de se concerter pour savoir si, comme l'as-

semblée d'hier tenue à l'Alcazar l'a décidé, on devrait procéder à l'élection municipale ou à la réélection du comité de salut public actuel, sauf le changement des membres qui paraîtraient insuffisants, et à nommer une commission d'enquête pour les citoyens à proposer.

« PERRARE; MÉDA fils; ARTHUR MARTIN. »

PIÈCE VI

MANIFESTE AUX SECTIONS DE L'INTERNATIONALE.

« L'empire français vient de crouler dans la honte et dans le sang. La république est proclamée; le peuple français est redevenu maître de ses destinées.

« Le roi de Prusse cependant continue à faire la guerre à la France. Ce n'est plus à l'empereur qu'il en veut, c'est à l'indépendance du peuple français.

« Dans des circonstances pareilles, le devoir de tous les socialistes, de tous les hommes de cœur, est tracé.

« La France républicaine représente la liberté de l'Europe, l'Allemagne monarchique représente le despotisme et la réaction. Il faut que de toutes parts les républicains se lèvent et marchent à la défense de la république française.

« Internationaux, c'est à nous de donner le signal de ce mouvement. Dans tous les pays, groupons-nous, armons-nous, et marchons, volontaires de la liberté et de l'égalité, pour combattre à côté de nos frères de France.

« La cause de la république française, c'est celle de la révolution européenne, et le moment est venu de donner notre sang pour l'affranchissement des travailleurs et de l'humanité tout entière.

« Internationaux de l'Allemagne!

« Jusqu'à présent, votre attitude en présence de la guerre n'a pu être qu'une protestation passive. Maintenant votre rôle change. Votre devoir impérieux est de tendre la main à vos frères français, et de les aider à écraser l'ennemi commun.

« L'ennemi commun, c'est la puissance militaire de la Prusse.

« Levez-vous donc aussi au nom de la république, et qu'il n'y ait, à Berlin et à Paris, que des frères unis sous le même drapeau et marchant au même combat.

« Internationaux des sections de la Suisse!

« Convoquez immédiatement dans vos localités des assemblées populaires; faites-y une propagande ardente de nos principes; —

organisez-vous fortement, en groupant, séance tenante, tous les ouvriers dans leurs corps de métiers respectifs ; — ouvrez une souscription dont le montant vous permettra de faire face aux frais extraordinaires nécessités par la situation, et versez à cette souscription votre dernier sou disponible ; — demandez des armes pour les volontaires.

« Que toutes les sections se mettent en correspondance entre elles et avec leurs comités fédéraux ; qu'elles s'envoient mutuellement des délégués. Ardeur, énergie, promptitude !

« Internationaux du monde entier !

« Ceci est l'aurore du jour nouveau, du jour de la justice qui se lève sur l'humanité.

« VIVE LA RÉPUBLIQUE SOCIALE UNIVERSELLE !

« Neufchatel, 5 septembre 1870. »

PIÈCE VII

MANDAT DE DÉLÉGATION ACCRÉDITANT AU NOM DU CERCLE RÉPUBLICAIN DU 2e ARRONDISSEMENT LE CITOYEN FALCONET AUPRÈS DU COMITÉ DU SALUT DE LA FRANCE.

« Le citoyen FALCONET est chargé de représenter le CERCLE RÉPUBLICAIN auprès du Comité du Salut de la France.

« *Les secrétaires :*

« J. VALET, BUSQUE

« *Le président :*

« ROLAND. »

PIÈCE VIII

COMITÉ CENTRAL DU SALUT DE LA FRANCE.

« Le danger grandit tous les jours ; il y va de l'avenir du peuple tout entier ; l'Ouest et le Midi sont inquiets. Ce n'est que par la réunion et l'organisation spontanées de toutes les forces populaires que la France et la Révolution peuvent être sauvées. Il importe que les mesures énergiques qui ont déjà été prises à Lyon, à Marseille, à Saint-Étienne et dans beaucoup d'autres villes par les comités fé-

dérés du *Salut de la France* soient au plus tôt corroborées et complétées. Que le peuple se lève et qu'il agisse.

« *C'est pour continuer d'établir l'entente nécessaire à cet égard qu'une réunion publique a été convoquée pour le jeudi 22 septembre, à 7 heures du soir, dans la salle Valentino à la Croix-Rousse*[1].

« Pour le comité central :

« B. PLACET; BRIALOU; ALBERT RICHARD; G. BLANC; FAVRE; CHARVET; TACUSSEL; DENONFOUS; VONDIÈRE; BRUNET. »

PIÈCE IX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sous-Comité
des
Intérêts publics.

« Ordre de garder jusqu'à 4 heures le nommé Favre, cours de Brosses, 33, qui A REFUSÉ DE PORTER LES ARMES DEVANT LE DRAPEAU ROUGE.

« BAUDY.

Timbre :
Comité central des intérêts publics. Commune de Lyon.

« Lyon, le 23 septembre 1870. »

PIÈCE X

APPEL AU PEUPLE LU DANS LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 1870 (*salle de la Rotonde*), PAR LE CITOYEN OSMONVILLE, RÉDACTEUR DU JOURNAL LA *Commune*.

« Citoyens de la Commune de Lyon,

« Vous venez d'apprendre quelles sont LES PRÉTENTIONS DU SOULARD GUILLAUME.

« En nous envoyant un pareil ultimatum, le roi dévot a solennellement décrété le salut de la France.

« Oui ! la France peut se sauver — si elle le veut, si elle sait vouloir !...

[1] Voir (*Pièce LXXXX*) d'autres manifestes du *comité central du salut de la France*.

« Plus d'hésitation, plus de demi-mesures, plus de faux scrupules : LA RÉVOLUTION ! avec TOUT CE QU'ELLE COMPORTE DE GRAND ET DE TERRIBLE...

« La faiblesse est une trahison involontaire, ne l'oublions pas.

« Que demain, qu'aujourd'hui même, le conseil municipal de Lyon, transformé en comité révolutionnaire du centre, décrète :

« 1° L'expulsion absolue de tous les Allemands, hommes, femmes et enfants, dans les 24 heures, et la mise en accusation de ceux qui n'auront pas obéi ;

« 2° La nomination immédiate d'un gouverneur de Lyon, en remplacement du général Mazette, afin de fondre dans un même désir de vengeance l'élément civil et l'élément militaire, c'est-à-dire le citoyen-soldat et le soldat-citoyen ;

« 3° L'emprunt progressif sur les fortunes, l'arrestation des récalcitrants, et la confiscation pure et simple de leurs biens. Une prime sera délivrée à ceux qui verseront dans les trois premiers jours ;

« 4° La rentrée au budget de la ville des exercices 1870 et 1871. Sont exceptés tous les citoyens obligés de travailler pour vivre ;

« 5° La nomination d'un comité d'armes, avec l'ordre d'acheter dans n'importe quel pays et à n'importe quel prix ;

« 6° La rentrée d'une partie de notre flotte ; son désarmement. Le matériel, canons, hommes et munitions, sera affecté à la défense de nos murs ;

« 7° La levée en masse de 18 à 45, sans distinction de fortune ou de famille.

« A ces conditions, mais à ces conditions seulement, la République de 70, comme celle de 92, pourra repousser victorieusement la dernière invasion monarchique.

« Le pieux Guillaume, qui veut l'anéantissement du peuple français devenu libre, a sans doute oublié qu'en 1848, son trop auguste frère fut forcé par les citoyens berlinois de descendre les marches de son palais, de se découvrir et de s'incliner humblement devant les victimes de la révolution prussienne. Eh bien, s'il prend au roi de Prusse la fantaisie de venir à Lyon, *nous saurons lui rappeler* COMMENT ON SALUE DANS SA FAMILLE.

Ont signé : JULES FRANTZ [1] ; A. OSMONVILLE ; O. LEMESLE [2] ; BOULENGER.

[1] Hommes de lettres, fondateur de plusieurs journaux démocratiques.
[2] Autre rédacteur du journal la *Commune*.

PIÈCE XI

LES EXPLICATIONS DU CITOYEN BEAUVOIR.

« Lyon, 7 octobre 1870.

« Citoyen rédacteur de la *Commune*,

« Comme tous les hommes de cœur qui tiennent pour sacrée la liberté individuelle et pour un crime sa violation, vous désirez des détails sur mon arrestation. Les voici :

« Le 30, en vous quittant, je suis rentré chez moi; j'ai trouvé une note ainsi conçue : « De la part de Cluseret et Parraton... *Signé :* Richoux. » A dix heures du matin, ce Richoux et deux autres galopins viennent me dire que Baudy me demande ; sur ma réponse que j'avais affaire et que, s'il avait besoin de moi, il pouvait venir, Richoux déclare qu'il a ordre de m'arrêter. J'AVAIS ENVIE DE LUI CASSER LA TÊTE, MAIS, LE GIBIER NE VALANT PAS LA CHARGE, je le suis rue Luizerne, où il me remet avec un mandat, signé d'un juge d'instruction, qui ne m'avait pas été montré et dont j'ai en vain réclamé le double. Après une heure, je suis conduit à Saint-Joseph en voiture cellulaire ; le lendemain, à cinq heures du soir, un juge d'instruction m'interroge sur l'affiche demandant que le suffrage universel soit appliqué à l'armée, affiche dans laquelle il vit une dangereuse conspiration.

« M'ayant déclaré qu'il ne me *permettrait pas* de formuler mes réponses à mon gré, j'ai protesté par une lettre entre les mains du préfet, dans laquelle j'ai déclaré que je ne répondrais plus à ce magistrat; je n'en ai pas revu d'autre et, le 5, à six heures du soir, je suis sorti de prison par ordre du procureur qui, ne voyant pas qu'on doive renverser la tyrannie avec le tyran, me dit majestueusement : Vous êtes mis en liberté, mais... le cas est grave et je ne puis garantir que le juge d'instruction ne poursuivra pas.

« Rien n'est changé ; les choses allaient ainsi sous l'empire. Notre arrestation plébiscitaire et notre incarcération se firent sous le prétexte que l'Association *internationale* était une société secrète et illicite. Aujourd'hui, nous sommes d'accord avec les *Prussiens*, mais on a bien soin de ne pas ajouter, qu'il en est de même avec *tous* les peuples pour renverser *tous* les despotes. Et, partant de cette infâme insinuation, un nommé M... du comité des intérêts publics, a dit devant témoins qu'il fallait se garder de me mettre en liberté, et d'autres qu'il fallait me fusiller, etc.

« D'après les renseignements que j'ai pu obtenir, l'honneur de cette arrestation arbitraire appartient tout entier à ce PROCUREUR IMPÉRIAL DE LA RÉPUBLIQUE, *qui a voulu sauver la France.*

« Mais, comme nous avons plus de foi dans la justice du peuple, qui ne saurait abdiquer, qu'en celle de quelques magistrats dont toute la force repose sur ces lois qui faisaient aussi la force de l'Empire, nous n'acceptons d'autres juges que les assemblées populaires révolutionnaires, qui sont seules compétentes. Nous leurs demandons si celui qui, après avoir PROCLAMÉ LA RÉPUBLIQUE, A REMIS UN ORDRE DE FAIRE SORTIR IMMÉDIATEMENT LOUIS ANDRIEUX DE PRISON, DEVAIT Y ÊTRE INCARCÉRÉ PAR SON ORDRE 26 JOURS *après, pour avoir osé dire au pays : Tu as devant toi les Prussiens qui avancent, la réaction qui conspire* et la liquidation sociale qui te menace fatalement de la guerre civile après le départ des Prussiens, si tu n'as pas le courage de regarder la situation en face et d'agir énergiquement ! Je ne dis rien du refus fait à ma famille, qui demandait à venir me voir dans ma prison, ni du chagrin qu'en a ressenti ma femme.

« En finissant, merci aux amis courageux qui m'ont fait rendre à la liberté ; ma cause était la leur ; soyons toujours solidaires et nous serons forts ; en avant et courage ! la justice est avec nous.

« CH. BEAUVOIR,

« Membre de l'ex-comité de salut public,
15, rue d'Algérie, Lyon. »

PIÈCE XII

LE CITOYEN ÉMILE DE BOISLUISANT

Agent central pour le centre de la France
des États-Unis d'Amérique et des Républiques du Sud
Président du Club des Patineurs de Clermont-Ferrand
Organisateur des Fêtes publiques au profit des Pauvres
Initiateur des Associations alimentaires ouvrières
et des Fédérations de Travailleurs
Organisateur des Francs-Tireurs d'Auvergne
Membre de l'Internationale de Londres [1].

[1] Devenu plus tard capitaine adjudant-major du bataillon des éclaireurs de Maine-et-Loire.

PIÈCE XIII

LA JUSTIFICATION DU PRÉTENDU GÉNÉRAL CLUSERET

« Genève, 8 octobre 1870.

« Monsieur le rédacteur du *Progrès de Lyon*,

« J'espère de votre impartialité l'insertion immédiate de cette lettre, quoiqu'un peu longue.

« 1° Je proteste de toutes mes forces contre la pensée émise de ma participation à un complot le 28 septembre. Je n'avais été ni prévenu, ni consulté.

« Quant au citoyen Saignes, je ne l'avais jamais vu auparavant, et ne le connaissais pas plus indirectement que directement.

« J'ignore également quel est le citoyen Bischoff. C'est la première fois que j'entends prononcer ce nom.

« J'étais tellement peu au courant que, revenant de déjeuner avec un membre du comité de *salut public*, je lui dis, en voyant ce qui se passait sur la place des Terreaux :

« Tiens, voilà le citoyen Perret qui harangue le peuple... »

« Je prenais le citoyen Saignes pour lui, et croyais que c'était une délégation du conseil municipal qui recevait le peuple.

« En m'approchant, je fus reconnu ET POUSSÉ VERS L'HÔTEL DE VILLE.

« Voici ce qui se passa en ce qui me concerne :

« 2° J'arrivai dans la salle qui s'ouvre sur le balcon au moment où on demandait la démission d'une partie du conseil municipal, autant que je pus comprendre, car je n'étais pas à portée d'entendre distinctement.

« Immédiatement après, comme je paraissais sur le balcon, une immense clameur ratifiait les votes successifs du comité de *salut public* et du conseil municipal à mon égard.

« Je le répète, je n'étais nullement au courant de la situation. Mû par l'instinct et le bon sens politique, craignant une collision si on démolissait le conseil municipal, n'ayant rien à mettre à la place, ET VOULANT ÉVITER DES JOURNÉES de juin, je demandai au peuple de respecter le seul pouvoir légalement constitué qu'il eût, son conseil étant issu du suffrage universel :

« Poussez-le en avant, surveillez-le, applanissez les obstacles « devant lui, mais soutenez-le, c'est votre devoir ; quand vous aurez « renversé les obstacles qui l'entravent, au premier *rang desquels* « *est l'autorité* MILITAIRE qui a TOUT PERDU ET LIVRE ENCORE LA FRANCE « *à l'étranger, alors s'il ne marche pas*, vous aviserez. »

« Tel est le sens exact de mes paroles entendues par des milliers

de témoins sur la place des Terreaux, et dont j'invoque les souvenirs pour dire si les miens sont exacts.

« 3° Ayant fini de parler, je descendis immédiatement pour aller à la Croix-Rousse. Mais avant, ayant rencontré sur les marches de l'hôtel de ville un capitaine ou un commandant de l'état-major de la garde nationale, dont j'ignore le nom, — mais dont voici le signalement : blond, court, yeux à fleur de tête, boite légèrement et marche appuyé sur une canne, — je le priai de faire prévenir immédiatement le conseil municipal afin qu'il arrivât et reçût la manifestation.

« Tout se fût calmé à l'instant même.

« J'allai à la Croix-Rousse parce qu'on battait le rappel dans les quartiers peu sympathiques au peuple et que JE CRAIGNAIS UNE COLLISION. Arrivé à la Croix-Rousse, je demandai au peuple de descendre en masse et *sans armes*. Comme ma proposition trouvait une certaine opposition de la part du peuple, qui voulait descendre en armes : « N'ayez pas peur, dis-je, si vous descendez tous, personne « ne vous attaquera. » Mais pendant que je parlais, l'ordre régulier de descendre en armes étant venu de l'état-major, je redescendis seul.

« Les collisions n'ont jamais lieu quand le peuple est en masse et sans armes, il est trop fort pour être attaqué et n'attaque pas lui-même.

« Les collisions *viennent des minorités violentes et* en armes.

« J'entrai à l'hôtel de ville seul. Je trouvai la cour occupée par un bataillon de la garde nationale, qui était en train de défaire des paquets de cartouches et commençait à charger.

« Ce bataillon était très-malveillant à mon égard et certainement avait été trompé sur le rôle que je jouais. Je fus invectivé d'abord, et comme je commençais à m'expliquer, ma voix fut couverte. J'allais me retirer, lorsqu'un membre du conseil municipal me barra le passage, en même temps qu'un capitaine de la garde nationale me dit : « Nous tenons les chefs, retenons-les. »

« Le commandant Bouchu, dans un esprit de conciliation, me fit passer dans le bureau de l'état-major. Je n'y étais pas depuis trois minutes, qu'inquiet sur mon compte, le peuple *sans armes* enlevait l'hôtel de ville et désarmait une partie de la garde nationale, qui du reste mit la crosse en l'air de suite. Un seul coup de feu partit et par mégarde, je crois.

« Il me fallut aller au balcon sur la place des Terreaux me montrer au peuple ; voici ce que je dis : « Merci de m'avoir délivré, « sans vous j'étais prisonnier de la réaction, aidons-nous ainsi « toujours les uns les autres et nous serons forts. »

« Passant à l'autre balcon sur la cour, j'eus un moment de colère et d'indignation, et fus bien près de perdre mon sang-froid ;

mais je le repris en voyant un malheureux vieillard qu'on maltraitait fort; je compris que si la violence commençait, nul ne pouvait dire où elle s'arrêterait.

« Je me contentai de faire fermer les portes de la cour, afin d'empêcher les gardes nationaux d'aller répandre l'alarme au loin et de créer de nouvelles complications.

« 4° En ce moment, le peuple était réellement en délire. J'entendais de tous côtés : « Commandez, nous obéirons; prenez le « commandement en chef de toutes les forces.» On prononçait même un autre mot.

« Si j'avais été le mauvais citoyen qu'on s'est plu à représenter, je pouvais, certes, être tenté. Mais je n'avais qu'une idée fixe, ÉVITER L'EFFUSION DU SANG, ÉVITER DE NOUVELLES JOURNÉES de juin. Pour cela, il fallait présenter quelque chose au peuple, qui depuis midi était sur ses jambes, face à face avec le néant.

« Arrivé dans la cour, je rencontrai le citoyen Durand, adjoint au maire et membre du conseil municipal, je lui demandai de venir avec moi à la salle où siégaient les délégués du peuple, et lui dis qu'ils allaient immédiatement céder la place au conseil municipal, l'heure de sa séance approchant et l'intention du peuple étant de respecter son conseil.

« Effectivement, sur mon invitation, en présence du citoyen Durand, les délégués consentirent de la meilleure grâce du monde à s'en aller.

« A 6 heures et demie, heure régulière de la réunion du conseil municipal, celui-ci entrait en séance comme si rien ne s'était passé.

« Il n'y a donc pas eu violation des séances du conseil comme on l'a dit. Tout s'est passé entre deux séances.

« Ce résultat pacifique ne vaut-il pas mieux qu'une solution violente de quelque part qu'elle vînt? J'en appelle à tous les bons citoyens.

« Le peuple a obtenu en partie ce qu'il demandait :

« 1° La remise à 3 fr. au lieu de 2 fr. 50 de son salaire journalier;

« 2° *La destitution et l'arrestation de l'autorité militaire.*

« Il lui reste à obtenir l'organisation logique et rationnelle des volontaires.

« Voici ce qui s'est passé depuis :

« Le conseil municipal une fois en séance, je me retirai et m'en allai coucher fort fatigué.

« Le lendemain, je fus au palais de justice requérir l'arrestation de deux citoyens *qui m'avaient arrêté précédemment* et m'informer de ma plainte en calomnie contre le *Salut public*.

« Je causai longuement *avec le procureur de la République;* il me dit *qu'il avait refusé de signer un mandat d'amener contre*

moi parce qu'il savait ce qui s'était passé, mais qu'il y avait pourtant un point sur lequel des poursuites pourraient être dirigées : celui d'excitation à *l'indiscipline* en demandant la destitution et l'arrestation des autorités militaires.

« Il paraît qu'en cela du moins j'étais aussi coupable que le préfet, puisqu'il a fait ce que je réclamais.

« *La conclusion fut que, dans un esprit de conciliation,* je *ferais bien de m'en aller à Marseille m'occuper de l'organisation des volontaires. Il m'offrit même de me faire payer* LIBÉRALEMENT, *ce sont ses expressions.* Je refusai, disant que tant qu'il me resterait un sou, je ne ferais pas payer mes services à la République. Je gagne ma vie péniblement, mais enfin je me suffis et ne veux rien devoir à personne, afin d'être indépendant.

« Sur ce fait, j'invoque le témoignage du citoyen Andrieux lui-même.

« Je partis le soir même pour Marseille, ayant reçu en sortant un *télégramme d'Esquiros qui m'y appelait de suite.*

« Arrivé en cette ville vendredi matin, je me présentai immédiatement à l'administrateur supérieur des Bouches-du-Rhône, qui me reçut fort bien, et rendez-vous fut pris à 2 heures pour la réunion du comité des délégués du Midi.

« A l'heure dite et comme j'entrais chez l'administrateur supérieur, il m'apprit qu'il venait de recevoir de Tours l'ordre de m'arrêter.

« Il m'engageait à aller attendre à quelque distance le résultat d'une plus mûre délibération de la part des hommes de Tours.

« Je fus à Ventimilla, d'où j'arrive en droite ligne, ayant patienté trois jours et n'ayant entendu parler de rien.

« Concluons.

« Je demande :

« 1° A tous les journaux qui ont publié des récits inexacts de ce qui s'est passé, de vouloir bien reproduire la vérité contenue dans ce qui précède.

« J'adresse notamment cette demande au *Salut public*, qui a reproduit un récit *anonyme* et calomniateur.

« 2° Je demande au conseil municipal de vouloir bien faire immédiatement une enquête et constater la vérité de ce que j'avance ; je me mets à sa disposition.

« J'ai, du reste, adressé la même demande à son président, il y a quelques jours (Dr Italie). C'est le droit de tout homme calomnié de demander une enquête, afin d'établir la vérité.

« En ce qui concerne un complot insurrectionnel, à qui ferait-on croire qu'un complot commence par la place publique ?

« S'il y avait eu complot, on aurait commencé par s'emparer de

nuit du préfet, des autorités militaires et civiles, puis, au jour, on eût fait ratifier le tout par le peuple.

« Ce qui prouve qu'il n'y avait dans la pensée de personne une idée insurrectionnelle, c'est que les mesures les plus élémentaires d'une insurrection ne furent pas prises.

« Du reste, c'est à l'enquête à faire la lumière. Je l'attends avec impatience, et suis curieux de voir la part qui restera au *Salut public,* qui n'a fait qu'être l'organe provocateur de la réaction, *et à ses amis* de Prangins.

« Agréez, etc.

« Général G. CLUSERET. »

On ne saurait mentir avec plus d'impudence ! ! !

PIÈCE XIV

LISTES DRESSÉES PAR PARRATON, MEMBRE DE L'INTERNATIONALE, ET INDIQUANT LA COMPOSITION ET LES ATTRIBUTIONS DES DIVERS COMITÉS INSURRECTIONNELS, QUI ÉTAIENT APPELÉS, EN CAS DE SUCCÈS DE L'ÉMEUTE DU 28 SEPTEMBRE 1870, A SE PARTAGER L'ADMINISTRATION ET LA GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES [1].

En tête de ces listes se trouvaient consignés des renseignements sur plusieurs des membres de ces comités. Voici l'explication des abréviations placées à la suite de leurs noms. R. B. signifie *Républicain bon.* — R. M. a. *Républicain mauvais, apathique.* — R. E. a. i. *Républicain énergique, actif et intelligent.*

1. Audouard.....	R. pas hardi.
2. Blanc (Gaspard)..	R. E. a. i.
3. Blanc (A.), r. Pierre-Scize, 74.....	R. M. a.
4. Busque, rue de la Reine, 57.....	R. B.
5. Bischoff, rue Rabelais.....	R. B.
6. Bène, r. de Béarn.	R. E. I.
7. Baptiste père, rue Ney.....	R. B.
8. Bouvatier.....	R. M. a.
9. Barruel (Antonio).	R. B.
10. Coignet(J.),r.Neyret.	R. M. a.
11. Coignet.....	R. M. a.
12. Chartres.....	R. B.
13. Coulon.....	R. M. a.
14. Charavay.....	R. M. a.
15. Chanoz.....	R. E. I.
16. Chapitet.....	R. M. a.
17. Deville,r.d'Ivry,24.	R. B.
18. Figara, rue Ney...	R. B.
19. Favre, rue Béchevelin.....	R. B.

[1] Tous les individus dont les noms figurent sur ces listes appartiennent à l'Internationale ou sont connus pour professer les opinions les plus avancées.

20. Gayet ainé..... R. B.
21. Gouane, q. de l'Archevêché, 18... R. B.
22. Husson, montée Rey, 3..... R. M. a.
23. Lavallé, rue Sainte-Rose, 5..... R. B.
24. Lécuyer..... R. B.
25. Momnier..... R. M. a.
26. Loenger..... R. B.
27. Parraton (Franç.), Grande rue, 75. R. B.
» Parraton (Benoît), côte Saint-Sébastien, 9..... R. B.
» Parraton (Franç.), place de la Platière..... R. M. a.
28. Perret, r. Madame. R. B.
29. Placet, r. Masséna. R. B.
30. Peny, rue Vaubecour, 17..... R. B.
31. Rivière, rue Saint-Georges, 19.... R. B.
32. Richard (Albert), quai de Serin... R. B.
33. Schettel, rue du Repos, 18..... R. M. a.
34. Servelle..... R. B.
35. Seur..... R. B.
36. Tacussel, aven. de Saxe, 186..... R. B.
37. Thorin, rue Jean-de-Tournes..... R. M. a.
38. Vindry..... R. M. a.
39. Vignot..... R. M. a.
40. Vitel..... R. B.
41. Vallier..... R. M. a.
42. Velay..... R. M. a.
43. Duguery, montée Rey, 5..... R. M. a.

HOTEL DE VILLE.

Servelle (Franç.), commandant en premier.
Vitel, en second au palais St-Pierre.
Lavallé, capitaine d'état-major.
44. Bourron, capitaine d'état-major.... R. M. a.
Favre, capitaine d'état-major.

Directeur général des prisons du Rhône.

Coignet (Joanny).

TRIBUNAL RÉPUBLICAIN.

Palais de justice.

45. Charvet..... R. R. M. a.
46. Bérard..... C. R. M. a.
47. Peyrard..... C. R. M. a.
48. D'André..... R. R. E. i.
49. Parraton (Ben.) C. R. B.
Chanoz..... R.
50. Thévenon..... C. R. M. a.
51. Michaloux.... C. R. M. a.
52. Souvanoz..... R. R. E. i.
53. Richard, père.. C. R. B.
54. Bret..... R. R. B.
Chapitet..... C.

Haute sûreté générale.

Schettel.
Parraton (Franç.).
Husson,
Audouard.
Perret.

Presse, sténographie, libre-pensée.

Richard (Albert).
Blanc (Gaspard).
Bischoff.
Placet.
Coignet, jeune.
Monnier.

Finances et travail. — Banque.

Richard (Albert).
Rivière.
Loenger.
Tacussel.

Velay.
Busque.
..... Barruel.

Chemins de fer et navigation.

Loenger.
Peny.
Vallier.
Deville.
Seur.
55. Thorin, rue Jean-de-Tournes.... R. M. a.

Télégraphe et postes.

Lécuyer.
Figara.
Favre.
Coulon.
Bouvatier.
56. Duguerry, montée Rey..... R. M. a.

Prisons et forces militaires.

Parraton (François).
Michaud (C.).
Coignet (Joanny).
Busque.
Bène.
Mazerat (R. P. Charles).
Servelle.
Vindry.
Vitel.
Barruel.
Lavallé.
Favre.
Bourron.
Gayet aîné.
Vignot.

Enseignement et réformes.

Blanc (Gaspard).
Placet.
Gouane (Émile).
Charavay.
Baptiste.
Vindy.
Chartres.

Justice politique.

Bérard.
Perrard.
Parraton (Benoît).
Thevenon.
Michaloux.
Richard père.
Blanc (André).

A 10 francs par jour les commissions ci-dessus.

LA GARDE RÉPUBLICAINE SERA RÉTRIBUÉE PAR JOUR A 2 FR. 50, ET NOURRIE AUX FRAIS DE LA COMMUNE.

Commission de subsistances.

Blanc (G.).
Parraton (F.).
Blanc (A.).
Richard (Albert).
Chol.
Baptiste père.
Bâton.
Barbecot.
Bault.
Batifois.
Bruyas.
Brack (Denis).
Poncet.
Doublé.
Chatagner.
Lagagnier.
Latour.
Hivert.
Guérin.

Garde républicaine.

Barruel.
Baptiste père.
Baptiste fils.
Brosset.
Bret.
Briant.
Blanchard.
Bertranche.

Bénière.
Bénier.
Baton.
Barret.
Bader.
Barbecot.
Boisluisant.
Bault.
Batifois.
Brugas.
Beauvoir.
Brack (Denis).
Chol.
Chanet.
Chatagner.
Carnal.
Camet.
Cheval.
Charnal.
Chop.
Doublé.
Dorat.
Dupuis.
Dervieux.
Debroud.
Gayet aîné.
Girard.
Ginet.
Guillerme (Blanc.)
Guérin (Alex.).
Guillaume (Suisse)
Henry.
Hivert.
Jarricot.
Lavallé.
Latour.
Laurent.
Laganier.
Large.
Lançon.
Michallet.
Monin.
Marrou.
Martinon.
Nanterme.
Noel.
Nony.
Ollivier.
Poncet.
Philip.
Pinet.
Rioux.
Servelle père.
Servelle fils.
Savigny.
Studert.
Sevelinge.
Teissier.
Thozet.
Tarnet.
Tracol.
Vitel.
Vollot.
Rieaux.
Valence.
Gayet (Claude).

Subdivision régionale 8e. — Etat-major de la place. — Colonels. — Commandement des forces militaires des départements.

Parraton (Franç.).
Lavallé.
Ollivier.
Bourron.
Favre.
Busque.
Beauvoir.
Gayet.
Bène.
Vignot.
Servelle.
Michaud.
Mazerat.
Vindry.
Barruel.
Vitel.
Cheval.

Délégués de la commune.

Audouard.
Beauvoir.
Bertranche.
Barbecot.
Barret.
Batifois.
Cheval.
Chanet.
Ginet.
Guillerme (Blanc).
Guérin.
Laurent.
Nony.
Poncet.
Pinet.

Documents émanés du comité révolutionnaire du salut de la France, installé à l'hôtel de ville de Lyon, dans la journée du 28 septembre 1870.

Ire série.

PIÈCE XV

PERMIS DE CIRCULATION.

I

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

COMMUNE DE LYON.

PERMIS DE CIRCULATION

Au citoyen Bakounine Michel.

Pour l'un des présidents,

PARRATON.

II

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

COMMUNE DE LYON.

PERMIS DE CIRCULATION

Au citoyen Blanc.

L'un des présidents.

PARRATON.

Timbre du
Comité central
de salut public.

IIe série.

PIÈCE XVI

MANDATS D'AMENER. — LISTE DES PERSONNES A ARRÊTER.

I

« Ordre d'amener est donné contre le citoyen BAUDY et ordre est également donné à tout garde national de prêter appui et main-forte au besoin.

« *Le président du comité révolutionnaire.*

« E. B. SAIGNES. »

Timbre portant ces mots :
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
COMITÉ CENTRAL DE SALUT PUBLIC.
COMMUNE DE LYON.

II

« Mandat d'amener est lancé contre Vincent DUMARTHON [1], ordre à tout garde national de prêter main-forte au porteur du présent [2].

« Au nom du peuple,

« *Le président*,

« SAIGNES. »

Timbre du même comité.

III

BALTAZARD [3]

Arrestation Baudy.

[1] Vincent était à cette époque commandant de l'hôtel de ville : quelques jours après l'échauffourée du 28 septembre, il fut hué et menacé par plusieurs membres de l'Internationale. Ils le traitaient de *traître, réactionnaire*. Ils lui annoncèrent notamment qu'ils le retrouveraient bientôt et *qu'on lui ferait son compte*.

[2] Ce mandat a été libellé par Gaspard Blanc.

[3] PLAGET (Balthazard), ouvrier graveur, membre de l'Internationale, était chargé de l'exécution de ce mandat.

IV

Liste des fonctionnaires à arrêter [1].

Maynard, conseiller municipal ; Ganguet, idem ; Métra, colonel de la garde nationale ; Vérat, conseiller municipal ; Ducarre, idem ; Le Royer, procureur général ; Andrieux, procureur de la république ; Millaud, avocat général ; Bouvet, conseiller municipal ; Vincent Dumarthon, commandant de la garde nationale ; Hénon maire de Lyon ; Baudy, conseiller municipal ; Brialou, idem ; Challemel-Lacour, préfet ; Favier, conseiller municipal ; Durand, idem.

IIIe série

PIÈCE XVII

ORDRES DE FAIRE BATTRE LA GÉNÉRALE.

I

« Le comité révolutionnaire du salut de la France siégeant à l'hôtel de ville, et d'après les pouvoirs que le peuple lui a donnés, ordonne, au nom du peuple, que le citoyen Michaud, commandant le 20e bataillon de la garde nationale de la Guillotière, fasse battre immédiatement la générale dans son quartier et fasse prendre les armes à tous les citoyens de ce quartier, et qu'ils se rendent pour prendre position auprès de l'hôtel de ville. Si le citoyen Michaud n'exécute pas ces ordres, il aura à répondre devant le peuple de ses actes.

« Pour le comité révolutionnaire du salut de la France :

« *Le président,*

« E.-B. SAIGNES. »

Timbre du comité central de salut public.

[1] Les sectaires de l'*Internationale* n'eurent pas le temps de faire procéder à toutes ces arrestations, ils s'occupèrent d'abord du général Mazure, de l'ex-secrétaire général pour la police, Baudy, et du commandant de l'hôtel de ville Vincent. Plusieurs mandats d'arrêt furent décernés contre chacun d'entre eux : il y en eût également un de décerné contre M. Leroyer, alors procureur général et actuellement député.

II

« Ordre au citoyen Cheval [1] (Francisque) de faire mettre en avant de l'hôtel de ville les gardes nationaux de la Guillotière et de faire partout battre la générale.

« Pour le comité révolutionnaire du salut de la France :

« *Le président,*

« PARRATON. »

Timbre du comité central du salut de la France.

III

« Ordre est donné aux tambours de la 8e compagnie du 8e bataillon de battre le rappel immédiatement.

« Pour les comités centraux réunis :

« *L'un des secrétaires,*

« B. PLACET. »

IVe série

PIÈCE XVIII

I

DÉCRET PORTANT NOMINATION DU GÉNÉRAL CLUSERET AU COMMANDEMENT EN CHEF DE L'ARMÉE DE LYON.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Comité provisoire du salut de la France pour la région lyonnaise.

« Les mesures suivantes ont été reconnues d'urgence et prises immédiatement :

« Art. 1er — Le citoyen Métra est maintenu dans ses fonctions de colonel de la garde nationale de Lyon.

« Art. 2. — Le général G. Cluseret est nommé commandant en chef de l'armée de Lyon et de toutes les forces militaires comprises dans le rayon d'action du comité [2].

« Pour le comité :

« *Signé :* ALBERT RICHARD ;
E.-B. SAIGNES ; BLANC. »

Timbre du comité de salut public.

[1] Cheval, rue Chaponnay, 20, l'un des orateurs habituels des clubs de la Rotonde et de Valentino.

[2] Ce décret fut envoyé chez l'imprimeur Nigon pour être tiré à 600 exemplaires.

II

PROCLAMATION DU COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE DU SALUT DE LA FRANCE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fédération révolutionnaire des communes

« Lyon, 28 septembre 1870.

« Citoyens,

« La République qui a été proclamée, le 4 septembre, n'a été jusqu'à présent qu'une pâle réminiscence de 1848. En présence de l'effroyable danger qui nous menace et qui déjà nous écrase on n'a pris que des demi-mesures.

« On n'a encore su ni organiser la levée en masse ni trouver de l'argent, ni faire contribuer le pays tout entier au grand travail de la défense nationale.

« Paris est cerné, les Prussiens marchent sur Lyon, nos ressources officielles sont tout à fait insuffisantes; il est grand temps que le peuple prenne complétement en main la direction de ses destinées et organise par les moyens les plus puissants et les plus radicaux la GUERRE A OUTRANCE, GUERRE DE RÉGÉNÉRATION SANS LAQUELLE NOUS SOMMES TOUS PERDUS.

« Le peuple ayant formé UN COMITÉ PROVISOIRE DU SALUT DE LA FRANCE, AUQUEL IL A CONFIÉ LA DIRECTION DE L'ORGANISATION RÉVOLUTIONNAIRE DÉFENSIVE DE LA RÉGION LYONNAISE SOUS SON CONTROLE CONSTANT ET IMMÉDIAT, le comité fait appel à l'énergie et au sentiment de justice de tous les citoyens. Aujourd'hui tous les Français sont solidaires et doivent contribuer chacun dans la mesure de ses forces et de ses moyens à la défense du pays et à l'organisation de cette défense. Le comité prendra toutes les mesures d'urgence commandées par la situation, le peuple le secondera et la république sera sauvée.

« Pour le comité :

« E.-B. SAIGNES; ALBERT RICHARD;
J. REIGNIER; SCHETTEL. »

Timbre du comité central du salut de la France.

Ve série

PIÈCE XIX

ORDRE DE MISE EN LIBERTÉ POUR TOUS LES MILITAIRES DÉTENUS POUR INSUBORDINATION OU MOTIFS POLITIQUES [1].

« Ordre de mettre immédiatement en liberté les militaires détenus dans les salles de police et prisons militaires pour des fautes *soi-disant politiques ou d'insubordination.* »

« Pour le comité révolutionnaire du salut de la France :

« *Le président,*

« SAIGNES. »

Timbre du comité central
du salut de la France.

VIe série

PIÈCE XX

ORDRES DIVERS DE RÉQUISITIONS : VIVRES, ARMES, CARTOUCHES, etc., etc.

I

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Comité provisoire du salut de la France pour la région lyonnaise.

« Le citoyen Chevalier est autorisé à se procurer chez tous les fournisseurs les vivres nécessaires dont les gardes nationaux de la Croix-Rousse et autres pourraient avoir besoin. Les fournisseurs présenteront leurs comptes exacts au comité du salut de la France [2].

« *Signé :* RICHARD, G. BLANC et BISCHOFF.

Timbre du comité central
de salut public de la
commune de Lyon.

« Lyon, le 28 septembre 1870. »

[1] Cette pièce a été rédigée par Gaspard Blanc.
[2] Cette pièce a été écrite par Albert Richard.

II

Les citoyens francs-tireurs sont autorisés à requérir des vivres partout où ils en trouveront.

Le comité révolutionnaire du salut de la France.

Pour le président :

L'un des secrétaires,

BLANC.

Ordre remis au citoyen Doublé [1].

III

« Ordre au citoyen Fournier, directeur de la fabrique de cartouches de Lyon, de faire remettre des cartouches aux citoyens gardes nationaux révolutionnaires qui lui en réclameront.

« *Signé :* ALBERT RICHARD;
GASPARD BLANC.

Timbre du comité central
du salut de la France.

« Lyon, ce 28 septembre 1870. »

PIÈCE XXI

PROCÈS-VERBAL RÉDIGÉ A L'ISSUE DE LA MANIFESTATION DU 28 SEPTEMBRE PAR LES ENVAHISSEURS DE L'HOTEL DE VILLE.

« Les délégués de la manifestation ont posé au conseil municipal de Lyon les volontés du peuple, se résumant dans les mesures qui suivent :

« 1° Destitution immédiate des autorités militaires;

« 2° Élection des officiers par les soldats;

« 3° Levée en masse de tous les citoyens valides;

« 4° Mise en liberté des militaires détenus pour causes politiques et d'indiscipline;

« 5° Remise au peuple de la garde des forts, afin de permettre à toutes nos forces actives d'aller au-devant de l'ennemi;

[1] Le citoyen Doublé remplissait alors les fonctions d'officier d'état-major de la garde nationale.

« 6° Si l'emprunt n'est pas couvert, réquisition chez les riches selon les besoins de la situation;

« 7° Formation et réunion à Lyon d'une Convention du salut de la France.

« Le conseil municipal, reconnaissant la nécessité de ces propositions, s'est néanmoins reconnu incapable de prendre seul d'aussi énergiques mesures, à cause du pouvoir limité de ses attributions; un certain nombre de conseillers, ne voulant pas conserver un mandat qui les laisse dans l'impuissance, ont donné leur démission.

« Les délégués du peuple n'ont pas cru cependant pouvoir s'imposer par la violence au conseil municipal, et se sont retirés quand il est entré en séance, laissant au peuple le soin d'apprécier la situation. »

PIÈCE XXII

I

ALBERT RICHARD EXPLIQUE LES MOTIFS QUI ONT DÉTERMINÉ LA MANIFESTATION DU 28 SEPTEMBRE.

Comité central du salut de la France

« 1er octobre.

« Monsieur le rédacteur du *Progrès*,

« Je me tiens à quatre pour vous écrire cette lettre en termes assez modérés pour que vous consentiez à l'insérer dans votre journal. Je devrais cependant réclamer cette insertion comme un droit, car vous nous avez calomniés, vous et vos rédacteurs, d'une manière que je m'abstiens de qualifier pour que le qualificatif ne sonne pas trop désagréablement à vos oreilles.

« J'aime mieux penser que votre complète ignorance de la situation de la France en général, et de ce qui s'est passé le 28 septembre en particulier, a seule pu vous pousser à employer un langage aussi déloyal.

« L'affiche qui vous a tant déplu est à la fois l'expression d'une conviction sincère et profonde et l'exposé des mesures qui sont absolument indispensables pour sauver la France. A ce double titre, elle mérite votre respect. On diraît vraiment que vous autres bourgeois, vous n'avez pas conscience du danger que court la France. Vous vous figurez que c'est avec de petits moyens, comme des emprunts, des levées régulières, une organisation militaire bien inférieure à l'organisation militaire prussienne, que nous pou-

vons nous sauver. Eh bien ! nous vous disons, nous, que vous nous menez à notre perte et que nous ne voulons pas vous suivre jusque-là !

« Le but de la manifestation du 28 septembre n'était pas de faire appliquer le programme de l'affiche ; il était simplement de réclamer les mesures suivantes :

« 1° Destitution des autorités militaires ;

« 2° Election des officiers par les soldats ;

« 3° Réquisitions selon les besoins de la situation ;

« 4° Mise en liberté des militaires emprisonnés pour causes politiques ou d'indiscipline ;

« 5° Occupation des forts par la garde nationale ;

« 6° Non-réduction du salaire accordé aux travailleurs des chantiers ;

« 7° Formation et réunion à Lyon d'une Convention populaire du salut de la France.

« Si les conseillers municipaux se déclaraient impuissants à faire exécuter ces mesures, les délégués de la manifestation devaient les inviter à donner leur démission.

« *Il n'y avait pas d'autre plan :* et la preuve, c'est que notre imposante manifestation a eu lieu *sans armes*. Si l'on a envahi l'hôtel de ville, si des gardes nationaux bourgeois ont été désarmés, si M. Hénon n'a pas été écouté, si M. Challemel-Lacour a été arrêté, c'est que l'absence des conseillers municipaux du lieu des séances et le manque de réponse ont impatienté le peuple ; vous lui accorderez bien que dans un pareil moment il a le droit de s'impatienter ?

« Les délégués du peuple restèrent dans la salle des séances jusqu'à l'arrivée des conseillers municipaux, alors que la garde nationale *en armes* succédant à la manifestation *sans armes* avait entouré les abords de l'hôtel de ville. Nous expliquâmes aux conseillers municipaux le caractère et le but de la manifestation. Il n'y en eut *pas un seul* qui osât la blâmer. Plusieurs, et entre autres M. Durand, en approuvèrent le sens et firent seulement observer que le conseil municipal ne pouvait pas prendre les mesures qu'on lui demandait. Nous répondîmes que c'était précisément pour cela que nous voulions : ou qu'il se transformât en Assemblée révolutionnaire, ou qu'il se retirât. J'ajoute qu'avant la manifestation cinq ou six conseillers municipaux avaient adopté sans réserves ce dernier avis.

« La discussion en resta là, et les conseillers municipaux nous prièrent de les laisser délibérer ; l'hôtel de ville était de plus en plus entouré ; mais nous avions encore dans les cours intérieures trois ou quatre cents hommes qui s'étaient, je ne sais comment, armés et munis de cartouches, sans compter les sympathies certaines de plusieurs milliers de citoyens des bataillons de la Croix-

Rousse, de la Guillotière et des Brotteaux. C'était plus qu'il n'en fallait pour conserver la position. Nous l'avons cependant évacuée, parce que nous n'avions pas pour mission de nous imposer par la violence.

« Bien mieux, nous nous séparâmes en bonne intelligence avec les conseillers municipaux, et l'un deux, le citoyen Ruffin, je crois, monta sur la table, s'écria que tous ceux qui étaient là n'avaient que de bonnes intentions et qu'ils devaient tous se respecter et s'unir. Il m'appela personnellement, me donna solennellement la main, et, sur une interpellation de Bischoff, tous les conseillers présents déclarèrent *qu'aucunes poursuites ne nous seraient intentées et que même, si l'on voulait nous en intenter, ils s'y opposeraient.* On se sépara au cri unanime de : Vive la république! Guerre aux Prussiens!

« Nous n'avons donc pas obtenu satisfaction, mais nous ne nous sommes point conduits comme vous l'avez dit.

« Au moment où je termine ma lettre, on m'apporte le *Progrès* d'aujourd'hui, qui contient un nouveau récit mensonger des faits qui se sont passés le 28 septembre. L'auteur est prêt, dit-il, à donner son nom si l'on met en doute sa véracité. Eh bien! qu'il le donne, car j'affirme, moi, qu'il a menti en disant : 1° que j'ai, de concert avec Bischoff et Blanc, composé une liste des membres d'un nouveau comité; 2° que des mandats d'amener ont été lancés contre un aussi grand nombre de personnes; 3° qu'on se soit préoccupé de la caisse de la préfecture; 4° qu'on ait signé des bons de vivres jusqu'à concurrence de 60 francs pour les membres du comité. La destitution du préfet ne pouvait être de notre part un décret, mais seulement une proposition. Quant au général Mazure, j'avoue qu'il n'a pas dépendu de nous qu'il ne fût destitué sur-le-champ.

« Ceci est la vérité, car j'accepte la responsabilité de mes actes et je ne suis pas de la race des peureux. Plusieurs de mes amis ont été arrêtés et j'ai failli l'être moi-même.

« Je termine en disant aux autorités actuelles : Vous n'avez rien à nous reprocher et je vous conseille amicalement de ne pas nous jeter le défi. Ce moment est solennel, nous attendons la mise en liberté de nos amis.

« ALBERT RICHARD. »

II

Lettre de Bakounine à Palix.

« Lyon, ce 28 septembre 1870.

« Mon cher ami,

« Je ne veux point partir de Lyon sans t'avoir dit un dernier mot d'adieu. La prudence m'empêche de venir te serrer la main une dernière fois [1]. Je n'ai plus rien à faire ici. J'étais venu à Lyon POUR COMBATTRE OU POUR MOURIR AVEC VOUS. J'y étais venu parce que je suis profondément convaincu que le cœur de la France est redevenu, à cette heure suprême où il y va de son existence ou de sa non-existence, la cause de l'humanité.....

« J'AI PRIS PART AU MOUVEMENT D'HIER ET J'AI SIGNÉ MON NOM SOUS LES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ DU SALUT DE LA FRANCE, parce qu'il est évident pour moi qu'après la destruction réelle et de fait de toute la machine administrative et gouvernementale, il n'y a plus que L'ACTION IMMÉDIATE ET RÉVOLUTIONNAIRE DU PEUPLE qui puisse sauver la France. Tous ces Français de l'ancienne administration du pays, toutes ces municipalités composées en grande partie de bourgeois ou d'ouvriers convertis à la bourgeoisie, gens routiniers, s'il en fut, dénués d'intelligence, d'énergie et manquant de bonne foi ! tous ces procureurs de la république, et surtout ces préfets, commissaires extraordinaires munis des pleins pouvoirs militaires et *civiles* (*sic*), c'est-à-dire investis de la pleine dictature PAR L'AUTORITÉ FABULEUSE ET FATALE DE CE TRONÇON DE gouvernement provisoire qui siége à Tours ! tout cela n'est bon que pour paralyser les derniers efforts de la France et la livrer aux Prussiens.

« Le mouvement d'hier, s'il s'était maintenu triomphant, et il se serait maintenu tel SI LE GÉNÉRAL CLUSERET N'AVAIT POINT TRAHI LA CAUSE DU PEUPLE, en remplaçant la municipalité lyonnaise, à moitié réactionnaire et à moitié incapable, par un comité révolutionnaire émanant directement de la volonté du peuple, ce mouvement aurait pu sauver Lyon et la France.

« Peut-être en serait-il temps encore. Je ne doute pas que, si le peuple lyonnais le voulait bien, il pourrait encore imposer sa

[1] Nous avons déjà signalé que Bakounine avait été arrêté, le 28 septembre, dans l'intérieur de l'hôtel de ville et détenu pendant quelques heures. Ce ne fut que or sque l'émeute fut triomphante, que Parraton, acclamé par elle vice-président du nouveau gouvernement, s'enquit du lieu où se trouvait « cet ami du peuple » et donna l'ordre à un officier d'état-major d'aller le délivrer.

volonté A TOUTES CES AUTORITÉS DE PARADE QUI SE SONT IMPROVISÉES POUR LE MALHEUR DE LA FRANCE. Mais je crains que le peuple lyonnais ne le fasse que lorsqu'il sera trop tard pour opposer une résistance formidable à l'attaque des Prussiens, et lorsque Lyon sera tombé au pouvoir de ces derniers, ce qui ne manquera pas d'arriver; si l'état des choses n'est point changé en vingt-quatre heures, la France sera perdue. Elle n'aura plus pour sauver, non son existence comme grande nation, libre et indépendante, mais sa dignité, son honneur, que la démocratique cité de la Méditerranée, Marseille. Marseille ne tombera pas aux mains des Prussiens, j'en suis sûr. Mais Marseille ne pourra pas sauver la France.

« Je quitte Lyon, cher ami, le cœur plein de tristesse et de prévisions sombres. Je commence à penser maintenant que c'en est fait de la France. Elle deviendra une vice-royauté de l'Allemagne. A la place de son socialisme vivant et réel, nous aurons le socialisme doctrinaire des Allemands qui ne diront plus que ce que les baïonnettes prussiennes leur permettront de dire. — L'intelligence bureaucratique et militaire de la Prusse unie au knout du czar de Saint-Pétersbourg vont assurer la tranquillité et l'ordre public, au moins pour cinquante ans, sur tout le continent de l'Europe.

« Adieu la liberté, adieu le socialisme, la justice pour le peuple et le triomphe de l'humanité. Tout cela pouvait sortir du désastre actuel de la France. Tout cela en serait sorti, si le peuple de France, si le peuple de Lyon l'avait voulu.

« Enfin n'en parlons plus. Ma conscience me dit que j'ai rempli mon devoir jusqu'au bout. Mes amis de Lyon le savent aussi et je dédaigne le reste. . . . . .

« MICHEL BAKOUNINE. »

III

Proclamation adressée par Cluseret aux habitants de Lyon le jour de son départ pour Marseille.

« 29 septembre 1870.

« Citoyens,

« Appelé par vous dans vos murs, j'y suis venu, confiant dans votre loyauté, me mettre à votre disposition pour l'organisation des volontaires.

« Depuis dix jours que je suis ici, rien n'a été fait. Calomnié dans mon passé, mes actes et mes intentions, mon nom est un élément de discorde. Je veux rester fidèle à ma mission complétement étrangère à la politique et ne m'occuper que de l'organisation de la défense [1].

« En conséquence, je me rends à Marseille où je compte trouver des éléments plus disposés à l'action. Je reviendrai, alors le temps aura calmé les esprits et j'espère que la justice aura repris ses droits.

« Mais rappelez-vous que vous avez vingt jours, pas plus, pour vous préparer à recevoir les Prussiens. Vous êtes comptables de chaque minute envers la patrie, n'en perdez aucune en récriminations oiseuses.

« Vive la république et en avant contre les Prussiens!

« Général G. CLUSERET. »

PIÈCE XXIII

LETTRE ÉCRITE PAR BASTELICA ET COMBES DE MARSEILLE AU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE DE LYON POUR LE METTRE EN DEMEURE DE CESSER LES POURSUITES DIRIGÉES CONTRE EUX.

Timbre bleu portant ces mots :
Association internationale
des travailleurs,
section de Marseille,

« Marseille, 23 octobre 1870.

« Monsieur le procureur de la république,

« Nous avons appris que deux mandats d'amener avaient été lancés contre nous par votre parquet.

« Les *délits* et *crimes* qui nous sont imputés nous ont singulièrement étonnés ; — les procédés de votre justice, renouvelés de l'ancien régime, nous ont simplement stupéfiés! Nous ne prétendons pas nous soustraire à une interrogation régulière et... républicaine; nous ne voulons pas non plus éviter les formalités d'un procès, les bases en fussent-elles fausses ou iniques, mais notre passé, nos principes nous obligent impérieusement à exiger du pro-

[1] Fidèle à ce programme, Cluseret s'était rendu, le 20 septembre, dans le quartier de la Croix-Rousse, pour déclarer aux gardes nationaux réunis pour l'exercice *que le moment était venu d'agir avec énergie contre la réaction.*

cureur et du tribunal qui nous appellent par devers eux des garanties *de justice et de légalité républicaines* que nous ne rencontrons pas dans la façon d'agir du parquet de Lyon.

« Le système de la prévention et des mandats d'amener dont nous avons été individuellement victimes sous le régime ignoble de N!!! est jugé par tous les républicains sincères, et nous le sommes!! — N'y revenons donc pas.

« En conséquence et en l'état de la situation présente, surtout si vous voulez éviter des troubles à Marseille, nous vous engageons à retirer les mandats qui nous sont personnels et auxquels — de par la volonté du peuple souverain — nous nous refuserions en tous cas et formellement de répondre, — et d'attendre, pour instruire le procès que vous nous intentez, que les Prussiens aient évacué notre sol.

« Agréez, monsieur, l'assurance de notre considération.

« BASTELICA,

« Secrétaire correspondant pour le Midi de l'Association internationale des travailleurs, membre des comités : révolutionnaires-espagnol-polonais, B. des Dames, 32.

« E. COMBES,

« Secrétaire de la chambre fédérale du travail, membre de l'Internationale, et membre du comité révolutionnaire, rue Durent, nº 2. »

PIÈCE XXIV

LE COMITÉ CENTRAL DU SALUT DE LA FRANCE PROPOSE LA FORMATION D'UNE GARDE RÉPUBLICAINE CHARGÉE DE SURVEILLER « LA RÉACTION. »

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Au conseil municipal de la commune de Lyon.

« Citoyens,

« Les délégués réunis au comité central du salut de la France ont décidé à l'unanimité d'envoyer cinq délégués auprès du conseil municipal pour lui demander de vouloir bien nous permettre

de former une garde républicaine qui par son énergie mettrait le conseil municipal et le préfet à couvert de la réaction.

« Pour le comité du salut de la France :

« *Le président :*

« PARRATON.

« Pour le secrétaire :

« CAMET.

Timbre avec ces mots :
République française.
Comité central du salut de la France.
Lyon, 1870.

« *Les délégués* : HUSSON; GUILLERMET; CHAUMET; GUILLAR.

« Lyon, le 2 octobre 1870. »

PIÈCE XXV

LE COMITÉ DU SALUT DE LA FRANCE DEMANDE QUE LES FAMILLES DES BONAPARTE, DES D'ORLÉANS ET DES BOURBONS SOIENT PROSCRITES A TOUT JAMAIS DU TERRITOIRE FRANÇAIS [1].

Aux citoyens conseillers municipaux de Lyon.

« Lyon, le 6 octobre 1870.

« Citoyens,

« Quand la France envahie appelle ses enfants à sa défense, repoussons l'ennemi et mourons, s'il le faut, en défendant la France, mais *repoussons aussi l'ennemi du dedans*, les traîtres qui conspirent la perte de la république en préparant une restauration monarchique. Que l'exemple du passé nous serve, rappelons-nous les vingt ans de servitude que le gouvernement de 48 infligea à la France, en laissant placer au pouvoir l'infâme Bonaparte. C'est pour éviter le retour de pareille monstruosité et toute restauration monarchique que les soussignés ont voté : *que la commission municipale, le comité fédératif* et *le gouvernement de la défense nationale* décrètent que tous les membres des infâmes familles des Bonaparte, des Orléans, des Bourbons sont, eux et leurs descendants, proscrits du territoire français, privés du titre de citoyen et incapables de remplir aucun emploi sous la république.

[1] Voir (*Pièce LXXXX*) d'autres documents relatifs à ce même comité.

« C'est dans cette attente que nous sommes et serons vos dévoués serviteurs.

« Salut et fraternité.

« *Ont signé :* MÉLINAND; DEVILLE; CHATELAIN; PEGEON; MOREL; BEGNET; JH. VIGNAND; DELOCHE [1]; COLLET; DUPERRON; BOURDELLAIN; MICHALLET; LEORAT; COLLOMBART; DESHAYE; BLANC; RICHARD; CHARVET; SELLIER; D'ANDRÉ; H. RICHARD; BERNE; ADER aîné; CHAVARD; ROUDET; TAMET. »

PIÈCE XXVI

République française. — Liberté, égalité, fraternité.

RÉUNION PUBLIQUE DANS LA SALLE DE LA ROTONDE, AUX BROTTEAUX LE MERCREDI 12 OCTOBRE 1870, A 7 HEURES DU SOIR.

ORDRE DU JOUR :

La situation actuelle.

Signé : PARRATON; CHARVET; BLANC; ALBERT RICHARD; FAVRE; J. PRÉMILIEUX.

PIÈCE XXVII

LES EXPLOITS DU COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE DE LYON RACONTÉS PAR SES MEMBRES.

Les membres du comité de sûreté générale à leurs concitoyens.

« Citoyens,

« De par la volonté du conseil de préfecture, le comité de sûreté générale est dissous de ses fonctions; il fait place à l'ancienne organisation policière renversée le 4 septembre, qui est rétablie; elle rentre de nouveau dans son hôtel accompagnée des abus, des vices, des errements anciens que nous avons poursuivis et des hommes que nous avons chassés, en nous y installant de par la volonté du comité de salut public et l'assentiment du peuple.

« Dans cette occurrence, il est de notre devoir de vous exposer suc-

[1] Deloche, devenu plus tard l'assassin du commandant Arnaud.

cinctement les travaux que nous avons accomplis, nous réservant toutefois d'en faire l'histoire dans un avenir prochain, afin qu'instruits de ce que nous avons fait, vous puissiez juger en connaissance de cause nos actes, que la malveillance de certaine coterie cherche à entacher de méfaits, dans l'intention bien arrêtée de nous signaler à l'opinion publique comme des hommes dangereux.

« Nous connaissons leur tactique; oui, nous sommes dangereux, mais pour eux seulement, parce que, sentinelles avancées, placés au poste le plus périlleux, nous étions alertes et actifs à surveiller les TRAÎTRES, à *surprendre les défaillants*, à signaler les *intrigants* de toutes sortes, et surtout ces républicains qui ont l'air de se préoccuper de la chose publique, tandis qu'en réalité les mouvements qu'ils se donnent ne tournent qu'au profit de leur personnalité.

« Un jour, et il n'est plus éloigné ce jour, nous les signalerons *ces républicains* DE MAUVAIS aloi, nous ARRACHERONS LEURS MASQUES.

« D'abord, qu'était-ce que le comité de sûreté générale? Rien *autre chose* QUE L'AUXILIAIRE DU COMITÉ *de salut public*, L'EXÉCUTEUR POUR AINSI DIRE *de sa volonté*, et à ce titre, il devait faire accepter et respecter ses ordres et ses arrêts; le comité n'a pas failli à cette mission.

« Cependant des circonstances pressantes nous ont forcés de prendre quelquefois l'initiative de mesures de sûreté, mais elles entraient dans nos attributions. Du reste, comme elles n'ont jamais été accomplies d'une manière arbitraire, elles ont toutes été ratifiées et approuvées par le comité de salut public.

« Ainsi, après avoir mis en lieu de sûreté les agents que nous avons trouvés dans l'hôtel de la police, tous armés et prêts à fondre sur nous au premier signal, le révolver d'une main et le casse-tête de l'autre, nous avons fait procéder à l'arrestation de leurs chefs; puis poursuivant les mesures de sûreté générale, nous avons fait arrêter tous les fonctionnaires dangereux et turbulents que nous avons pu trouver, et ceux aussi à qui la république avait des comptes à faire rendre. Ce n'est point de notre faute à nous si, contrairement à l'opinion générale, ils ont été tous relâchés; ceux qui ont pris l'iniative de leur élargissement, nous le disons hautement, SONT DES TRAÎTRES *ou des niais*.

« Par notre surveillance permanente, nous avons déjoué les menées *des réactionnaires qui tendaient* à troubler la *tranquillité publique dans l'intérêt d'une cause perdue*.

« Les attentats contre les individus ont été aussitôt *réprimés que signalés, ceux contre les propriétés* ont été *prévenus par nous, qu'on nomme les partageux*.

« Nous avons *proposé et obtenu la suppression immédiate des octrois*.

« Nous avons réclamé et nous avons obtenu que le peuple rentrât

gratuitement en possession de ses hardes et de ses instruments de travail déposés au mont-de-piété.

« Nous avons stimulé l'ardeur des citoyens dans l'intérêt de la défense nationale.

« Nous avons proposé et demandé l'adoption immédiate de mesures radicales, vigoureuses, révolutionnaires, convaincus que ce n'est que par des moyens exceptionnels qu'on satisfait aux exigences de circonstances exceptionnelles ; ainsi dès les premiers jours nous avons demandé l'arrestation de l'autorité militaire, convaincus QUE SON INERTIE N'ÉTAIT QUE DE LA TRAHISON. Avions-nous mal préjugé, citoyens ?

« Nous avons combattu de toutes nos forces tous les décrets d'élections, et particulièrement celui à la Constituante, par ces motifs :

« 1° Parce qu'une partie de la France ne peut participer régulièrement aux élections ;

« 2° Que le terrain électoral est le même que celui où agissait l'empire, et qu'avant tout il faut le débarrasser des entraves qui peuvent empêcher l'exercice régulier et honnête des élections.

« Voici sommairement ce que nous avons fait.

« Y a-t-il un seul de ces actes qui mérite le blâme ? Prononcez, citoyens.

« Maintenant, en finissant, nous allons toucher à une question : la question d'argent. Nous aurions voulu la passer sous silence, mais elle touche de trop près à la délicatesse de chacun de nous pour ne pas l'aborder ; du reste, nous y sommes contraints par la malveillance, il faut bien y répondre.

« Le comité de sûreté générale étant composé de quinze membres en moyenne depuis le 4 septembre jusqu'au 27, aucun des membres du comité ne s'est ingéré dans la question financière de l'administration. Cet office a toujours été rempli par un délégué soit du comité de salut public, soit du conseil municipal, en dehors de tout contrôle de notre comité. Ce dernier est donc resté tout à fait étranger à tout maniement de fonds, garde de la caisse et tenue de livres.

« S'il est vrai que des irrégularités de comptes sont signalées existant, ce que nous ignorons, elles doivent incomber aux citoyens seuls chargés de la gérance, et à ce propos nous exigeons que lumière se fasse.

« On a dit que le comité s'était adjugé des émoluments *sardanapiques*. Eh bien, voici quelle a été l'allocation de chaque membre pour vingt-quatre heures de présence assidue, par décision du comité de salut public..... Trois francs en bons de subsistance ; il est vrai d'ajouter que le conseil municipal, reconnaissant les bons services du comité, lui a alloué à titre de gratification un franc, ce

qui porte à quatre francs l'appointement journalier de chacun de ses membres.

« Et maintenant nous avons dit : nous mettons au défi qui que ce soit de prouver le contraire de l'exactitude de ce que nous avançons.

« *Le président,* André BLANC ;

« A. SCHETTEL, AUDOUARD ; CHARTRES ; BÉNE. »

PIÈCE XXVIII

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE INSTALLÉ A LA MAIRIE DE LA GUILLOTIÈRE PENDANT LE MOIS DE SEPTEMBRE 1870 [1].

Batifois (François), 46 ans, sculpteur, rue de Chartres, 32;

Bérard (Jean-Louis), 55 ans, perruquier, rue Saint-Jérôme, 4;

Brunot, rue de Chartres, 117;

Buffet (Victor), employé de commerce, rue Neuve-Saint-Michel, 24;

Buffet (Antoine), rue de l'Hospice-des-Vieillards, 15 ;

Chanoz (Paul-Antoine), 55 ans, teneur de livres, cours de Brosses, 36;

Colin, serrurier, passage Primat, 10;

Collombet, cafetier, rue Grillet ;

Crestin (Melchior-François), 40 ans, docteur médecin, Grande-Rue de la Guillotière, 113;

Dolfus (Théodore-Jules), 27 ans, employé de commerce, rue de Marseille, 2;

Girard (Antoine), rue de Chartres, 13;

Gouttenoire (Claude), 54 ans, tourneur, rue de Chabrol, 15;

Guinamard (Intern.), rue Creuzet, 30 ;

Jacquet (Hubert), 61 ans, employé à la caisse des prêts, rue Montesquieu, 3 ;

Loubet, place Saint-Louis, 43;

Mazaira (Jean-Pierre), 38 ans, marchand de blanc, rue de Chartres, 6 ;

Meyer (Jacques), rue de l'Hospice-des-Vieillards, 21 ;

Mingat (Jean-Baptiste), cordonnier, Grande-Rue de la Guillotière, 16 ;

Nardy [2] (Sébastien), 40 ans, horticulteur, rue Blanche, 50 ;

Piot, rue Montesquieu, 78 ;

Rey (André), horloger, rue Besson-Basse (Montchat) ;

Valin (Pierre), rue Passet, 15.

[1] Une somme de 4 francs par jour a été allouée aux membres de ce comité sur les fonds de la ville par le conseil municipal dans sa séance du 20 septembre 1870.

[2] A rempli pendant plusieurs mois « par dévouement (*sic*) », les fonctions de commissaire de police.

PIÈCE XXIX

PROGRAMME DES SECTIONS RÉPUBLICAINES.

Les sections sont instituées dans le but de grouper et de solidariser les forces du parti républicain, afin de pouvoir contrôler tous les actes administratifs et gouvernementaux, et s'opposer à tous faits qui tendraient à une restauration monarchique quelconque ou à entraver le mouvement révolutionnaire.

Article premier. Tout citoyen, reconnu par enquête républicain convaincu, peut faire partie des sections; un seul membre suffit pour sa présentation.

Art. 2. Tout membre frappé arbitrairement par un pouvoir politique quelconque doit avoir, pour revendiquer ses droits, le concours collectif de toutes les sections, c'est-à-dire un pour tous, tous pour un.

Organisation des sections.

Art. 3. § I. Une réunion de cinq citoyens forme un groupe ; quatre groupes forment une série ; cinq séries composent la section dont le total est de cent six membres, les chefs y compris.

§ II. La section composée de cent cinq membres, en y comprenant les chefs de séries, nomme un chef de section qui sera le cent sixième. Chaque série de vingt membres nomme un chef qui en portera le nombre à vingt et un. Chaque groupe choisit un de ses membres pour avertisseur.

Comité central. — Organisation.

Art. 4. § I. Un comité central composé des représentants de toutes les sections sera exclusivement chargé des mesures exécutives ; ses séances seront rigoureusement privées.

§ II. Un comité de section, formé par deux délégués de chaque série, nommera deux représentants au comité central.

Art. 5. Les communications du comité central seront transmises par les représentants aux chefs de section, qui les transmettront aux chefs de série pour communiquer aux avertisseurs.

Art. 6. Toute proposition prise en considération dans les sections sera soumise au comité central par les représentants. Un renvoi motivé devra être fait, s'il n'est pas donné suite à la proposition.

Art. 7. Tous les élus des sections acceptent le mandat impératif et doivent se retirer sur l'ordre de leurs mandataires.

Art. 8. Une cotisation de dix centimes par semaine est imposée à tous les sectionnaires.

Art. 9. Les cotisations seront perçues par le trésorier de la série qui les remettra au trésorier de la section pour les remettre au trésorier du comité central.

Art. 10. Les sommes qui ne seront pas nécessaires pour les dépenses journalières seront déposées par le trésorier du comité central dans une maison de crédit. Le carnet des chèques sera remis à un membre désigné de l'administration.

Art. 11. Tout citoyen qui aura produit du scandale d'une manière quelconque ou ne remplirait pas ses devoirs d'une manière civique, ou qui aurait manqué plus de quatre fois aux réunions, sans motifs acceptés, sera exclu des sections.

Art. 12. Les réunions de séries sont obligatoires une fois par semaine et les réunions de sections une fois par mois.

Art. 13. Le bureau du comité central fixera les jours de réunion du comité.

PIÈCE XXX

AUX FRANÇAIS

— Décembre 1870 —

SIMPLES APPRÉCIATIONS D'UN RÉVOLUTIONNAIRE, PAR ALBERT RICHARD.

I

Objet et caractère de cette publication.

Depuis le 12 octobre dernier, les socialistes n'ont tenu à Lyon aucune réunion ; ils n'ont fait aucune publication ; ils ont gardé un silence complet, et ne se sont associés à aucun projet de manifestation. Les événements du 31 octobre, à Paris, et du 1er novembre, à Marseille, les ont laissés impassibles.

Ils n'ont même pas renouvelé la protestation qu'ils ont dû faire dans leur grande assemblée du 12 octobre, à la Rotonde, contre l'arrestation de plusieurs de leurs amis, qui sont encore aujourd'hui sous le régime de la liberté politique et sous la gestion du conseil municipal élu, détenus à la prison de Saint-Joseph [1].

[1] M. Gambetta, envoyant une dépêche à M. Jules Favre, dit, dans un passage relatif aux événements de Lyon du 28 septembre, que Lyon est calme et que tous les

Ils ont déjoué, par leur immobilité, les colères de la démocratie bourgeoise, qui voulait les perdre dans l'opinion publique, et les manœuvres de la réaction, qui voulait se servir d'eux pour détruire la république. Et cependant les fonctionnaires et les magistrats républicains, non contents de détenir depuis près de deux mois plusieurs révolutionnaires socialistes connus et estimés à Lyon, en ont encore arrêté plus récemment une dizaine d'autres, et il y en a un plus grand nombre contre lesquels des mandats d'amener ont été lancés et sont maintenus. Nous avons l'honneur d'être de ces derniers. Garder le silence en présence de pareils faits serait un crime. Maintenant que nous avons donné à la république *rationnelle et positiviste* de MM. Jules Favre et Gambetta le temps d'organiser son administration, sa justice, ses armées, et qu'on ne pourra plus nous accuser de paralyser l'essor de la défense nationale, le moment est venu de parler. Il faut qu'on sache bien ce qu'ils veulent ces démagogues si détestés. Il ne s'agit point cette fois de soulever une discussion, ni de fomenter une agitation, ni de préparer un mouvement.

Ces quelques lignes, expression fidèle d'une conviction qui a déjà résisté à bien des orages, seront ou notre testament de mort de socialiste révolutionnaire ou le prélude d'une transfiguration sociale qui fera époque dans l'histoire de l'humanité !

Nous n'avons pas d'autre prétention que celle de faire entendre encore une fois, avant le dénoûment du terrible drame qui se joue en ce moment sur la scène du monde européen, la voix d'un homme qui croit à la tradition révolutionnaire expliquée et démontrée par la science et par l'histoire, et non aux républiques de circonstance qui emprisonnent et poursuivent les révolutionnaires. Après quoi nous nous tairons et nous nous inclinerons devant les faits, car l'action des individualités sera momentanément et nécessairement suspendue pour faire place à l'action supérieure de la fatalité.

Toutes les fois qu'une individualité s'est dessinée dans le camp de la révolution sociale, elle est devenue l'objet des attaques aussi odieuses que multipliées des repus et des envieux. Les grands socialistes ont été comme les grands philosophes et comme les grands apôtres, conspués, honnis, vilipendés. Il n'est même pas nécessaire d'être si grand pour avoir à subir le même sort ; nous qui parlons, voilà cinq années consécutives que nous servons de cible aux calomnies de la réaction lyonnaise sous toutes ses formes : bonapartisme, orléanisme, conservatisme, coopératisme, démocratie bourgeoise, libérale et même radicale. Nous pourrions faire un grand

prisonniers ont été relâchés. D'autre part, les dernières nouvelles de Paris apprennent que Flourens n'a pas été arrêté, et que ceux de ses amis qui l'avaient été ont été remis en liberté ! Nous voudrions bien savoir ce que signifient ces contradictions.

catalogue de toutes les horreurs débitées sur notre compte avec un incroyable acharnement. C'est le journal le *Progrès* de Lyon qui s'est chargé de composer le bouquet de ce feu d'artifice. Grand bien lui fasse!

Eh bien! maintenant, les individualités étant effacées et pour ainsi dire annulées, les calomniateurs perdront leur temps en s'acharnant après elles. Dès aujourd'hui, les faits dominent complétement toute force individuelle.

Sous l'action d'un feu qu'elle ne peut éteindre, la matière humaine se meut comme un liquide en ébullition ; l'intelligence est devenue impuissante; la voix de la raison et la voix du cœur sont également étouffées; on dirait qu'un souffle surnaturel nous pousse, malgré nous, vers le but que nous indique la raison d'être historique des révolutions et des travaux accomplis par les générations qui ont précédé la nôtre. L'humanité a voulu hésiter et s'arrêter dans sa voie; mais les lois immuables qui régissent le monde moral continuent leur action en passant par-dessus la volonté des hommes: la parole est aux événements!

Ceux à qui ils donneront raison seront nécessairement les *maîtres*, et les autres ne seront que des élèves ou des brouillons; c'est dit.

II

Mission historique de la France.

Il nous est impossible de faire ici un résumé exact, si succinct qu'il puisse être, des enseignements philosophiques que l'histoire de l'Europe met sous nos yeux; mais nous ne pouvons entrer dans des considérations de détail avant d'avoir établi notre point de départ. Au point de vue dynamique, que faut-il penser de cette longue succession d'efforts qui, depuis le moyen âge, au travers de mouvements et de commotions tels que l'affranchissement des communes, la révolte des Albigeois, l'expulsion des Anglais, les guerres d'Italie, la réforme, la guerre de Trente Ans, l'ambition de Louis XIV et le magnifique rayonnement de la philosophie du XVIIIe siècle, ont amené les splendeurs de 89, 92 et 93, puis leurs réminiscences de 1830, 1848 et 1870?

Que signifient cette science et cette philosophie nouvelles du XIXe siècle, conséquence logique et normale de tous les progrès antérieurs, et qui, embrassant l'ordre moral et l'ordre physique, la morale, l'économie sociale, les grandes et les petites manifestations de la pensée, l'œuvre de la nature et le travail humain sous toutes ses formes, découvrent et éclairent les principes indéniables sur les-

quels doit reposer cette grande bannie de tous les siècles, la JUSTICE SOCIALE?

Cette grande et généreuse pensée de la France sortie des ironies de Rabelais et de la rude franchise de Montaigne, ornée et préparée par les Corneille, les Boileau, les Racine, les Fénélon, approfondie et développée par les Pascal, les Descartes, les Molière, les Voltaire, les Rousseau, les Diderot, et aboutissant en ligne droite au socialisme de Saint-Simon, de Fourier, d'Auguste Comte, de Cabet, de Proudhon, de Louis Blanc, de Blanqui, de la Société des droits de l'homme, des Mutuellistes et de l'Association internationale; cette pensée-mère, consacrée tant de fois par les acclamations des peuples, par les tressaillements du corps social, et même par l'épouvante de la tourbe égoïste des réactionnaires; pourquoi est-elle venue au monde, cette pensée?

Lamartine et Victor Hugo qui, tout en s'élevant l'un et l'autre au point culminant de l'art, n'ont point compris cette pensée, sans doute à cause de leur origine aristocratique, ne prouvent nullement qu'elle n'existe pas.

Au point de vue statique, si nous considérons la situation géographique et les affinités ethnographiques de la France, avec la longue suprématie morale et le perfectionnement de la langue française qui en ont été la conséquence, si nous observons dans leurs résultats matériels les révolutions politiques françaises et les grands progrès économiques du XIXe siècle, nous nous arrêtons avec la même anxiété devant le même point d'interrogation. Et malgré toutes les déclamations des démocrates éclectiques de notre siècle, défenseurs des abus et des privilèges au nom de la liberté et de la fraternité, c'est de toutes les forces de notre être, avec tout ce que la raison peut fournir d'arguments, avec tout ce que le cœur a de sentiments que, les mains pleines de preuves, appuyé sur la vérité scientifique et sur l'assentiment instinctif de la conscience populaire, nous répondons: Oui, la France a été jusqu'ici le philosophe et l'apôtre des nations; sa littérature a été l'arène des idées et des principes; son sol, le champ de bataille de la misère luttant contre l'oppression royale, cléricale, impériale et capitaliste; son peuple, le héros du dévouement et du sacrifice, le représentant mutilé de la justice et du droit dans l'humanité!

La sanglante épopée napoléonienne aboutissant à Waterloo; le gouvernement d'outre-tombe de la Restauration; l'impuissante révolution de 1830, où les Français n'eurent d'haleine, dit le poëte, « que pour trois jours au plus »; le règne du ridicule Louis-Philippe; la malheureuse révolution de 1848, éclose en février et étouffée en juin, au moment où elle allait s'épanouir; enfin le 2 Décembre et l'épouvantable dégradation qui le suivit jusqu'à l'ignominie de Sedan; voilà des faits qui peuvent faire croire que la mission histo-

rique de la France ne doit point réussir, et que la grande nation n'a agi, pensé, parlé, que pour des nations à venir auxquelles elle doit être sacrifiée; mais ces mêmes faits, bien loin d'anéantir ou de dénaturer le caractère de la mission de la France, ne font que le confirmer ; nous espérons le prouver.

Les savants de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Amérique, jugeant la France du point de vue de la philosophie plus étroite, plus mystique et plus systématique, propre à la race germanique, déclarent gravement au sortir de leurs méditations contemplatives que la race latine a fait son temps, que les conceptions de la science moderne, les grands progrès moraux et matériels que notre siècle a seulement ébauchés et qui doivent transformer la face du monde, sont au-dessus de sa portée intellectuelle, que par conséquent elle n'a plus d'avenir. La France surtout, avec ses vieilles prétentions, le souvenir de sa gloire passée, son peuple remuant, ses bourgeois sceptiques et corrompus, son ignorance et ses folies énervantes, n'est plus aux yeux de ces rêveurs qu'un obstacle à la civilisation. Les Français sont tout à fait incapables d'accomplir dans le monde la grande mission initiatrice et directrice à laquelle ils ont un instant prétendu; l'avortement de leurs nombreuses révolutions, leurs continuelles hésitations politiques, leur dépravation générale et leur dévergondage d'imagination en sont des preuves irrécusables. *Ils ne sont pas même capables de supporter la liberté politique.*

Au fond, cette opinion démontrée et répandue par la science et par l'éducation allemande est le véritable mobile de la guerre actuelle. La race germanique, jusqu'ici divisée et méprisée, a perfectionné sa langue et s'est créé une littérature remarquable, sa philosophie s'est élevée à une grande hauteur, et la situation d'infériorité relative trop longtemps faite aux Allemands leur a donné à tous un besoin de force et d'unité qui n'a pas tardé à produire ses résultats.

L'instruction publique, bien autrement florissante en Allemagne qu'en France, y a subitement et également inculqué, malgré les divisions politiques, dans toutes les provinces et dans toutes les classes de la nation, une somme d'idées communes érigées en système par l'esprit éminemment méthodique et éminemment simpliste des Allemands.

Or, la première conséquence de ces idées, la première nécessité du système philosophique et politique allemand étant l'unité politique de l'Allemagne, le but mirifique étant l'établissement définitif et sans conteste de la suprématie de la race germanique, désormais supérieure en tout à la race latine corrompue et impuissante, l'écrasement de la France est absolument indispensable pour la réalisation des sublimes théories teutoniques.

Aujourd'hui les faits parlent, il est vrai, en faveur de ces théories, car la France est vaincue et humiliée; mais attendons la fin.

La France de 1870 est vaincue, non parce qu'elle n'est plus bonne à rien, mais parce qu'elle a manqué à son devoir, parce qu'elle a renié sa tradition! Et cela n'a rien d'étonnant, car le grand peuple révolutionaire, réduit depuis le Consulat à des ressources de vitalité et d'énergie toujours de plus en plus faibles à mesure que les progrès matériels exaltaient l'égoïsme et la débauche, a dû lutter seul depuis un siècle contre la concentration organisée de toutes les forces de la réaction.

La France a été vaincue par la réaction avant de l'être par les Prussiens.

La France ne peut pas supporter la liberté politique, disent les théoriciens anglais et allemands! Mais, c'est précisément là ce qui constitue la noblesse distinctive et l'incomparable grandeur du caractère français.

Les Français n'ont pas repoussé systématiquement la liberté politique, mais elle a été reconnue incompatible avec les instincts du peuple français, qui le poussent vers l'égalité, et avec les intentions de l'aristocratie et de la bourgeoisie française, qui sont d'empêcher à tout prix l'avénement de l'égalité.

Qu'est-ce que la liberté politique?

D'après M. Gambetta lui-même, ce n'est pas le but, ce n'est qu'un moyen. Si M. Gambetta avait fait un peu moins de cas de la jurisprudence et de la politique bourgeoise, et un peu plus de l'histoire de France, il serait allé plus loin en déclarant nettement que la liberté politique n'est qu'un atermoiement, une demi-mesure, une sorte de trompe-l'œil, dont peuvent se contenter des tempéraments guindés et lymphatiques comme ceux des Anglais et des Allemands; des agriculteurs et des industriels qui ont devant eux 9,000,000 de kilomètres carrés de terrain neuf à exploiter, comme les Américains, des hybrides qui se retranchent derrière leur nullité politique, comme les Suisses, mais qui ne peut faire illusion à un peuple que son histoire, sa situation géographique, sa science, sa philosophie, ses relations, son caractère, ses instincts et ses grands hommes ont sacré révolutionnaire.

Quel est le but de la révolution?

Les géants de 92 l'ont résumé dans leur immortelle devise: Liberté, égalité, fraternité. Or, nous voyons que là où existe la liberté politique, comme en Suisse, en Amérique, en Belgique et en Angleterre, l'égalité et la fraternité n'existent pas plus que dans une monarchie à la Bonaparte. C'est un fait constant : la misère y est aussi intense, les intérêts économiques y sont aussi opposés, les malheureux y sont tout aussi abandonnés ; on y manque de travail, on y meurt de faim ; on y est chaque jour molesté par l'insolence et les prétentions des riches, et, de temps en temps, on y reçoit leurs coups de fusil, absolument comme sous le premier despote venu.

Au moins, nous dit-on, on a le droit de se réunir, de s'associer et d'écrire sa pensée, ce qui peut servir à continuer et à achever l'œuvre.

Nous pourrions discuter avec avantage jusqu'à la possibilité pour les pauvres d'utiliser efficacement ces prétendus droits ; mais nous nous contenterons de faire observer qu'en principe la liberté politique n'est pas un droit, mais seulement une concession, une faveur faite par les classes privilégiées aux classes qui le sont moins plutôt qu'aux véritables travailleurs ; la preuve (et c'est là notre réponse victorieuse aux détracteurs de la France), c'est que la liberté politique n'existe que chez les peuples que leur faiblesse, leur égoïsme natif, leurs préoccupations particulières ou leurs superstitions religieuses empêchent de faire de cette liberté politique un usage dangereux pour les ennemis de la justice et de l'égalité.

D'ailleurs, où est la *garantie matérielle* de la liberté politique, dans un pays où la solidarité économique n'existe pas? Les classes bourgeoises plus riches, plus influentes, plus instruites, gouvernent exclusivement et elles savent très-bien suspendre la liberté politique lorsqu'elle les gêne : on l'a vu surtout en France, sous Louis-Philippe, et en 1848, sans parler de ce qui vient de se passer à Lyon. Nous pourrions trouver dans l'histoire d'Angleterre, dans celle de la Suisse et dans celle de la Belgique, de nouvelles preuves à l'appui, si nous voulions développer notre thèse ; mais nous voulons simplement montrer que si la France, malgré toutes ses révolutions, a été si longue à proclamer la république, c'est qu'elle n'accepte pas la première république venue. Après la réaction thermidorienne, en 1791, la république ne pouvait plus être qu'un gouvernement conservateur et légiférant, à formes roides et empesées, renvoyant aux calendes toutes les réformes importantes ; ce gouvernement aurait parfaitement convenu à des Anglais ou à des Allemands : les Français lui préférèrent Napoléon 1er, qui, en fait, n'était qu'un coquin, mais qui, en principe, était la personnification de la révolution humiliant les rois, l'épée de l'égalité abaissant les hommes de de la féodalité et élevant les hommes du peuple.

En 1830, la scission n'était pas encore complétement déclarée entre le peuple et la bourgeoisie ; mais cette dernière, se sentant incapable de donner satisfaction aux aspirations révolutionnaires de la nation, se jeta dans les bras de Louis-Philippe. Sous le règne de ce dernier, le fond de la pensée révolutionnaire fut complétement dévoilé, les nouvelles aspirations économiques se manifestèrent partout avec une intensité remarquable. Les socialistes n'étaient encore ni assez instruits, ni assez expérimentés, mais ils étaient entrés à plein collier dans la vraie voie indiquée par les traditions de la France et par les instincts du peuple français.

La révolution de 1848 trouva la France en mal d'enfant : le socia-

lisme naissant n'était pas encore de taille à lutter victorieusement contre l'hypocrisie et la rapacité des bourgeois; il combattit cependant, mais il fut vaincu. Après les journées de Juin, la république française menaçait de devenir cette république égoïste et aristocratique dédaignée par nos pères. C'était trop peu pour la réaction et pas assez pour la révolution : Napoléon III devint l'homme de la situation. Il avait porté un coup terrible à la démocratie, et cependant ce fut sous son règne que s'organisa dans vingt grandes villes à la fois, en dehors de toute influence bourgeoise, une nouvelle puissance révolutionnaire coordonnée par l'Association internationale des travailleurs, continuant la bonne tradition française, et qui, en se développant, aurait certainement triomphé, dans un délai plus ou moins long, du héros de Décembre, si les Prussiens n'en avaient disposé autrement.

Conclusion. La France marche fatalement, inévitablement et directement, bon gré, mal gré, vers l'égalité et vers la solidarité économiques. Son histoire ne s'explique pas autrement. Bien mieux, la France n'aurait pas de raison d'être dans le monde, s'il en était autrement, et les Allemands qui n'en connaissent que la surface, que nos gouvernements et notre bourgeoisie leur ont montrée, auraient raison de vouloir la détruire.

Ils auraient raison, disons-nous, car la France gouvernementale et bourgeoise est bien réellement tout ce que l'on peut voir de plus vil, de plus ignoble et de plus crapuleux.

Si, par malheur, cette France-là avait assez déteint sur le peuple pour dénaturer ses instincts généreux, pour arrêter sa marche vaillante vers le but le plus grandiose que l'humanité puisse se proposer, la France actuelle serait bien décidément perdue!

III

La république de 1870.

Une agitation profonde se manifestait au sein des masses ouvrières françaises, la propagande socialiste faisait d'immenses progrès, le gouvernement impérial sévissait rigoureusement contre les membres de l'Association internationale; il semblait à tout le monde qu'une gigantesque révolution, *sociale* cette fois, s'élaborait lentement et sûrement. Les républicains bourgeois perdaient chaque jour du terrain; déjà, lors des élections de 1869, MM. Jules Favre et Hénon avaient échoué à Lyon; d'autres de leurs amis recevaient de rudes leçons à Paris et à Marseille; le socialisme surgissait de partout et il paraissait plein de force et d'avenir.

La guerre éclata et il fallut les triomphes inouïs de la Prusse pour proclamer la république, avant qu'on eût pu achever l'organisation de la grande armée de la révolution sociale. Les hommes de 1848 et les illustrations bourgeoises, étant le plus en vue, furent naturellement portés au pouvoir.

Nous eûmes une république hâtive, pâle réminiscence de celle de 1848, qui n'était elle-même qu'un reflet peu brillant de celle de 1792.

Les socialistes espérèrent un moment que les leçons du passé auraient profité aux républicains bourgeois, et que l'effroyable danger de la France établirait entre tous les démocrates une communauté de vues et d'intérêts, qui leur permettrait de se donner la main sans arrière-pensée.

Cette illusion ne dura pas longtemps; les socialistes furent partout soigneusement éliminés, leurs principes minutieusement mis à l'écart, et le gouvernement de la défense nationale s'attacha exclusivement à rassurer l'aristocratie et les capitalistes, en leur prouvant que la république peut tout aussi bien être conservatrice et réactionnaire que n'importe quelle monarchie.

Faire de la France une bonne petite république bien sage et bien tranquille, dirigée par de bons bourgeois, apportant généreusement et peu à peu quelques petites améliorations au sort des ouvriers, en leur faisant comprendre qu'on ne peut pas tout leur donner d'un coup et que Paris n'a pas été bâti en un jour; voilà l'idéal de MM. Jules Favre, Gambetta, Jules Simon et autres. Voilà le programme que défendent *énergiquement* les journaux radicaux tels que le *Progrès* de Lyon. C'est très-joli; seulement, nous ne voyons pas en quoi ce programme diffère de celui des légitimistes, des orléanistes, des impérialistes ou de n'importe quel parti politique. Ces républicains à l'eau de rose trouvent le système de la Suisse et de l'Amérique bien supérieur à celui des monarchies. Quand même ce serait vrai, nous ne voyons pas davantage comment cette opinion les justifie.

A quoi bon avoir passé par 1789, 1793, 1830 et 1848, si nous n'avons rien de plus à apprendre au monde que ce que lui ont appris la Suisse et l'Amérique? Pourquoi avoir trois fois repoussé la république non socialiste pour finir bêtement par l'accepter? Nous n'avons pas voulu transiger avec nos principes révolutionnaires depuis Danton, Marat, Hébert, Chaumette et Babœuf; nous avons mieux aimé nous faire piétiner par des despotes, quitte à prendre notre revanche un jour, et voilà que quatre-vingts ans après ces héros, quatre-vingts ans après notre sublime déclaration des droits de l'homme, nous consentons à *reculer jusqu'à la Suisse et jusqu'à l'Amérique!!!*

Et tout cela parce que M. Jules Favre et M. Gambetta nous ont dit que c'était ce qu'il y avait de mieux.

Il est certain que le peuple français a déjà fait dans cette voie un pas qui lui a coûté bien cher; mais s'il a subi l'influence de certaines circonstances, ce n'est pas une raison pour désespérer de lui.

En attendant, la république bourgeoise, proclamée il y a trois mois, n'a jusqu'ici montré que son impuissance; elle se sert contre les Prussiens des mêmes instruments qui ont été brisés à Wœrth et à Sedan: emprunts, centralisation administrative, magistrature fonctionnaire, hiérarchie militaire, obéissance passive; elle prêche plus que jamais la discipline, elle emprisonne les révolutionnaires et elle fusille les soldats récalcitrants.

C'est au nom de la défense nationale qu'on fait de pareilles choses, c'est pour que rien ne puisse en entraver l'accomplissement qu'on nous fait taire!

Toujours cet exécrable raisonnement digne d'un Tartuffe ou d'un Jocrisse: Chassons d'abord les Prussiens, nous verrons après!

Mais il faudrait avoir atteint les dernières limites de l'imbécillité ou du machiavélisme pour vouloir réellement faire croire à des hommes de bon sens, qu'une nation qui se bat comme une machine, sans être animée d'un sentiment supérieur, sans être poussée par des causes morales, puisse triompher.

Les Grecs, les Romains et les Français de notre première république ont triomphé parce qu'ils représentaient la notion la plus exacte de la justice sociale qu'on eût à ces différentes époques. C'est ce sentiment qui constitue en guerre la force morale, la première de toutes.

Les mitrailleuses, les fusils à aiguille et les canons ne sont certes pas à dédaigner, mais l'histoire est là pour nous prouver que, *même en guerre*, ces engins ne jouent qu'un rôle secondaire.

Dans le sein de la France d'aujourd'hui, dans la conscience des masses populaires, gît un principe supérieur encore, un principe qui correspond aux aspirations instinctives et aux définitions scientifiques de la société moderne, un principe qui est sorti de la tradition et de la révolution française; c'est le principe de l'égalité et de la solidarité économiques dans la république démocratique et sociale. Mais ce principe, la république bourgeoise le combat et le repousse; c'est au nom des intérêts d'une société d'exploiteurs et d'exploités que nos soldats devront aller se faire tuer, sous une organisation militaire et administrative entièrement semblable à celle de l'empire.

Encore, si la république bourgeoise savait trouver toutes les ressources matérielles dont la France a besoin! mais il n'en est rien; les égoïstes qu'elle veut ménager ne lui en savent aucun gré. Le gouvernement de la défense nationale a fait un emprunt de 250 millions et il n'a pu en trouver la moitié. La ville de Lyon a fait un emprunt de 10 millions, et il n'y en a eu que 4 de souscrits. Les bourgeois

aiment infiniment mieux donner quelques centaines de millions aux Prussiens, afin de pouvoir ensuite continuer d'exploiter la France déshonorée, que de se voir un beau jour placés face à face avec la révolution qui, si elle ne les ruine pas, détruira leurs priviléges dans leur source même.

Supposons cependant que, malgré tant de causes de faiblesse, la république bourgeoise parvienne à repousser complétement les Prussiens, ce que nous devons certainement souhaiter de tout notre cœur, puisque notre pauvre France s'est donnée à la république bourgeoise, la France n'en sera pas moins finie, si elle ne reprend pas sa grande mission historique, son grand œuvre de l'affranchissement intégral de la personne humaine, car elle aura simplement remplacé un gouvernement conservateur par un autre gouvernement conservateur; et cela, au sortir de la plus grande crise qu'elle ait jamais traversée.

M. Crémieux et ses amis auront beau nous dire que la république doit être le règne de la loi et, par conséquent, de l'ordre; nous ne cesserons de leur répondre qu'il n'y a pas et qu'il ne peut pas y avoir de loi juste et respectable, là où l'Etat n'est que la sanction et la garantie d'un système social qui n'est qu'oppression et servitude, exploitation et inégalité. La loi... il n'y a que vous qui la connaissez, et vous l'interprétez à votre manière, réclamant pour vous la liberté et l'appelant licence quand les autres veulent s'en servir. La loi, c'est votre système à vous; la liberté, c'est votre liberté à vous. La justice du peuple appelle cette loi et cette liberté, le DESPOTISME.

IV

L'avenir de la France.

Voilà déjà bien longtemps que les penseurs se préoccupent de ce que deviendra la France, et, il faut bien l'avouer, le résultat de leurs réflexions n'est pas satisfaisant. La plupart d'entre eux, ne voyant pas ou ne voulant pas voir que la France doit être socialiste si elle veut vivre, et que c'est seulement dans le socialisme qu'elle pourra se retremper et se régénérer, ont considéré notre pauvre patrie comme irrévocablement condamnée à perdre le rang qu'elle a occupé parmi les nations. Les Allemands ont construit sur ces données toute une théorie échafaudée à grand renfort de pièces à l'appui. On sait ce que nous pensons de leurs prétentions.

Au fond, il y a ceci de vrai : la France, comme État politique, dans le sens monarchiste, aristocratique et bourgeois du mot, est déjà déchue ; de même que la bourgeoisie française, avec toute sa richesse

industrielle et commerciale, avec sa science, sa littérature et ses principes moraux ou immoraux, est déjà bien dépassée : en puissance matérielle, en richesses, en esprit d'initiative, en habileté, en intelligence pratique, par la bourgeoisie anglaise et américaine ; en instruction, en connaissances, en persévérance, par la bourgeoisie allemande.

Le pauvre et digne Barbès, disent ceux qui l'ont connu pendant les dernières années de sa vie, s'inquiétait constamment de l'avenir de la France et il disait : « En présence du développement colossal de la Russie, de l'Amérique, de l'Angleterre, de l'Allemagne, quel sera le rôle de la France ? »

Question que tous les Gaulois de la vieille souche s'adressent avec angoisse !

La Russie a plus de 5,000,000 de kilomètres carrés et plus de 72,000,000 d'habitants en Europe ; elle possède, en Asie, le Caucase, avec 3,000,000 d'habitants, la Sibérie, le pays des Kirghiz-Kasaks, une partie de la Mandchourie et les trois quarts du Turkestan, avec des villes de plus de 100,000 âmes, comme Tachkend, Khokhand et Samarcande, le tout comprenant près de 15,000,000 de kilomètres carrés, ne contenant encore que 12,000,000 d'habitants environ.

L'empire russe forme déjà une agglomération de 87,000,000 d'habitants, ayant devant eux, pour se développer, un territoire plus grand que deux fois l'Europe tout entière.

La langue russe, qui est belle, harmonieuse et plus riche que toutes les autres langues de l'Europe, est la langue usuelle de plus de 40,000,000 d'habitants de la Russie, et elle est maintenant répandue sur toute la surface de l'empire. La littérature russe se forme et s'enrichit, la jeunesse russe s'instruit et se perfectionne avec une étonnante facilité. Les Russes ont une aptitude toute particulière pour l'étude de toutes les langues ; il n'est pas rare de voir des Russes qui connaissent à fond les auteurs de l'Occident et qui parlent une sixaine de langues avec une égale facilité. C'est inouï tout ce que ce grand et jeune peuple possède de ressources vitales de tout genre.

L'Amérique est placée dans des conditions tout aussi favorables : le territoire des États-Unis, qui est aussi grand que toute l'Europe et qui ne contenait lors de la proclamation de l'indépendance américaine, en 1776, que 2,600,000 habitants, en contient, en 1870, plus de 40,000,000, plus 300,000 Indiens sauvages. Quant au développement de ses chemins de fer, de ses canaux, de ses routes et au perfectionnement de son commerce, de son industrie et de son agriculture, l'Amérique est autant supérieure à la France que la France l'est à l'Abyssinie. La navigation maritime et fluviale de l'Amérique est aujourd'hui la première du monde ; tandis que la marine française ne jauge pas plus de 800,000 tonneaux, la marine

anglaise en jauge 3,200,000 et la marine américaine 4,500,000.

La langue anglaise est la langue de l'Amérique ; elle y est parlée partout, elle supplante définitivement la langue française à la Nouvelle-Orléans, comme elle la supplante au Canada. C'est donc sous tous les rapports que la France diminue, tandis que la Russie et l'Amérique font des progrès continuels.

Pour l'Angleterre, sa supériorité industrielle, commerciale, agricole et maritime sur la France n'est discutée par personne. Ce n'est pas tout : l'Angleterre possède le plus beau et le plus riche pays du monde, l'Inde avec 3,600,000 kilomètres carrés et 180,000,000 d'habitants ; elle possède un territoire aussi vaste, dont la colonisation va bon train et qui compte déjà 4,500,000 habitants, dans l'Amérique du Nord ; elle possède la Jamaïque, les Antilles et la Guyane anglaises, le cap de Bonne-Espérance, une partie de l'Indo-Chine ; enfin, elle se développe dans l'immense et superbe Australie.

L'Australie, dont la colonisation n'a été commencée qu'en 1788, compte déjà aujourd'hui, y compris la Tasmanie et la Nouvelle-Zélande qui l'avoisinent, 1,500,000 habitants, sans compter les indigènes ; il y a là Melbourne et Sydney, des villes de 150,000 âmes chacune ; c'est une nouvelle Angleterre qui a pour se développer 7,000,000 de kilomètres carrés et qui grandit avec une telle rapidité et dans des conditions si favorables, qu'avant un siècle elle surpassera en civilisation, en richesse et en puissance la vieille Angleterre européenne.

L'Allemagne n'est certainement pas aussi favorisée, mais elle renferme bien plus d'éléments de vitalité et d'avenir que la France, La Prusse et les États groupés autour d'elle forment déjà un total de 38,500,000 habitants bien unis dans un but commun et dans une foi commune. S'ils annexent à leur confédération la Hollande et les pays allemands d'Autriche, ils compteront 55,000,000 d'âmes. En outre, il y a 2,000,000 de Suisses et 2,000,000 de Français d'Alsace et de Lorraine qui parlent un allemand assez mauvais il est vrai, mais enfin qui parlent allemand. Nous ne nous appesantirons pas sur les progrès de l'Allemagne ; nous en voyons maintenant, malheureusement pour nous, une preuve assez convaincante. Mais, nous le répétons avec une inquiétude toujours croissante, que deviendra la France ?

La restauration de Napoléon III serait la transformation de la France en État secondaire, vassal de l'empire d'Allemagne ; l'intronisation d'un d'Orléans ou de Henri V nous donnerait une petite France humble et modeste comme l'Italie et l'Espagne d'aujourd'hui : dans l'un et l'autre cas l'histoire de France serait niée, la tradition française foulée aux pieds et la grande pensée révolutionnaire de la France, qui était son âme, sa vie, le mobile de tous ses actes, serait anéantie. La grande, la sublime, la vaillante Gaule croupirait dans le monde, au milieu des splendeurs slavo-germaniques, comme un

flambeau qui fume sous un éteignoir au milieu d'un lustre étincelant.

Qu'est-ce que la république bourgeoise pourrait faire de plus pour la France? Elle nous en donne déjà une idée aujourd'hui. Le gouvernement de la défense nationale et les journaux qui le soutiennent, reconnaissant l'impossibilité d'obtenir la paix, malgré les humiliations que se sont imposées MM. Thiers et Jules Favre, se mettent à genoux devant notre ennemie séculaire l'Angleterre. O Robespierre, ô Marat, ô Danton, venez et regardez. La république de 1870 peut être représentée par un gros et gras bourgeois incliné sous le sabre d'un hulan et marmottant cette prière : « Chère Angleterre qui nous avez vaincus à Crécy, à Poitiers, à Azincourt, à la Hogue, à Malplaquet, à Aboukir, à Trafalgar, aux Arapiles, à Vittoria et à Waterloo, généreuse Angleterre qui avez détruit notre marine et pris nos colonies, clémente Angleterre qui avez fait mourir sur vos pontons les prisonniers français et qui avez applaudi aux succès de la Prusse, ayez pitié de nous! »

Cette nouvelle humiliation ne doit pas nous étonner puisque la république bourgeoise nie, elle aussi, la révolution et ne vise qu'à s'assimiler les hommes et les choses du passé, puisqu'elle se place, elle aussi, en dehors de la voie normale et naturelle de la France. D'ailleurs, une telle république dans un pays comme la France, c'est un anachronisme ; il faudrait, pour que la France adoptât définitivement un pareil régime, qu'elle fût finie, c'est-à-dire qu'elle eût perdu le sens de sa mission, ce qui lui permettrait tout aussi bien de se donner à Henri V ou à Louis-Philippe II. La France républicaine à la manière de MM. Jules Favre, Jules Simon, Garnier-Pagès, Crémieux, Gambettá, etc., ne serait pas autre chose qu'une grande Suisse ou une petite Amérique, elle aurait le même système social la même organisation industrielle et commerciale, la même bourgeoisie, les mêmes hommes d'État, la même littérature, la même religion et les mêmes éléments de progrès, qui constituent aujourd'hui son infériorité flagrante vis-à-vis de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Amérique et de la Russie ; il en résulterait que *la résignation* deviendrait la plus belle et la plus utile de nos vertus!

V

La révolution sociale.

Le dilemne est nettement et lumineusement posé par la logique des faits :

Ou la révolution sociale, *ou la fin de la France !*

Que M. Thiers se démène, que M. Jules Favre sourie dédaigneu-

sement, que M. Gambetta donne sa confiance au général Bourbaki, que les colonels républicains fassent fusiller les enfants du peuple, que les procureurs de la république fassent emprisonner les socialistes, et que la tourbe des *démocrapulards* brigueurs de places, flatteurs serviles des démocrates *posés* de la bourgeoisie et colporteurs de calomnies, pousse des clameurs, cela ne fait rien à l'affaire : les événements iront leur train.

Mais qu'est-ce donc en somme que cette révolution sociale, diront les rendurcis du vieux système, et que pourrait-elle faire, le cas échéant, pour sauver la France ? C'est fort simple à expliquer. Il y a probablement longtemps que tout le monde serait fixé là-dessus si vous ne vous étiez tous empressés de crier sur tous les tons, légitimistes, impérialistes, orléanistes, républicains, faisant tous chorus, que les socialistes sont des pillards, des partageux, des gens sans foi ni loi, sans conscience et sans aveu. Abstenez-vous de nous calomnier, discutez sérieusement avec nous et laissez-nous tous parler librement *pendant un mois seulement*, et la France tout entière sera convertie au socialisme. C'est précisément parce que les socialistes ne sont ni des pillards, ni des partageux que depuis de longues années nous nous exténuons à vous dire comme Proudhon : « Passez-nous le principe et nous vous passerons la transition. »

C'est-à-dire, reconnaissez avec nous que l'organisation sociale actuelle a besoin, non de quelques améliorations, mais d'une transformation radicale de la base au faîte ; que ses vices et ses défauts ne sont pas simplement des abus qui s'y sont introduits, mais des produits nécessairement inévitables du principe d'injustice et d'oppression qui constitue la base essentielle et fondamentale de toutes nos sociétés modernes. Reconnaissez avec nous que ce principe qui s'appelle l'insolidarité, mère de l'inégalité, et qui se manifeste immédiatement par *l'aliénation absolue* de la propriété foncière, immobilière, financière, industrielle et commerciale entre les mains de quelques-uns au préjudice du plus grand nombre ; reconnaissez avec nous que ce principe doit être extirpé et qu'on doit mettre à sa place *la solidarité* sauvegardant toujours l'intérêt collectif contre le développement exagéré de l'intérêt individuel.

Faites avec nous une pareille déclaration et la révolution violente devient impossible : les bourgeois restent en possession de leurs richesses, on ne parle plus de liquidation sociale, il n'est plus question de faire rendre gorge à personne, l'ordre règne dix fois mieux qu'aujourd'hui, et la société rassurée attend tranquillement que les efforts de la science et du travail de tous aient peu à peu amené la rénovation désirée.

Mais vous ne la ferez pas cette déclaration ; vous, incorruptibles républicains, vous vous allierez avec les réactionnaires de toutes

les couleurs; les hommes de Napoléon III vous seront chers; vous donnerez des grades à Charette, à Cathelineau et à Polignac; vous vous méfierez assez de Garibaldi pour ne lui donner qu'un commandement sans importance, et pour mettre au-dessus de lui vos vieilles épaves de l'école de Saint-Cyr ; vous protégerez le pape et la religion catholique, *vous fusillerez ceux qui offenseront les jésuites* et vous préparerez, sans doute, Cayenne, Lambessa et Nouka-Hiva pour y faire pourrir les révolutionnaires; mais jamais vous n'aurez assez de loyauté pour donner raison au socialisme. Vous êtes des hommes d'État, vous êtes des politiques; et comme votre État n'est pas autre chose que la légalisation d'un ramassis d'iniquités, et comme la politique n'a été jusqu'à présent que l'organisation du mensonge, de l'insolence et de l'hypocrisie, vous resterez plongés jusqu'au cou dans votre bourbier séculaire, jusqu'à ce que le feu de la colère du peuple vous y carbonise et vous y pétrifie.

Et cependant, nous voudrions bien de tout notre cœur pouvoir éviter un pareil dénoûment; il serait si facile de faire une révolution sociale pacifique! On y arriverait par la reconnaissance du droit au travail par la constitution; par le rachat graduel de la propriété foncière, immobilière, industrielle et commerciale par les communes au profit des associations de producteurs des villes et des campagnes; par un impôt proportionnel sur les héritages toujours au profit des associations; par l'établissement dans tous les arrondissements de bureaux d'économie sociale correspondant avec un ministère spécial et chargés de dresser une statistique exacte et méticuleuse du mouvement de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, du taux de l'importation et de l'exportation, des causes de prospérité et de chômage, des usines, des ateliers et des magasins travaillant ou chômant, de leur importance, du nombre des ouvriers de chaque profession, de leur situation en temps de prospérité comme en temps de crise, recevant des communications, publiant ses travaux, facilitant et simplifiant les rapports du travail et du capital.

Mais, allez proposer de pareilles choses à M. Jules Favre et à ses amis !

Ce ne sont pas tant les principes des socialistes qui effrayent, nous dira-t-on, ce sont leurs systèmes. Ceci est un mensonge, car c'est le contraire qui est vrai. En effet quand on fait de la propagande socialiste, on ne dit pas tout d'abord aux néophytes : Soyez communistes, mutuellistes ou collectivistes; on leur dit : Soyez amis de la justice, devenez des adversaires de l'organisation sociale actuelle, qui est l'injustice même. Les systèmes qui ont paru jusqu'à présent sont tous plus ou moins bons et plus ou moins mauvais; il est probable qu'aucun d'eux ne sera appliqué, parce que l'idée socialiste dans sa nature et dans son développement est

tout le contraire d'une conception *à priori*, d'une théorie absolue, dont toutes les parties se trouvent rassemblées et coordonnées comme par enchantement.

Que la société soit placée sur une base où elle puisse se développer dans le sens de l'idée socialiste, et les associations de producteurs et de consommateurs pouvant désormais se former, prospérer et se fédérer, la révolution sociale s'accomplira d'elle-même.

Si elle nous donne le mutuellisme, il faudra bien l'accepter, et si elle nous donne le communisme ou le collectivisme ou autre chose, il en sera de même. Seulement, il la faut absolument, cette base dont nous parlons, et ce n'est pas la république bourgeoise qui en servira.

En parlant des systèmes, nous avons cité le collectivisme; le collectivisme, en lui-même, n'est pas un système construit de toutes pièces, car il s'en faut de beaucoup que les collectivistes soient complétement d'accord entre eux; le collectivisme repose sur quelques idées générales basées elles-même sur des faits acquis. C'est, par exemple, l'abolition du droit d'héritage, parce que le droit d'héritage est le droit de créer l'inégalité dès le berceau, et de baptiser, dès leur naissance, ceux-ci oppresseurs et ceux-là esclaves, sans que les pauvres innocents aient encore rien fait pour mériter cet outrage ou cette condamnation. C'est aussi l'établissement sans conteste de la supériorité de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel, par l'organisation de l'administration autonome politique et économique de la commune, avec le principe de la solidarité de tous les membres de la commune entre eux, dans toutes les conditions sociales et dans toutes les phases de la vie. C'est encore la fédération de toutes les communes, les rendant toutes solidaires les unes des autres de la même manière que les membres de chaque commune entre eux, et les englobant dans une grande *unité* aussi fédérative qu'indivisible.

Le collectivisme ne détruit pas la propriété individuelle, seulement il la subordonne au droit supérieur de la collectivité; il veut l'égalité des moyens de développement, d'éducation, etc., la répartition égale de la richesse naturelle et sociale, produit de la nature et du travail collectif des générations passées, aux enfants de la nature et de la société; mais il les laisse ensuite se développer, travailler, se perfectionner, *s'organiser*, comme ils l'entendent, selon leurs aptitudes, leurs capacités ou leurs besoins.

La mise en commun des terres pour la culture ne devient nullement obligatoire dans la société collectiviste; s'il plaît aux agriculteurs propriétaires d'une commune d'établir dans leurs terres ce mode de culture, cela les regarde, personne n'a rien à y voir.

Il y a assurément beaucoup à éplucher dans les opinions socia-

listes qui se sont manifestées jusqu'à présent : beaucoup ont confondu la manie de *l'égalitarisme*, qu'on nous passe le mot, avec le véritable socialisme, et ne se sont occupés qu'à rechercher les moyens de niveler l'humanité dans l'ordre moral et même dans l'ordre physique. Nous ne craignons pas de dire que c'est là une sottise et que le collectivisme, tel que nous le concevons, ne se prête nullement à la réalisation de cette sottise. Ériger en doctrine le nivellement général serait aussi absurde que de faire croire aux boutiquiers, aux commerçants et aux petits patrons, que le socialisme veut les ruiner.

Ce sont les jésuites et les bourgeois qui répandent ces bruits, pour que tous les citoyens, effrayés, leur tendent les bras comme après le 2 Décembre. Les petits patrons et les petits commerçants, aussi bien que les paysans propriétaires, sont écrasés par le monopole. Ce sont tous des producteurs utiles, sur lesquels le socialisme compte pour en faire les pivots de la grande réorganisation sociale.

Mais nous n'avons pas à développer ici la théorie collectiviste dans toute son ampleur; nous l'avons dit : c'est surtout de principes qu'il s'agit pour le moment.

Eh bien ! nous disons, pour nous résumer, qu'il est scandaleux de voir, dans une société qui se prétend civilisée, des individus qui possèdent en valeurs de toute sorte des centaines de mille francs, des millions et des dizaines de millions, qui ont l'air de se croire les maîtres absolus de ces richesses, et qui laissent froidement croupir dans la misère et mourir de faim des milliers de leurs semblables.

Toute richesse, toute œuvre, si minime qu'elle soit, est le produit de la collectivité avant d'être celui d'une individualité. Le progrès des siècles, la main de la nature, les travaux des savants, le génie des inventeurs, les bras de plusieurs milliers d'ouvriers de toute sorte ont collaboré à cette richesse ou à cette œuvre.

Une fortune quelconque représente une somme si grande de peines, de sueurs, de recherches, de douleurs, de morts même, que celui qui la possède doit en être effrayé, et qu'il faut qu'il soit arrivé à un épouvantable degré de corruption pour oser dire : *Ceci est à moi.*

Nous disons qu'il est écœurant de voir en France, après 89, 93, 1830 et 1848, des hommes d'État, des savants, des prêtres, des journalistes, glorifier ces ordures et ces iniquités. Ce sont ces misérables qui ont produit une France capable d'être vaincue par les Prussiens; c'est leur infamie qui nous a jetés sous la férule de Bismark. Infâmes! infâmes! infâmes !

« Je punirai le monde à cause de sa malice, et les méchants à « cause de leur iniquité; je ferai cesser l'arrogance de ceux qui se

« conduisent avec fierté, et j'abaisserai l'orgueil de ceux qui se font « redouter. Je ferai qu'un homme sera plus précieux que l'or pur, « et une personne plus que l'or d'Ophir [1]. »

Nous avons dit quels sont l'esprit et le but de la révolution sociale. Nous avons prouvé que sans elle la France est perdue. Nous avons montré comment elle pouvait s'accomplir pacifiquement. Cette dernière éventualité est-elle la plus probable ? Nous avons fait tout ce que nous avons pu pour qu'elle le devienne. Les événements nous éclaireront.

VI.

La France socialiste.

Si après ce que nous avons dit, des politiciens persistent à nous demander ce que la révolution sociale ferait pour la France, en tant que nation se mouvant à sa manière dans son orbite spécial à côté des autres nations, nous leurs prouverons plus facilement encore que la France socialiste serait, même après Wœrth et Sedan, la plus puissante et la plus glorieuse des nations. D'ailleurs, nous avons, à cet égard, une importante déclaration à faire. Bon nombre de socialistes, et particulièrement de ceux qui appartiennent à l'Association internationale, vu qu'il n'y en a plus guère qui n'en soient pas, se disent *anarchistes*.

L'*anarchie* si bien définie par Proudhon, c'est-à-dire l'autonomie absolue de l'individualité entraînant la suppression totale des États et de leurs législations, la désagrégation complète des corps politiques actuels, la destruction de toute espèce de centralisation, leur paraît la seule politique possible du socialisme.

Nous avouons que ce raisonnement, qui a toutes les apparences de la logique la plus sérieuse, nous a un instant séduit. Il nous a cependant été impossible de ne pas reconnaître, en dernier lieu, que cette logique toute métaphysique est condamnée par celle de l'histoire. Le développement de chaque peuple, selon les conditions géographiques et ethnographiques dans lesquelles il se trouve, a certainement son but et sa raison d'être. Les peuples, avec leurs caractères particuliers, leur politique et leurs tendances particulières, forment autant d'éléments indépendants dans l'œuvre du développement général de la civilisation. Il ne faut pas qu'un de ces éléments soit annihilé par l'autre, et c'est pourquoi nous disons que les républicains bourgeois de la France commettent en ce

[1] Isaïe.

moment le plus grand des crimes en empêchant le peuple français d'arborer le drapeau à l'ombre duquel il peut, en pulvérisant les Prussiens, se relever sublime, éblouir le monde et lui révéler la justice.

Il faut que la France vive, il faut qu'elle continue et qu'elle achève sa grande révolution. En conséquence, nous déclarons franchement à nos amis comme à nos ennemis, quel que puisse être le résultat de cette déclaration, qu'en polititique nous sommes *pangalliciste* et au besoin *panlatiniste*. Nous estimons fort ceux qui espèrent les États-Unis d'Europe, et nous ne ferons jamais rien pour empêcher la réalisation de cette idée ; mais nous avons dû constater, longtemps avant la guerre actuelle, qu'il y a entre la race latine et la race germanique une rivalité et une hostilité permanentes très-réelles, qui sont peut-être plus indispensables qu'on ne pense à la marche du progrès. Cette hostilité se réduira probablement un jour à une noble émulation scientifique, littéraire et industrielle, mais il faut auparavant que la France se relève de ses désastres. *Il le faut absolument.*

L'Angleterre ne cesse de nous insulter et de nous abaisser de toutes les manières; maintenant encore elle nous humilie plus que jamais, attendu que la pitié qu'elle semble éprouver pour nous n'est qu'une honte de plus à ajouter à celles de Sedan et de Metz. L'Allemagne fait mieux, elle fait tous ses efforts pour nous détruire, ni plus ni moins. L'Angleterre et l'Allemagne doivent être châtiées, à moins toutefois que le peuple anglais et le peuple allemand ne fassent eux-mêmes la besogne en renversant les tyrans qui les exploitent ou les font tuer avec tant de sans-gêne. La paix et la fraternité sont de belles choses, mais nous ne sommes pas assez idéaliste pour nous figurer que notre rôle est de les prêcher partout et toujours en dépit du sens commun. Assez de baisers Lamourette comme ça ! Il faut en finir une bonne fois.

Nous, socialistes, nous pouvons seuls parler sur ce ton, car la France socialiste seule aurait la puissance et les ressources nécessaires pour terrasser ses ennemis. Au point de vue moral, elle reprendrait dans le monde tout son éclat et tout son ascendant, parce qu'elle représenterait la notion la plus haute, la plus exacte, la plus pure du DROIT qui se puisse concevoir. Au point de vue matériel, la collectivité française disposerait de toutes les immenses ressources en argent et en productions de toute sorte, qui sont aujourd'hui aliénées et relativement inutilisées entre les mains de quelques milliers d'individualités; elle n'en disposerait qu'incomplétement par l'impôt proportionnel et par le crédit, si la révolution sociale s'accomplit pacifiquement et par voie de transactions, mais elle serait alors même bien plus avancée que le gouvernement de

la défense nationale, qui veut user des vieux moyens aussi bien en matière de finances qu'en matière d'administration ou d'organisation militaire, et qui ne fait par là qu'aggraver la situation.

Si, d'autre part, la révolution sociale s'accomplit par voie de liquidation générale (abolition des dettes publiques et privées, feu de joie de tous les titres, papiers, registres, actes administratifs, actes notariés, livres d'inscriptions de l'État et des monopoles organisés, réquisitions et impôts extraordinaires sur les riches au profit de la nation, organisation spontanée de la production industrielle par les associations ouvrières momentanément aidées et subventionnées par la nation), si la révolution s'accomplit ainsi, disons-nous, les ressources qu'elle mettrait à la disposition de la France seraient bien plus grandes encore, et ceux qui la croient ruinée et aux abois seraient tout étonnés de la voir rouler sur l'or et sur l'argent. Les armées, qu'on a tant de peine à former aujourd'hui, sortiraient de terre, les munitions de guerre et de bouche afflueraient, l'équipement, l'armement et l'organisation des milices se feraient avec la plus grande facilité, et ces miliciens de la France socialiste, animés par le plus grand de tous les sentiments, enfiévrés comme ceux de 92 par le spectacle de la régénération d'un monde, renouvelleraient les prodiges de leurs pères.

Nous exposons ici nos idées comme nous en avons le droit, mais nous ne faisons point de proposition, car si tel était notre but, nous devrions constater avec regret qu'on a déjà bien perdu du temps, ce qui du reste n'est pas de notre faute. Le 4 septembre, à la suite des désastres inouïs que venaient de nous infliger les Prussiens, il ne suffisait pas de proclamer la république et de se livres pieds et poings liés aux députés de la gauche. La nation française étant menacée dans sa source et dans sa vie, il fallait soulever, agiter, révolutionner la France, et surtout avoir immédiatement recours aux moyens suprêmes. La grande manifestation du 28 septembre, à Lyon, secondée par dix mille ouvriers sans armes, avait été conçue dans cet esprit. Nous voulions sauver la France, la vraie France, celle du grand peuple travailleur des villes et des campagnes, celle de l'histoire, celle de la révolution, celle que les grandes masses populaires de l'Europe attendaient pour voler à notre secours, Mais ceux qui appellent la France leur bourse, leur propriété et leurs intérêts d'exploiteurs, ceux-là ont été les plus forts, et, selon leur tactique habituelle, nous ont noyés dans un déluge de calomnies. Et cependant, si nous avions fait aussi peu de cas de la vie humaine qu'ils en font eux-mêmes, si nous avions eu cette férocité native qui leur permet de faire fusiller de braves jeunes gens pour la moindre incartade, nous n'avions qu'à user du même procédé à leur égard, et la révolution serait probablement accomplie aujourd'hui. Nous les avons épargnés ces

crocodiles, leur couvée s'est rassemblée autour d'eux et ils continuent leur œuvre de haine, de sang et de despotisme.

Et nous qui cherchions à provoquer, au milieu d'une explosion d'enthousiasme, l'union de toutes les classes de la population ! Pauvres socialistes !

Avancez, bourgeois, avancez toujours dans votre voie ; nous resterons, nous, avec notre conscience et l'estime des justes, et nous n'envierons pas le sinistre pouvoir des étrangleurs de la révolution !

On nous demande quelles mesures pratiques nous aurions pu prendre. Il y en avait quatre principales commandées d'urgence par la situation ; c'étaient : 1° un impôt extraordinaire de 2 pour 100 au moins sur la fortune publique ; 2° l'organisation par départements, sous la direction de comités révolutionnaires départementaux, de la mise sur pied, de l'armement, de l'équipement, de l'approvisionnement d'une milice formée de tous les hommes valides ; 3° la nomination, dans tous les arrondisements, de commissions d'économie sociale dans le genre de celle dont nous avons parlé plus haut, spécialement chargées de faire fonctionner de gré ou de force, sous la direction des communes ou des associations, en cas de refus des chefs d'industrie, toutes les usines et tous les ateliers, afin que la production, plus nécessaire encore dans un pays en guerre, bien loin d'être ralentie, fût activée autant que possible; 4° la réunion d'une Convention nationale ayant entre les mains le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, et donnant à la défense nationale ce caractère de grandeur, d'énergie et d'activité qu'une assemblée révolutionnaire seule peut imprimer à une telle œuvre.

Le mouvement du 31 octobre, à Paris, et celui du 1er novembre, à Marseille, n'avaient pas d'autre but que de pousser la France dans cette voie. On a préféré étouffer la spontanéité populaire partout où elle s'est manifestée, afin de lui substituer la dictature régulière et la légalité à outrance que nous voyons à l'œuvre aujourd'hui. On a repoussé avec une opiniâtreté systématique toujours plus accentuée, non-seulement les propositions et les principes des socialistes, mais leurs personnes. Le général Cluseret, dont le courage et l'habileté sont reconnus de tous, a été mis à l'index.

On n'a certes point ménagé les autorisations de former des corps francs, et cependant on nous en a refusé une à nous qui parlons. Nous avions écrit, en désespoir de cause, après le 28 septembre, à M. le préfet du Rhône, une lettre conciliante, pour qu'on nous facilitât les moyens d'organiser une légion révolutionnaire dite *légion des voraces de Lyon*. Nous étions certain que trois ou quatre mille hommes auraient aussitôt répondu à notre appel. Nous n'avons pas seulement obtenu une réponse.

Des amis nous ayant donné à entendre qu'on ne voulait plus de corps francs, nous avons demandé le commandement d'un bataillon de mobiles, nous fondant sur ce que nous croyons avoir autant d'expérience militaire, plus de connaissances théoriques spéciales, plus d'amis parmi le peuple, et peut-être un peu plus de courage que bon nombre de commandants de ce genre, imposés sans hésitation et sans examen. Même silence de l'autorité [1] !

Non-seulement on ne veut pas des socialistes, *mais on les poursuit sans relâche pour les empêcher de servir leur patrie d'aucune manière*, afin, sans doute, de pouvoir dire plus tard que les socialistes sont des lâches et que la France ne leur doit rien. Les républicains bourgeois veulent faire par eux-mêmes et pour eux-mêmes.

Et cependant, on se plaint avec une certaine amertume que la république n'ait pas excité l'enthousiasme et que, dans bien des départements, les citoyens n'aient répondu qu'avec tiédeur aux appels qui leur ont été adressés. C'est que l'enthousiasme et le courage ne se commandent point; ils naissent d'une situation donnée; chaque époque a son caractère et en même temps ses exigences. Le caractère de notre époque, c'est la révolution sociale; la première de ses exigences, c'est encore la révolution sociale. C'est à prendre ou à laisser.

On nous parle sans cesse de la *patrie*, absolument comme si nous étions tous des Spartiates, au milieu desquels il n'y a pas un Ilote. Mais, qu'est-que c'est donc que la patrie pour celui qui n'a rien ?

Ne serait-ce pas, par hasard, une phrase creuse, dont les bourgeois se servent pour faire défendre leur argent par ceux qui n'en ont point ?

Voltaire, qui n'est pas suspect de socialisme assurément, dit à ce propos dans son Dictionnaire philosophique :

« Un jeune garçon pâtissier, qui avait été au collége et qui savait encore quelques phrases de Cicéron, se donnait un jour les airs d'aimer sa patrie. Qu'entends-tu par ta patrie ? lui dit un voisin; est-ce ton four ? est-ce le village où tu es né et que tu n'a jamais revu ? est-ce la rue où demeuraient ton père et ta mère, qui se sont ruinés et qui t'ont réduit à enfourner des petits pâtés pour vivre ? est-ce l'hôtel de ville, où tu ne seras jamais clerc d'un quartinier ? est-ce l'église Notre-Dame, où tu n'as pu parvenir à être enfant de

[1] Dans une lettre à un magistrat, nous avons dit qu'en admettant même que nous fussions disposé à nous laisser incorporer comme simple soldat, nous ne pourrions le faire que si on arrêtait les poursuites dirigées contre nous et si on le prouvait : 1° en mettant nos amis en liberté; 2° en nous donnant un sauf-conduit pour que nous pussions nous présenter sans courir le risque d'être arrêté et incarcéré. Bien loin d'être assez justes pour prendre de telles mesures, les autorités bourgeoises ont, dans plusieurs circonstances, proféré de nouvelles et sérieuses menaces contre nous.

chœur, tandis qu'un homme absurde est archevêque et duc avec vingt mille louis de rente ? »

Le garçon pâtissier ne sut que répondre. Un penseur, qui écoutait cette conversation, conclut que dans une patrie un peu étendue il y avait souvent des milliers d'hommes qui n'avaient point de patrie.

C'est ce qui arrive maintenant aux Français *par la faute des bourgeois*, et ce qui les rend nécessairement inférieurs aux Allemands qui sont relativement unis et enthousiastes, parce qu'ils sont tous fortement animés d'un sentiment puissant, né de leur situation respective et qui leur fait désirer plus que toute autre chose l'unité politique de l'Allemagne.

O bourgeois, que la responsabilité que vous avez assumée est grande ! Mais que parlons-nous de responsabilité ? c'est de trahison qu'il s'agit, car il est impossible d'expliquer autrement ce qui se passe autour de nous. Fassent les événements que nous n'apprenions pas bientôt à nos dépens que parmi ces républicains de salon, emprisonneurs, fusilleurs et calomniateurs des hommes du peuple, il se trouve des *vendus*, faisant tout haut parade de leur patriotisme et donnant tout bas la main à Bismark et à sa valetaille d'aspirants au trône français !

La révolution sociale entrera-t-elle en ligne à son tour ? nous n'en savons rien ; mais nous avons la conviction profonde que si ce grand jour arrive, comme tous les Français auront alors une patrie, il arrivera que la Prusse, l'Allemagne, Bismark, de Moltke, le roi Guillaume, Frédéric-Charles, les lauriers de Wœrth et de Sedan, tout cela disparaîtra comme un brouillard du Nord que dissipe au matin le soleil resplendissant du Midi.

C'est de l'idéalisme, dites-vous, messieurs les positivistes bourgeois : eh bien, faites du positivisme à votre façon et, comme nous l'avons dit en commençant, si la France s'en trouve bien, nous nous avouerons vaincus.

Après tout, si les événements nous donnent tort, si la France nous repousse, si le peuple nous condamne, s'il est absolument et indiscutablement prouvé que nous ne sommes tous que des monomanes ou des rêveurs, ou de vulgaires ambitieux, il faudra bien nous soumettre.

Alors, nous n'accuserons même pas la France d'avoir perdu le sens de sa mission et de n'être qu'un pays d'égoïstes et d'hypocrites. Il est plus que probable que tout ce qu'il y a en France de vivant et de fort émigrera, pour se créer au loin une patrie qui continuera la tradition française et qui n'aura pas à subir la pitié des Anglais ni le mépris des Allemands.

VII

La politique socialiste.

L'un des journalistes défenseurs des Prussiens du privilége disait, il y a peu de temps, dans une dégoûtante diatribe de sa façon, que, sous l'empire, les socialistes ne s'occupaient pas de politique, tandis que sous la clémente république, qui les traque comme des bêtes fauves, ils s'en donnent à cœur joie. Sous l'empire, nous ne faisions pas de la politique de journalisme, d'élections, de bavardage à tort et à travers ; c'est vrai : aussi n'étions-nous pas aussi bien vus que l'organe en question, qui avait des bons points à la préfecture (certaines notes en font foi). Nous n'étions que de pauvres révolutionnaires, organisant tous les jours, et même les nuits, l'œuvre de l'émancipation générale du prolétariat; nous crevions à la peine, et pour notre récompense nous avions la calomnie et la prison !

Pour nous personnellement, le gouvernement avait pris une petite précaution. Un de nos amis, ancien membre du comité de sûreté générale, actuellement détenu à la prison de Saint-Joseph pour cause de socialisme, a eu entre les mains une pièce de la préfecture impériale, où il était soigneusement recommandé aux agents de la police secrète *d'user de tous les moyens afin de perdre dans l'opinion publique le nommé Albert Richard.* Du reste, les républicains bourgeois se sont toujours trouvés, sous ce rapport, en parfaite communion d'idées avec la police impériale [1].

Entre les politiques des différentes nuances, il ne peut y avoir que des questions de *forme*. Au contraire, entre les socialistes et tous les politiques sans exception, républicains ou non républicains, il y a une question capitale, une question de fond à vider. Les politiques veulent conserver le système social actuel avec sa base inégalitaire et toutes ses injustices, tandis que nous, nous voulons le renverser. Est-ce assez clair ?

Les socialistes ne sont pas cependant dépouillés de toutes prétentions et de toutes visées politiques. Nous avons dit tout à l'heure que nous sommes *panlatiniste*. Notre horizon intellectuel est aujourd'hui si restreint qu'il paraîtra, sans doute, à bien des gens

[1] Le gouvernement tenait beaucoup à ce que nous figurassions dans le procès de Blois, et le juge d'instruction, toujours en fonctions, qui nous a interrogé à la maison d'arrêt, s'appuyant sur nos correspondances avec Varlin, de Paris, Bastelica, de Marseille, le conseil général de Londres et autres révolutionnaires, et surtout sur un malheureux dictionnaire secret saisi dans notre domicile, faisait de consciencieux efforts pour y arriver. A la fin, on nous fit grâce du grand et ridicule complot : il ne s'agissait plus pour nous que de faire un an de prison pour société secrète, lorsque la république a été proclamée.

ridicule et impossible qu'il vienne à se former une république latine comprenant la France, la Belgique, la Suisse romande, l'Espagne, le Portugal et l'Italie. C'est là cependant, sauf le cas désespérant de la mort de la France en tant que nation d'avenir, l'éventualité dont la réalisation paraît dès aujourd'hui devoir clore, dans un délai plus ou moins éloigné, la crise actuelle. Les montagnes, les mers, les divisions géographiques ont pu jusqu'à présent séparer trois grandes nations, malgré leurs affinités ethnographiques et historiques, mais aujourd'hui ces influences physiques doivent céder le pas aux causes morales.

Quand les Germains s'unissent, quand l'Amérique et la Russie prennent des proportions immenses, quand de nouveaux mondes surgissent, quand les peuples de l'Afrique et de l'Asie entrent avec de nouvelles forces dans le concert de la civilisation, que signifieront la France, l'Italie et l'Espagne si elles restent séparées ? Elles se jalouseront, s'inutiliseront et se paralyseront mutuellement, trop heureuses que le grand empire teuton et le colosse russe veuillent bien leur laisser un reste d'autonomie. La république latine, dont les partisans sont déjà nombreux, aurait 90,000,000 d'habitants. Marseille serait bien placée pour en être la capitale, au détriment des prétentions dominatrices de Rome, de Paris et de Madrid, sans préjudice, toutefois, de leur grand rôle exclusivement national, ainsi que de celui de Lisbonne, de Bruxelles et de Genève. L'Afrique tout entière, s'étendant au sud de la république latine, deviendrait le déversoir de ses populations : les Français, les Italiens et les Espagnols, revenus de toutes les velléités belliqueuses, ne s'occuperaient plus que de s'établir solidement sur toutes les rives de la terre africaine, la plus naturellement féconde du globe, si elle est aussi la plus difficile à coloniser, à cause de ses peuples belliqueux, de ses innombrables bêtes sauvages et des énormes détritus de plantes qui pourrissent dans ses marais. Il y a là 29,000,000 de kilomètres carrés de terres incultes.

Cette fois nous n'aurions plus rien à envier à la Russie, à l'Angleterre, à l'Allemagne et à l'Amérique.

Est-ce pour Victor-Emmanuel et pour ses descendants que Mazzini et Garibaldi, ces deux hommes si grands, si héroïques, si admirables, ont fait l'unité italienne ? Est-ce pour aboutir à un duc d'Aoste quelconque que l'Espagne a versé tant de sang et s'est si péniblement agitée depuis Ferdinand VII ? Est-ce pour récompenser les avocats du talent qu'ils auront montré dans leurs plaidoyers que la France a fait 89, 93, 1830 et 1848 ?

Arrière les ignominies et les abominations cléricales et monarchiques; arrière les impuissances et les vanités bourgeoises. A nous la justice sociale dans la république latine.

VIII

La guerre contre la Prusse.

Nous avons 350,000 prisonniers en Allemagne ; il y a 900,000 Prussiens en France ; Paris est assiégé depuis deux mois et demi ; vingt-sept de nos départements sont occupés, en tout ou en partie, par l'ennemi, sur lesquels dix-huit sont à peu près complétement ruinés ; les pauvres enfants de la France, nos frères, nos parents, nos amis luttent, se font tuer ou s'épuisent en efforts impuissants ; les socialistes sont poursuivis, et nous sommes gouvernés par les bourgeois : voilà la situation !

Que faire ?

La guerre ! Il n'est pas un Français qui ne la demande.

La France doit être ou ne pas être. La France humiliée ou dégradée serait bien plus morte que la France saignée à blanc. Bismark et son roi veulent la mort de la France et de la révolution, ce n'est pas douteux ; leurs soldats automates exécutent avec une froide cruauté la volonté de leurs maîtres. Entre nous et eux il y a un abîme qui doit être comblé de cadavres. La paix pourra venir après, mais pas avant.

Pourvu, ô peuple, que les démocrates bourgeois ne te soient pas plus funestes que l'armée prussienne elle-même !

Il est avéré que c'est le perfectionnement des moyens scientifiques, le développement de la puissance matérielle de la physique, de la mécanique et de la géométrie appliquées à l'art de la guerre, qui ont fait la plus grande force de l'armée prussienne. Quelqu'un a dit avec justesse que l'armée française, en face de l'armée prussienne, ressemblait à un cavalier intrépide, se précipitant, l'épée à la main, contre une locomotive lancée à toute vapeur. Nos redoutables ennemis, si supérieurs en tout ce qui est ordre, organisation, méthode, légalité, discipline, ont élevé à un tel degré la puissance de leurs facultés systématiques, en ce qui concerne leur organisation militaire, que malgré tous nos efforts, notre infériorité sous ce rapport ne peut qu'aller en augmentant, à mesure que les débris de notre vieille organisation se disloquent davantage. Il faut surtout remarquer que le premier principe de tactique des généraux allemands, principe qui a toujours été mis à exécution avec un soin pour ainsi dire méticuleux, depuis le commencement de la guerre, c'est de tenir le plus possible les Français à l'écart : de là cette prodigieuse artillerie, faisant pleuvoir sur nos soldats une grêle de boulets, d'obus et de mitraille. L'armée allemande, vaste machine qui ne peut être brisée que par un choc direct, doit, avant tout,

éviter ce choc, c'est logique; et nos généraux, qui comptaient beaucoup trop sur leurs chassepots et sur leurs mitrailleuses, se sont constamment prêtés à cette tactique, qui paralyse complétement l'impétuosité naturelle des Français.

Il faut nous créer une méthode à nous, conforme à notre tempérament et à notre caractère; il faut à tout prix trouver le moyen de ramener le combat corps à corps, ou nous sommes perdus! A la guerre mécanique, systématique et brutalement scientifique des Allemands, il faut répondre par la guerre furieuse, échevelée de l'intelligence révoltée contre la matière. La baïonnette est insuffisante; il faut organiser, comme en Pologne, des corps de faucheurs, tenant leur faux de la main droite et un révolver de la main gauche; il n'y a point d'arme aussi terrible, disent les Russes, que la faux large et bien aiguisée. Des corps spéciaux, ayant pour la lutte corps à corps des boucliers, des haches et des massues, ne seraient pas moins utiles. Enfin, il ne faut pas compter que sur les tirailleurs et sur l'artillerie pour faire avancer l'armée; on a parlé de *remparts ambulants* de toutes dimensions, en fer et en bois, qui seraient mus à l'aide de roues adaptées à leur partie inférieure, et que les compagnies ou les pelotons pousseraient ou attireraient devant eux. Il faut au plus tôt étudier ce système. Que le peuple se méfie et qu'il veille.

PIÈCE XXXI

PROTESTATION DES DÉTENUS POLITIQUES : PARRATON, GASPARD BLANC ET AUTRES CONTRE *l'arbitraire* DE LEUR INCARCÉRATION.

« Bastille de Lyon, le 3 nivôse an 79.

...Et aucun des documents que j'ai sous la main ne sera écarté...
(*Kératry à Gambetta*, 28 novembre 1870.)

« Citoyen Charnal,

« Veuillez avoir l'obligeance d'insérer dans votre prochain *Gnafron* la lettre ci-dessous que les détenus politiques de Lyon ont adressée, il y a deux jours, à M. Challemel-Lacour l'*extraordinaire*.

« Il y a plus de deux mois que j'ai été arrêté, et je suis ici en

compagnie de cinq républicains qui ont été incarcérés comme moi pour avoir prévu l'impuissance (sinon davantage) du *grotesque dictateur Gambetta à retirer la France de l'abîme où l'avait plongée Bonaparte le bandit.*

« Je ne me suis pas du tout étonné de me voir en prison : le préfet Sencier, par ordre de son maître, m'y a fait enfermer deux fois en 1870, comme républicain ; son digne successeur, aussi pour obéir à son maître, ne pouvait que m'y faire enfermer encore. Il est tout naturel que deux gouvernements si exactements pareils, servis toujours par les mêmes juges, aient les mêmes ennemis et les mêmes accusés. Gambetta cherche autant que possible à singer le grand Badinguet ; comme lui, il n'est pas plutôt battu qu'il annonce une grande victoire ; comme lui, il s'entoure de généraux qui ont trahi ou trahiront, — mais aussi on peut compter que, toujours comme lui, il se cassera le nez un beau matin, avec la même honte et le même fracas.

« En attendant, les révolutionnaires sont en prison. Bientôt ils en sortiront pour DEMANDER DES JUGES, NON POUR EUX, MAIS POUR CETTE COTERIE D'INTRIGANTS QUI SE FIGURENT QUE LA FRANCE LEUR APPARTIENT ET QU'ILS ONT LE DROIT DE L'EXPLOITER, DE LA TYRANNISER, SOUS PRÉTEXTE DE LA DÉFENDRE.

« Salut et égalité.

« G. BLANC. »

A M. Challemel-Lacour, préfet du Rhône, commissaire extraordinaire du gouvernement de la défense nationale.

« Maison d'arrêt de Lyon, le 19 décembre 1870.

...Et aucun des documents que j'ai sous la main ne sera écarté...
(*Kératry à Gambetta*, 28 novembre 1870.)

« Monsieur le préfet,

« Nous protestons contre l'arbitraire de notre incarcération. Nous avons le droit de réclamer notre mise en liberté immédiate, et nous nous réservons de vous demander compte de notre détention devant la justice républicaine, lorsque les juges de l'empire auront été déchus de leurs fonctions.

« En attendant, vous aggravez votre responsabilité, si vous ne faites pas cesser par votre pouvoir sans limites une prévention qui

choque les principes les plus élémentaires de la justice et de l'humanité.

« Recevez, monsieur, etc.

« PARRATON ; E. CRÉMIEUX (de Montpellier) ;
SERVELLE ; G. BLANC (de Lyon ;
BONNICHON (de Roanne). »

(*Gnafron*, journal de la révolution, 15 décembre 1870.)

PIÈCE XXXII

LE CITOYEN GAMBETTA JUGÉ PAR LE PRÉTENDU GÉNÉRAL CLUSERET.

« Marseille, 14 novembre 1870

. . . . . .

« Citoyens, patriotes et bons républicains, je vous le dis : sur mon honneur, vous êtes trahis, lâchement, indignement trahis. On ne veut pas se défendre en haut lieu. Le peuple veut se défendre, et c'est pourquoi il est partout étouffé. GAMBETTA CRIE, PLACARDE, DÉCLAME, DÉCRÈTE A TORT A TRAVERS, TOUCHANT A TOUT, VÉRITABLE HANNETON FRAPPANT AU CARREAU et ne pouvant sortir de l'impasse où il s'est fourré, mentant effrontément, trompant le peuple comme son prédécesseur, mais ne résolvant pas une seule difficulté, les aggravant toutes ; et plus il s'enfonce, plus il *demande à la violence et à l'arbitraire les moyens de salut que la réaction lui refuse*, après l'avoir compromis, et que le peuple seul pouvait lui donner, s'il lui fût resté fidèle.

« Pour moi, la situation se résume ainsi : Gambetta et Cie, successeur de Napoléon, Pape et Cie, informe sa nombreuse clientèle qu'il ne reculera devant rien pour la satisfaire... Il veut être président et sacrifie tout au vote uni de la bourgeoisie et des campagnes.

« Vingt années de pouvoir personnel ont mis la France où elle en est.

« *Deux mois et demi de dictature analogue ont encore produit des résultats pis.*

« *Peuple, dis :* ne serait-il pas par trop bête de sombrer encore sur le même écueil ?

« Général CLUSERET. »

A M. Gambetta.

« Marseille, 27 novembre.

« Monsieur,

« Le 28 septembre le peuple de Lyon faisait une manifestation pacifique; personne ne fut violenté ni arrêté, quoi qu'on en ait dit.

« Quarante mandats furent lancés pour ce fait, malgré la promesse formelle du conseil municipal de n'inquiéter personne.

« Le 31 octobre, une partie du peuple de Paris s'emparait de l'hôtel de ville et du gouvernement provisoire, dont certains membres furent, dit-on, violentés.

« Un certain nombre de mandats d'arrêt fut aussi lancé à cette occasion.

« Le 1er novembre, le préfet des Bouches-du-Rhône casse le conseil municipal de Marseille. Le peuple installe une Commune. Le préfet donne sa démission. La Commune est le seul pouvoir légal constitué. Elle me confie, par intérim, le commandement de la garde nationale dont le général avait fui, et définitivement, d'accord avec la ligue du Midi et le conseil départemental, celui des volontaires.

« Rien de plus légal.

« Le 3 éclate un mouvement insurrectionnel de la part de TROIS BATAILLONS RÉACTIONNAIRES, A L'INSTIGATION D'UN COLONEL AFFILIÉ A LA MISSION DE FRANCE.

« Ce mouvement est réduit à néant pacifiquement par ma tranquille occupation de la préfecture et de l'état-major de la garde nationale.

« Le 4, je remets mes pouvoirs entre les mains de la Commune qui dépose les siens entre les mains de Gent, lequel prend l'engagement formel de n'arrêter personne.

« Ce même jour, on vient pour m'arrêter.

« Je vais à Gent et lui reproche son manque de foi.

« Gent me répond qu'il a déjà fait venir le procureur pour l'engager à ne pas mettre à exécution le mandat, mais qu'il ne peut l'annuler, parce que vous lui avez refusé les pleins pouvoirs judiciaires. Et ce, parce que la magistrature de Marseille a été outragée.

« Donc, si elle ne l'avait pas été, vous lui eussiez conféré les pleins pouvoirs judiciaires en sus des pleins pouvoirs administratifs et militaires.

« Je ne vous croyais que ministre de l'intérieur et de la guerre; je me trompais. La révélation de Gent me prouve *que vous êtes bel et bien dictateur*, et c'est à ce titre que je m'adresse à vous.

« Voulez-vous me dire, je vous prie, de quel droit, vous qui tenez vos pouvoirs du gouvernement de Paris dont vous faites partie, vous maintenez les mandats d'arrêt de Lyon et de Marseille quand le gouvernement de la défense nationale a annulé ceux de Paris ?

« Je vous demande de quel droit vous vous permettez de porter atteinte à l'*unité* de la justice nationale , en déclarant coupable à Lyon et à Marseille ce qui est absous à Paris ?

« Je vous demande encore de quel droit vous absolvez la tête et frappez le bras, vous reculez devant ceux qui m'ont conféré mes pouvoirs et me poursuivez pour les avoir acceptés ? Auriez-vous peur du peuple de Marseille ?

« En attendant votre réponse, monsieur, JE DÉCLARE NE TROUVER QU'UN NOM APPLICABLE A LA SITUATION FAITE PAR VOUS A LA FRANCE : L'ANARCHIE SOUS LE DESPOTISME.

« Général CLUSERET. »

« Marseille, 6 décembre 1870.

« Le 1er décembre, Gambetta Ier, roi de Tours et de Gascogne, annonçait à la France d'immenses succès. L'armée de Paris avait culbuté l'ennemi. Celle de la Loire lui avait passé sur le ventre. Les deux armées se donnaient la main, et la victoire couronnait de *lauriers* cette union touchante. Hélas ! ce n'était qu'un tableau dont l'imagination toute méridionale de Gambetta Ier avait seule fait les frais. Il avait vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

« Aujourd'hui, nous apprenons que l'armée de la Loire a, comme de coutume, battu en retraite devant des forces supérieures. De l'armée de Paris, plus rien. C'est incroyable comme les Prussiens mettent de ténacité à opposer des forces supérieures aux bulletins Gambetta !

« De tout cela, qu'est-il resté pour la France ? une pantalonnade Gambetta et la croix de grand-officier au général de Chanzy.

« Or, voilà un général qui a passé sa vie entière au bureau arabe. De sous-lieutenant, il est devenu général de division par ses services vendus à *Cousin-Montauban* dit *Palikao*, commandant de la province d'Oran. De la guerre, il ne sait pas le premier mot. Qu'importe ! vite un corps d'armée pour commencer. Crier : Vive Gambetta ! est bien, mais savoir commander serait mieux. Nous avancerions au lieu de reculer.

« Pour moi, je n'ai jamais eu l'ombre d'une hésitation sur le résultat final ; résultat logique, fatal, inévitable du système militaire actuel. Autant vaudrait demander des pêches à un chêne que d'en attendre la victoire.

« Hommes de la *défense*, quoi que vous puissiez dire ou faire, la guerre est une science, *une science mathématique*. Tournez, virez, gambadez, cabrez-vous, mettez Pierre à la place de Paul et Jacques à celle de Pierre, le résultat sera le même.

« Généraux pour rire, vous tous, entendez-vous bien? tous sans exception, vous ignorez le premier mot de la guerre actuelle. Vous n'en connaissez pas seulement l'A B C. Vous en êtes à 1815. Pour moi, vous êtes les assassins de vos soldats et de la France. Si je la possède cette science, si les Prussiens la savent, c'est que nous avons travaillé pendant que vous jouissiez.

« Pendant que vous criiez : *Vive Napoléon !* quitte à crier quarante-huit heures après : *Vive Gambetta !* je combattais, étudiais, comparais et apprenais. Si j'avalais de la misère, je digérais de la science.

« C'est pourquoi je vous dénonce au peuple, à la France et au monde, comme des ignorants et des impuissants. Les Prussiens se moquent de vous et, honte de la France, vous êtes la risée de l'Europe !

« Allez, allez, continuez la tactique impériale, la tactique de Wagram et d'Austerlitz, vous verrez disparaître le dernier écu de la France avec son dernier soldat.

« Si Napoléon Ier revenait au monde, il serait le premier à vous traiter d'idiots pour chercher à l'imiter...

« Renoncez, croyez-moi, aux messes : elles sont d'abord un contre-sens, une superfluité ; et ensuite, il est à croire que votre Dieu catholique a été détrôné, vu son impuissance...

« Vous appelez tout le monde et n'êtes en mesure ni d'armer, ni d'habiller, ni d'équiper, ni d'organiser, ni d'encadrer. Ce faisant, vous désorganisez la société sans organiser l'armée, et touchant à tout, vous gâtez tout.

« Après vous, le déluge ; la France s'en sortira comme elle pourra.

« Général CLUSERET. »

« (*Gnafron*, 15 décembre 1870.)

PIÈCE XXXIII

ADHÉSION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LYON AU PROGRAMME DU CLUB RÉVOLUTIONNAIRE DE LA ROTONDE.

Aux habitants de Lyon.

« Une députation de citoyens s'est présentée hier au soir à l'hôtel de ville ; elle a lu et remis aux conseillers municipaux, ras-

semblés dans la salle d'attente de leurs séances, un programme portant :

« Guerre à outrance ;

« Gouvernement conventionnel établi à Lyon ;

« Nomination d'une Convention composée de délégués des départements nommés dans les villes seulement ;

« Nomination d'une commission de trente membres qui soient en permanence, étant mandataires du peuple ; et qu'aucune arrestation ne soit faite sans l'autorisation de cette commission.

« Sur les trois premières propositions, le conseil a pris, depuis le 28 janvier, les déterminations proposées, et déjà leur a donné un commencement d'exécution en envoyant au gouvernement de Bordeaux et à toutes les villes importantes de France, une circulaire ayant pour but de faire nommer par ces villes des délégués qui devront composer un conseil gouvernemental chargé d'organiser la défense.

« Le conseil a de plus envoyé à Bordeaux trois délégués pour appuyer cette demande, proposer l'organisation rapide de la défense et l'installation du centre de la résistance à Lyon.

« Les citoyens Hénon, Barodet et Vallier, arrivés à Bordeaux, exposent par la dépêche suivante l'accueil qui leur a été fait :

« Bordeaux, 1er février, 5 h. 45 soir.
(Reçue à 8 h. et demie.)

« Vu tous les membres du gouvernement, avec Jules Simon qui « vient d'arriver. Très-bon accueil. Gambetta est très-heureux de « la pensée qui nous anime tous. Nouvelle entrevue demain. La dé- « légation de Toulouse est en rapport d'idées et d'intentions avec « nous. »

« HÉNON. »

« Le conseil municipal, plein de confiance dans ses délégués, attend avec impatience le résultat de leurs démarches, il exécutera avec résolution les engagements pris en son nom et compte sur le patriotisme du peuple pour l'aider dans cette mission.

« Pour le conseil municipal, le maire absent :

« *Les adjoints :* CHEPIÉ ; CHAVEROT ; CONDAMIN.

PIÈCE XXXIIIbis

TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LYON (DU 17 SEPTEMBRE 1870 AU 30 AVRIL 1871).

BACOT, avocat, place Saint-Jean, 1 ;
BARBECOT, charpentier, rue Madame, 164 ;
BARODET, ex-instituteur, rue de la Barre, 5 ;
BAUDY, cordonnier, rue Madame, 162 ;
BENOIT, papetier, rue Saint-Côme, 5 ;
BLANC, pharmacien, rue Tholozon, 7 ;
BOUCHU, géomètre, cours de Brosses, 1 ;
BOUFFIER, marchand de vins, rue Lafond, 16 ;
BOUVATIER, menuisier, rue des Trois-Pierres, 78 ;
BOUVET, rentier, rue de la Bourse, 51 ;
BRIALOU, tisseur, rue Masséna, 11 ;
CAILLAU-CHOUARD, avocat, rue Impératrice, 56 ;
CASTANIER, mécanicien, rue de Condé, 33 ;
CHAVANNES, médecin, rue Lanterne, 1 ;
CHAVANT, relieur, rue Sainte-Catherine, 15 ;
CHAVEROT, plâtrier-peintre, rue Mercière, 82 ;
CHEPIÉ, tisseur, rue Sainte-Blandine, 5 ;
COLOMB, serrurier, passage Primat, 10 ;
CONDAMIN, tisseur, rue Lebrun, 7 ;
COTTIN, tourneur sur cuivre, rue Saint-Georges, 41 ;
CRESTIN, médecin, grande rue de la Guillotière, 113 ;
DEGOULET, teneur de livres, rue du Griffon, 8 ;
DESPEIGNES, idem, rue du Pont de la Gare, 20 ;
DOUCET, professeur, rue Vaubecour, 13 ;
DUCARRE, négociant, quai d'Orléans, 11 ;
DURAND, officier de santé, rue Neuve, 30 ;
FEBVRE, idem, rue de la Claire, 18 ;
FERROUILLAT, avocat, place Bellecour ; 18 ;
FERTORET, marchand de vins, rue de Noailles, 12 ;
GAILLETON, médecin, rue Impératrice, 76 ;
HÉNON, médecin, cours Morand, 56 ;
HIVERT, rue de la Thibaudière, 51 ;
JACQUI, rue des Anges, 1 ;
JOSSERAND, parqueteur, rue de Bourgogne, 13 ;
LE ROYER, avocat, rue Jean-de-Tournes, 6 ;
MAYNARD, teneur de livres, cours des Chartreux, 29 ;

Michaud, tisseur, rue du Mail, 28;
Niffneker, teneur de livres, rue Duquesne, 1;
Outhier, menuisier, rue Sainte-Hélène, 53;
Pascot, tisseur, quai Pierre-Scize, 60;
Perret, teneur de livres, rue Madame, 168;
Pinet, idem, rue Rabelais, 21;
Rey, papetier, rue Saint-Côme, 2;
Reynier, négociant, rue Saint-Joseph, 8;
Ruffin, cafetier, grande place de la Croix-Rousse; 3;
Soubrat, dessinateur, place des Tapis, 6;
Vaille, cordonnier, rue Pailleron, 15;
Vallier, teneur de livres, rue Jean-de-Tournes, 15;
Velay, tulliste, rue Villeroi, 77;
Veyrat, marchand de charbons, rue de Vauban, 19

PIÈCE XXXIV

I

PROGRAMME DE L'ALLIANCE RÉPUBLICAINE DU RHONE DITE COMITÉ CENTRAL DE LA RUE GROLÉE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Alliance républicaine.

« Citoyens,

« La république étant la seule forme gouvernementale qui puisse assurer la prospérité et la stabilité d'un pays, nous devons en confirmer à jamais l'existence.

« C'est pour la défendre contre toutes les attaques, par tous les moyens, que l'Alliance républicaine est constituée.

« Nous nous basons sur la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, formulée par la Convention nationale, droits que, sans les mensonges et les fictives garanties des prétendants et des constitutions monarchiques, la république peut seule maintenir intacts et inviolables.

DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN.

(Convention nationale du 24 juin 1793.)

« Salut et fraternité.

« Art. 1er. Le but de toute association politique est le maintien des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, et le développement de toutes ses facultés.

« Art. 2. Les principaux droits de l'homme sont ceux de pourvoir à la conservation de l'existence et de la liberté.

« Art. 3. Ces droits appartiennent également à tous les hommes, quelle que soit la différence de leurs forces physiques et morales.

« L'égalité des droits est établie par la nature ; la société, loin d'y porter atteinte, ne fait que la garantir contre l'abus de la force qui la rend illusoire.

« Art. 4. La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme d'exercer, à son gré, toutes ses facultés ; elle a la justice pour règle, le droit d'autrui pour bornes, la nature pour principe, et la loi pour sauvegarde.

« Art. 5. Le droit de s'assembler paisiblement, le droit de manifester ses opinions, soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière, sont des conséquences si nécessaires du principe de la liberté de l'homme, que la nécessité de les énoncer suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme.

« Art. 6. La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer, à son gré, de la portion de bien qui lui est garantie par la loi.

« Art. 7. Le droit de propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui.

« Art. 8. Il ne peut préjudicier ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables.

« Art. 9. Tout trafic qui viole ce principe est essentiellement illicite et immoral.

« Art. 10. La société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

« Art. 11. Les secours indispensables à celui qui manque du nécessaire sont une dette de celui qui possède le superflu. Il appartient à la loi de déterminer la manière dont cette dette doit être acquittée.

« Art. 12. Les citoyens dont les revenus n'excèdent point ce qui est nécessaire à leur subsistance sont dispensés de contribuer aux

dépenses publiques ; les autres doivent les supporter progressivement, selon l'étendue de leur fortune.

« Art. 13. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

« Art. 14. Le peuple est le souverain : le gouvernement est son ouvrage et sa propriété ; les fonctionnaires publics sont ses commis.

« Le peuple peut, quand il lui plaît, changer son gouvernement et révoquer ses mandataires.

« Art. 15. La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté du peuple.

« Art. 16. La loi doit être égale pour tous.

« Art. 17. La loi ne peut défendre que ce qui est nuisible à la société ; elle ne peut ordonner que ce qui lui est utile.

« Art. 18. Toute loi qui viole les droits imprescriptibles de l'homme est essentiellement injuste et tyrannique ; elle n'est point une loi.

« Art. 19. Dans tout État libre, la loi doit surtout défendre la liberté publique et individuelle contre l'autorité de ceux qui gouvernent.

« Toute institution qui ne suppose pas le peuple bon et le magistrat incorruptible, est vicieuse.

« Art. 20. Aucune portion du peuple ne peut exercer la puissance du peuple entier, mais le vœu qu'elle exprime doit être respecté comme le vœu d'une portion du peuple, qui doit concourir à former la volonté générale. Chaque section du souverain assemblée doit jouir du droit d'exprimer sa volonté avec une entière liberté ; elle est essentiellement indépendante de toutes les autorités constituées, et maîtresse de régler sa police et ses délibérations.

« Art. 21. Tous les citoyens sont admissibles à toutes les fonctions publiques, sans aucune distinction que celles des vertus et des talents, sans aucun titre que la confiance du peuple.

« Art. 22. Tous les citoyens ont un droit égal de concourir à la nomination des mandataires du peuple et à la formation de la loi.

« Art. 23. Pour que ces droits ne soient point illusoires et l'égalité chimérique, la société doit salarier les fonctionnaires publics, et faire en sorte que les citoyens qui vivent de leur travail puissent assister aux assemblées où la loi les appelle, sans compromettre leur existence ni celle de leur famille.

« Art. 24. Tout citoyen doit obéir religieusement aux magistrats et aux agents du gouvernement lorsqu'ils sont les organes ou les exécuteurs de la loi.

« Art. 25. Mais tout acte contre la liberté, contre la sûreté ou contre la propriété d'un homme, exercé par qui que ce soit, même au nom de la loi, hors des cas déterminés par elle, et des formes

qu'elle prescrit, est arbitraire et nul, le respect même de la loi défend de s'y soumettre ; si on veut l'exécuter par la violence, il est permis de le repousser par la force.

« Art. 26. Le droit de présenter des pétitions aux dépositaires de l'autorité publique appartient à tout individu ; ceux à qui elles sont adressées doivent statuer sur les points qui en font l'objet ; mais ils ne peuvent jamais ni en interdire, ni en restreindre, ni en condamner l'exercice.

« Art. 27. La résistance à l'oppression est la conséquence des autres droits de l'homme et du citoyen.

« Art. 28. Il y a oppression contre le corps social, lorsqu'un seul de ses membres est opprimé.

« Il y a oppression contre chaque membre du corps social, lorsque le corps social est opprimé.

« Art. 29. Lorsque le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, le plus indispensable des devoirs.

« Art. 30. Quand la garantie sociale manque à un citoyen, il rentre dans le droit naturel de défendre lui-même tous ses droits.

« Art. 31. Dans l'un et l'autre cas, assujettir à des formes légales la résistance à l'oppression, est le dernier raffinement de la tyrannie.

« Art. 32. Les fonctions publiques ne peuvent être considérées comme des distinctions, ni comme des récompenses, mais comme des devoirs publics.

« Art. 33. Les délits des mandataires du peuple doivent être sévèrement et facilement punis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les autres citoyens.

« Art. 34. Le peuple a le droit de connaître toutes les opérations de ses mandataires ; ils doivent lui rendre un compte fidèle de leur gestion, et subir son jugement avec respect.

« Art. 35. Les hommes de tous pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider, selon leur pouvoir, comme les citoyens du même État.

« Art. 36. Celui qui opprime une seule nation se déclare l'ennemi de toutes.

« Art. 37. Ceux qui font la guerre à un peuple pour arrêter les progrès de la liberté et anéantir les droits de l'homme, doivent être poursuivis partout, non comme des ennemis ordinaires, mais comme des assassins et comme des brigands rebelles.

« Art. 38. Les rois, les aristocrates, les tyrans, quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés contre le souverain de la terre qui est le genre humain, et contre le législateur de l'univers, qui est la nature.

« A tous les citoyens français,

« SALUT ET FRATERNITÉ.

Règlement de l'Alliance républicaine.

« *L'Alliance républicaine* est composée des adhérents aux présentes déclarations, se groupant en séries dans le but de solidariser les forces républicaines, et se soumettant au règlement qui suit :

« Art. 1er. Tout citoyen reconnu républicain convaincu peut faire partie d'une série ; deux membres suffisent pour sa présentation. Si un des adhérents manifeste par la suite des idées hostiles à la république, sa série a le devoir de prononcer sa radiation.

« Art. 2. Les séries, faisant à leur gré leur règlement intérieur, sont composées de vingt-cinq membres au moins. (*Cette mesure n'est pas applicable aux communes rurales.*) Chaque série envoie un délégué au groupe central. Ce délégué doit justifier de son titre par un procès-verbal.

« Art. 3. Le groupe central se compose des délégués de toutes les séries. Il nomme une commission exécutive de onze membres, renouvelable tous les trois mois, ses membres étant rééligibles.

« Art. 4. Les ressources de l'*Alliance républicaine* consistent en une cotisation hebdomadaire de 5 centimes à laquelle tout adhérent s'engage, et en dons volontaires sans conditions. Les cotisations et les dons volontaires sont perçus par le trésorier de chaque série, qui les verse aux trésoriers de la commission exécutive.

« Art. 5. Ces ressources sont destinées à la propagande de l'idée républicaine, au maintien et au triomphe de ses principes. La commission exécutive a les pleins pouvoirs pour prendre les mesures nécessaires, et nouer des relations avec tous les groupes se proposant le même but.

« Art. 6. Le groupe central a sa réunion une fois par semaine. La commission exécutive est tenue d'y assister.»

II

CARTE D'ENTRÉE AUX SÉANCES DU CLUB DE LA RUE GROLÉE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Comité Central démocratique

de l'Alliance Républicaine du Rhône

CARTE D'ENTRÉE

Délivrée au citoyen

délégué du canton

L'un des secrétaires, GOUTORBE.

L'un des présidents, FAVIER.

PIÈCE XXXV

MANIFESTE ET PROGRAMME DE *l'Union républicaine* ORGANISÉE A LYON AU MOIS DE JANVIER 1870.

« La république est menacée par la coalition des partis monarchiques.

« En face de cette coalition les républicains doivent-ils rester divisés ?

« Nous ne le pensons pas.

« L'exemple de nos adversaires nous montre clairement ce que nous avons à faire. Ils s'unissent pour nous attaquer; unissons-nous pour repousser leurs attaques.

« Ne l'oublions pas; quelque indiscutable que soit la république, elle n'en serait pas moins perdue le jour où le scrutin enverrait à la constituante une majorité qui lui serait hostile.

« Il dépend de nous d'échapper à ce danger.

« Il est manifeste que la chute successive de tant de monarchies depuis moins d'un siècle et, en dernier lieu, l'effondrement ignominieux de l'empire ont fait réfléchir bien des hommes qui s'étaient habitués à ne voir que dans la monarchie les conditions de stabilité

auxquelles ils tiennent avant tout. Revenus de leur erreur, ils ne demandent qu'à se rallier à la république et à marcher d'accord avec nous pour la défendre par leurs votes.

« Ne nous laissons plus aller à un esprit d'exclusivisme qui est en contradiction avec la liberté et la fraternité. Ouvrons nos rangs à tous ceux qui veulent avec nous clore la période des coups d'État monarchiques en assurant le salut de la France et la stabilité des institutions par le maintien de la république.

« C'est dans cette pensée que l'Union républicaine adresse l'appel suivant à tous les citoyens :

« Citoyens,

« Le gouvernement républicain avait compté sur la liberté pour relever les courages. Les fonctionnaires de l'empire, auxquels il a eu le tort de se fier, ont entravé l'élan de la nation, et maintenant les ennemis de la république exploitent contre elle nos désastres.

« Les sauveurs commencent à rôder autour de nous.

« En moins de 80 ans, cinq rois ou empereurs sont tombés successivement. Ils ont laissé derrière eux trois familles de prétendants qui se disputent la France. Après deux restaurations, nous nous débattons au fond de l'abîme où nous ont entraînés les Bonaparte.

« N'est-ce pas assez de toutes ces tristes expériences ?

« Citoyens !

« Avant peu, vous serez nécessairement appelés à nommer une constituante.

« Admettrez-vous que le maintien de la république puisse être mis en question ?

« NON. — Car la monarchie, c'est l'hérédité, et l'hérédité, c'est la négation même du suffrage universel, c'est l'abdication de la souveraineté nationale qui appartient aussi bien à vos enfants qu'à vous-mêmes. L'avenir est aux générations futures; vous n'avez pas le droit d'en disposer d'avance, d'enchaîner leur liberté et de les condamner à ne pouvoir la reprendre que par de nouvelles révolutions.

« NON. — Car la république, forme rationnelle du gouvernement du pays par lui-même, ne s'inspirant que de la volonté de tous, ne peut tendre qu'à la satisfaction de l'intérêt général, c'est-à-dire de la justice, tandis que l'injustice est le fruit naturel des gouvernements monarchiques nécessairement préoccupés des intérêts particuliers de caste et de dynastie.

« NON. — Car la loi du progrès entraînant invinciblement la France vers l'établissement définitif des institutions républicaines, comme vers un idéal entrevu qu'elle poursuivra sans relâche, toute

restauration monarchique ne serait que la certitude d'une révolution à courte échéance.

« NON. — Car la république organisée vous donnera L'ORDRE VÉRITABLE, celui qui naît de la réalisation impartiale de tous les droits, de l'harmonie de tous les intérêts légitimes, tandis que l'ordre, selon les monarchies, n'a jamais été que cet équilibre faux et précaire qui ne s'appuie que sur la force et qui périt avec elle.

« NON. — Car, sous la république, le pouvoir, fréquemment retrempé dans l'élection, peut, sans secousses, réparer le lendemain les fautes de la veille, tandis que, sous la monarchie, l'erreur dégénère en système et ne laisse à la nation qui le subit que le vague espoir d'un changement de règne ou la ressource extrême des révolutions périodiques.

« NON. — Car la république, gouvernement de tous, dispensera largement à tous sans arrière-pensée l'instruction qui formera le citoyen et éclairera le suffrage universel, tandis que tout monarque, pasteur des peuples, trouvant plus commode de conduire un troupeau que des hommes, vous en marchandera toujours les bienfaits.

« NON. — Car la république, régime de la responsabilité effective qui veut la lumière, vous assure la liberté absolue de contrôle et de discussion par la presse, par les réunions, par l'association. — La monarchie, régime de la responsabilité fictive qui a besoin d'ombre, ne vous donnera jamais que le fantôme de la liberté.

« NON. — Car la république, c'est le régime de l'économie par la suppression des listes civiles, des gros traitements, des charges de cour, des sinécures, cortége indispensable des monarchies.

« NON. — Car avec la république, plus de compromissions des intérêts politiques avec les intérêts religieux, compromissions également funestes à l'État, à la religion et à la liberté de conscience. — Avec la monarchie, au contraire, alliance indissoluble du trône et de l'autel, comme instrument de règne et sauvegarde du principe d'autorité.

« NON. — Car la république, c'est la réconciliation de tous les membres de la grande famille sociale par la répartition équitable des charges, par la suppression des priviléges et des abus, par l'accession plus large et plus facile du travailleur au crédit et à la propriété, — programme de fraternité pratique que ne réaliseront jamais les monarchies, trop intéressées aux inégalités sociales et à la rivalité des classes, principal fondement de leur force et de leur durée.

« NON, enfin. — Car la république, c'est la vengeance assurée de la France contre les insolences du despotisme victorieux, par le rayonnement des idées de liberté, tandis que la monarchie, réduite à la force des canons et des baïonnettes, ne peut nous donner que le choix entre une paix humiliée ou des armements rui-

neux, suivis de ces horribles effusions de sang qui épuisent les nations et rajeunissent les despotes.

« Citoyens,

« L'expérience que vient de faire la France est de celles qui ne se recommencent pas.

« Gardons-nous des sauveurs, et sauvons-nous nous-mêmes par la liberté, par l'économie, par la raison, par la fraternité et par la justice.

« Vive la république une et indivisible !

« HÉNON; BESSIÈRES; BAVOZET; ROSSIGNEUX; JABOULAY; GÉRY; MONTEILHET; GANGUET; FEUILLAT; BRIALOU; BENOIT (Joseph); RUFFIN; MICHAUD; E. MILLAUD; ANDRIEUX [1]; BOUVET; E. VÉRON; JOSSERAND; BACOT; GAILLETON; VALLIER; S. MAYNARD; CAILLAUCHOUARD; POY; LÉPINE; CHAVANNE; MUTEL; Ch. REYNAUD; VÉRAT; L. REYNIER; P. VALIN; BOUFFIER; FERROUILLAT; Victor FOCHIER [2]; A. FAVRE; L. JANTET; BAUD; N. DELACROIX; H. LACROIX; REGARD; LEVANT; LAFAY; BAUDY; FEBVRE; FARNIER; RIVAUD-LANDRAU; GRENIER; BURNICHON; BUGNER; E. CLAIR; J. HEMMERLÉ; O. HEMMERLÉ; BRUN; J. SISLEY; DESPORTES; BIBOLET; MÉRY; P. BLANC; BASSELET; MIDOR; VETTARD; PATRICOT; T. J. DOLFUS; HIRSCH; RIVOIRE; Vincent GUILLAUME; BAUDRAND; DESPREZ; AUFAVRAY.

« Les adhésions seront reçues tous les jours à Lyon, quai de l'Hôpital, 4, au 3e, et chez tous les citoyens qui ont signé l'appel. La cotisation est fixée à 10 c. par semaine.

« Les réunions se tiennent quai de l'Hôpital, 12, au 2e escalier, au 2e, les mercredis et vendredis soir, à 7 heures 1/2.

« Les membres de l'*union républicaine* invitent tous les citoyens qui comprennent les dangers d'une restauration monarchique à constituer partout, dans les hameaux et dans les villages, des groupes locaux, qui s'adjoindront aux groupes cantonaux.

« A mesure que chaque groupe se formera, il devra se mettre en relations avec le groupe central, et envoyer son adhésion collective à Lyon, quai de l'Hôpital, 4, au président de l'*Union républicaine*.

« Le comité central se composera de la réunion des délégués de tous les groupes. »

[1] Procureur de la république, ex-délégué des libres penseurs lyonnais à l'anticoncile de Naples.

[2] Substitut du procureur de la république.

PIÈCE XXXVI

EXTRAITS DE LA LISTE DES NOTABILITÉS RÉVOLUTIONNAIRES REMISE AUX DÉLÉGUÉS DE L'INTERNATIONALE LORS DE LEUR DÉPART DE PARIS (février 1871).

Ardin, président de la section des carrossiers de Genève, chemin des tranchées de Plain-Palais, 6.

Alemanus, brasseur au Creuzot ;

Bontemps, rue d'Autun, 52, au Creuzot ;

Bouniol (Auguste), à Narbonne, président du club de la Révolution ;

Cachelard (Antoine), carrier à Béziers ;

Colombet, rue Saint-Blandine, 9, à Lyon ;

Combes (Louis), à Vierzon ;

Duvand, de *l'Éclaireur* de Saint-Étienne [1] ;

Dijon (Émile), à Carcassonne ;

Dupin, rue de la Loire, 29, à Saint-Étienne (*International*) ;

Fesneau, à Cette ;

Gaffiot, au Creuzot ;

Henri, montée Saint-Barthélemy, 30 ou 32 (Saint-Just. — Lyon) ;

Jobert, mécanicien, rue Clos-Syphon, 23 (actuellement conseiller municipal, à Lyon) ;

Joukouski, rue du Pré-l'Évêque, 40, à Genève ;

Jouve, à Craponne (Haute-Loire), correspondant du comité central [2] ;

Lemoine (Victor), cordonnier au Creuzot (Intern.) ;

Lagarde. . . . . idem. . . . . .

Lemoine, rue de Châlons, avenue des Travailleurs, au Creuzot ;

Langlade, pharmacien, 8, rue Thomassin à Lyon ;

Lorgueilleux, forgeron aux ateliers d'Oullins (Rhône) ;

Maigne (Jules), avocat à Clermont, correspondant du C. M. ;

Montels, rue Sainte-Catherine, 3, à Béziers ;

Marcou, maire à Carcassonne ;

Pillet, place des Alouettes, au Creuzot ;

Prenez, rue Sainte-Ursule, 13, à la Ciotat ;

Pottier, rue Montesquieu, 36, à Lyon ;

Rivat, employé au chemin de fer, rue de la Madeleine, 11, à Lyon ;

[1] Actuellement rédacteur du journal le *Petit-Lyonnais*.
[2] Marchand de bois, et transporté de 51 et de 58.

Royer (Intern.), coutelier au Creuzot ;
Robert (Victor), au Puy, correspondant de C. M.;
Supplissy, horloger au Creuzot ;
Saint-Feréol, maire à Brioude (Haute-Loire) ;
Seray, rue Française prolongée, 3, chez M. Godin, à Bordeaux ;
Tissot, Grande côte, 22, à Lyon ;
Tracol, fabricant d'articles de pêche, 47, rue de Chabrol, à Lyon ;
Turigny, docteur médecin (*Tribune nivernaise*), à Nevers, correspondant de C.-M.

PIÈCE XXXVI bis

R. B.	A.	R. B.	B.
Audouard.		Blanc (G.).	Chez son père, rue Duguesclin, 85.
Amiet.			
Ailloud.	Vienne.	Blanc (A).	
Anziardi.	Nice.	Bakounine.	
Aymard.		Bastelica.	
		Busque.	
		Brack (D.).	
		Beauvoir.	Rue d'Algérie, 15.
		Bruyas.	
		Béne.	Rue de Béarn, 31.
		Bischoff.	Rue Rabelais, 92.
		Batifois.	
		Bonnichon (Alex.).	Roanne (Loire).
		Bault.	
		Baléon.	Isère.
		Bridon.	Marseille.
		Borde.	»
		Beaucoup.	»
		Boisluisant.	
		Barbecot.	Rue Madame.
		Bador.	
		Barbet.	
		Barret.	
Bérard.		Bâton.	
Bartenieff.	Genève.	Baudrand.	Neuville.
Barruel.		Becker.	
Baptiste, père.	Rue Ney, 25.	Bénier.	
Baptiste, fils.	Rue Ney, 25.	Bénière.	
Brismée.	Bruxelles.	Bergeron.	Marseille.
Brongerik.	Rue Jean-de-Tourne, 10.	Breton.	»
Buguet.	Rue Terme, 5.	Bertranche.	*au service.*
		Blanchard.	
		Bouvatier.	
		Bourron.	
		Bole.	S. L.
		Briant.	
		Bret.	
		Brosset.	
		Baptistin.	Nice.

R. B.	C.	D. R. B.	D.
Coignet (Jac.).	Rue Neyret, 21.	Doublé.	
Coignet.		Dorat.	
Chartres.		Dupuis.	Grande rue*.
Coulon.		Dupuis.	
Charavay.		Dervieux.	
Chol.		Deville.	Rue d'Yvry*, 24.
Chanet.	*au service.*	Dandré.	
Chatagner.		Debroud.	
Carnal.		Delestrave.	Marseille.
Camet.		Dantoine.	»
Chanoz.		Duvand.	Saint-Étienne.
Cheval.		Durand.	Marseille.
Chapitet.		Durbec.	»
Charnal.		Dominique.	Nice.
Charvet.		Dumas.	Saint-Étienne.
Chop.		Dupin.	»
Crémieux (Therea)	Chez Joannes Lourn, libraire, rue Annonay, 3.	Delaye.	»
		Dumas.	Arles.
		Depaëpe.	Bruxelles.
Carcassonne.	Marseille.	Duguéry.	Montée-Rey*, 5.
Castagne.	»		
Cluseret.	»		
Curel.	»		
Couteville.	»		
Converset.	»		
Combesse.	»		
Chachuat.	»		
Combault.	Paris.		
Casse (Germain).	»		
Capurasso.	Naples.		
Cogniard.	Marseille.		
Cogniard.	»		
Combe.	»		
Couvy (J.-B.).	Nîmes, rue Montjardin, 4.		

E. R. B.	E.
Eberhart.	Suisse.
Esprit.	Marseille.

F. R. B.	F.	H. R. B.	H.
Figara.		Husson.	Montée Rey, 3.
Funel.		Henry.	Lyon.
Fillon.		Hins.	Bruxelles.
Flourens.	Paris.	Honoré.	Givors.
Frankin.	»	Hivert.	
Franckel.	»	Herzen.	Genève.
Fanéli.	Florence.	Heng.	Suisse.
Flayols.	Var.	Hugonard.	Rue Ney, 25.
Favre.	Rue Béchevelin.		

G. R. B.	G.	I. R. B.	I.
Gayet aîné.			
Girard.			
Garçon.	Vaise.		
Gouanne (Émile).			
Ginet.			
Guérin.			
Guillerme.			
Gillet.	Marseille.		
Gilbert.	»		
Goyet.	»		
Gayet.	»		
Gavard.	»		
Granier.	»		
Guillard.	»		
Guillaume.	Suisse.		
Gambuzzi.	Naples.		
Gayet (Claude).			

J. R. B.	J.
Jarricot.	
Janneret (G.).	Suisse.
Joukowski.	Genève.
Jaquelard.	Paris.
Joannard.	»

K. R. B.	K.	M. R. B.	M.
		Michallet.	
		Meynard.	Marseille.
		Monin.	
		Morel.	»
		Mas.	»
		Meinvielle.	»
		Martin.	»
		Martin (Louis).	
		Marron.	
		Martinon.	
		Michaloux.	
		Montani.	Milan.
		Malon.	Paris.
		Murat.	»
		Monnier.	
		Massot.	Marseille.
L. R. B.	L.	Mille.	»
		Michaud.	
		Mazerat.	
Lavallé.			
Latour.			
Lechener.			
Laurent.			
Lécuyer.			
Laganier.		N. R. B.	N.
Lindeggr.	Ge n		
Limoux.	Suisse.		
Lemesle.		Noënger.	
Large.		Nanterne.	
Lançon		Noël.	
Loënger.	C. de Baraban, 60.	Nony.	
		Naquet.	Paris.
		O. R. B.	O.
		Ollivier.	
		Ozeroff.	Genève.
		Ogareff.	»
		Oussin (Constant).	
		Osmonville.	

P. R. B.	P.	R. R. B.	R.
Parraton (F.).		Riou.	
Parraton (B.).		Richard père.	
Parraton (F.).		Richard fils.	
Perret.		Rivière.	
Perret.		Roux.	
Palix.	Rue Masséna, 20.	Robin.	Paris.
Placet.		Ruban.	Madrid.
Poncet.		Rigaud.	Paris.
Peyrard.		Reclus (Élie).	»
Philip.		Reclus (E.).	»
Peny.		Rieaux.	Rue Charlet, 10.
Pinet.			
Picot.			
Poncet.	Marseille.		
Picard.	»		
Pascal.	»		
Popeli.	»		
Philip.	»		
Pelestor.	»		
Poncin.	»		
Perron.	Genève.		
Pellicer.	Barcelone.	S.	S.
Passedouet.	Paris.		
		Schettel.	Rue du Repos, 10
		Servelle, père.	Rue Ney, 25.
		Servelle, fils.	Rue de Bourg., 33.
		Souvanoz.	
		Seur.	
		Savigny.	
		Saigne.	
		Studert.	
		Sévelinge.	
Q. R. B.	Q.	Suterland.	Genève.
		Spichiger.	Suisse.
		Schwitzguebel.	Suisse.
		Santinion.	Barcelone.
		Stenevin.	Vienne.
		Sagine.	Zurich.

T. R. B.	T.	X. R. B.	X.
Thévenon.			
Teissier.			
Thoset.	Rue Volfinière, chez Garin, épicier.		
Tamet.			
Taccusel.			
Thorin.			
Tracol.			
Tassy.	Marseille.		
Trayvan.	Suisse.		
Trabucco.	Naples.		
Tridon.	Paris.		
Troussoff.	Genève.	Y. R. B.	Y.
Train.	Amérique, New-York, Avenue Madison.		
U. R. B.			
V. R. B.	V.	Z. R. B.	Z.
Vignot.	Rue Gigodot, 1.	Zampérini.	Milan.
Vindry.			
Vitel.	Rue Vitalis, 10. M.		
Vallier.			
Velay.			
Valence.			
Vollot.			
Varlin.	Paris.		
Villeneuve.	»		
Villeneuve.	»		
Vaganay.	Vienne.		

PIÈCE XXXVII

COMMUNE DE LYON.

(*Proclamée* [1].)

« Lyon, le 22 mars 1871.

« Ordre est donné aux 7e et 8e bataillons de la garde nationale de se rassembler au signal du rappel et de se porter dans les rues adjacentes à la place Bellecour, dans le quartier de Perrache.

« Pour les membres de la commission :

« *Signé :* BLANC; L. GAREL; PARA [2]. »

PIÈCE XXXVIII

COMMUNE DE LYON.

« Bon pour la somme de 25 francs pour les hommes de la 4e compagnie du 22e bataillon, qui ont passé la nuit à l'hôtel de ville, plus trois officiers.

« Pour la commission:

« A. TISSOT.

« Lyon, le 23 mars 1871. »

PIÈCE XXXIX

PROCLAMATION DE LA COMMUNE RÉVOLUTIONNAIRE INSTALLÉE A L'HOTEL DE VILLE DE LYON, LE 23 MARS 1871.

« Citoyens,

« La garde nationale, à bon droit émue de l'attitude prise par le gouvernement de Versailles vis-à-vis de la Commune de Paris, a

[1] Au moment où cet ordre était délivré, la Commune n'avait pas encore été proclamée du haut du balcon de l'hôtel de ville : ce n'est que quelques heures plus tard que cet édifice fut envahi. On peut en conclure que les meneurs de l'Internationale constituèrent une commission provisoire dès qu'Albert Leblanc les eut rejoints et que la délégation des officiers de la garde nationale fut sortie de l'hôtel de ville en criant : *Aux armes! aux armes!*

[2] Para dit Mami, capitaine des pontonniers, figura plus tard parmi les émeutiers du 30 avril.

pris hier, par le vote de ses délégués et par son action commune, une décision énergique. Fidèle à la tradition du 4 septembre, elle a rendu à la Commune de Lyon tous ses droits et toute sa force.

« Nous sentons tous que contre le mouvement de Paris, l'Assemblée se sentirait forte de notre silence et de notre abstention pour vaincre la République à Paris d'abord, en province ensuite. En affirmant le principe de l'autonomie de la Commune, de la libre gérance de ses propres affaires, nous donnons notre appui moral à Paris, nous infligeons un démenti aux prétentions outrecuidantes de l'Assemblée et nous diminuons le pouvoir dont elle croirait devoir user contre ce qu'elle appelle une insurrection.

« Que toutes les Communes disent et fassent de même et l'Assemblée n'arguera plus de sa prétendue autorité. Sinon, c'est la guerre civile entre elle et la Commune parisienne et, celle-ci vaincue, c'est la guerre contre nous, qui ne démordrons pas des mêmes principes.

« Le seul moyen d'éviter la guerre civile, aujourd'hui pour Paris, demain pour nous, est donc d'établir et d'affirmer le droit municipal et de dire au gouvernement de Versailles : Tu n'y toucheras pas ! Qu'il sache qu'il a à compter avec une conviction ancrée aux cœurs et qu'il essayerait vainement d'agir contre elle !

« La Commune est pour nous la base et la garantie de la République. Nous voulons absolument et par tous les moyens la République ! et, pour l'assurer à jamais, créant une digue insurmontable et un rempart invincible, nous voulons la Commune !

« Plus heureux, plus initiateurs que les autres villes, nous avons déjà conquis ce droit. La Commune lyonnaise régissait librement ses écoles, supprimait l'octroi et réglait ses impôts ; mais le conseil municipal s'était laissé dessaisir de certaines attributions ; par suite de la guerre, la garde nationale se trouvait soumise au représentant du gouvernement central et à un général nommé par lui.

« La paix faite, et devant des menaces et des défis, elle a cru opportun, nécessaire et juste de rentrer dans la voie normale et de se remettre aux ordres de la municipalité seule. Le conseil municipal ne lui a répondu, alors qu'elle voulait sauver ainsi la Commune et la République, que par de vaines proclamations. Privé d'elle et déchu de sa force, le conseil ne pouvait rien sauver. Il n'a pas agi, il s'est avoué mâté, vaincu et impuissant. La garde nationale a voulu agir et vaincre et a proclamé une commission provisoire de la Commune.

« Citoyens,

« Cette commission provisoire n'accepte que pour le temps le plus court et dans les conditions les plus minimes la gérance

des affaires. Les administrateurs municipaux sont maintenus dans leurs fonctions et nul service ne souffrira. Elle invite les citoyens à maintenir l'ordre, elle n'a voulu qu'éviter toute discorde et prévenir de plus grands désastres. Mandataire des volontés du peuple, elle va remettre au plus bref délai son pouvoir au suffrage appelé à constituer une Commune.

« Cette Commune doit maintenir pour Lyon le droit d'établir et de prélever ses impôts comme il lui plaira, de faire sa police elle-même et de disposer seule de la garde nationale, maîtresse de tous les postes et des forts.

« Si la Commune manque à ce devoir, si elle sort de cette voie, le peuple ne mentira pas au principe qu'il a émis et proclamé, et se tient prêt à le soutenir toujours et contre tout [1].

« BOUVATIER ; PERRARE ; PARRATON ; COLONNA ; GAREL ; PONCET ; BLANC ; TISSOT ; MICOUD [2].

« Lyon, le 23 mars 1871. »

PIÈCE XL

COMMUNE DE LYON.

« Ordre aux EMPLOYÉS DU TÉLÉGRAPHE de transmettre aux différentes villes de France les dépêches que leur communiqueront les citoyens Fournier et Deschamps, délégués de la Commune.

« COLONNA ; PONCET ; A MICOUD ; L. GAREL ; PARRATON ; ANTONY DREVET.

« Lyon, le 23 mars 1871. »

[1] Il fallut l'intervention de la garde nationale pour contraindre l'imprimeur Nigon à composer ce placard ; mais, en dépit des réquisitions adressées par la *Commune* aux afficheurs ordinaires, aucun ne voulut prêter son concours. Deux exemplaires seulement de cette affiche, tirée sur papier blanc, furent apposés sur les murs extérieurs de l'hôtel de ville avec de la « mie de pain mâchée. »

[2] PONCET (Benjamin), 34 ans, employé, rue Moncey, 31, ex-capitaine de la 3e compagnie du 20e bataillon, condamné pour ce fait à 3 mois de prison et à 16 francs d'amende ; COLONNA, capitaine des pontonniers, rue Garibaldi, 155 ; PERRARE, mécanicien ajusteur, rue Bugeaud, 150 ; MICOUD (Aimé), 34 ans, passementier, rue Bossuet, 110 ; TISSOT (Alphonse-Pierre), tisseur, Grande côte, 22, condamné le 16 décembre 1857, pour coalition, à 6 mois d'emprisonnement ; BOUVATIER, menuisier, rue des Trois-Pierres, 78, alors conseiller municipal.

PIÈCE XLI

ORDRE DE LA MISE EN LIBERTÉ POUR L'ASSASSIN DELOCHE, DÉLIVRÉ PAR LES MEMBRES DE LA COMMUNE RÉVOLUTIONNAIRE DE LYON.

Commune de Lyon.

« Ordre est donné aux directeurs des prisons de remettre en liberté, sans aucun retard, tous les détenus politiques, entre autres DELOCHE et les CONDAMNÉS DE L'AFFAIRE ARNAUD.

« Pour la commission :

« PARRATON.

« Lyon, le 23 mars 1871. »

« Ordre aux bataillons de la Guillotière d'exécuter le présent ordre.

« *Signé :* GASPARD BLANC. »

PIÈCE XLII

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

COMMUNE DE LYON.

« La Commune de Paris nous envoie deux délégués ;

« Ils déclarent :

« L'ordre le plus complet règne dans Paris, grâce aux mesures énergiques prise par la Commune.

« Des ex-sénateurs, des bonapartistes et des royalistes ont été arrêtés pour excitation à la guerre civile.

« Les Prussiens ont envoyé deux parlementaires à la Commune, déclarant qu'ils ne rentreront pas dans Paris si les préliminaires de paix sont respectés.

« La garde nationale de Paris occupe les forts, les ministères, l'hôtel de ville, les Tuileries, les mairies, la préfecture de police.

« 30,000 hommes de troupes : marins, artillerie et ligne, se sont fait incorporer dans la garde nationale.

« La Commune de Paris demande la fédération de la Commune de Lyon.

« La cause du peuple triomphe partout.

« Pour la commission de la Commune :

« BLANC; PARRATON. »

PIÈCE XLIII

Aux citoyens membres du comité central, à Paris.

« Lyon, 24 mars 1871.

« Nous sommes arrivés à Lyon et, immédiatement introduits à l'hôtel de ville, nous avons dû apparaître au balcon, aux acclamations de plus de vingt mille citoyens.

« Dix-huit bataillons sur vingt-quatre sont heureux de se fédéraliser avec les deux cent quinze bataillons de Paris.

« Pas une goutte de sang versé, grâce aux mesures préservatrices prises par la commission provisoire.

« Le gouvernement de Versailles n'est pas reconnu.

« En somme, la cause du peuple triomphe, et Paris seul est reconnu comme capitale.

« Pour la délégation :

« AMOUROUX [1]. »

PIÈCE XLIV

PROCLAMATION DES DEUX COMITÉS, L'ALLIANCE RÉPUBLICAINE ET LE COMITÉ DÉMOCRATIQUE DE LA GARDE NATIONALE, EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE LYON (23 MARS 1871.)

République française. — Commune de Lyon.

Le comité démocratique de la garde nationale du Rhône—Le comité central démocratique de l'alliance républicaine du Rhône aux Lyonnais.

« Citoyens,

« La Commune vient d'être proclamée du haut du balcon de l'hôtel de ville, aux applaudissements frénétiques de la population entière.

[1] Amouroux (Charles) est né le 24 décembre 1843, à Chalabre (Aude).

« Notre ville qui, la première au 4 septembre, a proclamé la république, ne pouvait tarder d'imiter Paris.

« Honneur à cette courageuse et vaillante population lyonnaise !

« Elle vient de concourir au rétablissement de la liberté et de la vraie république.

« Elle vient de reprendre la direction de ses intérêts trop longtemps absorbés par le pouvoir central.

« Avec la Commune, citoyens, nous aurons un pouvoir unique qui concentrera dans ses mains la force armée et la police municipale.

« Avec la Commune, les impôts s'allégeront, les deniers publics ne seront plus gaspillés, les institutions sociales attendues avec une légitime impatience par les travailleurs seront fondées et mises en pratique. Une ère nouvelle, citoyens, commence pour notre cité.

« Bien des souffrances et des misères seront soulagées, en attendant que disparaisse la hideuse plaie sociale appelée paupérisme.

« Que les habitants restent calmes et dignes de leur victoire !

« Qu'ils aient confiance, et bientôt l'ordre et la prospérité ne seront plus de vains mots.

« Par notre attitude, prouvons aux ennemis de la vraie liberté que le peuple ne confond jamais cette sublime institution appelée Commune, avec les débordements dont ils se plaisent à l'accuser.

« Bientôt nos détracteurs eux-mêmes seront contraints de reconnaître que le peuple est digne d'être régi par des institutions républicaines. Soyons unis et restons armés pour soutenir la république une et indivisible.

« Vive la Commune ! Vive la république !

« Pour le comité de la garde nationale :

« LACONDAMINE ; MALARD ; JERRICARD ;
A. DELMAS ; FLANQUET.

« Pour le comité central démocratique de l'alliance républicaine :

« BRUN, ROLAND, présidents ; GOUTORBE,
CHAPITET [1]. »

Un exemplaire de cette affiche, tirée sur papier rouge, fut adressé au comité central de Paris : cette affiche a été reproduite par le journal *la Commune* (numéro du 27 mars 1871).

[1] BRUN (Claude-François, dit Francisque), employé dans une maison de banque, est né à Lyon le 27 mai 1827. Condamné par contumace en 1849 à cinq années de détention, il a été plus tard déporté à Lambessa. — GOUTORBE (Jean), devenu au mois de juillet 1871, chef du service des mœurs, à Lyon. — CHAPITET (Jean), comptable, actuellement conseiller d'arrondissement (candidature de la rue Grolée). — ROLLAND (Joseph-Félix), 47 ans, mécanicien, rue de Chartres, 138.

PIÈCE XLV

« Le citoyen Volatier, sergent au 23e bataillon, a reçu mission de la PART DU COMITÉ CENTRAL DE LA GARDE NATIONALE, d'inviter son bataillon à se rendre le plus près possible de l'hôtel de ville, pour concourir à l'installation de la Commuue [1].

Timbre du *Comité démocratique de la garde nationale du Rhône.*

« *Le comité.* »

PIÈCE XLVI

COMMISSION DE RÉSISTANCE DE LA COMMUNE DE LYON.

L. VERDIER; DUMOULIN;
POCHON; GODET.
PUTHOD;

PIÈCE XLVII

COMMUNE DE LYON.

« Autorisation est donnée aux 7e et 8e batteries d'emmener les pièces placées sur la place de la Comédie et Terreaux, au gymnase de la Croix-Rousse.

Timbre de la *Commune. Commission provisoire.*

« *Signé : Le président* PARRATON.

BLANC; ESCOT.

« Lyon, le 24 mars 1871. »

PIÈCE XLVIII

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

COMMUNE DE LYON.

« Citoyens !

« Le conseil municipal, qui devait siéger conjointement avec nous, n'a pu le faire par suite d'un malentendu.

[1] Un ordre identique avait été remis à divers délégués de la garde nationale réunis, dans la matinée du 23 mars, salle Bonnefond; aux Brotteaux.

« Ce conseil est convoqué pour aujourd'hui à une heure de l'après-midi afin de délibérer en commun.

« Attendez donc, citoyens, avec calme et confiance, le résultat de nos délibérations communes.

« LES MEMBRES DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE LA COMMUNE.

« Lyon, le 24 mars 1871. »

PIÈCE XLIX

Ire série.

DOCUMENTS RELATIFS AUX OPÉRATIONS MILITAIRES DE LA COMMUNE. — ORDRES DE SERVICE. — CONVOCATIONS. — DISTRIBUTION DE CARTOUCHES. — LIVRAISON D'ARMES. — RÉQUISITIONS DIVERSES.

I

COMMUNE
DE
LYON.

« Lyon, le 23 mars 1871.

« Ordre de distribution de cartouches au bataillon d'Oullins [1] et au commandant de l'hôtel de ville.

« Pour la commune :

« *Signé :* PARRATON. »

Timbre : *Commune de Lyon. Commission provisoire.*

II

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

COMMUNE DE LYON.

« Ordre à l'état-major de ne pas laisser entrer à l'hôtel de ville le 16e bataillon de la garde nationale [2].

« Pour les membres de la commission :

BLANC.

Timbre *du commandant de place de la garde nationale.*

« Lyon, le 23 mars 1871.

[1] Oullins, situé à quelques kilomètres de Lyon, renferme une nombreuse population ouvrière.

[2] Ce bataillon figurait parmi les bataillons *réactionnaires ;* il devait être de garde

III

COMMUNE DE LYON.

« Mandat est donné au capitaine Tourrasse, de commander le 22e bataillons de la garde national (*sic*).

« Et ordre et (*sic*) donné à toutes les compagnies d'obéir audit capitaine.

« Pour la commission provisoire
Des secrétaires,
De le commité (*sic*) de la guerre.

« VERDIER, ESCOT [1].

« Lyon, 24 mars 1871. »

IV

Conseil municipal. — Commission.

« Le capitaine commandant de la 8e batterie est autorisé de prendre les canons avec munitions sans contrôle et de ne pas existé (*sic*) un seul instant des pouvoirs que nous leurs (*sic*) conférons [2].

La commission.

« *Signé :* PARRATON, COLONNA.

« *Pour conduire à l'hôtel de ville.* »

Au bas de cette pièce se trouve cette mention écrite de la main du capitaine Cazaud :

« Reçu deux pièces de 7, deux pièces de 3.

« *Le capitaine :* CAZAUD.

Timbre de la *Commune.*
Commission provisoire.

« Lyon, le 23 mars 1871. »

à l'hôtel de ville, le 23 mars. Dans la crainte que ce bataillon ne se rendît à la convocation qui lui avait été adressée régulièrement avant la proclamation de la Commune, celle-ci eut soin, par l'organe du nouveau commandant de place, de donner à ses satellites l'ordre de s'opposer à l'entrée de ce bataillon dans l'hôtel de ville.

[1] Ce mandat a été libellé par le citoyen *Escot*, qui a déjà eu maille à partir avec la justice. Il vient, à raison de sa participation à ces faits, d'être condamné à 2 années d'emprisonnement (2 septembre 1871).

[2] Cette autorisation a été rédigée par l'Italien Colonna, capitaine des pontonniers (corps auxiliaire de la garde nationale) et membre de l'Internationale. Nous avons tenu à respecter l'orthographe de ce membre de la Commune.

V

COMMUNE DE LYON.

Au citoyen commandant le petit fortin des Charpennes [1].

« Veuillez remettre pour le bataillon des pontonniers 400 mousquetons et ceinturons ou carabines de l'armée, pour que ce bataillon soit armé et faire un service, avec 1,200 cartouches, exigé une reçue (*sic*) et 50 sabres artilleurs [2].

« *La commission.*

« *Signé :* BLANC (GASPARD); COLONNA; A. TISSOT; L. GAREL [3]. »

Timbre de la *Commune. Commission provisoire.*

Timbre du *comité central démocratique de la garde nationale.*

VI

« Ordre à l'artillerie, batteries de Vaise et de la Croix-Rousse, de se rendre immédiatement au fortin des Charpennes, à l'effet de s'emparer des canons, mitrailleuses et des munitions qui s'y trouvent.

« Pour les membres de la commission :

« BLANC; PARRATON.

Timbre : *Commune de Lyon. Commission provisoire.*

« J'ai dû refuser de remettre les pièces *que me reste* (*sic*) au nombre de six. Je crois devoir les garder pour la *defance* (*sic*) du fort ayant *etté prévenus* que *lon tanterai* la prise du fort.

« *Le lieutenant commandant le fort.*

« *Signé :* BAILLY.

« Lyon, le 23 mars 1871. »

[1] C'est au citoyen Étienne, dit Bailly, lieutenant au 19e bataillon que cet ordre avait été adressé. Ce lieutenant avait pris dans la matinée du 23 mars le commandement de ce fort, y avait installé un poste d'une centaine d'hommes et en avait expulsé violemment l'officier préposé à la surveillance du matériel de guerre.

[2] Cette pièce est l'œuvre de Colonna.

[3] Tissot et Garel ont fait partie du comité de salut public, Blanc du comité de sûreté générale.

VII

« Le citoyen Bailly, chef de poste du fort des Charpennes, est autorisé à se procurer, le cas échéant, par tous les moyens possibles les munitions qui sont à sa portée.

« Pour le comité :

« BLANC.

Timbre *du comité central démocratique de la garde nationale du Rhône.*

« Reçu du lieutenant du fort des Charpennes, commandant le fort, 27 sabres de cavalerie et 9 mousquetons d'artillerie et 1,200 cartouches.

« Lyon, le 23 mars 1871. »

« *Le lieutenant des pontonniers du Rhône.*

« *Signé :* DE MONTIGNY. »

VIII

COMMUNE DE LYON.

« Ordre à l'état-major de servir à l'hôtel de ville une garnison de deux bataillons [1].

« Pour la commission :

« *Signé :* BLANC; COLONNA.

« Lyon, le 23 mars 1871. »

IX

COMMUNE DE LYON.

« Ordre au commandant Dumont, de réunir son bataillon pour le 26 courant, à 6 heures du soir, à l'hôtel de ville [2].

« *La commission.*

« *Signé :* COLONNA ; A. TISSOT ; PARRATON.

« Lyon, le 25 mars 1871. »

[1] Cet ordre a été rédigé par Blanc (Gaspard).
[2] Ce fut le dernier ordre délivré par les membres de la Commune dans la nuit du 24 au 25.

X

COMMUNE DE LYON.

« Bon pour la quentitée (*sic*) de cinq mille paquets de cartouches pour fusils à percussion nécessaires à l'armement du 20e bataillon de la garde nationale.

« *Signé :* BLANC.

Timbre du *Comité central démocratique de la garde nationale.*

Timbre de la *Commune de Lyon. Commission provisoire.*

« Hôtel de ville, 23 mars 1871. »

XI

CONSEIL MUNICIPAL. — COMMUNE DE LYON.

« Lyon, 24 mars 1871.

« Ordre au citoyen Prosper Mottu de faire rentrer les cartouches qui sont à sa disposition.

« Pour le comité :

« *Le secrétaire de la Commune.*

« ANTONY DREVET. »

Timbre de la *Commmune. Commission provisoire.*

XII

« Reçu du capitaine Cazaud de la 8e batterie d'artillerie quatre pièces et leurs caissons [1].

« Pour le comité provisoire :

« *Signé :* PARRATON.

« *Le secrétaire :*

« A. DREVET [2].

Timbre de la *Commune de Lyon. Commmission provisoire.*

« Lyon, le 23 mars 1871. »

[1] Antony Drevet, 35 ans, ouvrier tisseur, rue de Sèze, 103, condamné à raison de ces faits à cinq années de détention.

[2] C'est le capitaine Cazaud qui fut chargé de faire mettre ces pièces en batterie sur la place des Terreaux et à l'entrée de toutes les rues y aboutissant. Il avait confié la garde de ces engins à 140 artilleurs qui disparurent les uns après les autres : il dut se résigner alors à faire rentrer les canons dans la cour de l'hôtel de ville.

XIII

COMMUNE DE LYON.

« Ordre est donné de livrer les canons qui sont au fort des Charpennes ainsi que les munitions qui s'y trouvent.

Les membres de la commission,

« L. GAREL, BLANC et PERRARE. »

Timbre du *Comité démocratique de la garde nationale du Rhône.*

XIV

COMMUNE DE LYON.

« Ordre au commandant de l'hôtel de ville de faire rentrer les marins qui se trouvent autour du bâtiment, pour le service des canons qui vont être amenés incessament.

« Pour la commission :

« *Signé* : BLANC, PARRATON et A. MICOUD. »

Timbre avec ces mots :
Commune de Lyon.
Commandant de place.

XV

COMMUNE DE LYON.

« Ordre au citoyen Cellier de vouloir bien remettre au porteur du « présent ordre *sept cent cinquante mille cartouches.*

« Pour la commission provisoire :

« A. MICOUD; BLANC; PARRATON. »

République Française.
Garde nationale.
Commandant de place
Lyon.

XVI

COMMUNE DE LYON.

« Ordre au citoyen Luminet de faire remettre aux délégués du comité les deux pièces de canon et les munitions qui se trouvent au fort des Charpennes.

Les membres de la commission,

« BLANC (GASPARD) ; A. MICOUD ; PARRATON. »

Timbre du *Comité central démocratique de la garde nationale du Rhône.*

XVII

« Ordre à l'état-major de faire descendre à l'hôtel de ville les batteries du 2e escadron en armes pour se mettre à la disposition de la Commune.

« Pour le comité de la Commune de Lyon :

« *Signé :* PARRATON.

« Lyon, le 23 mars 1871. »

XVIII

COMMUNE DE LYON.

Timbre de la *Commune.*
Commission provisoire.

« La Commune donne ordre à l'état-major de commander au chef d'escadron du 2e d'envoyer à l'hôtel de ville trois batteries prendre les ordres de la Commune, et immédiatement.

« Pour la commission provisoire :

« *Signé :* PARRATON.

« Lyon, le 24 mars 1871. »

XIX

COMMUNE DE LYON.

« 23 mars 1781.

« Prière à M. le commandant des 14e, 15e et 17e bataillons de se rendre de grand-garde à la Commune pour ce soir, 5 heures, Place-d'Armes.

« Pour le commité (*sic*) :

« *Les secrétaires*

« ANTONY DREVET; PARRATON. »

Timbre de la *Commune de Lyon.*
Commission provisoire.

XX

COMMUNE DE LYON.

« La commune provisoire de Lyon autorise le citoyen Soubie requérir un serrurier pour ouvrir les portes de la poudrière des Capucins.

« *Les membres de la commission :*

« GASPARD BLANC ; TISSOT.

Timbre de la Commune.

« Lyon, 24 mars 1871. »

XXI

COMMUNE DE LYON.

Comité de la guerre.

« Déléguons le capitaine Tourasse afin de convoquer le 22e bataillon est prié (*sic*) de se rendre à l'hôtel de ville pour se mettre à la disposition de la Commune.

« Pour la Commune provisoire :

« VERDIER ; CHARROUD ; PARRATON.

Timbre : *Commune de Lyon. Commission provisoire.*

« Lyon, le 24 mars 1871. »

XXII

COMMUNE DE LYON.

État-major de la garde nationale.

« Lyon, 24 mars 1871.

« Commandant,

« Veuillez faire exécuter de suite le présent ordre : La générale sera immédiatement battue dans tous les quartiers.

« Les bataillons seront réunis par la commission provisoire, l'état-major sera chargé de désigner les points à occuper.

« Vous vous tiendrez à la disposition de l'état-major et ne recevrez d'autres ordres que de lui.

« *La commission de la Commune provisoire.*

« PARRATON. »

Timbre de la *Commune.*
Commission provisoire.

XXIII

COMMUNE DE LYON.

« Reçu du citoyen Roussille les deux canons venant du fort des Charpennes et deux fourgons de munitions.

« Pour la commission :

« BLANC.

« Lyon, le 23 mars 1871.

« Le citoyen Roussille est lieutenant au 24e bataillon de la garde nationale, 4e compagnie. — Le citoyen Roussille était accompagné du lieutenant Rosch.

« BLANC. »

Timbre avec ces mots :
Comité démocratique.
Comité central.
—
République française
—
Lyon. —
Garde nationale
du Rhône.

XXIV

COMMUNE DE LYON.

« Nous autorisons le citoyen Meillard, commandant de l'hôtel de ville, à se faire poser des galons où bon lui semblera, dont la Commune tiendra compte.

« *Le secrétaire :*

ANTONY DREVET.

Timbre : *Commune de Lyon,*
Commission provisoire.

XXV

« Bon pour 150 paquets de cartouches à délivrer à la 3e compagnie du 11e bataillon.

« Ordre donné au citoyen commandant Drevet.
(Poudrière Saint-Laurent.)

« Pour la commission :

« BLANC (G.) »

IIe série.

PERMIS DE CIRCULATION ET LAISSEZ-PASSER.

I

COMMUNE DE LYON.

« Permis de circulation au citoyen Parraton, membre de la commission [1].

« *Les membres de la commission :*

« A. TISSOT; A. MICOUD.

« Lyon, le 23 mars 1871. »

II

« Laissez entrer librement le citoyen Lambert.

« *Signé :* A. TISSOT.

« Membre de la commission provisoire. »

Timbre :
Commune de Lyon.
Commission provisoire.

III

« Permis de circulation au citoyen Arnaud, service de la commission.

« Pour les membres de la commission :

« *Signé :* COLONNA.

Timbre :
Commune de Lyon.
Commission provisoire.

« Lyon, 23 mars 1871. »

[1] Comme au 28 septembre, les différents membres de la commission provisoire de la Commune, eurent soin de se délivrer mutuellement des laissez-passer et des permis de circulation.

IV

COMMUNE DE LYON.

« Permis de circulation délivré au citoyen Fournier pour le service [1].

« *Signé :* BLANC et GAREL. »

« Lyon, le 23 mars 1871. »

V

COMMUNE DE LYON.

« Permis de circulation au citoyen Nanterne [2] dans l'hôtel de ville comme attaché à la commission provisoire.

« Pour la commission provisoire :

« *Signé :* PARRATON.

« 23 mars 1871. »

VI

« Laissé passer le citoyen Tissot comme membre de la commission (*sic*) pour s'informer de tout ce qui se passe aux alentours. »

VII

COMMISSION PROVISOIRE DE LA COMMUNE DE LYON.

« Laissez librement entrer le citoyen Lambert partout où il se présentera pour le service.

« Pour le conseil central démocratique :

« A. TISSOT. »

Timbre :
Commission provisoire.

[1] Fournier était le délégué chargé de la transmission des dépêches télégraphiques dont nous avons eu occasion de parler. (Page 99.)
[2] Nanterne, ouvrier tisseur, était à cette époque agent de police.

IIIe série.

RÉQUISITIONS AUX IMPRIMEURS ET AFFICHEURS.

I

COMMUNE DE LYON.

« Ordre est donné à l'agence de publicité lyonnaise de faire afficher par toute la ville toutes les affiches que la commission provisoire lui présentera. »

« *Les secrétaires.*
Signé : ESCOT ; PERRARE.

Timbre :
Commission provisoire.

II

COMMUNE DE LYON.

« Citoyen, il est bien entendu que les affiches sont blanches.

« PERRARE. »

Timbre :
Commission provisoire.

III

COMMUNE DE LYON.

Ordre est donné aux citoyens formant la société typographique de la rue de la Barre d'imprimer la communication des délégués parisiens.

« *Le membre de la commission,*
« PERRARE. »

Timbre:
Commission provisoire.

IV

COMMUNE DE LYON.

« Nous vous prions de remettre aux citoyens porteurs de ce billet les 600 affiches commandées par la commission.

« Pour le président :
« *Le secrétaire :* THUILLIER. »

Timbre :
Commission provisoire.

IVe série.

DÉCRET DE NOMINATION DU COMMANDANT DE LA GARDE URBAINE. — INSTRUCTIONS QUI LUI SONT DONNÉES PAR LA COMMUNE.

I

COMMUNE DE LYON.

« Lyon, 23 mars 1871.

« La Commune nomme le citoyen Rozet commandant de toute la garde urbaine. Elle lui enjoint d'avoir à sévir avec la plus grande sévérité contre les malfaiteurs.

« Pour la commission :

« *L'un des secrétaires,*

« BLANC.

« *Signé :* PARRATON ; ANTONY DREVET. »

Timbre :
Commune de Lyon.
Commission provisoire.

II

« Lyon, 23 mars 1871.

« La Commune prie le chef des gardes urbains de sévir vigoureusement contre les malfaiteurs.

« Pour la commission :

« *Le secrétaire,*

« ANTONY DREVET. »

III

« J'autorise le commandant des gardes *hurbains* (*sic*) à prendre des fusils en cas de besoin dans les caisses *situé* (*sic*) dans la cour de l'hôtel de ville.

« *Le commandant,*

« MEILLARD [1]. »

Timbre :
Commune de Lyon.
Commission provisoire.

[1] *Meillard*, ouvrier ajusteur mécanicien, devenu capitaine de la garde nationale et nommé par la Commune commandant de l'hôtel de ville, a été condamné, le 18 sep-

Ve série.

ARRÊTÉS DIVERS RELATIFS A LA CONVOCATION DES ÉLECTEURS ET A LA DÉCHÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

I

« La commission nommée par la garde nationale pour organiser la Commune de Lyon,

« Considérant que le conseil municipal a été cassé par décision du gouvernement de la défense nationale;

« Considérant qu'il n'a été toléré par l'ex-préfet Challemel-Lacour que comme commission provisoire;

« Considérant que sa mission est finie;

« En conséquence le conseil municipal est dissous.

« Les élections au conseil de commune auront lieu le prochain.

« Pendant la période électorale la commission provisoire conserve les services publiques (*sic*).

« Que chaque citoyen assure par son vote le maintien de cette victoire!

« Courage, Lyon sera sauvé!»

II

« Considérant que les élections municipales faites en vertu du décret de. . . . . .

« Considérant que par le décret de. . . . . émanant du gouvernement de Paris, ces élections ont été annulées et que si le conseil a été maintenue (*sic*), ce n'est qu'à titre de commission municipale;

« Considérant que, le citoyen Challemel-Lacour, qui avait maintenu cette commission, ayant été relevé de ses fonctions, cette nomination est par le fait annulée;

« La commission provisoire arrête :

« Article 1er. Le conseil municipal de la ville de Lyon, maintenu par le citoyen Challemel-Lacour, est déchue (*sic*) de ses pouvoirs.

« Article 2. Les électeurs de la ville de Lyon sont convoqués pour le afin d'élire le conseil de la commune. »

tembre 1855 (2e conseil de guerre de Paris), à 5 ans de fer pour insultes et menaces envers ses supérieurs.

Il vient d'être condamné par le conseil de guerre de Lyon à une année d'emprisonnement.

PIÈCE L

LISTE DES INDIVIDUS DE LYON DÉCLARÉS RÉACTIONNAIRES PAR LA BANDE PARRATON ET CONSORTS.

A. Réaction.

Andrieux.
Arnaud (A.).
Arnaud (C.).
Ardaillon.

B. Réaction.

Brialon.
Baudy.
Bacot.
Berthet.
Boisset.
Borel.
Borel C. (Suisse).
Braconnier.
Burdin.
Baume (Albert).
Bonafos.
Bon.
Bouvier.
Bonjour.
Beaujolin.
Brac de la Perrière.
Bernard (J.).

C. Réaction.

Crémieux.
Colon.
Chanoz (Lagarguille)
Carlod.
Chépié.
Chenel.
Chavent, relieur.
Chavent (Croix).
Comte.
Condamin.
Challemel-Lacour.
Chaverot.
Chabert (l'abbé).
Condour (l'abbé).
Chanoine (veuve).

D. Réaction.

Durand.
Ducarre.
Dolfus.
Didier.
Dupleix (Genève).
Dubois.
Duviard.
Descour (L.).
Devienne.

E. Réaction.

F. Réaction.

Frantz (Jules).
Ferrouillat.
Froissard du S.

G. Réaction.

Grinand (P.).
Grinand (D.).
Grinand (C.).
Garnier.
Gaudy.
Ganguet.
Gailleton.
Guillote.
Groslin (Genève).
Guetaz (Genève).
Gresillon.
Gent (M.).
Gay (Abel).
Ginoulhac.
Grassis.

H. Réaction.

Hénon.
Hyvrier.
Heinrich.

I. Réaction.

J. Réaction.

Jacquié.
Jacqui.
Jantet (Lucien).
Jansson.
Jouve.
Jerfanion.
Jaccomet.

K. Réaction.

L. Réaction.

Leroyer.
Langlade.
Lentillon.
Lambelet (Suisse).
Loche.
Lenormand.
Lacroix-Laval.
Lacroix.
Lingerer.

M. Réaction.

Meynard.
Métra.
Méda.
Morin (Frédéric).
Monmolin (Suisse).
Mathis.

Morin.
Mas.
Mortemart.

N. Réaction.

Naquet (G. M.).
Nardy.

O. Réaction.

Outhier.
Outine (Genève).

P. Réaction.

Perrin.
Perret H. (Genève).
Pailleron.
Pierron.
Pagnon.
Ponet.
Perrin, docteur.

R. Réaction.

Richoux.
Rey Cezanne.
Richoux.
Rose.
Regard.
Robert.
Raudin.
Richard Vitton.

S. Réaction.

Sauzet (J.-P.).
Serres.
Saint Olive.

T. Réaction.

Timon.

V. Réaction.

Varambon.
Volt.
Véron.
Vanza (Suisse).
Vincent (D.).
Viard.

PIÈCE LI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

RÉUNION PUBLIQUE.

« Citoyens,

« Vous êtes invités à assister à une réunion qui aura lieu samedi 8 avril, salle de la Perle (Valentino), grande place de la Croix-Rousse.

« Ordre du jour :

« 1° *Les futures élections ;*

« 2° *La France actuelle et son avenir.*

« Pour la commission [1] :

« C. RAYMOND, DREVET. »

[1] Il s'agit ici de la commission provisoire de la Commune.

PIÈCE LII

LES EXPLICATIONS DU MAIRE DE LA GUILLOTIÈRE, CRESTIN, AU SUJET DE L'INSURRECTION DU 30 AVRIL, OU IL NE VOIT QUE LE FAIT DES PROVOCATIONS DU GOUVERNEMENT ET DE L'ASSEMBLÉE.

« Monsieur le Rédacteur du journal le *Vengeur*,

« La Guillotière, presque exclusivement peuplée de républicains, était, depuis le 18 mars, dans un état d'agitation des plus inquiétants, que les violences de l'Assemblée contre Paris, les cris échappés à un certain nombre de députés, LES INCROYABLES CIRCULAIRES DU GOUVERNEMENT, LES ÉLOGES DES HÉROS DE LA CAPITULATION, N'ÉTAIENT PAS DE NATURE A CALMER.

« La loi municipale, en donnant aux campagnes le droit de nommer leur maire, refusé aux villes, a été considérée dans notre arrondissement comme une provocation directe, et il a été dès lors assez difficile aux citoyens chargés de l'administration de contenir les colères débordantes.

« C'est dans ces conditions, et pour tenter d'éteindre des ferments redoutables, que la délégation de la municipalité lyonnaise est allée porter des paroles de conciliation à Versailles et à Paris.

« On sait que la délégation n'a rien obtenu.

« Ce résultat ne fit qu'exaspérer les esprits.

« Un régime exceptionnellement doux était nécessaire. Les précautions les plus grandes étaient indiquées, particulièrement pour la Guillotière, toute frémissante de républicanisme et de patriotisme.

« Comment ces indications ont-elles été remplies?

« Nous le demandons aux journaux de Versailles et aux journaux de Lyon, qui suivent leurs plans de campagne.

« Nous le demandons aux directeurs des chantiers de la Buire, qui ont choisi, pour réduire les salaires d'une grande quantité de leurs ouvriers, précisément l'avant-veille du 30 avril.

« Le 30 avril au matin, dès quatre heures, la générale bat, quelques hommes portent le mot d'ordre : « Abstention » aux Brotteaux, dans la ville, à la Croix-Rousse.

« Empêcher une manifestation du suffrage universel, quand cette manifestation doit être une protestation contre les agissements du gouvernement, quel est cet intérêt?

« L'empêcher précisément dans le moment où le succès de la manifestation est le plus assuré, quelle est cette politique?

« Peut-elle être celle des républicains? Et quand, immédiatement

après, le désarmement est ordonné par le gouvernement dans ce quartier hostile à la monarchie, l'effet n'est-il pas de nature à nous éclairer sur la cause ? Et le bénéfice obtenu ne dénonce-t-il pas le parti qui seul pouvait avoir intérêt à ce que ce mouvement se produisît ?

« Ces arguments, je me suis efforcé toute la journée de les faire valoir auprès de la population entraînée ; je me suis évertué à lui faire comprendre que la République seule avait à perdre à une prise d'armes aussi insensée et inopportune, et qu'il était par trop naïf de nous amuser à faire le jeu de nos ennemis.

« Sauf une centaine d'hommes aveuglés, tous se sont rendus à ces raisons si simples. Les autres même les auraient également admises sans l'intervention de quelques meneurs inconnus.

« Comment se fait-il que les ordres donnés par M. Bourras pour occuper dès le matin les postes de cette mairie n'aient pas été exécutés ? Comment se fait-il que les commandants des bataillons qui devaient les recevoir ne les aient pas reçus ? Et quand on se dit avec certitude que si ces ordres avaient reçu leur exécution, tout ce qui s'est passé à la Guillotière n'aurait pas eu lieu, que conclure ?

« Cette interrogation n'est-elle pas la lumière ?

« Salut et fraternité.

« CRESTIN,

« Maire du 3e arrondissement. »

PIÈCE LIII

« Reçu du commandant du 12e bataillon le timbre dudit, demandé, avec deux délégués de Paris et plusieurs hommes en armes.

Signé : DREVET [1].

« La Croix-Rousse, 30 avril 1871. »

PIÈCE LIV

I

« Bon pour 600 paquets de cartouches à délivrer à la 6e compagnie du 12e bataillon.

« Pour la commission :

« *Signé :* GASPARD BLANC.

Timbre :
Mairie de la Croix-Rousse.

[1] Drevet fut appelé le même jour au commandement de ce bataillon.

II

« Bon pour 200 paquets de cartouches à délivrer à la 7e compagnie du 12e bataillon.

« Ordre donné au commandant Drevet, poudrière Saint-Laurent.

« Pour la commission :

« *Signé :* GASPARD BLANC. »

Timbre :
Mairie de la Croix-Rousse.

III

« Bon pour trente caisses de cartouches à prendre à la poudrière Saint-Laurent.

« *Signé :* GASPASD BLANC. »

Timbre :
Mairie de la Croix-Rousse.

IV

« Bon pour 120 paquets de cartouches à délivrer à la 4e compagnie du 10e bataillon.

« Ordre donné au commandant Drevet.

« Pour la commission :

« BLANC. »

Cachet :
Mairie de la Croix-Rousse.

V

« Ordre donné au chef du poste de la poudrière Saint-Laurent de faire ouvrir par un serrurier les portes de cette poudrière.

« Il requerra le serrurier le plus voisin.

« Pour la commission :

« GASPARD BLANC. »

Cachet :
Mairie de la Croix-Rousse.

VI

« Bon pour 150 paquets de cartouches à délivrer à la 3e compagnie du 11e bataillon.

« Ordre donné au citoyen commandant Drevet, poudrière Saint-Laurent.

« Pour la commission :

« *Signé :* GASPARD BLANC. »

Timbre :
Mairie de la Croix-Rousse.

PIÈCE LV

I

« Ordre d'écrouer le sieur Chavant, ex-commandant du 10e bataillon.

« Pour la commission :

« *Signé :* RAYMOND. »

Cachet :
Mairie de la Croix-Rousse.

II

« Ordre est donné de désarmer les gendarmes, plus de les garder à vue dans leur domicile.

« Pour la commission :

« RAYMOND. »

Cachet :
Mairie de la Croix-Rousse.

PIÈCE LVI

I

« Ordre est donné à tous les chefs de bataillon de faire battre la générale dans tous les quartiers et de venir se masser autour de la mairie du 3e arrondissement, *de suite.*

« Pour la Commune :

« BRUGNOL [1].

Cachet :
Mairie de la Croix-Rousse.

« 1er mai 1871. »

[1] Brugnol (Joseph), lieutenant en second à la 4e batterie d'artillerie, rue d'Enghien, 5.

II

« Ordre au capitaine de la 8e compagnie de faire rassembler sa batterie à sa place d'armes habituelle.

« Pour la Commune :

« GASPARD BLANC.

Cachet de la mairie.

« Lyon, 1er mai 1871. »

III

« Ordre au capitaine de la 7e compagnie de faire rassembler immédiatement sa batterie.

« Pour la Commune :

« GASPARD BLANC.

« Lyon 1er mai 1871. »

IV

« Ordre de la Commune de sonner le tocsin dans la Croix-Rousse immédiatement.

(Saint-Eucher [1].)

Sans signature.

Cachet de la mairie.

PIÈCE LVII

I

COMMUNE DE LYON.

« Ordre est donné au citoyen Lepagne, imprimeur, de faire imprimer et tirer immédiatement à 100 exemplaires l'affiche ci-jointe sur papier blanc.

« Pour la commission :

« BLANC »

Cachet :
Mairie de la Croix-Rousse.

[1] Le tocsin fut en effet sonné à cette église pendant toute la matinée du 1er mai par une bande de gardes nationaux.

II

« Le citoyen Reiff est chargé de faire imprimer l'affiche et de requérir à cet effet, si cela est nécessaire, les gardes nationaux dont il aura besoin.

Cachet :
Mairie de la Croix-Rousse.

PIÈCE LVIII

« La Commune consent au rétablissement de la voie du chemin de fer à la condition que les soldats se retireront et ne se serviront pas du chemin de fer.

« Pour la Commune :

« GASPARD BLANC.

Cachet :
Mairie de la Croix-Rousse.

« Lyon, 1er mai 1871. »

« La Commune consent à cesser les travaux de barricade commencés dans la Grande-Rue à la condition que les soldats se retireront.

« Pour la commission :

« GASPARD BLANC.

Cachet :
Mairie de la Croix-Rousse.

« Lyon, le 1er mai 1871. »

« Nous demandons un délai de deux heures pour démolir les barricades établies.

« Pour la commission :

« BERGERON. »

Cachet :
Mairie de la Croix-Rousse.

PIÈCE LIX

PLACARDS AFFICHÉS A LYON PENDANT LES MOIS D'AVRIL ET MAI 1871.

I

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Au peuple.

« Peuple français ! peuple des provinces !

« Au nom de tes droits méconnus, au nom de tes pères, qui te

léguèrent la défense de leur sainte République, au nom de tes frères et sœurs qui se sacrifient à Paris dans une lutte terrible contre les bourreaux monarchiens, au nom de ta propre sécurité et de l'avenir de tes enfants, — écoute cette parole, peut-être la dernière, de ceux qui combattent pour toi, et lève-toi, comme un seul homme, en réponse à cet appel. — Le moment est suprême ! Une plus longue patience devient criminelle en face du péril imminent.

« Nous n'avons rien demandé que de vivre en paix et de jouir des institutions républicaines, qui seules peuvent encore sauver notre France, déchirée et ruinée par les Prussiens de Versailles. Ils nous ont répondu par le bombardement de Paris, par les massacres de nos défenseurs et des soldats qui refusent de tuer le peuple. Non contents de cela, ils ont rampé lâchement aux pieds des Prussiens, pour surprendre Paris par la trahison et l'espionnage, pour le cerner et rendre ainsi prisonnière une population de deux millions d'âmes. Ils espèrent ainsi, à l'abri du châtiment qui doit les atteindre, faire passer par les armes tous ceux qui se dévouent à la cause du peuple, au salut de la République !

« Les gendarmes de Bonaparte sont de nouveau recrutés dans toute la France; les préfets et les juges du 2 Décembre se préparent à une nouvelle besogne : la mitraillade et la guillotine, les cachots et la déportation attendent tous les républicains, — bourgeois ou travailleurs.

« Sauve-toi donc, peuple français, en sauvant la France.

« Ne laisse pas lâchement égorger la République et les braves patriotes qui combattent pour elle.

« N'écoute pas les infâmes mensonges de Versailles. — Paris, dans l'agonie, t'appelle à son aide pour consolider l'œuvre immortelle de l'établissement de la République démocratique ! Hâte-toi de lui venir en aide pour écraser Versailles, si tu ne veux pas être écrasé à ton tour.

« Puisque les lâches usurpateurs qui te souillent, en s'arrogeant le titre de tes représentants, fusillent le peuple lorsqu'il exprime ses vœux paisiblement, va donc, les armes en main, leur imposer ta volonté de faire cesser la guerre civile.

« Dis à tes conseillers municipaux de marcher contre les Versaillais en tête des bataillons républicains.

« Et si les conseillers municipaux trahissaient ta grande cause, tu trouveras dans ton sein des hommes dévoués et sûrs qui te mèneront au combat, au chant de la *Marseillaise* et aux cris de : Vive la République ! Vive la Commune ! et mort aux traîtres !! — aux traîtres, qui conspirent contre la République, qui noient, dans le sang de la nation, la paix et la prospérité, dont notre patrie a tant besoin !

« Soldats du peuple français ! imitez le bel exemple des Parisiens ! ralliez-vous au peuple; votre sort est le même et vos intérêts les plus sacrés sont solidaires. C'en est assez de vous laisser vendre par les traîtres et les voleurs, de vous laisser fusiller quand vous ne voulez pas devenir les assassins de vos frères. — Prouvez que vous n'avez pas oublié la chaumière d'où vous sortez, ni la mère qui vous a nourris de son sein.

« Songez que de vous dépend le sort de la liberté et le salut de la France; songez que vous devez vengeance à ceux qui vous ont trahis et vendus.

« FEMMES FRANÇAISES ! vos sœurs de Paris vous appellent au secours ! On égorge vos enfants ! Vos maris iront remplir les cimetières de Cayenne et de Lambessa. . Enflammez le courage des hommes par votre belle action; marchez avec nous. Inspirés par votre dévouement à la République, nous saurons mieux mourir ou vaincre !

« FRÈRES ET SŒURS DES PROVINCES !

« Ceux qui vont à la mort vous saluent !

« Venez donc à nous, et, pour prix de nos sacrifices, nous obtiendrons la victoire.

« Que la France jouisse enfin de la liberté républicaine. Sinon :

« Mieux vaut la mort que l'esclavage.

« Aux armes ! En avant !

« Vive l'alliance indissoluble des provinces avec Paris !

« Vive la fédération des Communes !

« Vive la République ! »

Timbre :
Commune de Paris.
Comité d'action des provinces.

II

A l'armée.

« Frères et soldats,

« Vous nous jetez la mort.

« Arrêtez-vous ! Il est encore temps.

« Ne comprenez-vous pas que vous tuez aussi votre avenir; que vos pères, vos mères, vos frères, vos fiancées, vont tomber par vos coups sous les décombres.

« Arrêtez-vous et venez à nous !

« Quoi ! pour le prêt vous faites le métier d'égorgeurs !

« Quoi ! pour la discipline vous servez de marchepied à un tas de vauriens qui se servent de vos épaules pour établir l'échafaudage de leurs positions !

« Assez !

« Assez! frères et soldats.

« Vous êtes du peuple, de ce peuple qui paye de ses sueurs et de son sang les rangs, les honneurs, la fainéantise, la nourriture et le bien-être de ceux qui nous exploitent.

« On excite votre bravoure, on la corrompt. — C'est vers nous que vous devez venir, et vos mains dans nos mains, vos bras dans nos bras, nous établirons l'ère de la délivrance.

« Après vous avoir fait capitulards, on vous fait fratricides.

« Comprenez donc que vous vous poignardez vous-mêmes et que, si vous n'êtes pas versés dans la politique, ceux qui sont restés dans vos foyers savent ce qu'ils vous disent et vous recommandent.

« SOLDATS DE TOUTES ARMES!

« A NOUS! sinon vous serez maudits, et c'est la honte sur la poitrine que vous reviendrez au pays, si vous n'êtes enfouis sous le champ de vos désastres.

« VIVE LA FRANCE RÉPUBLICAINE !

« VICTOR CYRILLE,

« Ex-chasseur et chef de bataillon. »

III

A la province.

« Français,

« Paris, l'astre de la terre, est en feu !

« Les hommes, les femmes, les enfants y sont égorgés.

« Que faire ?

« Resterons-nous ébahis devant ce spectacle ?

« Non.

« C'est à nous que le devoir incombe d'arrêter ces flots de sang et d'amener l'ère de la rénovation sociale.

« Citoyens,

« Toute révolution qui n'a pas pour but d'améliorer le sort de la classe travailleuse, qui est la plus nombreuse, la plus pauvre et la plus honnête, est un crime qui remplace un autre crime.

« AUX ARMES, CITOYENS !!!

« Établissons l'ordre comme il devrait l'être, sans cela on nous jette le bât sur le dos et la muselière à la face.

« Feu ! sur l'ennemi qui mange le froment et ne nous laisse que la paille.

« Au secours de nos frères de Paris !!

« Le monde entier nous regarde.

« Nos fils réclament nos efforts.

« Si vous ne répondez pas à l'appel vous n'êtes que des eunuques ou des pourris.

« VIVE LA FÉDÉRATION DES COMMUNES!

« VICTOR CYRILLE,

« Correspondant de Paris. »

IV

« Citoyens,

« Où allons-nous? que faisons-nous? L'Empire est-il donc toujours là, que nous ne puissions relever la tête? Avons-nous donc perdu tout sens moral, que nous ne sachions reconnaître la justice du crime?

« Hélas! ce n'est que trop vrai, n'ayant plus ni courage ni volonté, ne pouvant, ni ne voulant montrer la main du maître. — Après nous être faits les complices des Bonaparte, nous nous jetons dans les bras de la réaction.

« Que sont devenues nos mères, celles qui poussaient les patriotes dans la mêlée? La gangrène a donc rongé jusqu'au cœur de nos femmes? — Je cherche de la vertu et ne vois que lâcheté et indifférence.

« Allons, femmes, réveillez vos hommes! — Jeunes filles, montrez le chemin aux jeunes gens.

AUX ARMES, CITOYENS!

La patrie se meurt, elle est aux prises avec l'horrible guerre civile. — La tyrannie tue le droit, des monstres assassinent vos frères; plus encore: l'enfant lance le boulet qui doit fracasser le front de sa mère!.....

« Ainsi parle Paris, ainsi nous crient ceux qui ont su tout souffrir pour la France..... et nous resterons là muets!.....

« Non! nous ne voudrons point que les cendres de nos pères se soulèvent d'indignation. Non! nous ne voudrons point que celle qui porte notre nom n'ait plus pour nous que des regards de mépris.

« Nous devons nous montrer les maîtres; sinon, nous n'avons qu'à jeter sur nos têtes le capuchon du cloître.

« Plus de chants, plus de rires, plus de plaisirs. — Soyons austères, calmes, impassibles dans l'accomplissement du devoir.

« Ramenons les vertus civiques éloignées du foyer. — Nos filles pourront ainsi faire des enfants dignes d'elles et non des prostituées.

« Prenons le fusil, ne le quittons plus, qu'il soit notre compagnon

fidèle ; nos maîtres l'ont voulu, ils ont déchaîné la foudre : malheur à eux !

« Et quand les hommes que nous avons envoyés à Versailles reviendront, — s'ils n'ont pu faire entendre leur voix conciliatrice, — alors, citoyens, que le même cri d'indignation parte de toutes les poitrines :

« MORT AUX TYRANS !

« Et alors, femmes, plus de larmes, plus de craintes, soyez fermes et fières d'être utiles, préparez le banquet du départ [1].

« VIVE LA COMMUNE ! »

V

RÉPUBLIQUE ET COMMUNE.

Liberté, Égalité, Fraternité. — Travail, Ordre, Justice.

« Il est deux choses qui sont désormais en dehors de toute discussion, deux choses de droit naturel et primordial, auxquelles nul ne peut porter atteinte et que tous doivent défendre par tous les moyens :

« La République et l'autonomie des communes.

« Ce sont là les bases indubitables, indiscutables, de notre future constitution. L'Assemblée constituante n'a pas à les voter ; elles existent, avant elle et au-dessus d'elle. Son rôle est seulement de voter les questions organiques, établissant les rapports de commune à commune, de province à province, et réglant le mode d'administration des intérêts généraux.

« Nous ne voulons plus de monarchie, nous voulons la République.

« Mais nous savons que la République ne peut être durable, exempte de tout danger, fructueuse, si elle continue les errements monarchiques. Nous avons fait la rude épreuve de la centralisation, monarchique ou républicaine. Les forces de la nation, concentrées aux mains d'un seul pouvoir, se détruisent et s'annulent. L'unité gouvernementale n'aboutit qu'à l'isolement. N'ayant plus la conscience de leurs vies propres, la gérance directe de leurs affaires, soumises à des lois et des règlements uniformes, le plus souvent contradictoires et impropres à leurs mœurs et à leurs besoins particuliers, les communes, les provinces ne sont que des lambeaux inertes d'une entité factice.

« Un gouvernement unique et omnipotent leur peut dicter des volontés contraires à leurs intérêts réels, les peut faire servir à une

[1] Cet imprimé était distribué sur la voie publique à Lyon le lendemain de l'insurrection du 30 avril.

cause que leur instinct renie, sans qu'elles puissent se rendre compte directement des actes qu'on leur commande, sans qu'elles puissent protester autrement que par des révoltes sans fin.

« Il faut que l'accord naisse entre tous; ce n'est pas à un maître, pas plus qu'à une assemblée à le créer. Ce sont les citoyens eux-mêmes, les communes elles-mêmes qui, rendus à une vie politique et sociale, consciente et libre, discutant leurs intérêts et s'administrant, peuvent seuls amener une entente véritable où nul ne soit sacrifié et profitant à tous.

« Il ne s'agit plus de se lier les pieds et les poings, et de dire à un homme ou à une assemblée d'hommes pris d'un côté ou de l'autre et divisés : « Chargez-vous de nos affaires! Cela vous regarde! » Non! l'on a trop longtemps raisonné et agi ainsi, et il n'en est résulté, comme administration, que désordre, chaos et ruine, comme vie politique, qu'asservissement et abrutissement, comme union intérieure que guerre civile, droit d'adresse inique et faveur sans fruits pour l'un, amoindrissement et atrophie pour l'autre, et, comme force vis-à-vis l'étranger, que semblant d'existence nationale et que désastres!

« Le suffrage universel est ainsi faussé, et va tout à l'encontre de son but; c'est le nombre qui commande, les centres intellectuels n'ont qu'à se taire, les minorités succombent. On ne travaille plus pour soi, selon ses appétences logiques et avec la plénitude de ses forces réelles, mais bien pour la satisfaction d'une espèce de raison d'État qui ne s'appuie sur rien de vrai et ne se tient encore debout que par suite d'anciennes conventions, issues de la monarchie et de la religion, et donnant à elles seules le droit et le pouvoir.

« Donc, pour garantir la République, et comme gage d'un avenir prospère, nous voulons l'autonomie des communes, but et fin de la révolution politique, et ouvrant la voie large, libre et pacifique à la révolution sociale.

« La commune s'administre elle-même, vote ses impôts et les perçoit à sa guise, fait sa police, commande sa garde nationale, organise ses écoles, sans que nul ait à intervenir dans ses actes et sa gestion.

« Les différends entre citoyens sont réglés par des arbitres, des juges de paix, des syndicats, des prud'hommes élus par eux, et non par des juges nommés par l'État.

« Le conseil communal, issu du suffrage universel, est en communication directe avec les autres conseils communaux et l'administration générale, et au courant de toutes nouvelles politiques extérieures ou intérieures.

« Les bureaux télégraphiques, les bureaux de poste sont à sa disposition comme à celle de cette administration, sans réserve pour l'un comme pour l'autre. Il en crée de nouveaux, s'il le juge bon,

ainsi que des routes et voies quelconques de transports, sans qu'il ait besoin d'une permission d'en haut.

« Les communes se groupent par cantons pour régler les intérêts qui les relient et juger leurs différends par des arbitres cantonaux.

« Les cantons se groupent, dans le même but, par départements, et nomment un conseil départemental, dont le président prend les anciennes fonctions de préfet, sans les attributions politiques qui incombaient à cet emploi, et devenant l'intermédiaire entre l'administration centrale et les communes.

« Les communes, les cantons, les départements forment entre eux un pacte fondamental, en reconnaissant arbitre de leurs différends et régulatrice de leurs intérêts généraux une assemblée issue du suffrage de toute la nation.

« L'assemblée nationale, constituante ou législative, ne s'occupe que des intérêts généraux et des rapports avec l'extérieur.

« Elle vote les lois constitutionnelles et organiques.

« Elle veille à ce que ses décisions concernant les intérêts généraux soient exécutées par les communes.

« Elle établit, en place de la magistrature, une Cour nationale chargée de reviser les jugements communaux et départementaux, s'ils sont contraires aux lois constitutionnelles et organiques.

« Elle constitue l'armée nationale, en établissant les noyaux nécessaires, la marine et les cadres spéciaux, et en convoquant, si besoin est, partie ou totalité des gardes nationales des communes.

« Elle contrôle les diverses compagnies, banques, chemins de fer ou canaux, et cela jusqu'à ce que la révolution ait changé les conditions de transport et d'échange, et les ait rendues conformes au mode communal et départemental.

« Elle vote l'impôt général destiné au budget de la nation, et fixe la somme afférente à chaque commune, laissant à celle-ci le droit de le percevoir chez elle à sa guise.

« Elle n'a aucuns rapports avec les diverses Églises et ne crée pas d'université, ne s'occupant de l'instruction que pour les grandes et dispendieuses spécialités scientifiques.

« Telles sont les bases sur lesquelles la République doit se fonder pour être durable et prospère, pour assurer l'avenir et sauvegarder tous les intérêts. Tel est le pacte national auquel doivent adhérer tous les citoyens et tous candidats à l'Assemblée, de même que les élus de tout conseil municipal doivent s'engager à maintenir et à défendre cette constitution de la commune.

« Vive la République! Vive la Commune!

« Lyon. *Association typographique*, rue de la Barre 12. »

VI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

La Commune de Paris aux départements.

« Citoyens,

« L'heure de la révolution définitive a sonné, et chaque coup de canon qui se tire à Paris est un appel à la grande revendication des peuples, au soulèvement dernier, nous l'espérons, de ceux qui souffrent contre ceux qui oppriment.

« L'instant est solennel, il vous faut choisir.

« Les ennemis de la révolution ont posé la question eux-mêmes.

« Avec eux, c'est la réaction, c'est-à-dire le retour au passé, l'exploitation du travail et de l'intelligence par le capital, la pensée comprimée et soumise à la férule du jésuitisme, vos fils enrégimentés malgré eux pour prêter main-forte à vos tyrans et à vos bourreaux, c'est la misère pour vos familles, c'est la mort ou la déportation pour quiconque a osé ou osera lever la tête pour protester encore contre vos maîtres rentrés en possession de leur puissance et de leurs priviléges.

« Avec nous, c'est l'avénement de la liberté qui donne à chacun l'entière extension de toutes ses facultés, de l'égalité qui assurera à tous des droits égaux, de la fraternité qui unira l'humanité entière dans un effort commun d'où sortira le règne de la justice universelle.

« Choisissez! il est temps encore.

« Malgré leurs proclamations mensongères, nos ennemis tremblent dans Versailles. Levez-vous et ils tomberont, ne laissant derrière eux dans l'histoire que le souvenir de leurs assassinats et la trace lugubre de leurs dévastations.

« A votre poste, citoyens des départements ; nous sommes au nôtre, prêts à mourir pour vous et pour la cause trois fois sainte de la raison, de la justice et du progrès universels [1].

« Vive la République démocratique, sociale et universelle!

« Félix PYAT; VAILLANT; DELESCLUZE; COURNET; VARLIN; TRIDON; MALON; RANVIER.

« Pour copie conforme :

« Ch. DUMONT; A. LEBLANC; CAULET de TAYAC,

« Délégués de la Commune de Paris à Lyon. »

[1] Ce placard fut apposé sur les murs de Lyon dans la journée du 1er mai.

La mention qui figure au bas de ce document n'est-elle pas une preuve nouvelle du mandat que la Commune de Paris avait confié à Dumont, Leblanc et Caulet de Tayac ?

Appel aux gavroches de Lyon.

« Lyon, 15 prairial an 79.

« Citoyens,

« Nos pères, nos mères, nos frères et nos sœurs se préparent à combattre la Terreur blanche organisée par les traîneurs de sabre, les brandisseurs de goupillon et les bourgeois pourris par l'égoïsme, la paresse et le sensualisme, unis dans un même principe et dans une même action, dans cette lutte à la vie à la mort entre les exploiteurs et les exploités. Nous, les HOMMES de l'avenir, resterons-nous inactifs ? Non, il ne le faut pas ; et si nous nous y mettons, nous ferons de la besogne. Il faut que les principes de la *Commune triomphent* ou que Lyon ait le sort de Paris !

« En avant, les sans-peur !

« Pour le comité révolutionnaire des gavroches de Lyon :

« *Le secrétaire*,

« E. B. »

PIÈCE LX

LE MANDAT IMPÉRATIF IMPOSÉ A SES CANDIDATS PAR LE CERCLE DE LA RUE GROLÉE DE LYON.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Comité central électoral de l'alliance républicaine du Rhône (59, rue Grôlée, au 1er.)

Mandat qui devra être accepté par tous les candidats aux élections du conseil général.

« Art. 1er, § 1. Les conseillers généraux, comme les autres élus du peuple, se reconnaissant simples mandataires, rendront le mandat qui leur a été confié toutes les fois que, pour une raison quelconque, les électeurs en exprimeront le désir par l'organe du comité central ou des comités cantonaux adhérents au comité central.

« § 2. Ils ne pourront donner leur démission sans avoir consulté les mêmes comités.

« Art. 2. Les comités électoraux assureront une indemnité convenable à leurs élus au conseil général, sans distinction. Ils sont persuadés que ceux qui, par position de fortune, pourraient se passer de l'indemnité, sauront la consacrer à une œuvre essentiellement démocratique.

« Art. 3. Les conseillers généraux s'opposeront à toute proposition tendant à augmenter les charges qui pèsent sur les ouvriers des villes et des campagnes, et s'efforceront de les faire diminuer.

« Art. 4. Les conseillers généraux s'opposeront, par tous les moyens possibles, à toute mesure ayant pour but de porter atteinte aux institutions républicaines radicales.

« Art. 5. Si les conseillers généraux étaient appelés à siéger avec ceux des autres départements, dans un but autre que celui spécifié par l'article 89 de la loi nouvelle, s'ils étaient invités à participer à la nomination d'un nouveau conseil d'État, ils devraient avant d'agir, en référer à leurs électeurs.

« Art. 6. Les conseillers généraux réclameront avec insistance l'impôt sur le revenu, l'impôt progressif, la suppresion du budget des cultes et des priviléges qui s'y rattachent, l'instruction gratuite et obligatoire au premier degré, gratuite à tous les autres, la réorganisation de l'armée et de la magistrature, la révision de la liste du jury.

« Ils demanderont que le nombre des conseillers généraux soit fixé proportionnellement au nombre des électeurs. Pour la ville de Lyon, ils réclameront l'administration des hospices par la municipalité.

« Ils s'efforceront d'arriver à la séparation des budgets afférents à l'État, au département, à la commune. Ils adresseront individuellement ou collectivement des pétitions demandant la dissolution de l'Assemblée et l'amnistie générale.

« Art. 7. Les conseillers généraux feront leur possible pour empêcher le conseil de se former en comité secret, sinon dans les cas d'extrême nécessité.

« Pour le comité :

« *Les présidents :* FAVIER ; F. BOUVARD.

« *Les secrétaires :* T. J. DOLFUS ; CUISSARD.

« *Les trésoriers :* DAUDANT ; ALLARD. »

(Lyon, *Association typographique.* — Regard, rue de la Barre, 12.)

Voilà de quelle singulière façon le cercle de la rue Grolée comprend le mandat de conseiller général ! Et dire qu'il se trouve des gens ayant assez peu de pudeur pour accepter une candidature offerte dans de pareilles conditions !

PIÈCE LXI[1]

I

« Paris, 25 mars 1870.

« Mon cher Aubry,

« En revenant de Lyon, je suis passé par le Creuzot, pour me renseigner exactement sur la situation des ouvriers de ce pays et pour essayer d'y constituer une section de l'Internationale. — Une réunion privée y a été organisée immédiatement pour le vendredi soir et là j'ai pu exposer les principes, l'organisation et le but de l'Internationale, et tous les citoyens présents ont été parfaitement d'avis de former une section.

« Depuis mon retour, je leur ai envoyé des cartes et des statuts, et je ne doute pas que d'ici peu nous ayons là une section importante, sinon comme membres, attendu les difficultés qui s'opposent à ce que les ouvriers de l'usine puissent agir ouvertement, du moins comme situation au milieu d'un centre industriel aussi important.

. . . . . .

. . . . . .

« A vous d'amitié.

« VARLIN. »

II

« Le Creuzot, le 12 avril 1870.

« Mon cher ami,

« Pardonne-moi mon retard, il n'est pas volontaire ; ta lettre m'est arrivée pendant que j'étais à Autun ; arrivé samedi soir, j'ai eu tout mon temps matériel pris par mes correspondances, par le compte rendu du procès, que je voudrais faire un peu détaillé, par *l'Internationale, qui triomphe au Creuzot, et par une foule de occupations que je t'expliquerai de vive voix, et qui, j'en suis sûr, auront ta complète approbation.* Je te remercie des recommandations que tu me fais sur mes correspondances à la *Marseillaise;* elles m'ont d'autant plus étonné que, voyant chaque coup mes lettres écourtées par la rédaction, je m'étudiais à les faire de plus en plus sommaires; entre nous, n'était-il pas facile à la rédaction de la *Marseillaise* de me faire de suite une observation ? Il n'a rien été fait de semblable. Depuis que je suis ici, je n'ai pas reçu un mot de

[1] Voir *Pièce XCI*

recommandation ou de conseil, si ce n'est ta lettre, et ma réponse a été de tripler immédiatement la longueur de mes correspondances. Il y a aussi une lettre à Gaffiot, un franc communiste du Creuzot, venant d'Achille Dubuc, dans laquelle il est dit de me voir, de m'inviter à envoyer plus de faits et à voir le dessous des cartes; mais cette lettre est arrivée deux jours après la tienne. Voyons, n'était-il pas plus simple de m'écrire? *De tout cela il résulte que, n'étant pas de la rédaction de la* Marseillaise, *ni taillé pour être reporter, je suis parti légèrement au Creuzot.* Je ne suis cependant pas fâché de mon voyage, s'il ne doit pas avoir fait un certain tort à la *Marseillaise*, et si Arthur Arnould, notamment, ne regrette pas trop mon départ.

« *J'espère au moins que vous ne me ferez pas de reproches relativement à l'Internationale.* J'espère vous apporter l'acte d'adhésion de trois sections : le Creuzot, Châlon et Dijon; si je pouvais aller jusqu'à Tournus, je serais sûr de mon fait. J'économise tout ce que je peux pour gagner mon détour de Châlon où des amis m'attendent; mais si mon voyage se prolonge, je serai bien forcé de demander encore 50 francs à la *Marseillaise. J'ai également ouvert une correspondance avec quelques démocrates d'Autun, et l'Internationale pourrait bien aussi s'y implanter.*

« En dépit de vos préventions contre les paysans, je te prie de croire, mon ami, que *cette province du Centre est relativement préparée à la république sociale.* On ne s'occupe pas ici du plébiscite, encore moins des débats parlementaires ; *quand les mineurs demandent s'il y a du nouveau à Paris, cela veut simplement dire : La République est-elle proclamée ?* On est simpliste au Creuzot et l'on ne byzantine point. *Nous avons un groupe communiste* (t'en serais-tu douté ?) très-sérieux. Dans ce groupe, deux hommes : Gaffiot, un grand et fort caractère; Dumay, une capacité ouvrière. Si, le vendredi saint, je suis encore ici, j'assisterai à *un banquet socialiste de libre pensée*, qui, pour la première fois, aura lieu au Creuzot. J'ai maintenant un service à te demander. Je suis parti brusquement de Puteaux; notre section en organisation a dû en souffrir ; au nom de notre chère cause, je te prie de faire convoquer une réunion extraordinaire samedi, de les appeler à l'organisation, à verser leurs cotisations; ils t'aiment beaucoup et t'écouteront. Tu pourrais écrire à Jarry pour qu'il annonce ton arrivée. Je compte sur toi.

« Fais mes amitiés à Chalain, et demande-lui s'il a pu me remplacer sans difficulté, etc.

« *Signé :* B. M. »

PIÈCE LXII

PROTESTATION DE LA POPULATION DU CREUZOT CONTRE LA CONDUITE DE LA MAJORITÉ DE L'ASSEMBLÉE DE BORDEAUX VIS-A-VIS DU GÉNÉRAL JOSEPH GARIBALDI.

« La population ouvrière du Creuzot, dans une réunion publique, tenue le mardi 21 février 1871, et sur la proposition de la citoyenne Virginie Barbet, de Lyon, considérant :

« 1° Que Joseph Garibaldi est reconnu par tout vrai républicain comme le premier citoyen du monde;

« 2° Que seul, alors que presque tous les généraux français n'ont fait preuve que d'incapacité, de trahison ou de lâcheté, il a mis une digue à l'orgueil prussien, et qu'il n'a été forcé de se retirer que par le fait de la faiblesse indigne du gouvernement de Paris;

« 3° Que c'est à lui et à ses vaillants compagnons d'armes, dont l'un des plus braves parmi tant d'autres, le général Bosak-Hanké, a payé de sa vie son dévouement à la cause de la République, que le département de Saône-et-Loire doit de n'avoir pas été souillé par l'ennemi ;

« Applaudissant, en outre, à la délibération prise, sur le même sujet, par le conseil municipal de la ville de Lyon,

« Déclare les citoyens Garibaldi et Bosak-Hanké citoyens du Creuzot, et proteste énergiquement contre la conduite indigne de l'Assemblée de Bordeaux vis-à-vis du grand patriote J. Garibaldi.

« *Les membres du bureau :*

« ANT. LEFORD, président;

« VIRGINIE BARBET, assesseur;

« LAUPRÊTRE, assesseur.

« Creuzot, 21 février 1871. »

PIÈCE LXIII

PROCLAMATION DU MAIRE DU CREUZOT

Aux habitants du Creuzot.

« Citoyens !

« Dans un but inavoué, mais facile à comprendre, les ennemis de la République cherchent, à l'aide de tous les faux bruits possibles, à jeter l'alarme dans la population.

« Les roueries à la Bonaparte sont remises en jeu par ceux qui ont soutenu ses candidats officiels et son fameux plébiscite.

« On peut s'attendre à tout des hommes qui se sont vautrés aux pieds de l'assassin de Décembre. Ils ont répondu à la conciliation de tous par les sourdes tracasseries et les persécutions contre les républicains; ils ont répondu à l'ordre par le désordre.

« Que le bon sens public fasse justice de ces manœuvres.

« Que nul ne s'en effraye et que personne ne réponde aux PROVOCATIONS; mais aussi que chacun soit prêt à défendre la République le jour où les réactionnaires tenteraient de la faire disparaître au profit d'un monarque quelconque; car ce n'est que dans cet espoir qu'ils cherchent à égarer l'opinion publique en répandant ou faisant répandre par leurs mouchards les bruits les plus contradictoires, et tout cela par haine de la République, parce qu'elle est notre avenir à nous travailleurs, et qu'elle est pour eux l'anéantissement de leurs priviléges.

« Donc de l'ordre et bonne garde.

« *L'administrateur*,

« DUMAY.

« Creuzot, 26 février 1871. »

PIÈCE LXIV

PROCLAMATION DU SOUS-PRÉFET D'AUTUN AUX HABITANTS DU CREUZOT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

A nos concitoyens du Creuzot.

« Les ennemis de la République et de la patrie cherchent à provoquer des désordres. Nous comptons sur votre intelligence et votre patriotisme pour déjouer de coupables manœuvres. En dépit de tout vous resterez calmes et confiants, persuadés que vous nous trouverez toujours à vos côtés quand il s'agira de défendre tous les intérêts, tous les droits et la République elle-même, qui en est la plus précieuse sauvegarde.

« Vive la République!

« *Le sous-préfet d'Autun :*

« AUG. MARAIS.

« *L'administrateur :*

« DUMAY. »

PIÈCE LXV

« Le Creuzot, 11 mars 1871.

« Citoyens,

« Je porte à la connaissance de toute la démocratie française L'INFAME CONDUITE DU GOUVERNEMENT DE BORDEAUX qui, sur des rapports émanés du château Schneider et Cie relativement à une prétendue émeute faite par vingt hommes ivres, a inondé le Creuzot de troupes et de gendarmes et qui vient de révoquer un commissaire républicain pour le remplacer par celui des derniers jours de l'empire, lequel a commandé la charge des lanciers sur le peuple au plébiscite.

« Cette odieuse réinstallation est appuyée aujourd'hui par un régiment de cuirassiers.

« Je déclare CE GOUVERNEMENT COUPABLE D'EXCITATION A LA GUERRE CIVILE.

« Salut et fraternité.

« DUMAY, maire du Creuzot. »

(*Émancipation de Toulouse*, 18 mars 1871.)

PIÈCE LXVI

« Le citoyen Duportal est et *restera* préfet du département. Jamais nous n'en fûmes plus certain qu'aujourd'hui. D'ailleurs M. Pierre Lefranc accepterait là une bien dangereuse succession, surtout, si, comme les Prussiens, il est partisan d'élections immédiates.

« Nous n'engageons pas la réaction à faire jamais *une tentative de ce genre, car elle la payerait* FORT CHER.

« Qui nous dira donc combien les Prussiens payent ces gens-là pour mentir ainsi à leur conscience et pour diffamer les meilleurs citoyens ? »

(*Émancipation*, 16 janvier 1871.)

« En révoquant le préfet actuel de Toulouse, Gambetta jetterait le trouble dans la population de la ville ; il allumerait la guerre civile ; il exaspérerait tellement les républicains, en sacrifiant l'un des rares préfets vraiment démocrates aux rancunes de la réaction,

que nous ne répondrions pas des conséquences déplorables d'un acte aussi insensé.

. . . . . .

« Le citoyen Duportal a toujours tenu haut et ferme le drapeau de la République, il a aplani bien des obstacles au gouvernement, il lui a épargné de graves embarras; et ce serait après avoir rendu de si grands services qu'il serait brutalement destitué, uniquement pour donner satisfaction aux ennemis de la République!

« T. MARCOU. »

(*La Fraternité de Carcassonne*, 15 janvier 1871.)

PIÈCE LXVII

L'ALLIANCE RÉPUBLICAINE.

Circulaire N° 1 « Paris, le 29 décembre 1870,

« Citoyen,

« Diverses sociétés républicaines se sont formées à Paris, toutes ayant pour but la défense nationale, la guerre à outrance, jusqu'à expulsion de l'ennemi du sol français, et le salut de la République.

« Ces sociétés, — auxquelles appartiennent ou se rattachent les membres de l'*alliance républicaine*, — contribueront à former ces légions de la démocratie qui auront à fonder définitivement la République, après avoir contribué à sauver la France.

« Mais cette œuvre de reconstitution du grand parti républicain resterait incomplète, pour ne pas dire stérile, si les départements, négligeant d'user comme Paris du droit de réunion et d'association, n'y prenaient pas une part active et aussi générale que le permettent l'invasion et la guerre.

« Donner le signal de cette reconstitution dans les départements; *allier* les groupes épars des associations politiques; rattacher les extrémités au centre, et réciproquement le centre aux extrémités : tel est le but que se sont proposé les fondateurs de *l'alliance républicaine*.

« Par ces motifs, nous vous demandons votre concours et celui de vos amis, pour la création, dans votre département, de sociétés politiques, qui pourront entrer en rapport ou s'affilier avec *l'alliance républicaine*, dans les conditions de l'article 1er de son règlement, ainsi conçu :

« La société pourra se mettre en rapport, par affiliation ou autre-« ment, avec toutes sociétés ou clubs, à Paris, dans les départe-« ments et à l'étranger, en leur laissant d'ailleurs la plénitude de « leur initiative et de leur indépendance, et conséquemment de leur « responsabilité, sous la seule réserve de leur retirer l'affiliation « dans le cas où cela deviendrait pour elle un devoir. »

« De cette disposition et de diverses résolutions votées par la société, il résulte ces deux choses :

« 1° Que *l'alliance républicaine* peut *entrer en rapport* d'une manière permanente, ou *s'allier* pour des questions et des cas déterminés, avec toutes sociétés républicaines, quelle que soit leur dénomination ;

« 2° Que *l'alliance républicaine* peut *s'affilier* des sociétés-sœurs, prenant la dénomination, à savoir : *alliance républicaine* du département de... de la ville de... etc., etc.

« Nous estimons que cette dernière combinaison doit être adoptée de préférence dans les départements, et surtout dans ceux où il n'existe pas encore de sociétés politiques. — Elle offre l'avantage incontestable de l'unité de nom et de programme.

« Nous vous adressons donc, ci-joint, le programme de *l'alliance républicaine*, et nous espérons que vous en adopterez les principes.

« Sans doute, tant que Paris ne sera pas débloqué, il sera bien difficile et même impossible d'arriver à un groupement général ; mais des résultats partiels peuvent être obtenus dès à présent, et il importe beaucoup de créer dès aujourd'hui, partout où cela sera possible, des sociétés qui n'aient qu'à se rattacher à *l'alliance républicaine centrale*, après la levée du siége de Paris.

« Les événements peuvent nous surprendre ! soyons prêts !

« Comme Paris, les départements se sont levés spontanément pour sauver le pays.

« Les hommes valides combattent vaillamment pour le salut de la France.

« Notre premier devoir était et est toujours de pousser de tous nos efforts à la levée en masse.

« Mais cela ne suffit pas : — fondons en même temps ces assises inébranlables à la *République française, démocratique, une et indivisible*.

« Salut et fraternité !

« *Le membre de la commission administrative délégué*,

« TURPIN. »

PROGRAMME [1].

« L'*alliance républicaine*, fondée par d'anciens représentants du peuple républicains et par des citoyens ayant donné des gages de dévouement et de fidélité à la République, pénétrée de cette vérité primordiale qu'une nation, pas plus qu'un individu, ne saurait aliéner sa liberté, et voulant arriver à la réalisation de la grande formule de nos pères : *Liberté, égalité, fraternité,* adopte, comme bases de la constitution politique de la France :

« Art. 1er. *La République, une et indivisible*, organisée par le suffrage universel;

« Art. 2. Une assemblée nationale unique, d'où sortira le pouvoir exécutif, élu et révocable par elle;

« Art. 3. Les conseils municipaux, élus par le suffrage universel et ayant seuls le droit de nommer et révoquer les maires et adjoints, la loi limitant leurs attributions;

« Les mêmes principes applicables à tous corps intermédiaires entre la commune et l'assemblée nationale;

« Art. 4. La publicité des séances de tous les corps élus;

« Art. 5. La justice ramenée autant que possible à la gratuité, — publique dans toutes les phases de la procédure, — ayant pour base le jury; — les magistrats nommés par l'élection, suivant des conditions d'aptitude et pour un temps déterminés par la loi; — suppression de toutes juridictions exceptionnelles;

« Art. 6. La responsabilité des fonctionnaires publics de tout ordre et le droit, pour chaque citoyen, de poursuivre directement, devant le jury, tout abus de pouvoir et tout crime ou délit;

« Art. 7. La séparation absolue des Églises et de l'État; — suppression du budget des cultes et de toute allocation communale ou départementale aux clergés; — abolition des corporations religieuses;

« Art. 8. L'enseignement de l'État, laïque à tous les degrés; — l'instruction au premier degré, gratuite et obligatoire; — l'instruction au second degré et au degré supérieur, gratuite et facultative; — la liberté de l'enseignement pour le second degré et pour le degré supérieur; — à tous les degrés, large développement de l'enseignement professionnel;

« Art. 9. La liberté illimitée de la presse, sans aucune loi fiscale;

« Art. 10. Le droit de réunion et d'association, comme garantie

[1] Programme essentiellement socialiste et dont certains articles, notamment l'article 12, contiennent la quintessence des doctrines préconisées dans les congrès de l'*Internationale*.

contre les erreurs de la majorité et comme sauvegarde des droits de la minorité;

« Art. 11. Suppression de l'armée permanente; — création d'une milice nationale composée de tous les citoyens valides; — les grades conférés à l'élection jusqu'à celui de chef de bataillon inclusivement; — la loi fixant les conditions d'aptitude pour les armes spéciales;

« Art. 12. Réduction considérable du budget; — transformation successive des impôts en un impôt unique, qui finisse par ne plus être qu'une mutualité et une assurance contre tous risques; — suppression immédiate des impôts de consommation et de tous ceux qui pèsent sur le travail, arrêtent la production et chargent le contribuable en sens inverse de ses ressources;

« Art. 13. Extinction de tous monopoles et priviléges;

« Art. 14. Suppression des titres nobiliaires;

« Art. 15. Amortissement graduel de la dette publique et interdiction de créer désormais aucune rente perpétuelle;

« Art. 16. Application immédiate de réformes sociales, économiques et d'institutions de crédit assurant progressivement au travailleur le produit intégral de son travail;

« Art. 17. La répudiation de toute guerre de conquête, mais sans qu'il soit jamais permis de traiter avec l'ennemi tant qu'il foulerait le sol sacré de la patrie;

« En résumé :

« La *République, une et indivisible; — République,* non de classes, mais de fusion de toutes les classes; non purement de forme, mais de fond, en ce qu'elle plongera ses racines dans les profondeurs mêmes de la société; — *République* résolue à concilier, par la science et le bon sens, sans violentes secousses, les intérêts les plus antagoniques en apparence, *parce qu'elle est résolue à vivre définitivement;* — *République* solidarisant d'abord les citoyens, pour solidariser ensuite les nations, dans cette large et fraternelle conception des *États-Unis d'Europe.*

« *Les membres-fondateurs :*

« ADVENANT, chef de bataillon de la garde nationale; BERTILLON, docteur en médecine; BOISSON, négociant à Rochefort; BOURNEVILLE, docteur en médecine; BRISSON, publiciste, adjoint au maire de Paris, démissionnaire; BRIVES, ancien représentant du peuple; BRUYS, ancien représentant du peuple; CELLIER, chef de bataillon de la garde nationale; CHAULET, docteur en médecine; COURNET, chef de bataillon de la garde nationale; DELATTRE, négociant; DELESCLUZE, rédacteur en chef du *Réveil,* maire du 19e arrondissement; DERON, propriétaire; FARGIN-FAYOLLE, ancien représentant du peuple; FILLON, propriétaire; FLOQUET,

avocat, adjoint au maire de Paris, démissionnaire ; FRACHEBOUT, capitaine de la garde nationale ; GATINEAU, avocat ; GODFRIN, tailleur ; HARTMANN, lieutenant de la garde nationale ; LAFFON, ancien rédacteur en chef de la *Constitution* de La Rochelle ; LAMARQUE, ancien représentant du peuple ; LECHASSEUX, négociant ; LÉCLANCHÉ, ancien commissaire de la République ; LEDRU-ROLLIN, ancien membre du gouvernement provisoire ; LEFEBVRE, chef de bataillon de la garde nationale ; LEFÈVRE-RONCIER, chef d'escadron d'artillerie de la garde nationale ; LEVRAUD (Edmond) ; MAILLART, avocat ; MASSOL, publiciste ; MATHÉ (Félix), ancien représentant du peuple ; MERCIER, journaliste ; MOIRÉ, négociant ; MURAT, capitaine de la garde nationale ; NOEL, journaliste ; PEYROUTON, avocat ; QUENTIN, adjoint au maire du 19e arrondissement ; RADOUX, architecte ; RAISAN, homme de lettres ; RAZOUA, journaliste ; BEDON, industriel ; ROUSSEAU (Nestor), propriétaire ; ROUSSEAU (Gustave), chimiste ; SAVOYE, négociant ; TISSERANDEAU, ancien commissaire de la République ; TONY-RÉVILLON, homme de lettres ; TURPIN, négociant ; VIARD, propriétaire ; WURGLER, propriétaire. »

PIÈCE LXVIII

« Qu'on le sache bien, c'est l'heure de triompher ou de sauver l'honneur en embrassant la mort. Si le ceste ne suffit pas, on aura recours au couteau !.... puisque tant ils le veulent, ces louches *picadores* de la réaction, qui s'étudient à agacer jusqu'à la fureur le taureau populaire.

« Phraser, discuter, louvoyer, parlementer, tribuner ?... quand la salle est un théâtre, l'Assemblée une foire, les foireux des vieillards rances, la tribune un tréteau où Arlequin rougirait de monter !

« Non ! non !

. . . . . .

. . . . . .

« Et revendiquer pour Paris le siége d'une pareille collection de grotesques ?

« Et s'exclamer avec douleur que s'ils vont à Versailles, à défaut de Fontainebleau, ce sera un outrage pour Paris ?...

« En vérité, c'est trop fort !!!

« Eh ! que voulez-vous que Paris fasse de ces barbons pelés et ratatinés ?

« Le génie qui les inspire n'est pas celui dont les ailes d'or planent sur la Bastille. S'ils ont une muse, elle s'appelle Babet. Ils sont à l'âge du « lait de poule » et du « bonnet de nuit. » Qu'ils mangent, boivent et dorment, en attendant d'aller pourrir. Mais prétendre présider aux destinées de la France, quand on pourrait à peine tenir la quenouille ?... Le vice, poussé à cette limite, redevient innocence. Les extrêmes se touchent.

« Donc, que Paris ne se préoccupe pas de ces fantômes, qu'il songe à se sauver lui-même en nommant sa Commune.

« Favre, Picard, Vinoy, d'Aurelles, etc..., le provoquent après l'avoir trahi, et méditent de le noyer dans son sang.

« Face à ceux-là !

« Point de débauche de paroles. La colère n'est redoutable que lorsqu'elle devient muette. Savoir se taire, c'est, quand on est sérieux, prouver qu'on est capable d'agir, prêt à agir.

« L'infâme Vinoy, sénateur de l'empire et président, au 2 décembre, de la commission mixte du Var, si piteux devant la Prusse, défie, menace Paris. Tous les journaux révolutionnaires viennent d'être violemment suspendus par lui, et nul nouvel organe ne pourra paraître.

« Eh bien, tant mieux !

« O Parisiens ! Basile vous reproche d'être de vains bavards, impuissants à réaliser vos vœux. Taisez-vous donc, et agissez ! — Qu'en parlant de vous, la France, l'Europe, soient obligées d'intervertir le titre d'une des pièces de Shakespeare. Qu'elles puissent ainsi caractériser votre attitude : *Peu de bruit pour beaucoup.*

« Allons ! debout !... c'est le moment. — Toutes les grandes villes attendent le signal.

« Pas de phrases : des piloris ; pas de récriminations : des châtiments.

« Les sbires de nos mandarins du 4 septembre, enhardis par la présence des sicaires de l'ex-César, viennent de condamner à mort... Blanqui, Flourens ! — Nos mandarins avaient sué la peur, au 31 octobre. Ce n'est pas trop de la vie pour expier le crime d'avoir fait trembler leur Olympe. Cruauté est le verso de lâcheté.

« Le colonel Lespiau a présidé les audiences ; le sieur Paillard, capitaine de la garde mobile, a soutenu la prévention. — Amis, inscrivons bien ces deux noms sur nos tablettes !

« La trahison souffletant l'héroïsme, le parjure juge et bourreau, la vertu victime et martyre... C'est le paroxysme de l'ignominie, la suprême convulsion des saturnales du droit divin. — La mesure est comble.

« O peuple ! vas-tu continuer à subir l'outrage comme une brute ?... ou te redresser enfin, terrible et vengeur ?

« Debout ! grand justicier, debout !

« Prouve que si le capitole de l'antique Rome était près de la roche Tarpéïenne, l'hôtel de ville de Paris fait face à la place de Grève. »

(*Décentralisation*, 18 mars 1871.)

« Le mouvement parisien, ainsi justifié dans ses causes, dans son principe et dans sa signification, n'est pas moins excusable dans ses égarements. Oui, nous regrettons du fond de l'âme les actes de violence individuelle qui ont souillé cette fois encore le drapeau de la révolution. Mais est-ce que le peuple qui se venge est tenu à plus de justice et à plus de modération que les rois et les gouvernements ? »

(*Émancipation*, 22 mars 1871.)

« Ne vous y trompez pas, c'est bien une révolution qui s'accomplit en ce moment à Paris, et quoi qu'on en dise, elle est légitime dans ses causes comme dans ses effets.

. . . . . .

. . . . . .

(*Ibidem.*)

« Le peuple de Paris, ressaisissant son autorité, vient de désigner un pouvoir nouveau.

« Il est évident que ce pouvoir doit être immédiatement consenti par les autorités civiles et militaires, *sous peine de forfaiture.*

. . . . . .

. . . . . .

« En avant donc, citoyens : confiance absolue dans les autorités républicaines, et vive Paris ! vive la révolution ! »

(*Idem.*)

Correspondance particulière de l'Émancipation.

« Paris, 27 mars.

. . . . . .

« La nouvelle de la révolution communale de Toulouse a été accueillie avec joie. Le délégué Toulousain a été reçu à midi par le *comité central* qui a témoigné toute sa sympathie pour les Toulousains et pour leur œuvre. . . . . .

PIÈCE LXIX

I

Lettre du général de Nansouty au préfet Duportal.

« Toulouse, le 22 mars 1871.

« Monsieur le préfet,

« La gravité des circonstances a nécessité de ma part des mesures de précaution.

« J'ai dû faire occuper l'arsenal et m'y rendre moi-même de ma personne. La garde nationale y continuera son service ordinaire.

« Cette mesure toute de précaution ne doit inquiéter personne.

« JE COMPTE SUR VOTRE PATRIOTISME POUR MAINTENIR L'ORDRE DANS LA VILLE.

« Je serai heureux de recevoir toutes les communications que vous voudrez bien me faire.

« Veuillez faire prévenir M. le maire de la mesure que j'ai cru devoir prendre pour éviter tout prétexte d'agitation.

« Agréez, etc.

« *Signé :* DE NANSOUTY. »

II

Réponse de Duportal à la lettre précédente.

« Toulouse, le 22 mars 1871.

« Monsieur le général,

« J'apprends qu'en même temps que vous avez renforcé la défense de l'arsenal, vous faites diriger sur la ville les troupes qui occupaient le camp. Ces deux mesures occasionnent en ce moment dans la ville une vive émotion et me rendent plus difficile LA MISSION PACIFICATRICE que je n'ai cessé de remplir à Toulouse. Je ne la décline pas pour cela : mais vous me permettrez de vous faire remarquer qu'étant parvenu à maintenir ce matin la garde nationale, je devais attendre une attitude moins vive de la part de l'autorité militaire. S'il y avait ce soir de l'agitation à Toulouse, vous regretteriez certainement d'avoir encouru le soupçon de l'avoir peut-être provoquée.

« Je n'incrimine certainement pas vos intentions; je vous fais part de la situation que vous venez de me faire et des craintes

qu'elle m'inspire. Il ne dépendra de moi, croyez-le, qu'elles aient été chimériques ou exagérées.

« Agréez, etc.

« *Le préfet de la Haute-Garonne,*

« *Signé :* ARMAND DUPORTAL. »

III

« Toulouse, 22 mars 1871.

« Monsieur le préfet,

« Les troupes du camp avaient reçu dès hier l'ordre de faire une promenade militaire ; mais dans la pensée que cet acte pouvait être mal interprété, j'avais dès une heure envoyé contre-ordre et les troupes sont rentrées au camp.

« L'émotion causée par l'article de l'*Émancipation* a dû me déterminer à prendre des mesures de précaution, mais de précaution pure.

« M. de Kératry étant venu me prévenir qu'il venait prendre possession de la préfecture, je l'ai engagé à se retirer en lui disant que vous aviez toute ma confiance et que j'étais persuadé que vous sauriez mieux qu'aucun autre protéger l'ordre et la société.

« Je vous prie d'agréer, etc.

« *Le général de division,*

« *Signé :* DE NANSOUTY [1]. »

PIÈCE LXX

A M. Armand Duportal, préfet de Haute-Garonne.

« 24 mars 1871, midi.

« Monsieur le préfet,

« Appelé par le gouvernement à la préfecture de la Haute-Garonne, j'ai jugé convenable, avant d'arriver officiellement à Toulouse, d'attendre que le journal officiel eût annoncé ma nomination, d'autant plus que la déclaration de soutenir le gouvernement de Versailles, le seul légal, faite par vous aux généraux, était pour moi un gage

[1] *Champion du Bois de Nansouty* (Charles-Marie-Étienne) avait été nommé le 19 novembre 1870 au commandement de la 12e division militaire.

précieux de la tranquillité du département assurée par son premier magistrat.

« Votre parole engagée d'appuyer le gouvernement de Versailles, qui représente aujourd'hui les destinées du pays, m'est un sûr garant que nous marcherons unis dans la pensée d'éviter à la ville de Toulouse les violences par lesquelles on a prétendu déshonorer Paris et dont nous voulons tous deux sauver la République et le département.

. . . . . .

. . . . . .

« Agréez, monsieur le préfet, l'assurance de mes sentiments très-distingués.

« Comte E. DE KÉRATRY. »

PIÈCE LXXI

Lettre de Duportal au général de Nansouty.

« Toulouse, le 25 mars 1871.

« Monsieur le général,

« A ma proposition d'armement de tous les citoyens, la mairie de Toulouse a répondu par une démission en masse, motivée sur l'insertion de mon remplacement au *Journal officiel*.

« D'un autre côté, M. de Kératry, qui n'avait fait qu'une fausse sortie, est de retour à Toulouse et me demande mon concours pour assurer le calme et la tranquillité de la ville, à l'occasion de sa prise de possession de la préfecture.

« Le silence du gouvernement, après vos sages et prudents avis, ajoute au refus de confiance qui résulte de mon remplacement sans avis préalable. Je n'ai plus qu'à rentrer dans la vie privée et à décliner toute responsabilité dans les faits qui pourraient se produire à Toulouse.

« Comme dernier gage de ma fidélité à mes devoirs, j'assisterai aujourd'hui à la réunion des officiers de toutes nos milices que j'ai convoqués pour organiser des bataillons de garde constitutionnelle. J'y convie M. de Kératry. Ce devoir accompli, je resterai complétement étranger à l'administration du département.

« Je vous remercie du concours que vous avez bien voulu donner à mon administration et des témoignages d'estime et de sympathie personnelles que j'ai reçus de vous. J'en conserve un souvenir auquel mes amis sont heureux de s'associer.

« Veuillez agréer, etc.

« ARMAND DUPORTAL. »

PIÈCE LXXII

M. Frugier, lieutenant-colonel, chef de légion.

MM. Calvet, chef de bataillon (ouest); Valette, id. (sud); Laval, id. (centre); Proust, id. (nord).

M. Dunac, major.

MM. Muratet, capitaine adjudant-major (ouest); Garipuy (Gustave), id. (sud); St-Gaudens, id. (centre); David, id. (nord).

M. Lafont-Gouzy, médecin-major 1re classe, chef du service médical.

MM. Cuson, médecin-major 2e classe (centre); Rességuet, médecin aide-major 1re classe (sud); André, id. (ouest); Puyvarge, id. (nord).

MM. Rech, capitaine rapporteur (ouest); Martel, id. (sud); Pujol, id. (centre); Monthus, id. (nord).

MM. Dardignac, suppléant capitaine rapporteur (ouest); Soulé, id. (sud); Riche, id. (nord).

M. Roux, capitaine d'armement.

M. Paul Garnier, secrétaire du conseil de discipline.

MM. Jokla, adjudant; Batut, id.; Belou, id.; Guiraud, id.

1er *bataillon* (*ouest*). — 1re compagnie : Calvet, capitaine; Morin, lieutenant; Berjaud, sous-lieutenant; 2e comp. : Dallas, capitaine; Verdalles, lieutenant; Bixte, sous-lieutenant; 3e comp. : Feuillerat, capitaine; Izard, lieutenant; Calvet, sous-lieutenant; 4e comp. : Bourges, capitaine; Delacvivier, lieutenant; Auriel, sous-lieutenant; 5e comp. : Pouneau, capitaine; Pourquié, lieutenant; Maffre, sous-lieutenant; 6e comp. : Calbeyran, capitaine; Ajas, lieutenant; Fréchou, sous-lieutenant.

2e *bataillon* (*sud*). — 1re compagnie : Estampes, capitaine; Audibert, lieutenant; Delmas et Blersy, sous-lieutenants; 2e comp. : Delpy, capitaine; Pech, lieutenant; Gendre et Mandement, sous-lieutenants; 3e comp. : Escach, capitaine; Bossés, lieutenant; Santoul et Trille, sous-lieutenants; 4e comp. : Boué, capitaine; Varés lieutenant; Durrieu, sous-lieutenant; 5e comp. : Bastié, capitaine[1]; Laffitte, lieutenant; Lauzet, sous-lieutenant; 6e comp. : Malaret, capitaine; Forgues, lieutenant; Alicot, sous-lieutenant; 7e comp. : Heuillet, capitaine; Journet, lieutenant; Bouisset, sous-lieutenant; 8e comp. : Ader, capitaine; Praincières, lieutenant; Ségoffin, sous-lieutenant.

3e *bataillon* (*centre*). — 1re compagnie : Roux, capitaine; Godoy,

[1] Juge de paix du canton de Léguevin. Ce magistrat était présent au capitole lorsqu'il fut donné lecture de la proclamation rédigée par Duportal.

lieutenant; Olivier, sous-lieutenant; 2e comp. : Robequin, capitaine; Bérard, lieutenant; Paul, sous-lieutenant; 3e comp. : Gros, capitaine; Labry, lieutenant, Auba, sous-lieutenant; 4e comp. : Grateloup, capitaine; Aguiard, lieutenant; Lozes et Calmettes, sous-lieutenants; 5e comp. : Fox, capitaine; Carriés, lieutenant; Merveilleaux et Ségui, sous-lieutenants; 6e comp. : Cabaré, capitaine; Chenal, lieutenant; Brunet, sous-lieutenant; 7e comp. : Monnereau, capitaine; Dufau, lieutenant; Rondé, sous-lieutenant; 8e comp. : Boudin, capitaine; Rey, lieutenant; Cazes, sous-lieutenant.

4e *bataillon* (*nord*). — 1re compagnie : Encausse, capitaine; Fumel, lieutenant; Galarin, sous-lieutenant; 2e comp. : Augé, capitaine; Passerieu, lieutenant; 3e comp. : Malbec, capitaine; Beaux, lieutenant; Tardieu, sous-lieutenant; 4e comp. : Cuvellie, capitaine; Redon, lieutenant; Gros, sous-lieutenant; 5e comp. : Roudié, capitaine; Mandement, lieutenant; Lafrénée, sous-lieutenant; 6e comp. : Gleyses, capitaine; Massias, lieutenant; Rouchez, sous-lieutenant; 7e comp. : Lanaspe, capitaine; Baudéan, lieutenant; Balard, sous-lieutenant; 8e comp. : Peyre, capitaine; Janel, lieutenant; Malin et Bardet, sous-lieutenants [1].

PIÈCE LXXIII

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Commune de Toulouse.

« Les officiers de la garde nationale constitués EN COMMUNE RÉVOLUTIONNAIRE DE TOULOUSE se sont réunis samedi soir dans la salle ordinaire des délibérations du conseil municipal et ont composé comme il suit la commission exécutive de la COMMUNE : Frugier, lieutenant-colonel, président; Dunac, commandant major; Valette, chef de bataillon; Proust, chef de bataillon; Laval, chef de bataillon; Muratet, adjudant-major; Calbeyran, capitaine; Ader, capitaine; Cros, capitaine; Encausse, capitaine; Verdalles, lieutenant; Journet, lieutenant; Rey, lieutenant; Redon, lieutenant; Fréchou, sous-lieutenant; Audibert, sous-lieutenant; Calmettes, sous-lieutenant; Lafrénée, sous-lieutenant.

[1] L'impartialité nous fait un devoir de signaler que, pour donner à cette proclamation plus d'importance, on avait imaginé de prendre dans le bureau du major Dunac la liste de tous les officiers de la garde nationale et de l'envoyer à l'imprimerie avec le manuscrit de l'affiche. Aussi le lendemain de nombreux officiers protestèrent-ils par la voie des journaux contre l'usage qu'on avait fait de leur nom. Nous pouvons citer Martel, Soulé, Lafait, Gouzy, Cuson, Rességuet, André, Puyvarze, le lieutenant-colonel Frugier, *etc.*, *etc.*

« Les citoyens ci-dessus désignés acceptent avec dévouement et reconnaissance le mandat qui leur est confié par leurs camarades. Ils seront fidèles au programme d'ordre, de liberté et de conciliation adopté par la Commune et ils comptent sur le patriotisme de leurs concitoyens pour les aider dans l'accomplissement de leurs devoirs.

« *La commission exécutive de la Commune.* »

PIÈCE LXXIV

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE. — CABINET DU PRÉFET.

« Toulouse, le 26 mars 1871.

« Monsieur le directeur du télégraphe,

« J'ai l'honneur de vous informer que, n'ayant pas été relevé de mes fonctions, je les exerce toujours avec la même autorité que par le passé et que vous devez continuer de m'adresser à la préfecture toutes les dépêches officielles.

« Les circonstances m'obligent en outre à vous requérir d'avoir à me communiquer les dépêches politiques qui pourraient vous être présentées en dehors de moi et de ne les expédier que sur mon visa.

« Recevez, monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

« *Le préfet de la Haute-Garonne,*

« *Signé :* ARMAND DUPORTAL. »

PIÈCE LXXV

« Au nom des officiers et des soldats de la garde nationale dont ils sont les délégués,

« Les soussignés, commandants de la garde nationale, et Valette, commandant de la même garde, agissant en la même qualité, déclarent reconnaître :

« 1° Que la Commune est dissoute et que sa dissolution acceptée sera prononcée par M. Valette qui se charge provisoirement de la mairie, sous la condition que le gouvernement de Versailles lui conférera ce titre, qui sera proposé par les autorités militaires et les magistrats présents à l'arsenal.

« 2° M. Valette accepte comme adjoints MM. Despeyroux, professeur, Barbe, Tourné, Resseguier, fabricant.

« 3° La garde nationale sera complétement organisée conformément à la loi, et en attendant tout citoyen justifiant de ce droit conservera ou recevra les armes qu'il a déjà ou qu'il demandera.

« *Signé :* VALETTE, DUNAC, PROUST, REY, LAVAL, LAFRÉNÉE.

« Toulouse, le 27 mars 1871. »

PIÈCE LXXVI

MAIRIE DE TOULOUSE.

« Garde nationale et citoyens de Toulouse.

« En présence des événements graves qui ont menacé hier la sécurité publique, et dont la responsabilité paraît peser sur les déterminations prises par la garde nationale d'occuper quand même le poste du Capitole, il est de notre devoir d'exposer aux citoyens de Toulouse la vérité pure et simple.

« La municipalité était vacante par la démission du maire et de ses conseillers. D'un autre côté, on était informé de la nomination comme préfet de la Haute-Garonne, de M. le comte de Kératry, dont les antécédents politiques permettaient de mettre en doute les sentiments républicains. Nous ajouterons en même temps que les actes de l'assemblée de Versailles laissaient planer des doutes sur son dévouement à la République. Dans cette situation, la garde nationale de Toulouse, voulant à la fois assurer la conservation de la République et pourvoir, en l'absence de l'administration municipale, à la gestion des affaires de la commune et au maintien de la sécurité publique, a cru remplir un devoir impérieux en venant occuper le capitole.

« Cette occupation ayant paru éveiller les craintes d'une partie de la population, le comité de la garde nationale s'est empressé d'accueillir les offres de conciliation qui lui furent apportées par un groupe d'hommes honorables, constituant l'association républicaine, qui voulurent bien servir d'intermédiaires entre nous et les autorités judiciaires et militaires réunies à l'arsenal.

« Plusieurs entrevues furent la conséquence de cette intervention et conduisirent à une transaction de nature à concilier les droits et les sentiments de tous.

« Il fut ensuite convenu, sur la demande des généraux, que nos

postes seraient réduits à leur effectif ordinaire et que, de leur côté, ils feraient évacuer de l'arsenal la force civile qui s'y trouvait et que l'arsenal avait armée.

« Sur l'ordre du commandant Valette, comme maire de la ville, les piquets supplémentaires rentrèrent immédiatement sans résistance dans leurs quartiers.

« Une heure après, les places publiques étaient envahies par toutes les troupes et par cette même force civile qui, d'après les engagements des généraux, devait évacuer l'arsenal.

« Le comité, surpris de voir qu'on ne tenait aucun compte des conventions acceptées de part et d'autre, proteste au nom de la garde nationale contre cette mesure violente que rien dans ses actes et dans ses intentions ne peut justifier.

« Il proteste notamment contre les affiches placardées en ville, lui attribuant la qualification de *Commune révolutionnaire*.

« Depuis dimanche, au moment où ces affiches ont paru, nous avons protesté par la voix du colonel Frugier, duquel nous ne nous sommes jamais séparés.

« *Nous protestons aussi contre la pose des affiches elles-mêmes faites à notre insu* [1].

« Dans cette situation, nous pouvons inviter les citoyens à dissiper toute crainte et à conserver le caractère que l'ordre et la tranquillité publique seront maintenues tant qu'ils ne dépendront que de la garde nationale.

« Vive la France !

« Vive la République !

« Le comité formant la commission municipale :

« Les citoyens FRUGIER, lieutenant-colonel de la garde ; DUNAC, commandant major; VALETTE, chef de bataillon ; PROUST, chef de bataillon ; LAVAL, chef de bataillon ; MURATET, capitaine adjudant-major; CALBEYRAN, capitaine ; ADER, capitaine ; GROS, capitaine ; ENCAUSSE, capitaine ; VERDALLES, lieutenant ; FRÉCHOU, sous-lieutenant ; AUDIBERT, sous-lieutenant ; CALMETTES, sous-lieutenant ; LAFRÉNÉE, sous-lieutenant. »

[1] Cette déclaration est mensongère. En effet, dans la soirée du 26, à l'issue de leur réunion, les officiers, en faisant remettre au citoyen Duportal la liste des membres appelés à faire partie de la commission exécutive, avaient accompagné cet envoi de la lettre suivante, signée du secrétaire provisoire de la Commune : « *Le citoyen Duportal est prié de par les officiers réunis de faire placarder demain une affiche qui porte les noms ci-dessus comme faisant partie de la commission exécutive de la Commune de Toulouse.* »

PIÈCE LXXVII

PROCLAMATION DES CHEFS DE LA MAGISTRATURE AUX HABITANTS DE TOULOUSE.

« 26 mars 1871.

« Citoyens,

« Une usurpation, un véritable crime ont été commis hier. Des gardes nationaux représentant un cinquième de la garde nationale armée et un vingtième des citoyens qui devraient en faire partie, ont constitué une *Commune* qui ne peut émaner que du suffrage des trente mille électeurs de la cité régulièrement convoqués, créé un gouvernement en hostilité avec celui de Versailles, adhéré au comité central de Paris, c'est-à-dire organisé l'insurrection permanente contre le gouvernement de Paris.

« Tous ceux qui ont participé à ces actes n'en ont pas mesuré et compris la portée. Nous venons leur dire où est, dans ce triste et solennel moment, le pouvoir souverain, *la loi vivante* du pays.

« Le gouvernement de Versailles est le seul gouvernement qu'il soit permis de reconnaître. Nous y trouvons les noms des plus vieux serviteurs de la démocratie, Jules Favre, Simon, Picard.

« Le chef du pouvoir exécutif a écrit que le gouvernement mettrait son honneur à fonder la République.

« L'Assemblée elle-même, malgré les inspirations royalistes de la minorité, a choisi pour son président Grévy, qui a pu dire, comme résumé de toute sa vie : J'ai toujours vécu et je mourrai en républicain.

« L'Assemblée n'a pas encore fait un acte qui dépasse les limites de son mandat. Elle a constitué un gouvernement républicain. — Elle a voté la paix. Elle s'occupe de convoquer les électeurs pour élire des conseils municipaux et généraux et leur laisse le soin de se gouverner eux-mêmes. Elle prépare des lois de finances pour payer les frais de la guerre. Elle est le droit.

« Le gouvernement dans lequel elle s'est incarnée représente le seul pouvoir légitime qu'il y ait en France.

« Qu'est-ce que le comité central de Paris ? Ces hommes, personne ne les connaît : que sont-ils ? On ne le sait pas ; d'où viennent-ils? On ne le sait pas; que veulent-ils? On ne le sait pas.

« Ces hommes inconnus dans la *carrière* de la révolution font fusiller Clément Thomas, un ancien rédacteur du *National*, un homme éprouvé par un dévouement de cinquante ans à la République. Ils arrêtent Chanzy, un général républicain, choisi par Gambetta, qui vote et siége avec la gauche de l'Assemblée.

« Depuis Grévy jusqu'à Louis Blanc, pas un républicain n'a consenti à mettre son nom à côté de ce comité.

« Vous ne marcherez pas avec ces hommes qui nient l'inviolabilité de la vie humaine et qui ont sur leurs mains les taches d'un sang généreux.

« Nous vous convions à vous rallier au gouvernement de Versailles, qui a prouvé solennellement qu'il ne ferait jamais un coup d'État contre la République. En présence de cet engagement sacré, le doute n'est pas possible, le devoir de tout honnête homme est clair et certain.

« Celui qui écrit ces lignes est un des vieux républicains du Midi; la République a été le but et l'idéal de sa vie entière : il a cru devoir faire entendre une dernière parole *chargée de tristesse et de deuil*.

« Ce matin, la Commune avait *menacé* d'arrêter le procureur de la République au moment où il rédigeait des réquisitions qui sont la plus grande douleur d'une âme républicaine.

« La *Commune* ne représente ni l'élection, ni la majorité locale, ni la délégation du gouvernement central. Où est son droit?

« Nous nous sommes rendus à l'Arsenal, résolus à contenir une *minorité* coupable qui *opprime* la ville et à raffermir par notre exemple les consciences *troublées* ou *défaillantes*. Avant cette résolution extrême, nous avons épuisé les moyens de conciliation; il ne nous reste plus qu'à combattre pour une cause sainte.

« Que la responsabilité des malheurs de la cité retombe sur ceux qui en sont les *promoteurs*, et que Dieu leur pardonne!

« L'avenir, un avenir prochain, dira qui d'eux ou de nous a le mieux servi la République.

« *Signé :* DE SAINT-GRESSE, premier président; MANAU, procureur général; DELCURROU, procureur de la République. »

PIÈCE LXXVIII

TABLEAU DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION ET DE LA POLICE A TOULOUSE SOUS LE PRÉFECTORAT DE DUPORTAL.

(4 septembre 1870, — 23 mars 1871.)

ADMINISTRATION PRÉFECTORALE.

DUPORTAL (Pierre-Jean-Louis-Armand), 58 ans, *préfet;*
PAGÈS, gendre de Duportal, *chef de cabinet;*

Mulé (François-Antonin), 35 ans, *secrétaire général de la préfecture;*

Paul (Jean), 35 ans, négociant, *attaché au cabinet du préfet.*

MUNICIPALITÉ, COMMISSIONS MUNICIPALES.

1° Commission municipale (*du mois de septembre au* 18 *décembre* 1870):

Cousin, président; Calvet (Antoine), négociant; Grillou, marchand boucher; Valette, propriétaire; Cuvellier (Paul), industriel; Garipuy, négociant; Boudin (Édouard), menuisier; A. Leygues, propriétaire; Grateloup, entrepreneur; Cornet (Germain), marchand de draps; V. Albert, rentier. Cette commission donna sa démission *collective* le 18 décembre.

2° Une nouvelle commission fut installée dans les premiers jours de janvier; elle était composée de : Castelbou (Léonce), avocat, président; Leygue (Albert); Calvet; Cuvellier; Grillou; Garipuy; Cornet; Grateloup et Boudin. — Castelbou devait remplir les fonctions de maire, Leygue, (Albert,) Garipuy et Grateloup, celles d'adjoints :

COMMISSAIRES DE POLICE.

Cavarré (Félix), directeur de la sécurité publique;

Cathala (Lucien), 42 ans, propriétaire, rue des Lois, 5;

Massip (André-Alexandre), 42 ans (3e arrondissement), rue Raymond, 11.

Delhom (Bernard), 47 ans, rue Bonaparte, 60 (6e arrondissement);

Dumas. . . . . (1er arrondissement).

INSPECTEURS ET AGENTS DE POLICE.

Caubet (Isaac), *inspecteur municipal;*

Jacob (Jean-Mathieu-Louis), 28 ans, ouvrier sculpteur, *sous-inspecteur;*

Barrieu (Jean-Marie), 51 ans, corroyeur, *inspecteur des mœurs;*

Paul (Gustave), 50 ans, *agent de police,* 31, rue Pargaminière;

Gros (Eugène), 45 ans, idem, rue de la Poudrière, 27;

Géraud Fourtanier, 48 ans, idem;

Bergout (Serin), 52 ans, idem, rue du Dix-Avril, 40;

Barthe (Bernard), 30 ans, idem;

Mascar (Simon), 37 ans, idem, grande rue Saint-Michel, 59;

Treil (Jules), 27 ans, idem, ouvrier menuisier;

Bézard (Ulysse), 34 ans, idem, ouvrier chapelier;

Cournac (Paul), 46 ans, idem, cordonnier;
Laplagne (Raymond), 39 ans, idem;
Bonnefont (Ulysse), idem;
Moulas (François), 36 ans, idem, rue Arnaud-Bernard, 33;
Taillade (Dominique), 40 ans, idem, menuisier en voitures;
Mirabail (Jean-Baptiste), 30 ans, idem — en fauteuils;
Lannes (Jean-Marie), 36 ans, idem, cimenteur;
Marty (Jean), 36 ans, idem, chapelier;
Haulier (Pierre), 37 ans, idem, brasseur;
Colas (Étienne), dit Gentil, idem;
Pontrouch (Antoine), 31 ans, idem, menuisier;
Salles (Hypolyte), 36 ans, idem, idem;
Carrière (Jean-Victor-Émile), 28 ans, secrétaire du commissaire de police du canton Nord;

PIÈCE LXXIX

MANIFESTE DU COMITÉ CENTRAL FÉDÉRATIF DE LYON (*octobre* 1870).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

COMMUNE DE LYON.

Liberté, égalité, fraternité.

Comité central fédératif de Lyon.

« Citoyens,

« Les intérêts de la défense, les intérêts de la République en cas d'élections et pour tous agissements dans le but commun nécessitaient l'existence d'un comité où se concentrassent les efforts de tous et qui ne fût pas SEULEMENT L'ORGANE DE LA COMMUNE DE LYON, mais aussi de toutes les communes fédérées du département du Rhône et des départements qui nous entourent.

« A cet effet s'est constitué, depuis le 17 septembre, le *comité central fédératif* siégeant au palais Saint-Pierre, salle de l'ancienne Bourse.

« Ses membres, délégués de sous-comités, représenteront vraiment l'opinion, quand partout se formeront des sous-comités.

« Nous faisons donc appel à tous. Que les *Communes* envoient un délégué, que des réunions donnent leur adhésion, et nous serons ainsi en rapports constants soit avec les lignes du Midi, soit avec celles de l'Est et de l'Ouest qui nous réclament. Cette mutualité, cette

entente générale peuvent seules nous organiser. Il s'agit de défendre nos villes, nos villages, nos hameaux et de garantir nos libertés, nos familles et le fruit de notre travail; en un mot, de sauver la France et d'AFFERMIR A JAMAIS LA RÉPUBLIQUE.

« La ligne de conduite à suivre dans les actes politiques sera nettement dessinée en suite de nos délibérations, et, pour ce qui concerne la guerre, la défense nationale, nos décisions soumises aux conseils, au gouvernement central, publiées par des journaux et par des affiches, ACTIVERONT LES POUVOIRS RÉGULIERS PAR UNE PRESSION RAISONNABLE ET ÉMANANT DU PEUPLE.

« Que le peuple coopère à l'œuvre commune, et qu'il soit constamment en rapport avec ses mandataires par des avertissements pacifiques et un appui moral.

« Le peuple a été trompé, sacrifié, ruiné, massacré. Qu'il agisse désormais de lui-même, s'administrant, se gouvernant sans abdiquer de nouveau dans les mains des tyrans et des traîtres. Sachons profiter des leçons terribles que nous venons de subir. Habitants des villes et des campagnes, à l'œuvre! Les lâches seuls se cachent et parlent de se rendre, quand il y a la nation à venger et à délivrer, et de reculer quand se lève la République, SEUL GOUVERNEMENT DU DROIT, QUI NE SE SERT PAS D'HYPOCRISIE, D'ESPIONNAGE ET DE VOL, ET QUI NE MENT PAS!

« Citoyens du département du Rhône et des départements de l'Est et du Midi, répondez-nous! Nous attendons vos délégués et vos adhésions. Le temps presse. — Il faut que de nos efforts combinés naisse le succès de la République dans toutes les élections, et le triomphe de la patrie sur les champs de bataille.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

« Lyon, 8 octobre 1870.

« Pour le comité central fédératif :

« *Les présidents :* COMTE ; LANGLADE ; GARNIER ; CARLOD.

« *Les secrétaires :* BONJOUR fils ; GAREL ; VOLLOT ; BRUSSEAUD.

« *Le trésorier :* BERGERON.

« *Les assesseurs :* MARCEAU ; LOENGER ; CHARAVEY ; DEBOLO. »

PIÈCE LXXX

MANIFESTES DIVERS DU COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE DU SALUT DE LA FRANCE, ÉTABLI A LYON, AU MOIS DE SEPTEMBRE 1870.

I

Comité révolutionnaire du salut de la France.
Aux citoyens travailleurs lyonnais.

« Citoyens !

« Dans les circonstances critiques au milieu desquelles nous nous trouvons, en face d'une *réaction* sans cœur et sans patriotisme, en présence des faits odieux que nous voyons tous les jours se passer, le silence ne nous est plus permis. — Nous devons protester contre les élections au moyen desquelles on veut nous imposer une constituante réactionnaire.

« Mais par quels moyens élèverons-nous la voix contre ces continuateurs de l'Empire qui se déclarent hypocritement républicains?

« Ces moyens sont la presse et les réunions publiques.

« Le comité du salut de la France a déjà annoncé dans diverses réunions la création d'un journal, mais la mauvaise volonté des imprimeurs, qui craignent encore les lois de l'empire, et d'un autre côté la guerre sourde faite par la réaction riche à un comité de travailleurs ont empêché ce comité, malgré ses efforts, de réaliser son projet de journal.

« Mais si vous le voulez, citoyens, votre journal paraîtra et démasquera sans pitié tous les réactionnaires, quelle que soit leur position, quelles que soient leurs forces.

« Le comité vous invite donc à ouvrir dans vos chantiers une souscription volontaire destinée à la création du journal : LE SALUT DE LA FRANCE, TRIBUNE DES TRAVAILLEURS.

« Les délégués des chantiers se chargeront de centraliser les souscriptions et de les verser au comité, qui tiendra constamment à la disposition de ces délégués tous les livres de comptes ; de plus,

chaque chantier recevra gratuitement un certain nombre d'exemplaires du journal.

« UNION ET SOLIDARITÉ.

« *Le comité* :

« *Signé :* PLACET; BLANC; PARRATON; D'ANDRÉ; CAMET; BISCHOFF; CHARVET; BÉNE; Guillaume; VIGNOT. »

Timbre avec ces mots :
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Lyon, 1870.
Comité central du salut de
la France

II

« Citoyens!

« Après la sanglante comédie du second empire, le peuple, las des turpitudes et des trahisons, épuisé par des impôts écrasants, engagé dans une guerre fratricide et purement dynastique et qui fut pour l'armée française une suite de désastres, le peuple, disons-nous, proclama, le 4 septembre, la République.

« En retrouvant sa souveraine autonomie, le peuple avait le droit de penser qu'un système complet et énergique de défense nationale seraient mis immédiatement à exécution. Mais à des institutions nouvelles il fallait des noms nouveaux, et le gouvernement provisoire a eu la coupable imprudence de laisser subsister l'organisation administrative et bureaucratique de l'état déchu.

« Qu'en est-il résulté? Un tiraillement perpétuel dans le sein gouvernemental, des obstacles suscités par le mauvais vouloir des fonctionnaires de l'ex-empire, un antagonisme et, qui plus est, des conflits entre l'autorité civile républicaine et l'autorité militaire bonapartiste, à ce point qu'on en est réduit aujourd'hui à employer la force armée à réduire celle-ci. Puissent des flots de sang ne pas être versés à ce sujet!

« La défense nationale est donc entravée, et la jeune République, venue avec des idées pacifiques, est à la veille de se voir sérieusement menacée dans son existence.

« C'est dans ces circonstances difficiles que prit naissance le comité du salut de la France. Devant le danger toujours croissant et l'impuissance des pouvoirs officiels à le conjurer, des citoyens courageux, des républicains sincères s'organisèrent fédérativement sous le nom ci-dessus, dans le but de seconder, par l'initiative privée, l'autorité dans sa tâche en lui signalant les mesures nécessaires dans l'intérêt de la Révolution et les lui faisant mettre à exécution.

« Faisant appel aux vrais patriotes qui sentent qu'il ne suffit pas d'avoir une République de nom, mais qu'il faut encore qu'elle se manifeste par l'austérité de ses principes et la virilité de ses actes, le comité sera vraiment l'expression du sentiment populaire.

« L'organisation en est simple : des groupes de vingt-cinq citoyens, trente au plus, nommant un délégué qui se met en rapports avec ce comité ; une commission exécutive choisie dans ce comité s'abouchera avec les délégués pour les tenir au courant de tout ce qui peut les intéresser.

« Les ordres sont toujours apostillés du timbre du comité : ils doivent être refusés s'il n'ont pas le signe convenu.

« *Le comité.* »

PIÈCE LXXXI

ÉTAT NOMINATIF DES INDIVIDUS POURSUIVIS A RAISON DE LEUR PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS DU 28 SEPTEMBRE 1870.

(Ier conseil de guerre — Audience du 13 août 1871.)

Accusés présents :

Parraton (François), 36 ans, tisseur, grande rue de la Croix-Rousse, 75,... cinq ans de détention;

Servelle (François), 59 ans, ouvrier vernisseur,... six jours de prison;

Schettel (Adrien), 48 ans, mécanicien, rue du Repos, 18,... un an de prison ;

Contumax.

A la déportation dans une enceinte fortifiée, savoir :

Michel Bakounine;

Richard (Albert), 26 ans, publiciste;

Blanc (Gaspard), 27 ans, typographe;

Saignes (Eugène), plâtrier;

Rivière (Pierre-Benoît), 66 ans, ouvrier cartonnier

Bastelica (André), employé;

Combe (Eugène), chaisier;

Cluseret (Gustave), aventurier;

Luiknerviez (Valence), compositeur.

PIÈCE LXXXII

ÉTAT NOMINATIF DES INDIVIDUS CONDAMNÉS POUR AVOIR PRIS PART AU MOUVEMENT INSURRECTIONEL DU 23 MARS 1871.

(2e conseil de guerre de Lyon — Audience du 2 septembre 1871.)

Accusés présents.

Leblanc (Albert), à la déportation dans une enceinte fortifiée;
Parraton (François), idem;
Schettel (Adrien), cinq ans de détention;
Drevet (Antoine), tisseur, idem;
Escot (Jean-Denis), 30 ans, placier, rue de Sully, 100, à 2 années d'emprisonnement;
Soubie (Jean-Pierre), préposé à la garde des munitions de la ville, idem;
Poncet (Benjamin), 34 ans, employé, rue Moncey, 31, trois mois de prison et 16 francs d'amende;
Eymard (Jean), agent de police, à une année d'emprisonnement;
Roset (Jean-François), commandant de la garde urbaine, idem;
Rieaux (Jean-Marie), ex-membre du comité de sûreté générale, idem;
Godet (Anthelme), lieutenant à la 1re compagnie du 19e bataillon, idem;
Veit (Charles), sujet bavarois, sergent à la 5e compagnie du 21e bataillon, idem;
Tourasse (Joseph), capitaine de la 2e compagnie du 22 bataillon, une année d'emprisonnement;
Meillard (Nicolas), capitaine à la 2e compagnie du 22e bataillon, idem;
Sancet (Laurent), capitaine à la 4e compagnie du 22e bataillon, idem;
Etienne-Claude dit Bailly, deux années d'emprisonnement;
Rousille, idem;
Gaudin (Alexandre), garde urbain, à six mois de prison;
Benier (Louis), brigadier de la garde urbaine, à un mois;

Accusés contumax.

Blanc (Gaspard), ex-employé des ponts et chaussées, à la déportation dans une enceinte fortifiée;
Micoud (Aimé), passementier, idem;

Tissot (Alphonse-Pierre), tisseur, idem;
Garel (Louis), homme de lettres, idem;
Timon (Antoine-Marie), ex-commissaire central, idem;
Verdier, lieutenant de la garde nationale, idem;
Thuilier, idem;
Colonna, idem;
Perrare, mécanicien, rue Bugeaud, 150, idem.

PIÈCE LXXXIII

ÉTAT NOMINATIF DES INDIVIDUS COMPROMIS DANS L'INSURRECTION DU 30 AVRIL 1871.

(1er conseil de guerre de Lyon. — Audience du 13 décembre 1871.)

Accusés présents.

Bouzon (Louis), passementier, rue Creuzet, 22, acquitté;
Baudin (Édouard-Louis-Joseph), 42 ans, ex-adjudant au 85e de ligne, cinq ans de détention;
Mouret (Cyprien), 50 ans, plâtrier, rue des Templiers, 4, un an de prison;
Leblanc (Albert), ingénieur civil, délégué de la Commune de Paris, déportation dans une enceinte fortifiée;
Dumont (Charles-Pascal), 28 ans, typographe, idem, cinq ans de détention;
Caulet de Tayac (Gaston), homme de lettres, idem, déportation dans une enceinte fortifiée;
Coignet (Jean dit Joanny), tisseur, rue Neyret, 21, acquitté;
Codex (Jean), 38 ans, charpentier, rue Voltaire, 27, cinq ans de détention;
Payet (Alexandre), veloutier, idem;
Lorrain (François-Marie), 22 ans, déportation dans une enceinte fortifiée;
Cartier (Michel), acquitté;
Rivoire (Auguste), tisseur, passage Lamure, 5, idem;
Berthaud (Romain), 45 ans, chauffeur, rue de Chartres, 81, deux ans de prison;
Bousquet (Louis), 40 ans, cordonnier, rue Rachais, 4, acquitté;
Buisson (Victor), 38 ans, cordonnier, place Reischtad, 67, idem;
Durando (Antoine), ex-officier garibaldien, idem;
Potier (Émond), tourneur sur métaux, rue Montesquieu, 36, idem;
Guillin (Pierre), père, 58 ans, taillandier, rue de Chartres, 133, un an de prison;

Guillin (Jean-Baptiste) fils jeune, acquitté;

Messier (Charles), un an de prison;

Lion (Guillaume), 28 ans, sculpteur, rue Villeroi, 22, deux ans de prison;

Terrier (Jean-Pierre), acquitté;

Aréthens (Louis), 36 ans, tisseur, rue Gigodot, 8, cinq ans de détention;

Ferrer (Paul-Joseph), 45 ans, ex-officier, rue de Penthièvre, 20, acquitté;

Gosme (Benjamin), cinq ans de détention;

Bartel (Pierre), tailleur, deux ans de prison;

Vigamo (Jean-Baptiste), acquitté;

Keller (Louis-François), Grande-Côte, 27, idem;

Neyrin (Mathieu), serrurier forgeron, rue Bechevelin, 22, cinq ans de détention;

Wittmayer (Frédéric), tourneur sur fer, deux ans de prison;

Soubie (Jean-Pierre), 38 ans, ébéniste, rue Villeroi, 34, acquitté;

Senéque (Jean), idem;

Reiff (Gaspard), 42 ans, tisseur, rue d'Ivry, 10, un mois de prison;

Berthaud (Benoît), tisseur, rue d'Austerlitz, 25, deux mois de prison;

Lombard (François), tisseur, un an de prison;

Reverchon (Antoine), tisseur, six mois de prison;

Toccanier (Philibert), acquitté;

Lemoine (Firmin-Eugène), 34 ans, apprêteur, grande rue de Cuire, 45, deux ans de prison;

Jaffeux (Antoine), passementier, un an de prison;

Régipas (Antoine), 49 ans, tailleur, rue Vendôme, 102, acquitté;

Baton (Louis), ouvrier menuisier, rue Montesquieu, 87, idem;

Chanoz (Jean-Baptiste), tisseur, rue des Fantasques, 9, idem;

Breysse (Jean-François), corroyeur, rue Sainte-Élisabeth, 100, un an de prison;

Cottarel (Charles), 24 ans, tisseur, rue du Mail, 43, acquitté;

Jarsaillon (Félix), tisseur, un an de prison;

Valansot (François), acquitté;

Vinturin (Marius), idem;

Vibratte (Joseph), matelassier, un mois de prison;

Mollex (François), journalier, idem;

Conze (Jean-Pierre), 25 francs d'amende;

Pinet (Samuel), fondeur, idem;

Sibuet (François), 42 ans, chapelier, rue des Passants, 5, acquitté;

Dumontet (André), charpentier, rue Saint-Michel, idem;

Poncet (Joseph-Charles), 47 ans, tisseur, rue de la Madelaine, 16, idem ;

Glotton (Jean-Louis), 37 ans, forgeron, rue Montesquieu, 34, deux ans de prison ;

Picholet (Pierre), tisseur, idem ;

Royer (Jean-Baptiste), 62 ans, menuisier, rue de Cavène, 10, acquitté ;

Bosson (Joseph), corroyeur, cinq ans de détention ;

Pain (Gabriel), 42 ans, rue des Asperges, 40, déportation dans une enceinte fortifiée ;

Perrin (Joseph), acquitté ;

Déamissis (Joseph), brunisseur, deux ans de prison ;

Lamandry (Claude), acquitté ;

Rey (Alphonse-Jean), 32 ans, cordonnier, rue de Chartres, 89, un an de prison ;

Charlet (Jean), 36 ans, chauffeur à l'usine à gaz, acquitté ;

Aymard (Claude), 40 ans, tisseur, rue des Martyrs, 6, idem ;

Bouvier (Jean-Pierre), 28 ans, teinturier, rue Moncey, 14, idem ;

Delettraz (Pierre), 43 ans, chauffeur, rue Saint-Élisabeth, 157, deux ans de prison ;

Mariet (Pierre), acquitté ;

Varichon (Claude), 33 ans, journalier, rue Creuzet, 4, idem.

Contumax.

Rivière (Pierre-Benoît), 66 ans, cartonnier, déportation dans une enceinte fortifiée ;

Fournier (Léonard), mécanicien, idem ;

Blanc (Gaspard), 27 ans, ex-employé des ponts et chaussées, idem ;

Blanc (Charles), charpentier, idem ;

Gaillard, délégué de la Commune de Paris, idem ;

Véron (Joseph), serrurier, idem ;

Simonet, chaudronnier, idem ;

Imbert, mégissier, idem ;

Jeannin (Emmanuel), voyageur de commerce, rue Garibaldi, 214, idem ;

Franck (Henri), 41 ans, serrurier, rue Sainte-Jeanne, 22, idem ;

Raymond (Louis) membre de la Commune, rue du Chariot-d'Or, idem ;

Tacussel (Louis), serrurier, idem ;

Audouard (Louis), tailleur, idem ;

Pelea (Joseph), tulliste, idem ;

Velay, tulliste, rue Bugeaud, 87, idem ;

Tracol (Pierre-Benoît), rue de Chabrol, 47, déportation dans une enceinte fortifiée;

Para, dit Mami, ex-capitaine des pontonniers, acquitté;

Guittat (Louis), ferblantier, rue Mercière, 51, déportation dans une enceinte fortifiée;

Pochon (Modeste-Antoine), comptable, idem;

Duperret (Claude), rue Duminge, 13, idem;

Bergeron (Joseph), 48 ans, tisseur, rue de la Terrasse, 2, idem;

Brugnol (Joseph), rue d'Enghien, 5, idem;

Bouret (François), charpentier, rue Voltaire, 57, idem;

Drevet (Jean), tisseur, rue de la Visitation, 8, idem;

Verdier, idem;

Guillin (Jean-Baptiste) fils aîné, idem;

Santonnax (Jean-François), tisseur, rue des Asperges, 32, idem;

Roch (Victor), tailleur d'habits, idem.

PIÈCE LXXXIV

INCIDENT FAVIER ET CRESTIN.

(1er conseil de guerre de Lyon. *Audience du mardi* 14 *novembre* 1871.)

Le citoyen Favier, *président du cercle de la rue Grolée et du conseil d'arrondissement.* — Je suis très-étonné d'être appelé ici; j'ai déjà dit que les épouvantables malheurs qui ont frappé la France ont produit chez moi un manque de mémoire, et que je ne me souviens pas de faits aussi anciens (rires dans l'auditoire).

Le président. — Vous ne vous souvenez de rien?

M. Favier. — Non, toutes ces capitulations m'ont troublé la tête, et cette dernière catastrophe de l'armée du général Bourbaki obligé de passer en Suisse, avec cent quarante mille hommes, a porté le dernier coup à ma mémoire (nouveaux rires).

Le président. — Comment se fait-il, si vous manquez ainsi de mémoire, que vous ayez été nommé au conseil d'arrondissement?

M. Favier. — Ceci est une question entre moi et mes électeurs.

Crestin, maire de la Guillotière. — Le mouvement a eu lieu à la Guillotière parce que depuis longtemps « un journal bonapartiste de Lyon », la *Comédie politique*, avait désigné la Guillotière et son maire comme acquis d'avance à l'insurrection.

PIÈCE LXXXV

PROTESTATION DU COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE DE LA GARDE NATIONALE CONTRE UN ORDRE DU JOUR DU GÉNÉRAL CROUZAT.

Comité central démocratique de la garde nationale de Lyon.

« Vu l'ordre du jour du général Crouzat à l'armée active, en date des 22 et 23 avril, publié dans les journaux, ordre qui enjoint à tous les officiers et soldats sous son commandement de ne pas sortir dans les rues sans être en armes, et leur donnant l'ordre exprès de s'en servir *énergiquement* contre toute agression ;

« Considérant que cet ordre du jour, par lequel aucune enquête n'a été signalée de la part de l'autorité militaire, est une provocation à la guerre civile ;

« Considérant que le fait énoncé dans ce même ordre du jour l'a été sans preuves ; — que les habitants d'un quartier ont été traités d'*assassins* et non d'adversaires politiques ; — que si le fait a eu lieu, il n'a été qu'isolé et ne peut être attribué à toute une localité.

« Prions, en conséquence, le général commandant la garde nationale de Lyon de vouloir bien s'entendre avec le général Crouzat, pour que ce dernier retire son ordre du jour. Dans le cas contraire, le comité demande le même droit de porter des armes pour la garde nationale, qui seule est responsable dans Lyon de l'ordre et de la sécurité publique, ordre et sécurité qu'elle a tant de peine à maintenir contre les excitations qui lui viennent de toute part.

« *Les délégués du comité central de la garde nationale,*

« FABRENCK ; LAROUSSE ; DOMPMAT ;
ALIBERT. »

PIÈCE LXXXVI

ADRESSES ET MANIFESTES SÉDITIEUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

I

La commune de Lyon aux membres de la délégation gouvernementale à Bordeaux.

« Dans les graves circonstances que la France a traversées depuis le 4 septembre, le conseil municipal de Lyon vous a toujours donné, dans la lutte que vous soutenez contre les barbares,

énergique appui ; il vous a transmis à plusieurs reprises ses vœux et ses résolutions.

« Aujourd'hui, les prévisions se dressent menaçantes, la République exige un effort suprême contre l'ennemi, qui, dans son insolence, ose nous conseiller une paix déshonorante.

« Dans la lutte à outrance qu'il s'est décidé à soutenir, le pays est troublé par une anxiété profonde ; il se demande si l'état d'isolement dans lequel le gouvernement se trouve condamné n'est pas un danger, s'il n'est pas nécessaire d'apporter à la défense nationale une nouvelle force et un nouvel appui.

« Des obstacles de toute nature ne permettent pas, avant la fin de la guerre, de constituer un gouvernement régulier émané du suffrage universel du pays tout entier, librement consulté ; mais, si la réunion d'une Assemblée nationale complète ne peut s'accomplir, un conseil gouvernemental, résultat des votes des grandes cités, peut se faire rapidement et sûrement.

« Cette Assemblée, représentant l'âme de la France républicaine, montrera à l'Europe que tous les Français sont unanimes dans leur volonté de chasser l'ennemi et de fonder la République ; elle sera pour le gouvernement un appui et une force immense dans l'œuvre de la défense nationale.

« Appuyé sur ce levier indiscutable, le gouvernement pourra sans hésitation décréter les mesures nécessaires et les appliquer ; il trouvera dans les mandataires du pays non-seulement des conseillers, mais des agents sûrs et fidèles.

« Nous vous demandons de constituer immédiatement un conseil de gouvernement sur les bases suivantes :

« 1° Les élections auront lieu le plus rapidement possible dans tous les départements non envahis ;

« 2° Les députés sont nommés par les électeurs de chaque chef-lieu de département, ou de la ville la plus populeuse ;

« 3° Le nombre des députés est de un par département au minimum ;

« 4° Les départements dont le chef-lieu a une population au-dessus de 40,000 habitants nomment en plus un député par groupe de 40,000. »

II

Résolutions d'intérêt général présentées au gouvernement de Tours au nom du conseil municipal de Lyon par les citoyens Barodet, Vallier et Gailleton.

« 1° Epuration des cadres de l'armée et application immédiate du décret qui suspend les lois sur l'avancement hiérarchique dans l'armée ;

« 2° Approbation sans réserve du décret du gouvernement qui rend passible d'un conseil de guerre tout chef de corps qui a été battu, a capitulé ou s'est laissé surprendre ;

« 3° Responsabilité personnelle et effective des chefs de corps pour l'organisation et l'instruction des troupes qui leur sont confiées;

« 4° Nomination immédiate de commissaires civils munis de pleins pouvoirs auprès des chefs de corps d'armée ;

« 5° Responsabilité personnelle et effective des intendants militaires;

« 6° Nomination immédiate de commissaires civils munis de pleins pouvoirs auprès des intendants ;

« 7° Droit de réquisition absolu par les commissaires civils auprès des armées et des intendants pour tout ce qui concerne la défense nationale ;

« 8° Le remplacement militaire est absolument interdit ;

« 9° Achèvement immédiat de l'armement dans toutes les communes. — Exécution de travaux de défense (tranchées, obstacles de toutes sortes) dans chaque commune, au besoin par voie de réquisition forcée ;

« 10° Les maires et conseillers municipaux sont responsables de l'exécution de ces travaux et les contrevenants seront traduits devant une cour martiale qui jugera souverainement ; il en sera de même de quiconque entravera la défense;

« 11° Toute commune qui n'aura pas opposé à l'ennemi une résistance proportionnée à sa population et à ses ressources, subira une contribution de guerre au profit des départements dévastés, sans préjudice, pour les individus, des peines édictées par les lois militaires contre la désertion devant l'ennemi ;

« 12° Seront passibles de la confiscation immédiate de leurs biens et des peines militaires tous les Français qui auraient quitté le territoire depuis la déclaration de guerre et ne rentreraient pas dans leurs foyers, sans délai, pour concourir à la défense nationale ;

« 13° Révocation de tous les fonctionnaires ayant servi sous le régime impérial;

« 14° Nécessité de frapper d'une contribution de guerre les valeurs mobilières;

« 15° Toutes les lois antérieures qui entraveraient l'application des mesures précédentes sont provisoirement suspendues. »

III

A l'Assemblée nationale et à la Commune de Paris.

« Délégués du conseil municipal de Lyon, nous n'avons pu voir, sans une profonde douleur, se propager la lutte sanglante entre Paris et l'Assemblée de Versailles.

« Nous sommes accourus sur le champ de bataille pour tenter un effort suprême de conciliation entre les belligérants.

« Où est l'ennemi? Pour nous, il n'y a parmi les combattants que des Français. Nous intervenons entre eux au nom d'un principe sacré : la fraternité.

« Nous trouvons en présence deux pouvoirs qui se disputent les destinées de la France : d'un côté, l'Assemblée nationale, dans laquelle nous respectons le principe du suffrage universel; de l'autre, la Commune, qui personnifie un droit incontestable, celui qu'ont les villes de s'administrer elles-mêmes.

« Nous venons leur rappeler, à tous deux, une chose plus sainte encore, le devoir d'épargner la France et la République.

« A l'Assemblée nationale nous dirons : Voici déjà trop longtemps que vous dirigez contre Paris des attaques meurtrières, que vous lui faites une guerre sans trêve. Le sang coule à flots. Après le siége des Prussiens, dont vous avez pris la place, le blocus des Français contre des Français !...

« Qu'espérez-vous? Votre dessein est-il d'enlever Paris d'assaut? Vous n'y entreriez, dans tous les cas, que sur des monceaux de cadavres et de ruines fumantes, poursuivis par les malédictions des veuves et des orphelins. Vous ne trouveriez devant vous qu'un spectre de ville. Et le lendemain d'une telle victoire, quelle serait votre autorité morale dans le pays? Ouvrez les yeux, il en est temps encore; reconnaissez qu'une ville qui se défend avec cet héroïsme contre toute une armée française est animée par quelque chose de plus sérieux qu'une vaine patience et une aveugle turbulence. Elle protége un droit, elle proclame une vérité.

« Ne vous retranchez pas derrière une analogie qui n'est que spécieuse. Dans la guerre civile qui a désolé la grande République américaine, le Sud combattait pour le maintien de l'esclavage; Paris, au contraire, s'est soulevé au nom de la liberté. Si vous voulez emprunter des leçons à l'histoire, souvenez-vous plutôt des hommes d'État de la Prusse, qui, au lendemain des désastres d'Iéna, donnèrent à leur pays meurtri et humilié les mâles consolations de la liberté qui relève et régénère les peuples.

« A la Commune nous dirons : Prenez-y garde; en sortant de vos attributions, vous vous aliénez les esprits sincères et justes. Rentrez dans la limite des revendications municipales. Sur ce terrain, vous avez pour vous le droit et la raison. — N'employez pas, pour défendre la liberté, des armes qu'elle désavoue. Plus de suppression de journaux! Ce ne sont pas les critiques, ce sont vos propres fautes que vous devez redouter. — Plus d'arrestations arbitraires! Plus d'enrôlements forcés! Contraindre à la guerre civile, c'est violenter la conscience. — Songez du reste aux dangers imminents et terribles que la prolongation d'une lutte fratricide fait courir à la République

« Assez de sang répandu! Vous avez le droit de sacrifier votre vie et votre mémoire; vous n'avez pas le droit d'exposer la démocratie à une défaite irréparable.

« Notre mission, on le voit, est toute pacifique. Aux uns et aux autres nous crions : Trêve! Déposez les armes, faites taire la voix du canon et écoutez celle de la justice!

« Paris réclame ses franchises communales : le droit de nommer ses maires, d'organiser sa garde nationale, de pourvoir lui-même à son administration intérieure. Qui peut lui donner tort? Sont-ce les hommes aujourd'hui au pouvoir, qui n'ont cessé de revendiquer pendant vingt ans le gouvernement du pays par le pays?

« Que l'Assemblée nationale veuille bien y réfléchir. Sa résistance se briserait tôt ou tard contre la volonté des citoyens appuyée sur le droit : car la cause de Paris est celle de toutes les villes de France. Leurs revendications légitimes, étouffées aujourd'hui, éclateraient demain plus irrésistibles. Quand une idée a pris racine dans l'esprit d'un peuple, on ne l'en arrache point à coups de fusil.

« C'est donc au nom de l'ordre comme au nom de la liberté, que nous adjurons les deux partis belligérants de songer à la responsabilité de leurs actes. Derrière le voile de sang et de fumée qui couvre le terrain de la lutte, ne perdons point de vue deux choses sinistres : la République déchirée de nos propres mains, et les Prussiens qui nous observent, la mèche allumée sur leurs canons.

« BARODET, CRESTIN, FERROUILLAT, OUTHIER,
VALLIER, conseillers municipaux, délégués. »

PIÈCE LXXXVII

DOCUMENTS RELATIFS AU CONGRÈS DES MUNICIPALITÉS CONVOQUÉ A LYON POUR LE DIMANCHE 14 MAI 1871.

I

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LYON.

« Lyon, le 5 mai 1871.

« Citoyens,

« La France n'a pu assister impassible à la guerre fratricide qui se poursuit entre Paris et Versailles.

« De tous côtés des adresses ont été envoyées à l'Assemblée et à la Commune pour leur porter des paroles d'apaisement; après les adresses, des délégations. Ces voix isolées se sont perdues dans les bruits du combat. Il faut parler plus haut, il faut que la grande voix de la France s'élève et fasse taire enfin celle du canon.

« Assez de sang répandu, assez de ruines, assez de deuils ! Faudra-t-il donc que les Français consomment l'œuvre de destruction que la haine de l'étranger avait rêvée et qu'elle semble n'avoir laissée inachevée que pour nous réserver l'éternel remords de l'avoir accomplie.

« Paris, assiégé par une armée française après l'avoir été par les hordes prussiennes, tend, une fois encore, ses mains vers la province. Il ne sollicite pas son concours armé, mais son appui moral. Il demande que son autorité pacifique s'interpose pour désarmer les combattants. La province pourrait-elle rester sourde à ce suprême appel?

« Paris n'est pas la Commune, mais, tout en désapprouvant ses excès, Paris veut les libertés municipales comme base de la République. La cause qu'il défend est celle de toutes les villes de France. Comment pourraient-elles ne pas intervenir dans un conflit où leurs intérêts les plus précieux sont engagés ? Quel esprit impartial pourrait soutenir que leurs tendances, leurs aspirations sont réellement représentées dans l'Assemblée ? Comment dès lors n'auraient-elles pas le droit et le devoir de faire entendre leurs vœux ?

« Ces vœux, d'ailleurs, ne sont-ils pas ceux du pays tout entier ? Les élections municipales qui viennent de s'accomplir peuvent-elles avoir un autre sens ? En dépit des terreurs que la guerre civile pouvait projeter sur le scrutin, ne crient-elles pas à l'Assemblée : Paix et liberté ?

« C est sous l'inspiration de ces pensées que Lyon a résolu de former dans son sein un congrès où il invite toutes les municipalités à envoyer des délégués. Ces délégués auront à se concerter sur les meilleures mesures à prendre pour faire cesser la guerre civile, assurer les franchises municipales et affermir la République.

« Le congrès s'ouvrira dimanche 14 mai, à midi, au Grand-Théâtre, où devront se présenter les délégués, munis de leurs pouvoirs.

« Nous comptons sur votre empressement à répondre à notre appel. D'une prompte intervention peut dépendre le salut de la France et de la République.

« Recevez, chers concitoyens, nos salutations fraternelles.

« *Les membres de l'ancien conseil municipal :*

« BARODET; BARBECOT ; BAUDY ; BOUCHU ; BOUVATIER ; BRIALOU ; CHEPIÉ ; COLON ; CONDAMIN ; CHAVEROT ; COTTIN ; CRESTIN ; DÉGOULET ; DESPEIGNES ; DURAND ; FERROUILLAT ; FERTORET ; HÉNON (membre du conseil sortant), HIVERT ; MICHAUD ; OUTHIER ; PASCOT ; RUFFIN ; VAILLE ; VALLIER ; CHAPUIS et VERRIÈRES, élus du 30 avril, démissionnaires. »

II

CONGRÈS DE LYON.

Au chef du pouvoir exécutif de la République française, à la Commune de Paris.

« Les délégués, membres de conseils municipaux de seize départements, réunis à Lyon,

« Au nom des populations qu'ils représentent, affirment la République comme le seul gouvernement légitime et possible du pays, l'autonomie communale comme la seule base du gouvernement républicain, et demandent :

« La cessation des hostilités;

« La dissolution de l'Assemblée nationale, dont le mandat est terminé, la paix étant signée;

« La dissolution de la Commune;

« Des élections municipales dans Paris;

« Les élections pour une Constituante dans la France entière.

« Dans le cas où ces résolutions seraient repoussées par l'Assemblée ou par la Commune, ils rendraient responsables devant la nation souveraine celui des deux combattants qui refuserait et menacerait ainsi de donner à la guerre civile de nouveaux aliments.

« *Ont signé les délégués des départements suivants :* Ardèche, Bouches-du-Rhône, Cher, Drôme, Gard, Hérault, Isère, Loire, Haute-Loire, Nièvre, Pyrénées-Orientales, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Var, Vaucluse. »

PIÈCE LXXXVIII

EXCOMMUNICATION DES INTERNATIONAUX GASPARD BLANC ET ALBERT RICHARD.

I

Résolutions adoptées par la section de propagande et d'action révolutionnaire socialiste de Genève.

« Attendu que les susdits Albert Richard et Gaspard Blanc ont adhéré publiquement à l'empire et déclaré « le socialisme et la République incompatibles; »

« Attendu qu'il est du devoir de toutes les sections de l'Internationale de protester contre toutes les défaillances, toutes les trahisons;

« Considérant qu'il est de notoriété publique que lesdits Albert Richard et Gaspard Blanc ont déserté le drapeau du prolétariat et se sont vendus à l'empire;

« Par ces motifs, les membres de la section de propagande et d'action révolutionnaire-socialiste de Genève déclarent traîtres à l'Association internationale des travailleurs lesdits Albert Richard et Gaspard Blanc, et les vouent au mépris des internationaux.

« Convaincus que la défaillance de quelques hommes n'empêche pas le prolétariat de suivre la voie émancipatrice, les membres de l adite section profitent de la circonstance pour affirmer de nouveau leurs principes socialistes-révolutionnaires qui n'ont qu'un but : l République universelle, sociale et fédérative.

« Pour la section et par ordre,

« *Le secrétaire :* JULES MONTFILS. »

II

Les recrues de l'empire déchu.

« Deux ex-internationaux, intrigants, vaniteux, traîtres et fourbes, pourchassés par l'Internationale depuis longtemps, viennent de faire paraître un écrit dans lequel il est drôle de les voir se démener, où l'apologie de l'empire déchu est arrivée à son comble. Ces deux recrues, Albert Richard et Gaspard Blanc, tous deux lyonnais, s'évertuent à prouver que Napoléon III avec son gouvernement est la seule chose qui puisse établir la grandeur de la France et faire le bonheur du travailleur.

« Depuis quelques mois ces deux vermines n'avaient pas donné signe de vie, les uns les croyaient passées aux jésuites, d'autres vendues aux Versaillais; — il paraît que par là on n'en a pas voulu, puisqu'aujourd'hui elles nous aparaissent flanquées de Bonaparte.

« Qui aurait jamais pu supposer le bonapartisme assez dépeuplé pour donner d'emblée à ces deux nouveaux champions tant d'importance et tant de besogne? — Par les hommes qu'il recrute, il prouve qu'il n'a aucune intention de se perfectionner, de se moraliser, — c'est toujours la même variété d'individus qui se joignent à sa bannière; la bannière des flibustiers, des coureurs de fortune, des rebutés.

« Il ne manquait plus à l'actif de l'empire déchu que sa réhabilitation par Richard et Blanc : l'or bonapartiste ne fait vraiment pas merveille.

« Pour montrer sommairement combien nous sommes heureux de ne plus compter parmi nous les deux fourbes à qui Napoléon aurait dit à l'un d'eux, qu'il était la plus belle étoile qu'il ait entrevue depuis qu'il est détrôné, effleurons le souvenir qu'ils ont laissé à tous ceux qui les ont connus, à tous ceux qui les ont vus à l'œuvre. — Il sera ainsi aisé de constater que ces deux brebis galeuses ne pouvaient finir qu'en fléchissant sous le poids de la honte et des remords ou renaître que dans l'impudence du bonapartisme.

« Albert Richard, âgé d'environ 25 ans, le plus ancien des deux dans l'Association internationale des travailleurs, fut bientôt reconnu comme un intrigant et un ambitieux : ignare, prétentieux, disant toujours *moi*, il parvint à se faire à quelques idées socialistes acquises et ressassées.

« Jongleur de phrases à longue haleine, il se carra dans les groupes et sur les tribunes de Lyon, où il ne tarda pas à être apprécié à sa juste valeur et laissé de côté, surtout après une affaire louche concernant la grève des ovalistes en 1869, affaire qui se lava en famille.

« Après le 4 septembre, il vint à Paris au milieu d'autres citoyens en mission; comptant sur une sous-préfecture, il oublia son mandat et repartit aussitôt arrivé, avec son acolyte Andrieux, qui avait obtenu le poste de procureur de la République à Lyon.

« Son âge l'appelait à faire partie de la mobile, il refusa de se rendre à l'appel comme simple garde, en déclarant qu'il ne prendrait les armes qu'en qualité de chef de bataillon : avec raison on rit au nez de cet idiot qui se tapit alors dans une chambre, et à l'époque où tout Français devait être patriote il fit preuve de la lâcheté la plus criminelle et la moins justifiée.

« Au mouvement lyonnais du 28 septembre, il eut la conduite la plus traîtresse et se retira par la suite de la lice.

« Les affaires de Lyon se succédèrent sans que cet homme osât donner signe de vie; rejeté par tous, car tous l'avaient saisi, ne comptant plus d'amis, il resta caché dans la ville jusqu'en juin 1871 et s'esquiva alors avec Blanc, en dérobant tous deux une somme de 2,500 francs laissée en dépôt chez sa mère par un étranger à la localité, qui ne le connaissait que par la réputation qu'il avait encore à Paris. — Ils trahissaient vilement, ainsi de nouveau, des amis et la cause à laquelle ils semblaient vouloir rester fidèles.

« Quant à Gaspard Blanc, âgé aussi d'environ 25 ans, c'est un sournois de la plus belle eau qui ne pouvait mieux s'associer.

« Richard est le maître et Blanc le valet.

« Depuis le commencement de 1871, Blanc n'était plus que l'agent de Richard; s'il reparut dans les mouvements, il n'y montra que vanité, incapacité et défaillance ; après le 23 mars il fut jeté de côté et méprisé comme il le méritait.

« La population révolutionnaire de Lyon, qui connaissait depuis longtemps ces deux fourbes à fond, eut le grand tort de ne pas aviser les autres groupes à ce sujet.

« Pour bien spécifier le personnage Richard, voici quelques traits de lui :

« Lorqu'on lui demanda pourquoi il n'était pas un travailleur, il répondit qu'il était un homme politique; partant de là il se qualifiait pour ses adresses tantôt de légiste, tantôt de publiciste.—Craignant d'être entraîné un jour dans un mouvement populaire, il s'empressa d'acheter une cuirasse, car, disait-il, « si par malheur j'étais tué, personne ne pourrait me remplacer et le peuple irait à la dérive. »

« Ce Soulouque en herbe osa s'avouer, il y a huit mois, taillé en empereur et déclarer que s'il avait de l'argent il irait, faute de mieux, au Congo établir chez les sauvages son empire tant rêvé, que Blanc y serait son grand ministre. — A ce propos il étudia longtemps la géographie de l'Afrique.

« Cet homme qui se prenait pour un prince de la démocratie vient de se jeter aux pieds de Bonaparte ; sa monomanie de devenir un jour empereur doit être bien flattée, car aujourd'hui ce n'est plus au Congo qu'il espère aller, mais c'est en France qu'il compte dominer.

« Le projet est facétieux, et tant que ce pauvre sire de Napoléon se fiera sur ses deux nouveaux adeptes pour amener le triomphe du néo-impérialisme (*c'est la nouvelle école*), il nous forcera tous à crever de rire.

« Encore un mot : pourquoi Bastelica, qui a l'air de rester tranquille à Neuchâtel, se fait-il le secrétaire de Richard et de Blanc, en écrivant à tous ceux qui le comptaient naguère comme ami, des lettres où il fait le panégyrique de la conduite des deux recrues de l'empire déchu?

III

. . . . . .

. . . . . .

« Le jour n'est pas venu encore pour raconter l'histoire de la défaite du mouvement communaliste dans le midi de la France ; mais ce que nous pouvons annoncer dès aujourd'hui, nous qui, pour la plupart, avons été témoins de la déplorable défaite de l'insurrection du 30 avril à Lyon, c'est que cette insurrection a en partie échoué, grâce à la lâcheté, à la trahison et au vol de Gaspard Blanc, qui se faufilait partout en exécutant les ordres d'Albert Richard qui se tenait dans l'ombre.

« Par leurs manœuvres intentionnelles ces misérables sont parvenus

à compromettre plusieurs noms de ceux qui prenaient part aux travaux préparatoires des comités insurrectionnels.

« De plus, ces traîtres sont parvenus à discréditer l'Internationale à Lyon à tel point qu'au moment de la révolution parisienne, l'Internationale inspirait aux ouvriers lyonnais la plus grande défiance. De là, absence totale d'organisation ; de là défaite de l'insurrection, défaite qui a dû nécessairement entraîner la chute de la Commune, abandonnée à ses forces isolées ! Ce n'est que depuis cette sanglante leçon que notre propagande a su rallier les ouvriers lyonnais autour du drapeau de l'Internationale, qui ne saurait plus être extirpée de la seconde ville de France par toutes les lois possibles que les Versaillais s'amusent à forger contre nous.

« Albert Richard a été l'enfant gâté, le prophète de Bakounine et consorts. Les adeptes légers et inconscients de Bakounine comprendront-ils enfin, devant ces faits patents de la trahison la plus sale, que la doctrine de l'abstention politique n'était qu'une arme odieuse dans les mains des Albert Richard, Blanc et Cie pour assoupir les travailleurs, pour les détourner de leur devoir et pour perdre ainsi la cause du peuple ? »

(*Extrait de l'Égalité, numéro du* 15 *février* 1872.)

PIÈCE LXXXIX

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE DU 18 MARS.

Rapport de M. Ducarre sur le rôle de la Commune lyonnaise.

A Lyon, les 22 et 23 mars, la Commune est proclamée, l'hôtel de ville occupé par les bataillons partisans de la Commune. Le préfet est prisonnier, le général et le procureur de la République occupent la gare de Perrache. La municipalité reste chez elle. Au bout de trois jours, le mouvement avorte, le préfet est délivré ; les membres de la Commune improvisée partent pour Genève, sous le couvert bienveillant de la municipalité lyonnaise.

Pendant tout le mois d'avril, les proclamations de la Commune de Paris restent affichées dans différents quartiers de la ville de Lyon, sous la protection de la garde nationale, et à la porte de la mairie de l'arrondissement de la Guillotière, par ordre exprès de l'adjoint de cet arrondissement.

Les 16 et 17 avril, le rappel est plusieurs fois battu par ordre du comité central, dans les quartiers des Brotteaux et de la Guillotière; les appels aux armes y sont réitérés sans succès. Ces tentatives semblent faire partie d'un plan d'ensemble révélé par les correspondances saisies.

On enrôlait à Genève des soldats prisonniers et des habitants de la Haute-Savoie venus dans cette ville pour vendre leurs denrées. Ces derniers ont déclaré qu'on leur offrait 50 francs de prime.

Cinq cents hommes, armés de chassepots, devaient marcher sur Lyon en recrutant des adhérents sur leur passage.

A Lyon, pendant ce temps, le mouvement devait commencer par l'arrestation des autorités, des otages et des officiers de l'armée ; l'insurrection de Lyon avait le double but de diviser les forces de Versailles et d'offrir un asile à la Commune de Paris, en cas d'échec.

Lyon avait gardé toutes les munitions, tous les approvisionnements et farines réunis pour l'éventualité d'un siége prussien.

Celui des deux Billioray qui a été fusillé à l'École-Militaire a déclaré au chef d'état-major qui l'interrogeait avant l'exécution, que la Commune de Paris avait reçu à cet égard des promesses formelles des délégués de la municipalité lyonnaise.

A Genève, comme à Paris et comme à Lyon, les chefs de la Commune, manquant de courage personnel, conspiraient à l'abri et envoyaient les imbéciles au feu. La colonne ne partit pas de Genève ; l'insurrection du 30 avril, engagée à Lyon par des doublures, fut réprimée après un sérieux combat, dans lequel le préfet et le procureur de la République furent blessés à la tête des troupes. — Le maire de Lyon et ses adjoints restèrent invisibles et silencieux pendant la lutte.

A Lyon, comme dans tous les grands centres, le mot d'ordre a été celui de la place de la Corderie à Paris, pendant le siége : Que nous importent les Prussiens du dehors ? Nous nous réservons pour les Prussiens du dedans.

La Commune internationale a été proclamée à Lyon le 4 septembre ; sa constitution a été formulée par le comité de salut public du 4 au 16 septembre et acceptée par le conseil municipal élu. (Séance du 16 septembre 1870)

A Lyon comme partout, l'Internationale a végété pendant la période d'admissions individuelles. L'autorisation d'admettre en masse, et sur la demande de leur président, les sociétés coopératives de crédit, de consommation, de production, de secours ou les cercles ouvriers, en a fait une armée. Le grand nombre reculerait devant l'application de la formule internationale, mais on obéit au mot d'ordre dans les élections générales, départementales, municipales et de la garde nationale. Cela suffit aux directeurs du mouvement, qui présentent des candidats esclaves du mandat impératif, et acceptant dans tous les emplois les délégués de l'Internationale. Elle a ainsi pied dans tous les services dirigés par des chefs élus, sur lesquels elle a pesé au besoin par une prise d'armes pour vaincre leur hésitation. A Lyon, les sociétés ouvrières ont cessé d'être exclusi-

vement professionnelles. Outre les membres honoraires, on y trouvait, à côté des hommes politiques ou voulant le devenir, beaucoup de déclassés, d'aventuriers en quête d'une position sociale et qui naturellement sont toujours au premier plan.

Sous le régime précédent, les membres de la bourgeoisie et du commerce avaient exagéré leur intervention dans la direction administrative de la ville. Les sociétés ouvrières, représentées comme nous venons de le dire, ont exagéré leur domination à leur tour.

Elles ont fourni ce qu'elles appellent des délégués aux fonctions municipales, aux grades supérieurs dans la garde nationale, aux emplois dans les bureaux, aux gardes urbaines de sûreté, de police, etc.

Dans toutes les villes de France, le mouvement international s'est heurté à ce qui restait de l'organisation et des traditions municipales.

Mais Lyon comme Paris était sous un régime d'exception. A Paris, le gouvernement provisoire a immédiatement représenté l'autorité. A Lyon, où tout a disparu avec la chute de l'empire, l'essai de la Commune a été complet ; on peut le voir, on peut suivre ses progrès dans les procès-verbaux de la municipalité

Le 4 septembre, à neuf heures du matin, le futur maire s'empare de l'hôtel de ville et proclame la République au balcon. Un des membres du cortége, s'adressant à foule, ajoute : « Tous ceux de « l'Internationale, montez ! » — Immédiatement le drapeau rouge est arboré. — Deux heures après, un comité de salut public se proclame seule autorité, sous le nom de *Commune de Lyon*. Un grand nombre de ses membres appartenaient à l'Internationale ; une délégation officielle de sept personnes appartenant à cette association était en outre admise dans le comité. Une amnistie est proclamée pour tous délits politiques, grèves, associations, réunions ; les prisonniers sont mis en liberté. La garde nationale, à peine organisée, est employée à des arrestations politiques de plus de deux cents personnes.

Les portes de la ville sont fermées; on ne peut circuler qu'à l'aide d'une carte du comité.

La police est supprimée. Le comité choisit un procureur de la République ; il nomme Garibaldi et Cluseret commandants des volontaires.

La Commune décide qu'on trouvera tout l'argent nécessaire et espère bien que les volontaires du Midi n'arriveront pas les mains vides.

Les mises en liberté sous caution sont supprimées. La Commune se réserve de statuer sur le sort des prisonniers politiques.

Le comité abolit l'octroi, remplace son produit par un impôt de

50 centimes pour 100 francs de capital sur toutes les valeurs mobilières et immobilières. Le comité décide l'arrestation de tous les maires du département qui ne reconnaîtront pas la République, se réserve la nomination des juges de paix; les commissaires de police seront nommés par le suffrage universel.

Il vote la vente immédiate des biens meubles et immeubles des corporations religieuses;

La confiscation des biens des personnes qui quitteront Lyon;

L'organisation des chantiers nationaux;

L'envoi de quatorze de ses membres dans le Midi pour le soulever, et de trois autres à Saint-Étienne.

Il prend la délibération suivante : « Considérant que l'emprunt « compromettrait les finances de la ville; que l'impôt est long et « difficile à percevoir ; que la réquisition est de droit quand il faut « agir révolutionnairement; que l'ennemi ne se gènerait pas et « prendrait davantage ; que nous avons le droit d'agir ; à l'unani- « mité est votée une réquisition de vingt millions. »

A l'annonce des élections municipales, le comité avait fait la proclamation suivante :

« Nous allons remettre au suffrage universel le mandat révolutionnaire que nous tenons de votre acclamation, nous avons eu la rude tâche de remédier au passé et d'affirmer l'avenir. Que ceux qui nous suivront continuent notre œuvre; que la Révolution l'achève! »

« Les ennemis prendraient-ils Paris, ils ne prendront pas la France.

« A la place de l'ancien drapeau national vaincu, ils verront debout le drapeau de la Commune et de la fédération. Sauvons la patrie, mais sauvons aussi la société qui marchait à l'abîme. Ne retombons pas dans les errements d'État, d'Église, de police, d'administration, dont l'épreuve..... Luttons contre la sanglante barbarie du Nord et contre une prétendue civilisation sans justice... »

Après l'élection, qui ramenait au conseil élu la majorité des membres du comité de salut public, celui-ci prenait la délibération suivante :

« Avant de se retirer devant le conseil élu, le comité déclare qu'il a été entravé dans sa marche et dans son œuvre de réorganisation, par le mauvais vouloir des administrations, par la hiérarchie militaire et civile; qu'il a eu à lutter contre les préventions orgueilleuses des pouvoirs anciens et nouveaux à l'égard de l'action révolutionnaire. On nous a sans cesse objecté la légalité de l'État. — Que la responsabilité du temps perdu retombe sur d'autres têtes que les nôtres! »

Cette menace devait produire son effet. — Le lendemain, à la réunion du conseil municipal élu, un de ses membres (aujourd'hui député du Rhône) proposa la délibération suivante : « Le conseil

municipal exécutera les délibérations du comité du salut public dans la limite légale de ses attributions et renvoie le surplus aux décisions de la prochaine Assemblée constituante. » Un des adjoints actuels du maire de Lyon repoussa cette proposition, par les motifs qu'il n'y avait plus de lois ; — *que la légalité n'existait plus, que la Commune était souveraine.* A sa demande, le conseil, à une grande majorité, y compris le maire et ses adjoints, décida que les actes du comité avaient force de loi pour la Commune de Lyon, qu'ils seraient exécutés sans jamais être discutés.

Le gouvernement de la défense nationale avait envoyé à Lyon, sous le titre de préfet, commissaire du gouvernement, M. Challemel-Lacour. Le comité refusa de le reconnaître. Le procès-verbal de la séance du 6 septembre porte : « Le préfet est profondément peiné de la position qui lui est faite; il se considère comme prisonnier; il ne peut voir personne... Ses dépêches lui arrivent ouvertes; il ne peut s'expliquer qu'on le laisse dans cette position.

Après de longs débats, M. Challemel-Lacour est appelé par la Commune de Lyon, au titre de *délégué* au gouvernement provisoire, chargé de s'entendre avec la Commune pour les intérêts généraux et pour la défense nationale.

Quels étaient les termes de cette entente? Une lettre écrite le 13 septembre 1870, par M. Challemel-Lacour, préfet du Rhône, à Delescluze et trouvée dans les papiers de ce dernier va nous l'apprendre :

« Mon cher ami,

« Je ne lis pas le *Rappel*, quoique je le fasse acheter régulièrement. Depuis cinq heures du matin, et il est dix heures du soir, je suis occupé, obsédé, importuné, et savez-vous ce qui m'occupe? Ce ne sont pas les Prussiens, ce n'est pas la défense de Lyon ; non, c'est de m'ingénier à empêcher à tout prix une collision entre tout le monde (républicains compris) et une bande qui s'est emparée de la préfecture et fait mille sottises menaçantes, irritantes et sans aucun résultat. Cette bande, c'est l'Internationale de Lyon, composée de ce qu'il y a de pire dans le mauvais ; que l'invasion ne touche guère; que la République n'émeut pas du tout et qui s'en vante. Sans eux, tout irait ici admirablement. La République y a des forces étonnantes. Le patriotisme et le courage sont grands. Depuis ce matin les enrôlements sur l'*autel* de la patrie, avec fanfares de trompettes à chaque enrôlement, me réjouissent le cœur. Mais ces imbéciles, mêlés d'anciens mouchards, paralysent tout. Ils ont arboré le drapeau rouge, bien qu'il n'ait pour eux d'autre signification que d'être un défi pour la République, au bon sens, etc. Le collectivisme est leur affaire. Savez-vous ce que c'est que cette

bête-là? Je ne sais s'ils voudraient me pousser à les écraser, je n'aurais qu'à lever le doigt pour qu'ils disparussent. Car j'ai pour moi tout le monde : les républicains, parce qu'ils ont senti bien vite, j'ose le dire, que j'en suis un; les bourgeois, parce qu'après tout, je suis la seule autorité sur laquelle il puissent s'appuyer. Les drôles qui composent la force de l'Internationale ont pris le pas dimanche sur les honnêtes gens du comité de salut public, par l'avantage qu'ils avaient d'être organisés sous l'étendard d'une secte, tandis que les républicains et révolutionnaires, isolés et étrangers les uns aux autres, selon leur louable coutume, ne formaient qu'un groupe.

« A cette heure, la susdite serait anéantie si je n'avais résisté à toutes les suggestions de répression qui m'accablent. Il aurait fallu pour cela un coup de force : donner à l'étranger qui est chez nous et aux autres peuples le spectacle de nos dissensions, et faire encore une fois des vainqueurs et des vaincus; entamer la série des conséquences qui se rattachent à un coup de force, comme la queue du serpent tient à la tête.

« Tout cela me paraît horrible. Mais qui sait si demain les drôles qui m'ont regardé de travers dès le premier jour, non à cause de mon nom ou des hommes du gouvernement qui m'envoie, mais tout simplement parce que je venais de Paris, parce que je représentais l'autorité nationale destinée à borner celle de l'Internationale, ne me forceront pas à les balayer? Je le ferai, n'en doutez pas, sans barguigner, parce qu'ils perdent ici la République; mais je le ferai le cœur navré. — Oh! ma rue Fontaine Saint-Georges, où êtes-vous?

« *Signé :* CHALLEMEL-LACOUR. »

L'histoire de la Commune de Lyon jusqu'à la chute de la Commune de Paris doit être faite à grands traits, non comme un réquisitoire contre ceux qui y ont pris part, mais comme un indice de ce que peut devenir le droit municipal dans notre pays, sous la direction et le mandat impératif de l'Internationale, quand elle trouve des hommes qui consentent à l'accepter et à le traduire en faits appliqués. — Une municipalité qui n'admet pas l'existence de la loi, mais qui prétend disposer de la personne et des biens des habitants de la commune au jour le jour, non pas au gré de son caprice, mais selon le bon plaisir d'un comité occulte dont elle n'est que le bras, constitue le plus monstrueux des despotismes, le despotisme anonyme. Tel est le régime que, pendant dix mois, l'Internationale a tenté de faire subir aux habitants de cette ville.

Traduits en chiffres, cet essai de la Commune coûtera 20 ou 25 millions.

La ville de Lyon a subi ce despotisme, parce que vingt ans d'un

régime exceptionnel, analogue à celui de Paris, y avaient fait oublier les traditions municipales; parce que tous les habitants mêlés à l'administration pendant la période impériale, trop compromis, avaient dû disparaître avec les fonctionnaires de l'empire; parce que la place vide appartenait aux premiers occupants, et que ceux-ci devaient être et ont été ce que le préfet du Rhône, à la date du 13 septembre, appelle *les drôles de l'Internationale, groupés sous l'étendard d'une secte*, et parmi eux *ce qu'il y a de pire dans le mauvais*, le tout couvert par quelques nullités politiques vaniteuses et ambitieuses.

Nous avons dit les actes du comité de salut public et le testament politique avec lequel il lègue à la municipalité élue le soin de continuer son œuvre.

Ce mandat fut accepté sans hésiter par la majorité du conseil élu, qui nomma pour maires et adjoints ceux que lui désignait le cercle ouvrier la *Solidarité*.

A ce moment, commença une lutte de tous les instants, de tous les soirs, en séance publique, *entre la minorité* du conseil représentant une population menacée par la guerre (l'ennemi, qui assiégeait Paris et Belfort, occupait Dijon et marchait sur la vallée de la Saône), *et la majorité* enchantée d'une situation qui lui permettait d'appliquer ses théories.

L'invasion était son dernier souci. Les habiles criaient « *la guerre à outrance,* » mais ne partaient pas. Municipaux et journalistes de cette école cachaient leurs fils dans les ambulances ou les ateliers d'équipement militaire; au fond, ils ne voyaient dans la guerre et les préparatifs de défense, que des prétextes à dictature, à réquisitions, et surtout à la réalisation de leur rêve : « *l'emprunt forcé!* » Plus francs, les naïfs disaient en exagérant les dépenses : « Il faut que la ville fasse banqueroute, les Prussiens lui prendraient plus que nous. Quand ils seront en vue, nous brûlerons la ville après l'avoir pillée ! »

La proposition de l'emprunt forcé vint en première ligne. Elle fut votée; mais, heureusement, une telle mesure est difficile à appliquer; la majorité accepta avec une grotesque condescendance l'offre de la minorité : — un emprunt volontaire de 10 millions, — *en attendant les* 30 *millions d'emprunt forcé*. Il en fut de même du séquestre et des scellés sur les biens des corporations religieuses.

Les scellés remplacèrent la vente immédiate; un projet d'amende infligé aux absents remplaça la confiscation de leurs propriétés; le doublement des contributions de 1870 remplaça l'impôt sur le capital, destiné à remplir le vide que causait le produit de l'octroi supprimé par le comité de salut public.

Cette suppression a été confirmée le 30 décembre en ces termes :

« L'octroi doit être à jamais supprimé dans la ville de Lyon. » Six mois plus tard, la municipalité, *relevée* de cet engagement par une délibération régulière du comité central de l'Alliance républicaine, rétablissait l'octroi, dont la suppression avait coûté 8 millions à la ville.

Après avoir supprimé les sergents de ville et la police, la mairie les réorganisa avec un personnel de son choix. Au bout d'un mois, elle avait dû renvoyer vingt-sept agents sur quarante; agissant ainsi, elle cédait, disait-elle, aux réclamations des réactionnaires. Les griefs étaient si peu de chose ! C'étaient des *repris de justice ou des gens pratiquant des réquisitions pour leur compte*. L'approche de l'ennemi n'empêcha pas la réorganisation des écoles ; voici les résultats obtenus après six mois : sur 20,000 enfants, les écoles congréganistes en avaient 16,000 ; les écoles municipales subventionnées, 4,000 seulement.

En consentant à laisser fonctionner un conseil municipal élu jusqu'à l'avénement de la Commune pure et simple, l'Internationale avait pris ses précautions, et les délégués du conseil à la mairie de Lyon n'étaient pas sur un lit de roses.

Le maire de Lyon était pourvu d'un secrétaire particulier qui, tous les soirs, après la séance du conseil, apportait au comité central les délibérations du conseil municipal. Elles étaient soumises à révision et, le lendemain, la mairie les faisait exécuter, les oubliait dans ses cartons, ou les faisait modifier par le conseil, suivant la décision prise par l'Internationale, la veille.

Tout le personnel d'employés avait été imposé par le comité central. — On a vu le garde national en faction dans l'antichambre entrer dans le cabinet municipal et rappeler au magistrat, en le tutoyant, qu'il remplissait mal ses engagements.

Les membres non réélus du comité de salut public n'avaient pas renoncé à se dévouer au service de la Commune. Les uns avaient, avec l'autorisation du maire, au palais Saint-Pierre, un comité central fédératif siégeant en permanence, signifiant ses délibérations à la municipalité et, quand on hésitait à les accepter, convoquant les bataillons de la garde nationale pour les appuyer.

D'autres s'étaient établis à l'hôtel de la police, d'où partaient les expéditions armées pour opérer des arrestations ou rançonner les établissements douteux. Trois fois la mairie a traité au prix de deux ou trois mille francs avec ses anciens collègues pour obtenir leur départ. Ils recevaient l'argent convenu et, le lendemain, reprenaient possession de l'hôtel.

D'autres étaient officiers de la garde nationale dans les bataillons des faubourgs. Dans ces bataillons, beaucoup de chefs appartenaient à l'Internationale ou en avaient accepté le mandat. On connaît la sanction de cet engagement : « Si on y manque, arrestation,

jugement sommaire et exécution. » Exemple : à Lyon, le commandant Arnaud ; à Paris, Gustave Chaudey.

D'autres enfin étaient à la tête des chantiers que la Commune entretenait, au prix de cinquante mille francs par jour. Toutes les fois qu'il s'agissait de défendre le drapeau rouge ou d'appuyer la demande d'exécution de l'un des décrets du comité de salut public, ils organisaient une députation de dix ou douze mille hommes, qu'ils amenaient devant leurs collègues devenus magistrats municipaux.

La visite se terminait invariablement par une augmentation de salaires et une diminution du nombre d'heures de travail aux fortifications.

Pendant ce temps, le préfet, commissaire du gouvernement, levait des troupes, organisait la défense. La population répondait à son appel. Sous les différents noms de mobiles, de soldats ou de mobilisés des cinq légions du Rhône, le département du Rhône a envoyé cinquante mille hommes sous les drapeaux. Mais le drapeau tricolore était interdit à Lyon.

La municipalité avait consenti à un terme moyen. Les drapeaux offerts aux légions par des souscriptions lyonnaises devaient rester enveloppés, jusqu'à la remise qui en était faite à la revue du départ. A ce moment, le maire détachait son écharpe rouge, en faisait la cravate du drapeau qui, sous ce couvert, pouvait traverser la ville. Ces parades se jouaient encore au mois de décembre et ne parvenaient pas à donner le change aux partisans de la Commune.

Sommés chaque jour de tenir leurs engagements et de réaliser la Commune, sous menace de prise d'armes, comme au 28 septembre, le maire et ses adjoints étaient sans cesse en route pour Tours, Bordeaux ou Versailles, sollicitant l'approbation de leurs mesures autonomes.

L'armistice et le vote de la paix furent accueillis par des délibérations injurieuses. C'était la fin de la dictature. On allait être forcé de subir l'autorité de la loi.

Pendant qu'à Bordeaux les députés de Paris donnaient successivement leur démission et préparaient le 18 mars, il y avait entre Lyon et Genève une active correspondance. Le maire de Lyon, averti de ces préparatifs par une dépêche des députés du Rhône, la fit publier et ne parut plus s'en occuper.

Le 22 mars se fit à Lyon aussi facilement que le 18 mars à Paris. La municipalité se déclara neutre entre la Commune et le préfet mis en prison. Les gardes nationaux poursuivis pour cette journée ont répondu qu'en voyant les conseillers municipaux en parfaite intimité avec les hommes de la Commune, ils ont cru à l'accord et ils ont obéi aux ordres de leur état-major.

Quelques jours après, la municipalité de Lyon se déclara neutre

entre Paris et Versailles; envoya des ambassadeurs à ce qu'elle appelait des belligérants. Les beaux jours de l'indépendance lui semblant revenus, elle convoque une seconde fois les délégués municipaux des villes de France. La première fois, en septembre, il s'agissait d'organiser la défense; en avril, d'organiser une médiation entre Paris et Versailles.

L'insurrection du 30 avril, les barricades de la Croix-Rousse, le sanglant combat de la Guillotière, dans lequel le préfet et le procureur de la République sont blessés, laissent la mairie parfaitement impassible et en sécurité.

Comme au 22 mars, la lutte s'établit entre la garde nationale convoquée par les délégués internationaux, et les représentants du pouvoir central.

Le maire et les adjoints sont invisibles et surtout silencieux. Ils ne font aucune de ces proclamations flamboyantes dont ils étaient si prodigues en temps ordinaire.

La Commune échoue à Lyon, et cet échec est suivi de la prise de Paris. Une circulaire de l'Internationale annonce aussitôt et prescrit une période de temporisation; elle prescrit, *en attendant des jours meilleurs*, de garder *à tout prix* les postes et fonctions. On décide qu'on obéira à la loi quand on ne pourra pas la tourner. Alors commence ce triste, mais obligé *post-scriptum* de toutes nos révolutions : la chasse aux emplois !

Depuis le 4 septembre, on avait émargé à l'hôtel de ville, sous l'une des milles formes qu'autorisait le bon plaisir municipal. L'heure est venue de se pourvoir plus régulièrement. Le maire de Lyon a tenu à atteindre, à dépasser tout ce que les préfets-gouverneurs de l'Empire avaient pu faire en ce genre. Jamais la camaraderie, le népotisme, le mépris des droits à l'avancement et de l'aptitude aux emplois n'ont été poussés si loin.

L'octroi lui-même, « cette institution immorale, cette école du bagne et de la prostitution » (discours d'un adjoint, 30 décembre 1870), a été pourvu, dans ses premiers emplois, de fonctionnaires improvisés !

PIÈCE XC

LETTRE DE CAULET DE TAYAC A AUDOUARD, MEMBRE DE LA COMMUNE LYONNAISE, RELATIVEMENT AUX RELATIONS DES COMMUNARDS AVEC CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

« Lyon, prison Saint-Paul, le 21 mars 1872.

« Vous me demandez, chers citoyens, de vous donner, *après onze mois*, le compte rendu d'une séance, de vous répéter les quelques

paroles que j'ai prononcées dans cette circonstance, et de vous dire même ce qui me fut répondu par les membres du conseil municipal présents, et notamment par le citoyen Durand.

« A vous parler franchement il me faut faire, pour satisfaire au désir que vous me témoignez, un grand effort de mémoire, car dix mois d'une détention rigide, les désastres de notre cause à Paris et à Lyon, ma propre condamnation, ont effacé bien des choses de mes souvenirs; et cependant je ne veux dans le compte rendu que vous me demandez, ni rien ajouter ni rien omettre, car dans un moment où la véritable démocratie tend à se réorganiser, ce que nous avons le plus à craindre ce sont les malentendus.

« Je me souviens donc que vers deux heures d'après-midi, le ... avril, le citoyen Guittat, gérant du *Cri du Peuple*, dont j'étais un des rédacteurs, vint me chercher pour me présenter à la *commission exécutive*. En route, il m'avertit que j'y rencontrerais des conseillers municipaux qui devaient venir pour s'entendre, si possible, avec cette commission.

« Nous rencontrâmes ensuite le sieur Gaspard Blanc qui nous avertit que le lieu du rendez-vous était changé et nous mena, non sans que je fusse étonné de tant de confiance, dans une grande salle de marchand de vin qui semblait ouverte à tout le monde, et à côté de laquelle consommaient des habitués qui n'étaient là que pour se distraire.

« La commission exécutive était à peu près au complet quand arrivèrent le citoyen Durand et deux ou trois autres conseillers municipaux.

« Immédiatement, et malgré les allées et venues du marchand de vin et de ses garçons qui trouvaient toujours des prétextes pour entrer dans la salle, on se mit en séance, ou du moins on commença à discuter.

« J'étais arrivé l'avant-veille et c'était la première fois que je me trouvais au milieu d'une réunion de révolutionnaires lyonnais. Délégué de la Commune de Paris, je leur parlai en son nom, je leur dis que sa force était grande, que ses ressources étaient loin d'être épuisées et qu'on pouvait compter sur le triomphe définitif de la révolution si Lyon et, après Lyon, la France élevaient seulement la voix pour déclarer que les usurpateurs de Versailles en sortant de leur mandat s'étaient mis eux-mêmes hors la loi, et que le seul pouvoir légal était la Commune.

« Je ne me souviens pas que ni le citoyen Durand ni aucun autre conseiller municipal ait répondu à ce que j'avais dit.

« Mais le citoyen Durand, qui semblait soutenu par l'approbation tacite de ses collègues présents, déclara que si c'était à un mouvement qu'on voulait en venir, il ne le croyait guère possible; il demanda à la commission quels étaient son influence et ses moyens

d'action et termina enfin en disant qu'il n'était pas dans sa manière de voir d'accepter *semblable entreprise* sans avoir au moins une part dans sa direction ; je crois qu'il ajouta que d'ailleurs on négociait pour amener une entente entre Paris et Versailles, et qu'un mouvement à Lyon ne pourrait que compliquer la situation.

« Je me levai immédiatement et lui déclarai net que rêver un accord entre Paris et Versailles n'était plus possible après les sauvages exécutions ordonnées de sang-froid par les généraux réactionnaires, que l'heure était venue où il n'était plus permis à aucun citoyen d'hésiter et que quiconque ne se prononçait pas ne pouvait plus être regardé que comme un ennemi de la cause de la révolution.

« Plusieurs assistants prirent ensuite la parole en même temps et l'on se partagea en groupes, tout en continuant à discuter avec chaleur.

« Au moment où le citoyen Durand allait se retirer, il m'invita à aller le voir chez lui ; mais je crus devoir décliner cette invitation, convaincu que j'étais que mon devoir était de rester exclusivement avec ceux qui se disaient disposés à agir.

« Telle a été, autant du moins que je puis me le rappeler, la séance où les conseillers municipaux se présentèrent.

« Ce que je peux affirmer, c'est que l'attitude du citoyen Durand a été absolument celle que je dis ici.

« Maintenant je crois devoir ajouter qu'il m'a été dit plus tard que les conseillers municipaux avaient refusé leur concours au mouvement en voyant avec quelle imprudence et quelle légèreté la commission exécutive choisissait ses lieux de réunion, et qu'en outre la présence dans son sein de certains personnages les avait complétement détournés d'elle.

« N'ayant aucune raison pour accuser ou pour disculper le citoyen Durand, je vous laisse, citoyens, le soin d'apprécier sa conduite et celle de ses collègues dans tout ce qui concerne l'affaire du 30 avril.

« Je dois cependant vous dire mon impression. Entre démocrates ce qu'on se doit avant tout, c'est la vérité ; certes, la commission exécutive renfermait de très-mauvais éléments : l'espion, le traître Gaspard Blanc en est un triste exemple. Mais c'était justement à ceux qui connaissaient les uns et les autres de s'employer à faire sortir de la commission tout ce qui était mauvais ou même douteux. Il serait véritablement trop commode de se dire révolutionnaire et de ne pas agir en conséquence. Ce n'était pas en se séparant du mouvement qu'on prouvait son dévouement à la cause, quand les toits de Paris s'effondraient sous les boulets de Versailles. Dans un moment aussi solennel, il n'y avait qu'un moyen, qu'un programme, qu'un parti à prendre : l'action !

« Quiconque ne l'a pas compris a failli ce jour-là à son devoir de

révolutionnaire et devra, à mon avis, donner bien des gages au peuple pour que le peuple le compte encore parmi ses amis.

« Quant au citoyen Durand, c'est à vous de juger sa conduite, citoyens; tout ce que je peux dire, c'est qu'il existe de lui à moi une communauté d'opinions matérialistes et athées, qui m'empêcherait de le juger avec trop de sévérité ; mais ceci est tout personnel et ne peut pas, en si sérieuse matière, entrer en ligne de compte.

« Citoyens, du fond de ma prison, j'apprends que vous aussi vous n'avez pas désespéré du salut de notre cause; que pendant que ma raison se refusait à croire que la révolution fût définitivement vaincue, vous, vous vous cherchiez les uns les autres pour vous préparer à la lutte prochaine qui assurera son triomphe sans retour. Laissez-moi vous crier : courage !

« Oui, courage, Lyonnais! formez vos cohortes pour le dernier combat de la grande guerre de la raison contre l'erreur, de la justice contre l'iniquité, de la vérité contre le mensonge, de la véritable égalité contre tous les abus.

« Que manque-t-il à notre cause pour triompher enfin?

« Le nombre?

« Non ; puisque nos oppresseurs sont un quand nous sommes mille.

« Le dévouement?

« Mais depuis un an nos martyrs se chiffrent par milliers, et nos ennemis trouveraient-ils dans leurs rangs des Ferré, capables de rire de dédain en face d'un peloton d'exécution?

« Le droit ?

« Mais le socialisme n'est que la revendication de tous les droits violés.

« Pour vaincre, nous n'avons qu'à nous entendre et à *vouloir*.

« Et qui parmi nous ne *veut* pas?

« Je ne sais, citoyens, si, quand la lutte éclatera, je serai à côté de vous : des océans nous sépareront peut-être; peut-être le climat des tropiques aura fait l'office des soldats versaillais. Mais qu'importe un seul ! surtout s'il a été assez heureux pour communiquer à quelques autres son dévouement à la cause ; s'il a eu ce bonheur, il a fait son œuvre et vaincu. Et prisonnier, je n'ai pour le moment rien de plus à espérer.

« Mais vous, citoyens, travaillez, travaillez sans cesse, sans vous arrêter, sans vous reposer un instant, et vous vaincrez.

« *Signé :* G. CAULET DE TAYAC.

« Je dois ajouter à ce que je vous ai dit plus haut au sujet du citoyen Durand, que j'ai eu récemment occasion de le voir. Il est venu à la prison avec le citoyen Pirodon et un autre de ses collègues faire sa

tournée d'inspection. Tous les prisonniers politiques peuvent l'attester, il s'est montré en cette circonstance ferme et digne, et m'ayant demandé s'il ne nous était fait aucune pression au point de vue religieux, il a annoncé au directeur, qui lui disait qu'après notre condamnation définitive, il nous forcerait à aller à la messe, qu'il protesterait devant le conseil général contre cette violation de la liberté de conscience. Le citoyen Durand a en outre qualifié ces procédés comme ils méritent de l'être.

« *Signé :* G. CAULET DE TAYAC [1].

PIÈCE XCI

LETTRES DE MALON A COMBAULT ET DE VARLIN A AUBRY, RELATIVEMENT A LA SECTION DU CREUZOT.

I

Lettre de Varlin à Aubry.

« Paris, 2 avril 1870.

« Mon cher Aubry,

. . . . . .

. . . . . .

« Au moment où j'écris cette lettre, Malon vient me voir et m'apprend qu'il part ce soir pour le Creuzot comme représentant la *Marseillaise*. Encore un voyage qui dans les circonstances actuelles profitera à l'Internationale.

« Tout à vous.

« E. VARLIN. »

II

Lettre de Malon à Combault.

« Le Creuzot, 7 avril 1870, 2 heures.

« Mon cher Combault,

« Je m'empresse de te répondre un mot (crois-le si tu veux, mais j'ai à peine le temps) ; je te dirai quelles ont été mes occupations d'ici et tu en seras content, j'espère. *Je ne suis pas assez sûr du sort de cette lettre pour te donner beaucoup de détails.* Nos mineurs te

[1] Délégué de la Commune de Paris à Lyon.

remercient de la poignée de main que tu leur envoies ; quant à moi, je t'avoue que ta lettre m'a bien fait plaisir : c'est la seule que j'aie encore reçue dans ce lieu d'exil du Creuzot ; jusque-là, je ne suis pas du tout fâché du voyage.

« *S'il était possible que nous ayons, nous Internationale, un voyageur en permanence, nous préparerions complétement le terrain à la révolution sociale.* Va, je te prie, serrer la main à Varlin de ma part, *et dis-lui que son passage lui a valu une sorte de popularité mystérieuse qui fait que sa lettre a plus contribué à me faire bien recevoir que le mandat de la Marseillaise.* J'espère, avant de partir, asseoir *sur des bases solides* la section internationale commencée par Varlin.

. . . . . .

« Une poignée de main aux amis.

« B. MALON. »

III

Autre lettre du même au même.

« Fourchambault, le 19 avril 1870.

« Mon cher Combault,

« *La grève est perdue.* Tu verras tous les détails sur la *Marseillaise,* et *je n'ai que le temps de te parler de l'Internationale. Combien faudra-t-il avoir fondé de sections en province pour mériter une couronne civique ? S'il n'en faut avoir fondé que vingt, j'espère la gagner.*

« Voici, en attendant, ce qu'il y a de fait : Sections nombreuses fondées au Creuzot, à Fourchambault ; correspondances ouvertes avec des groupes démocratiques de Moulins, Nevers, Guérigny, Cosne, Beaune, Dijon, Châlon, Tournus, Gueugnon, Torteron et Clamecy, et ce n'est qu'un début. *L'idée de l'Internationale prend comme une traînée de poudre. Ces vieux déportés de décembre me serrent la main en pleurant, et ils se dévouent corps et âme à l'Internationale, qui est pour eux une véritable révélation. Dans quinze jours ou trois semaines, tu verras les résultats. Et vous autres, à Paris, qu'avez-vous fait ?* Tu m'enverras, j'espère, des détails poste pour poste, etc.

« *Signé :* B. MALON. »

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE VIII (*suite.*)

Pages.

Le 4 septembre. — Les comités de salut public, de sûreté générale, du salut de la France et le comité central fédératif à Lyon. — Leur composition. — Leurs attributions. — Leurs exploits. — La police lyonnaise aux mains de l'Internationale. — Chol, commissaire central. — Officiers de paix et gardes urbains..... 1-24

CHAPITRE IX

Les réunions publiques des premiers jours de septembre. — Instructions du conseil général de Londres à son correspondant de Lyon. — La section lyonnaise délègue l'un de ses membres auprès des ouvriers du Creuzot..... 24-29

CHAPITRE X

Arrivée à Lyon de Bakounine, Bastelica et Cluseret. — Les conciliabules de la rue Madame. — Séances du comité central..... 30-47

CHAPITRE XI

La journée du 28 septembre. — Attitude des ouvriers des chantiers nationaux. — Seize d'entre eux sont délégués auprès de la municipalité. — Saignes harangue la foule. — Envahissement de l'hôtel de ville. — Discours de Saignes et de Cluseret. — Installation d'un comité révolutionnaire. — Ses délibérations et ses divers actes. — Bastelica, Combes, Guérin et Cluseret se rendent à la Croix-Rousse pour y provoquer un soulèvement armé..... 48-62

CHAPITRE XII

Pages.

Journées des 3 et 4 novembre 1870. — Envahissement de l'hôtel de police. — Le comité central fédératif et les chantiers nationaux. — Le club de la rue Vieille-Monnaie. — Propositions qui y sont faites. — Arrestation des membres du comité central fédératif. — Incident relatif à cette arrestation..... 63-68

CHAPITRE XIII

Physionomie des réunions publiques. — Organisation des sections républicaines. — Assassinat du commandant Arnaud. — Rôle de l'Internationale. — Appel d'Albert Richard au peuple français. — Manifeste de Cluseret..... 69-80

CHAPITRE XIV

Situation révolutionnaire de Lyon pendant le mois de janvier. — Agitation produite par les bruits d'armistice. — Menées de l'Internationale et de la démagogie. — Les élections du 8 février 1871. — Formation de nouveaux comités révolutionnaires. — Le comité central démocratique de la garde nationale. — Programme de ce comité. — Le cercle de la rue Grolée et l'Union républicaine... . 81-87

CHAPITRE XV

I

Le prologue du 23 mars. — Manifeste du comité révolutionnaire de la Guillotière. — Arrivée à Lyon d'Albert Leblanc, délégué du conseil fédéral des sections parisiennes. — Ses agissements..... 88-92

II

Attitude de la garde nationale. — Ses bataillons envahissent l'hôtel de ville. — Proclamation de la Commune. — Exploits et mesures du comité révolutionnaire. — Arrivée du délégué de la Commune de Paris, le citoyen Amouroux. — Rôle du comité central démocratique de la garde nationale et du comité central de l'Alliance républicaine (cercle de la rue Grolée)..... 92-105

CHAPITRE XVI

L'Internationale au lendemain du 23 mars. — Arrivée à Lyon d'un nouveau délégué de la Commune de Paris. — Apparition du journal, le *Cri du peuple* lyonnais, organe de l'Internationale. Agissements de Leblanc, Dumont, Blanc et autres. — Organisation d'une commission provisoire de la Commune et de groupes révolutionnaires. — Cartes et mandats remis aux délégués de la Commune provisoire. — Formation d'une commission militaire, son plan d'attaque et ses moyens d'action..... 106-118

CHAPITRE XVII

Les conciliabules secrets de la commission provisoire et des groupes révolutionnaires. — Les réunions publiques de la salle Valentino, du bal Parisien, du club de la rue Grolée, de la salle Bonnefond, Guillerme, Fredouillère, de la rue Béchevelin, de la rue Suchet, etc., etc. — Aperçu des discours prononcés dans ces diverses réunions. — Les préparatifs de la commission militaire. — Les délégués de la Commune de Paris prêchent la guerre civile et l'insurrection..... 119-132

CHAPITRE XVIII

Manifestations de la garde nationale. — Ses sympathies en faveur de la Commune de Paris. — Rôle de l'Internationale. — Les internationaux génevois préparent un soulèvement. — Appel du comité révolutionnaire des provinces aux républicains dévoués (*Circulaire confidentielle*)..... 133-145

CHAPITRE XIX

L'insurrection du 30 avril.— Proclamation de la Commune provisoire. — Rupture des fils télégraphiques. — Envahissement de la mairie de la Guillotière. — Le général Bourret et le délégué de Paris, Gaillard. — Los membres de la Commune s'installent à la Croix-Rousse. — Leurs faits et gestes pendant les journées des 30 avril et 1er mai..... 146-160

CHAPITRE XX

Pages

Attitude de l'Internationale à Lyon au lendemain du 30 avril. — Organisation du comité central républicain socialiste de la France méridionale. — Proclamations de ce comité. — Lettre d'Albert Richard. — Il envoie des émissaires à Genève. — Manifestes et placards séditieux affichés à Lyon pendant les mois d'avril et mai 1871.... 161-169

CHAPITRE XXI

La vérité sur le rôle en général de l'Internationale. — Elle dissimule son action sous le couvert de comités révolutionnaires afin de ne pas se discréditer en cas d'insuccès. — Situation actuelle de l'Internationale à Lyon..... 169-177

CHAPITRE XXII

L'INTERNATIONALE A BREST.

Détails sur l'organisation de la section de Brest et le nombre de ses membres. — Agissements de cette section après le 4 septembre. — Elle forme un comité de surveillance et de défense nationale. — Réunions tenues les 28 septembre et 1er octobre 1870. — Des discours incendiaires y sont prononcés par les chefs de l'Internationale. — Ils sont arrêtés le 2 octobre sous inculpation de complot et d'excitation à la guerre civile. — Récit des événements qui motivèrent cette arrestation..... 178-186

CHAPITRE XXIII

L'INTERNATIONALE AU CREUZOT.

Les exploits de l'Internationale et du jacobinisme au Creuzot. — Coup d'œil général sur la situation du Creuzot au mois de septembre 1870. — Progrès des doctrines socialistes. — Clubs révolutionnaires organisés et présidés par l'autorité locale, Dumay et autres. — Aperçu des discours qui y sont prononcés par les fonctionnaires du Creuzot. — Attaques incessantes au principe de la propriété. — Provocations à l'assassinat et au pillage. — Incident Roy. — La réunion du 21 février 1871 et les déclamations incendiaires de la citoyenne Virginie Barbet. — Programme du comité républicain du Creuzot. — Manifestation séditieuse du

Pages.

26 février. — Attitude du maire, du commandant de la garde nationale et de la police. — Albert Leblanc, délégué du conseil fédéral parisien, se rend au Creuzot. — Proclamation de la Commune par Dumay. — Récit des faits accomplis dans la journée du 26 mars..... 187-211

CHAPITRE XXIV

Les exploits du jacobinisme à Toulouse. — Le préfet Duportal. — Ses provocations à la guerre civile. — Un mot sur le personnel de la police. — Les violences du journal l'*Emancipation*. — Les clubs de la Solidarité et du Colysée. — Un échantillon des discours de Duportal. — La manifestation du 31 octobre. — Envahissement de l'arsenal. — Arrestation du général Courtois d'Hurbal. — Duportal est révoqué. — Sa réponse au gouvernement de Bordeaux. — Arrivée de Razoua à Toulouse. — Duportal l'accompagne au club du Colysée. — Proclamation de la Commune le 25 mars. — Attitude de Duportal et de la garde nationale. — Récit des événements accomplis dans les journées des 25, 23 et 27 mars.. 212-243

ANNEXES

PIÈCES ET DOCUMENTS JUSTIFICATIFS.

Pièce I. — Liste des chefs de groupes de la section internationale lyonnaise en 1867..... 247

Pièce II. — La confession d'Albert Richard, ex-secrétaire correspondant de l'Internationale à Lyon..... 248

Pièce III. — Manifeste du comité central fédératif de Lyon..... 251

Pièce IV. — Lettre écrite, au mois d'octobre 1870, par Albert Richard au préfet du Rhône pour lui demander l'autorisation d'organiser un bataillon de Voraces lyonnais..... 252

Pièce V. — Avis de convocation aux diverses réunions tenues par l'Internationale à Lyon au mois de septembre 1870..... 254

Pièce VI. — Manifeste aux sections de l'Internationale..... 256

Pièce VII. — Mandat de délégation accréditant, au nom du cercle républicain du 2e arrondissement, le citoyen Falconnet auprès du comité central du salut de la France..... 257

Pages.

Pièce VIII. — Proclamation du comité central du salut de la France (20 septembre 1870)..... 257

Pièce IX. — Ordre délivré par le citoyen Baudy, secrétaire général pour la police, à l'effet de garder en prison un garde national coupable d'avoir refusé de porter les armes devant le drapeau rouge..... 258

Pièce X. — Appel lu dans la séance du 24 septembre 1870 (*salle de la Rotonde*) par le citoyen Osmonville, rédacteur du journal la *Commune*..... 258

Pièce XI. — Les explications du citoyen Beauvoir, ex-membre du comité de salut public (7 octobre 1870)..... 260

Pièce XII. — Cartes de visite d'Émile de Boisluisant..... 261

Pièce XIII. — La justification du prétendu général Cluseret..... 262

Pièce XIV. — Liste dressée par Parraton, membre de l'Internationale, et indiquant la composition et les attributions des divers comités insurrectionnels qui étaient appelés, en cas de succès de l'émeute du 28 septembre 1870, à se partager l'administration et la gestion des affaires publiques..... 266

DOCUMENTS ÉMANÉS DU COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE DU SALUT DE LA FRANCE, INSTALLÉ A L'HOTEL DE VILLE DE LYON, DANS LA JOURNÉE DU 28 SEPTEMBRE 1870.

Ire série.

Pièce XV. — Permis de circulation..... 270

IIe série.

Pièce XVI. — Mandats d'amener. — Liste des personnes à arrêter. 271

IIIe série.

Pièce XVII. — Ordres de faire battre la générale..... 272

IVe série.

Pièce XVIII. — Décret portant nomination du général Cluseret au commandement en chef de l'armée de Lyon. 272

— Proclamation du comité révolutionnaire du salut de la France..... 273

Ve série.

Pages.

Pièce XIX. — Ordre de mise en liberté de tous les militaires détenus pour insurbordination ou motifs politiques..... 275

VIe série

Pièce XX. — Ordres divers et réquisitions..... 275

Pièce XXI. — Procès-verbal rédigé à l'issue de la manifestation du 28 septembre 1870 par les envahisseurs de l'hôtel de ville..... 276

Pièce XXII. — Albert Richard explique les motifs qui ont déterminé la manifestation du 28 septembre 1870..... 277

— Lettre de Bakounine à Palix..... 280

— Proclamation adressée par Cluseret aux habitants de Lyon le jour de son départ pour Marseille.. 281

Pièce XXIII. — Lettre écrite par Bastelica et Combes, de Marseille, au procureur de la République de Lyon pour le mettre en demeure de cesser les poursuites dirigées contre eux..... 282

Pièce XXIV. — Le comité central du salut de la France propose au conseil municipal de Lyon la formation d'une garde républicaine chargée de *surveiller la réaction*..... 283

Pièce XXV. — Le comité du salut de la France demande que les familles des Bonaparte, des d'Orléans et des Bourbons soient proscrites à tout jamais du territoire français..... 284

Pièce XXVI. — Affiche de convocation à une réunion publique pour le mercredi, 12 octobre 1870, salle de la Rotonde. 285

Pièce XXVII. — Les exploits du comité de sûreté générale de Lyon racontés par ses membres..... 285

Pièce XXVIII. — Tableau des membres du comité révolutionnaire installé à la mairie de la Guillotière au mois de septembre 1870..... 288

Pièce XXIX. — Programme des sections républicaines..... 289

Pièce XXX. — Factum d'Albert Richard publié au mois de décembre 1870, sous ce titre : *Aux Français*..... 290

Pièce XXXI. — Protestation des détenus politiques : Parraton, Gas-

Pages.

pard Blanc et autres contre l'arbitraire de leur incarcération..... 317

Pièce XXXII. — Le dictateur Gambetta jugé par le prétendu général Cluseret..... 319

Pièce XXXIII. — Adhésion du conseil municipal de Lyon au programme du club révolutionnaire de la Rotonde..... 322

Pièce XXXIII *bis*. — Tableau des membres du conseil municipal de Lyon (du 17 septembre 1870 au 30 avril 1871)..... 324

Pièce XXXIV. — Programme et règlement de l'alliance républicaine du Rhône dite *comité central de la rue Grolée*..... 325

— Carte d'entrée aux séances du club de la rue Grolée (mars 1871)..... 330

Pièce XXXV. — Manifeste de l'*Union républicaine* organisée à Lyon au mois de janvier 1870..... 330

Pièce XXXVI. — Extraits de la liste des notabilités révolutionnaires remise aux délégués de l'Internationale lors de leur départ de Paris (février 1871)..... 334

Pièce XXXVI *bis*. — Liste alphabétique..... 336

Pièce XXXVII. — Ordre donné aux 7e et 8e bataillons de la garde nationale, le 22 mars 1871, de se porter dans les rues adjacentes à la place Bellecour..... 342

Pièce XXXVIII. — Document établissant la remise d'une somme d'argent aux factionnaires chargés de garder le préfet Valentin dans la nuit du 22 au 23 mars..... 342

Pièce XXXIX. — Proclamation de la Commune révolutionnaire installée à l'hôtel de ville de Lyon, le 23 mars 1871..... 342

Pièce XL. — Réquisition adressée par la Commune aux employés du télégraphe..... 344

Pièce XLI. — Ordre de mise en liberté de l'assassin Deloche, délivré par les membres de la Commune révolutionnaire.. 345

Pièce XLII. — Proclamation de la Commune annonçant l'arrivée à Lyon de deux délégués parisiens..... 345

Pièce XLIII. — Dépêche du délégué Amouroux aux membres du comité central de Paris..... 346

Pièce XLIV. — Proclamation des deux comités, l'*Alliance républi-*

Pages.

caine et le comité démocratique de la garde nationale, en faveur de la Commune de Lyon..... 346

Pièce XLV. — Ordre du comité central démocratique de la garde nationale relatif à l'installation de la Commune.. 348

Pièce XLVI. — Composition de la *commission de résistance organisée* par la Commune..... 348

Pièce XLVII. — Autorisation donnée aux 7e et 8e batteries d'artillerie de conduire au gymnase de la Croix-Rousse les pièces de canon placées sur la place de la Comédie..... 348

Pièce XLVIII. — Proclamation de la commission exécutive de la Commune (24 mars 1871)..... 348

DOCUMENTS RELATIFS AUX OPÉRATIONS MILITAIRES DE LA COMMUNE. — ORDRES DE SERVICE. — CONVOCATIONS. — DISTRIBUTIONS DE CARTOUCHES. — LIVRAISON D'ARMES. — RÉQUISITIONS DIVERSES.

Ire série.

Pièce XLIX. — Ordres divers..... 349

IIe série.

— Permis de circulation et laissez-passer..... 358

IIIe série.

— Réquisitions aux imprimeurs et afficheurs..... 360

IVe série.

Décret de nomination du commandant de la garde urbaine. — Instructions qui lui sont données par la Commune..... 361

Ve série.

Arrêtés divers relatifs à la convocation des électeurs et à la déchéance du conseil municipal de Lyon..... 362

Pièce L. — Liste des individus de Lyon déclarés réactionnaires par la bande Parraton et consorts..... 363

Pièce LI. — Affiche de convocation à la réunion tenue, le 8 avril 1871, salle Valentino..... 364

Pages.

Pièce LII. — Les explications du maire de la Guillotière, Crestin, au sujet de l'insurrection du 30 avril où il ne voyait que le *fait des provocations du gouvernement et de l'Assemblée* 365

Pièce LIII. — Reçu signé : *Drevet,* établissant la remise faite aux délégués de Paris du timbre du 12e bataillon de la garde nationale..... 366

Pièce LIV. — Ordres divers émanés de la Commune insurrectionnelle installée à la mairie de la Croix-Rousse dans la journée du 1er mai..... 366

Pièce LV. — Ordre d'écrouer le commandant du 10e bataillon et de désarmer les gendarmes de la Croix-Rousse..... 368

Pièce LVI. — Ordre de faire battre la générale et de sonner le tocsin (*journée du 1er mai*)..... 368

Pièce LVII. — Réquisition à l'imprimeur Lepagne..... 369

Pièce LVIII. — Déclaration de la Commune s'engageant a rétablir la voie du chemin de fer de Sathonay et à cesser les travaux des barricades..... 370

Pièce LIX. — Placards et manifestes divers affichés à Lyon pendant les mois d'avril et mai 1871..... 370

Pièce LX. — Modèle du mandat impératif imposé à ses candidats au conseil général par le cercle de la rue Grolée, de Lyon..... 379

Pièce LXI. — Documents relatifs à la section internationale du Creuzot..... 381

Pièce LXII. — Protestation de la population du Creuzot contre la conduite de la majorité de l'Assemblée de Bordeaux vis-à-vis du général Garibaldi..... 383

Pièce LXIII. — Proclamation du maire du Creuzot au sujet des troubles survenus dans cette ville le 26 février 1871 383

Pièce LXIV. — Proclamation du sous-préfet d'Autun relative aux mêmes faits..... 384

Pièce LXV. — Lettre du maire du Creuzot à la presse démocratique pour lui signaler l'*infâme conduite du gouvernement de Bordeaux*..... 385

Pièce LXVI. — Articles de l'*Emancipation* de Toulouse, et de la *Fraternité* de Carcassonne au sujet de la révocation de Duportal 385

Pages.

Pièce LXVII. — Circulaire n° 1 et programme de l'Alliance républicaine de Paris..... 386

Pièce LXVIII. — Articles divers de l'*Emancipation* où se trouvent exprimées les sympathies de ce journal en faveur de la Commune de Paris..... 390

Pièce LXIX. — Lettre du général de Nansouty au préfet Duportal pour lui annoncer l'occupation de l'arsenal par ses troupes..... 393

— Réponse de Duportal..... 393

Pièce LXX. — Le comte de Kératry annonce à Duportal sa nomination à la préfecture de la Haute-Garonne..... 394

Pièce LXXI. — Lettre de Duportal au général de Nansouty pour lui faire connaître qu'il se retire, et le remercier du concours qu'il a bien voulu donner à son administration..... 395

Pièce LXXII. — État nominatif des officiers composant les quatre bataillons de la garde nationale de Toulouse.. 396

Pièce LXXIII. — Proclamation de la commission exécutive de la Commune de Toulouse..... 397

Pièce LXXIV. — Ordre adressé par Duportal au directeur des télégraphes de Toulouse d'avoir à lui communiquer au Capitole toutes les dépêches politiques (26 *mars* 1871)..... 398

Pièce LXXV. — Copie de la transaction intervenue à l'arsenal entre les autorités et les délégués de la garde nationale..... 398

Pièce LXXVI. — Proclamation du comité de la garde nationale aux habitants de Toulouse pour leur expliquer sa participation aux événements des 25 et 26 mars. 339

Pièce LXXVII. — Proclamation des chefs de la magistrature aux habitants de Toulouse (26 mars 1871)..... 401

Pièce LXXVIII. — Tableau du personnel de l'administration et de la police à Toulouse sous le préfectorat de Duportal (4 septembre 1870-23 mars 1871)..... 402

Pièce LXXIX. — Manifeste du comité central fédératif de Lyon (octobre 1870)..... 404

Pièce LXXX. — Manifestes divers du comité révolutionnaire du salut de la France, organisé à Lyon au mois de septembre 1870..... 406

Pages.

Pièce LXXXI. — État nominatif des individus poursuivis à raison de leur participation aux événements du 28 septembre 1870 408

Pièce LXXXII. — État nominatif de ceux condamnés pour avoir pris part au mouvement insurrectionnel du 23 mars 1871 409

Pièce LXXXIII. — État nominatif des individus compromis dans l'insurrection du 30 avril 1871 410

Pièce LXXXIV. — Incident Favier et Crestin (audience du 1er conseil de guerre de Lyon, mardi 14 novembre 1871) 413

Pièce LXXXV. — Protestation du comité central démocratique de la garde nationale contre un ordre du jour du général Crouzat 414

Pièce LXXXVI. — Adresses et manifestes séditieux du conseil municipal de Lyon 414

Pièce LXXXVII. — Documents relatifs au congrès des municipalités dont la réunion devait avoir à Lyon, le dimanche 14 mai 1871 418

Pièce LXXXVIII. — Excommunication des internationaux Gaspard Blanc et Albert Richard 420

Pièce LXXXIX. — Rapport du député Ducarre sur le rôle de la Commune lyonnaise depuis le 4 septembre jusqu'au 30 avril 1871 424

Pièce XC. — Lettre de Caulet de Tayac à Audouard relativement aux relations des communards avec certains membres du conseil municipal de Lyon 433

Pièce XCI. — Lettres de Malon à Combault et de Varlin à Aubry relativement à l'organisation de la section du Creuzot 437

FIN DE LA TABLE.

CLICHY. — Imp. PAUL LUPONT et Cie, rue du Bac-d'Asnières, 12.

BINDING LIST APR 15 1943

SoS
T34671

Testut, Oscar
L'internationale. vol.2.

409701

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET